From the Library of

Henry Tresawna Gerrans

Fellow of Worcester College, Oxford

1882-1921

Given to University of Toronto Library

By his Wife

A M.

Très respectueux hommage
Andre Chevrillon

LA CRISE FRANÇAISE

FAITS — CAUSES
SOLUTIONS

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE :

L'Europe et la question d'Autriche au seuil du vingtième siècle. 4e édition. Un volume in-8° avec 6 cartes en noir, huit en couleurs et quatre fac-similés de documents. Prix..... 10 fr

L'Allemagne, la France et la question d'Autriche, 3e édition. Un volume in-18..... 3 fr. 50

La Question d'Orient. *La Macédoine — Le Chemin de fer de Bagdad.* 3e édition. Un volume in-16 avec six cartes en noir..... 4 fr.

La Colonisation et les colonies allemandes. Un volume in-8° avec huit cartes en couleurs de Dietrich Reimer, de Berlin..... 12 fr.

Le Monde et la guerre russo-japonaise. 2e édition. Un volume in-8° accompagné de vingt cartes..... 9 fr.

(Couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, prix Drouyn de Lhuys.)

PARIS — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 16951

HF
C521c

ANDRÉ CHÉRADAME

LA CRISE FRANÇAISE

FAITS — CAUSES SOLUTIONS

176715
6.12.22

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1912

Tous droits réservés

H. S. PERRAND
WOODBROOKE COLLEGE
BIRMINGHAM

Droits de reproduction et de traduction
réservés pour tous pays.

PRÉFACE

Il y a actuellement de par le monde beaucoup de pays qui pour des causes très diverses sont en état de crise : la Chine, le Mexique, la Perse, la Turquie, l'Angleterre.

La France a aussi sa crise. De toutes parts, on entend proclamer l'état de malaise du pays. « *Que voit-on, en effet?* disait M. Barthou au banquet de l'Alliance républicaine démocratique (30 novembre 1911). *Des individus, des collectivités, des administrations, des associations qui élèvent au-dessus de la loi leurs revendications, qui préconisent la violence et l'action directe; un Parlement qui veut se substituer au gouvernement, un gouvernement qui se traîne à la remorque et vit au jour le jour, ballotté entre des intérêts contradictoires.* »

« *Il y a sûrement à l'heure actuelle dans la classe ouvrière un mouvement de désaffection pour le régime,* déclarait le syndicaliste Pouget parlant comme témoin au procès du *Sou du Soldat* (10 janvier 1912). *Nous nous trouvons dans une situation qui ressemble beau-*

coup à celle qui a précédé le coup d'État... Si le prince Victor, qui prépare, dit-on, un coup d'État, vient demain, il trouvera le peuple indifférent. » Pour M. François Maury : « *La perspective d'un soulèvement syndicaliste, d'une Commune démagogique, suivie, après de terribles convulsions, d'une dictature — ou de l'invasion — paraît être la seule qui reste à la nation.* » (*La Revue Bleue,* 27 janvier 1912.)

Or, ce malaise et ces inquiétudes du pays coïncident avec une période de sérieuses difficultés extérieures. Agadir en marque une date capitale. Mais ce n'est là qu'une étape, car le traité franco-allemand du 4 novembre 1911, qui en a été la conséquence, contient en germe de multiples causes de conflit entre Paris et Berlin.

L'immense majorité des Français a, d'ailleurs, conscience de la gravité de la période actuelle. « *Il y a bien des années,* constate Capus, le pénétrant observateur, *que l'on n'avait senti un pareil frémissement dans les conversations de la rue, des salons et des cercles. Les grands mots y ont fait leur apparition : anarchie, responsabilité. D'habitude, on ne les prononçait guère qu'à la tribune et dans le journalisme. Les simples particuliers hésitaient à s'en servir dans leurs entretiens familiers ; ils les trouvaient un peu gros, un peu solennels et même un peu prétentieux pour en user entre camarades. Les voilà aujourd'hui tombés dans le langage courant ; et de petites gens de rien du tout vous disent avec assurance que, lorsqu'il se produit un désastre national comme celui de Toulon, il est capital*

d'établir clairement les responsabilités, et que l'anarchie n'est pas tolérable plus longtemps. Pour comble d'impertinence, si l'on demandait à ces gens-là de quoi ils se mêlent, ils n'hésiteraient pas à vous répondre qu'ils se mêlent de ce qui les regarde directement. » (Voir *Le Figaro*, 2 octobre 1912.)

La masse française est d'autant plus troublée qu'elle se trouve en présence de symptômes apparemment contradictoires :

Manifestations indéniables d'anarchie généralisée;

Détraquement manifeste de nos administrations d'État;

Amélioration certaine, considérable et très rapide de l'opinion publique.

De toutes parts, on est d'accord pour demander « un gouvernement qui gouverne ». Mais l'inquiétude subsiste parce qu'on ne voit pas d'issue.

La masse n'a encore que des sensations diffuses de la situation présente. Elle manque de vue générale. Rien de plus explicable. Le Français, absorbé par ses affaires, informé par son journal quotidien, ne connaît la vérité que d'une façon fragmentaire, car elle lui est forcément offerte par petites doses, au hasard des événements.

Il n'a pas le loisir de faire le travail considérable qui consiste à réunir méthodiquement les éléments épars de jugement afin d'avoir une vue d'ensemble. Par conséquent, il ne peut, — ce qui serait seulement la conséquence de cette vue générale, — réfléchir assez

sur la situation afin d'en déduire les solutions possibles.

C'est pour cette raison que tant de Français ont le sentiment net du péril sans cependant entrevoir comment nous pourrons sortir des difficultés actuelles.

Il y a là une lacune que j'ai voulu contribuer à combler.

Ce livre, essentiellement positif et réaliste, a pour objet de répondre à ces trois questions capitales :

Quelle est notre situation vraie au point de vue politique, social, moral, militaire?

Quelles sont les causes de l'état de choses actuel?

Quelles solutions sont pratiquement possibles?

Comme, au moins, une partie de cet ouvrage sera consacrée à des constatations souvent pénibles pour notre amour-propre national, on pourra dire : est-il bien conforme à l'intérêt français qu'un tel livre soit écrit? Ne va-t-il pas constituer une sorte de mine de documents classés, que les étrangers vont utiliser dans leurs journaux contre le bon renom français?

Qu'on se rassure. Au delà de nos frontières, on ne s'est pas fait faute de signaler déjà la gravité de notre crise nationale. Nos amis intéressés à connaître exactement le degré de nos forces et surtout nos adversaires éventuels immédiats, les Allemands, sont, soyez-en sûrs, mieux renseignés que nous-mêmes sur l'état véritable de la France.

Il n'y a donc aucun inconvénient sérieux à dire les choses telles qu'elles sont. Une connaissance complète de la situation réelle ne peut servir que les Français.

Elle est d'ailleurs urgente. Sous peine d'aggraver encore le péril, nous ne pouvons pas pratiquer plus longtemps la tactique de l'autruche mettant la tête sous son aile pour ne pas voir le danger.

Il s'agit donc d'envisager la situation résolument et surtout de ne pas se payer de mots.

Ce livre est divisé en trois parties : *les faits, les causes, les solutions,* qui correspondent aux trois questions plus haut indiquées. Évidemment chercher à y répondre, surtout à la dernière, constitue une tentative audacieuse.

Je n'en disconviens pas. Je l'ai néanmoins tentée, parce qu'il fallait qu'elle fût accomplie et qu'*en un seul livre,* le Français inquiet de l'avenir du pays ait sous une forme condensée tous les éléments (faits, documents, opinions) de jugement et de décision. J'ai pensé, en outre, que le fait d'avoir vu depuis vingt ans fonctionner en Europe, en Asie et en Amérique les divers grands systèmes politiques n'était peut-être pas une mauvaise formation pour essayer une pareille œuvre.

Dans ma volonté, ce livre n'est ni un livre de polémique, ni un livre de parti ou d'opposition. Un Français qui, comme moi, a voyagé longtemps à l'étranger, qui s'est efforcé de comprendre le conflit des grands intérêts économiques, politiques, sociaux et religieux, ne peut plus, lorsqu'il revient en France, trouver aucun intérêt aux rivalités de personnes ou aux questions de parti telles qu'elles sont comprises le plus souvent chez nous. Il ne voit que la France, ses intérêts généraux,

durables, permanents, la place qu'elle doit occuper dans le monde. C'est donc au seul point de vue national que je me suis placé.

C'est pour cette raison qu'on trouvera relativement peu de noms propres dans ce livre. Je ne combats pas contre des personnes, mais pour des idées. Je n'ai cité des noms que quand ils étaient indispensables à l'intelligence d'un fait ou à une démonstration nécessaire. Voulant être avant tout pratique, je ne récrimine pas sur le passé. Je signale les fautes commises seulement afin d'en dégager la ligne de conduite qui s'impose pour l'avenir.

Ce livre n'est d'ailleurs nullement pessimiste, car il paraît au moment précis où notre crise semble pouvoir prendre fin. Aussi, après avoir constaté les symptômes graves de la situation, j'expose les récents indices favorables qui nous autorisent à croire que nous pouvons en sortir grâce aux ressources infinies que nous possédons. C'est ce qui m'a permis de conclure avec une sincérité absolue que, *si la France le veut,* elle a en elle-même tous les moyens nécessaires de faire face *seule* aux plus redoutables éventualités.

Cet ouvrage a certainement des défauts. Son plus évident est d'avoir au delà de 600 pages. Le livre le plus court est généralement le meilleur. Mais si l'étendue de ce travail a une excuse, elle est dans la multiplicité et la diversité des questions envisagées. En réalité, dans *La Crise française*, j'ai cherché à donner une vue panoramique de la situation intérieure et extérieure de

la France, des problèmes essentiels qui se posent pour elle en guerre comme en paix. Étant donnée l'ampleur d'un pareil sujet et, bien que chacune de ses parties ait été réduite à ses éléments indispensables, on admettra, j'espère, que ce livre puisse dépasser les limites ordinaires. Mes lecteurs m'excuseront encore de son étendue en considérant que la table des matières est établie de telle sorte qu'ils peuvent instantanément trouver la partie du sujet qui les intéresse et les faits qui s'y rapportent. Grâce à cette disposition de la table, *La Crise française* constitue un répertoire abondant de documents précis et faciles à consulter sur toute la période actuelle.

Au moment où j'écris ces lignes, le réveil de l'opinion s'accentue. Sous sa pression, un ministère de tendances enfin nationales, le ministère Poincaré, s'est constitué.

Le ministre de la Guerre et de la Marine notamment ont fait d'excellente besogne. Mais, en raison de l'état de notre parlementarisme, la durée du ministère Poincaré peut dépendre d'une pelure d'orange, comme on dit au Palais-Bourbon. C'est pourquoi, plus que jamais, il est nécessaire d'éclairer l'opinion, de la documenter, de lui donner les éléments d'idées nettes et précises, de l'armer en vue des décisions capitales qu'à bref délai elle devra prendre et imposer.

C'est dans le but de contribuer à cette œuvre nécessaire que j'ai écrit ce livre, fruit d'un long effort. Je n'ai cherché ni à plaire, ni à déplaire, mais à voir juste, à

dire vrai. C'est un rôle ingrat, difficile mais utile. Je ne suis pas certain d'ailleurs d'avoir réussi à le remplir, mais j'affirme n'avoir eu qu'une préoccupation : servir la cause française.

Paris, le 28 avril 1912.

LA CRISE FRANÇAISE

FAITS — CAUSES — SOLUTIONS

PREMIÈRE PARTIE

LES FAITS

Constatons d'abord ces faits surprenants et multiples qui, depuis quelques années, *en raison de leur caractère anormal,* inquiètent de plus en plus l'opinion française. On ne trouvera point ici une énumération complète de tous ces faits; leur abondance est telle que plusieurs volumes ne suffiraient pas simplement à les exposer. Je me bornerai donc à opérer une sélection parmi les plus notoires, les plus récents, révélés au public par les informations non démenties de notre presse quotidienne. Pour chacun de ces faits, j'indiquerai la source exacte du renseignement. On pourra ainsi constater que je me suis gardé de toute exagération tendancieuse. Afin de m'en mieux garantir, quand il s'agit d'opinions exprimées sur ces faits, j'ai évité de citer des journaux d'opposition. Dans la plupart des cas, j'ai eu recours au *Temps*, bien

connu pour sa modération et sa fidélité aux institutions républicaines.

Cette méthode et cette sélection, en évitant un exposé documentaire trop étendu, donc confus, permettront, j'espère, un choix des symptômes essentiels, révélateurs de la véritable situation présente du pays.

Les *faits* ont été répartis autour de dix groupes d'idées formant dix chapitres. Leur énoncé successif suffit à montrer l'enchaînement de la démonstration qui est tentée.

Nos infériorités d'ordre général, graves et permanentes.

Où en est notre parlementarisme?

Où nous mène l'étatisme politicien?

Comment s'organise chez nous l'anarchie et la révolution?

L'état de la sécurité publique.

Quelques conséquences économiques de notre régime politicien.

Divers symptômes de la désorganisation générale.

L'antimilitarisme.

Quelques lacunes de la défense nationale.

Opinions sur l'état actuel de la France.

CHAPITRE PREMIER

NOS INFÉRIORITÉS D'ORDRE GÉNÉRAL, GRAVES ET PERMANENTES

I. **La dépopulation.** — Raison ancienne de notre faible natalité. — Quelques chiffres topiques. — Comparaison avec l'Allemagne.

II. **Les étrangers en France.** — Données statistiques. — L'afflux des étrangers renforce-t-il la France ? — La pénétration économique de la France par les étrangers. — Les Allemands dans l'industrie française.

III. **L'alcoolisme.** — La progression des débits. — L'alcool et la santé publique. — L'alcool et la criminalité.

I. — LA DÉPOPULATION

La dépopulation constitue certainement l'un des plus redoutables problèmes qui se posent pour la France, car elle est due à des causes anciennes et durables.

Raison ancienne de notre faible natalité.

Chez nous, la population s'est toujours augmentée avec une extrême lenteur qui tient sans doute au fait que la France, de tous les pays du continent, le plus favorisé de la nature, est celui où la vie, de tout temps, a été relativement la plus facile et la plus douce. Or, on peut observer que partout dans le monde la natalité se ralentit là où le bien-être augmente (1).

(1) Les toutes récentes statistiques allemandes établissent à nouveau cette vérité.

Mais le bien-être est lui-même une conséquence de la civilisation *matérielle* qui détermine chez ceux qui en jouissent le raisonnement et le calcul.

Si le Français aime profondément ses enfants une fois qu'il les a, avant de les avoir, il suppute volontiers combien de descendants sont compatibles avec les ressources dont il dispose. On peut qualifier ce raisonnement d'égoïste; on peut aussi soutenir qu'il est sage et prévoyant. Il explique en tout cas depuis longtemps la faiblesse de notre natalité.

Le problème de la dépopulation n'a d'ailleurs pris d'importance capitale pour nous qu'après la guerre de 1870, depuis le formidable accroissement de la population et de l'armée allemandes qui a suivi l'unité de l'Empire.

Quelques chiffres topiques.

Aujourd'hui, nous sommes en présence de chiffres émouvants et indiscutables.

Les familles nombreuses sont chez nous relativement rares. D'après un rapport de M. Mirman, directeur de l'assistance et de l'hygiène publiques, paru en avril 1911, au *Journal officiel*, on trouve en France :

368 639 familles ayant au moins 4 enfants au-dessous de treize ans.

218 458	ont	4	enfants.
93 544	—	5	—
36 358	—	6	—
13 545	—	7	—
4 473	—	8	—
1 481	—	9	—
780	—	10	— et plus.

Or, cet état de choses ne peut guère que s'aggraver, car la décroissance de notre natalité est progressive.

D'après les statistiques du Dr Jacques Bertillon (1), en 1859, les naissances étaient de 1 018 000. En 1868, ce chiffre tomba à 984 000. Il est resté fixé à une moyenne d'environ 900 000 jusqu'en 1887. Alors, il baissa à 899 000. Depuis 1906, le nombre des naissances est tombé au-dessous de 800 000 et en 1910 il était de 703 774.

En 1910, le chiffre des naissances a excédé celui des morts seulement de 70 581.

Le mouvement de dépopulation chez nous s'accentue encore. D'après *Le Journal officiel* du 19 novembre 1911, dans les six premiers mois de 1911, le nombre de décès a *dépassé* de 18 279 le nombre des naissances.

Comparaison avec l'Allemagne.

Or, la France qui a 528 000 kilomètres carrés n'a toujours qu'un peu moins de 40 millions d'habitants et l'Allemagne qui a 540 000 kilomètres carrés, soit une superficie à peu près égale à celle de la France, a 65 millions d'habitants, donc 25 millions de plus.

Ces chiffres ont une signification terrible qui ne permet point d'épiloguer.

La population française non seulement est stationnaire, mais tend à diminuer pendant que l'Allemagne s'accroît encore d'environ un million par an. Tel est le fait brutal.

II. — LES ÉTRANGERS EN FRANCE

L'augmentation croissante des étrangers en France, attirés par la douceur et la facilité relatives de la vie chez nous, constitue un danger auquel on ne prête pas toujours une suffisante attention.

(1) Voir Dr Jacques Bertillon, *La Dépopulation en France*. Alcan, Paris, 1911.

Données statistiques.

Le chiffre de 39 601 509 habitants, donné par le dernier recensement comme étant celui de la population française, ne représente pas seulement des Français. Il comprend 1 132 696 étrangers, environ le trentième de la population. L'augmentation du nombre des étrangers a été, depuis 1906, de 123 282 personnes. L'accroissement total de la population (349 264), entre les deux derniers dénombrements, provient donc pour plus d'un tiers de l'appoint étranger.

Les départements où se rencontrent le plus grand nombre d'étrangers sont, en général, situés sur la frontière même ou dans son voisinage, ce qui prouve le débordement des populations voisines sur notre territoire moins peuplé.

Paris seul et le département de la Seine comptent 204 000 étrangers.

L'afflux des étrangers renforce-t-il la France?

Mais, dira-t-on, ces étrangers se francisent vite et compensent, au moins en partie, la faiblesse de notre natalité. C'est là une illusion. Ces étrangers, qui ont naturellement une « mentalité » très différente de la nôtre, manifestent assez peu le désir de supporter les charges du citoyen français. Il semble même qu'il y ait recul à cet égard. Ainsi, les incorporations annuelles dans l'armée de fils d'étrangers ont baissé de 6 162 en 1906 à 3 567 en 1908. (Voir *L'Opinion*, 24 septembre 1911, p. 387.)

C'est là un symptôme éloquent, en même temps qu'une preuve de l'échec de la loi sur la nationalité du 26 juin 1889 sur laquelle on avait compté pour relever le niveau annuel de notre contingent militaire.

La pénétration économique de la France par les étrangers.

Au point de vue économique, les étrangers si nombreux en France constituent par la concurrence qu'ils nous font un danger croissant. Déjà, ces étrangers monopolisent certaines professions. L'invasion des garçons de café et d'hôtel allemands est un fait notoire, favorisé par les directeurs de grands hôtels, eux-mêmes pour la plupart étrangers. D'après M. Jules Nougué, vice-président de la Fédération nationale des hôteliers-restaurateurs de France :

La Chambre syndicale internationale des garçons limonadiers, restaurateurs et parties similaires de la ville de Cannes a prouvé que sur tout le littoral de Toulon à Menton où il existe environ 300 hôtels de saison qui n'emploient pas moins de 75 employés chacun, la répartition du personnel doit être ainsi effectuée :

Allemands.	70	pour 100.
Suisses	12	—
Italiens	10	—
Français.	8	—

Ces chiffres se passent de commentaires. Ils sont d'autant plus impressionnants qu'ils nous amènent à considérer, sans nous en étonner, d'autres chiffres constatés en d'autres régions et qui, s'ils n'étaient point cités en comparaison de ceux que l'on vient d'exposer, seraient pour nous une source de très inquiétante surprise. C'est ainsi qu'à Paris, sur un chiffre de 10 000 employés d'hôtel, on en découvre 4 000 qui sont Allemands, Anglais ou Suisses, et 2 000 qui sont Italiens, Espagnols ou de toute autre nationalité.

Dans toutes les grandes villes de l'Est, dans toute la région des Alpes et de la vallée du Rhône, les Allemands et les Suisses se sont répandus à profusion et les Italiens ont fait leur possible pour ne pas demeurer en reste d'envahissement. On dénombre, dans ces divers centres, 50 pour 100 d'employés

allemands ou suisses, 10 pour 100 d'Italiens et 5 pour 100 d'Anglais.

En Bretagne et en Normandie, c'est la même chose : le personnel étranger, anglais surtout, est au moins aussi nombreux que le personnel français. (Voir *Revue de la Solidarité sociale*, novembre 1911.)

Naguère l'infiltration allemande en France, remarque *Le Petit Journal* (21 novembre 1911), se faisait en *catimini*. L'Allemand n'avouait pas sa nationalité ; il se disait Suisse ou Luxembourgeois. A présent, l'invasion est accomplie ; les Allemands ne se dissimulent plus... Les Allemands se sentent assez forts maintenant, pour nous concurrencer à visage découvert. Ils ne craignent pas d'écrire tout au long le nom de certains hôtels, de certaines maisons de commerce que les Parisiens fréquentent et achalandent sans se douter que ce sont là des maisons allemandes... La germanisation de Paris se poursuit favorisée à la fois par notre veulerie et par nos lois trop favorables à l'invasion étrangère.

Les Allemands dans l'industrie française.

Les Allemands n'occupent pas chez nous que des professions inférieures. Depuis quelques années, ils pénètrent rapidement dans nos grandes industries.

M. Thyssen, conseiller privé de l'empereur d'Allemagne et l'une des plus hautes personnalités du monde industriel d'outre-Rhin, a déployé en France une activité toute spéciale. En effet, M. Thyssen a su acheter d'importantes concessions de mines dans le bassin de fer de Briey, notamment celles de Jonaville et de Batilly. Dès 1907, il constitua une puissante société qui a repris la mine sous-marine de Diélette, près de Cherbourg, et en a extrait un minerai de fer remarquable. Il dirige encore la Société des hauts fourneaux de Caen, la Société minière et métallurgique du Calvados et aussi les concessions de May-sur-Orne et de Saint-André.

Ce n'est là qu'un exemple; dans presque tous les domaines de l'activité commerciale et industrielle, on peut constater chez nous l'invasion étrangère qui revêt un caractère surtout germanique.

III. — L'ALCOOLISME

Les progrès de l'alcoolisme semblent plus inquiétants encore pour l'avenir de la France que la dépopulation dont il est d'ailleurs un des facteurs.

C'est un fait douloureux à constater mais indéniable, l'alcoolisme fait en France des ravages prodigieux.

La progression des débits.

Il y avait chez nous :

En 1851	345 600	débits;
En 1869	364 875	—
En 1871	367 823	—
En 1883	385 183	—
En 1905	500 600	—
Paris non compris en a	30 000	—

Donc en vingt ans, de 1851 à 1871, l'augmentation du nombre des débits a été seulement de 22 223, tandis qu'en vingt-quatre ans, de 1871 à 1905, elle a été de 132 777.

Nombre de débits par 1 000 *habitants en* 1909

A Londres	1,31;
A Philadelphie	1,34;
A New-York	3,15;
A Chicago	3,95;
A Bordeaux	5,44;
A San-Francisco	8,81;
A Paris	11,25.

Donc, « Paris, la *Ville Lumière,* compte plus de débits que San-Francisco, où semble s'être donné rendez-vous le rebut de tous les aventuriers du monde ».

L'alcool et la santé publique.

L'influence de l'alcoolisme sur la santé publique est manifeste. Sur 100 aliénés, 13,6 sont dus à l'action de l'alcool. Les médecins militaires, qui prennent part aux conseils de revision, sont frappés des progrès inouïs faits par l'alcoolisme dans les dernières années. A cause de ses ravages, en certaines régions, 30 pour 100 des inscrits sont reconnus impropres au service militaire.

L'alcool et la criminalité.

En 1873, 6713 hectolitres d'alcool à 100° étaient utilisés pour la fabrication de l'absinthe. En 1905, cette même fabrication a exigé 200977 hectolitres. Or, si l'on compare les différentes données statistiques, on constate un parallélisme presque absolu entre l'alcoolisme-absinthisme, la criminalité, l'aliénation mentale, le suicide et le paupérisme.

En 1908, sur 100 accusés de coups et blessures graves, on trouve une proportion de 32 pour 100 d'alcooliques. Si l'on considère le délit de rébellion et outrages, cette proportion atteint 39,6 pour 100. L'assassin Renard, guillotiné à Paris, le 20 janvier 1912, quelques instants avant son exécution, a déclaré : « Je suis une victime de mon manque de volonté. C'est l'alcool qui me mène à la guillotine. »

N'est-il pas humiliant de constater que le peuple français, qui est, à tant d'égards, un des plus civilisés du monde, se laisse abâtardir et décimer par l'alcool, exactement comme les Peaux-Rouges du Far-West américain ou les races indigènes inférieures du globe?

CHAPITRE II

OU EN EST NOTRE PARLEMENTARISME?

I. **Le prestige des parlementaires.** — Influence des séances scandaleuses.

II. **Le député.** — Autrefois et aujourd'hui.

III. **Les ministres.** — S'occupent-ils des intérêts généraux?

IV. **Les résultats.** — Appréciations autorisées.

Personne en France ne conteste qu'il ait une crise de notre parlementarisme; elle suscite un mécontentement général d'une gravité croissante.

I. — LE PRESTIGE DES PARLEMENTAIRES

Le prestige des parlementaires, qui existait jadis, subit, depuis surtout dix ans, une diminution accélérée. Nous en verrons plus loin les causes. (Voir p. 229.)

Influence des séances scandaleuses.

Comment pourrait-il en être autrement après les comptes rendus que les grands journaux sont obligés de faire de tant de séances humiliantes pour la dignité nationale? Combien de discussions au Palais-Bourbon manquent totalement de tenue et dégénèrent en tumultes scandaleux? Alors le vacarme devient assourdissant; les épithètes les plus grossières se croisent;

ce ne sont qu'injures, menaces, poings brandis et les spectateurs des tribunes ont devant eux le spectacle de législateurs en fureur cédant à toutes les suggestions de la colère et de la haine.

Tous les organes essentiels de notre parlementarisme apparaissent comme faussés.

II. — LE DÉPUTÉ

Autrefois et aujourd'hui.

La déconsidération qui atteint le Parlement en bloc se répartit sur chaque député, plus ou moins, suivant la valeur de sa personnalité. Naguère, le député jouissait dans le pays d'un prestige réel. Aujourd'hui, le député est dépourvu de cette auréole parce qu'il n'a plus pour tâche unique et imposante de faire les lois et de voter le budget, parce qu'il apparaît trop souvent dans une situation bien faite pour le discréditer, soit comme tyran, soit comme esclave. En fait, on ne voit plus dans le député le législateur. A part un petit nombre d'exceptions, s'il a « barre » sur le ministère, le député est surtout le dispensateur des protections et des passe-droits. Il domine « son » préfet et fait « valser » les fonctionnaires de sa circonscription qui ne lui plaisent pas, mais, en même temps, il est l'exécuteur servile des volontés de ceux de ses électeurs qui, ayant su s'organiser en groupes tyranniques, ne songent qu'à satisfaire leurs appétits et leurs haines.

La vie du député actuel est d'ailleurs « empoisonnée » par ces fâcheuses obligations. Il n'a pas toujours le loisir de répondre aux lettres de ses amis personnels, mais il lui faut, sans délai, se montrer accessible aux demandes et souvent aux sommations de ses électeurs quémandeurs ou menaçants. Le reste du temps est employé en démarches

dans les ministères et à assister plus ou moins assidûment aux séances. Dans un moment d'écœurement, un de nos honorables me disait : « Je mène une existence de forçat. »

Dans de pareilles conditions de vie, comment trouver le temps d'étudier sérieusement les grandes et multiples questions d'intérêt général qui sont les seules et vraies raisons d'être des parlementaires?

Le résultat inévitable de cet état de choses, c'est que le député actuel perd de vue le but réel de la politique qui est l'art de gérer au mieux des intérêts d'un peuple.

Le côté « politicien » de la vie publique l'absorbe entièrement et son souci capital devient d'assurer, au prix des plus lamentables compromissions, sa réélection en donnant satisfaction à la meute insatiable des électeurs organisés en syndicats de favoritisme.

III. — LES MINISTRES

Croit-on qu'au moins les ministres peuvent se consacrer aux questions d'intérêt général? Lourde erreur.

« La journée d'un ministre? écrit M. Barthou. Une succession d'heures perdues, que coupent de rares loisirs employés à un travail utile. » (Voir *La Revue Bleue*, cité par *Le Matin*, 9 juin 1911.)

S'occupent-ils des intérêts généraux?

M. Raymond Poincaré, dans *La Dépêche de Toulouse* (1), a fait du conseil des ministres ce tableau saisissant qui prouve que le mal n'est pas récent.

Je me rappelle avoir, il y a tantôt quatorze ans, décrit dans *La Revue de Paris* quelques épisodes de la vie ministérielle. On

(1) Cité par *L'Action française*, du 20 novembre 1911.

a cru alors que j'exagérais la note pessimiste. Loin de là. J'avais plutôt essayé d'atténuer la vérité.

Les ministres, disais-je à peu près, tiennent conseil trois fois par semaine. Pensez-vous qu'ils traitent, dans ces entretiens officiels, de la politique générale et des intérêts publics? Détrompez-vous, les grandes affaires les occuperont demain, mais ce matin, il y a tant de petites choses à régler ! Un député mécontent de la nomination d'un juge de paix doit interpeller l'après-midi ; il faut prévoir les incidents qui se produiront au cours des débats ; il faut aviser aux ordres du jour qu'on pourra faire présenter. Un autre député réclame, pour un de ses cousins, une présidence de tribunal qu'un sénateur sollicite pour un de ses neveux. Grave conflit. A qui donner satisfaction? Le député est un ministériel intermittent; le sénateur un ministériel fixe. On délibère et, comme il vaut mieux sourire à l'inconstance qu'à la fidélité, c'est le député qui l'emporte. Dix heures sonnent à l'horloge de l'Élysée ou de la présidence du Conseil. Comme le temps passe ! Le ministre de l'Intérieur a reçu quelques télégrammes dont il voudrait entretenir ses collègues. Des grèves ont éclaté, accompagnées de troubles et de sabotages. Le ministre des Finances a son portefeuille gros de réformes qui exigeraient une étude attentive et prolongée. Le ministre de la Justice désire proposer une grande réforme de la magistrature. Le ministre des Affaires étrangères est porteur de graves nouvelles qu'il a l'intention de communiquer au conseil. Qui sait? Il a même peut-être signé hier un traité secret dont il est prêt à indiquer le texte ou l'esprit. Mais l'heure presse. Que faire? Le ministre de l'Intérieur est attendu par les journalistes venus aux renseignements. Il faut partir.

Du reste, le ministre des Finances n'est-il pas, par ses fonctions mêmes, le plus compétent dans les questions financières? Le mieux est de le laisser travailler seul. Il faut partir. Le ministre de l'Intérieur n'est-il pas responsable de l'ordre? Le mieux est de le laisser agir seul. Il faut partir. Le ministre des Affaires étrangères ne sait-il pas aussi bien que personne, grâce au directeur des affaires politiques, grâce même au chef de cabinet, le parti qu'il doit prendre? Le mieux est de lui laisser

carte blanche. S'il a signé un traité secret, il sera temps que ses collègues le connaissent dans quelques années. En attendant, il est midi. Tout le monde a faim. A la porte, les chevaux piaffent, les moteurs ronflent. Il faut partir. On parlera un autre jour de la politique générale. Un autre jour, on parlera de la France.

Voilà le spectacle lamentable que je décrivais déjà, dans une forme presque semblable, il y a quatorze ans. Rien n'a changé depuis. La solidarité ministérielle reste presque toujours un vain mot.

IV. — LES RÉSULTATS

Il y a au Parlement beaucoup de Français intelligents et de talent qui, pris individuellement, se rendent parfaitement compte du mal et voudraient bien faire. Mais ils sont intoxiqués par l'atmosphère délétère du Palais-Bourbon. Leur caractère s'est peu à peu dissous dans cette ambiance fâcheuse et ils donnent, comme nous le constaterons, des exemples de véritable folie collective.

Appréciations autorisées.

Le dévoiement de notre parlementarisme produit des résultats tels que *Le Temps* (11 janvier 1912) a constaté : « Il a été une fois de plus établi devant la France et devant l'Europe que notre Parlement envisage la politique extérieure comme un moyen de politique intérieure. »

M. Doumer, justifié pleinement depuis par les faits, a jadis qualifié de *péril national* la présence de M. C. Pelletan au ministère de la Marine; M. Briand s'est vu obligé de signaler le danger des *mares stagnantes* que sont nos circonscriptions d'arrondissement; et M. Combes, aidé de ses amis, a courbé la France devant un sectarisme tel que

M. Millerand, au moment de l'affaire des fiches, a prononcé le mot fameux de *régime abject*.

Enfin, M. R. Poincaré, faisant un tableau de la situation à la fin de 1911, intitulait un de ses articles de *La Dépêche de Toulouse : Le manoir à l'envers*.

CHAPITRE III

OU NOUS MÈNE L'ÉTATISME POLITICIEN

I. **L'Ouest-État.** — Légèreté de la décision prise lors du rachat. — L'ancienne Compagnie est-elle responsable des mécomptes actuels? — L'insuffisance du matériel et le service de la clientèle. — Les indemnités à payer, conséquence du mauvais service. — La gestion financière. — Désordre et gâchis. — Les accidents sur l'Ouest État. — La politique et l'Ouest-État. — L'Etat va-t-il étendre son monopole sur d'autres Compagnies?

II. **L'étonnant scandale des poudres.** — L'intervention de M. Maissin. — Comment on fabriquait et radoubait nos poudres. — La mauvaise fabrication des poudres était connue. — Les résultats de l'enquête du capitaine de vaisseau Schwerer. — Les pertes résultant du scandale des poudres. — Les sanctions. — La nouvelle organisation du service des poudres. — Conséquences de l'affaire des poudres dans la marine. — Le noyage des soutes. — Dans quelles conditions la flotte française devrait actuellement combattre?

Par une contradiction étrange, moins la responsabilité des ministres, des parlementaires et des fonctionnaires devient effective, plus l'indiscipline et l'anarchie généralisée rendent impuissantes les administrations officielles et davantage l'État prétend s'occuper de tout, faire notre bonheur malgré nous et jouer le rôle d'État-Providence. Mais quelle Providence!

L'exploitation de l'Ouest-État et l'affaire des poudres sont des exemples suffisants pour montrer les résultats de l'étatisme, lorsqu'il subit mille influences politiciennes.

I. — L'OUEST-ÉTAT

Le rachat de la Compagnie de l'Ouest a permis de constater, une fois de plus, avec quelle prodigieuse impré-

voyance les opérations les plus graves pour les finances du pays sont engagées par le Parlement.

Légèreté de la décision prise lors du rachat.

Et, cependant, ce ne sont pas les avertissements *en temps utile* qui ont manqué. M. Prevet au Sénat a démontré de la façon la plus nette, avec chiffres à l'appui, que le rachat constituerait une affaire désastreuse pour le pays. On a passé outre. Maintenant, on se trouve en présence des chiffres précis et formidables.

Dès le 29 octobre 1908, les commissaires de la commission des travaux publics à la Chambre ont examiné la note à payer à la Compagnie de l'Ouest. Ils ont été épouvantés de constater qu'il s'agissait de plus de 5 milliards de francs (Voir *La Liberté,* 13 novembre 1908), qui nécessitent le service d'un intérêt de 110 millions environ.

L'ancienne Compagnie de l'Ouest est-elle responsable des mécomptes actuels?

On nous dit bien que tous les mécomptes éprouvés par l'Ouest-État sont la suite des fautes de l'ancienne Compagnie de l'Ouest, qu'une fois certaines voies refaites et le matériel augmenté, l'Ouest-État payera largement les sacrifices consentis et deviendra un réseau modèle.

Impossible de se rendre à cet argument. Comme on va le voir, le mauvais fonctionnement de l'Ouest-État est dû moins à des questions de matériel qu'à la mauvaise organisation, à l'insouciance et au fâcheux état d'esprit d'une partie du personnel, état d'esprit qui va en s'aggravant.

L'insuffisance du matériel et le service de la clientèle.

M. Dubochet, président de la Chambre de commerce de Nantes, constatait au début de décembre 1911 :

L'Ouest-État est dans l'impossibilité

absolue de donner satisfaction au commerce. Il manque de locomotives et de wagons, et a dû commander un matériel considérable, dont la plus grande partie ne lui a pas encore été livrée. Les gares et les voies de triage sont insuffisantes, il faudra exécuter des travaux et engager des dépenses considérables avant d'arriver à améliorer l'état de choses actuel... A Rouen, il a manqué jusqu'à 8 000 wagons, alors qu'ici le déficit n'a pas dépassé 1 200, et qu'il est actuellement réduit à 300. (Voir *Le Temps*, 3 décembre 1911.)

Or, cette insuffisance de wagons de marchandises, qui sont cependant faciles à commander et relativement rapides à construire, est-elle admissible après quatre années d'exploitation? Est-il tolérable que les wagons fassent défaut dans les cas les plus urgents et les plus faciles à prévoir?

La campagne des pommes dont l'expédition se fait en ce moment, constatait *La Lanterne* en octobre 1911, semble avoir complètement surpris l'administration de l'Ouest-État, qui cependant avait d'autant plus à la prévoir que l'an dernier, à la même époque, il y eut pendant plusieurs semaines un inexprimable désordre sur le réseau et des protestations vigoureuses.

Cette année, malgré la leçon récente, même situation. On manque de matériel pour le transport de la récolte, qui se perd sur les quais. Les chefs de gare réclament des wagons. On ne leur répond même pas. La marchandise s'entasse et s'avarie, et les producteurs se désespèrent et se ruinent. (Cité par *Le Matin*, 18 octobre 1911.)

L'irritation des malheureux habitants de l'Ouest est devenue telle que M. Eon, conseiller général de Pleine-Fougère, avocat général à la Cour de cassation, s'est cru obligé de la traduire de la façon la plus énergique. A la grande joie de ses collègues, il demanda qu'on transmît aux Pouvoirs publics les regrets du Conseil général, en face de la situation déplorable créée par l'Ouest-État... Il déclara que les cultivateurs lésés par l'Ouest-État auraient tort de ne pas faire de procès, absolument sûrs qu'ils

seraient de les gagner. (Voir *Le Matin,* 5 octobre 1911.)

L'exaspération des clients obligés de l'Ouest-État sera mieux comprise par l'exposé de quelques cas précis.

M. Charles Perdreau, propriétaire d'une manufacture de papiers en gros, à Meulan (Seine-et-Oise), expédie ses papiers à destination de sa maison de vente à Paris, par wagons de 5 000 kilos. Or, ces wagons mettent régulièrement plus de vingt jours pour franchir les 42 kilomètres qui séparent Meulan de Paris, moins de deux kilomètres par jour; c'est exagéré, même pour la petite vitesse. C'est ainsi que M. Perdreau a reçu le 24 octobre un wagon qui avait été expédié le 28 septembre. Quant à un wagon qui avait été expédié le 19 octobre, M. Perdreau l'attend toujours.

Mais il y a mieux. Le 24 octobre, M. Perdreau, ayant une commande pressée, prit le parti de l'envoyer par grande vitesse. Il n'avait plus de nouvelles de son expédition quand, le 9 novembre, l'administration de l'Ouest-État donna signe de vie... en envoyant encaisser le prix de la grande vitesse. M. Perdreau protesta, et c'est seulement le 11 novembre que ses marchandises lui sont parvenues après avoir vagabondé pendant dix-huit jours entre Meulan et Paris.

Espérant éviter l'encombrement de la gare des Batignolles, M. Perdreau a expédié, le 4 novembre, un wagon de 5 000 kilos sur Paris-Vaugirard, bien que le parcours soit plus onéreux. Il n'a encore rien reçu.

En présence de cet état de choses, M. Perdreau s'est résigné à s'approvisionner par la route avec chevaux et voitures, comme au temps où les chemins de fer n'existaient pas encore. (Voir *Le Temps* 16 novembre 1911.)

Les indemnités à payer conséquence du mauvais service.

Les cas de ce genre sont devenus si nombreux que, de ce seul chef, l'Ouest-État est tenu de payer des indemnités dépassant considérablement le chiffre de celles versées jadis par la Compagnie de l'Ouest.

D'après un rapport de M. Chéron à la Chambre, les indemnités pour pertes et avaries ont dépassé de 4 millions les prévisions budgétaires, et encore beaucoup d'affaires sont-elles en instance.

Il est inadmissible, concluait M. Chéron, que l'État, avec tous les moyens dont il dispose, ne puisse gérer utilement des services publics. (Voir *Le Matin*, 3 décembre 1911.)

La gestion financière.

Le coefficient moyen d'exploitation, c'est-à-dire le rapport entre les recettes et les dépenses, a été pour les cinq grandes Compagnies privées de 55 pour 100 durant le dernier exercice. Cette année, il sera pour l'État de 87 pour 100. (Voir *L'Opinion*, 2 décembre 1911.)

Ce pourcentage n'a jamais été atteint, ni même approché de loin, sur aucun réseau français.

Au temps de la Compagnie de l'Ouest, le produit net d'exploitation varia entre 65 et 80 millions. Il a diminué dans des proportions considérables. (Voir *Le Temps*, 29 novembre 1911.)

Le bilan du réseau racheté après trois ans d'exploitation en régie peut donc se résumer en ces trois chapitres : augmentation de 71 millions de dépenses, augmentation des recettes de 18 millions seulement, aggravation de 58 millions dans le déficit. (Voir *Le Temps*, 26 décembre 1911.)

La conséquence de cette pitoyable gestion a été que, fin décembre 1911, il a fallu demander à la Chambre 59 millions de crédits supplémentaires réclamés par l'administration de l'Ouest-État. En présence de cette énorme demande, M. Chéron, quoique rachatiste, n'a pu s'empêcher de s'écrier :

Je crois être l'interprète des sentiments de toute la Chambre, qu'il s'agisse d'amis ou d'adversaires du rachat, en disant qu'il

faut que cette anarchie prenne fin. (Voir *Le Temps*, 6 décembre 1911.)

Désordre et gâchis.

Ces résultats lamentables sont une résultante du désordre et de la gabegie inconcevables qui règnent sur l'Ouest-État.

Depuis trois ans bientôt que l'État a pris possession de l'ancien réseau de l'Ouest, l'anarchie s'est installée peu à peu dans tous les services du « réseau modèle ». Elle y triomphe aujourd'hui, et personne ne se risquerait à le nier tant la chose est évidente. Les derniers rachatistes ne pouvant se résoudre à plaider coupable, en sont réduits à imaginer les plus lamentables excuses. Plus courageux, le ministre des Travaux publics dénonce avec fermeté la « gabegie » et le rapporteur général du budget s'indigne de l' « inconcevable désordre » qui règne sur l'Ouest-État...

Chaque jour nous apporte une révélation plus stupéfiante encore que celle dont on avait eu connaissance la veille.

M. Chéron nous apprenait hier que l'administration des chemins de fer de l'État ne connaît pas l'effectif exact de son personnel, et qu'elle ne pouvait pas par conséquent, à la date du 20 octobre, établir son budget sur aucune prévision sérieuse. (Voir *Le Temps*, 29 octobre 1911.)

Le scandale est devenu tel que M. Augagneur a dû reconnaître, comme ministre des Travaux publics, le 16 octobre 1911, à Rouen : « La situation ne peut durer. Mon intention ferme est d'en sortir. J'en sortirai. J'en fais une question d'honneur et d'amour-propre. » (Voir *Le Matin*, 17 octobre 1911.)

Les accidents sur l'Ouest-État.

M. Augagneur aurait pu ajouter : « J'en fais une question de sécurité vitale pour ceux qui sont dans la pénible obligation de voyager sur l'Ouest-État. » A cet égard, l'Ouest-État détient un record sinistre.

M. Puech, l'ancien ministre des Travaux publics, n'a-t-il pas reconnu que la plupart des accidents n'étaient pas attribuables au matériel et qu'après un examen des dossiers, il avait été effrayé de constater que les *trois quarts de ces accidents sont dus à des imprudences et à des violations de règlements.* (Voir *Le Temps*, 6 décembre 1911.)

Si on compare les accidents de chemins de fer sur les réseaux concédés français et sur notre ancien réseau de l'État, on constate, d'après les chiffres de la statistique du ministère des Travaux publics, que le nombre total moyen des voyageurs tués et blessés a été, de 1905 à 1909 :

Par million de voyageurs transportés :

1,58 sur le réseau de l'État.
0,79 sur les réseaux concédés.

Par million de kilomètres parcourus par les voyageurs :

0,03 sur le réseau de l'État.
0,02 sur les réseaux concédés.

Par million de kilomètres parcourus par les trains :

2,01 sur le réseau de l'État.
1,46 sur les réseaux concédés.

Donc, « de quelque façon que l'on examine les statistiques, le nombre moyen des victimes d'accidents, par rapport au trafic, est sur l'ancien réseau de l'État, sensiblement plus élevé que sur les réseaux privés. La période antérieure 1901-1905 donne absolument les mêmes résultats au désavantage de l'État ». (Voir *Le Temps*, 22 décembre 1911.)

La politique et l'Ouest-État.

Ces résultats désastreux de l'Ouest-État au point de vue de nos finances et de notre sécurité sont encore dus à la politique.

La politique, voilà le vice essentiel, fondamental des exploitations d'État. C'est l'intrusion de la politique dans l'adminis-

tration de l'Ouest qui y a créé l'anarchie. Du jour où l'État prit possession de l'Ouest, les politiciens y furent les maîtres, casant leurs créatures, intervenant à tout propos pour appuyer des réclamations et ruiner la discipline. (Voir *Le Temps*, 29 octobre 1911.)

Au total, les effectifs (des employés) ont été augmentés de 5 280 unités. Il n'y a évidemment nulle correspondance entre ce chiffre et le développement du trafic. Il est manifeste qu'on embauche sur l'Ouest-État sans discernement et sans mesure *parce qu'on veut donner satisfaction aux recommandations politiques*. Les influences politiques, voilà le vice de toutes les industries d'État. Les horaires, les travaux, le recrutement, l'avancement et les traitements du personnel dépendent de considérations politiques qui s'exercent également dans le domaine de la discipline. C'est un mal auquel il n'est point de remède. Et c'est pourquoi l'anarchie — en même temps que le déficit — ne peut que s'aggraver sur le réseau de l'Ouest-État. (Voir *Le Temps*, 29 novembre 1911.)

Comme de toute évidence l'Ouest-État ne marchait pas, M. Augagneur s'en prit, non pas aux employés auxquels il n'osa rien dire, mais au haut personnel.

En moins d'un an, l'Ouest-État aura dévoré son directeur, son chef de la comptabilité, son ingénieur en chef du matériel et de la traction. Aucune de ces trois victimes n'avait appartenu au personnel de l'ancienne Compagnie de l'Ouest. (Voir *Le Temps*, 19 novembre 1911.)

L'État va-t-il étendre son monopole sur d'autres Compagnies ?

On le voit, c'est l'incohérence dans toute sa beauté. Les grands chefs de service à l'Ouest-État sont abaissés ou élevés au gré d'une fantaisie qui ressemble singulièrement à de l'arbitraire. Et c'est au moment où l'État, en qualité de directeur de transports, donne ces prodigieux exemples de versatilité et d'incapacité que le ministre des Travaux publics propose à la Chambre d'enlever aux Compagnies de chemins de

fer le libre choix de leurs directeurs, sous-directeurs et chefs de service pour le remettre à l'État. (Voir *Le Temps*, 19 novembre 1911.)

En effet, au lieu de tirer la seule conclusion raisonnable que permettent les résultats de l'Ouest-État, c'est à-dire qu'en France l'État exploite déplorablement les grands services publics et que par conséquent il doit plutôt limiter son action que l'étendre, M. Augagneur, ministre des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes, déposa, le 7 novembre 1911, un projet de loi sur *la désignation des agents supérieurs des Compagnies de chemins de fer et l'homologation des règlements concernant le personnel.*

Les trois premiers articles de ce projet sont ainsi conçus :

Article premier,

Seront soumises à la ratification du ministre des Travaux publics, par le Président du Conseil d'administration de chacune des Compagnies de chemins de fer d'intérêt général, les nominations :

a) Des directeurs, sous-directeurs;

b) Des chefs de service de l'exploitation, de la traction et du matériel de la voie.

Il en sera de même pour les agents chargés, par intérim, des mêmes fonctions, pour une durée supérieure à trois mois.

Des nominations seront faites pour une durée de six années et renouvelables.

Article 2.

Toutes modifications de l'organisation administrative des réseaux, tous changements dans les attributions des agents désignés à l'article premier seront soumis à la ratification du ministre des Travaux publics.

Article 3.

Si dans un délai de trois mois, à dater de la promulgation de la présente loi, ou à dater d'une vacance d'un des emplois dési-

gnés à l'article premier, le Ministre n'a pu ratifier les propositions des Compagnies, il procédera d'office aux nominations.

Il en sera de même si la ratification des propositions des Compagnies n'avait pu être faite dans les trois mois précédant le terme normal des fonctions des agents désignés à l'article premier.

A cette nouvelle *Le Temps* constate :

De cette expérience, aux enseignements pourtant si clairs, il (le gouvernement) n'a rien retenu, quant aux dangers multiples d'exploitations commerciales confiées à des directions irresponsables, et dans lesquelles les questions de personnel, de discipline, d'avancement, d'administration générale tombent à la merci du syndicalisme ou des influences politiques.

... Désormais les Compagnies n'auraient même plus le droit de choisir à leur gré « les directeurs et chefs des trois grands services (exploitation, voie et traction) ». Il leur faudrait, pour que leur choix fut acquis, « la ratification du ministre. En ce qui concerne le personnel employé sur les réseaux, « le recrutement, l'échelle des traitements, l'avancement, les peines disciplinaires, les réformes du personnel », les Compagnies « seraient astreintes à faire homologuer leurs règlements », formule dont le sens ne prête à aucune équivoque : c'est la mainmise absolue sur tout l'ensemble de l'exploitation des réseaux.

Les socialistes unifiés ne s'y trompent pas ; ils voient dans ce projet une revanche contre les Compagnies qui ont eu l'audace, lors de la grève révolutionnaire des cheminots, de rester énergiquement fidèles au droit et à la loi.

L'Humanité écrit ce matin : « Après avoir inauguré son ministère par une capitulation scandaleuse devant les Compagnies de chemins de fer, voici ce que M. Caillaux se décide *à légiférer contre ces mêmes Compagnies*. (Voir *Le Temps*, 5 novembre 1911.)

Les protestations de tous les hommes de bon sens se sont élevées contre les tendances de M. Augagneur. La

Chambre de Commerce de Paris a émis le vœu que son projet, « s'il n'est pas retiré, soit rejeté par le Parlement sans examen ». (Voir *Le Temps,* 30 janvier 1912.)

M. Yves Guyot, ancien ministre des Travaux publics, a résumé ainsi toute la vérité sur la gestion des voies ferrées par l'État en France. « Par la force des choses, les chemins de fer de l'Etat sont administrés non pour les voyageurs et les transports mais pour le personnel. » (Voir *Le Matin,* 10 décembre 1911.)

II. — L'ÉTONNANT SCANDALE DES POUDRES

L'explosion de la *Liberté,* à la fin de septembre 1911, a frappé la France de stupeur. Pendant quelques jours l'opinion resta indécise sur les véritables causes de la catastrophe.

L'intervention de M. Maissin.

Les déclarations de M. Maissin, ingénieur en chef de la poudrerie de Pont-de-Buis, au Conseil général du Finistère, en octobre 1911, eurent pour résultat de poser nettement la si grave question de nos poudres de guerre. M. Maissin affirma :

J'ai signalé en son temps au ministère par pli recommandé, dont j'ai le récépissé, les coupables responsables de l'explosion de l'*Iéna*. « Si le gouvernement n'avait pas étouffé cette affaire, la catastrophe de la *Liberté* ne se serait pas produite. » (Voir *Le Temps*, 23 octobre 1911.)

L'émotion soulevée par cette déclaration fut immense.

La poudre B, expliqua M. Maissin, est la meilleure poudre, la plus rare, d'indiscutable qualité, la maîtresse poudre... *quand elle est bien faite...*

La poudre B n'est néfaste, criminelle que mal fabriquée et

celle du lot de l'*Iéna*, celle de la *Liberté* ne coûtèrent des centaines de morts et la perte de deux *cuirassés qu'à la suite de malfaçons*. (Voir *L'Écho de Paris*, 26 octobre 1911.)

Or, la commission chargée de l'enquête sur l'explosion de la *Liberté* conclut :

Que la catastrophe est due à l'inflammation d'une gargousse des poudres de combat de l'une ou de l'autre des deux soutes de tribord avant, et presque indubitablement de la soute supérieure renfermant le seul lot de poudres BM 13 AM 8 2. 06 PB (deuxième lot de 1906, Pont-de-Buis). (Voir *L'Écho de Paris*, 24 octobre 1911.)

Comment on fabriquait et radoubait nos poudres.

On a reconnu qu'il s'agissait de poudre B à la fois mal fabriquée et mal surveillée.

M. Painlevé, rapporteur du budget de la marine, dans une interview publiée par *L'Action*, a relevé les procédés du service des poudres qui constituent une accusation formelle de ce service.

Il a été établi, en effet, que :

1° Les caisses de poudre envoyées par les poudreries aux pyrotechnies des arsenaux portaient une date, et c'est cette date qui était inscrite sur les gargousses fabriquées avec cette poudre.

Or, la date vraie de fabrication pouvait être antérieure de deux ans ou même davantage par rapport à la date inscrite. Ainsi, pour une commande de la marine à une poudrerie, faite en 1908, les caisses de livraisons portaient comme date 1908. Or, les caisses pouvaient enfermer des poudres neuves, des poudres de 1906 et des restes des lots de 1906, par conséquent fabriquées à une date antérieure à 1906.

2° Les poudres remalaxées étaient parfois extrêmement anciennes. On y trouva des poudres faites suivant le vieux

procédé, par l'alcool éthylique, mélangées aux poudres neuves. On ne gardait que la date du remalaxage, qui était inscrite sur les lots ainsi formés et la désignation RM.

Par exemple, certains lots de la *Liberté* portant la date 1908 étaient faits, en réalité, de poudres remontant à 1890 ou 1894, et remalaxées en 1908, date officielle. (Voir *Le Temps*, 29 octobre 1911.)

Il résulte de ces errements que les poudres de Pont-de-Buis envoyées à la *Liberté* n'étaient que des poudres remalaxées qu'on fit passer pour des poudres neuves. Il s'est donc agi d'un réel sabotage accompli sous l'égide des directeurs des poudreries eux-mêmes.

L'idée dominante et fausse des « poudriers » a donc été que l'âge d'une poudre n'a que peu d'importance, que son état de résistance à certaines épreuves est tout.

Cette théorie est reconnue aujourd'hui fort dangereuse. La légèreté, avec laquelle elle fut considérée comme suffisante, n'a d'égale que l'indifférence avec laquelle les plus graves malfaçons furent commises.

La mauvaise fabrication des poudres était connue.

Or, *toutes ces malfaçons et ces terribles dangers étaient connus des hommes au gouvernement depuis des années et on n'a rien fait.*

C'est de la façon la plus fondée que M. Maissin pouvait dire à un rédacteur de *L'Action* qui l'interviewait à Pont-de Buis :

J'accuse la malfaçon et le silence du service des poudres. J'ai pris mes fonctions de directeur à Pont-de-Buis le 11 décembre 1906. Le 12 mars 1907, l'*Iéna* sautait en plein arsenal.

Le 20 mars, j'écrivais au ministre d'alors ma première lettre par laquelle je dénonçais les malfaçons d'un certain nombre de lots de poudres B, les responsables à frapper et les menaces qui pesaient sur notre marine...

Il est, dans l'entourage des gouvernements, des hommes qui sont de grands coupables. Ce sont ceux qui composent le service des poudres. Ces services sont entre les mains de cinq ou six ingénieurs qui ne tolèrent pas qu'en dehors — ou malgré eux — on prétende faire des critiques, surtout si elles peuvent les atteindre.

J'ai dit qu'à Pont-de-Buis, il y avait moins d'anarchie en bas que de laisser-aller en haut. En refusant de m'entendre, le service des poudres s'est rendu coupable et solidaire du meurtre des deux cents marins de la *Liberté*. (Voir *Le Temps*, 27 octobre 1911.)

A la suite des premières accusations de M. Maissin une enquête fut faite en 1907. M. Dejean rédigea un rapport qui, lui aussi, concluait à des sanctions administratives. Il le remit à M. Sarraut qui le transmit au général Brun, alors ministre de la guerre, mais celui-ci ne fit absolument rien. L'enquête du général Gaudin a permis de constater la réalité des faits avancés par M. Maissin et de reconnaître la faute impardonnable des bureaux de la guerre qui, depuis cinq années, n'avaient pas tenu compte des avertissements reçus et avaient laissé la marine dans l'ignorance la plus complète de ces importants documents. (Voir *Le Temps*, 30 octobre 1911.)

La catastrophe de la *Liberté* émut si profondément le pays que peu après la question des poudres franchit plus d'étapes en quelques semaines que pendant dix années.

Les résultats de l'enquête du capitaine de vaisseau Schwerer.

Ce fut là l'œuvre de trois hommes : le capitaine de vaisseau Schwerer, l'ingénieur en chef de l'artillerie navale Bourgoin, l'ingénieur des poudres Marqueyrol. Ils ne se sont pas contentés de vagues affirmations. Ardemment soutenus par M. Delcassé, ils sont allés dans les poudreries, et principalement à la plus suspecte de toutes : celle de Pont-de-Buis.

Hélas! ce qu'ils ont découvert dépasse les suppositions les plus pessimistes. Les procédés de fabrication ne sont pas seulement défectueux, ils sont condamnables, ils sont criminels! Qu'on en juge : les matières premières, notamment le coton, loin d'être pures, sont souillées de mille corps étrangers. On trouve de tout dans le coton-poudre, des déchets de toute nature, et jusqu'à du caoutchouc!

M. Delcassé garde à cet égard des pièces à conviction dans son bureau même! Et voici comment le commandant Schwerer et ses adjoints ont découvert la composition du soi-disant lot de 1908 qui, en réalité, date de 1895 ou 1896 et qui, peut-être, sans les mesures radicales prises depuis la catastrophe de la *Liberté*, eût fait sauter le *Danton :* en consultant les carnets de fabrication (carnets, répétons-le soigneusement cachés jusque-là aux services consommateurs), le capitaine de vaisseau Schwerer s'est d'abord aperçu qu'en additionnant le poids des sous-lots entrant dans la confection, on ne retrouvait pas le poids du lot; on ne savait donc pas la composition exacte de ce lot, inconnue redoutable. (Voir *Le Matin*, 8 décembre 1911.)

Le commandant Schwerer a d'ailleurs déclaré à *L'Action :*

La situation présente nous apprend que toutes les poudres sont des poudres remalaxées.

A Pont-de-Buis, plus que partout ailleurs, le mal est grave, puisque les poudres ont été remalaxées plusieurs fois. (Voir *L'Action* citée par *Le Matin*, 10 décembre 1911.)

La fabrication des poudres a été faite avec une si fantastique légèreté que dans les gargousses examinées on a trouvé des résidus de cigarettes et de chiques, des bouts d'allumettes.

A Cherbourg à bord du *Bouvet :*

On a découvert, dit M. Sauvaire-Jourdan, dans une gargousse appartenant au lot AM. 8, 7-06 PB. (lot n° 7 de 1906, Pont-de-Buis), le même qui a déterminé l'explosion de la *Liberté*, parmi une foule de brins présentant les taches les plus suspectes

et les déformations *les plus inquiétantes*, on a trouvé un brin dans lequel *vivait* paisiblement un *ver blanc*. Ce ver blanc avait une tête rouge et paraissait fort heureux d'avoir trouvé asile dans une retraite où les aliments ne devaient pas lui manquer. (Voir *L'Écho de Paris*, 15 novembre 1911.)

Toutes ces constatations ont été confirmées par la circulaire suivante que M. Messimy, ministre de la guerre, a adressée aux directeurs des poudreries au début de décembre 1911 :

Je suis avisé fréquemment, depuis un certain temps, d'incidents de fabrication qui dénotent, de la part de quelques agents et ouvriers des poudreries, la plus grande négligence.

Dans un établissement, on se trompe dans la préparation d'un mélange acide et on obtient un lot de CP 2 impropre à la fabrication de la poudre B; dans un autre, on se sert de caisses mouillées par la pluie pour l'encaissage d'un lot de poudre qui devient ainsi suspect; dans un troisième, on verse un sac de gobilles en bronze dans une tonne ternaire, au risque de provoquer une explosion· ailleurs, on trouve dans un tamis du chlorate de potasse, des pointes de fer, bref, il semble que le personnel des poudreries ne se préoccupe plus suffisamment des intérêts du Trésor, de la qualité des produits fabriqués et de la sécurité du personnel qui doit les mettre ultérieurement en œuvre, ni même de sa propre sécurité...

Il importe à tous égards que, sans tarder, les fabrications des poudres deviennent à l'abri de tout soupçon.

Vous exposerez cette situation au personnel placé sous vos ordres. Vous lui ferez comprendre que les fabrications aussi délicates que celles des matières explosibles ne peuvent échapper à la suspicion que si l'ensemble du personnel, depuis l'ouvrier jusqu'au chef de l'établissement, apporte tout son zèle à la tâche journalière et s'efforce, dans sa sphère propre, d'éviter toute erreur. Je ne doute pas que le personnel des poudres, dont la conscience professionnelle et le patriotisme me sont connus, ne tienne à honneur de répondre à l'appel que vous lui adresserez et ne rassure au plus tôt l'opinion publique en réalisant des fabri-

cations de poudres et d'explosifs de tous points irréprochables.

Les travailleurs des poudreries acquerront ainsi de nouveaux titres à ma bienveillance et aussi à la sollicitude des Pouvoirs publics qui poursuivent, depuis plusieurs années, l'amélioration continue de leur sort.

Je suis convaincu qu'il ne se produira dorénavant aucune défaillance et que je ne me trouverai pas dans l'obligation de recourir à des mesures de répression. S'il en était autrement, *je me verrais dans la nécessité d'employer la plus extrême rigueur*, car ni le pays, ni le Parlement n'admettraient de mesures d'indulgence en présence de fautes susceptibles de compromettre la défense nationale. (Voir *Le Temps*, 10 décembre 1911.)

MESSIMY.

La fabrication de la mélinite ne semble pas mieux garantie que celle de la poudre B.

Il y a quelque temps, par exemple, dit une note publiée par *Le Journal* (note émanant certainement du ministère de la Guerre), dans la mélinite provenant du service de la marine à Brest, et renvoyée en poudrerie pour être radoubée, on a trouvé les objets les plus invraisemblables, des rondelles d'étain, des pointes de fer, un marteau, des pierres et jusqu'à une chemise. (Cité par *Le Temps*, 13 décembre 1911.)

Les pertes résultant du scandale des poudres.

Ces malfaçons prodigieuses coûtent à la nation des sommes énormes.

La perte de l'*Iéna* a coûté 50 millions, celle de la *Liberté*, 60 millions; soit 110 millions. Sans compter le prix de 600 tonnes de poudres qui ont été noyées, les frais d'enlèvement de l'épave de la *Liberté* qui seront considérables et la perte, bien plus douloureuse encore, de centaines de braves marins.

Les sanctions.

En présence d'un pareil désastre, on aurait pu croire que des sanc-

tions sérieuses seraient prises contre les auteurs certains de ces malfaçons criminelles et fatales.

L'opinion publique était unanime à les réclamer.

Si M. Maissin a dit la vérité, écrivait M. Bérenger, dans *L'Action*, quel châtiment ne méritent pas les personnages politiques ou autres qui ont étouffé son rapport et rendu possible la mort de centaines de marins, la destruction successive de nos escadres, la ruine navale de la France? (Voir *L'Action*, citée par *Le Matin*, 26 octobre 1911.)

Le Rappel dans son éditorial concluait :

S'il y a quelque part où que ce soit quelque chose de pourri, qu'on y porte le fer rouge et vraiment c'est être bien bon qu'employer le conditionnel quand chaque jour un nouveau scandale vient attester que la pourriture monte et s'étend. (Cité par *Le Matin*, 26 octobre 1911.)

Après avoir acquis *la certitude que les procédés de fabrication de la poudre B ont dépassé, comme défectuosité, tout ce qu'on peut imaginer*, le public estimait que le conseil d'enquête était insuffisant. On pensait qu'on allait faire application des articles du Code qui sont formels.

L'article 1383 du Code civil dit :

Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

L'article 319 du Code pénal porte : *Quiconque par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements aura commis involontairement un homicide, ou en aura involontairement été la cause, sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de cinquante à six cents francs.*

Il faut qu'on sache oui ou non, disait *Le Matin* (2 décembre 1911), si les lois sont également faites pour l'administration ou si les fonctionnaires y échappent.

Or, jusqu'à présent, les fameuses sanctions se sont bornées à être les suivantes :

1° L'ancien directeur du service des poudres et collaborateur direct de M. Vieille, l'inspecteur général Bérard, a été mis à la retraite d'office;

2° La direction du laboratoire des poudres et salpêtres a été enlevée à M. Vieille, qui remplace comme inspecteur général M. Bérard;

3° Les ingénieurs en chef Louppe et Maissin, directeurs des poudreries du Moulin-Blanc et de Pont-de-Buis, ont été déplacés d'office et traduits devant un conseil d'enquête. (Voir *L'Action*, citée par *Le Matin*, 7 novembre 1911.)

Fin janvier 1912, le ministre de la Guerre les a mis en non-activité.

M. Messimy prononça encore un certain nombre de mutations dans le corps des agents techniques du service des poudres et salpêtres.

On ne comprend pas bien en quoi ce chassé-croisé de fonctionnaires et ces mesures prodigieusement anodines ont pu constituer les sanctions des faits effroyables dont a été saisie l'opinion publique.

Et les sanctions? disait *Le Temps* (10 décembre 1911). Ah! les sanctions! Elles seront prises après la prochaine explosion de cuirassé, car ce n'est que s'il se produisait de nouvelles défaillances, et alors seulement, que M. Messimy se trouverait dans l'obligation de recourir à des mesures de répression. Il affirme qu'à ce moment, il se verrait « dans la nécessité d'employer la plus extrême rigueur ».

Comme ce perruquier de village qui promettait de raser gratis le lendemain, M. Messimy assure qu'il sera ferme plus tard.

Enfin l'*Officiel* du 25 décembre 1911 publia de nouvelles sanctions de M. Messimy. La plus forte consista

pour deux ouvriers en une mise à pied de *deux heures,* soit pratiquement à une amende de un franc environ, pour avoir versé « un sac de gobilles en bronze dans une tonne ternaire, *au risque de provoquer une explosion* ». (Voir *Le Temps,* 25 décembre 1911.)

Les sanctions, les fameuses sanctions tant attendues, ont donc été pratiquement ou nulles ou profondément ridicules.

La nouvelle organisation du service des poudres.

Mais qu'a-t-on fait pour éviter dans l'avenir une mauvaise fabrication? Le ministre a rendu, le 29 novembre 1911, un décret organisant le contrôle de la fabrication des poudres.

On va abolir ou plutôt affaiblir, en fait, le monopole de l'État en matière de poudres, ce qui est une excellente mesure mais ne suffit pas. On a militarisé le personnel des ingénieurs des poudres, ce qui aura surtout pour résultat d'empêcher à l'avenir des hommes, comme M. Maissin, de profiter de la tribune politique pour dévoiler un scandale odieux qu'ils eussent été obligés de taire s'ils avaient été uniquement fonctionnaires. Mais on n'a pas militarisé les chefs ouvriers et surtout les ouvriers des poudreries, ce qui serait essentiel par ce temps de sabotage et d'antimilitarisme.

On a bien admis de soustraire à la politique quelques douzaines de personnes dont le petit nombre empêche les récriminations d'être entendues. Mais on n'a pas osé priver de leurs droits électoraux des centaines d'ouvriers bien que leur militarisation s'impose au moins autant que celle de leurs chefs.

Les ouvriers poudriers, dit *Le Temps* (15 décembre 1911), sont opposés à la suppression du monopole. « Il est inadmissible, en effet, dit M. Larroque, secrétaire général de la fédération

ouvrière des poudreries, que l'on joue ainsi avec l'existence d'employés et d'ouvriers auxquels on ne peut, en principe, adresser aucun reproche... Il peut y avoir eu quelques fautes légères : soit, mais elles ne pouvaient avoir aucune conséquence néfaste, et, en tout cas, n'avaient point été commises volontairement. » (Voir *L'Action*, citée par *Le Matin*, 14 décembre 1911.)

L'intérêt des ouvriers des poudreries est respectable, mais au-dessus il y a celui du pays qui passe avant tout.

Une fois encore, il est évident que l'esprit politicien aura fait son œuvre néfaste, car c'est lui uniquement qui empêche la réforme complète de nos poudreries, ces laboratoires de la nation où se préparent des éléments certains de la victoire ou de la défaite.

Conséquences de l'affaire des poudres dans la marine.

Les suites pour la marine du scandale des poudres ont été considérables.

La première conséquence de ces pénibles mais nécessaires constatations a été le désarmement pratique de notre flotte de combat.

Dès le 26 septembre 1911, le vice-amiral Bellue communiquait cette décision au préfet maritime de Toulon :

A la suite de la catastrophe, et devant la troublante incertitude où nous nous trouvons sur les véritables causes de l'explosion, je prescris aux bâtiments placés sous mes ordres de remettre dans le plus bref délai possible, à la pyrotechnie, toutes les poudres qu'ils peuvent posséder à bord d'une fabrication antérieure à 1902, bien que les règlements en vigueur justifient leur présence dans les soutes.

Je prescris également de remettre à la pyrotechnie toutes les munitions d'exercice sans exception, qu'ils possèdent actuellement à bord.

Au premier instant, comme nous étions dans une période où nous pouvions redouter un conflit avec l'Alle-

magne, cette mesure radicale surprit l'opinion, mais après les déclarations justifiées de M. Maissin, on en reconnut la sagesse. On admit qu'il ne fallait pas garder un jour de plus sur nos cuirassés les poudres, que le trempage à 90 degrés rendrait particulièrement dangereuses. (Voir *L'Écho de Paris,* 29 octobre 1911.)

On admit que presque tous nos navires de guerre avaient à leur bord des munitions où entrait en jeu un coton-poudre chimiquement inconnu. On les débarqua donc avec d'autant plus de hâte que des alertes se produisirent dans les soutes du cuirassé *Justice* et du croiseur *Amiral-Charner,* à la fin d'octobre.

En novembre 1911, on débarqua encore de nos *dreadnoughts* les munitions d'exercice en poudres antérieures à 1905 et les poudres BM. 13 de Pont-de-Buis appartenant aux lots qui se trouvaient dans les soutes de 19 centimètres de la *Liberté*. Ensuite, lorsque l'enquête nécessitée par les déclarations de M. Maissin eut confirmé ses dires, le débarquement des poudres continua.

La catastrophe de la *Liberté* et les révélations sur les poudres n'ont évidemment pas pu fortifier dans l'esprit de nos équipages leur confiance dans le matériel mis dans leurs mains.

A la fin d'octobre, sur le *Diderot*, en rade de Toulon, un court-circuit provoqua un commencement d'incendie dans le compartiment des dynamos, situé à côté des soutes à poudres centrales. L'équipage procéda avec le plus grand calme à l'extinction du feu; mais il y avait à bord une équipe d'ouvriers qui, aussitôt l'alarme donnée, se précipitèrent du côté des échelles et, prenant les embarcations, gagnèrent le large. Ils ne rallièrent le bord que lorsqu'ils reçurent la pleine assurance qu'il n'y avait aucun danger. (Voir *Le Temps,* 28 octobre 1911.)

Quand le *Vergniaud* fit ses essais à la fin d'octobre 1911,

on a dû débarquer les munitions destinées aux tirs de ce cuirassé, les ouvriers de l'équipe de chauffe ayant demandé à ce qu'il n'y eut pas de poudres à bord pendant les essais de machines. (Voir *Le Journal*, 29 octobre 1911.)

De même, il fallut débarquer les poudres de la *République,* parce que les ouvriers de l'arsenal éprouvaient une répugnance incoercible à effectuer des réparations au-dessus des soutes pleines.

Nos marins continuent à avoir une attitude courageuse; il n'empêche que les moindres incidents déterminent à bord des navires une émotion profonde.

Beaucoup d'officiers sont grandement attristés de la réalité d'une crise morale en face de laquelle les mesures prises paraissent peu efficaces. Les révélations de la presse sur l'insécurité de nos poudres de marine aggravent encore un malaise alarmant, d'autant plus que la presque totalité des approvisionnements maintenus à bord consistent précisément en poudre de 1906 et de 1907. La situation est mauvaise parce que chaque jour, au lieu d'apporter l'oubli, ainsi qu'on l'a peut-être escompté, apporte de nouveaux éléments d'inquiétude. La nécessité de rassurer les équipages est évidente. Si l'on n'y réussissait pas, on pourrait craindre que l'acuité d'une incessante tension nerveuse n'engendre de déplorables conséquences. (Voir *Excelsior,* 31 octobre 1911.)

Le noyage des soutes.

Quant aux mesures préventives en cas d'alerte qui consistent à noyer les soutes à munitions, la catastrophe de la *Liberté* a amené à constater qu'elles n'ont jamais été prises de façon sérieuse. Et ici il convient d'incriminer à la fois les constructions navales et le haut commandement.

L'enquête sur l'explosion de la *Liberté* a établi que les officiers restés à bord de ce cuirassé ne connaissaient pas entièrement le fonctionnement du système de noyage des soutes. Au cours d'une visite faite le lendemain de l'explo-

sion de la *Liberté*, on constata sur le croiseur *Jules-Ferry* qu'une seule vanne a bien fonctionné, les autres difficilement et une n'a pas marché du tout. (Voir *Le Journal*, 12 octobre 1911.)

Sur le cuirassé *Patrie*, 26 des appareils de noyage étaient hors de service.

Les parois d'une soute ayant chauffé par suite d'une fuite accidentelle de vapeur, une alerte eut lieu sur le *Suffren*. Le commandant donna l'ordre de noyer cette soute immédiatement. On remarqua alors ceci :

D'après les devis, d'après les calculs des ingénieurs, il devait falloir 18 minutes 53 secondes pour que le noyage fût complet. C'est beaucoup déjà. *Or, au bout de cinquante minutes, la soute n'était remplie qu'aux trois quarts, et l'on s'apercevait, par contre, que, par suite d'un défaut d'étanchéité, il y avait trois tonnes d'eau dans les compartiments voisins.* (Voir *Le Matin*, 1er novembre 1911.)

Dans quelles conditions la flotte française devrait actuellement combattre!

Si l'on a débarqué beaucoup de poudres anciennes, ces mesures ne sont pas générales. Il y a encore des poudres dangereuses sur la plupart de nos bâtiments, *parce que les directions de l'artillerie navale ne sont pas en mesure de remplacer les anciennes poudres par des nouvelles.*

Il ne peut, certes, être question de dégarnir complètement les soutes de nos navires. Des navires de guerre sans munitions ne seraient plus des navires de guerre, constatait *Le Matin* (2 novembre 1911).

Le 15 novembre 1911, *Le Matin* ajoutait :

Depuis trois semaines, toutes les poudres débarquées ont été remplacées. *Le ministre affirme qu'il n'aurait pas pu le faire, il y a huit mois.* Ici il fait connaître *à la Chambre une situation qu'il qualifie lui-même de très grave.*

Depuis des années, la délivrance de la poudre à la marine était inférieure aux commandes. Pour 1910, en particulier, la commande était de 2 100 tonnes; la délivrance ne fut que de 730 tonnes...

Le ministre se trouvait donc non seulement en face d'un déficit de 1 370 tonnes, mais de la commande de l'année courante. Il fit toute diligence. Ses instances ont abouti à une production plus active. A l'heure actuelle, 2 500 tonnes sont livrées; le reste le sera avant la fin de l'année.

Telles étaient les déclarations du ministre de la Marine (14 novembre 1911). Un effort utile a été fait. C'est incontestable, mais il en est résulté un véritable surmenage pour les ouvriers et les chauffeurs des poudreries qui ont été fort mécontents d'être contraints de faire onze et douze heures de travail par jour. (Voir *L'Écho de Paris,* 13 janvier 1912.)

On reprenait donc un peu d'espoir, quand *Le Matin* nous apprit le 28 janvier 1912 :

Toutes les poudres, y compris les poudres de 1911, sont suspectes.

La fabication a été effectuée dans de telles conditions qu'il est imposible de déclarer un lot parfaitement sain... On a commencé à faire, enfin, de la poudre sans mélanges; mais il faudra de *seize à dix-huit mois* pour avoir les 4 000 ou 4 500 tonnes de poudres nécessaires à la flotte.

En présence de cette situation inextricable; on apprend que les anciens lots de poudres sont restés à bord.

Il n'est pas possible, suivant l'expression de M. Delcassé, de « désarmer devant l'étranger ». (Voir *Excelsior,* 29 janvier 1912.)

Mais il y a pis.

A la suite des événements que l'on sait, on avait décidé de remplacer les poudres jusqu'ici en usage par une poudre plus stable, poudre à la diphénylamine, dont la poudrerie de Saint-

Médard envoya un certain stock à la pyrotechnie de Toulon, pour la fabrication de gargousses destinées à remplacer les poudres BM 13 et BM 15 pour le matériel de 19 et de 24. Déjà, *la fabrication de ces gargousses était commencée, lorsqu'on s'est aperçu qu'il y avait eu erreur sur la charge d'emploi qui avait été calculée sur les anciennes bases, et risquait au premier tir de causer quelque catastrophe.*

On télégraphia aussitôt à la pyrotechnie d'arrêter la confection de ces dangereux engins. Des expériences vont être entreprises à l'effet de fixer la charge d'emploi de ces gargousses, en tenant compte des qualités du nouvel explosif. *Mais, de ce fait, la reconstitution des stocks d'approvisionnement de nos navires, considérablement réduits par les voyages qui ont eu lieu en décembre, va se trouver retardée.* Pour parer à ce danger, les poudres débarquées seront conservées à la pyrotechnie, dans des magasins situés à proximité de la mer. (Voir *Le Petit Journal,* 31 janvier 1912.)

Donc, si la guerre éclate, nos marins devront embarquer de vieilles poudres en quantité d'ailleurs insuffisantes. Quand nos approvisionnements seront-ils au complet? Mystère. Étant donné le désordre qui a régné jusqu'ici dans nos poudreries, il est bien évident qu'on ne saurait instantanément les réformer, accroître leur production et obtenir une bonne fabrication, alors que depuis si longtemps elle est mauvaise.

Il ne suffit pas d'ailleurs de remplir les soutes de nos navires, il faut encore être en mesure de les ravitailler rapidement et abondamment pour des opérations prolongées. Or, cela nous serait encore à peu près impossible.

En fait, présentement, nous n'avons pas une flotte de guerre munie de tous ses moyens d'action.

Qu'il s'agisse du service des voyageurs de l'Ouest-État ou de l'efficacité de notre marine militaire, vilà dans quelle situation nous a mis l'étatisme politicien.

CHAPITRE IV

COMMENT S'ORGANISE CHEZ NOUS L'ANARCHIE ET LA RÉVOLUTION

I. **La discipline passée de l'autre côté de la barricade.** — Exemples topiques.

II. **La Confédération générale du travail (C. G. T.).** — Croissance de la C. G. T. — Méthode d'action de la C. G. T. — Les délégués de la C. G. T. — Contre le patronat. — La C. G. T., organisation révolutionnaire.

III. **Gustave Hervé, « La Guerre Sociale » et ses amis.** — Caractère dominant de *La Guerre Sociale*. — Les condamnations d'Hervé. — Le service de sûreté révolutionnaire.

IV. **L'appel à la violence.** — Force et action directe. — La violence au nom de l'Humanité.

V. **La défaite organisée.** — Opinions. — Faits.

La dissolution de l'autorité gouvernementale a eu pour corollaire l'organisation systématique de l'anarchie et de la révolution au sein même du pays.

I. — LA DISCIPLINE PASSÉE DE L'AUTRE COTÉ DE LA BARRICADE

Les hommes sont toujours les hommes. Même révolutionnaire, leur action concertée et puissante ne s'obtient que grâce à la discipline. Cette vérité s'impose avec une force telle que les antimilitaristes qui combattent la discipline à la caserne cherchent à l'imposer à leurs propagandistes. Quand cette discipline existe à leur profit, ils ne

résistent pas à la satisfaction de s'en féliciter ouvertement

Exemples topiques.

Ainsi, *La Guerre Sociale* du citoye Hervé en préparant le mouvemen du 1er mai 1911 constatait :

Et comme la principale de l'*Union (des syndicats de la Seine à Paris*, c'est le bâtiment, où règne une *discipline quasi mili taire*, qui fait la force de cette puissante organisation, on peu être sûr que partout *la consigne* de ne pas troubler l'ordre ser observée ponctuellement. (Cité par *La Patrie*, 27 avril 1911.

De même, les cheminots au congrès d'août 1911 ont d proclamer que leur fameuse grève générale d'octobre 191 avait échoué uniquement à cause du défaut de discipline

La nécessité de la discipline s'impose avec une tell force au citoyen Hervé, qu'elle est à la base de son pro gramme d'action antinationale.

Fortifier et développer l'organisation des jeunes gardes, o jeunes socialistes, jeunes anarchistes et jeunes syndicalistes fra ternisent dans la bataille et dans la prison, *donnant aux adult une belle leçon d'union : il est indispensable que nous ayons sou la main une troupe de jeunes gens résolus, n'ayant peur de rien disciplinés et entraînés*, mobilisables en quelques heures et e secret sur un point quelconque de Paris. (Voir *La Guerre Social* Cité par *Le Matin*, 26 juillet 1911.)

II. — LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (C. G. T

Grâce à cette discipline retournée contre la nation, u État dans l'État s'est constitué en France. Ce second Éta a pour idéal proclamé de détruire le premier et en atten dant de ne lui laisser aucun répit. La C. G. T. est, en effe devenue chez nous le grand état-major de la guerre civil et du « chambardement » général. Après s'être créée so disant pour aider les travailleurs sur le terrain économiqu

elle est devenue au premier chef une organisation politique de combat, toujours en vedette et toujours en bataille.

Croissance de la C. G. T.

La C. G. T. a progressé surtout pendant les dernières années. D'après son bilan moral et financier pour l'exercice 1908-1910, en 1908, la C. G. T. comptait 2 580 syndicats comprenant 284 321 membres. En 1910, la C. G. T., comprenait 76 fédérations englobant 3 012 syndicats et 357 814 membres.

On constate ainsi une augmentation de 73 493 syndiqués en deux ans.

Méthode d'action de la C. G. T.

La C. G. T. mène contre l'État et la société actuelle une véritable guerre de guérillas. Tous les prétextes lui sont bons pour soulever sur les points les plus divers du territoire des troubles qui facilitent sa propagande et obligent à mobiliser de nombreux soldats qui, — bénéfice anarchiste supplémentaire, — sont détournés de leur instruction militaire normale.

Ainsi, dès que les manifestations suscitées par la vie chère ont commencé à l'automne de 1911, la C. G. T. est entrée en campagne. L'arrivée de ses émissaires aggrava aussitôt la situation. (Voir page 82.)

Les délégués de la C. G. T.

L'organisation de la C. G. T. est d'ailleurs fort remarquable.

La Convention a eu jadis ses délégués aux armées ; la C. G. T. a, elle aussi, ses délégués dont la tâche consiste, en profitant des circonstances, à aller partout organiser la grève et l'anarchie.

Voyons comment opère le citoyen-délégué.

Dans un faubourg de Maubeuge, à Ferrière-le-Grand, se

trouve une grande usine métallurgique dont M. Delatre est le directeur. Le 2 septembre 1911, un peu avant midi, un homme monté sur une bicyclette arriva à l'usine et demanda à voir le patron, se disant délégué de la C. G. T. M. Delatre, prévenu et devinant la cause de la visite, donna des ordres et l'homme fut introduit aussitôt.

Alors commença la scène suivante, qu'on imaginerait illustrée par un tableau de Jean Béraud. Dans le bureau sévère, mais cossu du gros industriel, deux hommes étaient en présence : le patron bien vêtu, aux allures correctes, et le délégué de la C. G. T. qui, lui, était vêtu d'un large pantalon, d'une cotte, et chaussé d'espadrilles.

M. Delatre pria son hôte de vouloir bien s'asseoir et, ceci fait, il lui demanda le but de sa visite.

— Je viens, lui dit l'homme, vous prier d'interrompre immédiatement le travail dans votre établissement.

— Pour quelle raison? demanda courtoisement M. Delatre.

— Nous avons décidé la grève générale du bassin de Maubeuge.

— Ah! très bien, reprit l'industriel... Vous êtes du pays?

— Non, je suis de Saint-Quentin, et j'arrive ici, délégué par la C. G. T.

— Ah! parfaitement; mais c'est que nous sommes en ce moment en train d'écouler la fonte de deux hauts fourneaux; voudriez-vous nous autoriser à achever ce travail?

Après un moment de réflexion, le délégué répondit :

— Oui, pour la fonderie, nous n'insisterons pas. Mais, n'est-ce pas, il est bien convenu que cette concession est une entente de vous à moi?

M. Delatre s'inclina, avec un sourire sans doute, puis il risqua :

— Mais quelles sont les causes du mouvement?

— Nous protestons, déclara l'homme, contre la cherté des vivres, et nous voulons la libération des femmes en prison.

— Pensez-vous, demanda pour finir l'usinier, que je puisse reprendre le travail lundi?

— Cela me semble prématuré, fit avec une petite moue le

délégué de la C. G. T., car je dois vous dire que, d'ici quelques jours, on en verra de drôles.

Sur ces mots, l'entretien prit fin. M. Delatre reconduisit le visiteur jusqu'à la porte; puis il donna l'ordre à ses 1 200 ouvriers de cesser le travail. (Voir *L'Echo de Paris*, 4 septembre 1911.)

Voilà où en sont arrivés les patrons. Sachant ne pouvoir compter sur aucun secours gouvernemental, ils s'inclinent non sans courtoisie devant les organisateurs de la révolution; cette méthode, après tout, étant moins périlleuse pour eux que celle qui consisterait à défendre leur incontestable bon droit.

Contre le patronat. Les efforts, les agissements, la tactique de la C. G. T. donnent la conviction que cette organisation ne cherche nullement l'amélioration loyale et réelle du sort des ouvriers, mais qu'elle travaille uniquement au « chambardement » social.

A la C. G. T., il n'est question ni de légalité, ni d'accord. Le contrat de travail est considéré comme sans valeur. Seuls les ouvriers ont des droits, seuls les patrons ont des devoirs, car ils sont de simples exploiteurs.

C'est ce qu'enseigne le *catéchisme rouge* répandu dans le monde ouvrier et qui reflète l'esprit de la C. G. T.

D. — *Qu'y a-t-il de commun entre les esclaves, les serfs et les salariés?*

R. — Qu'ils sont tous dans la servitude, qu'ils doivent travailler très dur et vivre avec le minimum de bien-être.

D. — *N'y a-t-il pas cependant quelque différence entre eux?*

R. — Si, l'entretien de l'esclave et du serf était assuré, celui du salarié ne l'est pas. Quand le salarié n'a pas de travail, il meurt de faim.

D. — *Les salariés peuvent-ils se libérer?*

R. — Oui, les salariés pourront se libérer quand ils le voudront.

D. — *Que devront-ils faire pour cela?*

R. — S'organiser fortement dans les syndicats et envoyer au Parlement des représentants qui renverseront le système actuel. (Voir *Le Travailleur de l'Ouest*. Saint-Nazaire, 16 décembre 1911.)

Comment fait-on marcher tant de braves travailleurs naïfs? En les berçant de cette illusion.

Ayant supprimé le *salariat* et par conséquent le *patronat*, ce sera par nos syndicats, par nos fédérations d'industries que se répartira la richesse sociale. A force de luttes, le prolétariat, affranchi par lui-même de ses dieux et de ses maîtres, proclamera l'Égalité de l'Homme dans un monde régénéré.

Ce sera dans la Grande Confédération Général du Travail que se manifestera ce beau mouvement de solidarité humaine. Par ses Maisons du Peuple où resplendiront les sciences et les arts, l'humanité sans frontières oubliera vite qu'il ait existé des tyrans. (Voir l'image d'Épinal publiée par la *Fédération nationale des Travailleurs de l'Industrie du bâtiment*.)

Le résultat de la propagande de la C. G. T., c'est encore cette chanson vendue sur les boulevards, intitulée : *J'ai eng... l'patron !*

Il fut un temps, dit Clément Vautel dans *Le Matin* (14 décembre 1911), où la vie paraissait bonne en France. Alors on chantait le vin, l'amour et le tabac ; aujourd'hui, nous chantons : *J'ai eng... l'patron!...* C'est le progrès.

La C. G. T., organisation révolutionnaire.

Mais ce n'est encore là que le petit côté de la question. En dépit de son titre, la C. G. T. est avant tout une organisation politique révolutionnaire et antinationale.

A Dunkerque, 29 janvier 1912, elle mobilise 500 ouvriers du port aux cris de : « A bas l'armée ! » en faveur du discipli-

naire Rousset. (Voir *L'Echo de Paris,* 30 janvier 1912.)

Lors du procès antimilitariste du *Sou du Soldat* (janvier 1912), elle tente une grève générale de la Fédération du bâtiment. (Voir *Le Matin*, 6 janvier 1912.)

A la réunion tenue salle de l'Égalitaire, le 15 septembre 1911, les délégués des syndicats adhérant à l'Union décidèrent de convoquer leurs organisations dans le plus bref délai, « afin d'étudier hâtivement les dispositions à prendre pour rendre la grève générale effective en cas de guerre ». (Voir *L'Echo de Paris*, le 16 septembre 1911.)

Peu après M. Georges Dumoulin, trésorier de la C. G. T., tenait dans une conférence à Mouzon, dans les Ardennes, les propos suivants :

Camarades, nous répondrons à l'ordre de mobilisation par la grève générale, le sabotage des voies ferrées et de tous les moyens de transport, ainsi que des divers organes de transmission. S'il faut que nous fassions la guerre, nous la ferons chez nous, et non aux Allemands, qui ne nous ont jamais rien fait de mal. (Voir *Le Temps*, 12 janvier 1912.)

Or, à ces paroles correspondent des faits montrant la puissance d'organisation de la C. G. T. Le 11 février 1912, elle a pu, sans obstacles, rassembler une foule énorme pour faire des obsèques du disciplinaire Arnoult une manifestation antimilitariste d'une violence inouïe.

Permettre de se développer à une organisation puissante qui se livre à d'innombrables manifestations de cette nature, n'est-ce pour un gouvernement laisser préparer librement une sorte de suicide national?

III. — GUSTAVE HERVÉ, « LA GUERRE SOCIALE » ET SES AMIS

Un des symptômes les plus nets du progrès des idées anarchistes réside dans l'extension prise par le journal

La Guerre Sociale. Cet organe fondé, comme on sait, par le citoyen Hervé, ancien professeur de l'État, en proie à une véritable passion antifrançaise, se vend maintenant à environ 40 000 exemplaires et « boucle » très aisément son budget.

Caractère dominant de « La Guerre Sociale ».

Presque tous les numéros de *La Guerre Sociale* constituent un appel enflammé au pillage, au meurtre et à la trahison du pays.

En mai 1911, les agents de police Faralicq, Guillaume, sont grièvement blessés dans une manifestation. L'agent Portenseigne est touché à mort.

La Guerre Sociale témoigne de sa joie et réjouit ses « bons bougres » de lecteurs par cette chanson :

HÉLAS! QUELLE DOULEUR

Air : *Hélas! quelle douleur*

(Cantique)

— O brave Faralicq,
L'plus doux des flics
Et tellement bête!
O brave Faralicq,
Toi le plus chic
Des cogn's et des flics!
On a voulu voir si ta tête
Était d'bois comme on le répète!
Mais je n'ai plus d'mouchoir
Pour pleurer c'soir
Les victim's du d'voir!

— Guillaume, t'as pris tantôt
Un coup d'couteau
Entre les épaules.
Guillaum', t'as pris tantôt
Un coup d'couteau :
Ça fait froid dans l'dos!

En songeant à ton sort pas drôle
Y a de quoi pleurer comme un saule!
Mais je n'ai plus d'mouchoir
Pour pleurer c'soir
Les victim's du d'voir!

— Ah! mon Dieu! te voilà
Dans quel état,
Pauvre Portenseigne,
Ah! mon Dieu! te voilà
Dans quel état?
Presque chocolat!
T'es couvert de blessur's qui saignent :
Attends un peu que je te plaigne!
Je n'ai plus d'mouchoir
Pour pleurer c'soir
Les victim's du d'voir.

Sinistres policiers,
Vous qui cogniez
Sur nous sans relâche,
Sinistres policiers,
Vous qui cogniez
Sur nous sans pitié,
Vous pouvez crever, tas de vaches :
On n'pleur' pas les brut's et les lâches.
Je n'ai plus d'mouchoir
Pour pleurer c'soir
Les victim's du d'voir!

Gaston Couté. (Voir *La Guerre Sociale*, 10 mai 1911.)

Le criminel attentat de Pont-de-l'Arche fut salué par *La Guerre Sociale* avec une extrême satisfaction.

Loin de considérer les saboteurs comme des lâches, nous les considérons comme des hommes courageux, pratiquant la solidarité à l'égard de leurs compagnons de lutte; même ceux qui ont tenté de faire dérailler le rapide du Havre ne sont pas des lâches; non seulement leurs intentions étaient louables, puisqu'ils agissaient dans l'intérêt seul de leurs frères les chemi-

nots révoqués, mais c'étaient des braves, puisqu'ils s'exposaient, s'ils étaient pris, à la peine capitale... (Voir *La Guerre Sociale*, 12 juillet 1911. Cité par *L'Opinion*, 22 juillet 1911.)

Quant au pillage et aux incendies de la Marne :

Ça, c'est de la belle besogne, s'écria Gustave Hervé, digne des fils des Jacques qui jadis promenèrent la torche dans les châteaux.

La guerre des pauvres contre les riches, voilà la bonne guerre, la guerre sainte, la seule guerre où les exploités aient quelque chose à gagner, la seule qui au XXe siècle vaille la peine qu'on y risque sa peau.

Les événements de Champagne nous apportent le même réconfort, la même espérance que la belle grève des cheminots.

Un peu de cohésion, un peu d'ensemble, un peu de discipline dans la révolte, et ça y est!

Un sans patrie. (Voir *La Guerre Sociale*, 12-18 avril 1911.)

Les condamnations d'Hervé.

Les violences de *La Guerre Sociale* ont été tellement répétées, tellement graves que son rédacteur en chef a été frappé d'un certain nombre de condamnations. Ces représailles inquiètent d'ailleurs fort peu le citoyen Hervé, qui de sa prison continue à envoyer à son journal des articles incendiaires.

Cette tranquillité du citoyen Hervé résulte évidemment de ce fait qu'après tout les condamnations qui l'atteignent sont relativement bénignes.

Le 10 novembre 1911, dans son réquisitoire, M. l'avocat général Matter disait aux jurés de la Seine :

Vous préconisez le sabotage, s'écrie-t-il en s'adressant à M. Hervé, vous essayez de pousser au meurtre des simples dont l'esprit s'imprègne de votre littérature néfaste. Prenez garde! Demain peut-être vos doctrines seront la cause d'actes sanguinaires et épouvantables. Que la responsabilité du sang ainsi versé retombe sur votre tête. (Voir *Le Journal*, 11 novembre 1911.)

Hervé fut condamné à deux ans de prison, *mais on lui accorda des circonstances atténuantes.*

Des circonstances atténuantes! pour un homme qui depuis des années prêche la guerre civile entre Français et qui au plus fort de la crise franco-allemande déclarait :

Nous vous saboterons votre mobilisation si vous commettez le crime de ne pas vous arranger avec l'Allemagne à propos du Maroc. Et en attendant nous vous saboterons votre diplomatie. Nous obligerons votre ambassadeur à filer doux devant l'ambassadeur des requins d'Allemagne. (Voir *La Guerre Sociale*. Cité par *Le Matin*, 12 juillet 1911.)

Le Service de sûreté révolutionnaire.

L'organisation de l'anarchie est encore caractérisée chez nous par la création du S. S. R., du Service de sûreté révolutionnaire, établi par G. Hervé et ses amis dans le but de démasquer des agents provocateurs. Cette organisation n'hésita pas à séquestrer par ruse dans les bureaux de *La Guerre Sociale* les citoyens Bled, Dudrague et Métivier. Une « perquisition » fut faite au domicile de M. Bled par les camarades Dulac et Perceau, « commissaires aux délégations révolutionnaires ». La mère de Dudragne demanda un « permis de communiquer » qui lui fut d'ailleurs refusé par les douze « juges » peu humains de *La Guerre Sociale.* Puis les « débats » eurent lieu. Ils furent présidés par Almereyda. Des jeunes gardes révolutionnaires tenaient en respect les prévenus, revolver au poing, et c'est le revolver sur la tempe que lesdits prévenus assurèrent avoir signé les déclarations qu'on exigeait d'eux. A la suite de ces séquestrations, le parquet chargea M. Boucard, juge d'instruction, d'ouvrir une instruction. Le 3 août 1911, le citoyen Dolié qui était le « préfet de police » des révolutionnaires et ses amis furent

arrêtés sous l'inculpation de violation de domicile, d'usurpation de fonctions, etc. Le procès eut lieu, tous les inculpés furent acquittés par le jury qui n'a pas admis, — quelque opinion qu'on puisse avoir sur les agents provocateurs, — qu'il était de l'intérêt général de punir une violation formelle et scandaleuse de la liberté individuelle.

IV. — L'APPEL A LA VIOLENCE

A mesure que l'affaiblissement du pouvoir central et tutélaire se manifeste, les signes de la civilisation disparaissent. L'appel à la violence, à la force, cet *ultima ratio* des sociétés primitives, devient chez nous d'un emploi de plus en plus fréquent.

Force et action directe.

L'habitude s'introduit peu à peu dans le pays, constate *Le Temps* (6 mai 1911), de recourir aussitôt qu'on croit avoir un sujet de plainte à l'action directe. Les Pataud et autres syndicalistes n'en ont plus le monopole. Les hommes sérieux, des propriétaires, des bourgeois emploient à tout bout de champ les procédés révolutionnaires préconisés par la C. G. T.

Dès qu'une commune ou un département désapprouve une mesure administrative ou législative, on organise une petite insurrection en règle, avec refus de l'impôt, refus d'obéir aux réquisitions militaires, drapeau rouge, chant de l'*Internationale,* insultes aux préfets, sous-préfets et autres agents du pouvoir central, sans oublier au besoin les attentats contre les personnes et les propriétés, le pillage et l'incendie.

La violence au nom de l'Humanité.

Ainsi l'appel à la violence tend à se généraliser et, aberration prodigieuse, au nom de l'Humanité et du progrès social!

Le citoyen Baritaud, arrêté pour propagande antimilita-

riste à l'aide de l'œuvre du *Sou du Soldat*, déclara au juge d'instruction M. Boucard :

Nous sommes des humanitaires qui cherchons le bien de nos camarades. Nous estimons que les soldats ne sont pas faits pour tuer leurs frères. Nous avons horreur du sang.

Mais, cette horreur du sang ne gêne nullement les amis de M. Baritaud pour assommer les jaunes qui veulent travailler.

M. Boucard répondit d'ailleurs au citoyen Baritaud en lui montrant une lettre d'un des soldats subventionnés par le *Sou du Soldat,* lettre dans laquelle on lisait :

Je sais bien de quel côté le moment venu le sang devra couler. (Voir *Le Matin,* 13 juillet 1911.)

Comment un homme dont les méninges sont encore en bon état peut-il se laisser séduire, même un instant, par les « bêlements » humanitaires que nous prodiguent les protagonistes de la société future, alors que toute leur doctrine sociale se trouve, en somme, résumée dans cette phrase écrite sur une carte postale saisie chez l'anarchiste Manhes soupçonné de sabotage?

Pour vaincre les ennemis du prolétariat, il nous faut détruire, encore détruire, toujours détruire, car l'esprit destructeur est en même temps l'esprit constructeur. (Voir *L'Écho de Paris,* 16 juillet 1911.)

Cette dernière affirmation montre l'effroyable inconscience et même l'infériorité cérébrale des partisans du progrès par la violence. Que les anarchistes sachent détruire! Personne ne le conteste. Mais qui donc nous prouvera qu'ils sont capables de reconstruire quoi que ce soit, alors que le citoyen Jaurès, malgré de multiples mises en demeure, est encore incapable de nous donner même une simple esquisse de la fameuse société future?

V. — LA DÉFAITE ORGANISÉE

A ne considérer que les faits, il est impossible de ne pas constater qu'il existe chez nous une organisation systématique de la défaite et que cette organisation se consolide et se perfectionne. C'est là une vérité qui s'impose aux esprits les plus divers.

Opinions. Qui ne frémit, dit M. Latapie dans *La Liberté*, à la pensée qu'une guerre pourrait éclater à l'heure où les saboteurs, stylés par les comités antimilitaristes, sabotent les voies ferrées sur tous les points à la fois? Sait-on seulement d'où vient l'argent qui entretient cette campagne? (Cité par *L'Action française*, 21 juillet 1911.)

M. Henri Béranger dans *L'Action* (24 juillet 1911) ajouta :

... Êtes-vous toujours aussi sûrs qu'il n'y a pas parmi vous des mouchards au service du grand état-major allemand?

Êtes-vous toujours aussi sûrs que, parmi ces hurleurs de surenchères qui veulent arborer des drapeaux prussiens sur nos clochers de Champagne ou saboter nos frontières en face du Rhin, il n'y a pas quelques Métiviers qui ne distinguent plus entre l'odeur du mark et du franc, lesquels n'ont pas de patrie pour un bon mouchard antipatriote?

Et ne pensez-vous pas, dès lors, ô Hervé, ô Griffuelhes, ô vous tous les bons bougres de la pire des causes, qu'il serait tout de même temps pour vous de cesser une parade qui fait de vous les victimes des traîtres et les fourriers de l'invasion? (Cité par *L'Action française*, 24 juillet 1911.)

Faits. Ces exhortations n'ont d'ailleurs pas eu la moindre action sur les directeurs du sabotage et de la défense nationale.

Le 27 juillet 1911, au cours d'une réunion donnée sous les auspices de la Fédération révolutionnaire com-

muniste à l'Eden-Concert, avenue Ledru-Rollin, un nommé Bricheteau a fait la déclaration suivante :

La classe ouvrière est prête à empêcher la guerre. Que les gouvernants sachent bien que nous ne marcherons pas en cas de déclaration de guerre.

Nous saurons faire les actes nécessaires pour que les soldats ne partent pas. Nous saboterons la mobilisation. Si nous nous laissons enrôler, ce sera pour avoir des armes qui nous serviront à nous libérer...

En cas de mobilisation, des camarades décidés feront un petit travail au point de départ des gares de Paris et des grands centres de province. Si vous êtes enrôlés de force, il faudra faire les actes nécessaires, faire disparaître les chefs qui sont à la tête des régiments. (Voir *L'Écho de Paris,* 28 juillet 1911.)

Quant à *La Bataille Syndicaliste* son conseil en cas de guerre ne fut pas moins net.

Il faut indiquer une ligne de conduite aux syndiqués pour qu'ils ne se laissent pas mobiliser comme un vulgaire troupeau. *Il faut envisager également les moyens à employer pour paralyser toute mobilisation. Il faut examiner les procédés capables d'arrêter l'envoi des troupes sur la frontière.* (Cité par *Le Matin,* 29 juillet 1911.)

Voilà ce qu'on peut dire et imprimer librement à Paris. Qu'est-ce donc que tout cela, sinon l'organisation ouverte, libre et tolérée par le gouvernement de la future défaite de la France?

CHAPITRE V

L'ÉTAT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

I. **Police et gendarmerie.** — L'impuissance de la police et l'esprit syndicaliste. — Les difficultés de la gendarmerie.

II. **La sûreté individuelle.** — La police en baisse, le crime en hausse.

III. **Où en est la liberté du travail.** — Jaunes et rouges. — La chasse aux renards. — Jusqu'à la mort. — Comment les jaunes peuvent se défendre. — Patrons malgré eux.

IV. **Sous l'empire du sabotage.** — Origine du sabotage. — Les méthodes de sabotage. — Quelques formes de sabotage. — Le déraillement de Pont-de-l'Arche. — Les arrestations de saboteurs. — L'impunité du sabotage. — Le Parlement et le sabotage. — L'opinion et le sabotage.

V. **Les troubles de Champagne.** — Le sac d'Ay. — Le Gouvernement a laissé faire. — L'affaire Crettiez et ses suites. — A quoi sert la force publique?

VI. **Les émeutes de la vie chère.** — L'influence de la C. G. T. — A Creil. — Encore la C. G. T.

I. — LA POLICE ET LA GENDARMERIE

La désorganisation générale semble bien avoir atteint la police. Son insuffisance s'est affirmée sous une forme burlesque par la prodigieuse histoire des bandits fantômes de Pegomas qui dure depuis des années sans qu'on ait pu trouver le mot de cette invraisemblable énigme.

L'impuissance de la police et l'esprit syndicaliste.

L'impuissance de la police est encore démontrée par son incapacité ou sa lenteur à retrouver les auteurs du vol de la *Joconde*, du déraillement de Pont-de-l'Arche, du cambriolage du train poste sur le P.-L.-M. (le coupable a été arrêté à Bruxelles par la police belge), de l'attentat de la rue Ordener, de la violation de la tombe de Lantelme au Père-Lachaise et de tant d'autres méfaits encore.

Il n'est pas douteux qu'une des causes de la faiblesse de la police réside dans l'état d'esprit qui règne dans certains de ses éléments. Aujourd'hui, on distingue chez les policiers parisiens les réformistes et les syndicalistes. Or, l'*Union des réformistes*, qui compte six mille adhérents, formule des revendications telles que M. Lépine, préfet de police, ne veut plus recevoir les délégués de ce groupement. (Voir *Le Matin,* 17 décembre 1911.)

Les gardiens de la paix à Paris ont toujours leurs grandes qualités, mais c'est peut-être parce qu'ils ne paraissent plus aussi sûrs que jadis que M. Achille, conseiller municipal, dans son rapport sur le budget, tout en rappelant les mérites des agents, les invite à conserver par-dessus tout « l'esprit de discipline qui fait leur force ». (Voir *Le Matin*, 24 décembre 1911.)

Il est intéressant de constater que les syndicalistes anarchistes semblent avoir des attaches sympathiques dans la police parisienne. En effet, quand le gouvernement ordonna chez les antimilitaristes des perquisitions prévues pour le 18 juillet 1911, celles-ci ne purent avoir lieu, les antimilitaristes ayant été prévenus à temps des mesures qui les visaient. (Voir *L'Écho de Paris,* 19 juillet 1911.)

Les difficultés de la gendarmerie.

L'état de la gendarmerie mérite de même la plus sérieuse attention. La gendarmerie contient toujours

d'admirables éléments, mais elle est surchargée de besognes multiples qui la détournent de sa tâche. Quand une grève violente ou une émeute éclate, on prélève des gendarmes un peu partout. On les concentre dans la région troublée pendant de longues semaines, comme cela a eu lieu en Champagne. Durant cette période, les brigades, sur lesquelles les prélèvements ont été effectués, sont réduites à deux ou trois gendarmes au lieu de cinq. Les communes où sont situées ces brigades sont alors démunies de toute protection. Les cheminots, traîneurs de route, braconniers, malandrins de toute espèce profitent largement de cette situation. Elle contribue à rendre nos campagnes de moins en moins sûres.

Il faut savoir, en outre, que le recrutement de la gendarmerie devient difficile. Les traitements des gendarmes sont notoirement insuffisants. Aussi, les sujets d'élite qui quittent l'armée ne se soucient-ils plus comme autrefois d'entrer dans les légions. Maintenant, pour remplir même péniblement les cadres, il faut accepter à peu près tous les candidats qui se présentent. Il n'y a plus comme jadis sélection. De ce chef, le niveau moral de la gendarmerie autrefois si élevé est incontestablement en baisse.

II. — LA SURETÉ INDIVIDUELLE

La police en baisse, le crime en hausse.

Les organes de sécurité, police et gendarmerie, s'affaiblissant, la conséquence fatale est le développement de la criminalité. Elle atteint des proportions extraordinaires. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que les attentats sur les personnes se multiplient sur tous les points du territoire avec une audace proportionnée à leur impunité.

La sécurité individuelle est donc gravement compromise. Chacun de nous est à la merci des plus graves vio-

lences, en plein jour, en plein Paris. Exemple : l'attentat de la rue Ordener, de la place du Havre, etc.

III. — OU EN EST LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

Jaunes et rouges.

La propagande révolutionnaire de la C. G. T. a rendu singulièrement âpres les rapports des *jaunes* et des *rouges*. Les *rouges*, ce sont ceux qui, sous prétexte de faire triompher les revendications syndicalistes, ne sont jamais contents de leur sort et veulent, même par la pire violence, empêcher de travailler les autres, les *jaunes*, que, par une aberration étrange, ils traitent de « feignants ». Les rouges exercent parfois une incroyable tyrannie.

Au vu et au su de tout Paris, lors de la grève des taxi-autos (janvier-février-mars 1912), les conducteurs qui voulaient travailler n'ont pu le faire qu'en recevant chaque jour une carte d'autorisation du comité de grève, après lui avoir versé cinq francs par jour.

Au cours d'un procès devant le tribunal de commerce, un conducteur nommé C... a déclaré que, pour avoir été un jour démuni de la carte syndicaliste constatant son versement au comité de grève, il a vu saboter sa voiture et et a dû payer 800 francs pour réparations diverses. Ainsi, notait *Le Temps* (26 janvier 1912) : « Du côté révolutionnaire, exigence impitoyable, répression rigoureuse et immédiate ! Du côté des autorités légales, laisser faire et mollesse incroyable » !

Ce scandale des taxis circulant pendant des semaines dans Paris, grâce à la carte de grève visible dans les lanternes, a établi nettement que la liberté du travail n'est plus un bénéfice de la loi française.

Dans des cas innombrables, les malheureux jaunes ont dû apprendre à leurs dépens ce qu'est la « machine à bosseler »,

la « chaussette à clous » et autres inventions des milieux syndicalistes.

Et combien d'incidents douloureux ne connaît-on pas?

M. Clair-Guyot, collaborateur de *L'Écho de Paris,* a fait, à la fin de mai 1911, une enquête sur les attentats dont les jaunes sont victimes. A Grenelle, étant entré dans un petit débit de la rue Mademoiselle, il s'y trouva entouré de malheureux dont les membres ou la tête étaient enveloppés de bandage. C'étaient plusieurs « jaunes » qui, ayant été frappés et blessés par des « rouges », avaient porté plainte chez les commissaires de police en désignant leurs agresseurs.

Or, officiellement, on ne faisait rien pour retrouver ces derniers et les punir. On s'ingéniait seulement à cacher à l'opinion ces incidents violents. (Voir *L'Écho de Paris*, 30 mai 1911.)

La chasse aux renards.

La chasse aux renards, aux « jaunes », s'opère maintenant en tout temps, sans la moindre retenue, puisque la répression n'est presque jamais efficace. Dans un procès qui fut jugé à la dixième chambre correctionnelle, en septembre 1911, les débats de l'affaire Lesueur ont établi les traitements parfois réservés aux malheureux « renards ».

Émile Lesueur est un ouvrier serrurier de 24 ans, employé à la maison d'ascenseurs Ménard. C'est lui qui désignait les ouvriers qu'il fallait, selon lui, arrêter quand ils ne voulaient pas cesser de travailler. On conduisait à la maison des syndiqués, rue Pouchet, ces ouvriers et ils devaient donner leur nom qu'on inscrivait sur un registre. Certains étaient attachés avec de grosses cordes à un poteau servant de pilori ; on leur crachait au visage et on les menaçait d'un supplice plus grave. On leur mettait aussi parfois devant la poitrine une fourchette

que l'on menaçait d'enfoncer. Puis un linge sale était passé sur leur figure. (Voir *Le Matin*, 18 septembre 1910.)

Jusqu'à la mort.

Parfois les chasseurs de renards vont jusqu'au meurtre.

Le 10 septembre 1910, une scène tragique se déroula au Havre, sur le quai d'Orléans, près de la caserne d'artillerie Eblé. Une dizaine de charbonniers grévistes virent passer un nommé Louis Danger, âgé de 42 ans, charbonnier, marié et père de trois enfants. Cet homme venait de terminer sa journée, ils lui cherchèrent querelle, se jetèrent sur lui, le rouèrent de coups avec une véritable sauvagerie. Le malheureux Danger allait être jeté à l'eau quand les gardiens de la paix arrivèrent. Trois des agresseurs furent arrêtés. Quant à Danger, couvert de sang, conduit à l'hôpital, il expira au bout de quelques heures. (Voir *Le Matin*, 11 septembre 1910.)

Le 14 novembre 1911, fut encore tué un jeune terrassier, Louis Merck, brave garçon de 18 ans, qui travaillait à Maisons-Laffitte.

Comment les jaunes peuvent se défendre.

La conséquence naturelle de ces crimes, c'est que les jaunes, ne se sentant pas protégés par l'autorité légale, sont obligés de se défendre eux-mêmes.

Mais alors leur situation devient très difficile, car, quoique se trouvant en cas de légitime défense, ils sont poursuivis pour s'être servis d'armes prohibées.

Le 2 août 1911, à l'audience de la dixième chambre correctionnelle, deux ouvriers italiens qui font partie de l'association : *La Liberté du travail* étaient dans ce cas. Le tribunal les a condamnés à 16 francs d'amende avec application de la loi Bérenger, mais M. le substitut Lafon

qui était obligé de requérir contre eux s'est vu en conscience amené à dire :

Vous avez eu tort, je le répète, de vous servir d'un revolver. C'est et ce doit être mon opinion de ministère public, mais dans mon for intérieur je puis avoir une autre opinion. (Voir *Le Matin*, 3 août 1911.)

Patrons malgré eux.

La tyrannie ouvrière va si loin que dans certaines régions, tout au moins, le patron n'est pas toujours libre de ne pas faire travailler. Aux environs de Montpellier, lorsque le chômage gêne les ouvriers agricoles, ils vont s'employer de force chez les propriétaires des environs, prétendant être payés le prix qu'ils fixent eux-mêmes. Ainsi à Aimargues (Gard), le syndicat ouvrier du village a décidé que les ouvriers d'Aimargues iraient travailler d'office. Une répartition des chômeurs a été faite entre toutes les propriétés et avis de cette décision a été donné aux propriétaires. (Voir *Le Matin,* 11 mai 1911). Doux pays! dirait Forain.

IV. — SOUS L'EMPIRE DU SABOTAGE

Depuis l'épanouissement de la propagande de la C. G. T., le sabotage sous les formes les plus diverses fait aujourd'hui partie intégrante de notre vie sociale.

Origines du sabotage.

Le sabotage a existé de tout temps, sinon dans le mot, du moins dans le fait. Une section entière du Code pénal est consacrée à la répression de toutes les sortes d'actes de destruction, de dégradation. Mais, fait remarquer M. Lauraine, rapporteur du projet de loi sur le sabotage, c'était alors l'œuvre d'individus et non comme aujourd'hui une véritable doctrine révolutionnaire.

C'est, semble-t-il, de 1881 que date la première manifestation collective de ce qu'on appelle maintenant le sabotage. En 1881, dit M. Lauraine, député, dans son rapport rédigé au nom de la commission de la réforme judiciaire, c'est au « mastic » qu'ont recours les télégraphistes du bureau central pour protester contre le tarif des heures supplémentaires de nuit, et, pendant quatre ou cinq jours, tous les fils demeurent brouillés et toutes les communications télégraphiques sont arrêtées. Puis vient, en 1889, la grève des dockers où apparaît la doctrine : « A mauvaise paye, mauvais travail. » C'est en 1897 que le mot « sabotage » reçoit au congrès de Toulouse sa consécration officielle. Les congressistes de Rennes en 1898, de Paris en 1900, proclamèrent le droit au sabotage.

Il y a deux sortes de sabotage : 1° celui qui consiste à restreindre le rendement ; 2° celui qui a pour but la destruction ou la détérioration des produits et des instruments de production.

Les méthodes de sabotage.

M. Renault, secrétaire adjoint du comité de réseau État, du Syndicat national des travailleurs des chemins de fer, peut revendiquer le très spécial honneur d'avoir, l'un des premiers, dans sa brochure : *Le Syndicalisme dans les chemins de fer,* préconisé ouvertement les moyens techniques de réaliser le sabotage.

Cette publication était évidemment inspirée de l'esprit de *l'organisation de combat* que la C. G. T. créa en juin 1909 et qui adressa anonymement à « des hommes sûrs » des « instructions secrètes » dont *La France* a cité quelques intéressants extraits.

Pour paralyser un fil aérien, le plus simple est de le couper. On attache solidement à une corde solide un boulon ou une pierre ; on lance le poids lourd sur les fils autant que possible

à égale distance de deux poteaux : on tire ; les fils viennent et on les coupe au sécateur ou avec des cisailles. Aucun danger d'électrocution, le courant est imperceptible. Avoir soin d'enlever plusieurs mètres de fils que l'on dissimulera au plus vite ; ainsi la réparation est beaucoup plus longue.

Ces instructions, utiles à suivre dans les circonstances actuelles, dans les grèves (grèves des postes, grèves des chemins de fer, grève générale) seraient non moins utiles à appliquer un jour où il y aurait une menace de déclaration de guerre.

Ne pas attendre la déclaration. Pour intimider les gouvernements, opérer à la première menace sérieuse.

Si vous êtes mécanicien, il vous est très facile, avec deux sous d'une poudre quelconque (de l'émeri) ou même seulement avec du sable, d'enrayer votre machine, d'occasionner une perte de temps et une réparation fort coûteuse à votre exploiteur.

Si vous êtes menuisier ou ébéniste, quoi de plus facile que de détériorer un meuble sans que le patron s'en aperçoive et de lui faire perdre ainsi des clients?

Un tailleur peut aisément abîmer un habit ou une pièce d'étoffe.

Un marchand de nouveautés, avec quelques taches adroitement posées sur un tissu le fait vendre à vil prix.

Un garçon épicier avec un mauvais emballage fait casser la marchandise ; c'est la faute de n'importe qui, et le patron perd le client, etc., etc. (Cité par *L'Opinion* 22 juillet 1911.)

Quelques formes de sabotage.

Grâce à ces instructions et à l'ingéniosité malfaisante des saboteurs, le sabotage revêt maintenant les formes les plus variées.

La veille de la grève des cheminots en 1910, le bureau central télégraphique de la gare Saint-Lazare a été incendié. Le 15 juillet 1911, le poste télégraphique de la même gare fut encore brûlé. (Voir *L'Echo de Paris*, 16 juillet 1911.)

Lors de la grève des cheminots, un militant avait expliqué ;

Il nous est bien facile sans faire grève d'entraver le service public.

Les 20 000 mécaniciens et chauffeurs, même sous l'œil de n'importe quel officier, peuvent, au lieu de conduire leurs convois à une moyenne de 60 ou 80 kilomètres à l'heure, réduire la vitesse de 10 ou de 20 kilomètres. Retards considérables, correspondances constamment manquées. Ce ne serait pas la grève, mais le résultat serait le même. Enfin, les aiguilleurs pourraient faire « poser » devant les disques ou blocks à l'arrêt. Et puis les syndicalistes, convaincus de la justesse de nos revendications pourraient peut-être arrêter les convois en abusant du signal d'alarme. (Voir *Le Journal*, 5 juillet 1911.)

Dans les Compagnies de chemins de fer, le sabotage s'opère maintenant par mille moyens : les feuilles d'expéditions qui doivent accompagner un convoi sont en partie détruites, les wagons sont détournés de leur destination, le matériel est détérioré, etc. Cette combinaison ingénieuse du sabotage et de la grève perlée suffit à déterminer une perturbation administrative effroyable.

Le sabotage se propose parfois des buts nettement criminels.

Pour provoquer un déraillement, le procédé le plus simple consiste à mettre des traverses ou des pierres sur la voie. Ou bien les disques sont immobilisés, ou encore des pierres calent les aiguilles et empêchent leur fonctionnement.

Quant à la rupture des fils télégraphiques et téléphoniques, c'est le cas le plus fréquent. Quelques exemples.

Le 2 juillet 1911, entre Toulon et la Garde, tous les fils ont été coupés. Sur les lieux, on trouve des cartes postales portant ces mots : « Nous sommes des cheminots, nous voulons être réintégrés, nous mettrons en pratique la dynamite. » (Voir *Le Matin*, 3 juillet 1911.)

Entre Lille et Armentières, le 8 juin 1911, cinquante fils télégraphiques et téléphoniques sont rompus. Des exem-

plaires de *La Guerre Sociale* et de *La Bataille Syndicaliste* sont trouvés près des fils coupés. En six mois, c'est la quatrième fois que ces actes de malveillance sont constatés au même endroit. (Voir *Le Journal*, 9 juin 1911.)

Les communications télégraphiques internationales sont également exposées. Le 27 juillet 1911, on s'aperçoit au Havre que les communications avec l'Angleterre sont interrompues et on arrive à constater, dans une chambre de raccordement des fils, qu'une dizaine de câbles avaient été coupés. (Voir *Le Matin*, 28 juillet 1911.)

Pendant l'été et l'automne de 1911, période durant laquelle la guerre faillit éclater avec l'Allemagne, les sabotages significatifs furent particulièrement abondants. On constata maintes fois que, pour les réaliser, les cheminots ou leurs amis emploient exactement les mêmes procédés dont on use en cas de guerre.

A l'aide d'un vilebrequin, on creuse dans la partie inférieure d'un poteau télégraphique un trou de mine dans lequel on place une cartouche de dynamite : l'explosion produite, le poteau coupé entraîne en tombant tous les fils qu'il supportait, qui se rompent ou s'emmêlent. En quelques secondes, les communications sont interrompues.

Ce procédé rapide et scientifique a été appliqué sur les points les plus divers de notre territoire, près du tunnel de Puymorens, non loin de Perpignan, à la fin de juin 1911; puis le 30 juillet 1911, près du pont Colbert, non loin de Versailles; puis dans la nuit du 7 au 8 juin 1911 à quelques kilomètres de la gare de Saint-Cyr. L'enquête révéla que les saboteurs étaient venus commettre leur forfait en automobile comme le fait fut constaté sur d'autres points. (Voir *L'Écho de Paris*, 9 juin 1911.)

On doit en conclure que, pour employer ce moyen d'action dispendieux, les saboteurs disposent de fonds importants dont il serait plus qu'intéressant de connaître l'origine.

Le sabotage revêt des formes si variées qu'on doit se borner à donner quelques exemples.

Le 23 juin 1911, la grève des ouvriers des forges de la Basse-Indre a été marquée par des déprédations graves. Vers minuit, on s'aperçut que les pompes alimentant l'imprimerie et la force motrice ne fonctionnaient plus. La conduite en caoutchouc amenant l'eau venait d'être coupée. (Voir *L'Éclair,* 24 juin 1911.)

La forêt de Fontainebleau a été en partie incendiée le 23 juillet 1911.

Il semble, disait *Le Matin* (24 juillet 1911), que la malveillance ne soit pas étrangère à ces sinistres répétés... N'a-t-on point découvert deux brûlots aux deux points où le feu éclata avant-hier, et hier, dans la nuit, n'a-t-on pas surpris un cycliste, muni d'un falot vert, qui s'enfuyait précipitamment de l'endroit où quelques secondes plus tard rougeoyait l'incendie?

Dans un meeting tenu le 20 novembre 1911, les monteurs électriciens décident de pratiquer la « grève perlée » et « court-circuitée » dans les maisons qui refusent d'accepter leurs revendications. (Voir *Le Temps*, 21 novembre 1911.)

A la fin de juillet 1911, le feu balise de Lavezzi, sur la côte de Corse, fut trouvé totalement détruit par un incendie qu'on attribua à une main criminelle, car la serrure qui fermait la porte du dôme avait été visiblement descellée à l'aide d'instruments puissants. (Voir *Le Matin,* 25 juillet 1911.)

A la gare de Saint-Michel, près d'Angoulême, le 24 juillet 1911, un saboteur détacha les quinze derniers wagons d'un convoi de charbon destiné à la poudrerie voisine. Il s'ensuivit dans la manœuvre un tamponnement qui jeta cinq wagons hors de la voie et les brisa en partie. (Voir *Le Matin*, 25 juillet 1911.)

Le 10 juin 1911, 16 000 traverses sont incendiées près d'Avranches. La malveillance n'est pas douteuse. Mme Pichart, femme du chef de gare, a vu un homme allumant du feu et deux individus qui semblaient faire le guet. Cinq minutes après, l'incendie se déclarait près de l'endroit où les hommes avaient été aperçus. (Voir *Le Matin*, 11 juin 1911.)

Les cas de sabotage sont devenus extrêmement nombreux. Le 18 juin 1911, *Le Matin* enregistrait :

Du 19 mars 1909 au 17 juin 1911, 2 268 fils ont été coupés sur les réseaux de nos voies ferrées.

Or, pour ces 2 268 fils coupés, six ou sept condamnations seulement ont pu être prononcées.

Cette impunité constitua un si précieux encouragement aux « travailleurs conscients » du sabotage que, le 2 août 1911, *Le Matin* pouvait enregistrer les 2 987e et 2 988e cas de sabotage.

Ces attentats ont déjà fait des victimes, même parmi les ouvriers.

En gare de Neusargues, près Aurillac, un ouvrier de la Compagnie de Paris-Orléans était occupé, le 30 septembre 1911, à la réparation d'une aiguille, lorsqu'une cartouche de dynamite, placée par un saboteur, explosa et blessa grièvement le malheureux à la tête. Il eut un œil arraché et un côté de la figure horriblement mutilé. (Voir *Le Matin*, 1er octobre 1911.)

Le déraillement de Pont-de-l'Arche.

On n'a pas oublié le déraillement du rapide du Havre près de Pont-de-l'Arche. Il se produisit dans des circonstances particulièrement émouvantes.

Le 30 juin 1911, *La Bataille Syndicaliste* publiait cette note :

Pour saluer le ministère :

Les lâches saboteurs n'aiment pas opérer pendant les crises

ministérielles ; ils ont un tel souci de trouver en face d'eux des responsabilités qu'ils préfèrent s'abstenir de tout cisaillement quand les maroquins sont dépourvus de propriétaires. Aussi, tous ces jours derniers, à part quelques exploits d'irréductibles, ce fut la trêve générale.

Aujourd'hui le ministère est constitué. Ses membres paraissent opposés aux réintégrations des cheminots. Conséquence, *les hostilités sont ouvertes.*

La Bataille Syndicaliste *se contente de marquer les coups : mais, dans ce genre d'exercice, elle a la prétention de battre tous les records d'information. Sans plus..., on n'en saurait douter.* (Cité par *L'Écho de Paris*, 1er juillet 1911.)

Cette note était à peine parue qu'on apprit qu'un rapide venait de dérailler près de Pont-de-l'Arche, non loin de Rouen, par suite d'un rail déboulonné dans des conditions telles qu'on ne pouvait douter que « ce travail » n'ait été l'œuvre d'un cheminot.

La note de l'administration de l'Ouest-État disait textuellement :

L'accident est dû à un acte criminel. Un rail de la file gauche de la voie a été déboulonné. Sur les lieux, les agents ont trouvé certains des instruments qui ont servi aux malfaiteurs. Bien en évidence étaient placés des numéros du *Libertaire*, de *La Guerre Sociale* et de *La Bataille Syndicaliste*. (Voir *Le Petit Journal*, 1er juillet 1911.)

En raison des conséquences effroyables qu'il faillit avoir, l'attentat de Pont-de-l'Arche souleva une émotion particulière, car ce fut par « un véritable miracle que les voyageurs de ce rapide échappèrent à la mort ». La direction de la Sûreté promit une prime de 5 000 francs aux personnes qui fourniraient des renseignements permettant l'arrestation de l'auteur du déraillement. (Voir *Le Journal*, 2 juillet 1911.) On annonce que la justice suivait une

piste sérieuse, que l'enquête très sévère allait aboutir. En fait, on ne trouva rien.

Les arrestations de saboteurs.

Les arrestations de saboteurs ont été extrêmement rares. Les premiers saboteurs d'une voie ferrée qui aient été arrêtés, l'ont été seulement en juillet 1911. C'étaient Maurice Amelot, âgé de vingt et un ans et André Agniès de Lisieux, un jeune homme de dix-huit ans. Ce dernier fit d'ailleurs des aveux complets. (Voir *Le Matin,* 10 juillet 1911.)

Le 22 juillet 1911, on s'aperçut que le verre rouge mobile d'un signal situé près de Barentin avait été enlevé, ce qui pouvait entraîner, si on ne s'en était pas aperçu en temps utile, le télescopage par un rapide d'un train qui était resté en gare et qui se croyait en sûreté.

On découvrit que le verre rouge avait été enlevé par Legoas, gardien du poste vigie, farouche cheminot, ayant pris une part active à la grève. Il dut avouer son acte criminel et fut condamné à six mois de prison, en octobre 1911, par le tribunal correctionnel de Rouen. Sur appel du ministère public, sa peine a été élevée à un an de prison. (Voir *Le Matin,* 7 octobre 1911.)

Le 29 juillet 1911, on s'aperçut que, dans la nuit, vingt-quatre fils télégraphiques et deux fils de signaux avaient été coupés sur la ligne d'Orléans, près de Lorient. On trouva à côté un numéro de *La Guerre Sociale* portant ces mots : *pour les cheminots révoqués et pour les militants emprisonnés.*

L'enquête aboutit à l'arrestation de neuf syndicalistes, finalement, deux seulement furent inculpés. C'étaient des ouvriers de l'arsenal.

Le 1er août 1911, les communications furent interrompues entre Brest et Paris. Il fut impossible de téléphoner

et de télégraphier toute une après-midi sur la ligne entre Lorient et Brest. Le soir même, où les réparations furent opérées, de nouveau le sabotage était renouvelé.

Trois ouvriers de l'arsenal de Brest, fortement soupçonnés, furent arrêtés comme saboteurs.

Il est à remarquer que des ouvriers, payés par le pays pour contribuer à la défense nationale, interrompirent les communications entre deux de nos ports militaires, au moment même où la tension de nos rapports avec l'Allemagne faisait craindre une guerre imminente.

Enfin, un flagrant délit de sabotage particulièrement significatif fut constaté, le 20 septembre 1911, sur la ligne du chemin de fer, près du pont de Vieux-Saint-Marc, non loin de Brest. Paul Gourmelon, vingt-huit ans, commis écrivain à l'arsenal, trésorier de la Bourse du travail et trésorier de l'Union régionale des syndicats du Finistère, fut pris sur le fait, sectionnant des fils télégraphiques.

Le 28 octobre 1911, Gourmelon, devant le premier conseil de guerre maritime, déclara :

> Mon geste a été un acte de protestation contre l'arbitraire gouvernemental pendant la dernière grève des cheminots, contre les révocations prononcées dont 2 000 cheminots souffrent encore, contre le sabotage de la liberté de penser et d'écrire. Anarchiste, j'ai agi seul et sans mot d'ordre.

Paul Gourmelon fut condamné à deux ans de prison, maximum de la peine, et 900 francs d'amende. (Voir *Le Temps*, (29 octobre 1911.)

L'impunité du sabotage.

En somme, la répression du sabotage en France a été rare et par suite inefficace.

Cette impunité prodigieuse est d'autant plus inexplicable que, dès le 8 mars 1911, le directeur du contrôle commer-

cial adressait, au ministère des Travaux publics, sur la crise des transports sur le réseau du Nord, un rapport fort explicite.

D'après ce rapport, dès les premiers jours du mois de novembre 1910, aucun doute n'était permis.

« Le sabotage eut manifestement une part prépondérante dans les fautes d'exploitation, puisque le nombre des colis et de wagons dévoyés augmentait sans cesse. »

En effet, sous prétexte d'étiquettes mal collées ou d'erreurs tenant à l'inexpérience, brusquement un grand nombre de wagons ont été l'objet de fausses destinations. Avant que l'esprit de la C. G. T. ne pénétrât les cheminots, la colle était bonne dans les Compagnies, les étiquettes tenaient et les erreurs de direction étaient extrêmement rares. Depuis que les cheminots ont adopté le système de la grève perlée, on peut juger des résultats obtenus. Ainsi, du 29 novembre au 13 décembre 1910, on a constaté sur le réseau du Nord 1 189 irrégularités dans les transports des wagons. Le 20 décembre 1910, il y avait à la gare de la Chapelle 142 wagons dont on ignorait le destinataire et l'expéditeur! Du 15 novembre 1910 au 30 janvier 1911, il y eut 5 565 wagons dont les transports étaient irréguliers. Plus loin, le rapport du directeur du contrôle constate que le syndicalisme a fait son œuvre dans les milieux des cheminots, « c'est le principe du moindre effort qui chez eux domine, l'indifférence professionnelle a gagné un grand nombre d'agents ». Depuis que le syndicalisme a fait des progrès, beaucoup de travailleurs ne savent plus à quels chefs ils doivent obéir, si ce sont à ceux nommés par la Compagnie ou à ceux désignés par le syndicat. (Voir *Le Temps*, 30 mai 1911.)

Le Parlement et le sabotage.

Dans la séance de la Chambre du 3 juillet 1911, M. de Boury a dit très justement :

Les vrais coupables ne sont pas les fous égarés par ces lectures (*Guerre sociale*, etc.). Ce sont les meneurs qui conduisent et qui jouissent d'une impunité scandaleuse.

M. Augagneur, ministre des Travaux publics, dans sa réponse a dû reconnaître :

Nous assistons, depuis trois mois, à une série de lâches attentats. Il n'y a pas d'expression assez forte pour flétrir de pareils actes. (Voir *Le Petit Journal*, 4 juillet 1911.)

Au Sénat, M. Ancel constatait en juillet 1911 :

La responsabilité (de pareilles catastrophes) en remonte, non au chemin de fer de l'État, mais au Gouvernement qui, depuis des mois, laisse des actes de sabotage se poursuivre indéfiniment sur tous les réseaux de France.

Il n'a fait arrêter aucun saboteur, il n'en a fait condamner aucun. (Voir *Le Journal*, 6 juillet 1911.)

Et cependant, quelques jours plus tard, à la tribune de la Chambre, M. Caillaux, président du Conseil, devait reconnaître que, depuis le mois d'octobre 1910, 2 936 actes de sabotage avaient été commis. (Voir *L'Écho de Paris*, 12 juillet 1911.)

L'opinion et le sabotage.

L'énormité des attentats commis par les cheminots a été telle qu'ils ont fini par s'aliéner le concours même de ceux qui leur témoignaient jadis le plus de sympathie. Ainsi *La Lanterne* demandait le 1er juillet 1911 : *Va-t-on agir?*

Il faut appeler les choses par leur nom. Déboulonner un rail avant le passage d'un express, cela ne s'appelle pas un acte de sabotage, cela s'appelle un attentat le plus lâche, le plus stupide et le plus féroce des attentats. (Cité par *Le Matin*, 1er juillet 1911.)

Or, malgré cette unanimité de l'opinion, en dépit de ses propres déclarations, pratiquement le Gouvernement n'a encore rien fait de sérieux contre le sabotage.

V. — LES TROUBLES DE CHAMPAGNE

Succédant à tant d'autres, les troubles de Champagne constituent un exemple impressionnant de l'état des esprits dans certaines régions de la province française.

Les premiers troubles de Champagne datent du 18 janvier 1911. Ils commencèrent à Damery dans la Marne. Ils se prolongèrent par une série d'incidents violents jusqu'au sac et à l'incendie d'Ay en avril 1911, *donc pendant une période de trois mois.*

Le sac d'Ay. Les scènes qui se passèrent dans cette ville, le 12 avril 1911, atteignirent l'horreur des émeutes les plus tragiques.

Une centaine de manifestants envahissent la maison de Mme Dussinger. Les persiennes sont brisées, tous les meubles sont jetés par les fenêtres. Les potiches se brisent sur le sol. Le linge des armoires vole par les fenêtres. Les chaises, les fauteuils, les tableaux de prix sont lancés dans la rue. Le tout est empilé et incendié. L'argenterie vole aussi par les croisées. Certains l'empochent, d'autres la jettent dans le feu. Un vieillard qui assistait à cette scène de désordre disait à M. Clair-Guyot de *L'Écho de Paris :* « Ah! c'est bien triste! C'est bien malheureux! mais que voulez-vous? il faut ça! On n'est plus Français maintenant. » (Voir *L'Écho de Paris*, 13 avril 1911.)

Le bilan des maisons incendiées ou sabotées à Ay, les 12 et 13 avril 1911, peut se résumer ainsi :

1° Maison Bisinger. La maison d'habitation et le mobilier personnel brûlés. La maison de commerce est mise à sac et incendiée; il ne reste debout que les quatre murs.

2° Maison Besserat. La maison de commerce a reçu la visite

des émeutiers. Il y a eu commencement de sabotage à l'emballage.

3° Maison Léon Massé. La maison de commerce est saccagée.

4° Le cellier Ducoin est anéanti.

5° Maison Deutz et Geldermann. Tout est détruit dans la maison de commerce et dans les caves.

6° Maison Ayala. La maison de commerce, les celliers d'emballage sont pillés et brûlés. La comptabilité est détruite, deux cents pièces de vin sont éventrées.

La maison d'habitation de M. Ayala a ses portes défoncées et échappe par miracle à l'incendie et au pillage.

7° Maison Durvin. L'habitation personnelle de M. Durvin, associé de la maison Deutz et Geldermann, est brûlée.

8° La maison personnelle de M. Gustave Philipponnat a été atteinte par les flammes de la maison Durvin.

9° La maison Couvreur, commencement d'incendie arrêté par la troupe.

10° Maison Gauthier, mobilier déménagé, saboté et brûlé.

11° Mareuil-sur-Ay. La maison Ducoin est sabotée et brûlée. (Voir *Le Matin,* 14 avril 1911.)

La nouvelle de ces forfaits remplit d'une joie intense les révolutionnaires. *Un sans patrie,* c'est-à-dire Gustave Hervé, salua ainsi l'aube rouge dans *La Guerre Sociale :*

Les événements de Champagne nous apportent le même réconfort, la même espérance que la belle grève des cheminots.

Un peu de cohésion, un peu d'ensemble et un peu de discipline dans la révolte, et ça y est. (Cité par *Le Matin,* 14 avril 1911.)

Le gouvernement a laissé faire.

Ce qui est plus fort que tout, c'est que ces attentats effroyables auraient pu être très aisément évités.

Pendant les semaines et même les mois qui les précédèrent, des incidents topiques ou des informations précises

avaient averti le gouvernement. Volontairement, les autorités ont fermé les yeux. Avec une inconscience incroyable, elles se sont prêtées à l'aggravation des troubles.

On laissa, en effet, librement se diriger sur Troyes un cortège énorme de manifestants, armés de faulx, dont les drapeaux rouges flottaient au vent et dont les pancartes, qui servaient d'étendards, portaient des inscriptions constituant de véritables appels à la guerre civile. Des trains spéciaux furent même mis à la disposition de cette masse qui contenait de toute évidence certains des pires éléments. Et comme pour bien souligner que le gouvernement ne capitule que devant les émeutiers et les révolutionnaires, à la même date, presque à la même heure, à Paris, une foule composée de modestes employés, d'enfants, de femmes, s'assemblaient sur la place des Invalides, pour protester contre les lourdes charges qui pèsent sur les familles nombreuses. Cette manifestation se couvrait du drapeau tricolore. La cavalerie et la police reçurent l'ordre de la disperser et l'ancien officier qui conduisait la foule, le capitaine Maire, fut arrêté et conduit au poste. (Voir *L'Écho de Paris,* 16 avril 1911.)

Les responsabilités du gouvernement, dans les troubles de Champagne, ont d'ailleurs été très nettement établies dans une lettre que M. Bertrand de Mun, président du syndicat des négociants en vins de Champagne, adressa au président du Conseil à la suite du sac d'Ay.

Monsieur le Président du Conseil,

Le syndicat du commerce des vins de Champagne est profondément ému des événements tragiques et scandaleux dont la Marne vient d'être le théâtre.

Pendant toute une journée, des maisons particulières et des établissements commerciaux ont été pillés, saccagés, incendiés; des négociants honorables et leurs familles ont été menacés

jusque dans leur vie par des émeutiers organisés et dirigés. Parmi les victimes figurent des membres du syndicat du commerce des vins de Champagne que leur passé de loyauté commerciale et leur attitude irréprochable mettaient au-dessus de tout soupçon en ce qui concerne l'introduction des vins étrangers à la Marne invoquée comme le prétexte de tous ces excès.

Contre ces désordres et ces attentats, la répression est restée pendant toute cette journée à peu près impuissante, *alors que la veille les avis parvenus et les pillages déjà suivis d'incendies avaient fait prévoir les événements du lendemain, alors que, depuis plusieurs jours, aussi bien le syndicat du commerce des vins de Champagne que les représentants de la Champagne viticole au Parlement et ceux qui ont la responsabilité de l'ordre dans la Marne avaient fait plus que le nécessaire pour informer votre gouvernement des conséquences fatales qu'allaient entraîner dans notre région les nouveaux débats si malheureusement soulevés contre la délimitation actuelle de la Champagne viticole.*

Le syndicat du commerce des vins de Champagne doit vous faire remarquer que le mouvement révolutionnaire qui vient d'éclater a été préparé de longue main et était redouté de tous ceux qui avaient quelque connaissance de la situation. Il doit protester contre certaines affirmations qui tendent aujourd'hui à faire croire que ce mouvement a été conçu et exécuté par des malfaiteurs étrangers à notre région. Depuis plusieurs mois, les négociants de notre département recevaient les lettres de menaces les plus précises et les désordres se préparaient dans des foyers d'agitation connus. Des maisons étaient marquées pour le pillage et pour l'incendie. Le 12 avril, le signal des émeutes parti d'un point central était instantanément porté à ceux qui devaient agir.

Le syndicat du commerce des vins de Champagne, qui n'a jamais cessé de maintenir comme principe absolu de sa conduite et de son attitude une solidarité complète avec les vignerons honnêtes de notre Champagne viticole dont la situation est profondément digne d'intérêt, proteste avec indignation

contre la liberté qui a été laissée aux menées révolutionnaires d'organiser méthodiquement les incidents des jours derniers.

Veuillez agréer, etc.

Pour le syndicat du commerce des vins de Champagne :

Bertrand DE MUN.

(Voir *Le Temps,* 16 avril 1911.)

L'affaire Crettiez et ses suites.

Cette absence d'action protectrice gouvernementale, si nettement soulignée par la lettre de M. Bertrand de Mun, en réalité, date, en France, relativement de loin.

L'affaire Crettiez qui se passa à Cluses, il y a quelques années, constitua l'un des prodromes des troubles qui se manifestent actuellement dans tout le pays. On se souvient que les fils Crettiez défendirent par la force leur vie et leur propriété menacées. Les incendiaires qui brûlèrent leur maison passèrent avec eux aux assises et, par l'effet d'une de ces lâchetés généralisées qui sont les marques des époques de décadence, les juges, c'est-à-dire les jurés, ne rendirent point leur sentence selon l'équité et la justice. Ils subirent la pression démagogique et cédèrent à la peur des représailles. Les patrons seuls furent condamnés et les ouvriers incendiaires acquittés.

Ce verdict a porté ses fruits.

A quoi sert la force publique?

Aujourd'hui l'action gouvernementale est énervée à un degré incroyable.

Lorsqu'en avril 1912, l'émeute se déchaîna dans la Marne, il fallut bien faire venir des troupes, mais elles assistèrent à peu près impassibles au pillage et à l'incendie, car, quoique présentes, on leur défendit d'intervenir,

si bien que finalement ce furent les troupes et non les émeutiers qui comptèrent le plus de blessés.

Voici un témoignage dramatique.

Prévenu de l'assaut qui menaçait sa maison, M. Bisinger fit fermer toutes ses portes, puis téléphona à la sous-préfecture d'Épernay pour demander du secours.

— C'est impossible, lui répondit-on d'Épernay, il nous faudrait de l'infanterie et nous n'en avons pas.

Pendant ce temps, raconte M. Bisinger, j'entendais les coups des émeutiers acharnés contre les portes de la propriété. Elles allaient bientôt céder. Il n'y avait pas un instant à perdre. Je répliquai à la sous-préfecture : « Mais vous avez ici même vingt escadrons de cavalerie. Les cavaliers sont armés, donnez des ordres. Avant cinq minutes, ma maison va être envahie. » A ce moment, le grand portail de l'entrée cédait.

— Vite! vite! clamai-je au téléphone. Venez à notre secours.

— C'est impossible, nous...

Je ne pus en entendre plus long, les émeutiers envahissaient la première cour. Je n'eus que le temps de me précipiter au dehors. Vingt minutes plus tard, tout mon chez moi était la proie des flammes. (Voir *Le Matin,* 14 avril 1911.)

M. Clair-Guyot, rédacteur à *L'Écho de Paris*, raconte cette scène dont il fut témoin :

Derrière un vigneron qui brandit un drapeau rouge, les manifestants défilent le long de la gendarmerie où, sous la porte, les gendarmes les jambes croisées fument leur pipe sans paraître s'inquiéter de ce qui se passe et qu'ils peuvent voir sans se déranger à cent mètres plus loin. Cela me paraît inexplicable d'autant plus qu'en face de la gendarmerie un escadron se tient immobile, les hommes près des chevaux. (Voir *L'Écho de Paris,* 13 avril 1911.)

En présence de pareils faits, comment pourrait-on douter de la responsabilité gouvernementale?

VI. — LES ÉMEUTES DE LA VIE CHÈRE

Les émeutes consécutives de la campagne contre la *vie chère* sont venues prouver, peu de mois après les troubles de Champagne, qu'un long répit ne saurait être accordé aux Français.

L'influence de la C. G. T.

En réalité, l'agitation contre le rehaussement du prix de la vie, si elle fut rapidement croissante, n'a pris un caractère révolutionnaire qu'en raison de l'intervention des émissaires de la C. G. T. qui, avec une grande habileté, savent utiliser tous les prétextes des troubles.

M. J. Clair-Guyot a très bien montré comment la C. G. T. a opéré dans le Nord.

Comme ailleurs, hélas ! écrivait-il de Maubeuge, on a laissé ici depuis plusieurs années les grands meneurs de la C. G. T. poursuivre leur œuvre néfaste ; au cours de réunions fréquentes, on a prêché dans toute la région la guerre contre les patrons, le sabotage, l'antimilitarisme ; et tout cela sans que ceux qui doivent assurer le respect des lois aient paru s'inquiéter.

Ici, tout le monde se souvient encore d'une réunion tenue il y a quelques mois à Jeumont, par M. Brunières, secrétaire adjoint du syndicat des électriciens. Cette réunion fut un véritable cours de sabotage, et aux questions qu'on lui posait, Brunières, incontestablement très fort sur son sujet, répondait en donnant des recettes précises pour pratiquer un sabotage parfait des diverses industries du pays. Il y a quelques jours à peine, c'est M. Yvetot, délégué de la C. G. T., qui venait présider un grand meeting et donner à ses auditeurs des conseils sur l'attitude qu'ils devraient avoir en cas de mobilisation possible. C'est clair : passer la frontière toute proche, à quelques kilomètres de là? ou bien accepter l'équipement militaire, mais se servir des armes et des munitions contre les chefs.

De tout cela, on n'a pas voulu s'inquiéter et, aujourd'hui, on s'affole de la situation. Coûte que coûte, on fait venir de partout des gendarmes et des milliers de soldats, et malgré tout, devant les excitations des révolutionnaires, on est en droit de se demander ce qu'il adviendra demain.

Il est exaspérant, ici comme ailleurs, de voir que cet élément révolutionnaire, qui paralyse la vie normale, représente une toute petite minorité. Mais on sait si bien maintenant que tout est permis aux seuls agitateurs et meneurs de la C. G. T. que les autres, bien plus nombreux, se plient aux exigences des perturbateurs. (Voir *L'Écho de Paris*, 4 septembre 1911.)

Les résultats du travail de propagande de la C. G. T. ont été manifestes.

En août 1911, à Lille, des bandes de manifestants vont de boutique en boutique pour obliger les commerçants à signer un engagement de ne pas vendre leur marchandise au-dessus des prix qui leur sont fixés. Les commerçants signent parce qu'ils ont peur, mais, comme à ces prix, ils ne peuvent trouver aucun bénéfice, plutôt que de vendre à perte, ils préfèrent ne plus vendre du tout. (Voir *Le Matin*, 31 août 1911.)

« Il faut que les prix baissent ou ce sera la révolution, s'écrient les manifestants. »

A Somain, le 1er septembre 1911 à 8 heures, précédés d'une pancarte portant ces mots : « Guerre aux affameurs », deux mille manifestants, pour la plupart des femmes aux cheveux parés de rubans rouges, se portent à la gare, afin d'arrêter les marchands venant au marché. Ils fouillent les paniers, les poches même des voyageurs descendant des trains, s'emparent des denrées qu'ils veulent acheter, séance tenante, à des prix imposés.

Les fermes isolées sont assaillies par des bandes. A Courcelles-lez-Lens, on brise tous les carreaux chez

M. Lefebvre. A Henin-Liétard, on lapide la maison de MM. Bonningues et Daubresse. Tous les carreaux sont brisés, les volets enfoncés. M. Bonningues et sa famille, affolés, fuient, abandonnant leur maison. (Voir *Le Matin,* 1er septembre 1911.)

A Saint-Quentin, se produit une véritable émeute. Cuirassiers et fantassins chargent la foule. (Voir *Le Matin,* 1er septembre 1911.) Plus de trente arrestations sont opérées. Il convient de signaler celle d'un Allemand, qui excitait les émeutiers à jeter des pierres sur la troupe et qui traitait les officiers d'assassins. (Voir *Le Matin,* 2 septembre 1911.)

A Roubaix, le 9 septembre, dans le quartier du Pile, une troupe d'une centaine d'émeutiers assiège la succursale de l'épicerie centrale Dehon et la pillent. (Voir *Le Matin,* 11 septembre 1911.) Des bandes de manifestants parcourent le quartier Sainte-Élisabeth, chantant *l'Internationale, Vive le* 17e, *le Drapeau rouge* et une chanson nouvelle dont le refrain est : « Quand le pain manquera, il faudra taper dans le tas. »

La gendarmerie est impuissante à empêcher les déprédations commises par les perturbateurs. (Voir *Le Matin,* 9 septembre 1911.)

A Charleville, le 12 septembre 1911, les événements prennent une tournure tragique. Un enfant de treize ans, apprenti d'usine est tué par la ruade d'un cheval. (Voir *Le Matin,* 13 septembre 1911.)

Le citoyen Broutchoux, l'anarchiste bien connu, vint envenimer la situation. Le 10 septembre 1911, il donna une conférence à Aniche. Parlant du conflit franco-allemand, selon son habitude, il émit l'espoir que tous les travailleurs, tous les « bons Français » mettraient la crosse en l'air en cas de guerre et n'iraient pas au combat. (Voir *Le Matin,* 13 septembre 1911.)

A Creil.

Mais c'est à Creil que la propagande de la C. G. T. obtint son plus sanglant succès.

La campagne contre « la vie chère » avait été très habilement et très activement préparée à Creil par le délégué de la C. G. T., le citoyen Leroux, retraité du chemin de fer et meneur syndicaliste. L'enchaînement des événements fut le même que celui observé dans la région du Nord : attaque des marchés, promenades dans les rues derrière le drapeau rouge, fermeture des ateliers sous la menace d'une poignée de manifestants résolus. Puis, l'autorité se voyant contrainte de répondre à ces désordres par l'envoi de troupes, les barricades sortirent du sol et l'émeute éclata.

Le 13 septembre 1911, les manifestants réclamèrent le renvoi des troupes arrivées à Creil. Le lendemain, la journée fut tragique. A 6 h. 30 du matin, au chant de *l'Internationale*, une colonne de manifestants se heurta à une compagnie du 54e de ligne, arrivée de Saint-Quentin. Après les sommations, les fantassins se précipitèrent le fusil haut, la baïonnette au fourreau. La charge passa laissant derrière elle des visages ensanglantés. On croyait l'échauffourée terminée. Ce n'en était que le prélude. Toute la journée, des pierres furent lancées sur les soldats, des coups de revolver furent tirés sur eux.

Ce n'est qu'à 5 heures, le 14 septembre 1911, au prix de charges répétées et après des collisions terribles entre la troupe et les manifestants, que l'émeute fut définitivement vaincue à Creil.

Encore la C. G. T.

Ce qui fut stupéfiant au cours de cette journée, constata *La Liberté* (15 septembre 1911), c'est l'hésitation, le tâtonnement, l'indécision dont firent preuve les autorités. On assista même à des scènes odieuses, nous ne citerons que celles-ci. Trois émeutiers

venaient d'être arrêtés par des fantassins; l'un avait d'un coup de couteau éventré le cheval d'un gendarme; les deux autres avaient été appréhendés criblant les soldats de projectiles. Les lignards qui les avaient surpris les conduisirent aussitôt devant les magistrats qui se tenaient en permanence à la mairie; quelle ne fut pas leur stupeur et aussi leur indignation, quand sur un ordre venu — d'où? — on leur enjoignit de relâcher leurs prisonniers.

Un autre fait prouve combien les agitateurs qui se réclament de la C. G. T. jouissent de l'impunité. Les manifestations qui devaient dégénérer en bagarres ont été suscitées à Creil, (comme on l'a vu plus haut), par un individu du nom de Leroux. Ce personnage, délégué de la C. G. T., a acquis dans les milieux syndicalistes de l'Oise une influence appréciable. On le vit à la tête de tous les mouvements révolutionnaires de ces dernières années; il fut l'un des meneurs des grèves des boutonniers de Méru; il fut l'inspirateur des troubles agricoles de Liancourt. Hier encore, il mena les colonnes d'émeutiers à la barricade et, bien entendu, disparut au premier horion. Peut-être pourrait-on croire que cet individu a été inquiété à la suite de ces événements? Bien au contraire, hier soir, il plastronnait au milieu d'un groupe, dans lequel on pouvait remarquer des autorités locales, et il déclarait bien haut, écouté d'une oreille sympathique, que l'émeute de la journée n'était qu'un « avertissement ».

Enfin, nous signalerons — sans commentaires — que, parmi les émeutiers qui étaient hier au premier rang, nous en avons reconnu plus de dix qui étaient la semaine dernière à la tête des pillards et des incendiaires de Saint-Quentin.

Après ces témoignages comment douter de la responsabilité du Gouvernement dans les émeutes faites, grâce au prétexte de la vie chère, aussi bien que dans les pillages de Champagne?

CHAPITRE VI

QUELQUES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE NOTRE RÉGIME POLITICIEN

I. **L'insuffisance de notre outillage économique national.** — Nos ports. — Qu'aurait-on pu faire? — Les Allemands dans nos ports. — Canaux et chemins de fer.

II. **Notre industrie est entravée dans son expansion.** — Pourquoi nous sommes handicapés. — Quelle est maintenant en France la vie de beaucoup d'industriels? — Ceux qui sont à bout de forces.

III. **L'influence du sabotage du temps de travail sur la vie chère.** — Causes du renchérissement du prix de la vie. — Encore un des résultats de la C. G. T. — L'employeur qui paye en argent n'est pas toujours payé en travail. — L'ouvrier est frappé, lui aussi, par les conséquences du sabotage du temps de travail.

IV. **Notre épargne fuit l'industrie nationale.** — Les établissements de crédit et l'industrie. — Notre insuffisance de production. — L'émigration des capitaux.

V. **Notre politique fiscale et sociale tend à tuer l'esprit d'épargne chez les Français.** — L'impôt ne doit pas être spoliation. — Anomalies fiscales. — Répercussiou des lois sociales sur l'épargne. — Conséquence économique générale de nos fautes politiciennes.

I. — L'INSUFFISANCE DE NOTRE OUTILLAGE ÉCONOMIQUE NATIONAL

La France est-elle dotée d'un outillage économique en rapport avec les nécessités de la concurrence universelle? Certainement non. Notre outillage national n'est ni complet, ni bien réparti, car aucune vue générale, aucune con-

ception d'ensemble n'a été réalisable en raison des influences politiciennes.

Nos ports.

Prenons un exemple. Sur nos côtes, une multitude de petits ports ont été plus ou moins bien équipés, mais aucun n'est doté de l'outillage puissant, « dernier cri » qui convient à une grande nation moderne. Pourquoi a-t-on éparpillé ainsi le long de nos rivages des dépenses qu'il eût fallu concentrer sur deux ou trois points bien choisis? Uniquement pour satisfaire un plus grand nombre de groupements électoraux.

Dans le domaine économique donc, on observe également la pernicieuse influence de l'esprit « arrondissementier ». A de médiocres intérêts de clocher, on a sacrifié l'équipement maritime puissant de la France.

Qu'aurait-on pu faire?

Et cependant il suffit de jeter les yeux sur la carte pour voir que la France est loin de tirer tout le parti possible de son incomparable situation géographique. *Placée, par la bénédiction de la nature, à l'extrémité de l'Europe, pas un des passagers du continent à destination de l'Amérique ne devrait s'embarquer autrement qu'en France et sur des navires français.*

Brest, au premier abord, semble indiqué pour être notre grand port de voyageurs sur l'Atlantique, mais des officiers de marine de valeur affirment que ce point serait mal choisi comme tête de ligne. Le « crachin », comme on dit dans le Finistère, forme trop souvent devant l'entrée du Goulet un écran opaque. Même par beau temps, la côte étant semée d'écueils dangereux, l'atterrissage à Brest serait, assure-t-on, une opération compliquée pour les énormes transatlantiques modernes. Mais, un peu plus au

sud, le port de la Pallice, près de la Rochelle, semblerait remplir toutes les conditions nécessaires.

La Pallice, située à peu près sous le même méridien que Cherbourg, offre l'avantage d'une latitude plus basse, ce qui augmente les chances de beau temps. Près de la grande ligne de Bordeaux que parcourent les trains rapides, la Pallice n'est qu'à peu d'heures de Paris. En outre, si l'on considère l'hinterland européen, la Pallice représente un point bien choisi pour y faire converger les trains qui dans la même heure avant le départ du paquebot pourraient amener d'Espagne, d'Italie, de Suisse, d'Allemagne tous les voyageurs à destination de l'Amérique.

Évidemment une telle concentration d'efforts et d'organisation n'irait pas sans léser quelques intérêts particuliers.

Mais cependant aucune objection contre ce projet ne paraît irréductible. On a dit : « Mais on détruirait le trafic déjà établi entre le Havre et New-York ! » Non, car les bateaux à grande vitesse ne prennent guère que des passagers et peu de marchandises dont le transit pourrait continuer à se faire par le Havre.

Certes, pour obtenir le résultat souhaité, il faudrait créer un nouveau matériel, améliorer et approfondir le port de la Pallice, avoir des navires à grande vitesse, supérieurs ou au moins égaux à ceux des concurrents anglais ou allemands, établir des relations transversales rapides dans notre réseau de chemin de fer, qui, à l'heure actuelle, sont si défectueuses qu'il faut presque toujours passer par Paris, mais les résultats obtenus seraient énormes.

Rien que ce seul fait : la France porte unique du continent sur l'Amérique aurait pour conséquence d'accroître le prestige du pays.

Les Allemands dans nos ports.

Si les Allemands étaient à notre place, il y a longtemps qu'ils auraient tiré parti du monopole offert à la France par la nature. Ils tentent d'ailleurs de le faire. Déjà les transatlantiques de la *Hamburg-Amerika-Linie* embarquent leurs voyageurs à Cherbourg. Quant à leurs navires marchands, ils encombrent les bassins de certains de nos ports, car ayant des tarifs de transport infiniment mieux compris que les nôtres, ils trouvent aisément à charger des marchandises françaises que n'abrite plus le pavillon national, bien souvent trop onéreux. C'est pourquoi dans nos bassins, on voit s'ancrer périodiquement de grands navires allemands qui, oh! ironie, s'appellent *Prussen, Fürst-Bismarck*, etc.

Canaux et chemins de fer.

Et ce que nous disons des ports est vrai de tout le reste de l'outillage national. Notre réseau de canaux n'est pas complet. Nos chemins de fer sont loin d'être portés à l'état de développement et de perfectionnement que permettrait la richesse de la France. L'Allemagne a à peu près la même superficie que la France, elle possède 61 148 kilomètres de chemins de fer, la France seulement 49 385.

II. — NOTRE INDUSTRIE EST ENTRAVÉE DANS SON EXPANSION

On s'étonne que l'industrie ne progresse pas chez nous avec la même rapidité qu'en Allemagne, en Angleterre, en Italie. Le retard *relatif* de la France, en matière de développement commercial et industriel, est maintenant si sensible qu'il frappe vivement les étrangers qui visitent notre pays en observateurs.

Pourquoi nous sommes handicapés.

Mais quel essor industriel est possible quand des entraves multiples viennent briser tout esprit d'initiative et détourner les capitaux des placements industriels? Comment l'expansion économique de la France pourrait-elle être poussée à son plus haut degré d'activité, quand le Parlement par des mesures soupçonneuses et tracassières met obstacle à toute expansion industrielle? Que d'exemples on pourrait citer! Un seul suffira.

Des députés de la majorité se sont avisés que la loi de 1810 sur les concessions de mines laissait, selon eux, trop de chances de bénéfices aux demandeurs de concession d'abord, aux exploitants ensuite. Le résultat de cette trouvaille a été que, depuis 1907, aucune concession nouvelle n'a été accordée. On attend qu'une nouvelle loi, en préparation, vienne remplacer celle de 1810. Il est à craindre qu'elle soit hérissée d'obligations excessives de nature à ralentir l'exploitation de notre sous-sol.

En attendant cette loi, le gouvernement a demandé d'insérer dans la loi des finances un article qui permette à l'État de participer aux bénéfices des concessions minières. C'est fort bien. Mais, ce qui est sûr, c'est que depuis cinq ans une source considérable d'activité financière et industrielle a été ralentie chez nous.

Quelle est maintenant en France la vie de beaucoup d'industriels?

Quant aux industriels qui sont à la tête d'affaires anciennes qu'il faut à tout prix continuer à faire marcher sous peine de faillite, ils sont aux prises avec des difficultés incessantes, renaissantes et croissantes : grèves, menaces, sabotages, etc. Dans maintes circons-

tances, la tyrannie syndicaliste crée un obstacle puissant à toute vie industrielle normale.

Ce qui s'est passé au Chambon-Feugerolles est un exemple topique. Après avoir épuisé tous les moyens en son pouvoir pour continuer à travailler, M. Mermier, industriel en cette localité, fit placarder, en mai 1911, l'avis suivant :

Depuis deux mois notre usine est arrêtée, bien que nous soyons d'accord avec nos ouvriers. Tous comprendront que cette situation ne peut se prolonger indéfiniment. Nous n'avons pas voulu signer un accord avec la délégation syndicale ; nous n'avons donc aucun engagement à prendre au point de vue des tarifs qui doivent pouvoir être modifiés suivant l'outillage, les conditions du marché, les méthodes de travail.

Aussi, avons-nous pris la décision de fermer notre usine pour toujours si, d'ici le 15 mai, la rentrée n'est pas effectuée.

La fermeture de l'usine est une mesure que nous regretterons, mais nous en laisserons toute la responsabilité à la chambre syndicale, car ce sont ses attitudes et ses prétentions qui l'auront rendue nécessaire.

MERMIER et Cie. (Voir *L'Écho de Paris*, 10 mai 1911.)

Deux mois d'arrêt de fabrication constituent pour un industriel une perte considérable. Dans ces conditions, comment peut-il lutter contre la concurrence croissante française et étrangère, faire des bénéfices suffisants pour renouveler son matériel et le tenir à la hauteur des perfectionnements incessants de l'industrie moderne?

Quelle liberté d'esprit le chef d'entreprise peut-il avoir pour mener à bien ses affaires alors que lui, sa famille et ses ouvriers sont contraints de vivre au milieu d'angoisses incessantes, comme c'est précisément le cas au Chambon-Feugerolles?

Dans ce centre, de juillet 1910 à juillet 1911, vingt et un attentats ont été commis contre les patrons et contre les

ouvriers qui persistent à travailler. En voici la liste suggestive :

1° sac à Firminy du café Faure; 2° sac en plein cœur du Chambon, un dimanche, d'un tramway, assailli par une bande sortie du syndicat. L'ouvrier Jacquet, blessé à un œil, perdit la vue dans cette bagarre; 3° tentative d'incendie de l'habitation de Mme Besson; 4° sac de l'habitation de Mme Besson; 5° tentative d'incendie de l'usine Rolland et Peyron; 6° tentative d'incendie de l'usine Claudinon et Guérin; 7° bombe à l'habitation de M. A. Besson; 8° incendie de l'habitation de Mme Paulet, suivie de la séquestration de son jardinier à la chambre syndicale pendant plusieurs heures; 9° siège du château de M. Claudinon, maire du Chambon; 10° assaut à coups de revolver de l'immeuble Reymondier, cafetier; 11° assaut à coups de revolver de l'immeuble Laurent, épicier; 12° assaut à coups de revolver de l'immeuble Chevalier-Bouchet; 13° sac de la devanture de l'habitation de Meley, boulanger; 14° incendie criminel de la mairie; 15° agression à main armée un dimanche, rue d'Annonay, sur MM. Besson et Touchard par une bande venue du Chambon manifester à Saint-Étienne; 16° bombe au domicile de M. Mermier, à Saint-Étienne; 17° bombe au domicile de M. Demans, à Saint-Étienne; 18° bombe à l'usine Barbier frères, à la Vernicherie; 19° coups de revolver, tirés par des bandits masqués et embusqués sur l'ouvrier Meallien de l'usine Besson; 20° coups de revolver sur l'habitation du jaune Allary; 21° coups de feu sur une sentinelle. (Voir *L'Écho de Paris*, 31 juillet 1911.)

Et depuis la série continue, sans aucune répression.

Ne vaut-il pas mieux, en vérité, vivre en Afrique centrale qu'au Chambon-Feugerolles? Quel peut être dans ces conditions le développement de ce centre industriel?

Ceux qui sont à bout de forces.

Parfois, après avoir travaillé et lutté pendant des années, tout d'un coup l'industriel voit la révolte éclater. Son établissement est pillé et incendié. Devant des

difficultés quasi insurmontables pour obtenir réparation, l'un des commerçants d'Ay dont la maison a été brûlée a fini par dire : « Je liquide et je pars pour l'étranger. »

L'exode au delà des frontières, telle est l'ultime et navrante décision que peut prendre un homme qui, après d'incessants efforts, finit par céder au découragement devant la défaillance gouvernementale.

Il faudrait qu'on comprenne enfin qu'il y a en France des centaines et des milliers d'industriels qui, ne pouvant plus réellement faire face aux exigences de leurs ouvriers, fermeront peut-être demain leurs usines. Rien de plus naturel d'ailleurs, les prétentions des travailleurs sont devenues telles que, dans certaines industries, si on les acceptait, il serait impossible de réaliser le moindre bénéfice. Or, si le patron qui a la responsabilité d'une grosse affaire, les soucis incessants de rechercher des débouchés, de réaliser une bonne fabrication, de faire face à ses échéances, se voit, par surcroît, obligé de travailler pour rien, il est évident qu'il préférera fermer ses ateliers plutôt que de continuer à mener la vie des affaires qu'il a déjà « empoisonnée » par les difficultés incessantes, les menaces continuelles et l'atmosphère d'hostilité dans laquelle il doit subsister.

III. — L'INFLUENCE DU SABOTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL SUR LA VIE CHÈRE

Tout augmente et surtout les objets essentiels à la vie : viande, légumes, lait, beurre, loyers, etc. Les familles de fortune moyenne sont déjà très sensiblement atteintes, mais cette situation détermine une véritable angoisse chez ceux dont la bourse est modeste. Les souffrances qui résultent de cet état de choses sont devenues si intolérables

que nous avons entendu, en août et septembre 1911, à propos de la vie chère, les récriminations les plus violentes.

Le Nord a commencé, l'Ouest et le Centre ont suivi le mouvement. Les acheteurs, en grève, ont vite passé aux voies de fait, frappant marchands et marchandes et sabotant les marchandises. Le prix maximum de certaines denrées a été décrété d'office par les acheteurs.

Causes du renchérissement du prix de la vie.

Certes, le renchérissement du prix de la vie est un fait à peu près universel, dû par conséquent à des causes générales. Sans doute, en 1911, des causes spéciales : la sécheresse, les épizooties, les achats de bestiaux faits en masse chez nous par les étrangers, ont contribué à expliquer le renchérissement du prix de la vie, mais il y a encore des raisons spéciales à la France qui sont, au moins en partie, la conséquence de notre crise sociale. Parmi ces raisons, on peut citer l'élévation incessante des impôts, les grèves répétées, l'action onéreuse des lois sociales (comme celle sur le repos hebdomadaire) et surtout *le sabotage du temps de travail* par les ouvriers de toutes catégories.

Cette dernière cause exerce sur le relèvement des prix une influence profonde; il importe de la mettre en lumière, non pas qu'on puisse avoir le naïf espoir de voir porter un remède immédiat au mal, mais parce que cette cause de la cherté de la vie n'est pas assez connue. En outre, c'est déjà quelque chose de montrer aux travailleurs l'une des plus douloureuses répercussions économiques pour eux de la confiance qu'ils font, si souvent à tort, aux politiciens extrêmes qui les abusent, tout en déclarant ne vouloir que le bonheur du peuple.

Encore un des résultats de la C. G. T.

Le sabotage du temps de travail agit en France sur l'élévation des prix, dans presque toutes les industries, les commerces et dans l'agriculture, d'une façon rapidement croissante, surtout depuis quatre ou cinq ans, depuis, en réalité, que la propagande de la C. G. T. s'est généralisée sur tout le territoire.

C'est cette propagande qui a décidé les travailleurs à réclamer presque partout et dans tous les domaines un relèvement des salaires. Comme moyen de pression sur les patrons, la C. G. T. a conseillé la grève et surtout le *sabotage du temps* qui est une forme insidieuse de grève permanente et dissimulée.

L'employeur qui paye en argent n'est pas toujours payé en travail.

Il en résulte que l'employeur reçoit de sa main-d'œuvre un rendement moindre que jadis pour un même nombre d'heures de travail, quel que soit d'ailleurs le prix plus élevé payé par lui.

Or, le relèvement des salaires, en augmentant le prix de revient de l'objet fabriqué, est déjà par lui-même une cause d'élévation du prix de vente de cet objet. Mais, dans beaucoup de cas, ce relèvement des salaires est justifié. En outre, étant déterminé avec précision, ce relèvement n'empêche pas l'employeur de chiffrer d'une façon exacte son prix de revient plus élevé que jadis.

Au contraire, le sabotage du temps de travail est inadmissible et désastreux. Il est tout à fait illégal et déloyal, puisque, quand il se produit, l'ouvrier ne donne pas en travail exactement la contre-partie de ce qu'il reçoit en argent. De plus, comme le sabotage du temps, c'est-à-dire la lenteur volontaire mise dans l'exécution du travail ne

peut pas être évaluée exactement, il en résulte que l'employeur ne peut pas connaître avec précision son prix de revient.

Un fabricant de machines me disait :

Le rendement en travail de mes ouvriers a diminué dans des proportions telles et d'une façon si variable que j'ai déjà subi les plus onéreux mécomptes. Je ne puis plus établir un devis. Autrefois, mes bases étant fixes et connues, j'arrivais, même pour une importante commande, à établir mon projet sans grande erreur. Maintenant, quand je crois avoir, mettons 1 500 francs de main-d'œuvre, je constate une fois la commande exécutée que j'en ai eu pour 2 000 francs ou davantage. J'y ai été pris déjà plusieurs fois et j'ai fait ainsi des pertes importantes. Aussi, pour me prémunir contre ce nouveau risque, je suis désormais obligé de demander à mes clients des prix beaucoup plus élevés, afin d'être couvert contre les imprévus de la main-d'œuvre.

Cet exemple donne une idée de ce qui se passe dans la plupart des industries. Dans l'agriculture, le même sentiment d'hostilité pour le patron, qui détermine *le sabotage du temps de travail,* entraîne souvent un mauvais vouloir des travailleurs qui produit les plus désastreuses conséquences. Il n'y a pas beaucoup d'années, quand il s'agissait de rentrer la récolte et que le temps menaçait, tout le personnel de la ferme donnait volontiers un « coup de collier » jusqu'à la nuit tombée. Maintenant, dans beaucoup d'endroits, on ne se contente plus de travailler mollement dans la journée; quand l'heure stricte de la cessation de travail arrive, on laisse les gerbes sur le champ et il en résulte souvent pour l'agriculteur, en raison des intempéries, des pertes extrêmement sensibles.

Donc, si certains commerçants peu scrupuleux relèvent exagérément leurs prix, *dans la plupart des cas les producteurs y sont contraints surtout par l'effet du sabotage du*

temps de travail qui est l'un des plus certains résultats de la propagande de la C. G. T.

L'ouvrier est frappé lui aussi par les conséquences du sabotage du temps de travail.

Certes, l'employeur supporte le premier les conséquences déplorables de cette attitude déloyale de certains travailleurs, mais, bien vite, les plus durs effets atteignent les consommateurs, donc tous les ouvriers eux-mêmes, sans exception.

Alors que les intérêts des employeurs et des employés sont absolument solidaires, on les présente faussement comme opposés. On fait des ennemis du patron et de l'ouvrier. On est libre, sans doute, de répandre ces idées fausses, mais non pas d'en éviter les conséquences.

La vie chère vérifie donc, une fois de plus, les lois de l'incidence économique qui veulent que les ouvriers finissent par supporter eux-mêmes une partie, tout au moins, de ce que leurs prétentions et leurs actes ont d'injuste et de déraisonnable.

IV. — NOTRE ÉPARGNE FUIT L'INDUSTRIE NATIONALE

La conséquence de l'insécurité de l'industrie, c'est que notre épargne la fuit comme la peste.

Les établissements de crédit et l'industrie.

Aujourd'hui notre industrie ne trouve plus de concours sérieux auprès de nos grands établissements financiers. A aucun prix, ceux-ci ne veulent aventurer leurs capitaux dans des placements industriels en France et voilà pourquoi ils emploient les milliards de l'épargne française, qui se concentrent à leurs guichets, soit en fonds d'États étrangers, soit à subventionner l'industrie étrangère, même allemande.

Certes, on crée encore en France d'assez nombreuses affaires commerciales nouvelles. Quant aux entreprises industrielles qui se fondent et réussissent, leurs promoteurs se heurtent à des difficultés incroyables. Aussi, sont-elles relativement peu nombreuses.

Notre insuffisance de production.

Notre développement industriel étant entravé, nos moyens de production sont insuffisants et nous en sommes réduits à commander à l'étranger une partie notable du matériel de chemin de fer dont nous avons besoin.

En 1906	90	locomotives;
En 1907	225	—
En 1908	75	—
En 1909	126	—
En 1910	126	—
Du 11 janvier 1910 au 14 juin 1911.	254	—

(Voir *Le Matin*, 24 décembre 1911.)

On peut imaginer quel capital énorme, perdu pour notre industrie nationale et notre main-d'œuvre, ces chiffres représentent.

Or, c'est là l'un des résultats les plus nets de notre politique fiscale, sociale et intérieure qui, faisant émigrer les capitaux, rend plus difficile l'extension de nos établissements industriels.

Les capitalistes alarmés préfèrent trouver à l'étranger du 4 pour 100, à peu près sûr, que de risquer les aléas d'une entreprise qui, pour être établie sur le sol français, est soumise aux atteintes mortelles de notre politique fiscale et sociale, d'où résultent les progrès de l'indiscipline chez les ouvriers, l'impossibilité de compter sur un accord avec eux, la menace incessante des grèves et des violences de la C. G. T.

L'émigration des capitaux.

Or, cette émigration de nos capitaux a pris des proportions formidables.

D'après M. Edmond Théry, la France, entre le 1er janvier 1899 et le 31 décembre 1908, a prêté à l'étranger 17 milliards de francs, somme colossale qui provient presque en entier des coupons d'intérêt et de l'amortissement de notre portefeuille de valeurs étrangères. Il est certain que les valeurs acquises par nous constituent une puissante réserve et nous donnent une influence extérieure qui pourrait être considérable, *si nous savions en tirer parti.* Mais, d'autre part, il n'est pas conforme au bien du pays que tout l'argent de notre épargne passe à l'étranger. Il serait infiniment préférable qu'une notable partie de cette épargne servît à créer sur notre propre territoire des entreprises nouvelles, à accroître et à perfectionner les anciennes.

V. — NOTRE POLITIQUE FISCALE ET SOCIALE TEND A TUER L'ESPRIT D'ÉPARGNE CHEZ LES FRANÇAIS

Il y a pis : l'épargne française, cette force incomparable, dont nous tirons relativement un si faible parti, est elle-même menacée dans son principe.

L'impôt ne doit pas être spoliation.

Qu'est donc le principe générateur de notre épargne sinon le désir du père de famille français de laisser à ses enfants une situation meilleure que la sienne? Or, l'abus du procédé fiscal commode, mais intellectuellement inférieur, qui consiste à boucler les déficits budgétaires en taxant sans limite raisonnable les successions finira par tuer l'épargne. Si on continue dans cette voie, quel intérêt le père de fa-

mille français aura-t-il à se priver toute sa vie pour remplir les caisses d'un État famélique, gaspilleur et imprévoyant?

N'y a-t-il pas abus à imposer les héritages en ligne directe jusqu'à 10, 80 pour 100, et les héritages dévolus au delà du quatrième degré de parenté jusqu'à 34 pour 100? Ne franchit-on pas ainsi les limites au delà desquelles l'impôt devient de la confiscation?

Les députés, qui votent par simple esprit de surenchère électorale ces taxes fiscales énormes, ne se rendent généralement pas compte de ce qu'ils font. Quand il leur arrive de recueillir personnellement un héritage, ils sont alors stupéfaits qu'on leur réclame des droits dont l'énormité les épouvante. Un notaire parisien, voyant un de ses clients, député, s'étonner et lui demander des explications, répondit : « Mais vous-même, mon cher député, avez voté l'élévation de ce droit.

— Moi, ce n'est pas possible, jamais.

Quelques jours plus tard, le notaire montrait au député son nom dans *Le Journal officiel* parmi ceux ayant voté *pour*. L'honorable n'en revenait pas.

Anomalies fiscales. Il est intéressant de remarquer que, parmi les valeurs mobilières françaises, si lourdement taxées, ce sont les valeurs d'épargne, les obligations de chemins de fer, de la Ville de Paris et du Crédit foncier qui sont les plus frappées et, par une bizarrerie étrange, l'impôt qui atteint ces obligations est d'autant plus lourd que le revenu brut est plus faible.

Si l'on cumule les divers droits payés pour un de ces titres, on trouve qu'une obligation :

4 pour 100	paye	11,75	d'impôts	pour 100 fr.	de revenu.
3 —	—	13,13	—	—	—
2 1/2 —	—	14	—	—	—

(Voir Alfred Neymarck, *Le Matin,* 19 novembre 1911.)

Répercussions des lois sociales sur l'épargne.

Les surcharges écrasantes résultant des lois sociales sont un obstacle aux bénéfices industriels les plus légitimes, donc à l'épargne qui en résulte. Le dégoût de certains chefs d'entreprise, devant le surcroît de difficultés qui leur est brusquement imposé est devenu si grand, qu'ils ne peuvent plus parfois en retenir l'expression publique.

Le 3 juillet 1911, un industriel de Roanne, M. Giraud, tisseur, a adressé la lettre suivante au sous-préfet.

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous informer que, par suite de l'application de la loi sur les retraites ouvrières, j'ai décidé, jusqu'à nouvel ordre, de fermer mon usine à dater de ce jour. Je proteste de toutes mes forces contre cette loi inique à l'égard de notre industrie et de duperie à l'égard des ouvriers. Ni le pouvoir législatif, ni le pouvoir exécutif n'ont le droit de me forcer à faire une retraite à autrui prise sur mon travail et qui n'est, en réalité, qu'un impôt déguisé qui vient doubler les impôts de toutes sortes qui nous écrasent.

Cette loi, qui attente à la liberté naturelle et imprescriptible des seuls citoyens qu'elle concerne, autorise toutes les révoltes.

Si ma protestation n'est pas faite dans la rue, elle n'en est pas moins énergique, et je vous l'adresse très respectueusement, monsieur le sous-préfet, comme étant, par vos fonctions, la plus haute représentation du gouvernement dans Roanne.

Recevez, monsieur le sous-préfet, l'assurance de ma haute considération.

J.-M. Giraud. (Voir *Le Matin*, 7 juillet 1911.)

Une des conséquences très nette de notre politique de concessions indéfinies aux meneurs anarchistes a été encore la perte considérable qu'ont subie les titres de chemins de fer, sous l'influence des grèves de cheminots et

des menaces de l'État concessionnaire de ne pas respecter ses engagements envers les Compagnies.

On estime que la dépréciation des actions et obligations de chemins de fer, pendant 1910, a atteint près de 900 millions, soit 5 pour 100, de leur valeur nominale. (Voir *Le Temps,* 6 janvier 1902.)

Ainsi les deux millions de petits épargnistes qui détiennent ces titres ont perdu près d'un milliard par le seul effet de la faiblesse et de l'esprit de surenchère du Parlement.

Sous l'effort continu de toutes ces causes, on comprend que, si l'épargne française est encore très considérable, elle tend à se ralentir.

Il n'est pas inutile de remarquer que, pour les dépôts dans les caisses d'épargne, la France ne vient qu'au huitième rang avec un chiffre moyen de dépôt de 95 francs par tête, tandis qu'au Danemark, le pays le plus favorisé, ce chiffre est presque quadruple.

Conséquence économique générale de nos fautes politiciennes.

Le résultat général de nos erreurs politiques peut se définir ainsi : *une impuissance économique relative.*

Les incomparables moyens d'action de la France, en effet, ne sont utilisés qu'en partie ou servent trop aux étrangers.

Les résultats du commerce de la France, en 1911, permettent d'illustrer par des chiffres précis cette constatation.

La balance commerciale qui jusqu'ici nous avait toujours été favorable en ce qui concerne les articles manufacturés, nous est, cette fois, nettement défavorable ; nos achats l'ont emporté de 38 millions sur nos ventes... L'importation des objets fabriqués a exactement doublé en dix ans... En cinq ans, l'étranger a vu ses ventes en France d'articles manufacturés augmenter de 361 millions, alors que le chiffre des nôtres à l'étranger s'élevait péniblement à 104 millions, de moins du tiers.

Et *Le Temps,* du 19 janvier 1911, concluait :

Les fabricants français, industriels et commerçants, accablés d'impôts, et sur qui pèse le fardeau toujours plus lourd de ce qu'on appelle les « réformes sociales » sont menacés à la fois de ne plus pouvoir lutter à l'extérieur et de ne pouvoir que difficilement résister à l'intérieur.

CHAPITRE VII

DIVERS SYMPTOMES DE LA DÉSORGANISATION GÉNÉRALE

I. **Preuves du désordre et du gâchis régnant partout.** — Le vol de la *Joconde*. — Les cercueils égarés. — Le rôle d'équipage de la *Liberté*. — Comment on enterre nos héros. — L'incurie dans les services de l'aviation militaire. — Même le quai d'Orsay est atteint.

II. **Indices fâcheux dans l'ordre moral.** — Les progrès de la pornographie. — Notre théâtre contribue à fausser l'opinion des étrangers sur la France. — Il n'y a plus d'enfants.

III. **La fréquence et la gravité des scandales financiers.** — Le milliard des Congrégations.

IV. **L'aberration « humanitariste » et « intellectuelle ».** — Le scandale d'Ouessant. — L'amnistie en faveur d'Hervé. — Les défaillances du jury.

V. **Les fautes de notre politique coloniale envers les indigènes.** — En Indo-Chine. — L'émigration arabe.

VI. **Quelques cas de névrose antifrançaise.** — Vive l'Allemagne! — Le drapeau dans le fumier.

Il faut bien admettre qu'il y a quelque chose de détraqué dans notre organisation sociale, quand, sous les formes les plus diverses, nous sommes obligés de constater un désordre manifeste.

I. — PREUVES DU DÉSORDRE ET DU GACHIS RÉGNANT PARTOUT

Le vol de la « Joconde ».

L'invraisemblable vol de la *Joconde*, le chef-d'œuvre du Louvre, a rempli l'univers entier de stupeur,

stupeur qui s'est accrue encore lorsqu'on apprit que la garde du Louvre coûte 524 000 francs (voir *Le Matin,* 30 août 1911), et que cependant, le 15 août 1911, jour de fête, notre musée national fut surveillé par un seul gardien! (Voir *Excelsior,* 28 octobre 1911.)

M. Symian, rapporteur du budget des Beaux-Arts, constata que le vol de la *Joconde* « n'est qu'une simple manifestation de cette anarchie qui règne depuis trop longtemps dans l'administration des musées et qu'il est grand temps d'enrayer à tout prix ». (Voir *L'Écho de Paris,* 1er décembre 1911.)

Les cercueils égarés.

Le 28 septembre 1911, toute la population de Brest se disposait à rendre hommage à trois morts, victimes d'un accident d'artillerie survenu à Toulon à bord de la *Gloire.*

Le préfet maritime avait fixé le cérémonial, car il était convenu que les honneurs militaires seraient rendus. A partir de 9 heures, une foule énorme se massait aux alentours de la gare: le clergé, la famille, toutes les autorités militaires : préfet maritime, amiraux, généraux, étaient réunies lorsque le train de 9 h. 45 arriva en gare sans amener les trois cercueils. Des télégrammes lancés de tous côtés ne permirent pas de savoir dans quelle gare se trouvaient les fourgons funéraires. *Les cercueils des marins morts au service du pays, transportés par l'Ouest-État, étaient égarés.* (Voir *Le Petit Journal,* 29 septembre 1911.)

Quelques jours plus tard, le 7 octobre 1911, à deux heures, à la gare de Charenton, le maire de Saint-Maurice, le représentant du ministre de la Marine, des conseillers municipaux, les parents et les amis attendaient le cercueil d'Abel Colas, matelot canonnier de la *Démocratie,* mort en portant secours à la *Liberté.*

Lorsqu'on ouvrit le fourgon funéraire, on constata que le cercueil renfermait le corps d'une autre victime, origi-

naire de Saint-Louis-du-Rhône. *Il y avait eu erreur de destination.* (Voir *Le Temps,* 8 octobre 1911.)

Le rôle d'équipage de la « Liberté ».

Saura-t-on jamais le nombre exact des victimes de la *Liberté?* On peut en douter. Dans ce pays, où la paperasserie administrative est si grande, la catastrophe de la *Liberté* fit connaître *que le rôle d'équipage n'existait pas en double, un à terre, un à bord, et que l'unique exemplaire n'était pas tenu à jour.*

En effet, d'après le rapport au préfet maritime de Toulon fait par le chef d'escadron Revol, chargé de l'identification des victimes de la *Liberté*, il résulte que quatre officiers et trente-trois hommes étaient portés comme faisant partie de la *Liberté,* alors qu'ils étaient débarqués depuis longtemps, et que trente-cinq hommes portés sur le rôle d'équipage n'avaient jamais appartenu au navire sinistré.

Enfin, un homme figurant sur le rôle depuis deux ans n'avait jamais été à bord. (Voir *Le Temps,* 1er novembre 1911.)

Comment on enterre nos héros.

Le deuxième maître mécanicien Carel du *Friant* trouva une mort glorieuse, en décembre 1911, en portant secours au navire anglais le *Delhi.* Lorsque le corps arriva à Brest, la famille du défunt fut seule avisée. Elle se rendit à la préfecture maritime où on lui déclara que le ministère n'avait donné aucun ordre et que les frais de la cérémonie seraient sans aucun doute à sa charge. La veuve dut obtenir le char des pauvres. Pas un seul officier ne se trouva là pour présenter ses condoléances à la famille. Le vice-consul d'Angleterre comptait assister à la cérémonie. Quand il vit que les autorités maritimes françaises ne s'étaient pas dérangées, il s'inclina devant la veuve et partit.

C'est dans ces conditions que fut inhumé à Brest celui dont la presse française et anglaise venait de célébrer la mort héroïque. (Voir *L'Éclair,* 27 décembre 1911.)

L'incurie dans les services de l'aviation militaire.

On pourrait croire que, la nouveauté et l'enthousiasme aidant, une méthode précise, un ordre rigoureux existent dans les services de l'aviation militaire sur lequel le pays fonde tant d'espérances. *Le Matin,* du 29 août 1911, assure qu'il n'en est rien.

Depuis un an, l'armée devrait être dotée d'un corps d'aviateurs possédant des aéroplanes. Or, le recensement accuse 43 appareils mobilisables pour 30 officiers ayant fait leurs preuves... La flottille militaire est réduite à sa plus simple expression, tandis qu'elle devrait comprendre en ce moment 500 unités... On cite à Mourmelon le cas de 4 appareils que les pilotes ne sortent que pour faire la preuve de leur bonne volonté et pour qu'on ne puisse pas leur reprocher de « s'embusquer ». On cite le cas d'un autre aviateur qui, pendant six mois, attendit un aéroplane.

A côté, le désordre règne. Un aéroplane au repos est pris dans un coup de vent et se brise. Au lieu de le réparer, on démonte le moteur pour le placer sur une autre machine. Pour la réception des aéroplanes, la juste sévérité est de règle. Cependant, un jour, on reçut trois machines en une demi-heure. Les livraisons des aéroplanes se font à la suite de marchés. Toutefois, un constructeur dont le marché n a pas été signé encore livre des appareils militaires.

Quant aux payements, ils se font généralement dans les six mois et tel constructeur possède une créance de 100 000 francs qui n'a pas encore été réglée.

Pour les quarante-trois aéroplanes mobilisables et pour une vingtaine d'autres inutilisables en ce moment, parce qu'en réparation, hors d'usage, cassés, abandonnés, ou non montés, il

faut des hangars, des ateliers de réparations, du matériel, des hommes d'équipe, des ouvriers.

Un centre d'aviation seul, celui de Mourmelon, possède un atelier militaire de réparations. Un appareil casse, il casse de telle façon que la réparation ne peut être opérée que dans le hangar même. Alors le « matériel » fait un rapport au « dépôt ». Celui-ci, qui n'a rien vu, puisqu'il habite Paris, approuve ou n'approuve pas la réparation.

Après échange de rapports, on commence la réparation, si bien que celle-ci au lieu de durer une quinzaine de jours, traîne pendant un mois et demi. Le travail exécuté par des ouvriers très consciencieux, très dévoués, mais encore inhabiles, se fait lentement, de sorte qu'il y a souvent encombrement. Dans ce cas fréquent, on fait exécuter la réparation par le constructeur de l'appareil.

Ces quelques exemples suffisent à démontrer le désordre, le gâchis qui règne dans le corps embryonnaire de l'aviation militaire.

Enfin, alors que le pays tout entier réclamait une impulsion énergique donnée à l'aviation, à la fin de 1911, le ministre de la Guerre n'avait demandé que 7 millions pour l'aéronautique en 1912. (Voir *Le Matin*, 26 décembre 1911.) Il fallut une violente campagne de presse pour que ce crédit fut porté à un chiffre raisonnable et surtout l'arrivée, rue Saint-Dominique, de M. Millerand qui fit aussitôt l'effort nécessaire.

Même le quai d'Orsay est atteint.

C'est encore là un symptôme. Car longtemps, malgré toutes ses imperfections, le ministère des Affaires étrangères avait résisté au détraquement général.

Le scandale Rouet-Maimon a pour la première fois averti l'opinion de la légèreté incroyable régnant au quai d'Orsay. Maimon était un aventurier dont les nombreux

avatars auraient aisément permis à une police vigilante d'être renseignée. C'est cependant cet homme qui pendant des années fut en relation constante avec certains de nos hommes politiques et journalistes influents et connut les plus secrets de nos documents diplomatiques.

Comment et pourquoi? M. Rouet, élève-consul au quai d'Orsay, dès qu'il avait des pièces importantes entre les mains en communiquait des extraits à Maimon.

Devant l'énormité du scandale, Maimon et son complice Rouet furent arrêtés et condamnés. Rouet eut l'impudence de faire appel du jugement qui le condamnait à deux ans de prison et à 1 000 francs d'amende. La Cour des appels correctionnels décida, le 13 juillet 1911, qu'en raison du caractère de gravité exceptionnelle du délit commis par Rouet, il y avait lieu d'élever la peine prononcée par les premiers juges et « par ces motifs, la Cour condamna Rouet à trois ans de prison et à 1 000 francs d'amende ». (Voir *Le Matin,* 14 juillet 1911.)

Ce jugement fut équitable, car la faute de Rouet était extrêmement grave, mais pour être complètement juste, il convient de remarquer que cette faute n'a été possible qu'en raison de l'extraordinaire négligence qui régnait au quai d'Orsay. Est-il conforme au sens commun qu'un fonctionnaire tout à fait subalterne puisse avoir connaissance, dès leur existence, des documents les plus confidentiels, tels que les rapports sur la convention germano-russe de Potsdam et les notes secrètes échangées entre M. Pichon et l'ambassadeur de France à Constantinople? (Voir *Le Temps*, 24 avril 1911.) C'est à cause de cet inconcevable incurie que Rouet pouvait dire à son juge d'instruction :

Si, comme on le prétend, j'étais un espion, je n'aurais pas manqué de faire passer à mon correspondant des documents

qui, eux, intéressent vraiment la sécurité de l'État. *J'en avais journellement entre les mains... Je peux vous fournir la liste de ces pièces; vous verrez que je ne mens pas.* (Voir *Le Matin*, 27 avril 1911.)

Cette affirmation était fondée, elle décela au quai d'Orsay un vice d'organisation effroyable, une imprudence, une légèreté extraordinaire qui se manifesta encore lorsqu'il fut établi que M. Bapst, le directeur des affaires politiques, avait oublié de se mettre au courant des négociations franco-espagnoles afin d'être en mesure de renseigner son ministre, alors M. de Selves. Ce sont des faits de cette nature qui ont fini par attirer l'attention sur le quai d'Orsay, où a régné, selon l'expression de plusieurs membres de la commission des affaires extérieures, une « inconcevable anarchie ». (Voir *Le Temps,* 12 novembre 1911.)

II. — INDICES FACHEUX DANS L'ORDRE MORAL

Les progrès de la pornographie.

Même ceux qui ne la font pas « à la vertu » et ont horreur des « Tartufes » sont obligés, en se plaçant au point de vue de l'intérêt national, de reconnaître le danger des progrès de la pornographie. A l'étranger, notre littérature par ses tendances trop sensuelles nous fait le plus grand tort en donnant de la France une idée complètement fausse. Dans certains pays, le Français est considéré comme incapable d'avoir une famille et de conserver à son mariage une dignité durable. En France même, les manifestations pornographiques sont devenues si abondantes qu'au conseil municipal de Paris, M. Marcel Habert a protesté, le 10 juillet 1911, contre l'immoralité sans limite de certains journaux qui, en raison de leurs

récits licencieux, contribuent à démoraliser la jeunesse française. Le conseil municipal a accueilli avec faveur les idées de M. Marcel Habert. Mais le préfet de police, M. Lépine, mis en cause, a dû répondre qu'en bien des cas il est désarmé et que le plus souvent le délinquant bénéficie d'une indulgence déplorable. (Voir *Le Matin*, 11 juillet 1911.)

Il y a le parquet, le juge d'instruction et l'avocat, il y a le tribunal et souvent la poursuite ne va pas jusqu'au bout. Au nom de la liberté de l'art, on fait signer des protestations par des noms connus et généralement la poursuite est arrêtée, le juge d'instruction qui la dirige ne se souciant guère de passer pour un puritain, un homme à idées étroites, un ennemi de l'art.

En réalité, rien de sérieux n'a encore été fait pour réprimer la pornographie. Les mêmes journaux bien connus continuent à publier leurs petites annonces scandaleuses, les mêmes exhibitions vicieuses sous toutes les formes ont lieu librement et la France conserve auprès des pharisiens étrangers la réputation bien assise d'être le pays le plus licencieux de la terre. Certes, les étrangers confondent les excès de quelques milliers de personnes avec le pays tout entier qui, dans l'ensemble, repousse ces aberrations. Mais, il faut bien le reconnaître, les apparences sont contre nous.

Notre théâtre contribue à fausser l'opinion des étrangers sur la France.

Notre théâtre ne donne pas aux étrangers une opinion plus juste de la France que notre littérature.

M. Doumic, dans *La Revue des Deux Mondes* (15 juillet 1911), a fait un réquisitoire justifié par le fait que notre théâtre s'attache de plus en plus à mettre sur la scène la peinture des milieux les plus tarés. On oriente

ainsi le goût du public vers les sujets les plus faisandés, sans qu'on puisse même invoquer le fameux prétexte de l'art, car il s'agit, en fait, de déformations systématiques de la réalité. Comme le dit Junius : « Notre société ne tient tout de même pas tout entière dans un ramassis de coquins ou d'apaches en habit noir. » (Voir *L'Écho de Paris*, 31 juillet 1911.)

Sans doute, mais comment empêcher les étrangers qui assistent à nos spectacles de nous juger par ce que nous leur montrons comme représentant la vie française?

Il n'y a plus d'enfants.

A la place d'enfants, nous voyons très fréquemment des gamins de dix ou douze ans, d'un égoïsme féroce, avertis sur tout ce qu'ils ne devraient pas encore savoir, et qui pensent parfois avec le cynisme de vieux criminels.

Cette disparition rapide de la naïveté charmante de la jeunesse se peut constater dans tous les milieux sociaux.

De toute évidence, elle tient aux lectures prématurées, aux fréquentations tâcheuses, à l'indifférence des instituteurs ou des parents qui pour avoir la paix cèdent à leurs enfants. C'est, en petit, dans la vie familiale, ce qui se passe en grand dans les cercles gouvernementaux : la capitulation du pouvoir devant les ennuis de la résistance nécessaire. Les lois sociales mal faites exercent aussi une pernicieuse influence. Par exemple, celles qui font obstacle à l'apprentissage amènent une partie des enfants du peuple à passer leur vie dans la rue. Il résulte de toutes ces causes une véritable crise d'anarchie infantile. Même les gamins se mêlent du sabotage des voies ferrées. Le 25 juillet 1911, Auguste Téveneau, onze ans, tenta de faire dérailler un train entre les gares de Seignelay et Héry. Le 27 juillet 1911, Gabriel-Jean Teyseneau, âgé de douze ans, plaça un billot de bois sur la voie ferrée non loin de

la gare de Margaux. (Voir *La Libre Parole,* 31 juillet 1911.)

Le 9 août 1911, on constata près de la gare de Cherbourg que deux fils de transmission de signaux avaient été reliés ensemble et immobilisés. Le coupable, un gamin de douze ans, qui jouait près de la voie avec plusieurs camarades déclara :

J'ai attaché les fils, pour faire arrêter les trains transatlantiques. Ceux-ci emmènent beaucoup de gens riches et nous avions l'intention de mendier et de récolter pas mal de gros sous. (Voir *Le Journal,* 12 août 1911.)

Le 19 octobre 1911, entre les Mureaux et Épone, les fils des signaux furent emmêlés. Les coupables étaient trois gamins de onze, dix et neuf ans, Albert Guérin, René Paulic et Paul Le Gouverneur qui s'étaient amusés à jouer « au sabotage ». (Voir *Le Petit Journal,* 17 mars 1912.)

Quand des enfants en arrivent à un pareil degré de désinvolture, comment s'étonner d'en voir d'autres s'insurger contre tout ce qui les contraint?

A Morestel, dans le canton de Goncelin, près de Grenoble, les élèves de l'école primaire, mécontents de leur instituteur, arborèrent le drapeau rouge, le 11 octobre 1911. *Soutenus par leurs parents*, ils décidèrent de ne plus rentrer à l'école tant que l'instituteur n'aurait pas été changé. (Voir *Le Journal,* 12 octobre 1911.)

Il ne se passe plus guère de mois maintenant, constatait *Le Petit Journal* (14 octobre 1911), sans qu'on ne nous signale des mutineries de ce genre dans nos écoles primaires. Pour un oui ou pour un non, parce que l'instituteur est trop sévère ou que le physique de l'instituteur leur déplaît, moutards et moutardes lèvent l'étendard de la révolte. Toute cette marmaille crie, piaille, s'agite comme de vrais grévistes. On arbore le drapeau rouge; on parcourt les rues en cortège. Dernièrement

à Marseille, des écoliers en grève allèrent même tenter le débauchage des élèves d'autres écoles. Vous verrez qu'un de ces jours, on en viendra à la chasse aux renards, contre les petits garçons qui veulent continuer à aller en classe.

En attendant ces galopins vous chantent l'*Internationale* comme père et mère et même hélas! avec père et mère... Car, trop souvent, comme il arrive, en ce moment, à Morestel, les parents se solidarisent avec les enfants et manifestent avec eux contre le maître d'école.

Cette méthode se retournera contre eux; qu'ils y prennent garde. Quand leurs gosses auront bien chanté l'*Internationale* et bien brandi le drapeau rouge à l'école, ils rechanteront cet hymme de haine et rebrandiront cette loque d'émeute au foyer familial... Tant pis pour les parents qui n'ont pas prévu cela! En ruinant l'autorité du maître d'école, c'est leur propre autorité qu'ils ruinent en même temps...

Et puis, on s'étonne et l'on se plaint après cela des développements de la criminalité juvénile... Parbleu!... A qui la faute?

Les jurés de la dernière session des assises de la Seine de 1911 ont été tellement frappés du jeune âge de la plupart des inculpés qu'ils émirent le vœu :

Que la responsabilité entière et absolue des inspirateurs directs ou indirects et des apologistes des crimes, perpétrés ou non, soit nettement établie et poursuivie, et que cette responsabilité soit même considérée comme plus grave et punie beaucoup plus sévèrement que le fait lui-même. (Voir *Le Petit Journal*, 2 octobre 1911.)

Quant aux causes de cette criminalité, l'éminent avocat Henri-Robert les indique nettement. Ce sont la désunion des familles, le défaut de surveillance, les mauvaises lectures, l'alcoolisme, la publicité effrayante faite par les journaux à tous les criminels. (Voir *Excelsior*, 17 janvier 1912.)

III. — LA FRÉQUENCE ET LA GRAVITÉ DES SCANDALES FINANCIERS

Depuis longtemps, d'une façon presque périodique, de prodigieux scandales, déterminés par la passion effrénée de l'argent, éclatent dans notre pays. Le Panama est encore dans toutes les mémoires; bien d'autres ont suivi.

Le milliard des Congrégations.

On se souvient que, pour faire accepter par les masses l'action de l'État contre les congrégations religieuses, on lança dans les milieux populaires la formule du « milliard des congrégations », grâce auquel on créerait les retraites ouvrières.

Rarement gouvernement jeta à la foule appât plus grossier, plus démoralisant et plus mensonger? Qu'a-t-il pu entrer du fameux milliard dans la caisse des retraites ouvrières, alors que le milliard lui-même s'est évaporé, volatilisé pour tant de raisons? Le milliard se réduira finalement à 60 millions environ, a déclaré M. Émile Combes lui-même, au Sénat, le 26 mars 1912. Au seul point de vue économique, la liquidation des congrégations a été une énorme erreur. Elle n'a eu d'autre résultat que de faire baisser dans des proportions considérables le prix d'un grand nombre d'immeubles dont la valeur résultait précisément de leur destination spéciale. Aussi, quand les ventes ont pu être réalisées, elles l'ont été dans la plupart des cas pour presque rien.

Peut-on encore considérer comme un succès d'avoir tué l'affaire si française de la Chartreuse, d'avoir anéanti tout le bien qu'elle faisait à la région de Grenoble et de l'avoir contrainte à émigrer en Espagne?

En réalité, seuls les avocats, les avoués ont tiré avantage des liquidations. Au 31 décembre 1906, les honoraires des avocats se montaient déjà à plus d'un million et

cependant la plupart des avocats n'avaient eu ni dossier à étudier, ni plaidoirie à faire. En général, ils n'eurent qu'à déclarer s'en rapporter à la justice du tribunal. Quant aux liquidateurs, l'affaire Duez a prouvé que certains d'entre eux se sont livrés à un véritable brigandage qui, quoique aisé à constater, a pu durer plusieurs années sans l'ombre d'une répression du pouvoir central.

IV. — L'ABERRATION « HUMANITARISTE » ET « INTELLECTUELLE »

Il n'y a pas d'autre qualificatif vraiment pour désigner ces sentiments étranges qui, sous couleur de progrès et de culture, font commettre à nos gouvernants ou à certains de nos contemporains des erreurs monumentales.

Le scandale d'Ouessant.

Le scandale d'Ouessant en est la preuve manifeste.

Sous l'effet d'une sensiblerie maladive, fruit, en grande partie, des théories de Lombroso qui dans les coupables veut surtout voir des malades, théories d'ailleurs nullement démontrées, on a pris dans les dernières années une série de dispositions législatives telles que sur les 10 000 repris de justice que fournit environ le contingent annuel, quinze cents seulement environ ont pu être envoyés dans les troupes spéciales. D'abord, on a versé tous ces apaches dans les troupes métropolitaines, ensuite, toujours en vertu de la même aberration, on a fait la loi du 11 avril 1910 supprimant les compagnies de discipline et les remplaçant pas des sections spéciales. Par l'effet de cette loi, on a ramené en France les disciplinaires d'Algérie qui étaient autrefois si judicieusement cantonnés dans le Sud algérien où ils faisaient le moindre mal. Cette réforme, comme les autres du même acabit, a été le résultat d'une longue et

tintamarresque campagne de presse faite par des professionnels bien rétribués de l'humanitarisme larmoyant.

Pour eux, les disciplinaires étaient de pauvres garçons égarés, qui, soumis par leurs chefs à des tortures épouvantables, ne faisaient que se dévoyer davantage. Il fallait ramener au plus tôt en France les chers petits et réchauffer leur âme endolorie près du cœur de la mère patrie. Ces billevesées triomphèrent. Cependant, comme aucune municipalité du continent ne se souciait d'avoir les disciplinaires comme concitoyens, on dut se contenter de répartir les disciplinaires entre différentes îles de la côte. Le résultat ne fut pas long à attendre. A Ouessant, nommée l'île des femmes, en raison de l'absence fréquente de leurs maris pêcheurs, les disciplinaires ont terrorisé et syphilisé le pays. Quand, dans un débit, on leur refusait à boire, ils entraient de force, brisaient et buvaient tout. Ouessant a été un séjour infiniment moins sûr que l'Afrique centrale; les disciplinaires y volaient, pillaient et cambriolaient couramment.

Quand le maire excédé demanda au commandant d'artillerie s'il consentirait à ce qu'on casernât des disciplinaires dans un fort de l'île, l'officier répondit : « Sous aucun prétexte, car ils s'empresseraient de saboter mes tourelles et mes canons. »

Cette réponse, inscrite au registre des délibérations du conseil municipal d'Ouessant, prouve en quelle estime les officiers indépendants tiennent les « sections spéciales ». (Voir *Le Matin,* 21 septembre 1911.)

En attendant une solution, la population d'Ouessant a vécu dans la terreur. Elle s'attendait chaque jour à être victime des plus graves méfaits. On a même craint que les disciplinaires n'éteignissent le feu du phare, fait dont les conséquences auraient été des plus graves. (Voir *Le Journal,* 23 juillet 1911.)

L'exemple des méfaits sans nombre et presque sans

répression commis par les disciplinaires d'Ouessant a été déplorable pour les coloniaux qui étaient chargés de les garder. On a vu certains de ceux-ci, comme les soldats Poterie et Jacolot, à la fin de juin 1911, prendre fait et cause pour les disciplinaires contre leurs surveillants sous-officiers et paralyser ceux-ci pour permettre aux détenus de les frapper. (Voir *Le Matin*, 1er juillet 1911.)

Les journaux ont été pleins du récit de ces scandales. La question a été portée à la tribune de la Chambre. « Tout le monde est d'accord sur les faits signalés, mais le ministre de la Guerre ne sachant où mettre ces disciplinaires décide avec la Chambre qu'on étudiera de nouveau la question dans un an. » (Voir *Le Temps*, 1er décembre 1911.)

En attendant le préfet maritime de Brest déclara :

« On a tout à craindre de la part des disciplinaires : tentative de sabotage du matériel, essai d'évasion, de révolte, de connivence avec l'ennemi. Leur présence en cas d'hostilité serait un réel danger pour la défense. » (Voir *L'Écho de Paris*, 31 janvier 1912.) Enfin, M. Millerand, en mars 1912, a mis un terme à cette situation intolérable.

L'amnistie en faveur d'Hervé.

Les esprits les plus cultivés donnent parfois des preuves d'indulgence étrange.

En février 1912, une délégation composée d'hommes de lettres et de journalistes connus est allée demander à M. Poincaré l'amnistie en faveur d'Hervé. Le président du conseil a refusé, mais ces messieurs n'en pensent pas moins qu'il est abominable de retenir en prison Hervé pour délit d'opinion.

Pourquoi donc le délit d'opinion qui consiste, dans le cas d'Hervé, à exciter au pillage, à l'incendie, au meurtre et à l'insurrection, ne serait-il pas punissable? Sur quelle idée saine peut se fonder l'immunité dont on voudrait faire bénéficier les agitateurs comme Hervé?

Les défaillances du jury.

Quand des esprits cultivés manifestent une pareille incertitude dans le jugement, il n'est point étonnant que certains jurys, déconcertés et désemparés, acquittent des prévenus notoirement coupables.

En mai 1911, la Cour d'assises des Ardennes a eu à juger une curieuse affaire d'excitation de militaires à la désobéissance. Un groupe d'enfants de cinq à quinze ans, les *Pupilles de la Coopérative sociale de Charenton*, conduits par un certain M. Guilbaut, se trouvant à Monthermé, entonnèrent sur l'ordre de leur guide devant les soldats du 148e d'infanterie le chant séditieux : *Gloire au* 17e. Le capitaine Demimuid donna l'ordre aux soldats de s'éloigner. M. Guilbaut fit redoubler le chant. L'officier l'invita à le suivre au poste ou procès-verbal fut dressé contre lui pour provocation de militaires à la désobéissance. Devant la Cour d'assises de Charleville, M. Guilbaut se défendit d'être un antimilitariste et nia avoir donné l'ordre aux enfants de chanter. De nombreux témoins, soldats et officiers du 148e, contredirent ses affirmations. L'un des témoins, l'auteur du chant : *Gloire au* 17e, M. Montéhus, de son vrai nom Mardochée Brunschwig, déclara n'avoir jamais voulu faire acte antipatriotique. Il ajouta avoir même chanté son œuvre devant d'anciens ministres. N'était-ce pas là la preuve de la pureté de ses intentions! Malgré l'évidence du délit, le jury rendit un verdict négatif et M. Guilbaut fut acquitté. (Voir *Le Matin*, 18 mai 1911.)

Parfois la faiblesse du jury devient un véritable encouragement au crime.

Le 2 janvier 1911, un certain Émile Boyer entra dans un restaurant de Montmartre. A la suite d'une discussion futile, il tua d'un coup de revolver le malheureux Regnard, comédien de café-concert, qu'il ne connaissait pas auparavant. Aux assises, il suffit que Boyer affirmât qu'il était

ivre, lorsqu'il commit son crime, pour que le jury l'acquittât le 3 août 1911. (Voir *Le Matin*, 4 août 1911.)

En admettant que l'ivresse soit considérée comme une circonstance atténuante, — ce qui n'est guère de nature à réprimer l'alcoolisme, — n'est-il pas intolérable de songer que la suppression d'une vie humaine, commise dans de pareilles conditions, n'ait pas été l'objet de la plus légère condamnation?

S'ils ont une excuse, celle des jurés réside dans l'exemple désastreux que leur donne le pouvoir et la magistrature elle-même. Pourquoi de simples citoyens ne céderaient-ils pas aussi à la sensiblerie ambiante, alors que dans tant de circonstances retentissantes des non-lieu scandaleux sont rendus le plus souvent grâce à des influences politiques? Il convient d'ajouter que, dans les affaires où sont inculpés des anarchistes, les jurés sont souvent impressionnés par les représailles dont on les menace, eux et leur famille.

Si regrettable soit-elle, cette crainte est justifiée par l'insuffisance de la sécurité individuelle, qui, comme on l'a vu (p. 58), est de moins en moins garantie.

V. — LES FAUTES DE NOTRE POLITIQUE COLONIALE ENVERS LES INDIGÈNES

Des mécomptes graves nous attendent dans nos territoires d'outre-mer. Ce sera, certes, l'une des gloires de la troisième République d'avoir su profiter des circonstances pour reconstituer à la France un splendide empire colonial.

Des trésors d'intelligence, d'activité, de dévouement ont été prodigués par quelques milliers de Français pour acquérir nos nouvelles possessions.

Pourquoi faut-il que notre esprit politicien et sectaire

transporté outre-mer vienne compromettre les magnifiques résultats que nous sommes en droit d'espérer?

En Indo-Chine. Il y a peu d'années, j'ai rapporté d'Indo-Chine l'impression très nette des charges excessives, des tracasseries inutiles et exaspérantes que notre administration impose aux Annamites. Depuis, leur détachement de nous n'a fait que s'accroître. L'éloignement de la métropole masque pour les Français de France cette situation fâcheuse, mais maintenant nous voyons nos rapports se tendre même avec les indigènes de notre colonie la plus rapprochée, les Arabes d'Algérie.

L'émigration arabe. Pour certains d'entre eux, la situation est devenue si insupportable qu'ils préfèrent fuir notre domination, vendre leurs terres et émigrer dans d'autres pays musulmans, en Syrie notamment. Ce mouvement d'émigration a commencé en 1910 dans le département de Constantine. Plusieurs milliers d'indigènes sont partis de l'arrondissement de Sétif. 1 200, en 1911, ont quitté la région de Tlemcen. L'émigration a recommencé récemment dans l'arrondissement de Sidi-Bel-Abbès.

M. Eugène Gross a cherché quelles pouvaient bien être les raisons de cette émigration si inquiétante. Il est arrivé aux conclusions suivantes qui ont paru dans *L'Écho d'Oran*.

Ce mouvement surprenant de notre population indigène provient d'un mécontentement qui a trois causes principales :

1° L'arbitraire administratif qui pèse de la façon la plus dure sur les indigènes.

2° Les indigènes sont indignés de constater que les charges fiscales qui pèsent sur eux sont beaucoup plus lourdes que celles que supportent les Européens. Les indi-

gènes payent, en effet, d'abord les impôts européens. En outre, ils ont à payer les impôts, dits arabes, qui sont perçus sur eux sans le moindre ménagement.

3° La situation économique va en empirant. Le crédit n'est pas organisé pour les indigènes. Les banques n'écoutent point leurs demandes et ils sont contraints de s'adresser à des usuriers qui absorbent bien vite leur petit avoir.

Ce sont ces différentes raisons qui ont exaspéré bon nombre d'Arabes. Convaincus qu'il leur est impossible de faire entendre leurs justes doléances, ils ont préféré fuir la domination française (Voir *Le Temps,* 31 octobre 1911.)

Si l'injustice des politiciens, leurs concussions parfois, si l'arbitraire de certains fonctionnaires ne trouvent pas une barrière solide aux colonies, nous marchons en cas de guerre aux plus graves insurrections, en Indo-Chine et dans nos possessions méditerranéennes.

VI. — QUELQUES CAS DE NÉVROSE ANTIFRANÇAISE

La campagne antinationale a été poussée si loin, dans les dernières années, qu'elle a détraqué certains cerveaux. Des cas très nets de véritable frénésie antifrançaise se sont produits qui ne s'expliquent guère que comme l'effet de véritables aberrations mentales, d'accès de *delirium tremens* psychologiques.

Vive l'Allemagne ! Lors des troubles de Champagne, à Lignol, petit village situé sur les confins de l'Aube et de la Haute-Marne, le drapeau rouge fut arboré sur le clocher de l'église. Sur la fontaine de la Grand'Place cette inscription fut peinte : *A toi, Guillaume, les coteaux de Champagne puisque la sale R. F. n'en veut pas.* (Voir *Le Journal,* 9 juin 1911.)

Dans la région insurgée, on voyait des pancartes sur lesquelles on lisait : *A bas les flancheurs! Champenois ou Prussiens*. Une pancarte représentait le poteau frontière avec cette inscription : *Deutschland*. (Voir *L'Écho de Paris,* 8 juin 1911.)

Au cours d'une conférence, le 14 novembre 1911, à Lorient, M. Mallet, conseiller municipal radical-socialiste, capitaine de réserve, interrompit l'orateur au cri de « Vive l'Allemagne » ! (Voir *L'Écho de Paris,* 15 novembre 1911.)

Le drapeau dans le fumier.

Le 20 juin 1911, deux cochers de la Compagnie des Omnibus furent arrêtés le matin sur le boulevard Saint-Marcel à Paris, promenant une voiture de fumier sur laquelle était planté le drapeau tricolore. Un agent du cinquième arrondissement voulut faire cesser ce lamentable spectacle. Il n'arriva pas à convaincre les cochers de l'énormité de leur acte et dut lui-même enlever l'emblème national. (Voir *Le Journal*, 21 juin 1911.)

Le 2 avril 1912, un charretier conduisait, rue de Sèvres, à Paris, un tombereau chargé d'ordures sur lequel un drapeau tricolore flottait au vent. Les passants regardaient, stupéfaits et indignés. Un officier en retraite s'approcha d'un agent et lui signala le scandale.

— Je lui ai ordonné, répondit l'agent, d'enlever le drapeau.

Mais le charretier n'exécuta pas l'ordre. Même résultat, ou plutôt même inertie totale, chez un deuxième et un troisième agents, le long de la rue de Sèvres.

Et les trois couleurs continuèrent à flotter sur le tombereau en léchant les ordures... (Voir *L'Écho de Paris,* 3 avril 1912.)

Dira-t-on que Gustave Hervé n'a pas fait école?

CHAPITRE VIII

L'ANTIMILITARISME

I. **Origine et organisation du mouvement antimilitariste.** — Comment se fit la propagande.

II. **Les résultats de la propagande antimilitariste.** — Indices d'antimilitarisme généralisé dans le pays. — Dans l'armée. — Le cas du sergent Bonafous. — Le vol de la mitrailleuse. — Le sabotage du matériel de guerre. — Dans la marine. — L'antimilitarisme chez les ouvriers des arsenaux. — Ouvriers et préfets maritimes. — L'internationalisme et les ouvriers des arsenaux. — Etat d'esprit des ouvriers à la poudrerie du Moulin-Blanc. — Comment les ouvriers des arsenaux comprennent le droit de grève. — Le cas du *Jean-Bart*. — Le cas de *Cassini*. — L'antimilitarisme et les équipages. — A bord du *Condorcet*. — A bord du *Mirabeau*. — L'énigme de la *Liberté*.

III. **Le gouvernement et l'antimilitarisme.** — Le *Sou du Soldat*.

I. — ORIGINE ET ORGANISATION DU MOUVEMENT ANTIMILITARISTE

L'antimilitarisme date chez nous d'une douzaine d'années. Dans la France, si passionnée pour son armée, cette doctrine, fondée sur la négation de l'idée de patrie, n'a pu se développer que par l'effet d'un concours de circonstances exceptionnelles créé par l'Affaire Dreyfus. (Voir page 207.)

Comment se fit la propagande.

Dans la bourgeoisie, l'esprit antimilitariste a pris naissance à la suite des rancœurs que de jeunes bourgeois, ayant souffert dans leur amour-propre au régiment,

avaient rapportées de la caserne. Il se développa ensuite, favorisé par les événements. Dans le monde ouvrier, l'antimilitarisme a progressé sous l'effet de l'organisation socialiste et syndicaliste qui rapidement est devenue l'organisation même de l'antimilitarisme. Cette propagande inlassable a eu d'autant plus de résultats que longtemps le gouvernement ne lui a fait aucune opposition. Par les journaux, les affiches, les brochures, les conférences de la C. G. T., par les universités populaires d'il y a quelques années, l'idée antimilitariste a atteint même les femmes et les enfants. Ceux-ci ont été d'autant plus aisément touchés que, parfois, ils avaient pour maîtres des instituteurs gagnés déjà à l'antimilitarisme.

La propagande antimilitariste s'est faite avec méthode. Les journaux socialistes s'ingénient à déformer systématiquement les moindres incidents de la vie militaire afin de les utiliser sans vergogne dans un sens tendancieux. Cet incident permet de se rendre compte du procédé.

En septembre 1911, les antimilitaristes essayèrent d'exploiter, contre le colonel Deleuze du 38e d'infanterie, la mise en prévention de conseil de guerre d'un caporal réserviste. La campagne de presse qui fut faite à cette occasion fut tellement injustifiée que le père du réserviste puni écrivit, au journal socialiste unifié qui avait organisé la campagne, cette très noble lettre :

La Bourboule, 23 septembre 1911.

A monsieur le gérant du journal « l'Action ouvrière et paysanne » à Saint-Étienne.

Monsieur le Gérant,

Mon fils, le caporal Taillandier, aurait, pendant sa période de vingt-trois jours, commis une faute contre la discipline pour laquelle il est en prévention de conseil de guerre.

J'aime à croire qu'il y a des excuses à l'acte qui lui est reproché. Mais il appartiendra à ses chefs de dégager les responsabilités, et je proteste avec énergie contre la campagne que vous avez menée dans votre journal sous le nom de mon fils.

Mon fils a toujours été un bon soldat ; comme son père, comme ses frères, il est un bon patriote, et, s'il était libre, il joindrait ses protestations aux miennes. Notre famille a toujours bien servi sa patrie, et c'est une honte pour moi de voir le nom de mon fils mêlé, malgré moi et malgré lui, à une campagne d'injures contre son colonel, qui est son chef et qu'il doit respecter comme il doit lui obéir.

C'est dans ces sentiments que j'ai élevé mes enfants, comme j'ai été élevé moi-même.

Je vous prie, monsieur le gérant, d'insérer ma lettre dans votre journal et de recevoir mes civilités.

TAILLANDIER, fermier à Fohet,
commune de la Bourboule (Puy-de-Dôme.)
(Voir *L'Écho de Paris*, 25 septembre 1911.)

II. — LES RÉSULTATS DE LA PROPAGANDE ANTIMILITARISTE

Ces résultats sont aussi nets que divers. Nous les constaterons successivement dans l'ensemble du pays, dans l'armée, dans la marine.

Indices d'antimilitarisme généralisé dans le pays.

En France, le café-concert est un merveilleux moyen de connaître l'état de l'opinion, car son répertoire correspond toujours aux sentiments dominants du public. Or, il a été facile de constater qu'à partir de 1900 environ, la chanson patriotique et militaire a disparu progressivement de la scène de nos cafés-concerts. Vers 1905, on y entendit même chanter des couplets de tendances nettement antimilitaristes. Depuis deux ou trois ans, le réper-

toire des cafés-concerts est mixte. On entend encore des soldats se déclarer « soldats de l'humanité », annoncer qu'ils vont déposer leurs « armes criminelles » sur l' « autel de la Fraternité », mais aussi on remarque le retour des chansons de tendances nationales.

Les incidents de la rue révèlent à quel point l'esprit public a été affecté par l'antimilitarisme. Lorsqu'un soldat est repris publiquement dans la rue pour sa mauvaise tenue par un supérieur, il arrive fréquemment que la foule prend le parti du soldat.

Le 24 juillet 1911, rue Montmartre, à l'angle des grands boulevards, un maréchal des logis du 22e d'artillerie croisa un soldat d'infanterie coloniale qui négligea de le saluer. Le sous-officier voulut faire respecter les règlements. Il y eut attroupement. Le colonial ayant répliqué de la façon la plus vive, le maréchal des logis chercha à prendre son képi afin d'avoir son matricule. La foule hurlante l'entoura en chantant l'*Internationale;* il fallut que des agents vinssent protéger la retraite du sous-officier qui, une fois au poste de la rue Drouot, dut attendre que la foule hostile fut dissipée. (Voir *Le Journal,* 25 juillet 1911.)

Les manifestations antimilitaristes revêtent parfois une forme collective même dans les régions où, il y a peu d'années, elles eussent été radicalement impossibles.

A Bussang, le 17 septembre 1911, se tint, à deux pas de la frontière, un meeting contre la guerre. On était au plus fort de la crise franco-allemande. Les hostilités pouvaient commencer d'un instant à l'autre. Ceci n'empêcha pas M. Voilin, député de la Seine, de demander qu'on supprime les casernes. A l'issue du meeting, un cortège se forma et regagna, en chantant l'*Internationale,* le tunnel de Wesserling qui marque la frontière franco-allemande. Arrivé à ce point, le cortège se disloqua prudemment, les

gendarmes prussiens ne tolérant pas les manifestations de ce genre. (Voir *Le Journal,* 18 septembre 1911.)

Cet état d'esprit déplorable fait que les obligations militaires ne sont plus respectées comme autrefois. M. Edmond Le Bris, vingt et un ans, ouvrier écrivain à l'arsenal de Brest, avait été affecté au 106e à Châlons. Depuis le 3 octobre, date à laquelle il aurait dû avoir rejoint son régiment, il était resté tranquillement dans l'arsenal. L'autorité militaire le fit arrêter pour insoumission. Le Bris déclara que ses principes ne lui permettaient pas de porter les armes. (Voir *Le Temps,* 5 décembre 1911.)

Chez certains, les sentiments antimilitaristes ont pris une telle force de haine qu'ils déterminent subitement le geste homicide. Le soldat Henri Beugnier, du 12e régiment d'infanterie au fort de Montlignon, se trouvant à Paris le 4 janvier 1911, fut accosté, rue de Prony, par un individu qui lui tint des propos contre l'armée. Comme Beugnier protestait, le quidam se précipita sur le militaire et le frappa à la poitrine, à trois reprises, de son couteau. Beugnier tomba comme une masse, mortellement atteint. Le meurtrier put s'enfuir librement. (Voir *Excelsior,* 5 janvier 1912.)

Dans l'armée.

Sous les drapeaux, le même état d'esprit produit des résultats analogues.

A Saïda, le colonel Passard, commandant le 2e régiment étranger, rentrait chez lui, le 25 septembre 1911 vers sept heures et demie. Subitement, un légionnaire lui porta un coup de couteau par derrière. Arrêté, l'auteur de cet attentat, un nommé Damian, vingt-cinq ans, se mit à crier : « Vive l'anarchie ! » (Voir *Le Matin,* 27 septembre 1911.) Il ajouta : « Je n'ai aucun motif de me plaindre; je suis bien traité et n'ai pas été puni depuis mon entrée

au régiment. *Mais je suis anarchiste et j'ai pour principe de tuer ceux qui me commandent. C'est là le seul motif de mon geste.* »

Devant le conseil de guerre du 12e corps, à Limoges, le soldat Louis Duverne déclara : « Je suis un anarchiste convaincu; si j'ai déserté, c'est pour obéir à ma conscience. » Il convient de noter que Duverne avait déjà déserté en 1910, et récolté deux ans de travaux publics. *Mais il avait été gracié!* (Voir *L'Écho de Paris,* 19 novembre 1911.)

L'antimilitarisme conduit au sabotage des voies ferrées.

Le 12 juillet 1911, avant le départ du train 551 de Chartres au Mans, le gardien Alexis Jean surprit trois individus, dont un fantassin, occupés à obstruer la voie avec des traverses, afin de provoquer un déraillement. Le soldat était Charles Brière, originaire d'Authieux, canton d'Argentan (Orne), du 102e de ligne.

Ce Brière, d'une famille qui compte plusieurs cheminots, fit preuve d'indiscipline dès son arrivée au régiment à Chartres. Le gradé devint pour lui l'ennemi.

Le 10 novembre 1911, à la suite de la déposition extrêmement nette et courageuse de M. Jean, Brière fut condamné, à Chartres, par la Cour d'assises d'Eure-et-Loir, à cinq ans de prison, 500 francs d'amende et dix ans d'interdiction de séjour.

Le cas du sergent Bonafous.

Sur le lieu d'un sabotage (rupture de fils télégraphiques), commis dans la nuit du 5 au 6 juillet 1911 sur la ligne de Toulouse à Bayonne, au pont d'Empalot, on trouva des numéros de *La Guerre Sociale*, de *La Lutte Sociale* et de *La Dépêche de Toulouse* et un cahier cartonné émanant d'une caserne.

Le 23 juillet, la brigade mobile de Toulouse arrêta, sur

un mandat du juge d'instruction de cette ville, l'auteur présumé des sabotages, un sergent rengagé, Henri Bonafous du 83e d'infanterie, âgé de vingt-trois ans.

Interrogé, Bonafous reconnut le cahier comme lui appartenant, mais nia toute participation au sabotage que civil il approuverait, dit-il. (Voir *Le Journal,* 24 juillet 1911.)

Cette déclaration surprit peu ses camarades du 83e de ligne, car ceux-ci connaissaient les idées avancées de Bonafous. Le bruit d'ailleurs avait déjà couru qu'il était le secrétaire général d'un organe révolutionnaire : *La Lutte Sociale.*

Comment Bonafous en était-il arrivé là? Son histoire peut être considérée comme typique.

Jean Bonafous, né à Villeneuve-sur-Lot en 1887, appartient à une famille de six enfants dont le père est aujourd'hui retraité comme ancien chef de station de la Compagnie du Midi. Après avoir obtenu son certificat d'études primaires, Jean Bonafous contracta un engagement de cinq ans au 83e régiment d'infanterie à Toulouse. Il s'y montra soldat modèle jusqu'au moment où il fit la connaissance de révolutionnaires russes qui lui firent lire les traités de philosophie de Nietzsche, Schopenhauer, Kropotkine, etc.

Dès lors, les idées de Bonafous évoluèrent rapidement et il donna bientôt lieu à des plaintes diverses. Une jeune fille l'accusa de l'avoir séduite; des commerçants toulousains réclamèrent l'intervention du colonel pour obtenir le payement de nombreuses dettes. Bonafous négligea de plus en plus son service; enfin, il fit connaissance de deux jeunes filles, Mlles Jeanne et Marcelle Marques, connues pour leur indépendance et leurs idées révolutionnaires.

Le déraillement moral du malheureux sous-officier devint finalement complet. Dans le dernier état de ses

convictions philosophiques et sociales, Bonafous propagandait par des conférences énergiques. On a retrouvé le plan de l'une d'elles ayant pour sujet : *Le drapeau et la patrie.*

On y trouvait des phrases de ce genre : « Le drapeau, ce torchon de la troisième République, sur lequel, près des noms de boucheries tels que Marengo, Austerlitz, etc., on peut ajouter ceux de Draveil, Narbonne, et nombreux autres. »

Bonafous d'ailleurs se défendit fort habilement contre l'accusation qui pesait sur lui. (Voir *Le Matin,* 25 juillet 1911.)

Il consentit seulement à reconnaître qu'il collaborait à *La Lutte Sociale,* sous le pseudonyme de Jean Marcel.

L'inculpation de sabotage fut finalement abandonnée, et devant le conseil d'enquête du 83e de ligne, le sergent Bonafous eut simplement à répondre des discours anarchistes qu'il prononça dans les réunions publiques et des articles qu'il signait Marcel dans les feuilles où il préconisait la propagande par le fait. (Voir *Le Matin,* 25 août 1911.)

Bonafous reconnut pour siens les discours et les écrits anarchistes et antimilitaristes qui lui étaient reprochés. Il déclara que depuis longtemps, et bien avant son entrée au régiment, il professait des doctrines libertaires.

Le conseil à l'unanimité émit l'avis qu'il y avait lieu de casser de son grade le sergent Bonafous. (Voir *Le Matin,* 29 août 1911.) Pouvait-on moins faire?

Le vol de la mitrailleuse.

L'antimilitarisme aboutit logiquement à la trahison. Dans la nuit du 27 au 28 août 1909, Maurice Deschamps, caporal au 106e de ligne, emporta, après escalade et effraction à l'aide de fausses clés, une mitrailleuse et la livra à Strasbourg, contre 1 250 francs, à un agent du service d'espionnage allemand.

Arrêté, le 17 avril 1910, à Paris, place de la Bastille,

Deschamps fut jugé le 15 novembre 1911 à Reims à huis clos, condamné, le 17 novembre, à vingt ans de travaux forcés et dégradé à Châlons le 22 février 1912.

Le sabotage du matériel de guerre.

L'antimilitarisme pousse encore ses adeptes à détruire les instruments de défense du pays.

Dans la nuit du 23 au 24 septembre 1910 à Angoulême, la culasse mobile d'une pièce de 75 de la 11e batterie du 34e d'artillerie fut volée. On la retrouva dans un champ. (Voir *Le Matin,* 25 septembre 1910.)

A Poitiers, le 31 octobre 1911, au 49e d'artillerie, la culasse d'une pièce de 75 disparut. Une enquête amena la découverte du voleur, le canonnier Le Dantec, ouvrier terrassier affilié à la C. G. T., qui déclara avoir agi par antimilitarisme. La culasse fut retrouvée par un scaphandrier dans la rivière le Clain.

A Bourges, au commencement de novembre 1911, plusieurs fusils Lebel furent brisés par des réservistes. On dut mettre les fusils en faisceaux chaque soir et les faire garder toute la nuit par deux sentinelles.

Le 21 août 1911, des tubes d'hydrogène éclatèrent dans notre établissement aérostatique de Chalais-Meudon. Deux ouvriers furent tués. L'accident parut s'être produit dans des conditions suspectes. Le 29 novembre 1911, M. Bonnefous, député, posa une question au ministre de la Guerre et lui demanda : « On suppose donc que l'accident est dû à la malveillance? » M. Messimy répondit : « Sans doute. » *Mouvements divers* enregistra *Le Journal officiel.* (Voir *L'Écho de Paris,* 30 novembre 1911.)

Dans la marine.

L'antimilitarisme a produit dans la marine des conséquences infini-

ment plus graves que dans l'armée, en raison de la complexité même du matériel naval, relativement si facile à rendre inutilisable.

Les résultats néfastes que nous allons constater sont dus, en grande partie, à l'état d'esprit fâcheux des ouvriers de nos arsenaux.

L'antimilitarisme chez les ouvriers des arsenaux.

S'il existe un exemple typique des non-sens auxquels peuvent conduire les aberrations démagogiques et antimilitaristes, il est certainement fourni par le scandale permanent et croissant qu'offrent les ouvriers de nos arsenaux. Voilà des hommes que la nation paye et entretient pour travailler à sa sûreté extérieure, qui gagnent leur vie grâce aux armements, et ces mêmes hommes crient constamment contre la guerre et sabotent les instruments de la défense nationale! C'est un comble! Sans doute, tous les ouvriers des arsenaux ne sont pas des saboteurs, mais on peut dire que dans l'ensemble ils laissent sans obstacle se développer chez eux l'esprit du sabotage. Le scandale de nos arsenaux existe surtout depuis le passage de M. Pelletan rue Royale. Depuis cet étonnant ministre, les mauvais germes ont grandi, et il existe maintenant parmi les ouvriers de nos arsenaux des anarchistes notoires qui ne reculent devant aucun acte criminel pour satisfaire leur passion antifrançaise.

On peut avoir une idée des énormités qui pourraient être commises le jour d'une déclaration de guerre par celles qui ont eu lieu dès le temps de paix. A chaque instant, il se produit dans nos arsenaux des accidents bizarres qui n'arrivent que chez nous. Longtemps, on a essayé d'en masquer la véritable origine :

A Toulon, encore au lendemain de l'explosion de l'*Iéna*, pendant le séjour de la commission d'enquête, les bâtiments de

la vieille corderie étaient détruits par le feu. C'était à la combustion spontanée de cotons qu'on voulut attribuer l'incendie. En déblayant après le sinistre, on dut constater que les cotons n'avaient pas voulu brûler : c'était la cigarette de prisonniers de la prison maritime qui avait mis le feu. Qu'on ne croie pas que ce genre d'incendie soit spécial à Toulon. Il y en eut un bizarre sur une cale de contre-torpilleur à Rochefort, il y a quelques années. Mais bien plus récemment s'en est produit un tout aussi étonnant à Brest : au mois de décembre dernier, une partie de l'atelier central de la flotte, près du bassin de Pontaniou, fut réduit en cendres. Le feu avait pris spontanément, paraît-il, dans les douves de tonneaux ayant contenu de l'alcool, et l'on écarta immédiatement toute idée de malveillance. Il est vrai que le même jour ou plutôt la même nuit, il y avait un incendie au Nardouet, à Cherbourg, et dans ce cas le feu avait été mis par de l'huile bouillante.

On en trouverait bien d'autres, car nous n'avons fait que glaner les principaux. Mais l'on n'en voit pas moins que c'est à Cherbourg que la porte d'un bassin se soulève toute seule (ce qui a failli causer de graves avaries au *Cassini*); que c'est à Brest qu'il y a fermentation des douves embuées d'alcool; que Lorient est responsable de la pose de joints pleins (qui empêchent le noyage des soutes à munitions) ; qu'à Rochefort, des cales brûlent aussi bien qu'à Toulon, et que dans ce dernier port on retrouve toute la série des « accidents » constatés dans les autres.

Cela est fort inquiétant, parce que les sinistres paraissent la monnaie courante de tous les ports, et que partout on peut soupçonner la malveillance. Il semble qu'il y ait à prendre des mesures énergiques; si on réclame l'expulsion des apaches de l'armée et de la marine, il y a aussi une épuration à faire dans les arsenaux, et nous croyons que nous ne serions pas démentis si nous disions qu'il y a dans l'arsenal de Brest une cinquantaine d'anarchistes, antimilitaristes avérés, auxquels on s'empresserait de refuser l'entrée de l'arsenal au moment d'une déclaration de guerre. (Voir *Le Temps*, 24 octobre 1911.)

Pourquoi ne se priverait-on pas du service de ces messieurs anarchistes dès le temps de paix?

Les prétentions des ouvriers des arsenaux sont devenues sans limites. Il ne nous suffit plus de payer pour pouvoir disposer des instruments de la défense nationale, il faut encore que cela convienne à Messieurs les travailleurs de nos établissements militaires.

Rappelons-nous l'incroyable tentative d'intimidation à laquelle se livra, en septembre 1911, le syndicat de l'arsenal de Brest. Avant le lancement du *Jean-Bart*, il fit afficher sur les murs de Brest :

L'œuvre colossale qu'est le *Jean-Bart*, est faite de nos sueurs, du sang des miséreux desquels on se moque. *Le* Jean-Bart *n'est pas encore dans son élément, il ne le sera que quand le ministre aura consenti à augmenter de cinquante centimes par jour le salaire de famine de tous les ouvriers de l'arsenal; il ne le sera que quand le ministre aura consenti à immatriculer jusqu'au dernier les malheureux ouvriers auxiliaires dont nous avons empêché le licenciement.* (Voir *Le Petit Journal*, 14 septembre 1911.)

Les autorités maritimes durent négocier et au dernier moment elles obtinrent que les ouvriers de l'arsenal renonçassent, pour cette fois, au sabotage annoncé.

Le lancement du *Jean-Bart* put avoir lieu, mais il est évident que de semblables pourparlers, qui se terminent toujours par une capitulation plus ou moins bien dissimulée des autorités, atteint profondément les bases de la discipline.

Ouvriers et préfets maritimes.

L'état d'esprit des ouvriers des arsenaux fait que la situation des préfets maritimes est devenue très difficile dans les ports de guerre.

Le 11 septembre 1911, le vice-amiral de Marolles, commandant en chef et préfet maritime de Brest, s'est vu

obligé par les circonstances de communiquer aux différents services de l'arsenal l'ordre du jour suivant :

Les relations entre les autorités maritimes et le syndicat des travailleurs réunis de l'arsenal, rompues depuis le 15 mars 1907, avaient été reprises le 2 septembre 1910, sur la promesse formelle du bureau que le syndicat respecterait l'ordre et la discipline et serait déférent envers l'autorité maritime. M. le sous-secrétaire d'État avait d'ailleurs déclaré le premier qu'aucun gouvernement ne pouvait tolérer les anciens procédés du syndicat. Or, dans une affiche placardée le 6 septembre sur les murs de la ville, le bureau du syndicat s'exprime en termes injurieux vis-à-vis des autorités et un ordre du jour, pris à la suite de la réunion du 8 septembre et communiqué par lui à la presse, est encore plus violent, particulièrement vis-à-vis du ministre de la Marine.

Dans ces conditions, le vice-amiral commandant en chef, préfet maritime, décide :

A partir de la réception de la présente circulaire, toutes relations écrites ou verbales seront de nouveau rompues entre les diverses autorités maritimes du deuxième arrondissement et le syndicat des travailleurs réunis de l'arsenal.

Signé : DE MAROLLES.

(Voir *Le Journal,* 12 septembre 1911.)

Ce à quoi le syndicat rouge de l'arsenal répliqua :

La dernière affiche du syndicat a considérablement ému les autorités maritimes, qui viennent de rompre toutes relations avec le syndicat. *C'est la preuve que le syndicat est dans une bonne voie.* Il continue donc! Comment? c'est injurieux de comparer les banquets, les décorations, les avancements en grade et en solde, qui, au profit des hauts et moyens fonctionnaires, sont la conclusion de chaque lancement de navire, avec les félicitations creuses et les encouragements à peine suffisants pour les pauvres esclaves, dont on inonde les travailleurs qui clament leur faim et leur soif de liberté sous les charges sau-

vages des cosaques républicains ! (Voir *Le Matin,* 14 septembre 1911.)

L'internationalisme et les ouvriers des arsenaux.

Les ouvriers des arsenaux ne se gênent aucunement pour montrer leurs sentiments internationalistes. En juillet 1911, les syndiqués du port de Toulon, malgré un fort mouvement d'opposition, décidèrent, à la suite d'un référendum, d'envoyer à Berlin un délégué au *Congrès des Confédérations Générales du Travail.*

Le citoyen Jean-Albert Lamarque de la direction d'artillerie, jeune homme de vingt-six ans, originaire de Pau, fut désigné pour se rendre outre-Rhin. Le ministre de la Marine lui ayant refusé l'autorisation nécessaire, Lamarque ne put accomplir sa mission, mais il eut soin de déclarer à un rédacteur qui l'interviewait :

Vous pouvez ajouter que, quoi qu'il en soit, *je m'associe à la manifestation de Berlin, même si elle revêt le caractère qu'on veut bien lui prêter.* (Voir *Le Matin,* 22 juillet 1911.)

État d'esprit des ouvriers à la poudrerie du Moulin-Blanc.

Cet état d'esprit n'est pas particulier à nos arsenaux de la marine. Les ouvriers de nos autres fabriques militaires ont fait preuve de sentiments aussi fâcheux.

M. Louppe, que ses démêlés avec M. Maissin a rendu un instant célèbre, a déclaré :

Quand je succédai du Moulin-Blanc à M. Maissin, je tombai en pleine révolution. *Ce n'était pas que l'anarchie, c'était l'émeute à l'intérieur de la poudrerie.*

J'ai dû demander à la sûreté de me faire garder de nuit et de jour. Quand ma fille sortait, les syndicalistes l'arrêtaient pour lui dire : « Avant quinze jours, le directeur ne mangera plus de pain ici ! » (Voir *Le Matin,* 26 octobre 1911.)

Comment les ouvriers des arsenaux comprennent le droit de grève.

Pour une question de changement de place, d'ailleurs maladroite, du vestiaire des ouvriers, une grève éclata à l'arsenal de Lorient, le 16 novembre 1911, 2500 travailleurs décidèrent la grève des bras croisés. Le soir même, à 200 mètres du mur d'enceinte de l'arsenal, on cisailla les fils télégraphiques et on brisa les isolateurs des fils reliant entre eux les principaux services de l'arsenal. (Voir *Le Temps,* 18 novembre 1911.)

Le 18, le drapeau rouge fut hissé sur le *Courbet*, cuirassé en construction. M. Henry, directeur des constructions navales, tenta d'intervenir auprès des ouvriers. Il fut reçu aux accents de l'*Internationale* pendant que les grévistes, coupant les fils conducteurs de l'électricité, faisaient la nuit à bord du navire. (Voir *Le Temps*, 18 novembre 1911.)

L'amiral Leygues essaya de parlementer : « Voyons, mes enfants, dit l'amiral, reprenez le travail : *on vous accorde satisfaction.* » Mais les ouvriers refusèrent. (Voir *Le Matin*, 18 novembre 1911.) La grève des bras croisés continua. Elle ne cessa que sur le mot d'ordre donné par le syndicat. « Les ouvriers ayant obtenu satisfaction complète sur la question des vestiaires et sur celle de la retenue opérée sur les salaires » célébrèrent leur victoire. (Voir *Le Temps*, 19 novembre 1911.)

Mais comme il fut encore question de sanctions, les ouvriers votèrent, le 24 novembre 1911, l'ordre du jour suivant :

Les camarades de l'arsenal de Lorient, réunis à la salle des fêtes, au nombre de deux mille cinq cents, décident, au cas où des sanctions seraient prises, soit par la suppression du payement d'une ou de plusieurs journées de salaire, soit par toute autre peine disciplinaire, qu'ils reprendront le mouvement, c'est-à-dire feront à nouveau la grève des bras croisés.

Cette menace eut pour premier effet que le parquet maritime mit en liberté provisoire l'ouvrier de l'arsenal Gaston Couessit, qui avait été inculpé du sabotage des fils télégraphiques reliant les différents services de l'arsenal. (Voir *Le Matin,* 25 novembre 1911.)

Mais le ministre de la marine ayant malgré tout décidé de ne pas payer une partie du temps passé « à ne rien faire » une nouvelle grève menaça.

Le vice-amiral Berryer, préfet maritime, mit en garde, le 1er décembre 1911, les ouvriers contre tout mouvement inconsidéré par cet ordre du jour :

Vous ne vous croiserez pas les bras devant le travail, parce que le contribuable français paye et entend payer seulement le travail accompli. Travailleurs, vous trouverez aide et protection sur les travaux comme en dehors de l'arsenal. Quant à ceux, s'il y en avait, qui ne se croiraient pas dignes de participer à l'œuvre de la défense nationale, qu'ils le disent franchement; nous poursuivrons sans eux l'accomplissement de notre devoir patriotique.

Le 2 décembre 1911, les ouvriers décidèrent d'ajourner la reprise de la grève jusqu'au vote du budget, pour le cas où les crédits, nécessaires selon eux pour donner satisfaction aux revendications des travailleurs des arsenaux, ne seraient pas votés.

Quoi qu'il en soit, la répercussion du fâcheux état d'esprit des ouvriers des arsenaux sur le matériel de la marine devient de plus en plus manifeste.

Le cas du « Jean-Bart ».

Notre dreadnought, le *Jean-Bart,* qui ne fut lancé qu'après que les ouvriers eurent menacé de s'opposer à cette opération, a été victime de plusieurs tentatives de sabotage. Le 19 septembre 1911, un ouvrier mettait en

marche une grue électrique mobile, située sur le quai bâbord du hall qui abritait le *Jean-Bart,* lorsque soudain les engrenages des roues de la machine volèrent en éclats. On constata la présence insolite entre deux roues dentées, d'un rivet long de quatre centimètres, qui venait de briser huit dents sur les deux roues dentées. On parla aussitôt de sabotage et la gendarmerie vint immédiatement enquêter sur l'incident. (Voir *Le Matin,* 20 septembre 1911.)

Une fois le navire à flot, au commencement de novembre 1911, *à trois reprises différentes*, les ampoules électriques éclairant les ouvriers furent brisées, les fils conducteurs d'énergie électriques sectionnés en six endroits, d'où interruption de travail et retards dans les travaux. (Voir *Le Matin*, 9 novembre 1911.)

Le 16 mars 1912, le feu se déclara, après le départ des ouvriers, à bord du *Jean-Bart,* dans le compartiment des pompes à compression. *Le Temps,* qui rappelle les nombreux avatars subis par ce cuirassé conclut : « Ne trouve-t-on pas que ces accidents sont trop répétés pour être absolument naturels? » (Voir *Le Temps*, 17 mars 1912.)

Le cas du « Cassini ». Le matin du 14 octobre 1911, on s'aperçut à Cherbourg que l'aviso mouilleur de mines *Cassini,* mis en cale sèche pour des modifications, flottait dans la forme n° 3. Que s'était-il passé? Le bateau-porte assurant la fermeture de la cale sèche avait eu une de ses vannes ouvertes, de telle sorte que, lorsque pendant la nuit le niveau de l'eau était devenu égal des deux côtés de la porte, celle-ci se déplaça. Le *Cassini* laissé à lui-même aurait pu subir de graves avaries. Ce bizarre incident semble n'avoir pu provenir que d'un sabotage. (Voir *Le Journal,* 15 octobre 1911.)

L'antimilitarisme et les équipages.

L'antimilitarisme a exercé des ravages, non pas seulement chez les ouvriers des arsenaux, mais aussi parmi les équipages eux-mêmes.

A bord du « Condorcet ».

Le 10 décembre 1911, une main malveillante ouvrit un collecteur d'eau salée et inonda le magasin aux vivres occasionnant des pertes considérables. Des centaines de kilos de café, de farine, de biscuits, de sucre furent rendus inutilisables. (Voir *Le Matin,* 12 décembre 1911.)

A bord du « Mirabeau ».

A la fin d'octobre 1911, on apprit qu'une information était ouverte à bord du cuirassé *Mirabeau*, battant pavillon du contre-amiral Gauchet, au sujet de graves constatations qui avaient été faites. Dans un convertisseur électrique, on découvrit de la limaille de fer, un mélange d'émeri et de verre pilé. Ce fait se serait produit à la suite du retrait des permissions infligé à plusieurs hommes de l'équipage. (Voir *Le Temps,* 23 octobre 1911.)

L'énigme de la « Liberté ».

L'effroyable catastrophe de la *Liberté*, sans précédent dans aucune marine, comme importance des pertes en hommes, matériel et argent, a soulevé non seulement la question de la défectuosité de la fabrication de nos poudres, mais aussi celle de la malveillance, celle d'un sabotage odieusement criminel.

Sans doute, la commission d'enquête a écarté cette hypothèse, mais elle n'a pas convaincu l'opinion publique. Trop de coïncidences, en effet, obligent à penser qu'une manœuvre abominable a fort bien pu être la cause de la catastrophe.

L'*Ouest-Éclair* de Rennes a reproduit les déclarations du premier maître Le Courvoisier, qui aurait dit devant témoins à la femme d'un second maître de la *Liberté :*

J'avais prévenu votre mari, je lui avais dit :

« Si j'ai demandé à débarquer de la *Liberté*, c'est que je ne me sentais pas en sécurité sur ce navire. Il y a à bord de fortes têtes qui profèrent les pires menaces et j'ai idée que cela finira mal. » Souvent, à bord dans mes tournées de surveillance, j'ai trouvé de petites étiquettes placées de-ci, de-là avec ce libellé : « *La Liberté sautera.* » Parfois c'était le commandant qui était visé : « *Le commandant sautera.* »

J'ai prévenu le commandant ; je lui ai déclaré qu'il laisserait ses os sur la *Liberté*. Il sait donc ce qui se passait. Cependant la discipline, qui devrait se faire plus rigoureuse, se relâche. Des hommes ont été surpris par moi fumant dans des parties interdites du bâtiment. Je les ai punis, pensant que le commandant leur infligerait une sévère leçon ; ils n'ont eu que des peines très légères. Je m'en suis plaint au commandant en second : mais les choses sont restées en l'état. Je n'ai pas voulu rester plus longtemps sur un navire sur lequel il devait se passer fatalement avant peu quelque chose de grave. (Voir *Le Matin*, 7 octobre 1911.)

Le Couvoisier se montra fort gêné par la publicité faite autour de ces déclarations. Il affirma même n'avoir rien dit, mais elles furent confirmées dans leur teneur essentielle à un rédacteur de l'*Ouest-Éclair* par l'abbé Guernic, vicaire de Pordic, qui déclara :

Je suis entré, en effet, l'autre jour, chez Mme Mahé pour la féliciter d'avoir été épargnée par le malheur. Je venais d'apprendre que le second maître Mahé avait échappé à la mort. Mme Mahé n'était pas seule. Auprès d'elle se trouvait M. Le Courvoisier, premier maître de mousqueterie. L'officier marinier, au cours de la conversation qui s'engagea, nous dit qu'étant capitaine d'armes à bord, il avait relevé à plusieurs reprises,

sur les flancs du malheureux navire, des inscriptions tracées avec la pointe d'une épingle et ainsi libellées : « *La Liberté sautera.* »

Il ajouta qu'il avait trouvé des hommes fumant dans des parties interdites du bâtiment. (Voir *L'Ouest-Éclair,* cité par *Le Matin,* 12 octobre 1911.)

Excelsior, sous le titre : « Poudres ou Apaches » (29 octobre 1911), a fait encore remarquer ces coïncidences troublantes.

1° La poudre choisit justement pour brûler, le navire qui était réputé pour avoir dans son équipage le plus d'éléments dangereux, celui où des menaces avaient été proférées;

2° Sur ce navire, la poudre choisit pour éclater l'endroit le plus accessible; les caisses à poudre qui peuvent le plus facilement être atteintes sans qu'on soit vu, sans effraction, par une simple descente dans un puits commode qu'on remontera aisément en s'aidant du câble du monte-charge;

3° Ayant choisi le lieu, la poudre choisit le jour : un lundi. Du dimanche matin, après la ronde des soutes, personne ne devait pénétrer chez elle jusqu'au lundi. C'est justement au cours de ces vingt-quatre heures, qui eussent offert tout loisir, toute la sécurité possible pour préparer la machination la plus compliquée, que le travail de décomposition se produira;

4° Ayant choisi le jour, la poudre choisit l'heure. Non pas la nuit, où tout mouvement insolite peut être observé par un factionnaire, mais l'aube, dont la clarté est suffisante pour assurer les mouvements précis et rapides d'une évasion, pour la diriger, même en face d'un danger croissant très vite. Non pas la nuit trop silencieuse, où le moindre craquement se perçoit, mais le prime matin où le bord s'emplit du mouvement des débrouillards qui se lèvent de bonne heure, pour faire plus tranquillement et

mieux leur petit ménage de matelot. Non pas la nuit, où la surveillance est étroite, où d'intempestives rondes circulent on ne sait où, mais le matin où cette surveillance cesse avec le réveil.

Une coïncidence, cela ne veut rien dire ; deux, pas grand'chose; trois, tout de même... mais quatre, c'est au moins impressionnant. Et il y a d'autres choses, il y a la « rumeur » qui persiste, il y a des mots qu'on n'invente pas, mais qu'il est, qu'il sera toujours impossible de faire authentifier. Telle cette exclamation désespérée entendue par certains à bord de la *Liberté* au moment où l'incendie éclatait dans toute sa force : « Ils ont réussi! »

Les doutes subsistent pour beaucoup à un tel point que, dans une lettre au *Temps*, M. Émile Chautemps, sénateur, rapporteur du budget de la marine, en signalant les lacunes de l'enquête sur la catastrophe de la *Liberté,* a conclu : « La balance des probabilités ne penche pas du côté de la déflagration spontanée. » (Voir *Le Temps,* 7 novembre 1911.)

Ces doutes sont singulièrement fortifiés par ces faits.

1° Le 20 décembre 1911, on trouva dans le bourrage en papier d'une caisse de gargousses du *Léon-Gambetta* des morceaux d'étoffe et une boîte d'allumettes contenant une allumette amorphe. (Voir *Le Matin,* 21 décembre 1911.)

2° Le 10 janvier 1912, on constata la présence de grains de poudre noire dans le bourrage des caisses à gargousses de 30 centimètres du cuirassé *Charlemagne.* (Voir *Le Matin,* 11 janvier 1912.)

3° Le 20 janvier 1912, dans les soutes du *Saint-Louis,* on découvrit deux sachets d'allumage de poudre noire mélangée avec de la poudre B. « L'intention criminelle en la circonstance ne saurait faire de doute, et il est évident que le *Saint-Louis* a été, pendant le séjour à bord de ces gargousses, à la merci d'un hasard. » (Voir *L'Écho de Paris,* 21 janvier 1912.)

III. — LE GOUVERNEMENT ET L'ANTIMILITARISME

D'une façon générale, les divers ministres qui se sont succédés au pouvoir, depuis douze ans, ont laissé le mouvement antimilitariste se développer librement. Ce n'est que tout récemment, devant la gravité du péril rendu plus sensible par l'imminence d'une guerre avec l'Allemagne, au cours de l'été de 1911, que le gouvernement a fait quelque chose. Ce furent d'abord des paroles. Le 27 août 1911, à Montplaisir près de Lyon, M. Augagneur condamna l'antimilitarisme en ces termes :

Nous pensons qu'un pays ne peut poursuivre ses destinées que s'il n'a rien à redouter des agressions des autres peuples. Un grand courant de pacifisme entraîne le monde, et je suis convaincu que les conflits entre peuples deviendront chaque jour plus rares et plus difficiles; mais bien imprudents seraient ceux qui affirmeraient que jamais ces conflits ne pourraient se produire. Quand on sait à combien peu de choses tient la paix européenne, on est persuadé que la plus grande imprudence pour un pays serait de rester sans forces et sans armes en présence de ceux qui ont conservé leur puissance militaire. Aussi le gouvernement n'a-t-il pas hésité à ouvrir des enquêtes judiciaires contre certains individus fauteurs de propagande antimilitariste.

Lorsque l'antimilitarisme sort du domaine spéculatif pour entrer dans la réalité, lorsqu'on envoie de l'argent aux soldats pour les faire déserter, un gouvernement qui ne sévirait pas ferait preuve de faiblesse presque criminelle. (Voir *Le Matin*, 23 août 1911.)

Ces derniers mots faisaient allusion à l'affaire du *Sou du Soldat*.

Le « Sou du Soldat ». La propagande antimilitariste se faisant librement depuis si longtemps a fini par constituer un scandale tel que le gouvernement de M. Caillaux a dû intervenir. On s'en prit à l'or-

ganisation déjà ancienne qui, sous le nom de *Sou du Soldat,* s'était créée pour maintenir des relations entre les milieux syndicalistes et les jeunes gens appelés sous les drapeaux. Des secours pécuniaires leur étaient distribués afin de rendre plus efficaces ces rapports. Dans sa séance du premier juillet 1911, le conseil des ministres reconnaissant qu'un pareil scandale ne pouvait durer plus longtemps, décida qu'une enquête serait ouverte par toute la France et centralisée à Paris à l'effet de rechercher les délits auxquels avait pu donner lieu cette propagande. (Voir *Le Journal*, 2 juillet 1911.)

Les perquisitions eurent lieu, le 7 juillet 1911, chez MM. Baritaud, Viau et Dumont du syndicat de la maçonnerie et à la Bourse du travail. On saisit un volumineux dossier portant cette inscription : *Sou du Soldat.* Ce dossier contenait des adresses de militaires appartenant au syndicat du bâtiment ou devant en faire partie. On y trouva aussi de nombreuses lettres de soldats accusant réception de bons de poste et affirmant leurs sentiments antimilitaristes. Il y avait enfin des talons de mandat poste de 10 francs. Le juge d'instruction, M. Boucard, saisit également des circulaires invitant les soldats à la désobéissance et les conviant à faire de la propagande antimilitariste. On a trouvé encore des papillons gommés portant des maximes révolutionnaires ou malthusiennes et destinées à être apposés sur la voie publique.

A la suite de ces découvertes, MM. Baritaud, Viau et Dumont furent arrêtés et inculpés d'excitation de militaires à la désobéissance. (Voir *Le Matin,* 10 juillet 1911.)

Ils manifestèrent un étonnement extrême. Lorsque le citoyen Baritaud fut interrogé par M. Boucard, juge d'instruction, il répondit :

Je m'étonne du retard apporté à ouvrir des poursuites contre nos chambres syndicales. Depuis 1904, nous joignons aux mandats les circulaires qu'on nous reproche. Nul ne peut l'ignorer,

nous ne nous sommes jamais cachés pour le faire. Bien mieux des journaux ont publié le texte de ces circulaires. Des polémiques ont été engagées à leur sujet. Pourquoi s'émouvoir après sept ans? (Voir *Le Matin,* 13 juillet 1911.)

Puisqu'on avait laissé tomber la loi en désuétude à leur égard, les inculpés estimaient qu'on n'avait plus maintenant le droit de l'invoquer. Il est certain d'ailleurs qu'en laissant fonctionner librement le *Sou du Soldat* depuis sept ans, le Gouvernement a manqué à ses devoirs. Mais cette faute, si grande fût-elle, n'entraînait pas prescription.

L'enquête permit de constater que les envois d'argent faits aux soldats par le *Sou du Soldat* étaient considérables. En mai 1910, le syndicat de la maçonnerie aurait envoyé plus de 4800 francs à des militaires. En août, une somme à peu près égale fut expédiée. En 1911, un premier envoi dépassant 5000 francs fut fait en janvier. Un second de 4 600 francs eut lieu au mois d'avril. (Voir *L'Action française,* 11 juillet 1911.)

Les circulaires envoyées par le *Sou du Soldat* ont exercé une incontestable action antimilitariste sur les soldats qui les ont reçues. Les lettres saisies par le juge d'instruction, M. Boucard, ne laissent aucun doute à cet égard. Dans l'une, un soldat s'exprime ainsi : *Je conseille à mes camarades de ne marcher en aucune occasion et de « dégringoler » même les chefs si on veut nous obliger à tirer.*

Un autre se déclare prêt « à prendre la fuite au premier signal ». (Voir *Le Journal*, 12 juillet 1911.)

Les charges pesant sur les inculpés étaient donc graves et nettes. Ils ne furent pas pour cela abandonnés par leurs compagnons de lutte antinationale.

Dans une lettre au juge d'instruction, qui fut rendue publique, les membres de la commission d'envoi du *Sou du Soldat* revendiquèrent leur part de responsabilité. (Voir *Le Matin*, 19 juillet 1911.)

A leur tour, les délégués du syndicat de la maçonnerie, au nombre d'une centaine environ, se solidarisèrent étroitement avec les inculpés. Afin de le faire avec éclat, ils firent réimprimer la circulaire incriminée, la signèrent tous en y ajoutant :

Nous disons au jeune soldat :

« Souviens-toi que travailleur d'hier, tu seras travailleur demain, et que tous les ordres qui peuvent t'être donnés, d'où qu'ils viennent, pour faire de toi un assassin, tu ne les exécuteras pas. » (Voir *Le Matin,* 18 juillet 1911.)

Ce ne fut pas tout. Des groupements sociaux qui devraient donner l'exemple de la discipline et de la solidarité nationale prirent ouvertement le parti de MM. Viau, Dumont et Baritaud. Dix-sept conseillers prud'hommes adressèrent au ministre de la Justice une lettre dans laquelle ils disaient :

Nous vous déclarons, en outre, que nous acceptons l'entière responsabilité des actes qui sont reprochés à notre collègue Baritaud, comme de tous ceux qui peuvent être accomplis par les organisations syndicales dont nous sommes aussi les mandataires. (Voir *Le Matin,* 8 octobre 1911.)

Le procès du *Sou du Soldat* vint à la huitième chambre correctionnelle le 10 janvier 1912. Plusieurs témoins s'étonnèrent de ces poursuites en contradiction avec l'attitude des précédents gouvernements. M. Griffuelhes de la C. G. T. rappela : « Je ne saurais oublier qu'en 1899, j'ai été chargé d'organiser la manifestation de la place de la Nation. » (Voir *L'Action française,* 11 janvier 1912.)

M. Lauche, député de Paris, et M. Émile Dumas, député du Cher, rappelèrent que le *Sou du Soldat,* fut fondé contre les cercles catholiques.

Le 19 janvier, MM. Viaud, Dumont et Baritaud furent

condamnés à six mois de prison chacun, avec circonstances atténuantes. Comme ils venaient de rester six mois en prison préventive, ils furent remis aussitôt en liberté.

Le procès du *Sou du Soldat* fut, en somme, la première manifestation pratique du gouvernement contre l'antimilitarisme; elle coïncida avec la réprobation de l'antimilitarisme qui s'accentue dans l'opinion depuis que la tension à propos du Maroc avec l'Allemagne en a démontré l'extrême danger.

CHAPITRE IX

QUELQUES LACUNES DE LA DÉFENSE NATIONALE

I. **Le fléchissement de la discipline.** — Aux colonies. — Dans la métropole. — Dans les ports de guerre. — Indiscipline collective. — La panique de Toulon. — La tenue extérieure des soldats.

II. **Les apaches dans l'armée.** — Leur cynisme. — La contagion organisée.

III. **Les insoumis et les déserteurs.** — La progression des insoumis. — L'accroissement des déserteurs. — L'impunité et l'inapplication des règlements sont les causes de l'accroissement des insoumis.

IV. **Notre infériorité en matière d'espionnage et de contre-espionnage.** — Avant et après 1870. — Comment on nous cache la vérité. — Les sabotages de 1911 ont servi le grand état-major allemand.

V. **Un danger grave de la loi sur le service de deux ans.** — Le procédé de fortune utilisé en 1911 pour y remédier. — Expédient et non solution.

VI. **Où en est l'organisation du haut commandement.** — Le *généralissime* avant juin 1911. — Les déclarations du général Goiran. — La crise du haut commandement. — M. Messimy et le général Pau. — Le décret du 28 juillet 1911. — La réforme de M. Millerand. — Politiciens et dictateur.

VII. **Situation générale de notre marine.** — La marine à la fin de 1908. — Comment les Anglais jugent notre marine à la fin de 1911.

I. — LE FLÉCHISSEMENT DE LA DISCIPLINE

Dès le passage du général André, rue Saint-Dominique, le général Metzinger, alors membre du conseil supérieur de la guerre, signala, de concert avec certains de ses

collègues, les nouvelles et fâcheuses tendances à l'indiscipline qui commençaient à se faire jour dans l'armée. On ne tint aucun compte de leurs observations. Aussi, le mal se répandit-il très vite. Il infecta même les régiments les plus éloignés de la métropole.

Aux colonies. A la fin de 1903, je visitai le Tonkin. Partout des renseignements sûrs me permirent d'apprendre qu'à cette époque l'indiscipline faisait des progrès tout à fait inattendus dans les troupes d'occupation. Ce résultat était manifestement dû aux nouvelles tendances du ministre de la Guerre.

Quand un homme était puni trop sévèrement à son gré, il écrivait à la *Ligue des Droits de l'homme,* à un député socialiste influent ou encore directement au cabinet du ministre. Le cabinet demandait des explications et des justifications sans fin aux colonels des hommes contre lesquels il avait fallu sévir. Les colonels finirent par être tellement excédés de ces procédés humiliants pour leur autorité, qu'ils renoncèrent à infliger nombre de punitions cependant nécessaires.

Dans la métropole. J'ignore ce qui s'est passé en Indo-Chine depuis 1903, mais ce qui est évident, c'est qu'il en a été de même en France et que, par comparaison avec il y a quinze ans, nous constatons maintenant des cas d'indiscipline jadis absolument inconnus. Le relâchement est devenu si grand, que les obligations militaires les plus précises sont traitées par un nombre croissant de Français avec une incroyable désinvolture.

M. Le Guennic, révoqué de l'Ouest-État, l'un des militants révolutionnaires les plus connus du *Syndicat national des travailleurs des chemins de fer*, gêné par une convoca-

tion militaire, n'a pas hésité à adresser au général Goiran, alors ministre de la Guerre, cette lettre :

Monsieur le Ministre,

Sorti de prison depuis le 24 mars 1911, après un séjour de cinq mois et demi au droit commun, j'ai trouvé une place, comme pointeur-enleveur, au journal *La Bataille Syndicaliste* au moment même où j'étais convoqué par votre département pour une période de neuf jours.

Une absence, en ce moment, serait préjudiciable au journal et à moi-même, puisque depuis des mois j'étais privé de tout salaire.

J'ai donc sollicité de qui de droit un sursis en me conformant aux formalités régulières.

Par télégramme d'hier, le colonel commandant le 48e d'infanterie, à Guingamp, m'avise de son refus.

Or, j'ai le regret de vous informer, — considérant que je ne saurais sacrifier mes intérêts compromis par suite de ma participation à la grève des cheminots, à ceux de la patrie, — que je ne me rendrai pas à la convocation précitée et j'attendrai l'exécution de toute mesure qu'arbitrairement il vous plaira de décider.

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de mon profond respect.

A. Le Guennic.

(Voir *Le Journal*, 7 juin 1911.)

Il serait curieux de savoir quelle suite a eu cette lettre remarquable par son insolence ironique. Si une sanction a été prise contre Le Guennic, il est regrettable qu'elle n'ait pas été connue, car sa lettre, reproduite sans commentaires par la plupart des journaux, a permis à tous d'apprécier avec quelle facilité, sans risques connus, il est possible de faire preuve d'insubordination.

Dans les ports de guerre.

Dans nos ports de guerre, l'indiscipline a fait de tels progrès que la vie est parfois pleine d'insécurité pour la population civile. Trop souvent, depuis quelques

années, des marins de la flotte parcourent les rues en état d'ivresse, molestent les passants et se livrent à toutes sortes d'excès déplorables.

On peut continuer à fermer les yeux, dit *Le Temps* (30 octobre 1911), sur les frasques de matelots en bordée, mais c'est à condition qu'elles ne dégénèrent point en désordres injurieux ou dangereux pour le reste de le population. Les officiers ont une indulgence paternelle pour leurs hommes et l'on conçoit d'autre part qu'ils répugnent à faire la police en ville. Il est tout de même excessif qu'ils souffrent de n'être point salués et M. Delcassé aura raison d'imposer le salut obligatoire aux marins aussi bien qu'aux soldats. Le respect des chefs est le commencement de la sagesse.

Indiscipline collective.

Le cas d'indiscipline collective du 17e de ligne est encore dans toute les mémoires. A Marseille, le 1er novembre 1911, une mutinerie très nette se produisit à la caserne de la Charité, dans laquelle étaient logés pour quelques jours plus de 700 hommes qui devaient être envoyés au Maroc. Pour éviter que ces soldats, tous de l'infanterie coloniale, ne se livrassent en ville à des excès, la caserne avait été consignée. Cette consigne déchaîna l'orage. Quelques soldats demandèrent à aller boire dans les bars voisins. L'autorisation leur ayant été refusée, ils protestèrent d'abord à mi-voix, puis se mirent à crier sur l'air des lampions : « Ouvrez les portes. C'est les portes qu'il nous faut ! »

Quelques meneurs se mettant de la partie, une poussée se produisit vers les issues. Les soldats de garde purent résister d'abord, mais la rébellion devenant générale, ils mirent baïonnette au canon en même temps qu'ils demandaient du renfort. A ce moment, les mutins entonnèrent l'*Internationale* et commencèrent à lancer des pierres dans la direction des hommes de garde. Des vitres furent bri-

sées. Fort heureusement arrivèrent alors des hommes du 10e d'artillerie et des agents de police, tandis que survenait le colonel Landouzy, qui faillit d'ailleurs être atteint par des pierres lancées par les révoltés. Mis au courant, il harangua les meneurs et finit par leur faire entendre raison. (Voir *Excelsior*, 2 novembre 1911.)

Même les troupes connues jadis pour leur discipline inébranlable et leur dévouement absolu sont atteintes par l'esprit d'insubordination. Déjà, à diverses reprises, les hommes de la garde républicaine ont manifesté violemment.

Encore, le 14 juillet 1911, à la caserne Lobau, des gardes, furieux d'avoir été consignés trop longtemps en prévision de troubles, témoignèrent leur mécontentement le soir d'une façon injurieuse pour leurs chefs. Ils finirent par chanter l'*Internationale*, sans tenir aucun compte des ordres du capitaine Bollot qui cherchait à les faire rentrer dans l'ordre. (Voir *Le Journal*, 19 juillet 1911.)

La panique de Toulon.

La panique qui s'est produite à Toulon le 3 octobre 1911, jour des obsèques nationales des malheureuses victimes de la *Liberté*, a établi d'une façon manifeste qu'en raison d'une discipline insuffisante, certaines de nos troupes ne sont plus suffisamment en main. La débandade qui se produisit parmi les troupes chargées du service d'ordre fut d'autant plus honteuse qu'on n'en connaît même pas encore très exactement le prétexte.

Un de mes amis, officier de marine de haut grade, qui faisait partie du cortège officiel, m'a dit avoir entendu pendant plusieurs minutes, avant la panique, un léger sifflement qui était sans doute produit par le mouvement rapide d'un cinématographe déroulant son film. D'après

ce témoin, ce sifflement fut pris pour le « fusement » d'une bombe. Subitement, la panique s'abattit sur la foule et l'on vit ce spectacle humiliant : des soldats qui formaient la haie, des gendarmes qui faisaient partie de l'escorte du président de la République s'enfuirent en jetant leurs armes à terre pour courir plus vite.

Sans doute, on dira : ce fut là un de ces cas de « terreur panique » dont l'histoire nous transmet quelques exemples. On peut l'expliquer dans une certaine mesure par la dépression morale que l'effroyable catastrophe de la *Liberté* avait produite chez tous les habitants de Toulon. Que cette formidable émotion ait exercé une action déprimante sur la population civile, on le comprend aisément; mais qu'elle ait eu une influence si manifeste sur des troupes régulières encadrées de leurs officiers! Voilà ce qu'on ne saurait admettre.

L'attitude lamentable des troupes du service d'ordre en cette circonstance fut d'autant plus fâcheuse qu'elle eut pour témoins, non pas seulement des Français, mais encore des étrangers, notamment les marins anglais qui assistèrent impavides aux obsèques des victimes de la *Liberté*. Quel rapport leur chef a-t-il pu envoyer à Londres?

L'impression produite dans les milieux militaires par la panique de Toulon fut si profonde qu'elle donna lieu à une enquête. Elle aboutit, en novembre 1911, à quelques sanctions. Quatre canonniers et plusieurs soldats du 55e régiment d'infanterie furent frappés de peines variant entre 8, 15 et 20 jours de prison, « pour avoir fait preuve de lâcheté dans une panique en abandonnant leurs armes ». (Voir *Le Temps*, 18 novembre 1911.)

Ces sanctions furent notoirement insuffisantes.

Une fois de plus, la politique mit obstacle à ce que les mesures indispensables fussent prises avec toute l'ampleur nécessaire.

La tenue extérieure des soldats.

Une des conséquences du fléchissement de la discipline a été un relâchement lamentable dans la tenue extérieure des soldats et dans leur attitude hors des casernes. Même dans les grandes villes, on peut en voir de débraillés, le képi en arrière, la capote mal tirée.

En province et dans les campagnes, la licence est parfois incroyable. S'il fait un peu chaud, le ceinturon débouclé ne tient plus que par les pattes de drap des côtés, la tunique est ouverte, la cravate est enlevée. J'ai même rencontré une fois un soldat s'abritant sous un parapluie! Jamais pareil spectacle n'aurait été possible il y a une quinzaine d'années. L'attitude et la tenue des soldats, même à Paris, a fini par laisser tant à désirer qu'en septembre 1911 le ministre de la Guerre a « envoyé des instructions à ce sujet dans les divers corps d'armée, avisant les chefs que, sous leur responsabilité, ils doivent assurer la bonne tenue de leurs hommes, qui, même en dehors du service, doit être toujours irréprochable ».

(Voir *La France militaire*, citée par *Le Journal*, 1er octobre 1911.)

Pour être juste, il faut reconnaître que ces défectuosités de la tenue extérieure de nos soldats est due en grande partie à la mesure insensée (décret du 25 mai 1910), prise par le général Brun, et qui a consisté à réserver aux seuls chefs d'unité le droit de punir. (Voir p. 325.) Les sous-officiers, ainsi désarmés, n'ont plus par suite l'action nécessaire, directe et immédiate sur leurs hommes.

II. — LES APACHES DANS L'ARMÉE

Si les apaches civils pullulent depuis quelques années, il en est de même des apaches militaires.

Ces criminels en uniforme qui se révèlent maintenant

presque chaque jour mettent le comble à notre humiliation.

En incorporant dans nos régiments tant de condamnés de droit commun, *en vertu des lois créées spécialement dans ce but* (lois du 21 mars 1905 et 11 avril 1910), nous avons empoisonné l'armée comme à plaisir, et nous nous sommes abaissés nous-mêmes aux yeux des étrangers.

Et tout cela par l'effet d'une pitié larmoyante, imbécile, d'une faiblesse, d'une incompréhension qui dépasse les bornes du vraisemblable!

Leur cynisme.

On se souvient du cynisme des soldats assassins de Mme Gouin.

Autre exemple. Le 8 octobre 1911, les soldats Henri Nolot et Benjamin Tisseau assassinèrent pour la voler Mme veuve Luceau, fermière aux Montaudières, à Verron, près de la Flèche. Les deux misérables étaient entrés demander abri à la fermière sous prétexte de mauvais temps. *Les débats du procès établirent que la mère Luceau, en bonne Française, sur la simple vue de leur uniforme, fit fête aux jeunes gens. Elle leur parla de gloire militaire, leur dit que son mari avait combattu en* 1870. Les deux apaches répondirent en se jetant sur la pauvre femme sans défense et l'étranglèrent. Le 18 décembre 1911, le conseil de guerre du Mans condamna à mort ces deux abominables bandits qui, jusqu'à ce moment, firent preuve du plus grand cynisme.

La contagion organisée.

Or, l'enquête avait révélé que l'un des meurtriers, Tisseau, était un récidiviste et avait subi, avant son incorporation, une peine d'un an d'emprisonnement pour coups, blessures et rébellion.

Une fois de plus, disait *Le Temps* (20 octobre 1911), la dangereuse sensiblerie dont les parlementaires sont animés à

l'endroit des irréguliers de la société a causé tout le mal. C'est pour faciliter la rédemption des mauvais sujets que la loi de 1910 impose aux jennes gens honnêtes le contact pernicieux de certains condamnés de droit commun. Sans doute, le sentiment qui a guidé la Chambre et le Sénat dans l'élaboration de cette loi n'est pas répréhensible en soi... Mais l'armée n'est pas une école de repentis, et dans l'impossibilité où on se trouve de sonder les consciences, peut-être serait-il préférable d'épargner d'abord les risques de contamination aux honnêtes soldats plutôt que de tenter au moyen du régiment des conversions hypothétiques.

De tout temps, les mauvais ont plus facilement contaminé les bons que l'exemple des bons n'a amélioré les mauvais. Mais cette vérité, même mise en évidence par les siècles, n'est pas reconnue par MM. nos législateurs.

Le cas de l'assassin de la Flèche n'est pas malheureusement isolé, car le nombre des conscrits au casier judiciaire chargé de multiples condamnations pour coups, blessures, etc., augmente chaque année. Il s'élevait l'année dernière à 9 961. (Voir *Le Temps*, 20 octobre 1911.)

Dans ces conditions de contagion organisée, la multiplication des crimes commis par des soldats en uniforme est inévitable.

Voilà le résultat de toutes les idées humanitaires que des rêveurs, en quête de réclame, ont introduites dans les régiments, disait encore *Le Temps* (26 octobre 1911)... Il faut débarrasser notre armée de France de tous les condamnés de droit commun, de tous les mauvais sujets qui empoisonnent nos régiments et qu'un faux humanitarisme protège.

Il faut renvoyer en Afrique les soldats des sections spéciales qu'une idée généreuse et trop sentimentale a fait revenir en France et qu'on a installés, en dépit des protestations justifiées des populations, dans nos îles de la Manche, de l'Océan et de la Méditerranée.

D'un autre côté, l'opinion publique est lasse de toutes les tergiversations, de toutes les promesses — qui n'aboutissent jamais — de séparer les bons des mauvais soldats.

Les honnêtes pères de famille ne veulent plus, pour leurs enfants appelés sous les drapeaux, la fréquentation d'apaches prêts à toutes les besognes, dont la conscience et le cœur sont gangrenés.

C'est M. Millerand, le plus énergique ministre de la Guerre que nous ayons eu depuis longtemps, qui semble enfin devoir faire droit à ces justes réclamations et débarrasser notre armée des apaches qui la corrompent et la déshonorent.

III. — LES INSOUMIS ET LES DÉSERTEURS

Un des symptômes les plus alarmants du fléchissement de l'esprit national en France résulte de la progression extraordinairement rapide du nombre des insoumis.

Les chiffres ci-dessous, d'une éloquence cruelle, décèlent à la fois l'empoisonnement de l'esprit public et la véritable décadence de l'esprit gouvernemental.

La progression des insoumis.

De 1562 en 1879, le nombre des insoumis, en progression constante, était de :

4 905 en 1907 ;
11 782 en 1908 ;
17 258 en 1909.

Dans les départements bretons où, il y a peu d'années, on ne comptait aucun insoumis, on a dû en constater 543 en 1909.

L'accroissement des déserteurs.

Quant aux déserteurs, on en a compté 1 904 en 1907, 2 682 en 1908. Leur chiffre total n'est pas exactement connu. On l'évalue à environ un tiers des insoumis.

La France militaire (29 octobre 1911) constate ce fait navrant :

Il importe que l'on n'ignore pas qu'en juillet dernier, alors qu'on pouvait d'un instant à l'autre apprendre que la guerre était déclarée et que l'ennemi avait franchi la frontière, 273 soldats ont abandonné leur drapeau et 1 135 hommes appelés au régiment se sont rendus coupables d'insoumission...

Et pour peu que le Parlement vienne, ainsi qu'il l'a fait trop fréquemment, à voter une loi d'amnistie en faveur des déserteurs et des insoumis, nous verrons ces 1 400 lâches rentrer chez nous lorsqu'ils n'auront plus de service à faire ; ils auront le front haut comme il convient à des hommes dont le casier judiciaire est intact ; ils oseront même élever la voix dans des assemblées de citoyens français. (Cité par *Le Matin*, 29 octobre 1911.)

L'impunité et l'inapplication des règlements sont les causes de l'accroissement des insoumis.

Les gendarmes, constate le sénateur Charles Humbert dans un article du *Journal* (9 juillet 1911), ont à rechercher près de 15 000 déserteurs et plus de 50 000 insoumis. *Il nous manquerait donc à la mobilisation l'effectif de deux corps d'armée.*

Que faisons-nous pour réagir, pour rallier autour du drapeau, cette foule d'inconscients ou de pervertis? Presque rien. En 1907, 6 pour 100 des affaires d'insoumission avaient encore des suites judiciaires. Cette proportion est tombée à 3,1 pour 100 en 1909 !

Les coupables ont donc les plus grandes chances de ne jamais être inquiétés. En outre, plus de la moitié de ceux qui sont arrêtés bénéficient d'un refus d'informer, d'une ordonnance de non-lieu ou d'un acquittement. Enfin, parmi ceux qui sont condamnés, il en est beaucoup qui reçoivent application de la loi de sursis, et les condamnations, même définitives, sont pour la plupart d'une faiblesse déconcertante ; elles ne dépassent pas quinze jours de prison, et il en est qui sont de huit jours, de quatre jours, voire d'un jour !

Or, cette bénignité des jugements prononcés par les conseils de guerre tient précisément à ce que la grande majorité des coupables échappent à toutes les recherches ou ne sont même pas sérieusement recherchés.

L'administration augmente elle-même le nombre des insoumis, par certaines pratiques auxquelles elle s'adonne officiellement ou qu'elle tolère.

Tout d'abord, on laisse « mûrir » un grand nombre d'insoumis. Lorsqu'une convocation militaire ne « touche » pas du premier coup l'homme qui devrait s'y conformer, des recherches doivent être commencées de suite par la gendarmerie, en vue de retrouver cet homme avant que l'expiration des délais légaux le fasse déclarer insoumis. Mais ces recherches sont loin d'aboutir aussi souvent qu'il serait possible, parce qu'elles ne procurent aucun avantage à celui qui les effectue, tandis que l'arrestation d'un insoumis donne droit « à une prime de capture »...

A Paris et dans les autres grandes villes, on tolère que les hôteliers confisquent le livret militaire à des locataires qui n'ont pu payer leur chambre. Sans livret à présenter, ces hommes n'osent plus faire les déclarations de changement de résidence exigées par la loi. Faute d'avoir fait ces déclarations, ils ne reçoivent plus ni ordre d'appel, ni ordre de route, et se trouvent fatalement entraînés à l'insoumission.

On sait que les déclarations de changement de résidence doivent être faites à la gendarmerie, et par l'intéressé lui-même. Or, pour Paris, où il n'existe que deux bureaux de gendarmerie situés aux fortifications, on a trouvé ingénieux d'insérer dans une certaine instruction du 10 juin 1910 sur les hommes de troupes de la disponibilité et des réserves un article spécial qui oblige le réserviste à se présenter deux fois à quinze jours d'intervalle, d'abord pour la déclaration proprement dite, puis pour faire viser son livret...

Si les recherches étaient effectuées avec plus de soin et avec plus de conscience, si la prime était accordée plus libéralement pour tout homme remis sous la main de l'autorité militaire, si le livret était déclaré insaisissable sous peine d'amende, si les

formalités légales enfin, étaient convenablement simplifiées, les parquets militaires et les conseils de guerre n'auraient devant eux que des coupables, et ils auraient sinon tous les coupables, du moins à peu près tous ceux qui n'ont pas franchi la frontière. Il est probable qu'ils se départiraient alors de cette indulgence qui nous choque, et qui contribue certainement à affaiblir dans la foule la notion du devoir patriotique.

IV. — NOTRE INFÉRIORITÉ EN MATIÈRE D'ESPIONNAGE ET DE CONTRE-ESPIONNAGE

La France depuis 1870 n'a jamais eu un service d'espionnage et de contre-espionnage répondant aux multiples nécessités de la guerre moderne. Mais elle avait dans son service de renseignements au ministère de la Guerre un commencement d'organisation qui a été à peu près détruit, comme on sait, par un choc en retour de l'Affaire Dreyfus. Cette faiblesse d'un organisme indispensable, coïncidant avec une période de déliquescence gouvernementale et une crainte excessive de la guerre, a singulièrement favorisé l'espionnage allemand en France. On ne saurait douter que la France est couverte aujourd'hui d'un réseau d'espions allemands dont les trames se resserrent de plus en plus.

Avant et après 1870. On sait historiquement le rôle considérable que l'espionnage a joué en faveur de nos voisins dans la préparation de la guerre de 1870. Le simple bon sens permet de comprendre qu'après avoir tiré jadis du service des renseignements des avantages si considérables, les Allemands se sont appliqués, grâce à leur esprit de méthode et de suite, à l'augmenter et à le perfectionner. Aujourd'hui, les espions allemands opèrent chez nous presque en liberté, notant la valeur de nos officiers, l'état de notre armement, l'ap-

provisionnement de nos magasins, les moindres détails de nos chemins de fer, l'état d'esprit de nos troupes, les prises d'eau, les canalisations électriques, etc.

C'est à peine si, de temps à autre, on met la main sur un espion d'outre-Rhin quand son audace est si grande qu'il est impossible de ne pas la réprimer.

On arrêta, par exemple, à Châlons-sur-Marne, en juin 1911, un nommé Delbrech en relations certaines avec le service d'espionnage du grand état-major allemand. Dans la chambre d'hôtel qu'il habitait, on trouva des documents fort caractéristiques, notamment une brochure éditée par le grand état-major allemand relative à l'armée française.

Cette brochure contenait de nombreux détails sur les garnisons des villes frontières, les forteresses, les camps d'instruction. On suppose que cet opuscule est destiné à servir de guide aux espions allemands en terre française. (Voir *La Liberté*, 30 juin 1911.) Ce dernier détail ne donne-t-il pas une idée fort avantageuse du développement chez nous du service des renseignements allemands?

Comment on nous cache la vérité.

De temps à autre, des incidents significatifs nous avertissent de tout ce que nous devons craindre de cette organisation. Ainsi, le 8 juillet 1911, deux individus se sont introduits dans le poste des torpilles sous-marines sous la batterie des Carraques, à la presqu'île de Saint-Mandrier, près de Toulon. C'est de ce poste que partent tous les fils électriques qui permettent de faire exploser les mines sous-marines défendant l'accès de la rade.

Vers 9 heures du soir, le quartier-maître Kergueven constatant qu'une porte du poste était entr'ouverte regarda pour voir si rien d'anormal ne se passait. Il sentit une résistance et un individu bondit suivi d'un autre qui frappèrent le quartier-maître. Les deux hommes purent

malheureusement s'échapper, grâce à une automobile qui les attendait. (Voir *L'Écho de Paris,* 9 juillet 1911.)

Lorsque la connaisance de cet incident fut répandue dans le public, par les journaux, l'émotion fut d'autant plus grande que nous étions alors en période de tension politique avec l'Allemagne. En haut lieu, on souhaita que l'opinion ne s'échauffât pas.

Alors, comme cela se produit dans beaucoup de cas analogues, une note d'allure officieuse fut communiquée aux journaux, note de nature à supprimer toute cause d'agitation. On ne voulut plus voir des espions dans les deux hommes qui s'étaient introduits dans le poste de torpilles de Toulon, mais de simples voleurs de câbles en cuivre. La note calmante concluait : « Il n'y a eu, par conséquent, aucun attentat criminel et tout se réduit à une tentative de vol. » (Voir *Le Petit Journal*, 11 juillet 1911.) Toute l'affaire fut ainsi enterrée par cette explication fort peu satisfaisante.

Comment admettre que de simples voleurs de cuivre se soient donnés la peine d'aller jusqu'à ce poste de torpilles où les câbles de cuivre sont difficiles à saisir et à emporter? Pourquoi affirmer qu'il s'agissait simplement d'une tentative de vol alors qu'on n'en savait rien, en somme, et que le bon sens indiquait qu'on avait affaire à des espions?

Quoi qu'il en soit, voilà comment on calme, on endort et on trompe l'opinion française. Voilà, comment aussi on encourage le pullulement des espions allemands chez nous, puisque leurs risques sont pratiquement à peu près nuls.

Les sabotages de 1911 ont servi le grand état-major allemand.

Les circonstances ont servi d'ailleurs d'une façon incomparable le grand état-major de Berlin. Les innombrables cas de sabotage qui ont eu lieu en France, dans les derniers mois, sur toutes nos voies ferrées, ont constitué, pour

son service de renseignements, une sorte de vaste répétition générale. Ces sabotages ont incontestablement fourni aux Allemands des indications précieuses sur les complicités qu'ils peuvent trouver chez nous et sur la nature des entraves à la mobilisation qu'il leur est possible de se permettre dans notre pays.

Outre-Rhin, on n'a pas résisté d'ailleurs au plaisir de manifester la satisfaction résultant de cet état de choses. En juillet 1911, au moment de la crise marocaine, un pangermaniste disait : « Et voilà le peuple qui voudrait porter la civilisation à l'extérieur, au Maroc, alors que chez lui il n'arrive même pas à se pacifier ! » Le correspondant du *Matin* à Berlin, qui rapporte ce propos, constatait qu'à la même époque, dans les milieux militaires, on pouvait résumer ainsi les opinions des officiers allemands sur ce qui se passait en France : « Si la guerre éclatait, ces saboteurs se chargeraient d'empêcher la transmission des ordres de mobilisation. » (Voir *Le Matin,* 18 juillet 1911.)

V. — UN DANGER GRAVE DE LA LOI SUR LE SERVICE DE DEUX ANS

La classe est libérée vers la fin de septembre. Les recrues arrivent au régiment au commencement d'octobre. Ces recrues ne sont considérées comme mobilisables que le 15 février. Il y a donc une période de quatre mois et demi pendant laquelle l'armée sous les drapeaux est diminuée de la moitié de ses hommes mobilisables. Il en résulte que nos troupes de couverture sont singulièrement affaiblies et que, par suite, l'Allemagne est à même d'exercer sur nous pendant cette période une pression pouvant être particulièrement efficace.

Nous vivons donc chaque année pendant quatre mois

et demi dans un état de véritable et inadmissible insécurité.

Le procédé de fortune utilisé en 1911 pour y remédier.

Pendant l'automne de 1911, au cours de la tension franco-allemande, on a bien remédié à la pénurie des effectifs résultant du renvoi de la classe, en appelant sous les drapeaux un grand nombre de réservistes et de territoriaux afin de combler les vides. Réservistes et territoriaux se sont rendus à cet appel avec beaucoup de bonne volonté, mais ce procédé de fortune ne saurait être régulièrement employé, car il présente le grave inconvénient de faire consommer prématurément un grand nombre de périodes d'exercice, dues par des réservistes et des territoriaux, de telle sorte que ces hommes ne seront plus rappelés plus tard pour leurs périodes régulières, puisqu'ils les ont déjà accomplies par anticipation.

Expédient et non solution.

Par conséquent, le procédé employé en 1911 constitue un simple expédient et non une solution. Il y a donc urgence à trouver un remède efficace à cette très grave lacune de notre loi militaire.

VI. — OU EN EST L'ORGANISATION DU HAUT COMMANDEMENT

Il est monstrueux de songer qu'il a fallu la menace de la guerre imminente avec l'Allemagne en 1911, pour qu'on se soit seulement aperçu qu'en France le haut commandement n'était pas organisé. Pendant quarante ans, cette criminelle lacune a pu subsister. Sous la pression des circonstances, on y a remédié mais d'une façon qui n'est

peut-être pas encore pleinement conforme aux intérêts supérieurs de la patrie.

Le « généralissime » avant juin 1911.

Jusqu'aux déclarations du général Goiran, en juin 1911, la masse des Français, s'inspirant du bon sens, s'imaginait que nous avions un *généralissime*, c'est-à-dire un chef militaire *suprême et unique* de nos armées en temps de guerre. Cette opinion basée sur le titre de *généralissime,* donné au commandant du groupe principal de nos armées de l'Est, n'avait aucun fondement réel. Non, la France n'avait pas de *généralissime* au sens véritable du mot. Légalement, le seul chef des forces françaises était et est encore le président de la République. L'article 3 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 dit expressément : « Le président de la République... dispose de la force armée..., nomme à tous les emplois civils et militaires. »

Celui que le public a appelé *généralissime* (Saussier, Hagron, Jamont, Brugère, Michel) n'était qu'un général en chef commandant les armées réunies sur le principal théâtre des opérations, sur le champ d'action *qui lui était assigné.* Ainsi, il n'avait pas d'ordres à donner aux généraux commandants les autres groupes d'armées; s'il avait besoin de leur aide, il devait la demander au gouvernement qui faisait ou non droit à sa demande. C'est dans ces conditions que cet homme, sur qui la fortune de la France reposait, devait agir et était responsable. On lui fixait son champ d'action, le but à obtenir, sans qu'il pût se servir des armées voisines.

Tous les exemples historiques condamnent cette conception, repoussée d'ailleurs par tous les maîtres de la guerre, Napoléon, de Moltke, etc.

Il faut qu'il y ait un *généralissime*, c'est-à-dire un chef suprême et unique, au sens réel et efficient que le bon sens public attribue à ce mot.

Il n'en était pas ainsi en France, comme a permis de s'en rendre compte la crise du haut commandement.

Les déclarations du général Goiran.

Répondant le 19 juin 1911, au Sénat, à une question de M. de Tréveneuc, sur le fonctionnement du haut commandement en temps de paix et en temps de guerre, le général Goiran, alors ministre de la Guerre, déclara :

Actuellement il n'y a pas de généralissime, il y a un vice-président du conseil supérieur de la guerre, je ne puis rien dire d'autre, car le plan de guerre et les questions de mobilisation sont choses secrètes.

Des deux conceptions qu'à indiquées M. de Tréveneuc, je me rallie à celle qui consiste à avoir plusieurs chefs d'armée, chacun ayant toute liberté d'action sur le théâtre qui lui a été assigné, *et la haute direction restant entre les mains du conseil des ministres.* (Voir *Le Matin,* 20 juin 1911.)

L'émotion produite par cette déclaration fut profonde, en raison à la fois de l'aberration qu'elle dénonçait et de la tension des rapports qui se dessinait avec l'Allemagne.

La Lanterne fut parmi les très rares organes qui approuvèrent complètement le général Goiran :

Le chef de l'État, demeurant le chef incontestable de l'armée française, le gouvernement, assisté du conseil supérieur de la guerre, remplirait sa mission directrice au nom du pays tout entier.

Confier cette mission à un général, même de génie, constituerait le plus grave péril. (Cité par *Le Matin,* 20 juin 1911.)

Le Temps, par contre, déclara :

Nous voilà donc fixés. Il n'y a pas de *généralissime* en temps de paix ; il n'y en aura pas davantage en temps de guerre. C'est le gouvernement qui conserve la haute direction de l'ensemble

des opérations. Que la guerre vienne à éclater demain, c'est M. Monis qui, de son lit de repos (M. Monis était alors alité à la suite des blessures produites par l'aéroplane qui tua M. Berteaux), entouré des membres du gouvernement, dictera aux généraux la conduite des opérations et les plans de bataille.

Les avis de MM. Malvy, Constans, Pams, Paul-Boncour, etc, compteront davantage que ceux du général Michel et des membres du conseil supérieur de la guerre!

C'est vraiment inattendu.....

Le conseil des ministres assurant en temps de guerre la direction des opérations! En vérité, pour mériter pareille mission, il faudrait qu'il commençât par assurer en temps de paix l'unité gouvernementale. Or, que voyons-nous? Sur les questions les plus simples, comme sur les plus délicates, le conseil des ministres ne se manifeste que par des contradictions. S'agit-il de la revue qui doit célébrer à Versailles la fête de Hoche? Ordres et contre-ordres se suivent à huit jours près sur une intervention parlementaire. Des retraites ouvrières? Le ministre « compétent » affirme et abandonne sa thèse au gré des « mouvements divers » qui l'accueillent dans les deux Chambres? Des délimitations? Le gouvernement commence par affirmer qu'il les maintiendra en principe et en fait; puis il charge le conseil d'État de modifier le fait en sauvegardant le principe : après quoi, ce principe même est abandonné, malgré la promesse faite solennellement d'appliquer telle quelle la décision du Conseil d'État.

Voilà l'organe à qui le général Goiran fait confiance. (Voir *Le Temps*, 21 juin 1911.)

Les déclarations du général Goiran eurent en Allemagne un énorme retentissement.

La *Tägliche Rundschau*, du 22 juin 1911, s'égaya à l'idée du conseil civil à sept têtes qui, de son tapis vert à Paris, dirigerait en temps de guerre les opérations des armées françaises.

On avait, ajoute le journal berlinois, déjà « épuré » avec succès l'armée, en n'y laissant plus que d' « éprouvés » républi-

cains, prêts à faire à tout moment, sur l'autel du parlementarisme, un *sacrifizio dell' intelletto.*

On complète enfin cette belle œuvre en supprimant le *généralissime :* ils seront au moins sept à se rejeter à la tête la première défaite. Nous autres Allemands avons infiniment souffert aussi devant Paris de cette multiplicité, mais elle ne touchait que la délibération et non la décision. En fin de compte, une seule volonté restait maîtresse et un seul homme donnait l'ordre de tirer. Mais la République a trop peur d'un seul homme : et c'est pourquoi le non-sens doit l'emporter. Nous admirons simplement de voir les nombreux officiers de front français, de la valeur desquels nous pouvons nous-mêmes témoigner, rester assez maîtres d'eux-mêmes pour ne pas briser leur épée et en jeter les morceaux aux pieds des liquoristes, journalistes, avocats, agents de change et médecins spécialistes. On pourrait croire que nous éprouvons de la satisfaction. Non, ce n'est que de la compassion.

La *Rheinisch-Westfälische Zeitung* constata le 23 juin 1911 :

La République en France a peur d'un *généralissime* au point de vue politique et c'est pourquoi l'on n'en veut plus. En Allemagne, deux ressorts principaux sont responsables de la mobilisation : le grand état-major et le ministère de la Guerre, dont les deux chefs rendent compte à l'empereur. Tout notre appareil militaire se concentre donc finalement aux mains d'une seule personne qui en représente le pôle fixe au milieu du cours des événements. La malheureuse France a depuis la grande guerre usé un demi-cent de ministres de la Guerre ; si différents entre eux qu'aucune suite n'a pu exister en rien, l'un s'empressant de défaire ce que l'autre avait fait ou préparé. Balayés avant d'avoir pu même se rendre compte de l'œuvre à accomplir, ils n'ont pu fonder l'ombre d'un système. Et en cas de guerre, qu'arriverait-il? Le conseil supérieur de la guerre tâchera bien de donner les premières directions, mais lorsque, selon le système français, le gouvernement s'écroulera, en un éclair à la première bataille perdue, il entraînera le conseil supérieur dans sa chute.

Des hommes nouveaux arriveront, dont le premier soin sera de renverser tout ce qu'avaient décidé leurs « coupables » prédécesseurs. Ordre, contre-ordre, désordre : ce sont là de mauvaises conditions pour rallier la victoire aux drapeaux français. On reverra alors des chefs d'armée qui n'auront plus mieux à faire qu'à se débrouiller par leurs propres forces, et la destruction de l'unité militaire suivra la dissension politique. Au point de vue de notre propre avantage, la situation actuelle en France ne peut que nous être agréable.

En France, l'indignation de l'opinion publique fut si grande qu'elle imposa au gouvernement la nécessité d'envisager la question du haut commandement. Elle prit même un caractère d'extrême urgence, car le général Michel, qui portait le titre populaire de *généralissime*, avait été choisi pour des raisons plus politiques que militaires. Or, au bout de quelques mois de ses fonctions, les membres du conseil supérieur de la guerre avaient pu apprécier son insuffisance. Le général Michel avait si bien perdu la confiance de ses collaborateurs que lors d'une séance du conseil supérieur de la guerre qui eut lieu en juillet 1911, où on discuta certaines des questions les plus graves concernant la défense nationale, « dans trois votes successifs le général Michel se trouva être seul de son avis ». (Voir *Le Matin*, 23 juillet 1911.)

La crise du haut commandement.

M. E. Clémentel, rapporteur du budget de la guerre, reconnut que *la situation présente ne saurait se prolonger, car,* disait-il, *l'organisation actuelle du haut commandement rend l'unité de vue entre les grands chefs militaires difficile, sinon impossible* et M. Clémentel concluait : *une solution s'impose d'urgence !* (Voir *Le Matin,* 23 juillet 1911.)

C'est dans ces conditions que s'ouvrit, sous sa forme aiguë, la crise du haut commandement.

M. Messimy et le général Pau.

La situation créée par cette crise fut si évidemment périlleuse que le gouvernement sentit l'impérieuse nécessité d'y remédier. M. Messimy, ministre de la Guerre, pensa un instant au général Pau pour remplacer le général Michel. Le général Pau était désigné par l'unanimité des officiers compétents qui s'inclinaient devant sa haute valeur technique et la noblesse de son caractère.

Le journal *Excelsior* (28 juillet 1911), déclara :

A l'heure actuelle, le gouvernement qui, pour des raisons mesquines ne s'inclinerait pas devant un désir de ce genre, commettrait un crime de lèse-patrie.

Par « raisons mesquines » *Excelsior* faisait sans doute allusion au fait que le général Pau avait été déjà écarté du rang suprême au moment de la nomination du général Michel, parce que lui, général Pau, accompagnait certains dimanches sa femme à la messe. Quoi qu'il en soit, en juillet 1911, le général Pau fut pressenti par M. Messimy, mais, en raison même du sentiment élevé de ses responsabilités, le général Pau mit, assure-t-on, certaines conditions à l'acceptation du poste redoutable qui lui était offert. Le général Pau pensait qu'il devait être obligatoirement consulté par le ministre sur le choix des titulaires des grands commandements dès le temps de paix. Rien de plus légitime ni de plus logique. L'homme sur qui pèse de si terribles responsabilités a besoin d'être entouré de collaborateurs qui possèdent sa confiance.

Il serait très fâcheux, disait *Le Temps* (29 juillet 1911), que le ministre de la Guerre ne voulût point admettre ce principe si naturel.

M. Gaston Calmette, dans *Le Figaro*, montra l'absurdité

du système consistant à limiter les pouvoirs d'organisation militaire du généralissime :

Eh quoi ! Vous désignez un officier général auquel vous donnez la charge écrasante de préparer la mobilisation offensive ou défensive et de diriger en temps de guerre un million d'hommes avec le groupe des armées réunies sur nos frontières de l'Est et du Nord ?

C'est la plus noble et la plus lourde responsabilité que des hommes puissent confier à un autre homme ! Cet être, sur lequel se concentrent toutes nos émotions, toutes nos joies, tout l'orgueil et tout l'espoir de la France, a besoin d'avoir, en tout temps, auprès de lui, comme auxiliaires de ses plans, transmetteurs de ses ordres, collaborateurs des secrets de son cerveau, des généraux qui soient en permanente confidence, en harmonie intime avec lui : *et ces généraux, vous les choisissez sans lui, en dehors de lui; ces adjoints, ces subordonnés immédiats, dont il doit connaître mieux que personne les qualités, vous les lui imposez, sans lui demander son opinion et sans accepter même son avis !*

C'est contraire à toute équité, à toute logique. (Cité par *L'Action française*, 31 juillet 1911.)

Bien que toute la grande presse tint un langage analogue, l'entente ne put se faire. M. Messimy céda à la pression des politiciens furieux de voir les journaux modérés approuver d'avance le choix nécessaire et national du général Pau et terrorisés par la peur du général prétorien, peur absurde, car en temps de paix ce n'est pas le *généralissime*, mais seulement deux hommes qui pourraient tenter un coup d'État : le ministre de la Guerre et le gouverneur militaire de Paris.

Le Temps (28 juillet 1911) constata ainsi la désastreuse action des politiciens en cette circonstance capitale :

Il est clair que les soucis politiques n'étaient pas favorables à la personnalité du général Pau et ont pu, dès lors n'être pas complètement étrangers à l'échec des « longs entretiens » que le

ministre a eus avec lui. Il est pénible qu'une pareille hypothèse puisse se faire jour et s'appuyer sur d'assez sérieuses vraisemblances. Il est déplorable qu'en un temps où la situation extérieure comporte particulièrement l'oubli des querelles intestines, un ministre de la Guerre se croie d'abord obligé de rassurer l'extrême gauche. Qu'il y ait rue Saint-Dominique un ministre républicain, on le veut assurément; mais on y souhaiterait un ministre ayant avant tout l'esprit militaire et le culte de la défense nationale.

L'Humanité du 29 juillet 1911, qui n'est pas suspecte de sympathies exagérées pour l'armée, reconnut elle-même :

Le général Pau, qui avait été pressenti pour le poste de chef d'état-major général, ne s'est pas accordé avec le gouvernement. *La politique a joué son rôle dans cette affaire.*

Dans un pareil organe, cet aveu est particulièrement précieux à retenir.

Le décret du 28 juillet 1911.

Il est juste de reconnaître que cependant M. Messimy améliora la situation, en faisant rendre le décret du 28 juillet 1911 sur le haut commandement.

Mais après ce décret comme avant :

Le conseil supérieur de la défense nationale sera, comme par le passé, composé des ministres de la Guerre, des Affaires étrangères, des Finances, de la Marine et des Colonies et présidé par le président du conseil des ministres. (Voir *Le Temps*, 29 juillet 1911.)

Avec la nouvelle organisation, expliqua M. Messimy, la guerre une fois déclarée, le commandant désigné de l'armée de l'Est (le général Joffre qui succéda au général Michel), partira avec son chef d'état-major, le général

de Castelnau, tandis que le chef d'état-major (le général Dubail) restera à Paris auprès du ministre. (Voir *Le Matin*, Ier août 1911.)

La réforme de M. Messimy constitua donc un certain progrès, mais elle présentait un danger. L'état-major avait à sa tête deux chefs : le chef d'état-major général, c'est-à-dire le *généralissime*, et le chef d'état-major qui s'occupait aussi de la préparation à la guerre et traitait de questions de personnel, « à côté et au dehors du chef d'état-major général ». Il résultait de cette organisation une dualité d'action désastreuse et la possibilité de conflits personnels entre des hommes qui devaient, au plus haut point, avoir une collaboration harmonieuse et directe.

La réforme de M. Millerand.

M. Millerand a fait supprimer, par décret du 20 janvier 1912, l'emploi de chef d'état-major de l'armée et réunir en temps de paix, sur la même tête, les fonctions de *généralissime* et de chef d'état-major général; de cette façon, l'unité de pensée et de direction a été réalisée. Donc, si nous n'avons pas encore un *généralissime*, au sens complet du mot, un très grand progrès a été obtenu, grâce à M. Millerand. En faisant adopter cette réforme, M. Millerand a rendu un signalé service au pays, mais il faut bien comprendre qu'elle n'aura dans la pratique son plein effet que si le chef d'état-major général, donc le *généralissime*, a pratiquement une action décisive sur le choix des officiers destinés aux hauts commandements, ce qui revient à dire, si les influences politiciennes ne viennent pas entraver son œuvre de préparation à la guerre.

Politiciens et dictateur.

Nous ne devons pas nous dissimuler que les politiciens ont de la dictature une peur extraordinaire.

Jugeant l'âme des autres d'après la leur, ils ne peuvent comprendre que le choix d'un homme de caractère élevé constitue précisément la meilleure garantie de sa loyauté envers le gouvernement de la République en temps de paix.

Quant au temps de guerre, le général, quel qu'il soit, muni ou non du titre de *généralissime,* qui sera vainqueur de l'Allemagne sera évidemment couvert du prestige de la Gloire. Il n'y a aucune puissance au monde qui puisse empêcher le cœur des Français de bondir vers lui, de lui témoigner une reconnaissance infinie. Il n'y a qu'un moyen d'éviter cette éventualité, c'est de préparer la défaite.

VII. — SITUATION GÉNÉRALE DE NOTRE MARINE

La décadence de la marine française est un fait universellement connu. Elle est due à l'indiscipline générale et au relâchement accélérés par l'action néfaste de M. Pelletan qui, comme ministre, n'hésita pas à prendre sur lui de retarder la construction de cuirassés cependant votée par les Chambres.

La marine à la fin de 1908.

Un désordre prodigieux, une gabegie sans nom se sont introduits dans notre marine. Voici le tableau qu'en dressait M. Delcassé, le 19 octobre 1908, dans un discours contre M. Thomson, ancien ministre de la Marine :

Aussi bien en savez-vous assez pour soupçonner les causes générales de ces accidents, de ceux sur lesquels a porté l'enquête, comme très probablement aussi, de ceux qui ne cessent pas de se produire depuis que les résultats de l'enquête vous ont été soumis, et dont, pour le nombre, la diversité, la gravité et la persistance, *on ne trouve d'exemples approchants à aucune époque ni dans aucun pays.*

C'est la négligence, c'est l'incurie en haut qui, peu à peu, a produit, à tous les degrés de l'échelle et dans tous les services, d'abord la surprise, puis le désarroi, finalement le découragement et l'abandon. De là, tous ces malheurs qui, coup sur coup, sans relâche, s'abattent sur notre marine, frappant de stupeur l'opinion publique; de là, en un an, les explosions des chaudières du *Kabyle,* du *Chamois,* du *Jules-Ferry,* des torpilleurs *239, 341, 298, 237, 292,* et, au début de cette année, la rupture des tuyaux de vapeur sur le *Jeanne-d'Arc* et le *Descartes,* faisant les nombreuses victimes que vous savez. De là, au printemps dernier, quand on voulut les essayer, le décollement du tube intérieur des canons de 47, nouveau modèle, du *Victor-Hugo,* modèle que M. le ministre de la Marine aurait été, dit-on, ou serait dans l'obligation de condamner

De là, le 20 avril 1906, sur la *Couronne,* le déculassement d'une pièce de 164, qui tue trois hommes et en blesse six; de là, le 2 août 1907, encore sur la *Couronne,* l'éclatement d'une pièce de 100; qui a fait trois morts et treize blessés; de là, le 12 août 1908, toujours sur la *Couronne,* l'horrible accident de canon dont on n'a pas encore, paraît-il, précisé la nature, mais dont les conséquences trop claires envoient neuf canonniers au cimetière et quatorze autres à l'hôpital; de là, quelques semaines après, sur le *Latouche-Tréville,* l'accident de canon, plus horrible encore, qui ajoute quinze victimes à la liste funèbre, dont en vérité, on se demande si elle sera jamais close.

De là, au lendemain de la catastrophe de l'*Iéna,* les incendies du *Latouche-Tréville,* du *Brennus,* du *Charles-Martel;* de là, après le *Sully,* la perte totale du *Lutin,* du *Farfadet,* du *Jean-Bart,* de l'*Algésiras,* du *Chanzy,* du *Gymnote,* de la *Nive,* avant-hier du *Fresnel.*

De là, tous ces désastres qui, en moins de trois ans et en pleine paix, ont entassé plus de ruines que n'en eût laissé la plus grave des défaites.

Et devant ces ruines, comme une obsession, revient à la mémoire le mot terrible d'Hamlet sur le royaume de Danemark. (Cité par *L'Éclair,* 28 septembre 1911.)

Depuis, l'amiral Boué de Lapeyrère, puis M. Delcassé lui-même, ont fait d'énormes efforts pour relever la marine. Ils ont obtenu d'incontestables résultats.

M. Delcassé, par son travail, son énergie, son évident désir de bien faire, a conquis l'estime de tous ceux qui comprennent la nécessité impérieuse de refaire la marine française. Mais, si beaucoup a été fait, il reste encore plus à réaliser, surtout en présence des efforts gigantesques de nos voisins de l'Est.

Comment les Anglais jugeaient notre marine à la fin de 1911.

Voici comment, à la date du 31 janvier 1912, à Londres, le *Naval and military Record* sous le titre : *Désespérante infériorité de la flotte française,* appréciait l'état de notre marine :

L'opinion optimiste régnant il y a quelque temps dans les milieux parlementaires à Paris, que la flotte française, dans son état actuel, était après tout capable de se défendre contre sa rivale allemande n'a plus aucun fondement depuis l'entrée en service des cuirassés allemands de la classe *Heligoland;* en effet, il y a toute sorte de raisons à ce changement d'avis opportun. *La quelconque supériorité dont la marine française pouvait se réclamer, il y a quelques mois, a maintenant disparu.* En ne comptant que les dreadnoughts, nous trouvons du côté allemand quatre cuirassés type *Nassau,* trois *Heligoland,* sans faire état de deux puissants cuirassés croiseurs, en face des seuls *Danton* (six) plus lents qu'un demi-nœud, et dont les canons de 240 m/m sont à peine efficaces contre des adversaires aussi bien protégés que les vaisseaux allemands.

En outre, cette situation précaire deviendra pire dans le courant de la présente année, quand les trois cuirassés, type Oldenburg, et le cuirassé croiseur Goeben *apporteront à la ligne, de bataille allemande un appoint de 46 pièces de gros calibre, appoint qui n'aura point d'équivalent dans la marine française,*

les cuirassés *Courbet* et *Jean-Bart* ne devant pas, malgré les progrès satisfaisants de leur construction, être prêts avant 1913. *Au cours des années suivantes, la position française deviendra d'une impuissance absolue.* En 1915, par exemple, quand tous les grands cuirassés actuellement en construction ou en projet seront en service, les 6 *Danton,* les 4 *Jean-Bart,* et les 3 superdreadnoughts de la République auront en face d'eux 4 *Nassau,* 6 *Heligoland-Kaiser,* 6 superdreadnoughts, et en plus 6 cuirassés croiseurs. *Cette proportion du 21 contre 13 ne représente encore pas le degré complet de la supériorité germanique,* étant donné que les trois superdreadnoughts allemands du programme de 1912 seront vraisemblablement prêts peu après les superdreadnoughts français *et qu'en outre une sage politique énergiquement suivie a donné à l'Allemagne une supériorité marquée en torpilleurs.*

Telle est l'incroyable infériorité à laquelle la France, — autrefois la première puissance navale du Continent, — se trouve réduite en peu d'années par le scandaleux manque de prévoyance de ceux qui ont fait parade d'hommes d'État sur sa scène politique aux nombreux changements, et aussi par la coupable apathie montrée par le Parlement en ce qui concerne les intérêts de la défense nationale.

Maintenant que la France est en train de récolter une abondante moisson d' « humiliations », *fruits de sa négligence passée,* on perçoit l'importance d'une politique maritime stable, supportée par d'abondantes ressources financières et servie par les meilleures compétences disponibles du pays. Le malheur est que la suprématie perdue ne sera pas aisément reconquise, l'Allemagne étant naturellement portée à conserver la magnifique situation de seconde puissance navale qu'elle a si rapidement acquise. Même le projet français de 3 cuirassés par an prendra du temps pour modifier les positions relatives, en raison du nouveau changement que l'Allemagne se prépare à faire dans sa loi organique de la flotte, d'autant plus que l'avantage du tonnage et de l'armement de chaque unité nouvelle doit appartenir au pays le mieux outillé industriellement et techniquement, ce qui est le cas de l'Allemagne. (Cité par *L'Action française,* 2 février 1912.)

CHAPITRE X

OPINIONS SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA FRANCE

I. **Ce que pensent les étrangers.** — Sur la tenue de Paris. — Sur le sabotage. — Sur les demandes de réintégration des cheminots. — Sur les instruments de notre défense nationale. — Sur les scandales d'argent. — Sur la situation générale de la France.

II. **Ce que disent les Français.** — Sur la désorganisation générale. — Sur la nécessité de la répression. — Sur la déliquescence du principe d'autorité. — Crise de pouvoir ou crise de régime?

I. — CE QUE PENSENT LES ÉTRANGERS

La situation intérieure de la France a naturellement fait l'objet de nombreux commentaires au delà de nos frontières. Les grands journaux étrangers ont en France d'excellents correspondants qui sont des observateurs avertis. Les traductions ci-dessous donnent une idée précise des principales appréciations de l'étranger sur la France actuelle.

Sur la tenue de Paris.

Paris n'appartient pas seulement à la France, disait le *Standard* du 16 juin 1911, mais au monde civilisé.

Nous sommes tous jaloux de l'honneur de la Ville Lumière, et nous regrettons qu'elle soit l'objet de critiques trop justifiées.

Les rues de Paris ne sont pas aussi bien surveillées, administrées, nettoyées que les admirateurs de la belle et sédnisante nymphe Lutèce le désireraient. Au contraire, leur désordre, leur

bruit leur confusion sont indignes de la réputation de Paris et gâtent sensiblement le plaisir de ses admirateurs...

Paris est fier de ses égouts. Mais ils ne répondent plus aux exigences de la vie moderne. A ce point de vue et à d'autres encore, Paris pourrait demander des leçons à ses voisins moins heureux.

Sur le sabotage.

De la *Kölnische Zeitung*, 17 juin 1911.

On « sabote » aujourd'hui tout en France. Depuis que les employés des postes et télégraphes commencèrent leur grève par le sabotage des lettres et des télégrammes, quiconque n'est pas content du cours des choses a suivi leur exemple. Les cheminots ont saboté les voies et les signaux, les maçons ont saboté le mortier, les électriciens l'éclairage : les danseurs de l'Opéra eux-mêmes ont choisi le bon moment pour saboter les représentations. Maintenant dans l'Aube, on sabote le patriotisme.

Sur les demandes de réintégration des cheminots.

Commentant le vote de la Chambre, du 14 avril 1911, le *Novoïé Vrémia*, le grand journal russe ami de la France, constata le 22 avril 1911 :

Les socialistes français ont remporté un nouveau succès dans leur lutte contre le régime gouvernemental actuel. On sait qu'ils représentaient la grève de l'année passée comme un essai de mobilisation des forces qui devraient en cas de guerre agir contre le Gouvernement pour paralyser son énergie. Cette grève fut suivie d'actes révoltants de sabotage. Seuls les employés convaincus de sabotage et les chefs du mouvement ont été renvoyés. *Maintenant, en recommandant leur réadmission au service, le Gouvernement français sanctionne la grève et lui assure toute impunité, au cas où elle se renouvellerait. Il se comprend que les autorités antimilitaristes ne manqueront point une occasion si favorable pour ouvrir contre le Gouvernement une propagande des plus vives.*

Dans ces conditions, les grévistes recommenceront volontiers la grève et cela sans crainte, car une deuxième amnistie est toujours plus facile et plus naturelle que la première...

Maintenant, termina le *Novoïé Vrémia,* la sollicitation imprudente de la Chambre française en faveur des employés renvoyés mettra fin à l'accalmie. M. Hervé et ses amis commenceront à recruter de nouveaux partisans.

Les *Münchener Neueste Nachrichten* (21 avril 1911) remarquèrent à propos de la même séance de la Chambre :

C'est bien, selon le mot de Jaurès, une séance historique, et M. Monis est bien un précurseur. Jamais ministre n'a tenu pareil langage depuis la Révolution. Parler des Sociétés et des Compagnies comme si elles étaient les ennemies de l'État, intervenir entre elles et les ouvriers, non comme intermédiaire, mais comme maître, les forcer à reprendre des ouvriers traîtres à leur devoir, c'est bien, en effet, inaugurer un nouveau régime. Au sabotage d'en bas correspond le sabotage d'en haut. (Cité par *Le Temps* 23 avril 1911.)

Sur les instruments de notre défense nationale.

Sous le titre de : « La Débâcle », la *Rheinisch-Westfälische Zeitung*, 23 février 1911, disait :

La République française, au cours des vingt dernières années, n'a montré en ce qui concerne l'armée et la marine qu'impuissance et incapacité. La débâcle actuelle est telle qu'il paraît impossible pour la France de se relever jamais de sa faiblesse. Sans doute, on a, en France, manifesté l'intention de changer de système afin de rendre à la marine quelque chose de l'éclat qu'elle possédait autrefois. Mais il ne nous paraît pas, bien que la bonne volonté ne manque pas, que la France arrive au relèvement désiré.

Les derniers incidents qui viennent de se passer dans la marine française, où les canons dans les manœuvres de tir ont refusé tout service, signent l'écroulement de la flotte comme

arme de premier rang. C'est là, en effet, le couronnement d'un état de corruption et de désolation, de dissimulation et d'organisation défectueuse. Depuis cinq ou six ans, la flotte française a cessé d'être égale en quantité et en navires à celles des grandes puissances. Cette débâcle d'un système erroné a été si rapide qu'on peut même s'en étonner.

Comment est-il possible qu'une flotte qui, après 1870, jouissait d'une si grande réputation ait pu ainsi tomber si bas? La réponse est facile : le noyau était déjà pourri, alors qu'à l'étranger on ne s'en doutait pas encore. Depuis Navarin, depuis près de cent ans par conséquent, la flotte française n'a eu aucune occasion de s'affirmer d'une façon sérieuse. Une négligence incroyable, accompagnée d'une impuissance véritablement invraisemblable, a contribué à faire de ce qui autrefois était l'arme de la France, la risée et l'objet du mépris des autres puissances.

Les événements survenus dans la marine française ont eu une répercussion amère sur l'armée de terre, de sorte que la valeur de la République comme alliée baisse de plus en plus. La République, outre ses crises intérieures, sera obligée de veiller à ce que ses deux enfants, l'armée et la marine, reprennent de nouveau des forces, si elle ne veut pas qu'une guerre de l'avenir signifie son écroulement complet.

A Londres, les résultats des tirs de la marine française ont fait l'objet de vifs commentaires. Autrefois, quand la marine allemande, encore inférieure, n'était pas une menace pour la prépondérance navale de l'Angleterre, l'Angleterre assistait avec un plaisir satisfait au déclin de la marine française; aujourd'hui, il déplaît à l'Angleterre que la France se « suicide » et se laisse abaisser jusqu'au rang de puissance navale de second ordre.

Cette allusion allemande au jugement des Anglais sur notre marine semble confirmée par le fait suivant.

Quand il fut question dans la presse franco-anglaise de concentrer les flottes de la France dans la Méditerranée, l'Angleterre se chargeant de la mer du Nord, lord Charles Beresford, ancien amiralissime de la flotte britannique, manifesta nettement son avis que la Grande-Bretagne ne

devait pas s'en remettre à la France du soin de défendre la Méditerranée et les communications avec les Indes. (Voir *Le Matin,* 16 septembre 1910.)

Enfin, le 13 septembre 1911, le *Naval and Military Record* a publié cette appréciation d'ensemble sur la flotte française, à la suite de la grande revue de Toulon :

Quel que fut le but poursuivi par le gouvernement français en organisant une revue navale à Toulon, à la veille du défilé de la flotte allemande à Kiel devant l'empereur d'Allemagne, le résultat immédiat a été malheureux. Des comparaisons s'établirent toutes au désavantage de la marine française... La force maritime française a décru et décroît encore.

... *Les revues de Toulon et de Kiel ont simplement servi à rendre publiques dans le monde la faiblesse croissante de la France sur mer et l'augmentation de la force allemande.* (Cité p ar *L'Action française,* 4 octobre 1911.)

De la *Rheinisch-Westfälische Zeitung* (26 janvier 1911) :

De même que la marine a décliné d'année en année, la santé morale de l'armée a subi de graves atteintes. La politique l'a littéralement infestée, et à la place de l'unité et de la solidarité, elle a créé un assemblage bigarré de républicains, de socialistes, de cléricaux, de royalistes et d'anarchistes, qui se combattent les uns les autres. Pour ramener l'ordre dans cette organisation chaotique, il faudrait un hercule.

Sur les scandales d'argent.

Le correspondant parisien de *La Gazette de Voss* qui a suivi l'affaire Duez concluait :

C'est là un chapitre de l'histoire des mœurs de la troisième République; elle éclaire la vie et les us et coutumes d'une partie de la bourgeoisie politicienne parvenue au pouvoir sous un régime démocratique ou parlementaire... Duez n'est pas une individualité, c'est un type. Les Duez se retrouvent en France en nombreux exemplaires, je ne veux pas compter en combien.

C'est le type de « l'homme dans les affaires », de l'homme qui n'a rien appris, ne sait rien, ne peut rien, n'est rien, n'a rien et cependant entre en relations avec beaucoup de gens, grâce à son adresse et à son aplomb, acquiert camarades et protecteurs et finit par se fourrer par protection dans une tranche du gâteau de l'État où il peut alors satisfaire pleinement sa gourmandise. Toutes les institutions de la France, tous les usages de la clique des affamés dans le monde des finances et dans celui de la politique favorisent cette sorte d'hommes et leurs escroqueries. (Cité par la *Kreuszeitung*, 24 juin 1911.)

Sur la situation générale de la France.

Du *Novoïé Vrémia*, cité par *Le Matin*, le 18 juillet 1911 :

Les complots contre la civilisation, dont quelques meneurs se servent en France pour paralyser la vie nationale, ne trouvent pas de réponse assez énergique de la part des Pouvoirs publics. La tyrannie démagogique ne fait que croître. Des sabotages aux attentats, il n'y avait qu'un pas. La France subit une nouvelle invasion de barbares. Combien faudra-t-il de victimes pour que l'opinion française se révolte enfin contre ces sauvages?

La *Reichsbote* (8 novembre 1911), sous le titre : « La France à la veille de la révolution », assure :

Si tous les indices ne trompent pas, écrit dans son éditorial le journal conservateur, sous la signature de M. Ernest Bötticher, de grands bouleversements se préparent en France. Contre la République se dresse, anarchique en paroles, puissant en actes, le socialisme. Il pourra la détruire, mais il n'héritera pas d'elle. Les véritables héritiers sont derrière la scène.

La troisième République, après quarante ans de mauvaise administration, est pourrie jusqu'à la racine. *Depuis qu'elle considère le socialisme comme un parti de gouvernement, sa décomposition intérieure a fait d'inquiétants progrès, si bien qu'elle est à la veille de la révolution socialiste.*

Quel sera le puissant qui en profitera pour restaurer la monarchie?

L'auteur de l'article examine ensuite assez longuement les faits sur lesquels il fonde son appréciation et conclut :

Si l'on considère que la République a fait complètement faillite, sa disparition, en cas qu'éclatent des troubles intérieurs, paraît certaine : qu'elle soit balayée par la révolution socialiste ou qu'elle en revienne en fin de compte à la monarchie, cette prévision ne peut qu'encourager les ennemis de la République à hâter le jour de la révolution socialiste.

Les multiples cas de sabotage non réprimés ont donné outre-Rhin la conviction que l'état de notre désorganisation est fort avancé. Les *Dresdner Nachrichten* écrivaient :

Un tel état de chose doit déteindre naturellement sur le pays et sur les gens. Quant au Parlement, l'hésitation et les fluctuations des idées deviennent pour ainsi dire le principe non seulement du Parlement, mais du gouvernement. Lorsque les luttes politiques tournent de plus en plus autour de questions matérielles, faut-il s'étonner que l'opinion publique du pays élabore tous les jours sous mille formes le germe de la corruption et de l'anarchie? (Cité par *Le Matin*, 17 juillet 1911.)

De *La Gazette de Voss :*

Dans cette France gouvernée par tant de gens, plus personne ne gouverne-t-il? Il n'y a plus de direction.

Regardons tous les derniers événements qui se sont passés en France, nous en verrons la preuve. M. Caillaux parviendra-t-il à devenir maître de la situation? Enfin, on a pu arrêter sous son gouvernement quelques-uns de ces criminels qui sabotent les chemins de fer et veulent des catastrophes.

Est-ce un hasard que sous M. Monis on ne put jamais en saisir un? Jusqu'ici, on n'a assisté en France qu'à un lâche abandon des armes devant les révolutionnaires les plus infâmes.

Aussi le désir de trouver un sauveur, désir qui n'est pas sans danger pour la République, est-il devenu plus grand en France. (Cité par *Le Matin,* 17 juillet 1911.)

Du *General Anzeiger* de Berlin, cité par *L'Action française*, 29 juillet 1911 :

C'est à peine si l'on peut aujourd'hui entr'ouvrir un périodique français sans y trouver un article où l'efficacité de la République pour la France ne soit mise en doute.

Il y a là assurément à ce sujet un mouvement de scepticisme dans toute la population ; et l'on doit surtout prêter l'attention à ce fait indiscutable que c'est parmi les ouvriers que le dégoût de la République augmente. La France, du reste, a fait si souvent preuve de ressources incalculables que l'on doit s'abstenir de toute prévision. Mais on ne peut s'empêcher de constater un mouvement nationaliste indiscutable empreint souvent de chauvinisme.

L'attitude de la France dans les derniers événements lui a valu des appréciations moins sévères. A la suite de la démission du ministère Caillaux, le *Daily Telegraph* constate :

La France est désappointée de trouver que son gouvernement n'était pas à la hauteur d'un état d'esprit national qui se manifesta au cours de récents événements. (Cité par *L'Écho de Paris,* 12 janvier 1911.)

Après l'arrivée au pouvoir du ministère Poincaré, la presse étrangère se demanda « combien de temps les petites intrigues parlementaires feront trêve devant la réunion de compétences et de bonnes volontés que M. Poincaré a su grouper autour de lui ». (Voir *Le Temps,* 19 janvier 1912.)

A certains étrangers, la situation générale de la France paraît telle qu'un général belge en retraite vient, sous le pseudonyme de O. Dax, de prétendre que ce serait pour la Belgique « le comble de la naïveté que de se con-

damner à subir l'alliance du parti voué à la défaite » (c'est-à-dire de la France). Par conséquent, il vaudrait mieux s'entendre avec l'Allemagne, parce que *la France descend lentement, mais sûrement, au rang de puissance secondaire, sous l'action d'un régime peu propre à s'accommoder des exigences de la politique extérieure de large envergure.* (Voir *Le Temps,* 5 janvier 1912.)

II. — CE QUE DISENT LES FRANÇAIS

On remarquera que les extraits ci-dessous sont à peu près tous empruntés à des hommes ou à des journaux de gauche qui depuis longtemps exercent leur influence sur le pouvoir. Ces jugements n'ont donc pas été influencés par l'esprit de parti.

Les Nouvelles :

Sur la désorganisation générale.

L'étranger regarde stupéfait ce qui se passe en France. On n'ose plus venir dans ce pays où les trains ne partent pas ou déraillent quand ils partent. Il est temps d'aviser. (Cité par *L'Action française,* 19 juillet 1911.)

Du *Matin* (13 juin 1911) sous le titre : *L'Ordure qui monte.*

On commence vraiment à ne plus savoir si l'on est en France, c'est-à-dire dans un pays propre, organisé, qui a un gouvernement et des lois.

Ce qu'on voit aujourd'hui stupéfie, fait venir la nausée.

Dans l'Aube, ce sont des drapeaux allemands arborés, les murs des maisons qui se couvrent d'inscriptions antifrançaises; c'est la patrie reniée tout haut. Qui fait cette propagande, qui promène ces excitations, qui a intérêt à compromettre ainsi la cause des Aubois, bons Français, à n'en pas douter?

On ne sait.

M. de Lanessan déclare dans *L'Action :*

Le mal qui ronge notre flotte est le même qui dévore notre armée, nos administrations publiques, nos services publics, notre parlementarisme et notre régime gouvernemental, notre société tout entière. Ce mal, c'est l'anarchie, c'est-à-dire un tel désordre des esprits et des choses que rien ne se fait comme la raison voudrait que ce fût fait et que nul homme ne se comporte comme son devoir professionnel ou moral exigerait qu'il se comportât. (Cité par *Le Matin,* 29 septembre 1911.)

Du *Radical :*

Sur la nécessité de la répression.

... Mais il ne s'agit pas seulement de punir ceux qui commettent les crimes : il faut châtier aussi ceux qui les conseillent. Il ne saurait être question ici de délit d'opinion. Ceux qui arment les assassins sont complices de l'assassinat et doivent être traités comme tels.

A notre avis, c'est peut-être là le meilleur moyen d'enrayer le fléau. La plupart des saboteurs sont des impulsifs, des demi-fous que déchaînent les prédications violentes, les apologies de certains meneurs. En faisant taire ces derniers, on leur enlèvera leurs adeptes. (Cité par *Le Matin,* 17 juillet 1911.)

De *La Petite République :*

Les troubles continuent comme sur un mot d'ordre donné par quelque invisible chef d'orchestre, au moment même où nos soldats sont aux manœuvres et où les nécessités de notre politique extérieure nous font un impérieux devoir de ne point laisser dégarnir d'une unité les troupes qui couvrent la frontière de l'Est. L'anarchie a déclaré la guerre à la société, à la nation ; elle étale orgueilleusement ses desseins, dans des meetings, dans des journaux. En voilà assez ! Le gouvernement faillirait à sa tâche, il manquerait au plus élémentaire de ses devoirs s'il ne rétablissait pas l'ordre sans tarder. (Cité par *Le Matin,* 3 septembre 1911.)

Sur la déliquescence du principe d'autorité.

Au conseil général de Saône-et-Loire, M. Sarrien, en prenant possession de la présidence, s'est longuement étendu sur la « crise redoutable » que traverse la France.

Dans ces dernières années, on a trop laissé s'affaiblir l'action de la loi qui est la base même de la souveraineté nationale et qui doit être partout respectée et obéie. Dans une démocratie comme la nôtre, dans la confusion d'idées produites par l'ardeur des passions politiques et les divisions des partis, on est parvenu à accréditer cette doctrine que la violence était le moyen le plus sûr pour triompher des lenteurs du parlementarisme et obtenir le succès des revendications plus ou moins justifiées, plus ou moins légitimes, etc. (Voir *Le Temps*, cité pas *L'Action française*, 24 août 1911.)

De *La Petite République :*

Crise de pouvoir ou crise de régime ?

« Crise de pouvoir », dit notre excellent confrère et ami Henry Bérenger dans *L'Action*. Nous serions plutôt tentés de parler d'une *crise de régime*. C'est un fait : le fossé qui sépare le Parlement du pays se creuse sans cesse plus profondément : les lois que les Chambres votent à l'unanimité, comme la loi des retraites ouvrières, sont justement celles qui rencontrent le plus d'obstacles dans leur application..., les rouages législatifs tournent à faux..., le législateur, absorbé par les préoccupations électorales, par les exigences de ses comités, par les soucis de la politique locale, a perdu le contact avec les forces vives du pays, avec la foule de ceux qui travaillent et dont il ne peut faire le bonheur, faute de les consulter ! (Cité par *L'Action française*, 16 juin 1911.)

Du *Radical :*

Avec les manœuvres d'obstruction parlementaire dont nous menace l'extrême gauche, le tableau est complet. C'est le sabotage institué partout, dans le Parlement comme dans la rue.

L'insurrection contre la loi se propage et s'organise depuis l'anarchie militante jusqu'aux socialistes unifiés avec l'encouragement tacite de toutes les forces de la réaction. (Cité par *Le Matin*, 11 juillet 1911.)

De *L'Action :*

Espérons que les pouvoirs républicains, ayant enfin mesuré toute la gravité du péril, étoufferont à temps un pansabotage intérieur complice du pangermanisme extérieur, et briseront à jamais une terreur révolutionnaire qui dresse sur l'horizon politique le point d'interrogation inquiétant de la dictature. (Cité par *Le Matin*, 11 juillet 1911.)

De M. Breton , député, dans *La Lanterne :*

Il est temps de réagir, de mettre fin à l'obstruction parlementaire sous toutes ses formes.

Mais pour cela il faut que certains de nos collègues renoncent à des manières d'agir qu'on ne saurait trop blâmer et qui nous conduisent à l'abîme, *car il est à craindre que, par une association d'idées trop facile, les électeurs ne se détachent du régime en même temps que d'un parlementarisme incohérent et stérile.* (Cité par *Le Matin*, 12 juillet 1911.)

M. Marcel Régnier, député, radical-socialiste a dénoncé dans *Le Rappel :* « L'état nerveux de l'opinion, le mécontentement certain que cause la cherté de la vie, l'oubli de toute discipline et de toute règle, l'habitude d'employer la violence pour défendre les intérêts. » (Cité par *L'Opinion*, 17 juin 1911.)

L'Action a encore constaté :

Le gouvernement s'interdit de gouverner...

« Pourquoi ne pas faire l'économie de deux assemblées et de tant de présidences devenues superfétatoires. » (Cité par *L'Opinion,* 17 juin 1911.)

M. Aulard a reconnu dans *La Dépêche de Toulouse :*

La gangrène, dénoncée par M. Barthou, n'est pas seulement dans nos institutions judiciaires, elle semble être aussi, hélas! dans nos mœurs politiques, et c'est là surtout qu'il faudrait porter le fer rouge. (Cité par la *Revue des Conférences*, 15 septembre 1910, page 5.)

De M. A-E. Gauthier, sénateur, ancien ministre, dans *Le Journal* (23 juillet 1911) :

Le pays ne se sent pas suffisamment dirigé. Il déplore les défaillances de ses gouvernants : il voit la loi partout énervée et inappliquée ; il vit dans la crainte des fauteurs de désordres et des saboteurs ; il se sent menacé dans sa sécurité intérieure ; il se plaint et il accuse...

Il veut être rassuré, protégé et efficacement défendu. Il veut travailler, vivre et accroître ses biens dans la paix ; il ne veut pas être détourné de sa tâche quotidienne par des préoccupations du dehors.

Il fait son métier, mais il exige que le gouvernement fasse le sien...

Les Pouvoirs publics n'ont pas gardé, à l'endroit de ceux qui vivent de leur travail et dans ces derniers temps, la mesure qui convenait. Ils ont été au delà du raisonnable. Ils ont dépassé la limite après laquelle l'impôt cesse d'être la contre-partie des services rendus par l'État pour entraver le travail national et provoquer l'arrêt sinon le fléchissement de la fortune publique...

Le Petit Journal, qui connaît bien l'opinion de la masse travailleuse et honnête, assure (12 juillet 1911) avec sa modération habituelle :

Le pays a soif d'ordre et il ne voit partout que désordre. Cet ordre qu'il réclame, qu'il exige, il en a impérieusement besoin pour sa tranquillité, son travail, sa sécurité extérieure. Il distingue très bien que l'anarchie fait le jeu de l'étranger, favorise les entreprises qu'il peut préparer contre nous.

Ce désir, ce besoin de paix, de sécurité sont si grands que, s'ils ne recevaient point satisfaction, *le régime lui-même en souffrirait*. La désaffection viendrait et notre propre histoire nous enseigne qu'il se trouve alors quelqu'un qui se pose en défenseur des intérêts, en restaurateur de l'ordre. Nous savons, en outre, qu'il opère plus brutalement qu'il ne serait nécessaire, mais on a perdu à ce moment-là la liberté de choisir.

Il faut donc que le sabotage, la violence, l'anarchie aient un termes, sans que la liberté paye une fois de plus la rançon de l'ordre.

C'est, en raison de cet état d'esprit général, que les déclarations du prince Victor Napoléon à un correspondant du *Figaro* à Londres firent une réelle sensation.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que, pour un très grand nombre d'hommes politiques, le parlementarisme est arrivé au dernier terme de son évolution. Les Chambres ne peuvent même plus voter le budget. C'est le règne de l'incohérence. Le désordre qu'elle engendre aboutit à toutes sortes de manifestations d'anarchie : grèves des postes, des télégraphes et des chemins de fer, jacquerie dans la Marne et dans l'Aube, scandales répétés dans toutes les branches de l'administration.

Nous mourons d'autorité absente et de fausse démocratie... Il faut à la France un gouvernement de concorde et d'action. Un gouvernement de concorde : plus de querelles de parti, de coteries, de croyances, qui empoisonnent l'existence jusqu'au fond du moindre village et qui ont fait de la France, naguère si sociale et où la vie était si douce, le pays le plus divisé de l'Europe. Plus de favoritisme, plus d'inquisition tracassière; liberté entière des citoyens, des opinions et des cultes, en fait comme en droit.

Un gouvernement d'action, un gouvernement qui gouverne, qui ait la cohésion, la compétence, la volonté et la durée; un gouvernement qui rende à notre armée nationale la sécurité confiante qu'elle doit avoir pour remplir pleinement sa noble mission; un gouvernement d'autorité et d'impartialité. Si notre démocratie ne sait pas l'organiser, le pays demandera un jour

son salut à la dictature la plus brutale. (Cité par *Le Matin*, 13 juin 1911.)

De fait, constate le spirituel et pénétrant Capus dans *Le Figaro*, la majeure partie de la bourgeoisie « aspire après la dictature et les salons sont pleins de gens qui supplient qu'on leur ravisse la liberté ». (Cité par *L'Action française*, 3 janvier 1912.)

Comment le trouble des esprits pourrait-il ne pas être profond; quand M. Lépine, le préfet de police, lui-même, déclare publiquement que « l'heure est grave » ? (Voir *Le Matin*, 12 décembre 1911.)

Le Rappel constate que chez les parlementaires « les animosités personnelles, les intrigues paraissent, aux yeux de tous, prévaloir sur le souci des intérêts vitaux de la nation ». (Cité par M. Jean Herbette, voir *Le Siècle*, 11 janvier 1912.)

Dans *L'Humanité*, l'écrivain collectiviste Maurice Allard reconnaît :

Un régime qui s'émiette, qui s'effrite et qui tombe de lui-même en poussière..., le sang, des violences incohérentes, la boue des aventures financières, le néant du parlementarisme délabré... (Cité par *La Patrie*, 20 décembre 1911.)

Pour l'antimilitariste Gustave Hervé :

Le régime tombe en pourriture. (Voir *La Guerre Sociale*, 27 décembre 1911.)

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

SOMMES-NOUS EN RÉPUBLIQUE?

Le pays où les faits anormaux que nous venons de rappeler sont possibles avec fréquence est-il vraiment en République?

Avant de répondre à cette question, cherchons une base solide de jugement. Trouvons-la dans *la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen* dont tant de républicains se réclament si souvent, mais que bien peu de Français ont lue complètement. J'en reproduis ici le texte, car il est bon qu'il soit mis intégralement sous les yeux de mes lecteurs.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen votée par l'Assemblée constituante de 1789 *et mise en tête de la Constitution de* 1791.

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens français, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen :

Article premier. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'*utilité publique*.

Art. 2. — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. *Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.*

Art. 3. — Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation : nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. — La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Art. 5. — La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint de faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Art. 6. — La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concours personnellement ou par leurs représentants, à sa formation. *Elle doit être la même pour tous*, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens sont égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents.

Art. 7. — Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

Art. 8. — La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en

vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée.

Art. 9. — Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable; s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Art. 10. — *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses*, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Art. 11. — La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Art. 12. — La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc constituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Art. 13. — Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses de l'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Art. 14. — Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Art. 15. — La Société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Art. 16. — Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

Art. 17. — *La propriété étant un droit inviolable et sacré*, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité (1).

(1) Voir *Grande Encyclopédie*, t. XIII, p. 1074.

Ce document porte naturellement la marque de son époque, mais on doit reconnaître qu'il résume mieux qu'aucun autre les principes fondamentaux des sociétés modernes. *Or, si nous nous référons aux principes de cette déclaration qu'invoquent cependant si souvent les républicains, nous constatons que le système actuel n'est pas réellement la République.*

Le mensonge de la formule : liberté, égalité, fraternité, éclate à tous les yeux.

La *liberté* chez nous n'est ni complète, ni assurée. A chaque instant, la sécurité individuelle est menacée, soit en raison de l'impunité dont jouissent les malfaiteurs de toute nature, soit comme conséquence des émeutes qui brusquement désolent toute une région du pays.

La liberté du travail n'existe pas. Quant à la liberté de pensée, elle est de toute évidence très imparfaite. Nous n'avons pas réellement la liberté de pratiquer des croyances *même* religieuses, puisque l'officier ou le fonctionnaire dont la femme va à la messe est mal noté et que, s'il est lui-même pratiquant, sa carrière est parfois entravée. La liberté politique n'est qu'un trompe-l'œil. Dans la plus grande partie de la France, les élections sont frelatées par l'effet de pressions officielles, inadmissibles sous un gouvernement de liberté.

Quant à *l'égalité*, il est inutile d'en parler. Tous ceux des Français qui ne font pas partie de la camarilla qui détient le pouvoir sont rigoureusement écartés des avantages qui dépendent de l'État. Ils vivent en parias, sevrés sans pitié de tous les honneurs, même les plus légitimes.

Quant à la *fraternité,* comment soutenir qu'elle existe à une époque où la lutte des classes est érigée en principe par ceux qui se prétendent les plus ardents partisans du progrès; alors que le sabotage, l'action directe, les attentats à la dynamite, les incendies sont considérés comme une préparation nécessaire du « grand soir », c'est-à-dire de la guerre civile?

Mais, dira-t-on, sous tous les régimes, sous une forme ou sous une autre, on pourrait relever des manifestations fâcheuses analogues.

Certes, mais *ce qui a fait le prestige de la République, ce qui l'a rendue si belle sous l'Empire, selon le mot admirable de Forain, c'est qu'elle devait être un régime supérieur à tous les autres.*

Aux hésitants, on disait encore : la République est le gouvernement qui nous divise le moins.

Quelle séduction d'ailleurs dans ce mot si simple, si expressif, si noble : *Respublica,* la République, la chose publique, le bien public, l'intérêt général de la nation ! Quel idéal de gouvernement !

Mais les faits sont là. Bon nombre de ceux qui se qualifient les seuls, les vrais, les bons, les purs républicains ont si bien dévoyé le régime que la prétendue République actuelle n'apparaît que comme la démocratisation du favoritisme, des fautes et des tares des régimes antérieurs.

D'une façon manifeste, les coteries politiques qui se sont emparées des rouages gouvernementaux ne songent qu'à servir leurs intérêts particuliers ; de toute évidence, c'est à la *Respublica*, à la République, à la chose publique, qu'elles pensent le moins. *D'un gouvernement d'intérêt général, elles en ont fait exactement l'opposé : un gouvernement d'intérêts particuliers.*

Ce sont les « profiteurs » qui ont faussé à un tel point les rouages essentiels du système politique que l'opinion publique en arrive à confondre, grave danger, le principe même de la République avec l'application qui en est faite.

Et cependant, pour peu qu'on se reporte aux principes, on constate, si l'on veut être juste, que le régime actuel n'est pas la condamnation de la République, puisque précisément il en est la négation.

DEUXIÈME PARTIE

LES CAUSES

Nous connaissons les principaux *faits* topiques qui démontrent le caractère anormal de la situation présente en France. Quelles en sont les *causes?* Elles sont multiples. Donc, là encore, je ferai une sélection. Je ne rechercherai que les plus essentielles, celles qui paraissent les moins discutables. Convaincu de la nécessité qu'avant tout l'union nationale soit refaite dans ce pays si divisé, et refaite sur la base la plus large possible, j'insisterai peu sur les *causes* dont l'étude trop fouillée serait de nature à raviver de néfastes dissensions entre citoyens français.

CHAPITRE XI

L'INFLUENCE DE FAITS HISTORIQUES

I. **Les erreurs des classes dites dirigeantes après 1870.** — La bourgeoisie. — Les patrons. — Le clergé. — L'arrivée au pouvoir des politiciens.

II. **L'alliance franco-russe.** — Le moral de la France après 1870. — Influence psychologique inattendue de l'alliance avec l'Empire des Tsars.

III. **Les suites de l'Affaire Dreyfus.** — Qui a fait l'Affaire? — Les conséquences générales de l'Affaire.

I. — LES ERREURS DES CLASSES DITES DIRIGEANTES APRÈS 1870

Après la guerre, les classes moyennes, alors qualifiées de dirigeantes, avaient le pouvoir, l'influence sur le nombre et l'argent. Pour qu'avec de tels éléments, elles aient perdu la partie, il faut bien admettre qu'elles ont commis des fautes graves. Ces fautes, en effet, sont indéniables.

La bourgeoisie. La bourgeoisie, aisée et indépendante, n'a pas senti, au lendemain de la guerre, que c'était à elle qu'incombait le devoir d'appliquer dans leur véritable esprit les principes républicains. Elle s'est d'abord obstinée à servir des idées usées et, quand elle a constaté l'impossibilité de faire triompher ses formules périmées, elle a boudé la République et déserté la vie publique laissant le champ libre aux arrivistes politiciens.

Les patrons. Pendant la même période, les patrons, qui se recrutaient aussi dans les classes moyennes, n'ont pas compris l'évolution moderne ni voulu admettre ce qu'il y avait de juste dans les réclamations ouvrières. Ils ont ainsi facilité la tâche des agitateurs qui visaient à persuader aux travailleurs que leurs intérêts étaient radicalement opposés à ceux des employeurs.

Le clergé. Le clergé catholique, lui, n'a pas voulu admettre que son rôle était en dehors de la politique. Il a suivi dans ses erreurs la bourgeoisie. Il a manifesté fréquemment ses préférences antirépublicaines et oppositionnelles, favorisant ainsi le progrès du mouvement anticlérical. Même l'autorité suprême du grand et clairvoyant pape Léon XIII a été impuissante à convaincre le clergé du danger de cette attitude.

L'arrivée au pouvoir des politiciens. De ces incompréhensions et de ces abstentions, il est résulté que, pendant les vingt années qui ont suivi la guerre, ceux qui normalement auraient dû être les guides de la nation ont perdu toute autorité sur les masses, abandonnant progressivement le pouvoir aux seuls politiciens. Or, ceux-ci, à leur tour, perdant rapidement de vue les intérêts généraux du pays pour ne se préoccuper que des avantages particuliers de leurs factions, ont faussé dans l'application, comme nous l'avons vu, tous les principes républicains.

II. — L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Comment l'alliance franco-russe a-t-elle pu être une cause de la crise actuelle de la France? Pour une raison de psychologie nationale qui n'a rien à voir avec l'Empire des Tsars.

Le moral de la France après 1870.

Après la guerre de 1870, tant que notre pays, isolé en Europe, a senti peser sur lui la menace constante du voisin de l'Est puissamment armé, la France, sachant qu'elle ne pouvait compter que sur elle-même, a employé tous ses efforts à refaire ses forces matérielles et morales. Aussi dans l'état d'esprit excellent qui était celui de l'opinion française, au moment de l'affaire Schnœbelé, par exemple, en 1887, jamais la crise morale issue de l'Affaire Dreyfus n'aurait pu naître et se développer.

Influence psychologique inattendue de l'alliance avec l'Empire des Tsars.

Mais, lorsque l'alliance franco-russe fut conclue et scellée par l'adhésion populaire, inconsciemment se propagea dans les masses françaises la conviction qu'en cas de guerre la grande amie du Nord exercerait une action si puissante sur l'Allemagne qu'on pouvait bien par moments se soulager du poids des armes et ne plus s'hypnotiser exclusivement sur la frontière des Vosges. Il en résulta une ambiance psychologique nouvelle, en réalité moins nationale que précédemment. C'est dans cette atmosphère différente que la crise dreyfusienne a pu s'épanouir. C'est donc dans la mesure où l'alliance franco-russe a déterminé une détente de la tension morale et militaire de la France que l'alliance avec la Russie a contribué, pour une part, à l'état de choses actuel.

III. — LES SUITES DE L'AFFAIRE DREYFUS

Il y a quinze ans seulement, il eût été impossible de trouver en France les éléments du tableau que j'ai dû dresser, dans la première partie de ce livre, de l'état actuel du

pays. Alors, en effet, les rivalités d'intérêt ne dépassaient pas les limites habituelles des compétitions humaines et la France, en plein relèvement, avait une vie nationale ne présentant aucun symptôme anormal. Pour qu'en moins de quinze années, une crise, aussi grave que la présente, ait pu se déchaîner chez nous, il faut bien admettre l'existence d'une cause ayant eu une virulence d'action toute particulière. Cette cause, je la trouve, pour ma part, *non pas dans l'Affaire Dreyfus, mais dans les suites de l'Affaire Dreyfus, ou, plus exactement encore, dans l'ambiance très spéciale créée pour l'évolution des idées chez nous par l'Affaire Dreyfus.*

Bien que je veuille ne pas réveiller des souvenirs pénibles, il me faut bien parler de cette cause, car l'action des suites de l'Affaire Dreyfus a été si extraordinaire, dans presque tous les domaines, qu'aucun historien ne pourra expliquer la période actuelle de la vie française sans faire aux conséquences de l'Affaire Dreyfus la part considérable qu'elles méritent. Il est assez aisé de s'en rendre compte dès maintenant. Point n'est besoin d'ailleurs de parler ici de l'Affaire elle-même; seules ses conséquences psychologiques et militaires doivent retenir notre attention.

Qui a fait l'Affaire?

L'Affaire Dreyfus a été faite :

1° Par ceux qui étaient sincèrement convaincus de l'innocence du capitaine Dreyfus et qui ont voulu servir la cause de la Justice et de la Vérité;

2° Par ceux des coreligionnaires français et étrangers de Dreyfus qui, grâce à leur influence sur la presse universelle, ont su donner à l'Affaire Dreyfus un retentissement mondial, probablement sans précédent dans l'histoire. En agissant ainsi, les Israélites ont obéi à la fois au sentiment de la solidarité nationale juive et à la nécessité qu'ils jugeaient impérieuse de briser, en faisant pro-

clamer l'innocence de Dreyfus, le mouvement antisémite qui se dessinait en France avec une force particulière;

3° Par le groupe des socialistes, alors peu nombreux, qui, guidés par Jaurès, ont vu dans l'Affaire une machine de guerre contre l'armée, reconstituée à la suite de 1870, et qui, entourée du respect profond des masses populaires, constituait un obstacle, selon eux, invincible, à toute révolution sociale;

4° Par un petit nombre de bourgeois qui commençaient à trouver trop lourd le poids des sacrifices militaires consentis par la France depuis Sedan.

C'est, en effet, chez ces bourgeois, chez ces « intellectuels », comme ils se sont qualifiés ensuite, que sont nés les premiers ferments d'antimilitarisme. Car, reconnaissons-le et proclamons-le, l'antimilitarisme n'a pas commencé en France dans les masses populaires, mais dans les classes moyennes. L'antimilitarisme s'est formé à l'état latent et dissimulé, surtout chez les bourgeois dispensés de l'article 23, de la loi du 15 juillet 1889, qui avaient été profondément froissés et humiliés d'avoir eu à obéir au régiment à un caporal paysan. Les froissements éprouvés par certains de ces jeunes bourgeois devenus ensuite professeurs, avocats, etc., leur avaient laissé dans l'âme un bas et égoïste esprit de vengeance. Mais leurs plaintes, leurs rancunes, avant l'Affaire, ils n'osaient les formuler publiquement. Ils sentaient qu'ils auraient été honnis par la nation, car alors l'armée était entourée d'un prestige et d'un amour intangibles. Quand l'Affaire Dreyfus éclata et prit le développement que l'on sait, ces bourgeois, ces « intellectuels » sentirent qu'ils pouvaient manifester contre l'institution militaire sans péril, à la condition de dissimuler leurs vrais sentiments sous le couvert du service de la Justice et de la Vérité. Ils ne s'en firent pas faute.

Ce sont ces concordances d'intérêts très divers, nobles ou bas, qui ont permis la puissance extraordinaire d'expansion de l'Affaire Dreyfus.

Les conséquences générales de l'Affaire.

Aucun Français ne peut ignorer les conséquences qu'elle a eues : la déconsidération qui a frappé l'état-major, les grands chefs de l'armée, la destruction de notre service militaire de contre-espionnage, l'introduction à doses massives de la politique dans l'armée, l'affaire des fiches, le régime de la délation entre officiers, l'influence rapidement croissante des socialistes sur le pouvoir, la discussion et la mise en échec de tous les principes de discipline, civile et militaire.

Le bouleversement des esprits a été tel que les relations sociales anciennes, les amitiés les plus solides ont été détruites. Le discrédit de l'armée a été si grand que, comme je l'ai signalé déjà, pendant plusieurs années les chansons patriotiques ont disparu des cafés-concerts dont le répertoire est chez nous un thermomètre si sûr des sentiments de l'opinion. Durant la même période, les étudiants du Quartier latin se sont abstenus avec une sorte d'horreur de tout ce qui pouvait être une manifestation d'esprit national. Dans le même temps, ceux qui, même sans avoir pris part aux luttes politiques des partis, pouvaient être, sous un prétexte quelconque, taxés de *nationalistes* étaient considérés comme des parias par les hommes au pouvoir.

Ce bouleversement prodigieux des esprits, cette discussion de tous les principes, jusqu'alors admis comme des bases nécessaires de la société, ont fait à la France un tort immense.

A l'étranger, la justice militaire française a été bafouée sur les scènes publiques comme j'ai pu le constater

maintes fois au cours de mes voyages. D'abord certains de nos consuls ont protesté. Quelques-uns ont réussi à arrêter ces scandales. D'autres, éprouvant des résistances des autorités locales, ont réclamé l'appui du quai d'Orsay, mais comme le gouvernement de Paris était lui-même devenu dreyfusiste, ils ont reçu des réponses évasives et dilatoires. On leur a fait comprendre qu'il était préférable de fermer les yeux pour ne pas créer d'affaires.

Les consuls ont fini par se taire, mais leur prestige, et surtout celui de la France, a été entamé durant cette période et de cette époque date certainement un sentiment de moindre considération des étrangers pour la France.

A l'intérieur, il est incontestable que c'est l'atmosphère toute spéciale, créée par les suites de l'Affaire Dreyfus qui a permis à l'indiscipline, à l'antimilitarisme, aux ferments révolutionnaires de toute nature de se développer. Pendant quelques années, on a pu croire qu'il s'agissait de discussions théoriques. Mais, peu à peu, la semence levait. D'abord peu visible, elle est devenue ensuite une jeune pousse, puis un arbre dont on ne peut plus maintenant nier la vigueur, aujourd'hui que les conséquences pratiques de l'Affaire Dreyfus, révélées par des faits abondants, s'imposent aux plus superficiels observateurs.

CHAPITRE XII

L'ACTION DE CERTAINS DÉFAUTS NATIONAUX

I. **Notre légèreté.** — Les Allemands n'ont pas ce fâcheux défaut.

II. **Notre individualisme.** — Où en sont nos œuvres d'intérêt général.

III. **Nos efforts ne sont pas toujours proportionnés à l'importance du but à atteindre.** — En 1908 et en 1911.

IV. **Notre souci insuffisant de la méthode et des détails.** — Exemples. — Comparaison avec les Allemands.

Dans l'état des choses actuel, on peut encore discerner l'action de certains défauts nationaux.

I. — NOTRE LÉGÈRETÉ

Au premier rang de ceux-ci, on doit citer la légèreté française qui entraîne cette conséquence que les expériences les plus sanglantes du passé ne nous servent pas d'avertissement durable.

La si dure leçon de 1870 aurait dû nous préserver pour bien longtemps de l'antimilitarisme, des théories pacifistes et des illusions dangereuses sur la fraternité des nations.

Les Allemands n'ont pas ce fâcheux défaut.

Au point de vue de l'influence des enseignements de l'histoire sur la vie publique, la supériorité des Allemands sur nous n'est pas con-

testable. Pendant soixante-quatre ans, ils ont préparé la revanche d'Iéna et leur victoire de Sedan ne les a ni grisés, ni endormis. Aujourd'hui, non seulement ils maintiennent jalousement le prestige et la gloire germaniques, mais ils emploient chaque jour à se mettre en condition meilleure de les accroître encore. Or, chez nous, le désastre de Sedan n'a pas porté ses fruits beaucoup plus de vingt-cinq années, puisque, en dépit des leçons de la guerre du Transvaal, de la guerre russo-japonaise, du mouvement pangermaniste, nous avons vu dans les dernières années commettre avec plus d'insistance encore que jadis exactement les mêmes fautes qui ont amené notre défaite de 1870. Comme Capus le constate :

Nous avons toujours excellé à ne tirer aucune leçon de l'expérience et les plus effroyables catastrophes n'ont eu jusqu'à présent d'autre conséquence que de nous fournir des sujets de conversations. (Voir *Le Figaro,* 2 octobre 1911.)

II. — NOTRE INDIVIDUALISME

Ce qui rend un gouvernement d'intérêt général si difficile à réaliser en France, c'est pour beaucoup l'importance excessive de notre individualisme.

Où en sont nos œuvres d'intérêt général.

Rien ne le prouve mieux que les difficultés énormes que rencontrent en France pour réussir et surtout pour durer les œuvres d'intérêt général. N'est-il pas inouï de songer, par exemple, que dans ce pays baigné par trois mers, notre *Ligue maritime*, après quatorze années d'efforts, n'a que 24 000 membres, alors qu'en Allemagne, pays dont les côtes sont peu développées, *la Ligue maritime allemande* compte plus d'un million d'adhérents!

On cite parfois chez nous, comme exemple d'un grand succès, le *Touring-Club* qui, œuvre d'intérêt général, a 127 000 membres. On oublie de dire que le *Touring* procure à ses membres des avantages matériels incontestables et on ne réfléchit pas que, dans un pays comme la France, s'il y avait un sentiment permanent de solidarité nationale pratique, c'est par centaines de mille qu'on devrait compter les membres du *Touring-Club de France*.

III. — NOS EFFORTS NE SONT PAS TOUJOURS PROPORTIONNÉS A L'IMPORTANCE DU BUT A ATTEINDRE

Un autre défaut français est de ne pas proportionner *au moment nécessaire* la grandeur de l'effort à l'importance du but à atteindre.

En 1908 et en 1911. Exemple : au moment de l'affaire des légionnaires de Casablanca, à la fin de 1908, la France, quoique prise au dépourvu, et bien qu'il s'agissait, en réalité, d'un simple incident, s'est montrée nettement décidée à la guerre. M. Clémenceau interprétant justement le sentiment public a parlé à Berlin avec la résolution nécessaire et nous avons aussitôt obtenu satisfaction.

Mais quand, en juillet 1911, l'Allemagne envoya la *Panther* à Agadir, donnant à ce geste une signification menaçante et soulevant une question d'intérêt capital pour la France, — assurément beaucoup plus importante que l'incident des légionnaires de Casablanca, — l'opinion publique ne s'émut pas aussi vivement qu'en 1908. Elle ne manifesta ses sentiments que cinq ou six semaines après l'ouverture des négociations. Il résulta de cette lenteur à prendre position, que notre gouvernement ne s'est pas trouvé, dès le début des conversations avec Berlin,

dans l'obligation de tenir un compte strict des tendances de la nation. Et c'est, en partie, pour avoir manifesté sa volonté trop tard, que l'opinion française s'est trouvée finalement en présence de concessions considérables promises au Congo et au Maroc que le Parlement a dû ensuite ratifier. (Voir p. 361 et suivantes.)

IV. — NOTRE SOUCI INSUFFISANT DE LA MÉTHODE ET DES DÉTAILS

Signalons encore cette lacune nationale fâcheuse : le soin et l'esprit de suite insuffisants que nous apportons à la préparation des détails, défaut qui est funeste à la guerre, surtout dans la guerre moderne.

Exemples. Par exemple, nos débarquements à Majunga et à Casablanca lors des expéditions coloniales à Madagascar et au Maroc ne se sont pas faits avec l'ordre admirable et méthodique que les Japonais ont su mettre dans leurs débarquements en Corée. C'est parce qu'on ne s'est pas assez préoccupé des détails que, lors de la marche sur Fez, nos troupes n'ont pas été suffisamment munies de matériel sanitaire.

Quand l'expédition de Fez fut décidée, le médecin principal Debrie fut nommé directeur du service de santé. Arrivé au Maroc, il dut se convaincre que *rien* n'avait été préparé ni même *prévu* par le gouvernement pour l'organisation du service de santé. « Le médecin principal Debrie, surpris et inquiet, adressa immédiatement au département de la guerre les demandes nécessaires pour l'organisation de son service; il ne reçut même pas de réponse. Il ne pouvait cependant pas tirer du néant une organisation très complexe; aussi, comme les colonnes s'étaient mises en marche et que déjà les hommes « tom-

baient comme des mouches », il dut, pour faire venir à temps les ressources nécessaires, *s'adresser à l'étranger.* » (Voir *L'Écho de Paris,* 8 mars 1912.)

Comparaison avec les Allemands.

C'est encore pour ne pas se préoccuper assez des détails que nos navires de guerre se ravitailleront, en cas de conflit, infiniment moins vite dans nos arsenaux que les navires allemands, car les ports de guerre allemands ont été minutieusement aménagés dans ce but, ce qui n'est nullement le cas chez nous.

Or, la préparation des détails ne saurait être négligée sous aucun prétexte. Elle a une importance d'autant plus grande que la guerre devenant plus scientifique exige un matériel plus complexe, donc plus délicat. Dans le domaine de l'esprit de suite et de l'organisation, les Allemands semblent avoir une supériorité certaine sur nous. On en a une preuve nouvelle dans la mise au point de leurs grands dirigeables. Aucun désastre ne les a découragés. On doit aujourd'hui constater les progrès rapides qu'ils font en matière d'aérostation et d'aviation militaires où le soin des détails joue un si grand rôle. S'il en est ainsi, c'est que nos voisins sont depuis longtemps profondément pénétrés de la valeur profonde de ce mot de Frédéric II : *Soignez les détails, ils ne sont pas sans gloire; c'est le premier pas qui mène à la victoire.*

CHAPITRE XIII

RAISONS DE LA FAILLITE DE NOTRE SYSTÈME PARLEMENTAIRE

I. **L'empire excessif des mots.** — La force des épithètes. — Le flux oratoire.

II. **La prépondérance politique injustifiée du Midi.** — Chiffres convaincants. — Souillac, capitale de la France.

III. **Le régime de l'incompétence.** — Les hommes vraiment pratiques sont exclus en fait du gouvernement. — Le cas Dumont-Weiss-Verpy. — Le choix des ministres. — Chacun n'est pas à sa place.

IV. **Les meilleurs principes des lois nouvelles sont dégradés ou faussés par leur application politicienne.** — L'apprentissage compromis. — Les résultats de la loi d'assistance aux vieillards.

V. **Les recommandations et le favoritisme.** — Constatations du général André et de M. Lépine.

VI. **L'irresponsabilité à tous les degrés.** — L'irresponsabilité ministérielle. — L'irresponsabilité des fonctionnaires.

Les rouages de notre parlementarisme ont toujours été (voir chapitre XXXI), très imparfaits, mais des causes diverses ont encore contribué à en activer l'usure.

I. — L'EMPIRE EXCESSIF DES MOTS

Notre tempérament de Latins fait que nous attachons souvent plus d'importance aux mots qu'aux actes.

La force des épithètes.

Les formules nous séduisent parfois plus que les réalités. La simple épithète de *républicain* a été longtemps chez nous un « sésame » en politique, même s'il s'agissait d'un sectaire autocrate, tandis que le citoyen qualifié de *réactionnaire* était voué à l'ostracisme, même si l'homme était doué d'un esprit réellement libéral.

Le flux oratoire.

Les manifestations verbales n'occupent-elles pas dans notre vie politique une influence excessive? On a constaté que le budget de 1911 a provoqué 1 351 discours, dont le plus grand nombre, 363, représentant 66 256 lignes de l'*Officiel*, ont été prononcés par le groupe des unifiés qui ne compte que 75 membres et qui d'ailleurs, détail piquant, sont les seuls des parlementaires qui ne votent pas le budget. (Voir *Le Matin,* 14 juillet 1911.)

II. — LA PRÉPONDÉRANCE POLITIQUE INJUSTIFIÉE DU MIDI

Cet empire que les mots et les phrases sonores exercent sur la masse française a contribué à établir chez nous, en raison de la faconde méridionale, l'étrange prépondérance politique du Midi qui atteint des proportions inouïes.

Chiffres convaincants.

M. de Contenson, dans son livre *L'Avenir du patriotisme*, a démontré le fait au moyen de chiffres fort ingénieusement établis. Ils permettent de constater que la moitié nord de la France, qui représente 77 pour 100 de la richesse totale du pays et 61 pour 100 de la population, n'a eu par ses représentants, du 1er janvier 1900 au 1er mars 1909, que 23 pour 100 de pouvoir.

Par contre, la moitié sud de la France, représentant seu-

lement 23 pour 100 de la richesse générale et 39 pour 100 de la population totale, a eu pendant la même période 77 pour 100 de pouvoir. (Voir G. de Contenson, *L'Avenir du patriotisme*. Paris, 1910, page 128.)

Souillac, capitale de la France.

M. Colrat, dans *L'Opinion* du 18 mars 1911, a repris cette démonstration. Il considère les cinq dernières années pendant lesquelles la France a eu 79 ministres. Si on en défalque 3 venant d'Algérie, restent 76 ministres qu'on peut répartir entre trois régions : Nord, Centre, Midi.

Ce tableau résume ainsi toute la situation.

DÉSIGNATION de la région.	POPULATION de chaque région.	IMPOTS DIRECTS de timbre et d'enregistrement payés par chaque région.	NOMBRE de ministres appartenant à chaque région.
Nord.	7 millions	315 millions	3
Centre.	26 —	1430 —	35
Midi.	6 —	245 —	38

M. Colrat conclut plaisamment de ces constatations que Souillac, qui se trouve au sommet de la région du Midi, est, en réalité, la capitale de la France.

En présence de ces chiffres écrasants, peut-on nier que la France soit gouvernée par le Midi, c'est-à-dire par des hommes au verbe sonore et facile qui prennent volontiers les mots pour des actes et dont trop souvent la faconde tient lieu de compétence?

III. — LE RÉGIME DE L'INCOMPÉTENCE

Cette définition du régime actuel donnée par M. Émile Faguet est malheureusement aussi juste que savoureuse.

Les hommes vraiment pratiques sont exclus en fait du gouvernement.

Considérons un ministère, le ministère Monis, par exemple.

	Ministres.	*Professions.*
MM.	Monis	Avocat.
	Perrier	Avoué.
	Cruppi	Avocat.
	Berteaux	Agent de change.
	Delcassé	Journaliste.
	Caillaux	Financier.
	Steeg	Professeur.
	Dumont	Professeur.
	Pams	Avocat.
	Messimy	Ancien officier.
	P. Boncour	Avocat.
	E. Constant	Avocat.
	Malvy	Avocat.
	Chaumet	Journaliste.
	Dujardin-Beaumetz	Peintre.

Nous constatons donc la présence, parmi 15 ministres, de 7 avocats et avoués, de 2 professeurs et de 2 journalistes. Or, à la Chambre, il y a environ 300 avocats et près de 80 médecins, sans compter un grand nombre d'instituteurs, de professeurs, de journalistes. Quant aux hommes de métier, aux hommes pratiques : les agriculteurs, les commerçants, les industriels, ils sont au Palais-Bourbon en minorité. *C'est exactement l'inverse de ce qui conviendrait aux intérêts du pays.*

Si nous avions à la Chambre non pas des parleurs et des théoriciens, mais des hommes qui, par leur travail journalier, aient appris le fonctionnement de nos grands rouages économiques, ils auraient d'abord de la compétence et sauraient ensuite qu'il leur faudrait payer de leurs deniers les erreurs de leur législation. En se garan-

tissant eux-mêmes contre de telles fautes, ils en préserveraient le pays. Un avocat, un médecin, un professeur n'obéit pas, même de bonne foi, à ces mobiles réalistes ; il est presque professionnellement disposé à songer au côté théorique et oratoire de ses manifestations et par suite à leur influence sur sa réélection, ce qui l'incline insensiblement aux pires surenchères.

Le cas Dumont-Weiss Verpy.

Un des exemples les plus piquants des fâcheux résultats auxquels peuvent conduire l'incompétence de certains ministres, dominés par leurs préoccupations politiciennes, réside dans le cas Dumont-Weiss-Verpy. M. Dumont, en sa qualité de ministre des Travaux publics, voulut montrer avec éclat aux travailleurs qu'il savait défendre les cheminots, écrasés par le capitalisme insolent des Compagnies de chemin de fer.

M. Dumont accueillit donc avec une satisfaction toute particulière la réclamation du garde-frein Verpy dont le cas lui sembla particulièrement de nature à montrer l'ingratitude et la dureté des grandes Compagnies.

M. Weiss, directeur de la Compagnie de l'Est, se vit obligé de répondre au ministre la lettre suivante :

Paris, 4 mai 1911.

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 18 avril dernier, nous vous avions demandé de vouloir bien prescrire une enquête au sujet de l'ancien garde-frein Verpy qui, d'après une déclaration faite par vous à la tribune de la Chambre, aurait reçu trente-deux lettres de félicitations délivrées par la Compagnie pour actes de probité ayant rapporté 100 000 francs de valeurs à la Compagnie. Par votre dépêche en date d'hier, vous nous faites connaître que vous êtes en mesure de nous donner les résultats de cette enquête. Vous nous adressez une longue liste d'actes de probité

qui vous a été remise par M. Verpy; vous ajoutez que vous n'avez pas de preuves, en dehors de l'affirmation de l'intéressé, mais que votre enquête, pour incomplète qu'elle soit, n'a pas modifié, comme nous pensions qu'elle le ferait, votre impression première.

Permettez-nous, monsieur le ministre, de vous faire remarquer qu'il doit vous être très facile de dégager la vérité en cette affaire.

Les lettres de félicitations que M. Verpy dit avoir reçues et détruites sont des lettres-circulaires imprimées, où chaque mois sont consignés tous les actes de probité du personnel; chaque agent dont le nom figure sur la circulaire en reçoit un exemplaire en témoignage de satisfaction.

Nous avons la collection complète de ces circulaires que nous tenons à votre disposition et qui permettront de rétablir la vérité des faits. On y trouve les quatre actes de probité que nous vous avons signalés, et, en outre, la restitution d'une pièce de cinq francs à Anglure.

Il n'y a aucune trace des faits tout à fait exceptionnels signalés par M. Verpy : 10 000 francs trouvés en septembre 1889 à Savières, 23 000 francs en juillet 1891 à Pantin, 67 000 francs en septembre 1900 à Fontenay-sous-Bois.

A la date de la première découverte, M. Verpy, né le 4 décembre 1874, n'avait que quatorze ans; à la date de la seconde découverte, il était depuis dix jours au service de la Compagnie et occupé à Troyes sur les chantiers de la voie.

Vous dites, d'autre part, dans votre lettre, monsieur le ministre, que M. Verpy, au moment où il a été rayé des cadres, avait vingt-trois ans de service. Sur ce point aussi, il semble qu'on vous ait fourni des renseignements qu'il aurait été utile de vérifier. M. Verpy a fait son service militaire de 1894 à 1897; il s'était engagé à dix-neuf ans. Au moment où il a rompu son contrat de travail en se mettant en grève, il avait accompli, depuis sa libération du service militaire, un peu plus de treize ans de service, y compris diverses périodes de travail intermittent. *Il faudrait donc, pour arriver à ce chiffre de vingt-trois ans, admettre que nous l'avons occupé pendant près de dix ans*

avant son départ du régiment, c'est-à-dire à partir de l'âge de neuf ans.

Nous espérons, monsieur le ministre, que ces explications seront de nature à modifier l'impression produite sur vous et sur la Chambre des députés par des déclarations insuffisamment contrôlées.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mon profond respect.

Le directeur de la Compagnie,

E. Weiss.

(Voir *Le Temps,* 6 mai 1911.)

Un homme rompu aux grandes affaires pratiques se serait-il hasardé à soutenir officiellement les allégations si évidemment sujettes à caution du garde-frein Verpy?

Le choix des ministres.

C'est lors des changements de cabinet que le régime de l'incompétence se manifeste avec un éclat particulier. Le choix de nos ministres des Affaires étrangères notamment a lieu avec une légèreté à faire frémir, car elle dénote une méconnaissance absolue des nécessités les plus élémentaires de la politique extérieure contemporaine. Devant ces nominations singulières, les étrangers ne peuvent retenir leur stupéfaction.

M. de Selves passe, disait *La Gazette de la Croix*, pour s'entendre à « prendre » son adversaire de la façon la plus aimable. Mais on ne voit pas bien pourquoi on l'a nommé aux Affaires étrangères, lui qui fut si peu mêlé à la vie politique, tant intérieure qu'extérieure de son pays. (Cité par *Le Matin,* 29 juin 1911.)

Le Lokal Anzeiger, organe gouvernemental berlinois, fut plus net encore :

On s'étonne que M. Caillaux ait confié le portefeuille de la Guerre à M. Messimy dont la compétence paraît douteuse et

celui des Affaires étrangères à M. de Selves, au moment même où sa mauvaise administration de Paris lui a valu le blâme énergique du conseil municipal.

M. de Selves, qui a été pendant quinze ans incapable d'assainir, de paver et d'éclairer la capitale, est mis pour récompense à la tête des Affaires étrangères du pays. *Il semble que M. Caillaux, soucieux avant tout de sa politique de concentration, se préoccupe moins de la personnalité de ses collaborateurs que du nombre des voix parlementaires que chacun d'eux lui apporte.* (Cité par *Le Matin,* 29 juin 1911.)

Le résultat ne se fit pas attendre. Ce fut l'ignorance incontestable du dossier franco-espagnol dont fit preuve M. de Selves à la commission des Affaires étrangères. A la suite de cet incident sans précédent, M. Bouge constata en pleine Chambre que le ministre des Affaires étrangères avait mené toutes les négociations qui ont abouti au traité franco-allemand « sans avoir ouvert le dossier franco-espagnol ». (Voir *Le Matin,* 21 novembre 1911.)

Chacun n'est pas à sa place.

Il est évident que le mal de l'incompétence vient non pas du manque d'hommes de valeur, — ils abondent en France, — mais de ce que chacun d'eux n'est pas mis à la place exacte qu'il devrait occuper.

M. Cruppi, par exemple, ancien magistrat, est parfaitement qualifié pour être ministre de la Justice, mais rien ne le destinait au quai d'Orsay. M. de Selves est un homme distingué, de relations aimables, mais cela ne suffit pas pour connaître le monde extérieur contemporain, si complexe, si changeant. L'un et l'autre ont été bombardés ministre des Affaires étrangères, évidemment sans aucune préparation sérieuse, sans avoir jamais pu connaître techniquement le détail des affaires de l'Europe et du monde. Or, au moment de la crise marocaine,

en présence des prétentions allemandes, n'aurait-il pas fallu au quai d'Orsay un homme ayant la pratique du terrain diplomatique européen et possédant de la situation continentale une vue d'ensemble suffisante pour parer les coups allemands au mieux des intérêts français?

Mais cette vue d'ensemble des grands intérêts extérieurs ne s'improvise pas. Pour l'obtenir, il faut dix ou quinze années d'efforts systématiques, persévérants, de relations étendues et de voyages prolongés.

On dira : le ministre des Affaires étrangères a des collaborateurs qui peuvent le renseigner. D'accord, mais ces collaborateurs sont des techniciens qui ont à suivre des ordres et non à en donner. C'est le Ministre qui doit indiquer la direction; c'est lui qui doit être le chef. Il ne doit pas marcher péniblement à la remorque de ses bureaux ou de son chef de cabinet.

Il est évident que le seul souci des seules combinaisons parlementaires pour le titulaire des Affaires étrangères ne peut aboutir qu'à des choix désastreux.

Il en est d'ailleurs de même pour la plupart des autres ministères, surtout pour les ministères exigeant, non seulement de la compétence technique, mais encore du caractère, comme la marine et la guerre.

La préoccupation de satisfaire avant tout la combinaison politicienne est devenue si détestablement dominatrice qu'elle exerce également son influence pernicieuse sur les grands services d'État. Les résultats de ces erreurs ou de ces condescendances, sont parfois lamentables. Admettra-t-on, par exemple que le commandant Jaurès, le frère du député Jaurès, ait le tempérament qu'il faut pour commander un bateau de guerre? M. Josset, président des médaillés militaires de Saint-Brieuc, qui a navigué, comme patron, sous les ordres du

commandant Jaurès, à bord du contre-torpilleur *Ariel*, explique :

Le commandant Jaurès avait une façon à lui de commander... C'est un bon, un excellent garçon. Quand il est là, je le répète, tout marche à souhait. Mais, en son absence, les autres officiers n'ont plus l'autorité suffisante pour obtenir de l'équipage tout ce qu'on en pourrait attendre. Il ne les soutient pas suffisamment, ayant les punitions en horreur, car, s'il consent parfois à en signer quelques-unes, c'est pour des cas d'une exceptionnelle gravité. — (Voir *L'Ouest-Éclair*, cité par *Le Matin*, 13 octobre 1911.)

Ses camarades, dit encore *Le Gil Blas*, redoutaient le caractère distinctif du capitaine de vaisseau Jaurès : un rêveur humanitaire qui n'admet pas, pour ses marins, ce qu'il appelle des corvées humiliantes, comme, par exemple, de nettoyer un pont, d'astiquer les cuivres. Les anciens du *Galilée*, longtemps stationné à Tanger, le savent bien puisqu'il était défendu de « fourbir » le bateau, et que le croiseur resta parfois repoussant de malpropreté, par ordre.

Il remplaçait les punitions réglementaires par des sanctions spéciales, comme l'obligation de prélever sur la solde une certaine somme déposée à la Caisse d'épargne sur le livret du gabier puni, et cela, qui était fort beau, quant à la théorie, donnait, en pratique, des résultats singuliers ! La discipline était humanitaire sur la *Liberté*. Et par cela même, elle était souvent en défaut. On le vit bien, lors de la revue navale de Toulon, où la fausse manœuvre du cuirassé menaça sérieusement la *Démocratie*. Le capitaine de vaisseau Jaurès, à ce moment, était à son poste de commandement : c'est donc lui qui manqua de tactique et de décision. (Voir *Le Gil Blas*, cité par *Le Matin*, 28 septembre 1911.)

Ces renseignements qui n'ont point été contestés permettent d'avoir une idée de ce que fut le commandant de la *Liberté*.

Le capitaine de vaisseau Jaurès est personnellement un

fort brave homme, mais il semble qu'il n'a pas les qualités de précision, de minutie, de méthode qui sont indispensables pour conduire avec sûreté un grand cuirassé moderne.

Que M. le commandant Jaurès fasse des conférences sociales ou écrive dans des revues philanthropiques, voilà qui serait parfait! Mais qu'on confie à ce rêveur humanitaire un cuirassé de 60 millions comme la *Liberté,* instrument de guerre formidable qui doit toujours être prêt, ceci ne paraît pas conforme aux intérêts nationaux.

Cette préoccupation politicienne néfaste de satisfaire avant tout les amis de la camarilla est telle chez nous, que des chefs responsables du gouvernement lui ont parfois sacrifié jusqu'aux chances de la victoire française dans la guerre future.

Henry Maret a raconté dans *Le Petit Marseillais :*

Je causais avec ce pauvre Berteaux qui n'avait souci que de bien faire, mais qui en était empêché par les soucis parlementaires, et je lui disais :

— Moi, je ne connais rien à toutes ces polémiques. Si ce général franc-maçon (il s'agissait d'un des chefs de l'armée investi d'un des plus importants commandements en cas de guerre) a des vertus, qu'on le garde, qu'en penses-tu?

Il regarda si personne n'écoutait et me dit :

— C'est une oie.

— Comment, lui répliquai-je, c'est à des oies que vous confiez le soin de sauver le Capitole. Je sais bien qu'il y a un précédent, mais ces choses-là ne se renouvellent point...

Berteaux me répondit :

— Je ne puis pas.

Vainement je lui fis observer que, choisis de la sorte, ces généraux seraient les généraux de Cour de Napoléon III et que nous risquions, en cas de guerre, de voir se répéter les fausses manœuvres, les oublis, les négligences qui furent cause de nos déroutes. *Je voyais bien qu'il était convaincu, mais qu'il était*

tenu par un pouvoir occulte. (Voir *Le Petit Marseillais*, cité par *L'Action française*, 1er août 1911.)

IV. — LES MEILLEURS PRINCIPES DES LOIS NOUVELLES SONT DÉGRADÉS OU FAUSSÉS PAR LEUR APPLICATION POLITICIENNE

Aucun texte de loi ne peut être assez formel, assez strict pour qu'on ne puisse le tourner, au moins dans une certaine mesure. De bons textes de lois ne donnent donc de bons résultats pratiques que si ceux qui les appliquent s'inspirent réellement de la volonté des législateurs.

Or, presque toutes nos récentes lois sociales qui partent de principes souvent généreux sont faussées, à la fois en raison des défauts de leurs textes et de l'application politicienne qui en est faite. L'incompétence de nos législateurs et surtout leurs préoccupations de surenchères électorales ont raison des intentions les meilleures.

L'apprentissage compromis.

Quand, en 1900, on voulut réglementer le travail dans les usines, on eut l'idée, parfaite en soi, de protéger tout spécialement les apprentis, mais les députés ne voulurent pas tenir compte des objections des industriels, d'ailleurs à peine consultés.

Le Parlement a donc voté des mesures si draconiennes, quand un seul apprenti se trouve dans un atelier, que, pour éviter l'application de ces mesures qui entravent réellement la production industrielle, les patrons refusent maintenant d'avoir des apprentis dans leurs fabriques. Résultat : on constate dans presque tous les métiers une crise de l'apprentissage des plus inquiétantes pour l'avenir. On ne fait plus d'apprentis et la plupart des jeunes gens, qui autrefois auraient appris à gagner leur vie dans un atelier, res-

tent, au sortir de l'école primaire, à traîner dans les rues où ils deviennent souvent de précoces et cruels apaches.

Les résultats de la loi d'assistance aux vieillards.

La loi de 1905 sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, est basée également sur une bonne intention. Dans la pratique, elle a abouti à des abus incroyables. Toujours par l'effet des protections politiciennes, des hommes dans la force de l'âge et bien portants ont trouvé le moyen de se faire assister comme infirmes ou incurables.

Aussi, le nombre des assistés est-il en progression incessante. (Voir *Le Temps,* 24 décembre 1911.)

Un autre effet déplorable de la loi a été d'affaiblir le sentiment des devoirs des enfants envers les parents. Maintenant, en effet, les « jeunes » se déchargent sur l'État du soin d'assurer aux « vieux » le pain des dernières années. Ils se disent que, grâce à leurs amis politiques, ils obtiendront toujours le concours financier officiel qui les libérera eux-mêmes de cette charge cependant si naturelle et si morale.

V. — LES RECOMMANDATIONS ET LE FAVORITISME

Le mal, le chancre des recommandations est devenu si manifeste, si pernicieux que le général André lui-même signale l'importance de ce danger.

Constatations du général André et de M. Lépine.

Le fait est que le favoritisme étend de plus en plus ses ravages, engendrant parmi tous ceux qui n'en peuvent profiter une rancœur, un dégoût et un découragement qui ne sont que trop justifiés, sans compter la démoralisation qui en résulte pour la population tout entière, finissant par admettre que, même pour les choses les plus minimes et les plus simples, nul ne peut

obtenir, malgré les droits les plus manifestes, les satisfactions qui lui sont dues, s'il n'a pu faire avaliser sa demande par la signature de gens influents. (Voir *Le Gil Blas*, cité par *L'Écho de Paris*, 11 octobre 1911.)

M. Lépine, le préfet de police, lui aussi « déplore l'ingérance des politiciens dans l'avancement des magistrats et des officiers ; le favoritisme qui menace de corrompre la justice et l'armée ». (Voir *Le Matin*, 2 décembre 1911.)

De fait, le favoritisme atteint chez nous un degré tel qu'il est certainement l'un des plus actifs éléments qui oblitèrent dans l'esprit des masses toute conception républicaine.

Par principe, la République ne peut et ne doit accorder les postes, les grades et les honneurs qu'au mérite. En submergeant le mérite sous le favoritisme, la République se suicide lentement, mais sûrement.

VI. — L'IRRESPONSABILITÉ A TOUS LES DEGRÉS

L'irresponsabilité ministérielle.

Constitutionnellement, les ministres sont responsables. En fait, même dans les cas les plus criants, ils échappent à toute sanction. M. Pelletan a pu s'ingénier à accélérer la décadence de la marine. Aucune sanction. M. le général André a pu désorganiser l'armée au point que, de l'avis même des hommes politiques de son parti, nous avons dû subir la pression humiliante de 1905 d'où est sorti Algésiras et ses suites lamentables : le traité franco-allemand du 4 novembre 1911. Aucune sanction. M. le général André a pu briguer librement un siège au Luxembourg.

Devant la commission du Sénat, il a été nettement établi que M. Caillaux a négocié en dehors des organes officiels, sans y être en rien autorisé ou contraint, une cession de territoire français au Congo. Il a été admis, dans des mi-

lieux très divers, que les actes de M. Caillaux étaient passibles de l'examen de la Haute-Cour. On a préféré empêcher toute lumière sur la réalité de ce qui s'est passé.

« Quelle drôle de République! s'exclame Henry Maret. Le président est irresponsable, les ministres aussi, car, lorsqu'ils ont fait des gaffes, ils n'ont qu'à se retirer. Leurs gaffes restent, mais eux n'y sont plus. La consigne est de se taire. » (Voir *L'Intransigeant*, 24 mars 1912.)

On comprend dans ces conditions que les ministres se soustrayant à toutes les responsabilités, grâce à la complaisance des parlementaires, ne se sentent pas qualifiés pour frapper les fonctionnaires de l'État qui agissent contrairement à l'intérêt général.

L'irresponsabilité des fonctionnaires.

Aussi les fonctionnaires de l'État peuvent négliger leur service, aucune sanction sérieuse. Les ingénieurs de la marine peuvent faire tous les « loups » de construction imaginables. Aucune sanction. Les ingénieurs des poudreries peuvent laisser saboter les explosifs au point de faire sauter les cuirassés. Sanctions pratiquement nulles.

Les officiers de la *Liberté* sont acquittés par le conseil maritime de guerre, mais celui-ci signale des manquements aux règlements dans la transmission des pouvoirs du commandement. L'amiral Bellue a déclaré que la façon de procéder du commandant Jaurès résulta d'une grave erreur. (Voir *Le Temps*, 22 décembre 1911.) Quelle a été la sanction? On lui a confié le commandement de *La Démocratie*, cuirassé du même type que *La Liberté!* (Voir *Le Matin*, 3 avril 1912. Voir aussi, p. 222 et 223.)

C'est cet ensemble d'influences, de faits et de fautes qui, comme on l'a dit à la tribune du Sénat, a discrédité le système parlementaire actuel presque autant que le Directoire à la veille de Brumaire.

CHAPITRE XIV

CAUSES DU DISCRÉDIT DES PARLEMENTAIRES

I. **Les scandales d'argent et l'égoïsme des députés.** — Autour de l'assiette au beurre. — Les hommes indépendants sont en fait écartés du Parlement. — Les 15 000. — Sectarisme et autoritarisme des parlementaires. — Le rôle électoral des préfets.

II. **La surenchère électorale.** — La question des délimitations. — Les retraites ouvrières. — La rétroactivité des retraites des agents de chemin de fer. — La surenchère du 14 avril 1911. — Comment finit la question des cheminots. — Les surenchères coûtent cher au pays.

III. **Les conditions de la chute du ministère Caillaux.** — L'intervention de M. Clemenceau. — Opinions exprimées. — L'arrivée au pouvoir du ministère Poincaré constitue un répit.

Le discrédit n'est pas venu tout à coup. Il a même fallu une longue série de faits fâcheux pour avoir raison, auprès de la masse politique française, des espoirs tenaces qu'elle avait mis dans son Parlement.

I. — LES SCANDALES D'ARGENT ET L'ÉGOÏSME DES DÉPUTÉS

Les scandales lointains et notoires comme le Panama ont porté les premières et graves atteintes au prestige des députés. Puis, la vie publique a prouvé que de trop nombreux parlementaires avaient des âmes jacobines qui vraiment ne sont point belles. Innombrables sont les Français qui, sans être connaisseurs en politique, ont fini par comprendre que les sénateurs, et surtout les députés, règlent leur vie politique, non pas en considérant l'intérêt général

du pays, mais d'après leurs seuls intérêts particuliers. Or, ces intérêts, le plus souvent fort peu nobles, sont ceux de leur groupe, et par groupe il faut entendre ici ces nombreuses camarillas qui montent si jalousement la garde autour de la fameuse assiette au beurre.

Autour de l'assiette au beurre.

L'assiette au beurre! Que ne fait-on pas pour s'y assurer une place? Quand un ministère tombe, la ruée vers elle est violente et la curée devient publique. Alors de trop nombreux politiciens ne songent qu'à ramasser un portefeuille quelconque ou à le faire donner à un ami qui les gavera de décorations, de faveurs, d'avantages de toute nature eux et leurs électeurs favoris.

Les hommes indépendants sont en fait écartés du Parlement.

La masse des Français constate encore qu'à chaque élection générale le niveau moral de la Chambre baisse avec évidence, ce dont elle est peu flattée. Comment pourrait-il en être autrement? Les conditions électorales sont maintenant telles que les hommes de valeur et de caractère sont écartés presque automatiquement du Parlement : ils ne peuvent accepter en conscience de se livrer à la surenchère électorale et aux palinodies qui sont les conditions presque inéluctables des élections actuelles. La vie de quémandeur du député d'aujourd hui ne peut pas tenter les hommes de valeur indépendants. Les politiciens d'ailleurs les redoutent par-dessus tout. Aussi, quand par hasard l'un d'eux veut entrer au Palais-Bourbon, on lui crée mille obstacles. N'est-il pas scandaleux, par exemple, que M. Paul Leroy-Beaulieu n'ait jamais pu trouver place à la Chambre?

C'est cet ostracisme systématique et ces obstacles op-

posés à des hommes qui seraient l'honneur du Parlement, qui déterminent la baisse du niveau moral des députés, baisse qui s'accuse chaque quatre ans et naturellement influe sur la valeur des décisions des Chambres. Ainsi a pu se renforcer peu à peu la caste néfaste et cynique des arrivistes politiciens. C'est pourquoi, la navigation toute spéciale sur les « mares stagnantes » des circonscriptions d'arrondissement est devenue le quasi monopole de candidats députés, doués avant tout d'un arrivisme effréné et d'une hâte incroyable de jouir.

Les 15 000.

C'est cet état d'esprit, créé à la Chambre par l'afflux croissant des purs politiciens, qui a permis l'accroissement subit de l'indemnité parlementaire de 9 à 15 000 francs. Ce relèvement était juste en son principe, mais il a été réalisé dans des conditions véritablement scandaleuses. Alors que de modestes fonctionnaires, des gendarmes, des officiers, etc., attendent encore un rehaussement de leurs petits traitements, notoirement insuffisants pour subvenir aux frais si élevés de la vie actuelle, les députés, sur la proposition de M. Baudon, se sont votés en une séance, et pour ainsi dire sans débat, le relèvement de leur indemnité?

L'effet de cette mesure, prise dans ces conditions, succédant à tant d'autres scandales d'argent, fut prodigieux dans le pays. Il est hors de doute qu'elle a considérablement aggravé la déconsidération du Parlement devant les masses françaises.

Sectarisme et autoritarisme des parlementaires.

Le « satrapisme » autoritaire de tant de députés majoritards a encore profondément indisposé la foule des braves gens. M. Combes a eu beau soutenir la formule : « Ni réaction, ni révolution »,

il n'a pu empêcher de voir que son gouvernement a fait les pires concessions aux socialistes et à l'anarchie, tout en « empoisonnant » la vie provinciale française par un sectarisme inexorable. Comme M. Henri Leyret les appelle, les « tyrans ridicules », amis du pouvoir, se sont placés avec trop d'évidence au-dessus des lois, pratiquant un arbitraire féroce, faisant « valser » les fonctionnaires qui leur déplaisaient au moyen du déplacement d'office.

M. Lecat, commissaire de police à Pont-l'Abbé, qui, à la suite d'une réunion des plus tumultueuses, avait conduit au poste, selon son devoir, M. Goude, député socialiste unifié de Brest, a été déplacé et envoyé à Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine). Les habitants de Pont-l'Abbé ont protesté contre ce déplacement scandaleux. (Voir *Le Temps*, 2-3 janvier 1912.)

M. Légitimus, député de la Guadeloupe, a été condamné à deux ans d'emprisonnement en appel; la Cour de cassation a rejeté son pourvoi. Or, sous prétexte de vagues précédents, le 8 mars 1912, la Chambre décida qu'il ne sera pas procédé à l'arrestation de M. Légitimus, pendant le cours de la présente session. « Comment cela! interrogea M. Emmanuel Brousse. Sommes-nous au-dessus des lois? » Cette protestation resta sans écho, car à ce moment il y avait à peine vingt-cinq députés en séance. Le projet de résolution fut donc adopté sans débat. (Voir *Le Matin,* 8 mars 1912.)

Le rôle électoral des préfets.

Le 10 janvier 1912, M. Louis Passy, doyen d'âge à la Chambre, a fait du haut de la tribune du Palais-Bourbon la critique suivante du rôle des préfets détournés de leur fonction véritable et mis au service des députés de la majorité.

Les préfets d'aujourd'hui ne sont, pour la plupart, que des agents généraux d'élection. Autrefois, sous l'ancien régime, où régnait l'arbitraire, les intendants étaient qualifiés d'intendants d'administration, de justice et de police; à cette heure les préfets sont toujours des fonctionnaires d'administration, de justice et de police; d'administration en faveur de leurs amis; de justice, puisque les ministres refusent de décerner une récompense et une décoration sans leur concours; de police, puisqu'ils ont qualité pour faire surveiller les citoyens par les sous-préfets et les comités et pour exercer une action de contrôle, en toute occasion, même en matière militaire. Aussi, a-t-on orné leur chapeau de plumes blanches pour frapper l'imagination des populations et montrer qu'ils sont des généraux chargés de conduire les batailles électorales.

Tous les préfets, heureusement, ne se ressemblent pas, et je rends d'autant plus volontiers justice à ceux qui sont assez habiles et assez indépendants pour se soustraire aux séductions de leur propre autorité; mais ils n'en ont pas moins le pouvoir et la mission — et c'est là le point essentiel — de tourner le suffrage universel en faveur des républicains de leur choix. (Voir *Le Temps*, 10 janvier 1912.)

Cette action des préfets, en imposant au pays une représentation frelatée, a progressivement enlevé dans la masse des Français toute confiance dans l'une des garanties capitales du régime républicain : la liberté du suffrage.

II. — LA SURENCHÈRE ÉLECTORALE

Enfin, trop d'exemples convaincants ont obligé la foule des citoyens à se rendre compte que les députés votent, non pas conformément aux intérêts généraux du pays, mais exclusivement pour plaire aux minorités électorales organisées dont dépend leur réélection.

La question des délimitations.

L'idée des fameuses « délimitations », qui a mis à feu et à sang une partie de la France, est née du désir qu'avaient certains députés puissants de favoriser leurs circonscriptions. Après avoir adopté le principe des délimitations sans réfléchir que son application déchaînerait fatalement dans tout le pays de nouvelles rivalités et susciterait de nouvelles haines, après avoir légiféré en ce sens, il fallut bien, devant les prétentions impérieuses de l'Aube, entrevoir le danger. Alors commença une série de palinodies lamentables. Le gouvernement comprit qu'il fallait faire machine en arrière. Il crut éviter la difficulté en se déchargeant sur le Conseil d'État du soin de donner le coup de barre nécessaire. Au commencement d'avril 1911, M. Pams, ministre de l'Agriculture, et M. Massé, ministre du Commerce, saisirent le Conseil d'État de la délimitation de la Champagne dans le but de remanier le décret du 17 décembre 1908 pour le cas où les prétentions de l'Aube et des communes intéressées de la Marne et de la Haute-Marne seraient accueillies. Mais comme la décision du Conseil d'État ne ramena pas le calme en Champagne, bien au contraire, le gouvernement, qui avait déclaré qu'il appliquerait la décision du Conseil d'État quelle qu'elle fût, chercha une autre issue. Les députés étaient aussi flottants que le ministère, prêts à détruire ce qu'ils avaient voté. Enfin, l'ordre du jour de MM. Ratier et Couyba fut adopté par le Sénat, le 15 juin 1911, par 265 voix contre 16. Cet ordre du jour revenait sur le principe même des délimitations en invitant le gouvernement à présenter un projet de loi substituant « au régime des délimitations administratives des dispositions destinées à réprimer toutes les fraudes ». (Voir *Le Journal*, 16 juin 1911.)

Ainsi furent jetés par-dessus bord toute la législation

et les principes suivis depuis 1908. Après l'erreur monumentale commise pour satisfaire des électeurs en inventant les délimitations, sous la crainte d'autres électeurs plus nombreux, on revient à la loi de 1824, à la compétence des tribunaux de droit commun et aux décisions régulatrices de la Cour de cassation.

Cette prodigieuse versatilité politicienne nous a coûté les troubles de la Champagne.

Les retraites ouvrières.

La loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières a été faite avec une si fantastique légèreté que, sous sa première forme, elle s'est montrée difficilement applicable. En vigueur et obligatoire depuis le 3 juillet 1911, cette loi s'applique à 18 millions de nationaux susceptibles d'être retraités; 12 millions d'aspirants retraités obligatoires et 6 millions de retraités facultatifs.

Les statistiques officielles du ministère du Travail ont assuré qu'au 1er janvier 1912 on comptait 7 072 898 assujettis. M. Georges Manchez a montré que ces chiffres étaient sophistiqués, car « sur ces 7 072 898 assujettis, 4 510 184 ont été inscrits d'office, c'est-à-dire à leur insu, sans leur participation, c'est-à-dire contre leur gré... En réalité, sur le chiffre prévu de 12 millions d'assujettis, il n'y en a jusqu'à présent que 2 562 714 qui ont adhéré à la loi en apposant leur signature sur les feuilles de déclaration. C'est une proportion de 20 pour 100 d'adhérents ». (Voir *Le Petit Journal,* 23 janvier 1912.)

Il est donc bien évident que l'immense majorité des intéressés ne se soucie guère d'une pension, en somme, fort modique, à soixante-cinq ans d'âge, servie par l'État en qui la confiance de beaucoup de gens du peuple est singulièrement ébranlée.

Or, ce résultat plus que médiocre ne peut être obtenu

que grâce à des charges considérables grevant lourdement l'État, les patrons et les employés. On ne sait même pas exactement à l'heure actuelle quelles dépenses nécessitera la nouvelle loi. On ne s'est aucunement préoccupé au Palais-Bourbon de les définir avec précision.

Mais ce n'est pas tout. Devant le *tolle* des masses ouvrières et devant l'évidence que le but électoral rêvé n'a pas été atteint, on s'est occupé de modifier la loi du 5 avril 1910 que *Le Temps* (12 décembre 1911) qualifie de *loi d'imprévoyance et de surenchères*. Mais dans quel sens? Dans celui d'une nouvelle surenchère, plus forte encore que la première!

Dans la séance du 15 juin 1911, la Chambre vota un ordre du jour de confiance promettant d'améliorer la loi sur les retraites ouvrières. La sixième partie de cet ordre du jour comporte l'abaissement de soixante-cinq à soixante ans de l'âge où l'allocation de l'État est attribuée. Cette mesure entraînera des charges financières considérables. Ce paragraphe n'en fut pas moins voté à l'unanimité de 553 votants. *Ce vote établit que, depuis quelques années, l'esprit de surenchère est devenu commun aux députés de toutes les nuances, à ceux de l'opposition comme aux tenants du gouvernement.* Aucun de ces 553 députés ne s'est un instant demandé avec quelles ressources financières on pourra ainsi étendre l'application de la loi.

Donner satisfaction à tout prix au plus grand nombre de leurs électeurs est leur seule préoccupation.

Comme conséquence de cet ordre du jour, un projet fut déposé à la Chambre, le 7 novembre 1911, par le Gouvernement qui demanda notamment :

1° L'abaissement de soixante-cinq à soixante ans d'âge du droit à la retraite normale;

2° Le relèvement du taux de l'allocation de l'État. Le 1er février 1912, la commission sénatoriale chargée

d'examiner les articles 72 à 81 de la loi de finances a adopté à l'unanimité l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans.

Il est clair que ces modifications pourront satisfaire des électeurs, mais il est certain aussi qu'elles vont accroître d'une façon considérable les charges de l'État et des contribuables. Où trouvera-t-on les ressources financières nécessaires? Mystère. C'est le seul point dont on ne s'est pas préoccupé. Il s'agit avant tout de flatter l'électeur. Après nous le déluge.

La rétroactivité des retraites des agents de chemin de fer.

Le Sénat ne fait pas preuve de beaucoup plus de sagesse que la Chambre. Une loi du 21 juillet 1909 a arbitrairement statué sur les conditions de retraite du personnel des grands réseaux de chemins de fer. Cette loi, faite avec la légèreté habituelle, n'a eu pour résultat que de mécontenter une partie du personnel qui pensait que ces dispositions auraient leur effet non seulement pour le futur, mais aussi pour le passé. Un nouveau projet de loi a donc pour objet de calmer les plaintes suscitées par la loi du 21 juillet 1909. M. Paul Strauss, le rapporteur de ce projet, cédant toujours à l'esprit de flagornerie envers l'électeur, se demande avec mélancolie :

Comment faire comprendre à de modestes travailleurs, à de braves gens à l'esprit simpliste, qu'une loi nouvelle promulguée avec solennité n'aura d'effet que pour l'avenir?

Devant cette hésitation à affirmer nettement le principe général du droit qu'une loi, digne de ce nom, n'a pas d'effet rétroactif, *Le Temps* (7 décembre 1911) constate :

Oui, on en est là... Ce principe, pourtant l'un des plus essentiels du droit, et l'un des plus simples assurément, ne serait pas

accessible aux travailleurs « à l'esprit simpliste ». *S'il en est réellement ainsi, notre démocratie est bien malade.*

Le projet de loi actuellement soumis au Sénat a été voté par la Chambre le 20 mars 1911 : or, outre les surcharges qu'il implique, il s'est révélé, au cours du débat devant le Sénat, si imparfaitement établi que des modifications immédiates ont semblé ne pas pouvoir être évitées.

M. Aimond, parlant au nom de la commission sénatoriale des finances, et M. Touron, invoquant des chiffres irréfutables, ont montré au Sénat combien seraient vives les déceptions causées par les nouvelles mesures. « La mesure pacificatrice que vous voulez prendre n'aura aucun effet », a dit nettement M. Aimond. Nombreux seront les agents qui feront cette réflexion : Qui trompe-t-on ici? « Évidemment, on aura donné quelque chose à beaucoup d'entre eux, mais, en général, on aura donné peu à ceux qui ont peu et beaucoup à ceux qui ont déjà beaucoup, et vous n'aurez pas profité de ce que vous avez en ce moment la puissance législative, pour faire de la véritable justice distributive. »

Il y aurait cruauté à insister sur la gravité d'une telle parole...

Si la puissance législative est au-dessus du droit, il n'y a qu'à peser sur ce roseau : il est tout prêt à fléchir. (Voir *Le Temps,* 7 décembre 1911.)

La surenchère du 14 avril 1911.

Le 14 avril 1911 doit être noté comme une date d'importance considérable dans l'histoire de la crise du parlementarisme français. Ce qui se passa ce jour-là montre, en effet, à quel point la Chambre et le cabinet ont perdu le sens des réalités gouvernementales et le sentiment de leurs devoirs primordiaux envers le pays.

Le 12 et le 13 avril 1911, le pillage venait d'avoir lieu en Champagne. Pendant douze heures, les émeutiers avaient pu librement incendier Ay et le lendemain, le

14 avril, le gouvernement eut à répondre à une nouvelle interpellation sur les cheminots révoqués.

La question était de savoir s'il est possible d'obliger « les Compagnies de chemins de fer à conclure, à leur corps défendant, un nouveau contrat avec des employés qui les ont quittées brusquement de leur plein gré, tombant ainsi sous le coup d'une demande légitime de dommages-intérêts et qui, ayant montré le peu de cas qu'ils font de leurs engagements et de l'intérêt public, ne sauraient évidemment inspirer grande confiance ». (Voir *Le Temps,* 16 avril 1911.)

Or, le gouvernement, M. Monis étant président du conseil, au lieu, ce qui était son devoir, de montrer que de pareilles réintégrations constitueraient une véritable prime à l'anarchie, fit preuve de la plus lamentable faiblesse. Il répondit, sollicitant en quelque sorte la surenchère :

Donnez-moi la mission nette, précise de retourner vers les Compagnies pour leur demander avec plus d'énergie encore ce que je dois obtenir, et si je ne l'obtiens pas, alors donnez-moi des armes.

La Chambre, craignant de mécontenter les employés de chemins de fer, qui ne sont qu'une minorité dans la nation, mais qui étant organisés sont électoralement très puissants, approuva les déclarations du gouvernement par 341 voix contre 115 et chiffre encore plus scandaleux, — car il prouve à quel point la surenchère électorale exerce ses ravages dans tous les partis, — par 461 voix contre 5, la Chambre affirma qu'elle comptait sur le gouvernement « pour obtenir des Compagnies les mêmes mesures de réintégration que celles qui ont été accordées par l'État aux employés de son réseau ». (Voir *Le Temps,* 16 avril 1911.)

Ce vote stupéfiant fit dire à l'ancien journal de Bismarck, les *Hamburger Nachrichten :*

Les ministres français se doutent-ils que, dans la séance du vendredi saint ils ont, du haut de la tribune prononcé des discours de démagogues qui remettent en question une foule de principes qui semblaient établis, celui de la propriété privée, par exemple?

Il faut avoir vu avec quel enthousiasme Jaurès, le ministre sans portefeuille, applaudissait aux déclarations de ses collègues en fonctions pour apprécier sur quelle pente le ministère commence à rouler. (Cité par *Le Temps*, 23 avril 1911.)

Comment finit la question des cheminots.

Il est juste d'ajouter que, devant l'inquiétude croissante du pays, les députés, faisant une nouvelle volte-face, ont abandonné sans vergogne, en décembre 1911, les mêmes cheminots dont ils voulaient unanimement la réintégration en avril de la même année.

Le 29 décembre 1911, M. Colly pria la Chambre des députés de se rappeler son vote du 14 avril. M. Augagneur, alors ministre des Travaux publics, fit des déclarations aussi nettes qu'intéressantes et cette fois conformes à l'intérêt général.

Il faut que les agents de chemins de fer sachent que la grève des services publics n'est pas possible en fait et n'est pas possible en droit... Quant au gouvernement il essayera par tous les moyens de prévoir des conflits de ce genre, *mais pour lui, la question des cheminots révoqués est terminée.* (Voir *Le Matin*, 30 décembre 1911 et *Le Temps*, 31 décembre 1911.)

Les déclarations si nettes et si positives de M. Augagneur furent approuvées par 312 voix contre 140. Ainsi, à neuf mois d'intervalle, la Chambre émit deux votes radicalement contradictoires.

Les surenchères coûtent cher au pays.

Toutes ces lois sociales, bâclées à la hâte, en considération de bas intérêts électoraux, se traduisent par des charges formidables pour la nation.

Dans un article du *Journal* (17 décembre 1911) qu'il intitula *La Course aux milliards*, M. A.-E. Gauthier, rapporteur général du budget, constata :

Insignifiantes, il y a une dizaine d'années, les dépenses dites « sociales » entraînent, en 1912, une dépense de 165 millions. Dans ce chiffre, les crédits d'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables absorbent 50 millions; ils semblent avoir atteint leur maximum. De leur côté, les crédits destinés à assurer le jeu des retraites ouvrières et paysannes participent pour 85 millions à la dépense totale. Ils paraissaient suffisants pour faire face à tous les besoins actuels et prochains.

Mais les modifications apportées par la Chambre à la loi organique créent une dépense supplémentaire d'au moins 80 millions qui grèvera d'autant tous nos budgets futurs.

III. — LES CONDITIONS DE LA CHUTE DU MINISTÈRE CAILLAUX

La façon dont est tombé M. Caillaux a porté un nouveau coup à la considération des parlementaires.

Dès le commencement de janvier 1912, le grand public apprenait quelles difficultés M. de Selves avait éprouvées, comme ministre des Affaires étrangères, de la part de son président du Conseil.

Puis se produisit l'incident dramatique du 9 janvier 1912, à la commission sénatoriale, à propos de l'accord franco-allemand. Les déclarations de M. Caillaux sur les négociations Fondère-Semler venaient d'être écoutées au milieu d'un silence absolu. Devant l'étonnement de certains

membres de la commission, le président du Conseil crut devoir ajouter :

Qu'on me permette maintenant une déclaration personnelle. Il a été question dans la presse de négociations officieuses. Je puis affirmer que jamais je n'ai engagé de négociations officieuses en dehors du ministère des Affaires étrangères, parallèlement avec lui et sans qu'il en ait eu connaissance. J'en donne ma parole d'honnête homme. — (Selon une autre version, M. Caillaux aurait dit : « ma parole d'honneur. »)

L'intervention de M. Clemenceau.

M. Clemenceau, alors, dans un silence impressionnant, s'adressant à M. de Selves :

— Monsieur le ministre des Affaires étrangères se considère-t-il comme en mesure de confirmer cette déclaration?

Ainsi pris à partie, M. de Selves hésite un instant, puis dit :

M. de Selves. — J'ai toujours eu le double souci de l'intérêt du pays et celui de dire la vérité. Mais j'ai également celui de garder la correction que m'impose la situation qui m'est faite. Je ne puis donc répondre à la question posée.

On se regarde. Les membres de la commission ne savent plus quelle attitude prendre.

M. Clemenceau, rompant le silence :

— Cette réponse peut être correcte vis-à-vis de tous les membres de la commission, sauf vis-à-vis de celui qui vous a posé la question.

M. de Selves, pendant que M. Caillaux le fixe, réplique :

— M. Clemenceau ne m'a pas bien compris. J'ai dit que j'ai toujours eu le souci de la vérité entière, mais que j'ai également eu le souci de demeurer correct dans la situation qui m'est en ce moment imposée. Je prie donc M. Clemenceau de ne pas insister pour que je réponde à sa question!

M. Clemenceau. — Je persiste à m'étonner de cette réponse. Je ne suis allé chercher aucune confidence...

Et fixant à son tour M. de Selves :

— ... Vous savez bien qu'elles m'ont été spontanément apportées. Au surplus, votre refus de répondre est à lui seul une réponse !

(Voir *L'Écho de Paris*, 10 janvier 1912.)

Le soir même, M. de Selves envoyait à M. Fallières cette lettre de démission :

Paris, 9 janvier 1912.

Monsieur le Président,

Après l'incident pénible qui a marqué aujourd'hui la séance de la commission du Sénat, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission de ministre des Affaires étrangères.

Je ne saurais, en effet, assumer plus longtemps la responsabilité d'une politique extérieure à laquelle font défaut l'unité de vues et l'unité d'action solidaire.

Désireux de conduire à bonne fin des négociations officielles difficiles et d'en assurer l'approbation par le Parlement, j'avais cru devoir conserver mes fonctions. *Mais le double souci que j'ai de ne pas trahir la vérité et de ne pas manquer cependant à la correction que ma situation m'impose ne me permet plus de faire partie du cabinet.*

Je me rappellerai toujours la bienveillance dont vous m'avez honoré dans des circonstances délicates et inoubliables pour moi.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, les assurances de mon profond respect.

J. de Selves.

Il fut si nettement établi que MM. Caillaux et de Selves n'étaient pas d'accord sur la vérité matérielle de négociations intéressant au plus haut point la France que M. Caillaux, profondément atteint dans son prestige de chef de gouvernement, se vit dans l'impossibilité de trouver un nouveau ministre. Il dut donc donner, lui aussi, sa démission, le 11 janvier 1912, dans des conditions de discrédit encore sans précédent dans l'histoire du parlementarisme français.

Opinions exprimées. L'émotion en France et la stupéfaction chez les étrangers furent énormes.

Le *Daily Telegraph* constata que M. Caillaux avait compromis « toute la situation par des négociations secrètes », que sa politique fut incompatible avec l'action droite et nette requise par la triple entente. (Cité par *L'Écho de Paris*, 13 janvier 1912.)

Pour *La Gazette de la Croix*, organe conservateur allemand :

Le sol républicain semble tellement miné par les intrigues que l'écroulement de tout l'édifice ne paraît plus qu'une question de temps. L'ambition sans scrupule, l'arrivisme sans vergogne, le cynisme dans la bassesse, tels sont les stigmates de cette troupe dont les membres se succèdent dans le gouvernement du pays.

En vertu du régime parlementaire, ils ont réussi à s'emparer du pouvoir, et ils ne considèrent le peuple français que comme un objet sur lequel ils exercent leurs convoitises, et le Parlement que comme le plancher de leurs ambitions. Ces maîtres d'un jour se croient tout permis. La crise actuelle de la France nous prouve que régime parlementaire et corruption sont deux choses identiques. (Cité par *Le Temps*, 13 janvier 1912.)

M. Bérenger dans *L'Action* constatait :

Si le chef de l'État ne sait pas ou n'ose pas choisir un gouvernement national, si les assemblées ne savent ou ne veulent pas consolider ce choix, il ne restera bientôt plus qu'une issue au régime : la dissolution. (Cité par *Le Matin*, 12 janvier 1912.)

Quel qu'il soit, l'homme désigné par le président de la République arrive en pleine crise de régime. (Cité par *Le Matin*, 13 janvier 1912.)

Quant à l'opinion publique, profondément indignée par ces révélations, elle s'attendait à voir traduire M. Caillaux

devant la Haute-Cour, mesure que certains hommes politiques jugeaient nécessaire à l honneur du régime, afin d'établir, au moins une fois et dans un cas de gravité manifeste, que la responsabilité ministérielle n'est pas un vain mot.

Il n'en fut pas ainsi.

L'arrivée au pouvoir du ministère Poincaré constitue un répit.

C'est dans ces conditions que se constitua, le 14 janvier 1912, le ministère Poincaré. On le qualifia tout de suite de « grand ministère », parce qu'il comptait, sous la présidence d'un homme unanimement respecté, des notabilités politiques : Briand, Millerand, Delcassé, Bourgeois, qui, comprenant le grave danger que courait le pays et le régime, avaient fait abstraction de leurs ambitions ou de leurs préférences personnelles pour remplir ce qu'avec raison ils considéraient comme un devoir impérieux.

La déclaration du nouveau ministère promettant d'exercer sans défaillance « toute l'autorité », « la répression inflexible des crimes et des délits commis contre les personnes et les propriétés » etc. eut l'adhésion presque unanime du pays et fut approuvée à la Chambre par 440 voix contre 6.

La France éprouva donc un instant un répit dans ses déceptions. Ses espoirs furent justifiés en ce sens que M. Poincaré, lors de l'incident franco-italien, eut une attitude conforme aux désirs du pays. De même, M. Millerand à la Guerre et M. Delcassé à la Marine n'ont pris que des mesures absolument conformes aux intérêts généraux de la nation.

Mais il convient de ne pas être dupe d'une amélioration qui n'a pas encore de base durable. Le ministère Poincaré dépend du Parlement et celui-ci a conservé toutes ses

tares. Par suite, le désaccord entre le Parlement et la nation subsiste intégralement.

Donc, en résumé, c'est l'égoïsme étroit et cynique des députés, leur servilité devant les ministres et les minorités électorales organisées, la servilité des ministres devant les députés, en un mot l'abandon manifeste des intérêts généraux du pays qui ont discrédité les parlementaires, complétant ainsi le discrédit du régime lui-même. Il est si profond qu'on le reconnaît même dans les milieux les plus avancés.

Gustave Hervé le signale avec stupéfaction :

« Il est vraiment effrayant ce mot que pas plus tard qu'hier une sommité du monde ouvrier a lâché devant l'un de nos amis :

« Quoi, le prince Victor Napoléon ou la République, on s'en f... » (Voir *La Guerre Sociale*, 20 juin-4 juillet 1911.)

CHAPITRE XV

LES LOIS NON APPLIQUÉES PERDENT LEUR EFFICACITÉ

I. **Quelques cas typiques.** — Le cas Ricordeau. — Le cas Manhès. — L'incendie du *Calédonien*. — On a laissé librement se multiplier les apaches militaires. — Pendant et après les troubles de Champagne. — Le cas de Jean Mourmetas. — La prison ridicule.

II. **La répression à l'étranger.** — Le sabotage en Allemagne et en Angleterre. — Comment en Grande-Bretagne on protège la vie humaine.

III. **La notion du droit s'affaiblit chez nous.** — Action des recommandations politiciennes. — Effet de la propagande de la C. G. T.

D'où vient la marée montante des délits et des crimes de toute nature dont nous sommes les témoins stupéfaits? D'une cause bien simple : *l'impunité*. Sous l'effet d'une sensiblerie maladive combinée avec le régime des recommandations politiciennes, nos lois répressives sont de moins en moins appliquées. Elles tombent donc pratiquement en désuétude. Or, maintenir aux lois une force constamment agissante est le devoir primordial des gouvernements. Les nôtres, depuis une douzaine d'années, ont complètement failli à cette tâche essentielle, et c'est en laissant impunis les délits et les crimes, ou en les réprimant mollement, qu'ils ont suscité l'état de choses actuel. On conçoit difficilement comment une pareille aberration a pu être commise, car l'expérience des siècles est là pour prouver qu'aucune société humaine ne peut subsister sans lois et, par conséquent, sans leur application.

Rien ne nous autorise à croire l'homme meilleur qu'il ne l'est. Les faits nous démontrent que les freins sociaux des lois et des règlements sont indispensables à toute société organisée, puisque, dès qu'ils se relâchent, la bête humaine reparaît, les délits et les crimes augmentent.

Et cela est vieux comme l'humanité! C'est parce que le gendarme n'existait pas que Caïn a pu tuer Abel, et c'est en se perfectionnant que les sociétés ont créé la force publique et les sanctions pénales qui sont la condition inéluctable de leur durée et de leur développement pacifique.

Or, les lois ne manquent pas chez nous; nous en avons un remarquable arsenal. A peu près tous les cas sont prévus, mais qu'importe! puisque dans la crise que nous traversons, par l'effet d'une défaillance gouvernementale sans excuse, ces lois, dans bien des cas, on ne les applique plus. Actuellement, pour qu'un malfaiteur soit condamné chez nous, il faut un concours de circonstances extraordinaires. Quand la condamnation, malgré tout, a eu lieu, elle est généralement faible. Elle ne constitue donc pas un exemple suffisant. Encore très souvent, la peine n'est-elle pas supportée intégralement en raison des amnisties et des grâces qui sont aujourd'hui presque périodiques.

Les cas d'impunité manifeste, contraire aux lois ou résultant d'une mollesse dangereuse pour les intérêts de la collectivité, sont légion. Je me bornerai à en citer quelques exemples.

I. — QUELQUES CAS TYPIQUES

Le cas Ricordeau. Le cas du citoyen Ricordeau montre dans quelle large mesure le gouvernement a capitulé devant l'organisation révolutionnaire et comment une décision judiciaire précise, impéra-

tive et non appliquée devient une prime officielle à de nouveaux excès.

Le 14 mai 1910, l'agitateur Édouard Ricordeau, ancien secrétaire du syndicat des terrassiers, était condamné par le tribunal de Corbeil à treize mois de prison et à cinq ans d'interdiction de séjour pour entraves à la liberté du travail lors de la grève de Draveil. Les terrassiers, compagnons de Ricordeau, firent savoir aux autorités qu'ils ne laisseraient pas arrêter ou interdire de séjour leur meneur. Le gouvernement d'alors obtempéra aux menaces des émeutiers et Ricordeau, quoique interdit légalement de séjour, continua publiquement sa propagande. Il prit part à beaucoup de mouvements sociaux et c'est seulement le 12 juillet 1911, pendant la grève du bâtiment, que l'ordre fut transmis aux commissariats de police de notifier au citoyen Ricordeau l'arrêté d'expulsion pris contre lui.

Ricordeau fut finalement arrêté à Sèvres comme insoumis en septembre 1911. Ledit Ricordeau, qui s'occupait exclusivement et ouvertement de propagande révolutionnaire, a donc, après sa condamnation, joui pendant *seize mois,* aux yeux de tous, et en s'en vantant, de la plus scandaleuse impunité.

En novembre 1911, Ricordeau fut soupçonné d'avoir été un agent provocateur ce qui eut expliqué son cas, mais après les explications de M. Caillaux à la tribune de la Chambre (voir *Le Temps,* 23 novembre 1911), *La Bataille Syndicaliste* dut reconnaître que Ricordeau était « bon teint » et qu'il n'a jamais démérité de la classe ouvrière. (Voir *Le Matin,* 16 décembre 1911.)

Le cas Manhès.

Le cas Manhès est d'une autre nature. Il établit que les preuves morales les plus nettes et les présomptions matérielles les

plus concordantes souvent ne suffisent pas pour déterminer une condamnation.

« Dans la soirée du 13 juillet 1911, veille de la fête nationale, trois citoyens étaient occupés à couper des fils télégraphiques et sémaphoriques entre Vitry et Choisy-le-Roi et ils venaient de faire tomber leur cinquante-quatrième fil, quand des agents survinrent.

« Au cours de la poursuite qui s'ensuivit, quelques coups de revolver de politesse furent échangés; puis les malfaiteurs s'étant séparés aux abords d'un pont et ayant pris des directions différentes, les agents restèrent seuls dans la nuit. C'est alors que, dans une sorte de cul-de-sac, ils découvrirent le nommé Gustave Manhès qui, ayant bu, dormait paisiblement à côté d'un chien mort, sur une couche de tessons de bouteilles et de détritus variés.

« Réveillé, appréhendé, et conduit au commissariat de Choisy-le-Roi, Gustave Manhès, qui est ouvrier ferblantier de son état, fut trouvé porteur de « papillons » de propagande anarchiste. » Le lendemain, — mais le lendemain seulement, — deux cisailles garnies de caoutchouc et un revolver chargé étaient ramassés à l'endroit où Manhès avait dormi. Une perquisition, faite au domicile de Manhès, fit découvrir une foule de brochures anarchistes, notamment l'école du sabotage, les principales productions en renom du citoyen Hervé. On trouva encore une série d'images d'Épinal, destinées à la propagande antimilitariste.

L'enquête révéla d'ailleurs que Manhès était un militant, un fanatique même de la C. G. T.

C'est à la suite de ces circonstances que Manhès arrêté dut se présenter, le 10 septembre 1911, devant MM. les jurés de la Seine comme étant un des auteurs du sabotage de Choisy.

A l'audience, M. le président Bondoux demanda :

— Mais, enfin, que faisiez-vous à cet endroit et comment aviez-vous choisi pour y dormir une couche aussi incommode et aussi infecte?

— J'avais fait un peu la fête avec un ami de régiment que j'avais rencontré en sortant de l'atelier, etc.

Comme témoins à charge, on remarquait les deux agents avec un chef d'équipe qui avaient arrêté Manhès et M. Compagnon, commissaire de police de Choisy-le-Roi. (Voir *Le Matin,* 21 septembre 1911.)

Après un énergique et virulent réquisitoire de M. l'avocat général Siben, les jurés, malgré toutes les circonstances concordantes, rapportèrent un verdict négatif et Gustave Manhès, acquitté, fut rendu à la liberté.

L'incendie du « Calédonien ».

Les innombrables cas de sabotage et d'indiscipline dans l'armée et la marine s'expliquent le plus souvent par l'inconcevable mollesse de la répression ou même par une impunité absolue.

D'après *La Dépêche de Brest,* voici ce qui se passa lors de l'incendie du *Calédonien,* à Brest :

Le 31 août 1907, à minuit, le feu se déclara à bord du *Calédonien;* l'alarme est aussitôt donnée. Les pompiers arrivent; on inonde le navire; on l'inonde si bien qu'il risque de chavirer et qu'ordre est donné aux sauveteurs de se retirer; cependant, on devient maître du sinistre et, à six heures du matin, le bâtiment est sauvé. Que s'était-il passé? Une commission d'enquête nommée aussitôt l'a dit : il y avait à bord des apaches, des gens qui avaient plusieurs condamnations; ils savaient que le vice-amiral, préfet maritime, partait le soir même; ils en avaient conclu que les ordres nécessaires pour le branle-bas général dans tout l'arsenal et l'appel de la garnison en seraient retardés; le moment leur avait semblé favorable. *On trouva dans une soute des petits paquets d'étoupe,*

du papier, du bois, des allumettes préparées pour l'incendie.

Ces objets furent mis sous scellés; le préfet maritime prévenu vint constater les faits et la police fut chargée de retrouver les coupables; on pouvait les désigner à coup sûr par l'examen des livrets matricules. Cependant, la police ne trouva rien. L'affaire fut classée. (Cité par *Le Matin*, 22 octobre 1911.)

On a laissé librement se multiplier les apaches militaires.

En juillet 1911, un soldat du 92e d'infanterie frappa d'un coup de baïonnette un agent qui voulait mettre fin à une querelle entre militaires. Or, ce soldat, apache avéré, avait déjà été envoyé dans *cinq* régiments différents.

En signalant le fait au ministre de la Guerre, M. le commandant Driant, député de Nancy, concluait :

Il semble que l'autorité n'ait de sollicitude que pour les éléments tarés de la société. Elle choie les malfaiteurs à Fresnes et elle pratique l'épandage des disciplinaires dans de paisibles et honnêtes régions qu'elle empoisonne.

L'expérience est faite, monsieur le ministre; elle a été désastreuse et décisive. Les pères de famille en ont assez.

Étant données ces constatations, peut-on contester que les précédents ministères ont une lourde part de responsabilité dans les crimes des apaches militaires puisque, en dépit des engagements pris, et avec une inconscience inconcevable, ils ont continué à incorporer dans nos régiments à la fois les jeunes gens des plus honnêtes familles et les forbans les plus notoires?

Pendant et après les troubles de Champagne.

On a vu plus haut (p. 76) comment le gouvernement d'alors a favorisé l'explosion des troubles de Champagne. L'impunité fut égale à

l'imprévoyance.

Un certain Roy avait outragé et violenté le sous-préfet de Cauzeray, représentant du gouvernement. Celui-ci fit arrêter son agresseur, puis, *pour éviter de nouveaux troubles,* il consentit, sous prétexte d'apaiser la population, à le remettre en liberté. (Voir *Le Temps,* 16 avril 1911.)

Le résultat de ces capitulations du pouvoir devant le devoir fut le pillage et l'incendie d'Ay.

Or, même ces énormités furent suivies de sanctions d'une ridicule insuffisance. La révolte des vignerons champenois ne coûta vraiment pas cher aux émeutiers. Le 14 août 1911, le jury distribua aux plus coupables des condamnations généralement de trois à quatre mois de prison, la plus forte s'éleva à trois ans. (Voir *L'Écho de Paris,* 15 août 1911.)

Enfin à Douai, le 19 octobre 1911, le jury du Nord acquitta les derniers agitateurs. (Voir *Excelsior,* 20 octobre 1911.)

Ainsi donc, aucune répression sérieuse n'a atteint les incendiaires qui mirent le feu sous les yeux des troupes et des gendarmes!

Après les actes les plus abominables, les semaines et les mois s'écoulent et l'action politicienne reprend alors ses droits aux dépens de la paix sociale.

Pour justifier à l'avance l'impunité à laquelle ils se croient obligés de travailler, dès le lendemain de troubles graves dans une région, les députés des arrondissements touchés assurent que des « éléments étrangers » se sont mêlés à la population locale, que ce sont eux qui sont les véritables auteurs des déprédations, etc. Tel est là le procédé devenu classique qu'emploient maintenant MM. les « arrondissementiers » pour diminuer ou déplacer les responsabilités et ainsi éviter finalement à certains de leurs électeurs la répression énergique qu'exigerait l'intérêt général.

Le cas de Jean Mourmetas.

L'impunité est devenue si générale et si notoire que les actes les plus graves pour la sécurité publique sont commis aujourd'hui avec une inconscience déconcertante. Voici l'exemple typique d'un cas banal.

Le 29 juillet 1911, sur le quai de la gare de Bel-Air-ceinture, un terrassier, Jean Mourmetas, attendait l'arrivée d'un train. En se promenant, il arriva à l'extrémité du quai et vit le bras de fer d'un levier-signal. Il se pencha et l'abaissa brusquement fermant ainsi la voie. Arrêté et conduit devant le commissaire du quartier de Picpus, Mourmetas allégua en manière de défense qu'il avait agi machinalement. (Voir *Le Matin*, 31 juillet 1911.)

Voilà un fait qui vraisemblablement ne se serait pas produit dans une gare allemande, car outre-Rhin chacun sait que toute infraction aux règlements est punie sans rémission.

Le sentiment de l'impunité assurée est devenu général. A Mâcon, le 11 juillet 1911, le citoyen Chevrier encouragea ses camarades à cesser le travail, il les mit en garde contre l'idée que, s'il y a grève, on renverra des ouvriers. « N'en croyez rien, dit-il ; il n'y aura pas de renvoi. Ne croyez pas non plus ceux qui vont dire qu'on punira de prison les grévistes, c'est pour vous faire peur. » (Voir *Le Matin*, 12 juillet 1910.)

La prison ridicule.

Enfin, quand le coupable va en prison, celle-ci est parfois nettement ridicule. Les apaches sont mieux traités à Fresnes que nos soldats dans les casernes. Le citoyen Hervé est enfermé pour ses excitations au pillage et au meurtre, mais, sous couleur que son délit a un caractère politique, il a toute liberté de continuer à diriger *La Guerre Sociale* à laquelle il envoie chaque semaine des articles tout aussi incendiaires que ceux qui lui ont valu sa condamnation.

Quant à ses gardiens, désemparés par tout ce qu'ils voient et entendent, et, ne sachant pas après tout si Hervé ne deviendra pas un jour ministre, ils sont pour lui aux petits soins. (Voir *L'Opinion,* 10 juin 1911.)

II. — LA RÉPRESSION A L'ÉTRANGER

C'est seulement en France que nous voyons tomber en désuétude les lois protectrices de la sécurité sociale.

Le sabotage en Allemagne et en Angleterre.

En Allemagne aussi, certains sabotages sur les voies ferrées ont eu lieu mais ils ont été très rares, car *presque chaque fois leurs auteurs ont été arrêtés et punis*. Par exemple, dans la nuit du 18 au 19 juillet 1911, on remarqua que des rails avaient été déboulonnés près de la station de Langenbrucken dans le grand-duché de Bade. Le lendemain même, le saboteur était arrêté et l'enquête fut si vivement menée qu'il dut faire des aveux complets. (Voir *Le Matin*, 20 juillet 1911.)

En Angleterre, le sabotage des voies ferrées est à peu près inconnu, car la législation *toujours appliquée* est si ferme qu'on ne se risque pas à en encourir les rigueurs.

D'après la loi britannique :

« Toute personne coupable d'avoir intentionnellement placé sur les rails une pièce de bois ou un obstacle quelconque dans le but d'obstruer le passage ou de renverser, d'endommager une machine ou des wagons, *sera passible de servitude pénale à vie ou pour une période de trois ans au minimum*.

« Le sabotage de lignes télégraphiques, de câbles sous-marins, peut être puni de deux à cinq ans de servitude pénale, celui de l'éclairage électrique comporte des peines de deux à cinq ans également. (Voir *Le Matin*, 17 juillet 1911.)

Comment en Grande-Bretagne on protège la vie humaine.

En ce qui concerne la protection de la vie humaine, les Anglais sont impitoyables.

Une femme, Margaret Murphy, resta veuve avec six enfants. Elle travailla avec acharnement, mais la misère fut la plus forte. Elle perdit la tête et, en juin 1911, avala du poison après en avoir donné à son plus jeune enfant âgé de sept mois. Celui-ci succomba, mais la veuve survécut. La cour criminelle centrale devant laquelle comparut la mère coupable la condamna à mort.

Évidemment, ce verdict peut nous paraître excessif, cruel même, puisque, chez nous, l'accusée très probablement eût été acquittée, mais ce qui est certain, c'est que de tels exemples sont connus dans toute l'étendue des îles Britanniques et y exercent une si salutaire terreur que le nombre des crimes est infiniment plus restreint qu'en France.

III. — LA NOTION DU DROIT S'AFFAIBLIT CHEZ NOUS

Une des conséquences les plus redoutables de la non-application des lois, des passe-droits et des faveurs accordés par les politiciens est que la notion du droit s'affaiblit chez nous, *dans tous les milieux sociaux*.

Action des recommandations politiciennes.

Comment pourrait-il en être autrement quand le plus modeste Français peut constater qu'une recommandation d'un « arrondissementier » bien choisi lui est plus utile qu'un diplôme acquis au prix d'un travail soutenu ou que son bon droit pur et simple?

Les non-lieu politiques scandaleux, lors de certaines

poursuites, la différence prodigieuse des condamnations, selon qu'il s'agit d'amis ou d'adversaires politiques, ont achevé la déroute de l'idée de justice dans les masses.

Effet de la propagande de la C. G. T.

D'autre part, la propagande de la C. G. T. a détruit la notion de droit chez les ouvriers. Elle leur enseigne qu'ils sont tout et le patron rien. Pareille théorie ne laisse même plus place pour l'idée de contrat, donc de droit, dans les rapports entre employeurs et employés.

Il fut un temps, certes, où les patrons abusaient des ouvriers ; nous sommes maintenant dans la phase contraire. Un patron qui doit plaider devant le conseil des prud'hommes est presque condamné d'avance, parce que patron. Mais, reconnaissons-le, la responsabilité de cette faillite de l'idée de droit remonte moins à la C. G. T. qu'aux politiciens, maîtres du pouvoir, qui pour faciliter leurs élections n'ont su que flatter les ouvriers sans jamais leur dire que, s'ils ont d'incontestables droits, ils ont aussi des obligations positives.

Donc, un peu partout dans le pays, la notion du mien et du tien et la conception du droit sont fortement ébranlées. L'intérêt personnel et immédiat règle tout.

La résultante de l'impunité croissante qui se laisse constater chez nous est donc :

Un amoindrissement général du principe d'autorité sans lequel aucune société humaine ne peut vivre et prospérer.

Un affaiblissement de la notion du droit qui constitue une régression sociale et un arrêt très net dans nos progrès vers la civilisation.

CHAPITRE XVI

LA QUESTION RELIGIEUSE

I. **Les deux anticléricalismes.** — L'anticléricalisme à base historique. — L'anticléricalisme sectaire.

II. **Exemples d'anticléricalisme indéfendable.** — Contre Jeanne d'Arc. — L'incident de Nancy. — Les tendances d'un ministre de la Guerre. — L'abbé Richard et la Légion d'honneur. — Le prêtre suspect *a priori*. — Comment l'Université comprend la neutralité religieuse.

III. **L'acception minimum du mot « Dieu. »** — Ce qu'enseigne la vue des mondes. — La cause génératrice du sentiment religieux. — Les bienfaits mêmes de l'illusion. — Bonheur et vérité.

IV. **L'anticléricalisme dévoyé n'est pas une école de noblesse morale.** — L'anticléricalisme favorise parfois de mauvais instincts.

V. **L'anticléricalisme est épargné à nos indigènes.** — Déclaration de M. Fallières à Sfax. — L'article 10 des droits de l'homme et du citoyen.

La question religieuse a contribué à gâcher chez nous plus de vingt ans de vie nationale en divisant profondément le pays.

I. — LES DEUX ANTICLÉRICALISMES

Il existe deux formes d'anticléricalisme.

L'anticléricalisme à base historique.

L'un est de formation historique. Il a pour origine la persistance qu'ont mis à travers les âges les divers clergés

à se mêler de politique. Cette prétention qui, depuis des siècles, a causé tant de conflits, est devenue tout à fait incompatible avec la société moderne qui, de plus en plus, considère les croyances religieuses comme du domaine exclusif de la conscience individuelle. La volonté de ne plus souffrir l'immixtion dans la politique des prêtres, des pasteurs ou des rabbins, explique donc la lutte pour la séparation des Églises et de l'État. Malheureusement, en France, l'anticléricalisme ne s'est pas borné à fixer les frontières entre le domaine civil et le domaine religieux.

L'anticléricalisme sectaire.

L'anticléricalisme, chez nous, surtout dans la récente période, est devenu intolérant et persécuteur au point que l'État, au lieu de rester réellement neutre comme il l'avait jadis promis, se montre souvent antireligieux et surtout anticatholique.

Il est de notoriété publique que beaucoup d'officiers ou de fonctionnaires qui accompagnent leur femme à la messe ont été mal notés. Jusqu'à ces derniers temps, leur avancement était compromis. Manger du curé a été le sport préféré d'un grand nombre de nos politiciens, sport utilitaire et tactique habile d'ailleurs, car, grâce au spectre du cléricalisme, ils ont pu, pendant dix ou quinze ans, ajourner les fameuses réformes sociales, promises par eux aux masses populaires, mais dont ils redoutaient la réalisation, car ils en sentaient les difficultés et l'inconnu.

II. — EXEMPLES D'ANTICLÉRICALISME INDÉFENDABLE

L'anticléricalisme dévoyé, devenu un moyen d'action politicien, a donné lieu à d'innombrables manifestations

indéfendables et absolument contraires au bon ordre moral du pays. En voici quelques exemples variés.

Contre Jeanne d'Arc.

La noble mémoire de Jeanne d'Arc, uniquement parce que l'Église catholique la réclame comme l'une des siennes, a été l'objet d'une campagne abominable. Jeanne d'Arc a été traitée de « petite paysanne hystérique », de « crétine de Domrémy », de « Pucelle militarisiste et bondieusarde », etc. Chaque année, l'anniversaire de Jeanne d'Arc à Orléans témoigne du déplorable esprit sectaire qui sévit sur la France. Chaque fois qu'il s'agit de préparer les fêtes orléanaises, il faut se livrer à des négociations longues et délicates pour établir un accord, combien relatif! entre l'élément religieux et l'élément civil. La participation des fonctionnaires n'est autorisée au cortège qu'à la condition que leur séparation d'avec le clergé soit très nette.

Pourquoi en célébrant Jeanne d'Arc, qui fit jadis l'union des Français, considérer les prêtres comme des pestiférés? La fête de Jeanne d'Arc ne devrait-elle pas, au contraire, constituer une trêve aux querelles journalières? En pareil cas, la tolérance d'un gouvernement même areligieux serait infiniment plus politique au point de vue républicain que l'esprit de bas sectarisme dont on a fait preuve jusqu'à présent.

N'est-il pas humiliant pour nous Français de constater que les Américains savent comprendre Jeanne d'Arc mieux que nos autorités publiques? Un comité populaire vient de se former à New-York pour élever un monument populaire à Jeanne d'Arc « afin d'honorer une des plus nobles Françaises et une des plus grandes manifestations de patriotisme qui soient dans l'histoire du monde ».

L'incident de Nancy.

C'est le même fâcheux état d'esprit anticatholique qui détermina à Nancy cet incident que le regretté général Langlois raconta ainsi dans *Le Temps* (7 août 1911) :

Récemment, avait lieu à Nancy un grand concours de gymnastique organisé par les patronages catholiques. *A tort ou à raison*, le préfet vit dans cette fête une manifestation antigouvernementale et fit défendre aux soldats, par l'autorité militaire, de se mêler aux fêtes de ce concours. Il n'y a rien à relever dans cette interdiction.

Mais un militaire, debout sur le trottoir et voyant passer la société de gymnastique de sa commune, aurait fait quelques pas au-devant d'un gymnaste, *son pays*, afin de lui serrer la main; puis il aurait regagné sa place dans la foule. Ce geste lui aurait valu trente jours de prison...

Cet incident souleva immédiatement les polémiques les plus vives, signe d'un état d'esprit réellement dangereux; des sociétés de gymnastique laïques organisent des contre-manifestations politiques; de tous côtés, on sent un vent de haine souffler avec violence parmi cette jeunesse française. Est-ce donc ainsi qu'on la prépare à servir la France? Est-ce au moment où de pourparlers diplomatiques fort délicats peut sortir la guerre la plus terrible, qu'il convient d'étaler nos propres dissensions devant les étrangers? Est-ce ainsi que nous apprenons à nos fils à combattre les uns à côté des autres, à travailler les uns pour les autres, à s'entr'aider, à se soutenir? Est-ce en semant la discorde que nous obtiendrons cette fraternité que la guerre réclame au plus haut degré?

Personnellement, je donne sans exception mon concours à toutes les sociétés de préparation militaire qui le sollicitent, mais je m'abstiendrai toujours d'assister à toute fête qui tendrait à devenir une manifestation d'ordre politique; malheureusement, je ne vois plus guère que cela dans la plupart de ces réunions dites sportives. Il est temps que cela cesse.

Aussi, je ne puis m'empêcher de m'adresser aux organisateurs

des sociétés de préparation militaire et de leur dire : « Messieurs, je ne mets pas un seul instant en doute votre parfait patriotisme ; vous avez tous un même but noble et grand : rendre l'armée, c'est-à-dire la France, plus forte chaque jour. Mais, permettez-moi de vous le dire franchement, vous faites fausse route ; vous allez à l'encontre de votre but en apprenant l'intolérance à cette belle jeunesse, de race si généreuse ; *la vertu militaire la plus indispensable après le courage, c'est l'esprit de fraternité que vous détruisez, inconsciemment je pense, en introduisant la politique dans vos associations. Arrêtez-vous dans cette voie funeste.* »

Les tendances d'un ministre de la Guerre.

Or, cet état d'esprit, qui règne contre les sociétés ou les patronages catholiques, a été encouragé par maints ministres de la Guerre. En novembre 1911, une circulaire confidentielle de M. Messimy était envoyée aux sous-préfets des villes de l'Est pour leur demander, à la veille des promotions du 1er janvier, les noms des officiers qui envoient leurs enfants au catéchisme et dont les femmes vont à la messe le dimanche. (Voir *L'Écho de Paris,* 2 décembre 1911.)

Dans le même mois, en dépit de la tension politique avec l'Allemagne, le ministre de la Guerre trouva le temps d'écrire aux commandants de corps d'armée pour leur rappeler que « les cercles et autres centres de réunion, ayant un caractère confessionnel », devaient être interdits aux militaires. (Voir *L'Écho de Paris*, 20 novembre 1911.)

C'est évidemment, en exécution de ces instructions, qu'en décembre 1911, le cercle militaire catholique de Saint-Lô a été interdit à la garnison de cette ville. Dirigé par l'abbé Lenoir, vicaire à Notre-Dame, il était fréquenté très ouvertement par une soixantaine de mili-

taires et n'avait jamais donné lieu à la moindre plainte. Mais la préfecture voulut le considérer comme clandestin.

Par contre, on laisse aux soldats toute liberté pour aller s'alcooliser dans les cafés, fréquenter les apaches ou les réunions de la C. G. T! (Voir *L'Écho de Paris,* 30 décembre 1911.)

L'abbé Richard et la Légion d'honneur.

L'anticléricalisme systématique a tellement pénétré notre vie politique que le gouvernement n'a pas osé donner la Légion d'honneur à ce brave abbé *Antoine Richard, professeur à l'institution Lamartine de Belley, à ce héros indiscutable qui, six fois de suite, plongea dans la Seine et chaque fois sauva une vie humaine,* lors de l'effroyable accident causé par la chute d'un autobus dans la Seine au pont de l'Archevêché. La Légion d'honneur, décernée parfois dans des cas si discutables, fut estimée une récompense trop haute pour ce curé. Il fallut la pression de l'opinion publique pour qu'on lui décernât une médaille d'or.

Le prêtre suspect « a priori ».

Par contre, quand un prêtre peut être impliqué dans une affaire scandaleuse, il est traité de la façon la plus rigoureuse et toutes les présomptions sont interprétées contre lui avec une satisfaction évidente. On n'a pas hésité à torturer moralement, pour le faire avouer, le frère des écoles chrétiennes Flamidien, accusé d'attentat à la pudeur et de meurtre. Le curé d'Igornay, l'abbé Laroue, impliqué dans l'affaire du meurtre du sonneur de cloches de son village, a été arrêté et « cuisiné » dans des conditions d'hostilité marquée, parce qu'on voulait à tout prix voir en lui l'assassin.

Comment l'Université comprend la neutralité religieuse.

A Valence, au milieu de décembre 1911, eut lieu l'enterrement d'un jeune élève du lycée. Ses camarades, conduits par leur maître, suivaient le cortège funèbre. Arrivés à la porte de l'église, ordre leur fut donné de demeurer au dehors jusqu'à la fin du service religieux. (Voir *L'Écho de Paris,* 21 décembre 1911.)

L'anticléricalisme officiel est devenu si forcené qu'il a abouti, d'abord à des manifestations anticatholiques, puis à la persécution du mot Dieu.

L'idée, non pas seulement des dogmes rigides des religions révélées mais même du divin, a offusqué tellement en haut lieu, que les livres de nos écoles publiques ont été soigneusement expurgés. Les fables de l'admirable La Fontaine n'ont même pas été épargnées. On connaît cet exemple célèbre :

Au lieu du vers :

Petit poisson deviendra grand, pourvu que Dieu lui prête vie.

On apprend maintenant dans nos écoles :

Petit poisson deviendra grand, pourvu que *l'on* lui prête vie.

Que d'intolérance, d'incompréhension, d'irrespect pour les lettres, d'infériorité morale et cérébrale décèle la création de ce *l'on !*

III. — L'ACCEPTION MINIMUM DU MOT « DIEU. »

Pourquoi donc persécuter la notion de Dieu qui vivra dans l'humanité aussi longtemps que l'homme sentira sa faiblesse devant l'immensité des mondes?

Le mot Dieu n'a-t-il pas d'ailleurs une acception

minimum qui s'impose à tout esprit sain? Les croyants des diverses Églises donnent au mot Dieu une signification plus ou moins étendue, mais pour tous les hommes, sans exception, le mot Dieu a une signification irréductible.

Ce qu'enseigne la vue des mondes.

Qui donc par une nuit sans nuages n'a pas réfléchi à l'infini des espaces qu'on sait être derrière les points lumineux des innombrables étoiles?

Qui donc n'a pas été saisi d'admiration profonde pour cette ordonnance merveilleuse du mouvement des mondes? Qui donc peut ne pas se dire : l'homme n'est qu'un atome dans l'espace?

Qui donc, de cette constatation, peut ne pas conclure à la faiblesse manifeste de l'homme, à son impuissance absolue devant les forces formidables de l'univers?

Qui donc, en percevant nettement que nous ne pouvons même pas concevoir et définir l'Infini, n'a pas par là même trouvé la limite de la raison humaine?

Qui donc, en présence de l'immensité inconnaissable de l'univers, ne comprend pas que, si notre science humaine peut faire encore d'énormes progrès, ceux-ci ne reculeront jamais la limite de nos connaissances que dans une proportion infime par rapport à l'Infini du Cosmos?

Ce sont là des certitudes négatives sans doute, mais des évidences pour tout esprit sain et droit.

Dans ces conditions, *le mot Dieu, qui résume en une unique formule l'Infini, l'inconnaissable, la force inouïe et certaine qui gouverne notre globe, n'a-t-il pas une signification minimum qui impose le respect des croyances religieuses quelles qu'elles soient?*

La cause génératrice du sentiment religieux.

Car, enfin, ces croyances religieuses répandues sur la terre ne partent-elles pas toutes d'une constatation unique : le sentiment de la faiblesse de l'homme devant les grandes forces de l'univers? C'est la perception de cette faiblesse et le besoin d'expliquer l'inconnaissable qui ont incliné l'homme à se réconforter par une conviction religieuse. C'est pourquoi, cristallisés suivant les époques, les climats, les races, sous des formes extérieures diverses, les grands cultes de l'humanité aboutissent tous à proclamer et à vénérer l'idée divine.

Les bienfaits mêmes de l'illusion.

La notion religieuse ne procéderait-elle d'ailleurs que d'une illusion, il n'en subsiste pas moins que pour les conducteurs d'un État la persécution des croyances constitue une erreur dont les conséquences sont graves, *car elle aboutit à enlever, sans compensation, aux déshérités de la vie, le seul réconfort moral dont ils puissent disposer.*

Certes, des hommes de haute valeur, de naturel droit, peuvent se passer du frein moral des religions, mais c'est là le privilège du petit nombre. La masse innombrable de tous ceux auxquels l'âpre lutte pour la vie ne permet pas d'acquérir un haut degré de culture ont souvent besoin des croyances religieuses qui, selon le mot de Jaurès, « pendant tant de siècles ont bercé la douleur humaine ».

Par quoi, en effet, remplace-t-on la foi religieuse chez ceux chez qui on a réussi à la détruire? Tous les essais de morale purement laïque ont échoué. Les résultats et les faits sont patents.

Là où la foi religieuse a disparu, elle a été remplacée par la cupidité, l'envie et la haine qui deviennent les mobiles à la fois des injustices patronales et des violences populaires. Où est le bénéfice au point de vue de la paix et du progrès social?

Bonheur et vérité.

Moi aussi, plus jeune, j'ai été séduit par le rationalisme absolu. J'ai cru qu'il fallait sacrifier, même chez les autres, dans le domaine des croyances, le bonheur, ou l'illusion du bonheur à ce qu'on croit la vérité. Mais j'ai changé d'avis. Trop souvent, au cours de mes voyages, en visitant des églises en dehors de l'heure des offices, j'ai vu des hommes ou des femmes isolés dans le temple vide, absorbés par une prière ardente. Presque toujours, il était évident que c'étaient là des malheureux atteints par les peines de la vie qui venaient auprès du Divin chercher un soulagement à leur détresse.

Ce spectacle m'a convaincu mieux que tous les raisonnements de la cruauté de l'intolérance.

Pourquoi donc s'acharner à gratter dans les cerveaux la conviction précieuse qui anesthésie la douleur morale? On admet bien qu'en chirurgie, on supprime la souffrance par le chloroforme, pourquoi les non-croyants n'admettraient-ils pas, au moins, que la foi religieuse peut être chez les autres l'anesthésiant des douleurs de la vie?

IV. — L'ANTICLÉRICALISME DÉVOYÉ N'EST PAS UNE ÉCOLE DE NOBLESSE MORALE

L'anticléricalisme a encore eu, en France, le grave effet d'avoir favorisé la dureté morale.

L'anticléricalisme favorise parfois de mauvais instincts.

Quand les politiciens ont habitué des Français à trouver une satisfaction à la persécution de curés ou de bonnes sœurs, ils ont fait une œuvre mauvaise, de même qu'il est mauvais de laisser l'instinct de cruauté des enfants s'exercer contre des êtres sans défense.

La lecture de ce simple fait divers montre jusqu'à quel point peut aller un sectarisme qui le dispute à la lâcheté.

Après une récente et vexatoire mise en demeure adressée aux docteurs Ardouin et Lefrançois, directeurs d'une clinique privée, d'avoir à congédier deux religieuses infirmières, l'administration préfectorale vient de faire pis encore ; elle vient de supprimer le modeste traitement alloué au vénérable abbé Viel de Hautmesnil, aumônier de la prison civile, qui a quatre-vingt-dix-sept ans, et est totalement sans ressources. L'abbé Viel a dépensé toute sa fortune à faire du bien aux pauvres.

Cette mesure cause une véritable indignation, même parmi les personnes les moins religieuses. (Voir *L'Écho de Paris*, 31 janvier 1912.)

V. — L'ANTICLÉRICALISME EST ÉPARGNÉ A NOS INDIGÈNES

Fait étrange, l'anticléricalisme gouvernemental ne s'exerce qu'en France et contre les catholiques seulement. Quand un membre du gouvernement va en Algérie ou en Tunisie, il ne manque pas d'assurer les indigènes qu'ils peuvent compter sur l'entière liberté de leurs convictions religieuses.

Déclaration de M. Fallières à Sfax.

Lors de son dernier voyage en Tunisie, en mai 1911, M. le président Fallières dans son allocution de Sfax déclara aux Arabes qui l'écoutaient : « Vous avez vos croyances, c'est naturel et nous ne voulons pas les blesser. » (Voir *Le Stamboul*, 19 mai 1911.)

L'article 10 des droits de l'homme et du citoyen.

Pourquoi le même sentiment de tolérance ne serait-il pas appliqué dans la métropole à l'égard des catholiques français?

Ce ne serait, en somme, que l'application des véritables principes de 1789, puisque le texte de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dit expressément :

« Article 10. — Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, *même religieuses,* pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

CHAPITRE XVII

LES TENDANCES ANORMALES DE NOTRE ENSEIGNEMENT PUBLIC

I. **Dans les universités.** — Savants à fiches. — Influence de la crise dreyfusienne.

II. **Les résultats de l'enseignement primaire.** — Faillite technique. — Comparaison avec l'étranger.

III. **Les instituteurs et la politique.** — Agents électoraux. — Socialistes et antimilitaristes.

IV. **Les instituteurs et la discipline.** — Agitation et insubordination.

Les tendances de notre personnel enseignant ont une part considérable dans la crise actuelle. Il est difficile, en effet, de contester qu'à tous les degrés notre enseignement public n'a pas donné, au point de vue de la formation morale, ce qu'on attendait de lui.

I. — DANS LES UNIVERSITÉS

Dans les universités, on a été obligé de remarquer, dans les dernières années, une insuffisance notoire de la culture des sentiments nationaux. Ce fait est d'autant plus surprenant qu'après la guerre, on avait voulu imiter chez nous les universités allemandes, parce qu'elles avaient été les foyers les plus ardents du patriotisme allemand.

Savants à fiches.

Après 1870, à côté de ceux qui sont devenus et restés des maîtres éminents et bien français, certains de nos professeurs se sont inspirés des méthodes allemandes. Ils sont devenus des érudits remarquables, des savants à fiches, à l'enseignement qu'on peut trouver parfois desséché et desséchant, mais, au point de vue du sens national, une partie de ceux-là ont abouti à un résultat bien différent de celui qu'on peut encore constater outre-Rhin.

Alors que l'érudition germanique n'a fait que fortifier l'esprit national chez les professeurs allemands, chez certains de nos maîtres, le culte excessif de cette érudition a plutôt affaibli les sentiments français. Quel a été le mécanisme de cette déviation psychologique?

Influence de la crise dreyfusienne.

Je ne me charge pas de l'expliquer, mais, c'est un fait, lors de la grande crise dreyfusienne, beaucoup trop de nos professeurs, aveuglés par leur passion des théories abstraites, n'ont pas compris qu'en favorisant par effets réflexes tous les principes d'indiscipline, ils travaillaient moralement contre la France et faisaient le jeu de l'anarchie et de l'étranger. C'est pourquoi, même après l'Affaire, ils ont continué à distiller le poison subtil d'un enseignement privé d'ardeur nationale et il a suffi de peu d'années pour vicier une partie de notre enseignement secondaire et surtout de notre enseignement primaire.

II. — LES RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'enseignement primaire! C'est là qu'est le grand mal. Après 1870, on a dit : « L'instituteur allemand a vaincu la France » et on compta sur l'enseignement primaire pour refaire la nation. Or, toujours, comme conséquence de la

crise générale qui suivit l'Affaire, l'antimilitarisme et l'internationalisme sont devenus les doctrines préférées de très nombreux instituteurs. Ceux-là donnent donc aux enfants du peuple un enseignement qui n'est pas résolument national.

Faillite technique. La faillite technique de l'enseignement primaire est un fait indéniable, en dépit des sacrifices considérables qui ont été faits en sa faveur. 120 millions et plus sont consacrés aux traitements des instituteurs; nous avons 112 000 maîtres. Or, voilà le résultat de l'interrogatoire de jeunes soldats sur des questions d'histoire et de géographie générale.

Sur 50 soldats, 37 seulement savaient ce qu'était Jeanne d'Arc, 36 savaient ce qu'était Henri IV, 36 savaient de qui il s'agit quand on parle de Napoléon, 38 connaissaient en quoi consiste la question d'Alsace-Lorraine, 12 l'ignoraient complètement dont 4 ont été pendant 5 ans à l'école. Sur ces 50 soldats, 25 seulement avaient de vagues notions sur Bismarck. A la question posée : « Qu'est-ce que la patrie et quelle est votre patrie, » 43 ont pu répondre, 6 l'ignoraient absolument. Un a répondu : c'est une vie chrétienne.

Même à la question : qu'est-ce que la « Grande Révolution » de 1789, 25 ont pu répondre à peu près, 25 l'ignoraient absolument dont 14 ayant été au moins pendant 5 ans à l'école primaire! (Voir *L'Opinion,* 25 novembre 1911.)

Mais il y a pis.

Sur l'initiative de M. Ferdinand Buisson, la loi du 29 juillet 1910 a établi qu'un examen annuel de l'instruction primaire des conscrits aurait lieu, comme en Suisse. Cette loi vient d'être appliquée. Les premiers résultats de cet examen sont pitoyables, constate *Excelsior* (9 janvier 1912).

On a découvert une moyenne d'illettrés qui monte à 8,6 pour 100 et d' « insuffisamment instruits » qui atteint 16,5 pour 100.

Les ignorants représentant donc plus d'un quart!... Parmi les conscrits interrogés, certains ont placé, immédiatement autour de la France : la Cochinchine, le Congo, la Turquie, la Russie et même l'Amérique.

D'autres estiment que Louis-Philippe, saint Louis et Napoléon Ier se sont succédé sur le trône de France depuis 1870. D'autres encore affirment avec autorité que les députés sont nommés par les préfets.

Il est attristant, dit *Le Temps* (22 décembre 1911) de constater que 25 pour 100 de nos soldats sont illettrés ou à peu près à leur arrivée sous les drapeaux. 345 soldats par régiment, ce qui est énorme, vont suivre les cours de l'école primaire à la caserne.

Car, en effet, par une singulière transposition de fonctions, ce sont les officiers qui doivent enseigner à lire aux conscrits, ce que n'ont pas su faire les instituteurs.

Il le faut bien en présence de la situation désastreuse qu'on constate. D'après *L'Écho de Paris* (7 janvier 1912), au 71e de ligne sur 716 recrues incorporées, 161 jeunes soldats sont complètement illettrés, soit 30, 80 pour 100.

Comparaison avec l'étranger.

Ces résultats paraissent encore plus humiliants quand on les compare à ceux obtenus par nos voisins.

Un examen passé par des matelots anglais a permis de constater que « trois seulement ignoraient ce qu'étaient les États-Unis. Un seul n'a pu rien dire sur Wellington et Shakespeare. Tous connaissaient Napoléon ». (Voir le *Spectator*, cité par *L'Opinion*, 30 décembre 1911.)

En Suisse, l'examen des recrues de 1910 a donné ce résultat : à peine un peu plus de un pour 1 000 ne savait pas lire. Un pour 100 seulement lit difficilement. (Voir *Le Temps*, 27 janvier 1912.)

En Prusse, les résultats sont encore plus remarquables.

En 1910, sur le chiffre total des recrues incorporées

(armées de terre et de mer) soit 163 320, on n'en trouve que 0,02 pour mille d'illettrés. Ainsi, en 1910, l'armée prussienne compta 36 hommes seulement illettrés. (Voir *Le Temps,* 28 janvier 1912.) La nôtre en compte de 11 à 14000, suivant les années. (Voir *Le Temps*, 30 décembre 1911.)

III. — LES INSTITUTEURS ET LA POLITIQUE

Ces résultats pitoyables et humiliants s'expliquent, dans une large mesure, quand on sait à quel point les instituteurs primaires ont été détournés de leurs devoirs professionnels par leurs occupations et préoccupations politiques.

Agents électoraux.

Des milliers d'entre eux sont devenus, soit en qualité de secrétaires de mairie, soit en raison de l'influence qu'ils peuvent exercer sur les parents de leurs enfants, de véritables agents électoraux que les politiciens ne se sont pas fait faute d'employer.

Socialistes et antimilitaristes.

En outre, l'Affaire Dreyfus a déchaîné, chez beaucoup d'instituteurs, le mouvement socialiste et antimilitariste. L'exemple d'en haut et la faiblesse de leurs chefs n'ont fait que les encourager dans cette voix. Aujourd'hui, des milliers d'instituteurs français n'enseignent des programmes officiels que ce qui ne contredit pas leurs convictions particulières et ces convictions particulières sont souvent caractérisées par l'adhésion d'un très grand nombre d'instituteurs à la C. G. T. qui ne rêve que de « chambardement » national.

Un fait en dit plus long que de nombreux commentaires sur l'état d'esprit des instituteurs.

Le 7e congrès des amicales d'instituteurs et d'institutrices

publics de France et des colonies s'est tenu à Nantes, les 7, 8, 9 et 10 août 1911. Il a désigné parmi les membres du bureau de la Commission permanente comme président, M. Roussel, de la Seine, qui dans sa déclaration de candidat avait très nettement exposé qu'il est *instituteur syndiqué, affilié à la C. G. T. et que ses sympathies vont aux réformistes*. Mme Deghilage (Nord) qui, d'après sa profession de foi, est syndiquée, affiliée à la C. G. T. et partisan de l'action directe, a été désignée pour être l'un des deux vice-présidents du bureau. (Voir *Bulletin de l'Union amicale des instituteurs et des institutrices publics du département de la Seine*, 5 novembre 1911, pages 5104 et 5105.)

C'est ce *Congrès des amicales* qui faisait dire à *La République française :*

Ils vont bien les maîtres de nos écoles et c'est plaisir de penser qu'on confie à des gaillards de ce genre l'éducation des enfants. Ils vont même si bien que, à un certain moment, M. le directeur de l'enseignement primaire, qui semblait pourtant résigné à tout, a trouvé que ses subordonnés abusaient vraiment du droit de lui faire avaler des couleuvres, a pris son chapeau et est sorti de la salle des séances.

Les congressistes, d'ailleurs, pour ne pas faire de jaloux, ne se sont pas contentés de manifester à leur supérieur seul des sentiments qui n'ont avec la déférence et la cordialité que des rapports lointains. Tout le monde en a pris pour son grade; le gouvernement, les préfets, le Parlement et les parlementaires. Ce fut à l'adresse de tous une distribution d'aménités d'un goût exquis. (Cité par *Le Journal*, 12 août 1911.)

IV. — LES INSTITUTEURS ET LA DISCIPLINE

Sous l'influence de leurs préoccupations politiciennes de trop nombreux instituteurs français s'occupent sans ardeur des enfants qui leur sont confiés. Ils accomplissent strictement les heures de présence auxquelles ils sont astreints

par les règlements, mais n'ont pas toujours au cœur le désir profond d'aider et de servir leurs élèves.

Comment d'ailleurs veut-on que les instituteurs éduquent et disciplinent les enfants qui sont leurs élèves alors qu'eux-mêmes donnent de plus en plus l'exemple d'une insubordination intolérable?

Agitation et insubordination.

C'est M. Roussel, à la fois adhérent de la C. G. T. et président de la *Fédération nationale des Amicales des instituteurs et institutrices de France*, qui est intervenu, en décembre 1911, auprès de M. Steeg, ministre de l'Instruction publique, à propos de la censure infligée à M. Léger, secrétaire général de la *Fédération des syndicats d'instituteurs de France*. (Voir *Le Temps*, 22 décembre 1911.)

Un élève-instituteur est renvoyé de l'école normale d'instituteurs d'Angers; aussitôt ses camarades se mettent en grève et le ministre se voit dans la nécessité de licencier l'école *sine die*. (Voir *Le Temps*, 22 décembre 1912.)

Au moindre rappel effectif à la discipline, les corporations d'instituteurs font bloc contre leurs chefs hiérarchiques.

Le but de toutes ces agitations, dit *Le Temps* (23 janvier 1912), le but évident est de substituer à l'autorité légale et responsable l'autorité anonyme des fédérations syndicales. En même temps qu'on dispute sur la procédure, on poursuit l'action directe... Et du haut en bas, éclate la même anarchie organisée. Qui ignore désormais que les directeurs d'école voient presque partout leur autorité minée par les adjoints, qui ne supportent ni avis, ni conseils, et prétendent que la direction se borne à l'exécution de leurs volontés réunies?... Les responsabilités mêmes frappent tous les yeux : lâcheté de la Chambre qui sous le ministère Rouvier n'osa pas écraser dans l'œuf ces syndicats révolutionnaires, lesquels, depuis 1906, continuent à se déve-

lopper, ainsi en sections affiliées aux groupes tolérés; faiblesse des ministres qui ont plus d'une fois reçu à bras ouverts leurs représentants; nomination aux postes élevés des inspecteurs secrètement favorables à ces menées et à cet esprit révolutionnaire; tractations, capitulations, temporisations, réintégrations également dangereuses, quelquefois scandaleuses.

L'aboutissement de ces capitulations répétées, *Le Temps,* du 7 avril 1912, le constatait ainsi en commentant l'ordre du jour voté, le 5 avril 1912, par le congrès de la *Fédération des amicales d'instituteurs :*

Ce n'est pas sans stupeur que l'on a pu lire l'ordre du jour voté par ces fonctionnaires, qui font passer le souci de leurs petites affaires avant celui de la « sécurité publique et de l'armement naval ». Ainsi, voilà des hommes chargés d'éduquer les enfants et qui considèrent comme tout naturel de défendre leurs intérêts immédiats au mépris non seulement de la patrie, mais même de la classe ouvrière ! Car ces messieurs affirment que « l'extension de l'école publique est aussi urgente que l'extension des services de la défense sociale et de la défense nationale », et ils réclament « des efforts financiers », qui, malgré leurs formules ambiguës, restent l'objectif suprême de leurs revendications. Or, M. Pierre Baudin a établi, dans son dernier rapport au Sénat, que les crédits accordés à l'enseignement primaire avaient été augmentés de 80 millions dans ces vingt dernières années, c'est-à-dire qu'ils avaient presque doublé ! N'importe ! Il paraît que « les efforts financiers » sont encore insuffisants. En vérité, quand chaque corporation aura soutenu aussi égoïstement ses avantages propres, que restera-t-il de la France?

Car messieurs les instituteurs ne se contentent pas de réclamer : ils menacent. « Tenons notre poudre sèche contre les pouvoirs publics », disait hier un orateur du congrès. Voilà le langage que font entendre présentement des fonctionnaires !

Dans ces conditions, comment s'étonner des petits insurgés qui sortent trop souvent des écoles dirigées par des instituteurs cégétistes? Quel concours ces jeunes gens donneront-ils plus tard à la nation? C'est certainement là un des problèmes les plus angoissants du prochain avenir.

CHAPITRE XVIII

IL Y A DES ÉTATS DANS L'ÉTAT

I. **La franc-maçonnerie.** — Son caractère utilitaire en France. — Son influence sur le déclin.

II. **Le syndicalisme se tourne contre les intérêts généraux de la nation.** — Les syndicats de débitants et de marchands de vin. — La C. G. T. révolutionnaire.

III. **Les coalitions de fonctionnaires et d'employés des grands services nationaux.** — S. M. le Révoqué. — Le cas des cheminots. — La lettre du ministre des Travaux publics. — La réponse de la Compagnie de l'Est au ministre.

IV. **Le droit de grève et les fonctionnaires.** — Ce qu'en a dit M. Augagneur.

V. **Les syndicalistes allemands constituent-ils un État dans l'État?** — Leur caractère réaliste.

Si nous constatons un affaiblissement général des organismes de l'État, nous observons par contre une concentration de forces qui se groupent dans le but de faire pression sur l'État affaibli ou dévoyé. Ces groupements sont devenus déjà tellement puissants que la France est, en fait, gouvernée par une série de minorités organisées qui exercent une action telle sur l'État français que celui-ci, qui à certains égards est un tyran, apparaît à d'autres comme un esclave.

M. Camille Sabatier, dans *La Dépêche de Toulouse* (septembre 1911), a parfaitement montré le danger du régime de factions qui est devenu le nôtre.

C'est d'ailleurs la folie du jour que d'arborer cocarde et de s'isoler dans des camps ennemis. Tandis que sur le terrain économique le principe de la lutte des classes, après avoir jeté les ouvriers contre les patrons, les ameute maintenant contre les paysans, les docteurs d'une politique nouvelle rêvent de « partis organisés ». C'est par de doux philosophes, les Benoît Malon, les Deville que les ouvriers ont été *organisés* en partis. Quels ont été les successeurs du doux Benoît Malon : ce fut Guesde, puis Allemane, puis Griffuelhes. Maintenant ce sont les saboteurs. C'est le propre des partis cohésifs et organisés qu'ils sont de plus en plus menés par les violents. La surenchère est le moyen fatal de ceux qui veulent parvenir dans le parti. Les Romains avaient raison de n'avoir qu'un seul mot pour dire parti et faction. *Tout parti organisé est une faction dans l'État.* (Cité par *L'Action française,* 11 septembre 1911.)

Or, certaines de ces factions sont devenues chez nous véritablement redoutables.

I. — LA FRANC-MAÇONNERIE

L'action de la franc-maçonnerie sur notre politique n'est maintenant plus niée par personne. Pour être équitable, il faut reconnaître que la franc-maçonnerie française diffère sensiblement de la maçonnerie anglaise, allemande ou américaine.

Son caractère utilitaire en France.

Il est évident que la franc-maçonnerie en France a joué un rôle politique très spécial. Elle a été anticléricale, radicale et principalement « assietto-beurriste ». Envisagée par son côté utilitaire, on peut dire que, depuis trente ans surtout, la franc-maçonnerie constitue chez nous un syndicat d'arrivistes qui, grâce à une étroite solidarité d'appétits, soignent efficacement leurs intérêts.

Aussi, la franc-maçonnerie monte-t-elle jalousement la garde autour des prébendes gouvernementales.

Tant qu'il est resté des curés dans le garde-manger politicien, la maçonnerie a pu, en les jetant judicieusement en pâture aux masses populaires, reculer la réalisation de ces fameuses lois sociales que la bourgeoisie franc-maçonne et radicale promettait depuis longtemps au peuple tout en sentant vaguement le danger.

Son influence sur le déclin.

Mais maintenant que la séparation des Églises et de l'État est réalisée, les dernières ressources de l'appât anticlérical sont épuisées et la maçonnerie politicienne, mise au pied du mur, se trouve dans une situation difficile. Elle est encore puissante sans doute, mais son caractère secret est maintenant bien connu et sa force est minée par la marée montante des socialistes, des ouvriers et surtout par le discrédit causé par ses propres excès : scandales des fiches, etc. L'autorité de la franc-maçonnerie à laquelle, il y a dix ans seulement, nul n'osait toucher, est aujourd'hui si nettement battue en brèche, qu'au sein du parti unifié M. Poncet a prononcé « un réquisitoire très serré contre les ingérences de la franc-maçonnerie dans les luttes électorales et dans les syndicats ». (Voir *Le Temps,* 16 janvier 1912) ; au congrès de Lyon (février 1912), les rapports du parti socialiste et de la franc-maçonnerie ont encore été publiquement discutés dans les conditions qui prouve la décadence, au moins relative, de la puissance maçonnique.

II. — LE SYNDICALISME SE TOURNE CONTRE LES INTÉRÊTS GÉNÉRAUX DE LA NATION

L'idée du syndicalisme professionnel est profondément juste et légitime. Mais cette conception est actuellement

faussée chez nous, comme tant d'autres. Si l'on ne veut pas se payer de mots, il est évident que, dans la plupart des cas, les syndicats constituent maintenant en France des États dans l'État, parce qu'ils ont été détournés de leur but initial et qu'ils se préoccupent avant tout de défendre les minorités qu'ils représentent sans se soucier de savoir si ces intérêts sont conformes ou non aux intérêts généraux de la nation.

Assurément, si le syndicalisme a pris cette forme viciée par rapport à son principe, c'est beaucoup en raison des défaillances du pouvoir gouvernemental qui ne remplissant pas son devoir de défenseur des intérêts légitimes, a incité les citoyens lésés à se grouper et à s'organiser. Puis, dans le feu de l'action, ceux-ci, ne trouvant plus devant eux les résistances nécessaires, ont dépassé souvent de beaucoup les limites à l'intérieur desquelles leur intervention était raisonnable.

Les syndicats de débitants et de marchands de vin.

Prenons un exemple concret. Les innombrables débitants et marchands de vin de France sont arrivés à constituer de vastes et puissantes fédérations pour la défense de leurs intérêts professionnels. En principe, rien que de louable dans ce résultat; mais en fait, en raison de l'influence indéniable que les débitants ont sur les élections, leur groupement syndical leur permet d'exercer sur les députés une pression absolument incompatible avec l'intérêt général du pays. Toutes les fois, en effet, qu'une proposition de loi, susceptible de frapper le commerce de l'alcool, est présentée, la plupart des députés reçoivent de la fédération des débitants des télégrammes comminatoires. Les députés terrorisés à l'idée d'avoir contre eux les débitants de leur circonscription capitulent. Il s'en-

suit que toute lutte efficace contre l'alcoolisme devient impossible (voir p. 378). N'est-il pas évident que, dans ce cas, pour servir leurs intérêts particuliers, la fédération des débitants va à l'encontre de l'intérêt général du pays?

La C. G. T. révolutionnaire.

Sous cet aspect, le syndicalisme est déjà intolérable. Mais que dire alors quand il constitue nettement et ouvertement, comme nous l'avons vu pour la *Confédération générale du travail,* un État illégal directement adversaire de l'État national!

La déformation du syndicalisme est devenue d'ailleurs si évidente et si dangereuse qu'elle trouble profondément ceux des chefs socialistes qui sont encore soucieux des principes.

M. Roux-Costadau, député de Valence, s'inquiète des dogmes nouveaux qui tendent à envahir la vieille école socialiste. Action directe, sabotage, « chasse aux renards », grève à jet continu, voilà l'évangile qui surprend les moins avertis et commence à les mettre en garde.

Je ne saisis plus, s'écrie M. Roux-Costadau, je ne comprends plus, je ne vois plus dans ces déviations étranges, dans ces aberrations grossières, la physionomie réelle du syndicalisme, le sens véritable du socialisme. (Voir *Le Temps,* 1er septembre 1911.)

III. — LES COALITIONS DE FONCTIONNAIRES ET D'EMPLOYÉS DES GRANDS SERVICES NATIONAUX

Les États dans l'État sont devenus si puissants que même ses fonctionnaires s'insurgent contre l'État et lui résistent victorieusement. Si modestes soient ses fonctions, pour devenir intangible et se moquer de ses obligations professionnelles aussi bien que de ses supérieurs hiérar-

chiques, il suffit maintenant au salarié de l'État de s'appuyer sur un groupement syndicaliste ou politicien. Puis parfois, après une longue impunité, quand le scandale de sa rébellion est devenu trop notoire, dans des cas d'ailleurs fort rares, le fonctionnaire est révoqué.

S. M. le Révoqué.

Mais à partir de ce moment le Révoqué devient une puissance *sui generis,* une sorte de Majesté d'un type nouveau. Appuyé sur les syndicats et ses amis politiques, il revendique sa place comme une propriété personnelle, avec une énergie féroce. S. M. le Révoqué lutte, s'il le faut, pendant des années et sa ténacité finit par avoir raison du pouvoir déliquescent.

Ainsi l'instituteur Nègre, révoqué en 1908 pour avoir fait de la propagande syndicaliste, ne s'est pas lassé. Après que ses demandes eurent été repoussées maintes fois avec éclat, il a été réintégré en avril 1911 par le ministère Monis et nommé instituteur adjoint, à Paris, à l'école des garçons de la rue Olivier-Métra dans le vingtième arrondissement.

Le cas des cheminots.

Le cas des cheminots révoqués à la suite de la grève d'octobre 1910 est encore plus saisissant. Leurs soutiens ont d'abord essayé d'apitoyer l'opinion publique, mais comme le fait remarquer Georges Montorgueil :

> N'exagérons rien, les révoqués ont perdu leur emploi, après avoir fait volontairement tout ce qu'il fallait pour le perdre. Ils en doivent être les derniers surpris. Ils avaient un travail régulier et rémunéré parfaitement, ils étaient à l'abri du chômage pour toute leur vie : ils chôment, et c'est là le fait de leur volonté. (Voir *L'Éclair,* 16 avril 1911.)

Les révoqués ont ensuite compté que les syndicats pourraient exercer une pression assez puissante sur les parle-

mentaires pour obliger les Compagnies à les réintégrer. Ce calcul a failli réussir.

« Une journée historique », s'écria Jaurès à l'issue de la séance de la Chambre du 14 avril 1911. En effet, ce jour-là (voir page 238), M. Monis, avec une méconnaissance complète de ses devoirs de chef de gouvernement, promit tout ce que voulaient les unifiés. (Voir *L'Écho de Paris,* 15 avril 1911.)

La lettre du ministre des Travaux publics.

En conformité du vote de la Chambre, peu de jours après, M. Charles Dumont, alors ministre des Travaux publics, adressa aux présidents des conseils d'administration des grandes Compagnies de chemins de fer cette lettre sans précédent :

Monsieur le Président,

Dans une de ses séances du 14 avril dernier, la Chambre a voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement, comptant sur lui pour obtenir des Compagnies les mêmes mesures de réintégration qui ont été accordées par l'État aux employés de son réseau et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour. »

La partie de cet ordre du jour qui concerne la réintégration des agents de chemins de fer révoqués a été votée par 472 voix contre 8. Vous trouverez au *Journal officiel,* dans les discours prononcés par M. le président du Conseil et par moi-même, l'explication et le commentaire de cet ordre du jour.

Je suis certain que par des actes vous répondrez au vœu formel qu'au nom de la représentation nationale le gouvernement vous transmet dans le seul souci de l'intérêt général et de la paix publique.

Recevez, etc...

Le ministre des Travaux publics,
des Postes et des Télégraphes,
Ch. Dumont.

(Voir *Le Temps,* 21 avril 1911.)

La réponse de la Compagnie de l'Est au ministre.

M. Gomel, président du conseil d'administration de la Compagnie de l'Est, fit cette réponse qui mérite d'être citée en entier car elle met en pleine lumière les responsabilités respectives du Gouvernement, des Compagnies et des cheminots :

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 15 avril courant vous voulez bien nous communiquer le texte d'un ordre du jour voté par la Chambre des députés dans une de ses séances de la veille et vous ne doutez pas que nous ne répondions par des actes au vœu que vous nous avez transmis, tendant à ce que les Compagnies réintègrent dans les mêmes conditions que le réseau d'État, les agents révoqués par elles à l'occasion de la grève d'octobre 1910...

La grève d'octobre dernier, dont les origines et le caractère révolutionnaire ont été si hautement proclamés par M. Briand, président du Conseil, et par M. Millerand, ministre des Travaux publics, n'a été précédée d'aucun conflit avec notre personnel, d'aucune mise en demeure, d'aucun préavis. Nous avons, en effet, toujours reçu avec bienveillance tous les agents syndiqués, fédérés ou libres, qui venaient, soit isolément, soit en délégation, nous entretenir de leurs intérêts professionnels. Sur la seule question qui les préoccupait sérieusement, nous avions pris, plusieurs mois avant la grève, l'engagement de procéder, au premier janvier 1911, à un relèvement presque général des petits salaires, et ce relèvement, qui a été depuis lors opéré à la date ainsi fixée d'avance, ne comporte pas moins de quatre millions de supplément de dépenses annuelles.

La Compagnie avait le droit de révocation

On a prétendu, depuis la grève, qu'à la suite de paroles prononcées au Sénat par un de vos prédécesseurs, les agents avaient pu croire qu'ils avaient le droit de cesser le travail à leur gré. Est-ce bien là ce qu'a dit M. Barthou? Il a simplement

constaté qu'il n'existe pas de loi pénale contre les agents de chemins de fer qui viendraient à faire grève; mais il s'est empressé d'ajouter qu'en pareil cas les Compagnies seraient en droit de se priver définitivement de leurs services, voire même de leur réclamer des dommages-intérêts. M. Clemenceau, alors président du Conseil, s'est associé à ces déclarations si nettes.

Pour nous, afin d'éviter tout malentendu, nous avons, dès que la grève a éclaté, fait afficher un ordre de service avisant le personnel que nos fonctionnaires supérieurs étaient autorisés jusqu'à nouvel ordre à rayer des cadres et à remplacer d'office tout agent qui abandonnerait son poste sans motif légitime ou qui refuserait le service.

De plus, nous avons notifié individuellement aux agents qui n'avaient pas rejoint à l'heure réglementaire que, s'ils ne venaient pas reprendre promptement leur service, ils cesseraient définitivement d'appartenir à notre personnel.

On ne saurait donc contester que ceux de nos agents qui ont ainsi rompu d'eux-mêmes le contrat de travail savaient parfaitement à quoi ils s'exposaient. Ils n'ignoraient pas davantage que, sauf le cas d'erreur matérielle, nous ne reprenons jamais un agent révoqué.

L'exemple de l'Ouest-État

Pour justifier les réintégrations auxquelles vous nous demandez de procéder, vous avez invoqué, dans votre discours, monsieur le ministre, l'exemple du réseau d'État et vanté les heureuses conséquences des mesures qui viennent d'y être prises. Nous souhaitons bien sincèrement que le résultat réponde à votre attente; mais nous estimons que, dans une matière aussi délicate, il importe d'éviter de tirer des conclusions trop hâtives. Elles se dégageront certainement d'elles-mêmes, mais il faudra du temps.

En citant l'exemple du réseau d'État, vous avez, d'autre part, exprimé votre surprise de constater que les chefs de services des Compagnies avaient, à propos de la question des réintégrations, formulé des conclusions différentes de celles qui ont été émises par leurs collègues de l'État et vous avez paru admettre que leur conduite avait été inspirée par des considérations tout

à fait étrangères au service. Nous ne pouvons pas laisser passer ces paroles sans protestation. Nous avons tenu, comme vous-même, monsieur le ministre, à recueillir l'opinion sincère de nos chefs de service à tous les degrés et nous sommes certain qu'ils l'ont exprimée en toute indépendance et en toute loyauté.

L'argument humanitaire

Le dernier argument qui, certainement, a le plus ému la Chambre en faveur de la réintégration, est tiré de la misère où se trouveraient réduits la plupart des anciens agents qui nous ont abandonné. Il a été prononcé à cet égard des paroles très généreuses, mais les considérations émises ont donné une impression qui s'écarte beaucoup de la réalité.

En fait, fort peu de temps après la grève, nous avons recherché si les agents rayés des cadres avaient trouvé du travail, et nous avons été heureux de constater qu'ils avaient presque tous une situation. A votre arrivée au ministère, vous avez eu la même pensée et, sur votre demande, nous vous avons adressé, huit jours avant l'interpellation, un état nominatif remis au courant à la date du 8 avril.

En le consultant, vous avez pu constater que, sur 108 agents commissionnés, rayés des cadres, 97 ont un emploi, et que, pour 6 autres agents, nous n'avons pu obtenir de renseignements précis. De même, sur les 77 agents en régie que nous n'avons pas repris, 17, qui pour la plupart appartenaient à notre Compagnie depuis fort peu de temps, ont changé de résidence, sans laisser d'adresse ; les 60 autres ont trouvé à s'employer. On voit donc qu'à quelques unités près, tous nos anciens agents ont du travail, ce qui n'a rien de surprenant, d'ailleurs, vu la pénurie de la main-d'œuvre en France, et en particulier dans la région industrielle que nous desservons. Ces constatations montrent qu'il est absolument inexact que les agents révoqués aient été, comme on l'a dit, repoussés systématiquement par l'industrie privée.

Au surplus, monsieur le ministre, notre Compagnie n'a pas attendu les suggestions du dehors pour prendre, vis-à-vis de ses anciens agents rayés des cadres, les mesures d'humanité propres

à les préserver de la misère. Non seulement nous avons, contrairement à l'allégation portée à la tribune de la Chambre par M. le député Pourquery de Boisserin, mis immédiatement à la disposition de tous les agents souscripteurs à la caisse des retraites le montant de leurs versements en capital et intérêts composés, mais, outre cela, nous avons alloué des secours exceptionnels ou même renouvelables annuellement à tous ceux qui, souscripteurs ou non à la caisse des retraites, nous avaient demandé de leur venir en aide.

Nous sommes tout disposé, monsieur le ministre, à persévérer dans cette voie et à y entrer même plus largement encore, sur la demande des intéressés, en tenant compte, pour chaque cas particulier, des charge de famille et de la durée des services.

Réintégration impossible

Mais si la question d'humanité nous touche autant que les membres de la Chambre ou du gouvernement lui-même, si nous considérons que nous devons être les serviteurs fidèles de l'intérêt général et les associés loyaux de l'État, *nous ne devons pas perdre de vue que, dans l'industrie des chemins de fer, la discipline fait la régularité de l'exploitation et la sécurité des voyageurs, et que, dans les questions du personnel, la confiance ne se commande pas.* Nous vous prions donc, très respectueusement, monsieur le ministre, de vouloir bien nous excuser si, par un juste souci de nos responsabilités envers le public et le pays lui-même, nous ne pouvons entrer plus complètement dans les vues actuelles du gouvernement et si nous devons, en conséquence, *nous borner à témoigner par des mesures pécuniaires les sentiments d'humanité que nous conservons à l'égard d'anciens agents qui, en donnant l'exemple de la désertion de poste et du refus de service, ont perdu définitivement tous droits à notre confiance.*

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mon profond respect.

Le président du Conseil d'administration
Signé : Gomel.

(Voir *L'Écho de Paris,* 29 avril 1911.)

Cette réponse si lumineuse et si péremptoire, dans laquelle les Compagnies ont soutenu la véritable thèse d'un gouvernement, a eu, momentanément tout au moins, raison de l'anarchie parlementaire. M. Augagneur, ministre des Travaux publics, a fini par prendre exactement le contrepied de l'attitude de M. Ch. Dumont. En décembre 1911, il déclara que les questions des cheminots était réglée et, sur sa demande, la Chambre vota exactement le contraire de ce qu'elle avait voté le 14 avril 1911.

IV. — LE DROIT DE GRÈVE ET LES FONCTIONNAIRES

L'esprit de révolte qui anime les fonctionnaires a fini par paraître tellement dangereux pour la collectivité sociale que M. Augagneur, alors ministre des Travaux publics, se vit amené à déclarer à Lyon le 27 août 1911 :

Ce qu'en a dit M. Augagneur.

La grève, c'est un fait, ce n'est pas un droit. C'est le plus souvent un malheur, quelque chose comme une guerre ou une catastrophe atmosphérique; mais si, en théorie, nul ne peut empêcher un homme qui travaille de chômer, en pratique *je déclare que les fonctionnaires des services publics et de l'État ne peuvent pas avoir le droit moral de quitter leur service.* (Voir *Le Matin,* 28 août 1911.)

C'est là une vérité de bon sens que la simple considération de l'intérêt public devrait suffire à imposer.

V. — LES SYNDICALISTES ALLEMANDS CONSTITUENT-ILS UN ÉTAT DANS L'ÉTAT?

Outre-Rhin, l'organisation syndicale présente-t-elle le même caractère qu'en France? *Pas encore.* Actuellement

l'Allemagne tient la tête des grands pays pour les ouvriers organisés avec le chiffre de 2 447 578. L'Angleterre vient ensuite avec 2 406 746. Les États-Unis sont en troisième ligne avec 1 710 433. Quant à la France, elle occupe le quatrième rang avec seulement 977 350 ouvriers organisés. (Voir *Le Matin,* 4 juin 1911.)

Leur caractère réaliste.

La force des syndicalistes allemands est donc très grande, mais elle est jusqu'à présent disciplinée et sage. C'est ce qui a permis aux syndiqués allemands d'acquérir de nombreux immeubles et d'avoir une caisse de réserve bien fournie. Les syndicalistes allemands sont des hommes pratiques. « Ils affectent de séparer nettement leur action de l'action parlementaire; ils se gardent des théories socialistes exagérées et se tiennent fortement campés sur le terrain des réalités. » (Voir A.-E. Gauthier, sénateur, *Le Journal,* 18 août 1911.)

Malgré leurs relations internationales, les ouvriers et employés d'outre-Rhin se montrent nationaux et évitent avec soin toute démarche qui pourrait être interprétée dans un sens antiallemand. Ainsi des employés des P. T. T. allemands ont refusé formellement de former une union internationale avec les employés des P. T. T. français. (Voir *Le Matin,* 20 juillet 1911.)

Enfin outre-Rhin, les syndicalistes repoussent absolument les méthodes violentes françaises.

Un rédacteur du *Matin* demandait, à Berlin, à M. A. Beaumeister, membre de la Commission générale des syndicats.

Et le sabotage qu'en pensez-vous?

Le sabotage, me dit le « camarade » allemand, nous le répudions formellement, nous y sommes absolument opposés. Voici pourquoi.

1° Il compromet la prospérité de la nation;

2° Il met en danger des vies humaines;

3° Il nous aliène et l'opinion publique et la masse de nos membres ;

4° Nous sommes contre tout ce qui a une tendance anarchiste. (Voir *Le Matin*, 24 juillet 1911.)

En résumé, en France, sous des formes diverses, dans des buts utilitaires ou révolutionnaires, se sont constitués de véritables États dans l'État. Il y a là pour nous une cause évidente d'affaiblissement dont on ne constate pas l'équivalent outre-Rhin.

CHAPITRE XIX

LA PERTE DE L'IDÉAL ET L'ABAISSEMENT DES CARACTÈRES

I. **L'idéal français et ses transformations.** — Après 1870. — Influence de l'expansion coloniale. — Action des théories pacifistes.

II. **Notre façon de donner les décorations, cause d'abaissement moral.** — Le principe des décorations et son application.

III. **Une atmosphère spéciale a permis le développement de toutes les fâcheuses influences.** — Le combisme. — L'idéologie à la Jaurès. — Les financiers : MM. Rouvier, Caillaux et la politique extérieure.

I. — L'IDÉAL FRANÇAIS ET SES TRANSFORMATIONS

Une autre conséquence de toutes les causes que nous venons d'examiner a été la disparition momentanée d'un idéal national.

Après 1870.

Pendant les vingt-cinq années environ qui ont suivi la guerre de 1870, la France a eu un idéal très net : celui de la Revanche.

Cette idée a exercé par elle-même une action bienfaisante, *parce qu'elle a entretenu dans les masses françaises la notion d'un sacrifice considérable et prochain, d'avance consenti.* Tant qu'elle nous a dominés, l'idée de la Revanche a, en effet, maintenu à un haut degré la cohésion et le niveau de nos forces morales nationales. Grâce à elle, un frein se trouvait mis à la violence des luttes de partis et les intérêts de la défense nationale étaient placés hors de toute atteinte.

Influence de l'expansion coloniale.

Puis le mouvement colonial contribua, dans la période de conquête des territoires d'outre-mer, à la naissance d'un idéal différent, très noble aussi, celui de la plus grande France, qui n'excluait pas d'ailleurs l'idée de la Revanche mais ne la laissait plus au premier plan. Ensuite, vint la tourmente dreyfusienne, elle fit momentanément sombrer l'idéal de la France, parce que tous les principes sur lesquels reposait jusqu'alors l'idéal français furent contestés et que, dans l'atmosphère d'idéologie créé par l'Affaire, le pacifisme tenta de se substituer à la fois à l'idée de Revanche et à celle de la plus grande France.

Action des théories pacifistes.

Les nuées pacifistes furent un moment tellement opaques chez nous qu'elles empêchèrent les Français de constater ce fait si simple, si fort et contemporain que, s'il est des pacifistes un peu partout, leurs théories n'influent pas encore pratiquement sur les événements. Les États-Unis font de l'impérialisme dans la mesure de leurs possibilités; l'Angleterre s'est lancée, — il n'y a pas si longtemps, — dans la guerre du Transvaal; le pacifique empereur de Russie, l'initiateur de la conférence de la Haye, s'est vu contraint à la guerre russo-japonaise; l'Italie, patrie des plus célèbres professeurs de droit international, vient de se jeter sans aucun artifice sur la Tripolitaine; l'Allemagne en dépit de son « pacifique empereur » n'a fait appel, au cours de ses négociations avec la France, qu'à la menace de la force et outre-Rhin les pangermanistes réclament encore extension et conquêtes.

Dans cette période d'oblitération prodigieuse du sens commun que nous venons de traverser, les directeurs de la nation n'ont pas compris que les temps de la fraternité

universelle n'étaient pas encore révolus que, si ces idées de pacifisme, d'arbitrage et de désarmement venaient à dominer dans ce pays, elles le mèneraient à la plus effroyable des désillusions, à la plus épouvantable des catastrophes.

M. Morton-Fullerton, Américain de naissance mais qui connaît admirablement la France pour l'avoir étudiée depuis longtemps, a remarquablement examiné cet aspect de notre crise morale dans la *National Review* (juin 1911) et il conclut :

> Il est impossible pour la France de se rallier complètement aux idées d'arbitrage international et de désarmement... Si son esprit n'est pas cocardier, si ses gouvernants ne font pas tout leur possible pour maintenir intacts les principaux ressorts de son orgueil national, s'ils ne s'efforcent pas d'enrayer le progrès corrosif de l'humanitarisme, la France perdra le respect d'elle-même, elle deviendra une ruine semblable à l'homme qui a bu du laudanum, elle signera son ordre de mort.

Cette conclusion s'impose par sa force et sa logique, car, même attaquée, une France pacifiste serait incapable de résister victorieusement; le pacifisme, inoculé aux masses populaires, tue en elles l'esprit de sacrifice indispensable à la soutenance de la guerre. Le pacifisme, sans doute, peut laisser subsister une façade militaire mais c'est un simple décor, car, en fait, sous l'uniforme des soldats qui ne sont pas profondément nationaux battent des cœurs de lâches qui ne songent qu'à la fuite.

II. — NOTRE FAÇON DE DONNER LES DÉCORATIONS, CAUSE D'ABAISSEMENT MORAL

La perte momentanée d'un idéal national, conséquence de la crise dreyfusienne, s'est compliquée d'un affaiblissement général des caractères.

Notre façon de donner les décorations a fortement contribué à ce résultat désastreux. Les décorations sont devenues chez nous le moyen de gouvernement le plus bas, le plus vil, qu'il soit possible d'imaginer, car, sous prétexte d'honorer l'honneur, il dégrade les élites de la nation.

Le principe des décorations et son application.

Le principe des décorations n'est pas blâmable en soi. Dans un État bien organisé, des distinctions sont nécessaires. Il est juste et il est bon que les services exceptionnels rendus à la collectivité soient récompensés sous une forme honorifique, mais il est détestable que ces distinctions soient données à la faveur *et que surtout on oblige ceux qui les briguent à les demander*. C'est cette dernière obligation de fait, non de droit, qui est la cause principale de la « rubânité », *car par ses conséquences elle abaisse fortement le niveau moral de ceux qui peuvent justement prétendre à des décorations.*

Jamais on ne pourra assez dire à quelles bassesses, à quelles capitulations de conscience, à quelles humiliations se soumettent tous les jours des milliers de braves gens pour obtenir, parfois après des années de platitude, le plus modeste ruban.

La Légion d'honneur a encore un certain prestige, bien que, dans certains cas, elle soit accordée avec une légèreté singulière; mais les palmes académiques! mais le Mérite agricole! et toutes les autres décorations qui représentent des kilomètres de ruban, monnaie électorale dont l'influence démoralisante est pernicieuse!

Une solution radicale à ce mal consisterait à supprimer, comme on l'a proposé, toutes les décorations. En France, ce serait peut-être une faute. La décoration normalement donnée pourrait être l'un des moyens d'action d'un gou-

vernement réparateur. Mais ce qu'il faut absolument supprimer, *c'est l'obligation de demander ce genre de distinction.* Il y a là une cause d'abaissement du moral des élites relatives de la nation qu'un gouvernement digne de ce nom ne doit pas laisser subsister.

III. — UNE ATMOSPHÈRE SPÉCIALE A PERMIS LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES FACHEUSES INFLUENCES

C'est dans l'ambiance morale anormale et délétère créée par les suites de l'Affaire Dreyfus que politiciens, jacobins, idéologues ont pu s'agiter, commander et imposer. Il serait facile de citer ici les noms des nombreux responsables et les faits qui sont la preuve de leur action néfaste. Je ne le ferai pas, d'abord parce que ce livre a pour but de servir des idées et non de lutter contre des hommes, ensuite parce que, parmi ceux qui se sont gravement trompés dans les dernières années, il en est maintenant qui réfléchissent, comprennent leur erreur et évoluent sincèrement ou par intérêt. Or, en raison de la longue pratique des instruments du pouvoir qu'ont certains de ces hommes, il peut être conforme à l'intérêt du pays qu'ils prennent part à l'œuvre de relèvement que veut la nation. Quel que soit d'ailleurs le régime qui succédera au système présent, il est certain qu'il aura à son service certains des hommes politiques actuels. 1789 a été fait par un bon nombre des nobles de l'ancien régime; Napoléon a employé une partie du personnel révolutionnaire qui a servi avec éclat le premier empire; la Restauration a eu besoin des services de Talleyrand et a su les utiliser.

Pour rester dans les limites de mon programme, il me suffira d'ailleurs de rappeler, comme ayant été particulièrement néfaste pour notre vie publique, l'action très

diverse de trois hommes : M. Combes, qui a accentué la désunion entre Français, M. Jaurès qui a divisé le Parlement devant l'étranger et M. Caillaux qui, en donnant une place excessive aux considérations financières, a failli faire dévier toute notre politique extérieure.

Le combisme.

Le *combisme* n'a pu naître et se développer que grâce à la crise que nous venons de traverser. Il a rendu intolérable la vie provinciale française en favorisant la croissance de tous les mauvais germes, de défiance, de suspicion et de haines entre Français. C'est au nom du *combisme* qu'on frappa d'ostracisme et mit publiquement hors la loi une masse énorme de Français, républicains, en réalité, très sincères, bien souvent non croyants par surcroît mais qui, en toute conscience, ne pouvaient s'associer aux mesures sectaires et antimilitaristes, donc antinationales, des tenants du combisme, mesures dont ils prévoyaient les néfastes résultats.

Une opposition indéfectible à tout retour offensif du *combisme* est donc une condition *sine qua non* de l'union nationale vers laquelle tend maintenant ce pays.

L'idéologie à la Jaurès.

Comment M. Jaurès a-t-il pris au Parlement une place qui à la réflexion paraît tout à fait excessive?

Est-ce en raison de l'absence d'hommes de caractère, d'hommes clairvoyants au Palais-Bourbon? Ou les députés sacrifient-ils à ce point le fond à la forme? Car enfin le talent de l'orateur et du rhéteur, — qu'est aussi Jaurès, — n'empêche cependant pas de constater la place énorme que tient l'idéologie dans ses conceptions politiques d'un flou déconcertant.

Jaurès travaille à la transformation de la société actuelle,

mais il ne nous a pas encore dit par quoi il compte la remplacer. D'ailleurs, si son œuvre est parsemée de formules, belles ou heureuses, si souvent il exprime des idées généreuses, nous ne pouvons pas oublier que Jaurès a mis toute son ardeur à désarmer la France.

La principale raison de son activité dans l'Affaire Dreyfus a été la volonté d'affaiblir la force de l'armée. Dans cette tâche, Jaurès et ses amis n'ont que trop réussi.

Aussi, ne pouvons-nous accueillir qu'avec une extrême circonspection les propositions de transformation de l'armée que le leader socialiste préconise dans son livre *L'Armée nouvelle*. Or, sur quelles bases, Jaurès fonde-t-il ses conceptions? Le regretté et si remarquable général Langlois qui a discuté *L'Armée nouvelle* nous les fait connaître. Il a parfaitement mis en relief les contradictions fondamentales du directeur de *L'Humanité*.

Ce grand apôtre de la paix universelle ne craint pas d'attiser la haine entre le prolétariat et le capitalisme, à apprendre aux soldats à mépriser leurs chefs, quitte à déchaîner la guerre civile la plus horrible de toutes. (Voir *Le Temps*, 28 avril 1911.)

Le citoyen Jaurès dans son livre, s'inspire-t-il au moins des autorités militaires reconnues pour telles dans le monde entier? Le général Langlois nous renseigne encore à cet égard.

M. Jaurès ne pardonne pas au capitaine Gilbert d'avoir démontré que « Napoléon est non seulement un maître inimitable, mais qu'il est demeuré le *maître*, que ses leçons n'ont point vieilli ». C'est que, pour M. Jaurès, Napoléon est l'ennemi : *Ce fut le plus chimérique des hommes*, écrit Jaurès, *le plus borné des idéologues, et contre la nature des choses, aucune de ses œuvres n'a pu tenir... Toute la pensée napoléonienne est vaincue* (p. 91 et 92).

Ainsi Napoléon n'est rien, même au point de vue mili-

taire; l'auteur l'affirme, qui persuadera-t-il? (Voir *Le Temps*, 28 avril 1911.)

Jaurès ne comprenant pas tout ce que la forte armature législative et administrative actuelle de la France doit au grand empereur, Jaurès ignorant qu'à l'heure présente la France bénéficie encore dans le monde entier du prestige incomparable que lui a laissé, malgré les désastres de la fin, la période napoléonienne, une seule conclusion s'impose, c'est que en dépit de son talent oratoire, en dépit de toute sa culture, en dépit de toutes ses lectures, Jaurès est un esprit chimérique, un idéologue lui-même qui nie l'évidence et qui fait fi des enseignements de l'histoire.

Ce qui fortifie encore dans cette opinion, c'est que le citoyen Jaurès se croit qualifié pour faire la critique des fautes commises dans notre politique étrangère par les hommes qui se sont succédé au pouvoir dans les dernières années. Avec une inconscience extraordinaire, Jaurès ne paraît pas se douter que, si beaucoup des fautes qu'il signale sont indéniables, elles n'ont pris toute leur importance qu'en raison de l'attitude plus que singulière que lui, Jaurès, et son parti ont eu dans la période néfaste où ils ont exercé une influence prépondérante au Parlement. Car enfin, quelle a été la caractéristique de l'intervention de Jaurès en politique étrangère? Ce fut de plaider toujours pour l'étranger contre la France et, avec une aberration qu'on n'ose qualifier, de faire le jeu de l'adversaire.

Dès qu'une question internationale difficile s'est posée, Jaurès a fait preuve d'une activité et d'une ingéniosité extrêmes pour trouver toutes les objections de nature à empêcher le succès des prétentions françaises. Par contre, il a toujours accueilli avec indulgence et trouvé fondés les arguments des étrangers contre la France. Dans l'affaire marocaine, M. Jaurès a été à la Chambre française l'allié

le plus constant, le plus efficace des pangermanistes. Toutes les fois qu'il s'est agi d'enrayer une action nette au Maroc et de briser l'union qui était nécessaire au Parlement, Jaurès est intervenu à la tribune. Il a été avec Moulaï Hafid quand celui-ci prêchait la guerre sainte contre la France ; il a été contre Abd-ul-Aziz quand la France avait intérêt à soutenir ce sultan alors légitime. Maintenant, il est encore avec l'Espagne contre la France et il expose publiquement la « mauvaise foi française ».

Après Agadir, Jaurès s'est naturellement rencontré avec l'Allemagne contre la France. Comme l'a dit M. Emmanuel Brousse : « Avec M. Jaurès, c'est toujours la France qui a tort. » Ainsi, avec la même aisance qu'il respire, Jaurès est constamment du parti de l'étranger.

On ne peut pas nier d'ailleurs qu'il y ait une certaine logique dans cette attitude, si on se souvient que Jaurès s'est toujours refusé à désavouer les saboteurs et l'antimilitariste Gustave Hervé, l'homme du drapeau dans le fumier.

Mais le seul fait que Jaurès ait pu impunément avoir si longtemps une telle attitude à la tribune française est une preuve de plus de l'abaissement des caractères au Palais-Bourbon. Il y a vingt ans, jamais un tel appui donné à l'étranger n'aurait été admis à la Chambre des députés. Jamais outre-Rhin on n'aurait espéré trouver chez nous un pareil concours. La germanophilie du leader socialiste est si extraordinaire que même les Allemands en sont confondus :

Sa harangue d'hier, disait le *Berliner Tageblatt* du 20 décembre 1911, fut une vigoureuse défense de la politique allemande des compensations. (Voir *Le Temps*, 21 décembre 1911.)

Il n'y a pas à nier, avouaient les *Hamburger Nachrichten*, l'ancien organe de Bismarck, que nous éprouvons, nous Allemands, un sentiment pénible à voir un Français, un socialiste

surtout, se faire l'avocat de l'Allemagne devant la Chambre française. Nous avons alors le sentiment que nous devons être dans notre tort. (Voir *Le Temps,* 23 décembre 1911.)

Les financiers : MM. Rouvier, Caillaux, et la politique extérieure.

Dans la même période, nous avons encore constaté l'action néfaste des financiers hommes politiques qui se croient tout permis, parce que pour eux l'argent est tout, est le levier de tout, autorise tout.

Dans une interview à la *Neue Freie Presse,* M. Caillaux a fait cette théorie du pouvoir suprême de l'argent.

Ne voyez-vous pas que grandit chaque jour, et que de plus en plus grandira dans la vie des États l'importance du ministère des Finances? Regardez autour de nous, en Angleterre, en Italie, en Russie, en Allemagne, et mesurez quel rôle y tiennent les administrateurs de la richesse publique. En somme, qu'est-ce qui importe essentiellement à la vie d'une nation? De se défendre, de se diriger, de s'administrer, d'assurer ses relations extérieures.

C'est la tâche des ministères de la Guerre et de la Marine, de l'Intérieur, des Affaires étrangères et des Finances. Mais est-ce que toute la vie des peuples n'aboutit pas à une question d'argent? Comment payer les canons et les bateaux? Les relations des États ne sont-elles pas commandées par les intérêts économiques? La vieille diplomatie traditionnelle ne doit-elle pas se plier au débat des questions pratiques? *Et tout ne concourt-il pas à faire du ministre des Finances, en quelque sorte le grand administrateur de cette société formidable qu'est un État moderne?* (Cité par *Le Matin,* 28 décembre 1911.)

Certes, l'argent pèse de plus en plus dans nos sociétés modernes, mais, heureusement, il n'est pas tout, tant s'en faut. C'est pour l'avoir oublié que M. Caillaux s'est laissé aller à cette politique fantastique qui consistait à unir

intimement nos intérêts économiques à ceux de l'Allemagne, pour assurer la paix. Invraisemblable erreur!

Pas un instant ce financier, si compétent dans sa spécialité, n'a compris que, si cette orientation réussissait, elle aboutirait simplement à rendre Paris vassal de Berlin, à rompre l'entente de la France avec la Russie et l'Angleterre et par conséquent à aller contre les vœux généraux du pays. Or, pourquoi M. Caillaux s'est-il abandonné à ce rêve étrange? C'est parce que, ne croyant qu'à l'argent et aux chiffres, il n'a pas estimé à leur valeur ces éléments impondérables mais certains du problème extérieur : la dignité et le prestige des peuples.

C'est également pour ne pas l'avoir senti que M. Rouvier, — encore un financier dont l'action fut néfaste toutes les fois qu'il toucha à notre politique extérieure, — demanda, en 1905, à M. Delcassé de démissionner pour correspondre aux désirs de l'empereur allemand, pourquoi enfin M. Caillaux ne comprit pas l'énormité de faire négocier la France avec Berlin pendant quatre mois sous la menace du canon d'Agadir!

En dépit des protestations répétées en l'honneur de la Justice et de la Vérité, dans la longue crise que nous venons de traverser, les intérêts strictements matériels et l'arrivisme surchauffé par la hâte de jouir ont tout dominé. L'exemple d'en haut a eu son action sur la masse. L'obscurcissement de l'idéal national, qui implique des efforts désintéressés, a été suivi du culte exclusif de l'argent. Comme le constatait Henry Maret : « Le pognon, il n'y a que ça. Personne ne pense à autre chose. » (Voir *Le Journal,* 13 septembre 1911.)

Or, ce matérialisme desséchant ne saurait suffire à un peuple. Un grand pays ne peut absolument pas progresser, *même matériellement,* s'il n'a pas un idéal na-

tional. La France le comprend. C'est pourquoi maintenant qu'elle paraît au seuil d'un nouveau relèvement, on sent chez elle le désir passionné de retrouver son bel et noble idéal de jadis : *frontière de l'Est et plus grande France.*

CHAPITRE XX

RAISONS DE NOS LACUNES MILITAIRES

I. **L'œuvre du général André et de son cabinet.** — Les fiches et leurs suites.

II. **On a voulu une armée sociale et pas militaire.** — Les enseignements variés donnés au régiment. — Les réformes de M. Chéron.

III. **Comment on a donné systématiquement des primes aux mauvais soldats, à l'indiscipline et aux apaches militaires.** — Décisions officielles symptomatiques.

IV. **La politique dans l'armée.** — Les recommandations des parlementaires ont détourné les soldats de l'entraînement militaire. — Des mesures officielles ont introduit la politique dans les régiments. — Les officiers et les parlementaires. — Les préfets et les officiers. — L'état d'esprit des officiers à la fin de 1911. — L'intervention de M. Joseph Reinach. — La circulaire Messimy. — La circulaire Millerand.

V. **La condition présente des officiers.** — Mesures ministérielles qui ont porté atteinte au prestige et à l'esprit de corps des officiers. — Le malaise actuel des cadres. — La crise de l'avancement. — Le Parlement et l'insuffisance des soldes. — Le discrédit des fonctions militaires.

Aucun observateur impartial ne pourra vraisemblablement se soustraire à cette constatation : la plupart des lacunes militaires que nous sommes obligés de constater actuellement sont d'ordre moral et elles sont une conséquence très nette de la crise issue de l'Affaire Dreyfus.

Il apparut, en effet, aux chefs de parti qui montèrent au pouvoir à la suite de l'Affaire qu'il y avait urgence à changer radicalement l'esprit de l'ancienne armée. Cette mission fut

confiée au général André qui, en raison des sentiments qu'on lui connaissait, offrait à cet égard toutes les garanties.

I. — L'OEUVRE DU GÉNÉRAL ANDRÉ ET DE SON CABINET

Le général André mit, en effet, une incroyable ardeur à changer les bases morales de l'armée. Il constitua son cabinet d'hommes susceptibles de partager ses convictions. Parmi ceux-ci, on remarquait notamment le général Percin, le lieutenant-colonel Gallet, le commandant Sarrail, le commandant Targe, le commandant Humbert, le lieutenant Mollin, etc.

Les fiches et leurs suites.

Pour se renseigner sur les tendances politiques des officiers et récompenser les « bons républicains », le général André et certains de ses collaborateurs inventèrent les fiches. M. Debierre, sénateur radical-socialiste du Nord, grand maître de la franc-maçonnerie, à la séance du Sénat du 14 mars 1912, a expliqué et défendu ainsi la « méthode » du général André :

Le général André, ministre de la Guerre, qui connaissait bien l'armée, s'aperçut que les renseignements à lui fournis par les préfets étaient en contradiction avec ses propres renseignements. Il s'en émut. On était en pleine réaction antisémite.

Le général André s'adressa pour contrôler les renseignements des préfets au Grand Orient de France. Il lui demanda si les maçons ne pourraient, sous leur responsabilité, l'éclairer sur la vie publique de certains officiers qui demandaient des faveurs, des commandements et des grades.

M. Halgan. — C'était de l'espionnage.

M. Debierre. — Les fiches furent remplies effectivement par des francs-maçons et signées par eux; transmises au ministère de la Guerre, elles y furent contrôlées. Était-ce de la délation? Les francs-maçons ont agi dans l'intérêt de l'armée française.

M. Hervey. — L'armée a des chefs; elle n'a pas besoin de vos casseroles. (Voir *Le Temps,* 16 mars 1912.)

En réalité, quelle que soit la défense qu'on en peut faire, le régime des fiches suscita les actes les plus déshonorants, car il introduisit la délation dans l'armée.

Cette note, lue le 1er juillet 1908, devant la cour d'assises lors du procès intenté par Me Labori, contre *Le Matin* par M. Humbert, ancien officier d'ordonnance du général André, qui eut la sagesse de se dégager à temps de toute compromission fâcheuse, donne une idée de ce qui se passait sous le régime de cet étonnant ministre de la Guerre.

NOTE DU CABINET

Sous les prétextes les plus lâches et dans un esprit d'envie et de jalousie, le commandant X... et le lieutenant Z... ont mené une campagne épouvantable contre leur chef, le colonel Terme. Ils ont détruit à la Flèche tout esprit de discipline, ont pratiqué la dénonciation anonyme dans ce qu'elle a de plus honteux, et, se sentant soutenus par certains hommes politiques, *appartenant aux loges dont ils font partie,* ils ont tout bravé, depuis plus de six mois.

De tels officiers font le plus grand tort à la cause républicaine dans l'armée, pour laquelle nous luttons ici avec la dernière énergie, et il est fâcheux que des postes de choix soient conservés par des hommes dont la position devrait être à la retraite ou à la non-activité.

Les officiers réactionnaires et cléricaux doivent, quand ils manquent à leur devoir, être frappés avec la dernière énergie; mais les brebis galeuses, *et il y en a beaucoup qui se sont glissées dans nos rangs depuis un certain temps, doivent aussi être frappées avec une même énergie.*

Je demande, en conséquence, et cela dans l'intérêt de l'armée et de la justice, de mettre le commandant X... en retraite d'office et d'approuver les autres mesures proposées par la Direction de l'infanterie.

Signé : Humbert.

Le colonel Terme, ancien colonel au Prytanée, de cet officier, aujourd'hui général, déposa ainsi devant la même cour d'assises, au sujet de cette brebis galeuse :

Au milieu de 1901, on plaça sous mes ordres deux officiers qui, peu après leur arrivée, entamèrent contre moi une lutte des plus violentes, avec des armes véritablement odieuses.

Je fus l'objet de dénonciations, de lettres anonymes; ces dénonciations étaient adressées à mes supérieurs hiérarchiques, au sous-préfet, au député de l'arrondissement, à des hommes influents, politiques ou autres, à tous ceux, en un mot, qu'on croyait susceptibles d'agir auprès du ministre de la Guerre et qui pouvaient obtenir mon déplacement; on voulait, en un mot, m'enlever mon commandement. (Voir *L'Éclair,* 29 septembre 1911.)

Le résultat final de l'action du général André, au point de vue matériel et moral, fut tel que M. Étienne, lorsqu'il devint ministre de la Guerre, dut engager d'office des dépenses considérables pour reconstituer nos armements et nos approvisionnements laissés à l'abandon et que M. Rouvier, pour excuser sa capitulation devant l'Allemagne, en 1905, disait : « Le général André et l'amiral Pelletan ont rendu la guerre impossible. »

II. — ON A VOULU UNE ARMÉE SOCIALE ET PAS MILITAIRE

Si le général André est arrivé à ce résultat, ce fut certainement parce qu'il est l'un des esprits les plus remarquablement faux des temps modernes. Son aberration, en effet, fut si grande que, pour complaire aux politiciens, il voulut avant tout éviter l'effarant danger des prétoriens. Cette manie se combina avec l'effet des prétentions des socialistes qui pesaient alors sur le pouvoir et bientôt André et ses successeurs s'ingénièrent à faire une armée qui fut, le moins possible, militaire.

On réduisit d'abord la durée du service de trois à deux ans, sans tenir compte des nécessités spéciales de l'artillerie et de la cavalerie. Les périodes de vingt-huit et de treize jours furent abaissées à vingt-trois et à neuf jours. Ces réductions faites, il eût semblé conforme au sens commun que le temps plus court passé sous les drapeaux fût au moins employé exclusivement à une préparation intense à la guerre. Il n'en fut pas ainsi. Au lieu de rester dans les limites si sagement tracées jadis par le colonel Lyautey du rôle social de l'officier, on exagéra ce rôle dans des proportions ridicules.

Les enseignements variés donnés au régiment.

On multiplia pour les soldats les conférences d'agriculture, d'apiculture, de géographie, de mathématique, de cosmographie, d'hygiène, de sténographie, etc. On expliqua la mutualité aux soldats, on leur fit visiter les musées. Comme le dit fort bien le lieutenant-colonel Debon dans son excellent livre : *Faut-il transformer l'armée?*

Toutes les classes de la société se disent que du moment que l'on trouve au régiment le temps de faire en deux ans un tas de choses qui n'ont rien de commun avec l'instruction militaire, en vue de la guerre proprement dite, c'est que la durée de deux ans est trop longue et qu'un an bien employé serait amplement suffisant.

En réalité, la plupart de ces conférences et cours eurent lieu au détriment de l'entraînement militaire, parce que pendant cette période néfaste la volonté de faire des soldats « sociaux » prima la préparation à la guerre.

Les réformes de M. Chéron.

En outre, pour des raisons de surenchère électorale et pour obéir aux sommations systématiques des

antimilitaristes, on fit preuve envers les soldats d'une sensiblerie absolument contraire à toute conception militaire et qui nous rendit la risée de l'étranger. Je me souviens avoir assisté dans un *music-hall* de Berlin au tableau d'une chambrée française où « la grande fée barbue », M. Chéron, apportait au réveil une tasse de chocolat à chacun des soldats appartenant à sa circonscription.

Sans doute, tout n'est pas à critiquer dans l'œuvre de M. Chéron, ex-sous-secrétaire d'État à la Guerre, et de ceux qui suivirent les mêmes errements. Ils ont pris certaines mesures incontestablement bonnes, puisqu'elles ont permis une meilleure utilisation des fonds affectés à la nourriture des troupes. C'est en se plaçant à ce point de vue que le célèbre manuel de M. Chéron, intitulé : *Formulaire de cuisine militaire en garnison*, mérite des éloges.

Accroître la propreté des cuisines militaires et l'honnête saveur des mets qu'on donne à nos soldats est une œuvre excellente. Ce qui gâta ces réformes, ce fut leur esprit. Il était trop évident qu'elles étaient faites moins dans un but militaire que dans celui de se faire une bonne réclame personnelle auprès des « travailleurs conscients » momentanément sous les drapeaux.

III. — COMMENT ON A DONNÉ SYSTÉMATIQUEMENT DES PRIMES AUX MAUVAIS SOLDATS, A L'INDISCIPLINE ET AUX APACHES MILITAIRES

Dans la même période, les mêmes fâcheuses influences firent prendre par divers ministres de la Guerre des mesures véritablement insensées.

Décisions officielles symptomatiques.

La circulaire du 13 mars 1901 prescrivit la réfection de tous les livrets militaires individuels sur

lesquels figuraient les condamnations encourues par le détenteur.

Le 26 juin 1901, une autre circulaire supprima la mention du refus ou de l'obtention du certificat de bonne conduite sur les livrets militaires. Auparavant, la mention du certificat de bonne conduite aidait les bons soldats, rentrant dans la vie civile, à y trouver plus facilement un emploi. On ne voulut plus laisser bénéficier le « bon soldat » de cet avantage cependant moral et légitime.

Le 2 novembre 1902, un décret réorganisa les compagnies de discipline dans le même esprit d'indulgence préconçue envers les sujets les moins intéressants.

Le 31 décembre 1902, une circulaire supprima sur les livrets individuels la mention de la révocation quand elle avait eu lieu.

Le 4 mars 1903, une circulaire interdit de consigner à la caserne le dimanche les hommes qui se sont faits porter malades dans la semaine. Mesure humanitariste peut-être, mais qui dans la pratique n'a fait que favoriser les « tireurs au flanc ».

Le 13 février 1904, une circulaire interdit aux militaires la fréquentation des cercles de caractère confessionnel. Cette mesure fut dirigée contre les œuvres privées fonctionnant dans un certain nombre de garnisons. Aller dans un cercle catholique, quelle horreur! mais au cabaret, entière liberté.

Le 4 octobre 1904, une circulaire prescrivit que ni la cassation de grade, ni ses motifs ne seraient plus portés sur les livrets individuels.

Le 13 juin 1905, une circulaire supprima la mention des condamnations antérieures sur les tableaux de condamnations prononcées par les conseils de guerre.

Le 25 septembre 1905, une circulaire supprima les groupes spéciaux des bataillons d'Afrique. Jusqu'alors, les

réservistes provenant des bataillons d'Afrique étaient convoqués tous ensemble dans des groupes spéciaux pour leur période d'instruction. Ainsi, ils ne pouvaient pas contaminer moralement les autres réservistes. En cas de mobilisation, ils étaient également convoqués à part et dirigés sur les bataillons d'Afrique. Depuis la circulaire du 25 septembre 1905, les « bataillonneux » ont été traités comme tous les autres hommes. Mesure humanitariste évidemment, mais détestable au point de vue de la discipline. La présence d'anciens « bataillonneux » d'Afrique, versés comme réservistes dans les compagnies normales, a donné, en effet, des résultats désastreux.

Le 4 août 1910, on supprima les compagnies de discipline. On les remplaça par des sections spéciales à régime adouci. Il en est sorti le scandale d'Ouessant. (Voir page 117.)

Enfin, depuis trois ans, on a décidé de favoriser les hommes mariés en les incorporant dans la ville de résidence de leur femme, mesure bonne en apparence, mais qui à l'application a été néfaste. Maintenant, dans les grandes villes, on constate avec étonnement que les régiments comprennent parfois un cinquième d'hommes mariés. Il en résulte un abus extraordinaire de permissions incompatibles avec la bonne qualité du service. On pourrait s'y résigner, si cette mesure profitait au moins à des soldats honnêtement mariés. Il n'en est ainsi que pour une infime minorité. Un très grand nombre de nos soldats mariés sont, en effet, des apaches ou des souteneurs qui, pour continuer leur très spécial métier dans la ville qui leur convient *et que leur permet de choisir la qualité d'hommes mariés,* s'empressent, *avant* d'entrer à la caserne, d'épouser une de leurs compagnes de trottoir. La petite formalité légale chez M. le maire ne les gêne aucunement. Ils profitent donc de la nouvelle disposition pour rendre le

soir *en uniforme,* à mesdames leurs épouses, les services de la protection toute particulière que l'on sait.

Peut-on nier que toutes ces mesures, prises avec une aberration inconcevable, ont eu pour résultat de favoriser les mauvais soldats, l'indiscipline et les apaches? On en constate d'ailleurs maintenant les résultats évidents. On aurait voulu abaisser systématiquement le niveau moral de l'armée, aurait-on agi autrement?

IV. — LA POLITIQUE DANS L'ARMÉE

C'est encore de la fâcheuse période inaugurée par le général André que date l'habitude pour MM. les parlementaires d'intervenir sans cesse et à tout propos auprès des colonels pour leur recommander leurs jeunes futurs électeurs soldats et obtenir pour eux congés ou sursis. L'armée devint alors un vaste champ de manœuvre électoral.

Les recommandations des parlementaires ont détourné les soldats de l'entraînement militaire.

Le système des recommandations, des privilèges et des passe-droits, résultant de l'action des politiciens sur l'armée, a eu des conséquences néfastes. Au moment où fut votée la loi de deux ans en France, pour justifier cette réforme, on avait affirmé que *tout le temps des hommes serait mis à profit.* Les recommandations politiciennes ont empêché maintes fois l'utilisation complète du temps passé sous les drapeaux. Les Allemands ont relevé avec joie ce fait pour nous évidemment défavorable.

Les *Leipziger Neueste Nachrichten* (12 décembre 1910) ont cité ce cas précis :

Un simple soldat incorporé en octobre 1908, dans un régiment de dragons du centre de la France (la cavalerie comme on

sait, ne fait en France que deux ans alors qu'en Allemagne elle en fait trois), n'aurait en tenant compte des dimanches, fêtes officielles, services divers, etc., fait sur 730 jours, que 430 jours environ d'instruction réelle. Or, ajoutait le correspondant du journal allemand, ce dragon-là a fait encore relativement beaucoup de service. Il y a dans les régiments de cavalerie française beaucoup de gens qui pendant une valeur de 400 et même 500 jours ne font aucun service utile; les grèves, en particulier, prennent beaucoup de temps.

Cette dernière assertion est certainement justifiée :

En effet, dans les dernières années, un nombre incalculable de jours de service ont été détournés de leur emploi normal par l'effet des troubles sociaux. Dans maintes circonstances, lors des émeutes de Champagne, par exemple, on a envoyé des soldats séjourner dans les régions troublées de longues semaines pour « maintenir l'ordre », expression euphémique puisque, comme on l'a vu, (p. 80), le pillage et l'incendie ont pu se déchaîner en présence même des troupes.

Des mesures officielles ont introduit la politique dans les régiments.

Non seulement la politique de clocher s'est introduite dans l'armée, par l'effet des recommandations parlementaires, mais le ministre lui-même, par des mesures officielles positives, a contribué au même résultat.

Le 1er janvier 1900, une circulaire interdit dans les cercles et les mess des sous-officiers, l'introduction de journaux et de publications hostiles au gouvernement.

Il en résulta des discussions politiques si fâcheuses que, le 8 octobre de la même année, cette circulaire dut être rapportée.

Le ministre favorisa encore l'indiscipline en accueillant

les réclamations sans les laisser passer par la voie hiérarchique selon le principe ancien. L'abus devient tel que la circulaire du 10 juin 1901 rappela aux officiers qu'ils devaient se conformer à l'usage ancien.

Le 19 décembre 1904, le journal *L'Armée et la nation* fut autorisé dans les mess des sous-officiers et les cercles des soldats. Cette faveur a été donnée, parce qu'il s'agissait d'un journal à tendance politique avancée.

Le 27 décembre 1904, la *Société républicaine des conférences populaires* fut autorisée à organiser des cours et des conférences dans les corps. On introduisit ainsi une propagande politique dans l'armée, sous couleur d'instruction.

La circulaire du 27 décembre 1904 interdit certaines enquêtes dans les corps. Elle visa, en réalité, les enquêtes ouvertes sur l'initiative des chefs de corps ou des officiers contre les camarades soupçonnés d'être les auteurs des fiches publiées par Guyot de Villeneuve. En fait, cette circulaire protégea la délation.

La circulaire du 31 janvier 1905 restreignit le témoignage des militaires cités en justice. Elle fut motivée par la façon dont les officiers avaient manifesté leurs opinions à l'occasion de la publication des fiches.

Le 12 septembre 1905, les manifestations confessionnelles à l'occasion des fêtes régimentaires furent interdites.

Beaucoup de corps avaient l'habitude de faire dire, à l'occasion de la fête du régiment, une messe pour les morts au champ de bataille. Cette faculté leur fut retirée.

Le 15 février 1907, une circulaire ordonna l'épuration des bibliothèques de la troupe. Tous les ouvrages suspects de ne pas être de tendance « bonne républicaine » furent éliminés.

Le 7 avril 1911, une circulaire rappela que les jour-

naux et publications hostiles au gouvernement ne devaient pas être reçus dans les mess de sous-officiers.

Ces diverses mesures, dont l'effet pratique fut de consolider la politique dans l'armée, furent prises conformément aux désirs des politiciens de l'époque qui voulaient opérer une mainmise complète sur l'armée, particulièrement sur le corps des officiers. Dans cette période néfaste, on ne se soucia qu'en dernière ligne des qualités militaires essentielles : caractère, volonté, connaissances professionnelles.

Les officiers et les parlementaires.

Sous l'action de ces efforts divers mais concordants, la politique envahit rapidement les cadres de l'armée. Elle y exerça ses ravages avec une extraordinaire rapidité en raison du détraquement simultané du parlementarisme.

L'influence alors croissante des députés sur le ministre de la Guerre et la nécessité dans laquelle se trouva ce dernier de tenir grand compte des désirs des soutiens du cabinet amenèrent tout naturellement les officiers mécontents de leur garnison, de leur situation ou de leur avancement à utiliser à leur profit cette pression des députés sur le chef de l'armée.

L'emploi des recommandations parlementaires, étant trop souvent couronné de succès, leur usage se généralisa en quelques années de la façon la plus lamentable. Depuis lors, chaque année, par exemple, à l'époque de l'établissement des tableaux d'avancement, le ministre reçoit des lettres de recommandation par milliers. Le contre-coup de l'intervention parlementaire fut que les généraux n'eurent plus d'influence sur la carrière des officiers placés sous leurs ordres. Beaucoup d'ailleurs, pendant quelques années, s'en sont désintéressés complètement. Certains parvenus eux-mêmes à leur situation grâce

aux influences politiques l'ont reconnu sans vergogne devant leurs subordonnés et conseillé aux officiers auxquels ils s'intéressaient d'employer les mêmes moyens qu'eux.

Le procédé assurant le succès était d'ailleurs simple à suivre.

Les préfets et les officiers.

Le préfet n'étant plus uniquement un administrateur, mais surtout une incarnation des parlementaires dont il n'est souvent que l'agent, l'officier qui voulait arriver n'avait qu'à être l'ami du préfet. C'était là un effort moins fatigant et plus profitable que de faire simplement son service. Comme pendant les dernières années, le préfet renseigna, comme on sait, officiellement le ministre de la Guerre sur l'opinion des officiers, pour ceux-ci, il fut donc plus avantageux d'être politiquement bien noté que militairement. On avait une bonne fiche à côté de laquelle les notes militaires, si elles étaient médiocres, se trouvaient sans influence. Il en résulta que le préfet a été au point de vue de la carrière des officiers beaucoup plus influent que les généraux.

On pouvait même, si l'on n'avait pas le moral bien solide, et on l'a bien rarement quand on est entré dans cette voie, desservir utilement un camarade gênant avant lequel on désirait ardemment passer. De là, le « casserolage » dégradant qui s'est produit dans toute sa hideur.

Mais comme la grande masse des officiers est demeurée honnête, parfaitement loyale, et, quoi qu'on en dise, ne s'occupe pas de politique, le camarade suspect de fréquentation intéressée, auprès des parlementaires ou du préfet, fut généralement « mal vu ». Il s'en aperçut et eut vite fait de dire qu'il était mis à l'index pour ses opinions

républicaines. Maintes fois des scandales pénibles éclatèrent dans ces conditions.

Voilà comment la politique, sous sa forme la plus fâcheuse, s'est introduite dans l'armée. Voilà pourquoi on y entend maintenant parler de syndicats ; pourquoi nous avons des journaux de gauche : *Le Porte-Voix; Armée et Démocratie*, *L'Armée nouvelle,* et des journaux de droite : *La Ligue militaire*. Voilà pourquoi le grand principe « l'armée doit être l'image de la nation » s'est affirmé jusqu'à la caricature.

L'état d'esprit des officiers à la fin de 1911.

Si l'on se reporte à cette date toute récente, l'état d'esprit des officiers était tel que les meilleurs, pour obtenir les choses les plus simples, un changement de garnison, par exemple, ne pensaient plus qu'à chercher une protection politique. Personne n'avait plus confiance dans ses chefs pour défendre ses intérêts ou ses droits, même les plus légitimes.

Le sentiment que le bon service, le mérite et la valeur étaient sans influence sur la carrière avaient découragé tout le monde. Le « j'menfoutisme » était devenu à l'ordre du jour, et les hommes à caractère peu résistant, ce sont partout les plus nombreux, dans l'armée comme ailleurs, cherchaient à « en faire le moins possible ».

L'introduction de la politique dans l'armée a présenté un tel caractère de gravité qu'elle a fini par paraître intolérable.

L'intervention de M. Joseph Reinach.

Le 3 novembre 1911, M. Joseph Reinach publiait dans *Le Figaro :*

J'ai entre les mains l'original de la lettre suivante qui a été adressée, il y a quelques jours, par un préfet à un député... Voici :

PRÉFECTURE DE...

CABINET
DU PRÉFET
—

Demande de renseignements.

Confidentielle.

Le préfet de... a l'honneur de prier Monsieur N... de vouloir bien lui donner ci-contre, le plus tôt possible, « avec son avis » des renseignements confidentiels sur les antécédents, la moralité et l'attitude politique de M. Z... qui sollicite un secours du ministère de la Guerre.

Y..., le... octobre 1911.

Pour le préfet,
Le chef de cabinet,
Signé : XXX.

Cette lettre n'est pas manuscrite, elle est *imprimée*, sauf les noms des intéressés et la phrase « un secours du ministère de la Guerre ». Chaque fois que le préfet en question est appelé à donner son avis sur une candidature à un emploi ou sur une demande de secours, il envoie donc au député de l'arrondissement sa formule imprimée de renseignements, où il suffit qu'un scribe ajoute à la plume le nom du solliciteur et l'objet de la requête. Le député donne « ci-contre » son avis personnel.

Ce qui rend parfaitement odieuse la lettre que je porte aujourd'hui devant l'opinion, avant de la porter demain devant la Chambre, est-il besoin de le dire? Il s'agit d'un vieux soldat malade, dont l'infirmité n'est pas l'une de celles qui donnent droit automatiquement à un secours, infirme tout de même, et tombé dans la misère. Il est légitime que le préfet se renseigne sur l'infirmité, qui pourrait être supposée, sur la misère, qui pourrait être feinte du solliciteur; qu'il demande à cet effet des renseignements à un médecin et au commissaire de police. Mais

c'est au député qu'il s'adresse et pour s'informer, les « antécédents » et la « moralité » n'étant ici que clause de style, de « l'attitude politique » du malheureux qui implore du ministère de la Guerre un secours de soixante à cent francs, de quoi tout juste ne pas mourir de faim.

« L'attitude politique », on sait assez la signification de ces mots dans le dictionnaire d'aujourd'hui : le solliciteur est-il un républicain, un républicain bon teint? Surtout est-il des amis du député? Mais s'il n'a pas voté pour le député en fonctions, s'il n'est pas républicain, ce qui est peut-être son droit, s'il va à la messe ou si ses enfants ont été élevés dans une école libre, s'il a été lui-même élevé ailleurs qu'à l'école laïque, où s'il appartient à « une famille réactionnaire », alors, quelle que soit sa misère et quelle que soit son infirmité, le préfet donnera au ministre de la Guerre un avis défavorable, et cela sous la République, plus de cent ans après la Révolution, au terme de cette crise où nous avons eu cette grande joie et cette grande fierté de voir se taire les passions politiques, les haines politiques, devant la menace d'un danger national qui réconciliait tous les enfants d'une même patrie!

Le 27 novembre 1911, lors de la discussion du budget de la Guerre, M. Joseph Reinach, à la tribune de la Chambre, constata en substance : l'avancement est dû à la faveur, depuis la suppression des commissions de classement...

M. Berteaux avait affirmé qu'il n'existait plus de service de renseignements au ministère de la Guerre et que les renseignements politiques, s'il en était demandé, seraient communiqués aux intéressés.

Or, ces services de renseignements fonctionnent toujours.

Pour l'avancement ou la croix, ou la médaille, le ministre fait faire une enquête auprès des préfets. Le Sénat, en 1905, avait par un ordre du jour célèbre autorisé le ministre à s'enquérir auprès des préfets des opinions

politiques des officiers. M. Joseph Reinach assure même :

C'est un général, fils et petit-fils de républicains, républicain lui-même, qui me tenait l'autre jour ce langage : « Je ne serais pas général, si mon concierge n'avait pas donné sur moi de bons renseignements. » (Voir *Le Journal officiel.*)

Les combistes de la Chambre goûtèrent assez peu l'intervention de M. J. Reinach. C'est à eux que faisait allusion *Le Temps* (29 novembre 1911) en constatant : « C'est une stupeur qu'en écoutant des conseils aussi sensés, il se trouve encore des représentants du peuple pour murmurer. »

M. Messimy, ministre de la Guerre, tint compte de ces murmures en faisant une réponse qui n'était « ni péremptoire, ni même suffisante ». (Voir *Le Temps,* 30 novembre 1911.)

La circulaire Messimy.

Mais, devant la réprobation du pays, M. Messimy adressa, le 11 décembre 1911, aux préfets au sujet des notes politiques qu'ils avaient à fournir sur les officiers une circulaire où l'on pouvait lire :

Pour faciliter votre tâche et vous permettre de me renseigner en toute connaissance de cause, j'estime qu'il convient d'adopter la règle suivante : vous voudrez bien désormais m'adresser *semestriellement* aux dates des 1er avril et 1er octobre, par l'intermédiaire de M. le président du Conseil, ministre de l'Intérieur, un rapport circonstancié sur les officiers en garnison dans votre département qui, par des actes publics ou une attitude générale notoirement connue, auraient manqué à la correction politique et au loyalisme que le gouvernement de la République est en droit d'exiger d'eux. (Voir *Le Figaro,* 13 décembre 1911.)

Le Temps (13 décembre 1911) constata que les circulaires ne valent que par la façon dont elles sont appliquées.

Le même texte servira de moyen de libération ou de con-

trainte suivant qu'il sera compris et entendu par des républicains qui se respectent ou des jacobins sans vergogne...

Si les préfets considèrent comme un acte hostile au régime le fait d'aller à la messe ou de ne pas assister au thé qu'offrent mesdames leurs épouses, il est bien évident qu'on retombera dans la plus abominable des sujétions provinciales.

Pour le général Langlois :

Cette circulaire ne fera point disparaître le malaise produit par l'usage des fiches politiques, car elle modifie peu dans son esprit les instructions antérieures... Il est donc évident qu'il n'y a rien de changé au système des fiches, qui, dans l'avenir comme dans le passé, proviendront le plus souvent de délateurs politiciens, n'auront par cela même aucune valeur sérieuse et ne donneront aucune garantie aux intéressés...

Il importe au plus haut point de soustraire l'armée à la politique, de donner enfin à ses chefs la confiance qu'ils méritent et à tous la justice et la sécurité. (Voir *Le Temps*, 15 décembre 1911.)

La circulaire Millerand.

Il était réservé à M. Millerand d'avoir l'honneur de revenir sur les mesures néfastes de certains de ses prédécesseurs. Le 2 février 1912, il adressait aux préfets cette circulaire décisive :

Une circulaire de mon prédécesseur, en date du 11 décembre 1911, vous a invité à adresser chaque année, le 1er avril et le 1er octobre, au ministère de la Guerre, sous le couvert du ministère de l'Intérieur, « un rapport circonstancié sur les officiers en garnison dans votre département qui, par des actes publics ou une attitude générale notoirement connue, auraient manqué à la correction politique et au loyalisme que le gouvernement de la République est en droit d'exiger d'eux ».

J'estime après examen, qu'il n'y a point lieu de mettre en application ces dispositions qui, d'ailleurs, n'ont pas encore reçu de commencement d'exécution.

S'il est du rôle même des préfets d'aviser immédiatement le ministre de l'Intérieur de toute manifestation politique incorrecte, dont ils auraient connaissance, — qu'elle émane d'un fonctionnaire civil ou d'un officier, — si de même le droit ne saurait être contesté au gouvernement de demander directement aux préfets, le cas échéant, des renseignements particuliers sur l'attitude de tel officier déterminé, *au contraire l'intérêt essentiel, qui s'attache à écarter de l'armée toute préoccupation étrangère à sa haute mission et à fortifier l'autorité légitime qui doit, dans le cercle de ses attributions, appartenir au commandement militaire, paraît exclusif de la présentation par les préfets de rapports politiques semestriels.* Pour répondre à leur objet, ces rapports nécessiteraient d'ailleurs un contrôle permanent et leur production périodique, restreinte au seul corps des officiers et non prévue pour les fonctionnaires civils, en accentuerait encore le caractère spécial.

Je rapporte donc purement et simplement la circulaire précitée du 11 décembre 1911 en ce qui touche l'établissement des rapports dont elle prescrivait la présentation semestrielle.

Il va de soi, au contraire, que les dispositions de cette circulaire relatives aux demandes de secours émanant d'anciens militaires sont confirmées.

Je vous prie de m'accuser réception des présentes instructions sous le timbre de mon cabinet. (Voir *Le Temps*, 2 février 1912.)

Cette mesure de M. Millerand fut accueillie par l'armée et par le pays avec une infinie satisfaction. Toute la question reste de savoir si les préfets se pénétreront de son véritable esprit et si les successeurs de M. Millerand comprendront aussi bien que lui à quelles conditions le moral du corps des officiers peut se maintenir à un degré élevé.

V. — LA CONDITION PRÉSENTE DES OFFICIERS

Dans la même période où avec une inconscience incroyable on a favorisé les mauvais soldats, on a cherché

à restreindre le prestige des officiers et à détruire chez eux l'esprit de corps.

Mesures ministérielles qui ont porté atteinte au prestige et à l'esprit de corps des officiers.

Le 18 décembre 1902, une circulaire a interdit les punchs et les banquets offerts à des supérieurs à l'occasion de leur avancement, de leur promotion dans la Légion d'honneur, etc. Cette décision trop apparemment excessive fut atténuée par une autre circulaire du 30 décembre 1902 qui autorisa les réceptions d'adieu ou de bienvenue, lorsque les égaux et les supérieurs en grade y prennent part conformément aux *traditions de l'armée*.

Le 26 décembre 1902, une circulaire supprima les honneurs à rendre aux officiers par les sentinelles. La diminution de l'autorité des officiers sur la troupe, conséquence de cette mesure, fut si nette que le 18 juillet 1904 une circulaire l'atténua en décidant que les honneurs seraient rendus l'arme sur l'épaule droite.

Le 18 décembre 1906, une circulaire interdit aux officiers l'usage, en dehors du service, des chevaux, breaks militaires, etc., et traita la question des ordonnances. Des abus s'étaient certainement produits, mais en ce qui concerne les ordonnances, cette circulaire eut des conséquences nettement antidémocratiques. Les prescriptions ministérielles ne touchèrent, en effet, que les officiers qui en raison de leur fortune modeste ont un réel besoin de leur ordonnance. Elle laissa indifférents les officiers riches qui peuvent se payer des domestiques.

Le décret du 16 juin 1907, relatif aux honneurs et préséances, remplaça le décret de messidor an XII du Premier Consul qui avait fait ses preuves par une pratique séculaire. En vertu de ce décret du 16 juin 1907, les hon-

neurs officiels dus aux autorités civiles sont augmentés, ceux dus aux autorités militaires sont réduits. Résultat : dans les fêtes publiques, les généraux de division de soixante ans, aux longs services, prennent rang après de jeunes préfets qui doivent souvent leur situation à la protection d'un politicien.

Le décret du 7 octobre 1909 sur le service de place étendit les droits de l'autorité civile sur la force armée pour le maintien de l'autorité publique.

Enfin, le décret du 25 mai 1910 portant règlement sur le service intérieur des corps de troupe enleva à de nombreux officiers le droit de punir et le restreignit considérablement pour les autres.

Ce décret a réservé le droit de punir aux *chefs d'unité,* c'est-à-dire pratiquement aux capitaines. Ce système depuis qu'il est appliqué présente les plus graves inconvénients.

Souvent la punition est demandée, mais elle est réduite ou même refusée, le chef d'unité voulant éviter les « histoires », d'où diminution d'autorité pour le chef qui a réclamé la punition. Quant aux sous-officiers, désarmés, ils n'ont plus le sentiment de leur autorité et se désintéressent de la discipline. C'est, en partie, à cet état d'esprit des sous-officiers qu'est dû l'insuffisance de tenue de trop nombreux soldats hors des casernes. Ce décret du 25 mai 1910 aboutit encore à ce résultat étrange : quand le capitaine s'absente en permission régulière, le lieutenant, devenant chef d'unité, est investi du droit de punir, mais lorsque le capitaine est rentré de sa permission, le lieutenant perd son droit d'infliger des sanctions aux fautes commises.

Les soldats ne comprennent rien à ces chinoiseries.

Ce décret du 25 mai 1910 est particulièrement néfaste.

Il a porté une atteinte grave au prestige de l'officier, à son autorité à la caserne, et par là même à la valeur de l'armée.

Le malaise actuel des cadres.

L'introduction de la politique dans l'armée s'est combinée avec la lenteur de l'avancement et l'insuffisance des soldes pour déterminer dans notre corps d'officiers un profond malaise. Comme, jusqu'à un certain point du moins, ces causes ne sont pas sans rapports entre elles, on peut affirmer que le mal dont souffre le corps des officiers n'est autre que le mal général du pays; *la politique introduite partout où elle n'a rien à faire.*

La crise de l'avancement.

L'avancement est trop lent. Un officier reste quinze ans et demi lieutenant. Ainsi un jeune saint-cyrien sorti de l'école à vingt-deux ans ne sera capitaine qu'à trente-sept; un officier sorti de Saint-Maixent à vingt-six ans ne le sera que vers quarante-deux ans. Ni l'un ni l'autre ne pourront plus atteindre le grade de commandant, puisqu'il faudra bientôt seize ans de grade de capitaine pour passer au grade supérieur. (Voir *Le Temps,* 19 mars 1912.)

Dans ces conditions, le découragement qui s'empare de beaucoup d'officiers n'est-il pas naturel?

La crise de l'avancement, qui nous vaut des lieutenants à trente-six ans et plus, est encore dangereuse, parce que le rôle attribué à un officier en manœuvre et en campagne ne peut être rempli que par des hommes jeunes et physiquement bien entraînés. Elle l'est aussi, parce qu'on ne fait pas, sauf de très rares exceptions, sans finir par s'en fatiguer, le métier d'officier subalterne pendant quatorze ou quinze ans avec une solde à peine suffisante pour vivre.

Beaucoup de nos lieutenants sont trop vieux et découragés. Il y a là une cause de diminution très sensible de notre valeur militaire. On pourrait en dire autant des capitaines qui, après avoir été quinze ans lieutenants, demeurent aujourd'hui seize ans dans leur nouveau grade

devenu aujourd'hui tout à fait ingrat. Ils parviennent à la retraite, malgré le mérite de beaucoup d'entre eux, sans avoir eu même l'espoir de sortir d'une médiocrité de jour en jour plus marquée, alors que partout s'accroissent les difficultés de l'existence et le prix de la vie.

Le Parlement et l'insuffisance des soldes.

Cette crise de l'avancement et l'insuffisance des soldes sont dues pour une part à l'imprévoyance du Parlement que les questions d'organisation et l'intérêt supérieur du pays préoccupent trop peu, et qui s'intéresse seulement aux catégories de citoyens représentant une valeur électorale. Or, celle des officiers représente zéro.

Cette imprévoyance du Parlement n'a pas été corrigée par l'initiative des ministres de la Guerre, personnages généralement fort sensibles aux considérations de politique parlementaire. Ils ont donc jugé imprudent pour eux-mêmes et pour le gouvernement, — inutile dans tous les cas au point de vue de cette politique de parti que nous appelons la politique intérieure, — de soulever des questions auxquelles le Parlement est indifférent.

C'est pour cette raison que la crise de l'avancement et la question des soldes ont une origine politique. Il a fallu la pression de circonstances absolument inquiétantes pour amener récemment le ministre de la Guerre à préparer des réformes, qui paraissent bonnes d'ailleurs dans leur ensemble, et à en commencer l'application.

Le discrédit des fonctions militaires.

Les campagnes multiples faites contre l'armée à l'instigation des politiciens, les progrès de l'antimilitarisme, l'enseignement tendancieux de beaucoup d'instituteurs et de professeurs de nos

universités, les mesures prises contre les officiers par les ministres de la Guerre eux-mêmes, ont notablement discrédité chez nous la fonction militaire.

L'état d'officier n'est plus entouré de ce prestige dont, — il y a quinze ans seulement, — il bénéficiait encore dans tous les milieux sociaux. Ce prestige avait pour premier avantage d'assurer un recrutement d'élite à nos écoles militaires. La joie et l'honneur d'être officier faisaient alors passer sur la médiocrité des avantages matériels.

Or, ce prestige de nos officiers qu'en a-t-on fait?

Ah! elle est loin l'époque, à laquelle d'ailleurs on doit songer sans regret, où le militaire traitait de haut en bas l'infortuné pékin! La revanche du pékin est maintenant non seulement complète, mais excessive et dangereuse, car la fameuse suprématie du pouvoir civil n'a pu s'établir sur ses bases actuelles qu'en portant une atteinte déplorable au prestige légitime et nécessaire de l'officier.

Maintenant, lorsqu'un officier, pour une raison ou pour une autre, entre en conflit avec un civil, c'est presque toujours à l'officier qu'il est donné tort.

Par exemple, c'est au nom de la suprématie du pouvoir civil que sont nés les incidents d'Aurillac en octobre 1911. Le préfet, M. Hélitas, ayant manifesté l'intention d'établir un jeu de tennis sur un terrain militaire où s'élèvent des baraquements, plusieurs officiers s'étonnèrent.

L'un d'eux fit un rapport à ses supérieurs. Il fut puni et déplacé ainsi que l'officier qui avait « tenu les propos de lèse-Hélitas ». (Voir *L'Écho de Paris,* 20 octobre 1911.)

Ainsi, pour des vétilles, on n'hésite pas à infliger les dépenses d'un déplacement onéreux à de jeunes officiers.

Nos généraux les plus réputés, Négrier, Bonnal, Jamont, Roget et tant d'autres ont été traités avec une désinvolture dont on n'oserait pas faire preuve, à l'égard d'un simple sous-préfet et encore moins d'un instituteur, qui est sacré

dès qu'il est connu comme adhérent de la C. G. T.

Les mariages libres, c'est-à-dire sans autorisation des chefs ni minimum de dot de la femme, la suppression des mess, la faculté pour les sous-officiers mariés de se mettre souvent en tenue bourgeoise sont encore des mesures, apparemment sans grande importance, mais dont le résultat pratique a été d'affaiblir la cohésion du corps des officiers et des sous-officiers.

Déjà privé par la loi de ses droits électoraux, maintenant qu'on lui a enlevé le prestige, que reste-t-il à l'officier?

Il avait jadis une juste compensation des servitudes qui lui sont imposées dans la considération sociale dont il était entouré. Son idéal militaire était pour lui un réconfort. Il se sentait la mission de représenter et d'entretenir le patriotisme dans la nation. Entouré du respect de tous, il pouvait avoir le feu sacré. Maintenant, on le considère comme un vulgaire fonctionnaire. On lui enlève donc tous les avantages moraux de sa fonction en lui en laissant toutes les charges. Et quelles charges !

A l'heure présente, au moment où la vie devient si onéreuse, la situation financière de nos officiers, surtout des officiers des grades subalternes, pendant lesquels s'écoule la majeure partie de leur vie, est lamentable et presque intolérable. Un sous-lieutenant qui est sorti de Saint-Cyr ou de Polytechnique et dont les parents se sont imposé pendant quinze ou vingt ans de lourds sacrifices, gagne, rigoureusement parlant, moins qu'un terrassier ou un ouvrier électricien.

Les officiers sans fortune épousent des filles sans dot. La misère galonnée ne tarde pas, avec les enfants qui naissent, à franchir la porte des ménages. Car quelle est la solde du capitaine? 291 francs par mois avant cinq ans de grade, 333 francs par mois après cinq ans, 375 francs après huit ans

et 417 francs après douze ans! La gêne se fait plus cruellement sentir quand l'officier est obligé de quitter l'armée à trente ans de service avec 2 300 francs de retraite. Comment avec cette somme élever et nourrir des enfants? (Voir *Le Temps,* 19 mars 1911.)

Pour toutes ces raisons, « il est incontestable que le prestige de l'uniforme a beaucoup diminué en France... Les maîtresses de maison ne se disputent plus les jeunes officiers pour les soirées qu'elles donnent. Elles leur préfèrent les jeunes avocats, ingénieurs, les sémillants attachés de cabinet, futurs hommes politiques. Les jeunes filles dotées ne se soucient plus de l'officier dont l'avenir est le plus souvent borné aux trois galons de capitaine ». (Voir *Le Temps,* 19 mars 1911.)

Sous l'action de toutes ces causes, maintenant beaucoup moins de jeunes Français briguent la carrière des armes. Le chiffre des candidats à nos grandes écoles a baissé dans d'extraordinaires proportions et un grand nombre de jeunes gens abandonnent l'état d'officiers peu après l'avoir obtenu.

Le chiffre des démissions des officiers sortis des écoles polytechnique et d'application de Fontainebleau, par exemple, augmente sans cesse.

Année	1899,	220 admissions,	58	démissionnaires.
—	1900,	251 —	55	—
—	1901,	180 —	57	—
—	1902,	191 —	50	—
—	1903,	180 —	64	—

(Voir *L'Opinion,* 24 septembre 1910.)

Pourquoi ces démissions? Elles sont la conséquence d'abord des désillusions qu'éprouvent les jeunes officiers une fois promus. Ils s'aperçoivent alors qu'il ne leur faut plus compter sur les avantages sociaux dont ont bénéficié leurs aînés. Ils constatent, en outre, que, sans compensa-

tions d'aucune sorte, la situation matérielle qui leur est faite leur rend la vie très difficile dès qu'ils sont mariés.

Dans ces conditions, on comprend que beaucoup d'officiers chargés de famille et aux prises avec les dures obligations de l'existence préfèrent s'engager dans des carrières infiniment plus lucratives où on ne leur demande pas une constante abnégation après leur avoir retiré peu à peu tous les éléments qui faisaient jadis le prestige social de l'officier.

Telle est, en résumé, la condition présente de nos officiers.

Or, disons-le bien haut, tout ce qui a été fait pour diminuer le prestige de l'officier et leur esprit de corps constitue une faute contre la patrie. La victoire est à l'armée qui avance. Il n'y a pas d'armée qui avance sans discipline. Une troupe armée de bâtons, mais composée d'hommes disciplinés résolus à avancer coûte que coûte est plus certaine du succès que des soldats armés de fusils à répétition automatique, mais qui, sans confiance dans leurs chefs, ont la lâcheté au cœur et ne songent qu'à éviter la mort

Or, cette indispensable discipline des armées est impossible sans les cadres, sans les sous-officiers, sans les officiers surtout, qui doivent exercer sur leurs hommes un ascendant moral assez puissant pour les convaincre d'avancer sous le feu le plus meurtrier. Cet ascendant ne peut pas exister si l'officier n'est pas entouré de prestige; le prestige, élément impondérable, invisible mais certain, dont la psychologie humaine depuis toujours a fait reconnaître à la fois l'existence et l'inéluctable nécessité!

Reconnaissons et proclamons encore que nos officiers subalternes en se contentant de leurs traitements infimes et en accomplissant avec courage l'incessant et monotone devoir que leur impose le service militaire à court terme

font preuve d'une véritable abnégation dont toute la nation mieux avertie devrait leur être profondément reconnaissante. Leur situation actuelle est si réellement difficile, parfois cruelle, — le mot n'est pas trop fort, — dans la vie de chaque jour qu'elle impose le respect et l'admiration aux Allemands exactement renseignés sur notre situation militaire.

Le colonel allemand Gaedke s'est grandement honoré en rendant à cet égard, dans le *Berliner Tageblatt,* à nos officiers l'hommage qui leur est dû.

Il serait temps qu'en France, on fît de même, qu'on comprît aux prises avec quelles difficultés sont chaque jour les ménages de la plupart de nos sous-lieutenants, lieutenants et capitaines.

Il serait temps surtout que la haute situation morale de l'officier dans la hiérarchie sociale lui soit restituée. Sachons que nous avons des officiers fidèles, patients, dévoués à l'idéal national. Replaçons-les dans des conditions telles qu'ils soient à même de vivre et de se développer dans une atmosphère conforme à leur haute mission.

Que rien désormais ne les empêche de former le « corps des officiers » dont Taine a dessiné cet admirable tableau :

Là les hommes se sont éprouvés les uns les autres, et dévoués les uns aux autres, les subordonnés aux chefs, les chefs aux subordonnés, et tous ensemble à une grande œuvre. Les sentiments forts et sains qui lient les volontés humaines en un faisceau de sympathie mutuelle, confiance, estime, admiration, surabondent et la franche camaraderie encore subsistante de l'inférieur et du supérieur, la familiarité libre et gaie, si chère aux Français, resserrent le faisceau par un dernier nœud. Dans ce monde, préservé des souillures politiques et ennobli par l'habitude de l'abnégation, il y a tout ce qui constitue une société organisée et viable, une hiérarchie, non pas extérieure et pla-

quée, mais morale et intime, des titres incontestés, des supériorités reconnues, une subordination acceptée, des droits et des devoirs imprimés dans les consciences, bref, ce qui a toujours manqué aux institutions révolutionnaires, *la discipline des cœurs*. (Voir Taine. *Les Origines de la France contemporaine*, t. III, p. 632.)

CHAPITRE XXI

UNE PARTIE DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE TRAVAILLE CONTRE LA FRANCE

I. **L'exportation de l'argent français à l'étranger.** — Causes et conséquences. — Une partie notable de notre épargne est mise au service de l'Allemagne. — Comment cet argent vitalise l'industrie de nos voisins à l'insu des Français. — Le capitaliste français ne gagne d'ailleurs à peu près rien à cet exode. — Constatations d'ensemble.

II. **Les tentatives d'emprunts politiques d'États étrangers en France.** — Le projet d'emprunt hongrois de 500 millions 1909-1910. — Le projet d'emprunt austro-hongrois d'un milliard à la fin de 1911.

I. — L'EXPORTATION DE L'ARGENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Causes et conséquences.

L'émigration des capitaux français est un fait bien connu. Il est dû à la fois à l'énormité de notre épargne, à l'absence de sécurité dont souffre notre industrie du fait de la capitulation constante du gouvernement devant les groupements ouvriers à tendances anarchistes et aussi aux menaces de spoliation et d'inquisition fiscales qui se sont précisées depuis surtout dix ans.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que l'épargne française s'emploie à l'étranger. Il en résulte que nos entreprises industrielles métropolitaines et nos affaires coloniales trouvent beaucoup plus difficilement les capitaux qui sont nécessaires à leur création ou à leur développement.

Une partie notable de notre épargne est mise au service de l'Allemagne.

Mais ce qui est surprenant, c'est de constater qu'une portion notable de nos capitaux exportés va vitaliser les entreprises allemandes.

C'est là un fait qui date d'une douzaine d'années. Si l'on se base sur les assurances de journaux financiers, nos grands établissements de crédit seraient responsables de cette situation.

Le Pour et le Contre constatait le 22 janvier 1905 :

La confiance que les banques allemandes inspirent leur a permis de trouver auprès de nos établissements de crédit les capitaux dont elles ont pu avoir besoin, et il suffit de se rappeler que le plus important d'entre eux a mis à leur disposition pendant les années 1898, 1899, 1900, des ressources énormes, alors que notre industrie et notre commerce qui en avaient un besoin non moins important ne les trouvaient pas toujours.

L'Information a publié cette lettre de Berlin du 19 mars 1907.

La semaine passée, les banques allemandes ont réussi à placer une grande partie de leur portefeuille à Paris; en langage de bourse à Berlin, on appelle cela « donner les appoints en pension ».

Le 22 février 1908, *Le Monde économique* remarquait :

Vraiment, c'est étonnant et à s'y perdre. Les grandes compagnies françaises à Paris placent dans les banques allemandes entre 300 et 400 millions de francs (la semaine passée, elles ont fait de nouvelles avances); elles se font les banquiers de tous les gouvernements sur le globe et elles refusent d'escompter les valeurs commerciales françaises, de placer des avances dans le commerce extérieur et d'encourager les industries françaises!

Les grands établissements de crédit contestent l'exactitude de ces dires. Ils assurent que ces allégations sont très exagérées et que l'argent qui est prêté par eux à court terme aux Allemands représente des sommes relativement peu importantes.

Quoi qu'il en soit, on n'a pas oublié qu'en septembre 1911 la crise franco-allemande a mis en relief l'intérêt que le concours des capitaux français présente pour l'Allemagne.

Comment cet argent vitalise l'industrie de nos voisins à l'insu des Français.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que la majeure partie de cet argent français n'est mis au service de l'Allemagne qu'à l'insu de l'opinion publique française. Voici comment et pourquoi.

En fait, l'épargne française destinée à être exportée se concentre entre les mains d'un très petit nombre d'intermédiaires, c'est-à-dire : deux ou trois douzaines de grosses banques françaises, qui comptent parfois dans leur sein d'importants éléments étrangers, et surtout quelques établissements de crédit fort peu nombreux, mais d'importance si considérable que tout le monde les connaît et qu'ils possèdent des succursales dans les plus petites villes de France.

Cette organisation puissante étant déjà ancienne, c'est à ces succursales de province que les capitalistes de la région, surtout les moyens et les petits, vont prendre conseil pour leurs placements. Comme cette succursale dépend d'un établissement véritablement très puissant et qui en impose, le capitaliste provincial a généralement confiance dans cet employé qui se trouve derrière le guichet de sa petite ville, employé, qui selon les époques et les circonstances, a reçu l'ordre de placer tel ou tel papier

ou de conseiller aux clients des dépôts d'argent liquide. S'il s'agit de dépôt, le capitaliste provincial confie ses fonds volontiers, ce qui se conçoit, car l'établissement est sûr. Si on lui conseille des fonds d'État étrangers, il accepte sans difficulté, car le mot État exerce toujours sur lui un certain prestige. Souvent, il s'enhardit davantage et, docile aux suggestions de son conseiller, il donne son bel argent pour des entreprises industrielles étrangères, fuyant comme la peste les placements industriels français qu'on lui déconseille en lui faisant un tableau très sombre des grèves incessantes, des charges multiples résultant des lois sociales, des menaces d'inquisition fiscale du gouvernement, etc.

Il est incontestable que ces arguments, malheureusement souvent fondés, ont accru dans des proportions colossales l'émigration de nos capitaux dans les dernières années.

Sous leur influence, des milliards ont passé la frontière et l'on peut dire qu'aujourd'hui notre industrie ne bénéficie pour ainsi dire pas de l'énormité de notre épargne.

La politique tracassière de notre gouvernement est à la fois l'excuse et l'explication des conseils que les établissements de crédit donnent à leurs clients. Un banquier ou un établissement financier se préoccupe avant tout de gagner de l'argent et de le gagner là où les risques sont les moins grands. Rien de plus naturel. Or, il faut reconnaître qu'en raison de notre crise intérieure, les opérations en faveur d'entreprises industrielles en France sont soumises à plus d'aléas pour un établissement de crédit que des prêts à court terme en Allemagne ou que le placement d'un emprunt d'État étranger, puisque, dans ces cas, le gain immédiat d'un intérêt sérieux ou d'une substantielle commission est toujours assuré.

Il convient d'ajouter qu'à l'action des grands établisse-

ments de crédit s'ajoute celle de l'organisation créée par les Allemands en France pour mieux drainer nos capitaux.

Il existe, en effet, certaines banques parisiennes qui sont la façade truquée d'organisations bancaires allemandes. Ces établissements ont toutes les apparences françaises et sont soumises à toutes les investigations du fisc français. En fait, ce sont des entreprises allemandes déguisées qui n'emploient leurs capitaux d'origine française qu'en faveur d'entreprises allemandes.

Enfin, l'argent français va encore à l'étranger, attiré par les alléchants prospectus des banques internationales de Genève ou de Bruxelles. Ces prospectus innombrables, incessants ont pour *leitmotiv* une invitation au capitaliste français à déposer son argent dans « un asile sûr, à l'abri de toute recherche fiscale et de toute ingérence officielle ».

Or, suivant l'image de M. Pierre du Maroussem, ces établissements belges et suisses sont comme d'immenses réservoirs bancaires, placés sur le sommet d'une montagne. Par des centaines de petits canaux, ce réservoir déverse sa richesse dans la direction des banques allemandes.

C'est par l'effet de ces divers procédés que l'argent français va vitaliser les entreprises allemandes. Or, quand ce sont de grandes banques qui emploient outre-Rhin l'argent des dépôts qui leur sont confiés, il est bien évident que cet emploi a lieu à l'insu des dépositaires français. Il est naturellement impossible de savoir dans quelle proportion exacte nos voisins et rivaux bénéficient de notre argent. On ne peut pas faire exactement la somme de l'argent prêté à court terme, de celui prêté à long terme ni des capitaux qui vont outre-Rhin par des voies détournées. Mais on a l'impression que ce total doit être considérable et s'est accru dans les dernières années.

Le capitaliste français ne gagne d'ailleurs à peu près rien à cet exode.

Or, fait plus surprenant encore que l'ignorance du lieu d'emploi de son argent, le capitaliste français ne tire personnellement aucun avantage sérieux du fait que ses capitaux vont travailler en Allemagne. L'examen des trois cas principaux qui peuvent se présenter permet de s'en rendre compte. Si le petit épargniste français confie son argent en dépôt à une grande société de crédit qui l'exporte ensuite en Allemagne, le capitaliste français reçoit, selon la durée de son dépôt, un intérêt qui varie de 0,50 à 3 et demi pour 100, intérêt identique à celui qu'il pourrait très aisément s'assurer en achetant une valeur française de premier ordre. Mais ce même argent du petit capitaliste, la société de crédit le place à l'étranger à 4 ou 5, 6 pour 100 et parfois plus. C'est donc l'intermédiaire qui bénéficie uniquement de la différence et nullement le dépositaire français.

Pour les fonds d'État, la question ne se pose pas, car ils ne rapportent pas sensiblement plus en Allemagne qu'en France.

Enfin, s'il s'agit d'entreprises industrielles allemandes, le capitaliste français prête généralement son argent sous forme d'obligations à 4 et demi ou 5 pour 100 ou d'actions susceptibles de rapporter davantage ; mais dans les deux cas, particulièrement dans le dernier, il court tous les risques de l'entreprise. Si elle échoue, il perd tout son argent ; si elle réussit, la plus grosse part des bénéfices vont aux fondateurs et directeurs de l'affaire qui, eux, sont toujours des Allemands.

Constatations d'ensemble.

De cet ensemble, il résulte que : *L'argent prêté à l'Allemagne par les grands établissements de crédit, quand*

il provient de l'argent des déposants français, vitalise, sans bénéfice spécial pour ceux-ci, l'industrie allemande à l'insu des déposants.

Quand il s'agit de placements allemands industriels, le prêteur français supporte généralement tous les risques de l'entreprise sans participer aux chances des gros bénéfices réservés, en fait, à des Allemands.

Les bénéfices les plus nets, les plus sûrs de ces diverses opérations vont aux banques et établissements de crédit qui servent d'intermédiaires entre le capitaliste français et les Allemands.

II. — LES TENTATIVES D'EMPRUNTS POLITIQUES D'ÉTATS ÉTRANGERS EN FRANCE

La désinvolture avec laquelle les Allemands ont pu faire appel dans les dernières années aux capitaux français a fait concevoir à des États tripliciens l'audacieux espoir de contracter de grands emprunts destinés à des fins militaires sur le marché de Paris.

Deux tentatives d'emprunts d'État étranger en France : le projet d'emprunt hongrois de 500 millions en 1909-1910 et le projet d'emprunt austro-hongrois d'un milliard à la fin de 1911 ont revêtu nettement un caractère plus politique que financier.

Le projet d'emprunt hongrois de 500 millions 1909-1910.

En décembre 1909, un emprunt hongrois de 500 millions, préparé depuis plusieurs mois dans le plus grand silence, était sur le point d'aboutir sur la place de Paris.

Cet emprunt 4 pour 100 qui constituait pour la Hongrie un besoin urgent et presque immédiat avait pour triple but : de rembourser les bons du Trésor hongrois 4 et demi pour 100 venant à échéance en 1910, de payer la

part de la Hongrie dans les frais de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, de subvenir à certains travaux, mais surtout à des dépenses nécessitées par les accroissements de l'armée et de la marine, conséquence de l'accord militaire très étroit qui lie Budapest et Vienne à Berlin.

Il s'agissait donc bien d'une opération financière destinée à avoir, en réalité, des conséquences politiques, puisque cet argent devait servir pour une large part à des armements militaires et navals de caractère nettement tripliciens.

Par conséquent, en accordant la cote à un pareil emprunt et en mettant l'épargne française à la disposition de l'une des puissances de la Triplice, le gouvernement français, sans s'en douter peut-être, prenait une direction telle qu'elle constituait une orientation nouvelle de notre politique extérieure. En effet, renforcer militairement l'Autriche-Hongrie, la mettre en condition d'agir plus efficacement contre la Russie sur terre, l'aider à renforcer sa flotte de la Méditerranée, ce serait pour la France aller à la fois contre l'esprit même de son alliance avec la Russie et de son entente avec l'Angleterre.

Malgré ces évidences, le ministère français laissait faire et l'emprunt hongrois paraissait si bien assuré que la *Neue Freie Presse* l'annonça le 10 décembre 1909. L'opinion publique française était encore alors dans l'ignorance complète de ce qui se préparait. Il fallut une violente campagne de presse des journaux indépendants en France, en Angleterre et en Russie pour rendre impossible cette entreprise véritablement insensée.

Le projet d'emprunt austro-hongrois d'un milliard à la fin de 1911.

Mais le marché financier de Paris exerce une telle puissance de séduction sur Vienne et sur Berlin qu'à la fin de 1911, on tenta de négocier en France un emprunt austro-hon-

grois d'un milliard cette fois. Or, cette opération financière devait encore servir aux armements de l'Autriche-Hongrie sur terre et sur mer.

La conclusion de l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 fut l'occasion qu'on saisit à Vienne pour reprendre contact avec le gouvernement français au sujet d'un gros emprunt à Paris.

Le 16 décembre, le *Lokal Anzeiger* de Berlin annonça :

Le gouvernement austro-hongrois a autorisé ses ambassadeurs en France et en Allemagne à faire savoir aux gouvernements de ces pays, que l'Autriche-Hongrie a donné son approbation en principe à l'accord franco-allemand *sous la réserve cependant que le consentement formel par écrit à cet accord ne suivrait que plus tard.* (Cité par *Le Matin*, 17 décembre 1911.)

On apprit bientôt que M. d'Æhrenthal avait fait entendre à M. Crozier, notre ambassadeur à Vienne, que, sans en faire d'ailleurs une condition expresse, les choses s'arrangeraient facilement, si la place de Paris se prêtait à un emprunt austro hongrois d'environ un milliard.

Ce projet d'emprunt détermina l'intervention de M. Jaurès, le 19 décembre 1911, à la tribune de la Chambre.

Alors, M. Joseph Caillaux, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, intervint dans la discussion pour déclarer :

Ne jouez pas sur les mots, monsieur Jaurès, je réponds brièvement qu'il n'y a jamais eu les tractations financières dont vous parlez. Je crois que ma réponse est suffisamment nette et précise. (Applaudissements.)

M. Jaurès répondit :

Elle est aussi nette qu'en contradiction avec celle de M. le ministre des Affaires étrangères. *(Rires et applaudissements sur divers bancs. Mouvements divers.)* (Voir *Le Journal officiel.*)

La réponse péremptoire de M. Caillaux, président du Conseil, est intéressante à retenir. Elle semble avoir reposé uniquement sur le mot *tractations*. Alors, on pouvait, en effet, prétendre que les *suggestions* de M. d'Æhrenthal à M. Crozier, notre ambassadeur, ne constituaient pas encore des *tractations*.

Quoi qu'il en soit, six jours après la réplique de M. Caillaux, *Le Temps*, le 25 décembre 1911, reproduisait cette information qui semblait peu en harmonie avec les déclarations du Président du Conseil à M. Jaurès.

D'après la *Wiener Allgemeine Zeitung*, un échange de vues aurait eu lieu tout récemment entre les milieux compétents français et austro-hongrois relativement à l'ouverture du marché français aux emprunts d'État austro-hongrois. Le journal ajoute qu'il est permis d'espérer que la cote à la Bourse sera accordée jusqu'à concurrence d'un milliard de francs : 500 millions pour l'Autriche et 500 millions pour la Hongrie.

La Wiener Allgemeine Zeitung *fait remarquer que l'échange de vues a permis de constater que l'admission des valeurs austro-hongroises ne se heurtera plus à l'avenir à des difficultés de principe.*

Comme deux ans auparavant, il fallut une énergique campagne des journaux indépendants de Paris, Londres et Saint-Pétersbourg pour faire échouer définitivement cet incroyable projet d'emprunt triplicien et militaire.

Ce rapide exposé historique de deux projets d'emprunts tripliciens et politiques sur la place de Paris nous permet de conclure.

Les récentes tentatives d'emprunts d'États étrangers à forme politique ont échoué en France, non pas par le fait du gouvernement de Paris qui laissait faire, mais par la volonté de l'opinion publique française qui, elle, à temps, fit preuve de clairvoyance et de décision.

CHAPITRE XXII

LES FAUTES DE NOTRE POLITIQUE INTÉRIEURE ONT DÉTERMINÉ LES FAUTES GRAVES DE NOTRE POLITIQUE EXTÉRIEURE

I. **Avant Algésiras.** — Le Maroc sphère d'influence et l'Allemagne. — L'humiliation de 1905. — Encore une suite de notre crise intérieure.

II. **D'Algésiras au traité du 4 novembre 1911.** — Le traité de 1909. — Agadir. — L'intervention de l'Angleterre. — La France s'abandonne seule à la conversation avec Berlin. — La protestation de M. Paul Leroy-Beaulieu. — L'opinion mise en présence du fait accompli.

III. **Textes précis du traité du 4 novembre 1911.** — Les obligations de la France au Maroc. — A propos de l'accord relatif au Congo. — Les lettres explicatives.

IV. **Les commentaires du traité au Reichstag et au Parlement français.** — M. de Bethmann Hollweg. — M. de Kiderlen Waechter. — M. Caillaux. — Le vote de la Chambre. — L'examen du Sénat. — M. Jenouvrier. — M. Pichon. — M. Clemenceau.

Toute notre politique étrangère est opprimée par notre politique intérieure; tous nos échecs extérieurs sont une conséquence directe de nos dissensions intérieures.

Pour démontrer le bien-fondé de cette proposition, je me servirai comme exemple de l'affaire marocaine qui a abouti à l'accord du 4 novembre 1911 avec l'Allemagne.

Ne nous arrêtons pas au fait que les Allemands pangermanistes ne sont pas satisfaits du nouveau traité et trouvent que l'Allemagne y perd. Les pangermanistes sont des

insatiables dont on ne comprend pas encore suffisamment en France la singulière mentalité. Tant qu'on ne leur donnera pas le Pôle Nord, le Pôle Sud et tout ce qui se trouve entre les deux, ils se déclareront lésés.

En réalité, ce traité du 4 novembre 1911 comporte tant de sacrifices de notre part et implique tant de dangers pour l'avenir que la Chambre et le Sénat l'ont voté avec une répugnance publique et la mort dans l'âme. On va voir comment ce traité stupéfiant est le résultat logique d'une longue série d'erreurs, et de contradictions lamentables, toutes causées dans leur essence par notre politique intérieure.

I. — AVANT ALGÉSIRAS

Si l'on se reporte par la pensée avant 1905, *même en tenant compte des traités secrets déjà signés à cette époque,* aucune puissance n'était en mesure, *en fait,* d'entraver sérieusement notre lente et progressive pénétration au Maroc.

Notre voisinage par l'Algérie nous contraignait à avoir une politique marocaine et le Maroc constituait pour nous ce qu'on appelait alors une sphère d'influence naturelle.

Le Maroc sphère d'influence et l'Allemagne.

Cette sphère d'influence, nous l'avions précisée et sauvegardée par nos accords avec l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie, puissances méditerranéennes, *et si la France avait été alors en bonne condition matérielle et morale, si la France n'avait pas été bouleversée et désorganisée par les suites de l'Affaire Dreyfus, jamais l'Allemagne, qui n'était pas puissance méditerranéenne, n'aurait osé intervenir comme elle l'a fait par le voyage et le discours de Guillaume II à Tanger.*

L'humiliation de 1905.

Or, c'est en 1905, dans un moment d'affolement, dont les causes sont précisées un peu plus loin, que nous commettons une faute capitale d'où découle toutes les autres. M. Rouvier, alors président du Conseil, demanda, *sous la pression morale de Berlin,* sa démission à M. Delcassé, notre ministre des Affaires étrangères. La personne de M. Delcassé, les fautes qu'il a pu commettre, les services qu'il a rendus sont ici en dehors du débat. Le fait essentiel et néfaste réside en ceci : *L'Allemagne, en obtenant du gouvernement de Paris le sacrifice du ministre des Affaires étrangères qui lui déplaisait, mesura, pour la première fois depuis* 1870, *ce qu'elle pouvait se permettre avec la France.* C'est après ce premier succès qu'elle insista énergiquement pour nous faire accepter d'aller à Algésiras. Nous fîmes la seconde faute capitale d'accepter, *car c'est seulement à partir de la conférence d'Algésiras que la question du Maroc fut internationalisée;* c'est, en effet, seulement en qualité de signataire de l'acte d'Algésiras que l'Allemagne a eu depuis un titre fondé sur le droit européen pour intervenir et discuter notre action au Maroc.

Encore une suite de notre crise intérieure.

Or, quelle fut la vraie cause de l'affolement lamentable qui détermina le cabinet de M. Rouvier, d'abord à sacrifier à Berlin notre ministre des Affaires étrangères, puis à aller ensuite à Algésiras? *Ce fut uniquement la connaissance de l'état désastreux dans lequel MM. André et Pelletan avaient mis notre armée et notre marine.* Il est établi, en effet, que pendant la crise antimilitariste qui se déchaîna sur le pays, surtout à partir de 1901, M. Pelletan avait retardé la construction de nos grosses unités, favorisé l'indiscipline dans les arsenaux et les équipages et que le général André avait désor-

ganisé matériellement et moralement l'armée dans des proportions telles que le cabinet Rouvier estima qu'il ne lui était pas possible de soutenir la guerre dont l'Allemagne nous menaçait. *C'est donc bien comme conséquence directe de cette faute capitale de notre politique intérieure qui consista à laisser compromettre les instruments de la défense nationale de la France que nous avons accepté Algésiras qui a permis l'intervention allemande de juillet* 1911.

II. — D'ALGÉSIRAS AU TRAITÉ DU 4 NOVEMBRE 1911

Mais n'anticipons pas. Après l'alerte d'Algésiras, la France remédia à certaines lacunes matérielles de l'armée et quand vint l'incident des légionnaires de Casablanca, à la fin de 1908, M. Clemenceau tint à Berlin un langage conforme à notre dignité.

Le traité de 1909. D'autre part, comme notre diplomatie sentait parfaitement le danger de l'acte compliqué et ambigu d'Algésiras, elle travailla à éclaircir la situation. Elle parvint à conclure avec Berlin le traité de 1909 qui, quoi qu'on en dise, constituait un énorme progrès, car il était aussi net qu'un traité peut être puisque, sans ambiguïté, l'Allemagne déclarait se désintéresser politiquement du Maroc. Forte de cet engagement et dans ses limites, la France continua sa tâche au Maroc. L'insurrection des tribus l'obligea à envoyer des troupes à Fez, ce qui n'avait rien, en somme, de contraire au traité de 1909. Mais alors peu après les négociations occultes et inconstitutionnelles de M. Caillaux prouvèrent à M. de Kiderlen Waechter qu'une fois encore l'Allemagne pouvait avoir barre sur la France.

Agadir. Le 1er juillet 1911, le gouvernement de Berlin fit savoir à la France

qu'il envoyait un navire de guerre à Agadir, sur la côte sud du Maroc, pour protéger ses nationaux. A cette nouvelle, le premier sentiment en France fut un sentiment de stupeur. On ignorait alors complètement les négociations secrètes de M. Caillaux et on ne comprenait nullement pourquoi l'Allemagne intervenait puisque, par le traité de 1909, elle s'était engagée à se désintéresser politiquement du Maroc.

En réalité, le geste d'Agadir signifiait de la part de l'Allemagne : « Je veux causer avec vous. » Ce à quoi la France répondit : « C'est entendu, causons, que désirez-vous? » L'Allemagne répliqua : « Que m'offrez-vous? »

Dès ce moment, en raison des inconcevables offres officieuses de M. Caillaux, les négociations françaises se trouvèrent placées sur une mauvaise base. Il n'aurait pas fallu démordre de cette attitude qui consistait à dire à l'Allemagne : « Votre prétention est nouvelle et sans raison puisque le traité de 1909 a déjà tranché la question? »

Le 6 juillet 1911, une manchette du *Matin*, que je citerai particulièrement, car il fut dans cette période fort bien informé de source officieuse, semble-t-il, annonça :

L'Allemagne ne voudrait pas de territoire au Maroc, mais des compensations ailleurs.

C'est alors qu'on commença par parler, probablement pour amadouer l'opinion publique française, d'une « rectification de frontières ». C'est là un procédé diplomatique bien connu qui a pour avantage de dissimuler à l'opinion publique d'un pays, au moins pour quelque temps, l'importance des prétentions territoriales de l'adversaire. Or, comme les débats parlementaires l'ont récemment appris, les négociations officieuses et illégales engagées par M. Caillaux, dès le mois de mai 1911, avaient fait entrevoir à l'Allemagne la possibilité d'acquérir une notable partie du Congo français.

Pour faire accepter progressivement cet énorme sacrifice par l'opinion publique française, M. Caillaux s'ingénia donc, par tous les moyens dont il disposait, à accréditer l'idée qu'il s'agissait simplement d'une affaire à traiter, que la négociation franco-allemande allait s'orienter vers un marché et non vers un partage. La nuance était intéressante et habile, car qui dit marché dit troc de deux objets équivalents. Un échange ne peut donc constituer une humiliation. L'opinion publique ainsi rassurée ne s'enflamma pas encore. Mais bientôt l'énormité des prétentions allemandes apparut. *Le Matin* constata le 19 juillet 1911 : *Les négociations franco-allemandes n'avancent pas. Les prétentions allemandes sont inacceptables.*

Elles étaient, en effet, exorbitantes puisque l'Allemagne réclama de la France la cession complète de la côte et de l'intérieur du Congo français jusqu'à la rivière Sangha, et, en outre, la cession de son droit de préemption éventuelle sur le Congo belge.

L'intervention de l'Angleterre.

C'est alors que, le 21 juillet 1912, M. Lloyd George prononça à Londres un discours d'autant plus sensationnel que son auteur est connu dans le monde entier comme un radical anglais de tendances nettement pacifistes.

M. Lloyd George déclara :

Je ferai de grands sacrifices pour maintenir la paix, et je n'admets pas que rien puisse justifier une perturbation dans les bons rapports internationaux, sauf des questions d'un très grave intérêt national. Mais si nous nous trouvions acculés à une situation dans laquelle la paix ne pourrait être maintenue qu'en sacrifiant la grande, la bienfaisante situation que la Grande-Bretagne s'est acquise par des siècles d'héroïsme et d'efforts, en permettant que la Grande-Bretagne soit traitée — quand ses

intérêts vitaux sont en jeu — comme si elle ne comptait pas dans le concert des nations, alors, — je le dis avec force, — la paix à ce prix serait une humiliation intolérable à endurer pour une grande nation comme la nôtre. (Voir *Le Matin*, 21 juillet 1911.)

Ces paroles décisives mirent fin à l'étonnante illusion dont on s'était bercé à Berlin en croyant que l'Angleterre s'était désintéressée du Maroc et surtout de l'équilibre africain. Le résultat très net du discours de Lloyd George fut que la diplomatie allemande fit savoir au gouvernement britannique qu'elle n'avait pas l'intention de pousser les choses aussi loin qu'on avait pu le croire un instant. En réalité, il se produisit alors une reculade de l'Allemagne, qui eut pour résultat d'affaiblir dans une certaine mesure le ton du discours de M. Asquith, premier ministre anglais, qui cependant, le 27 juillet 1911, de son côté déclara :

Si l'on n'aboutissait pas à une solution répondant aux desiderata indiqués, il nous faudrait prendre une part active à la discussion de la situation. (Voir *L'Écho de Paris*, 28 juillet 1911.)

Ces manifestations britanniques furent prises d'autant plus au sérieux à Berlin, qu'on y sut fort bien que l'amirauté anglaise prenait toutes ses précautions pour intervenir sans délai en cas de besoin. La pression anglaise fit donc que l'Allemagne modéra ses exigences envers la France. Le gouvernement allemand y avait d'ailleurs intérêt, car il préférait de beaucoup s'entendre directement avec la France seule plutôt que d'avoir à discuter à trois, c'est-à-dire avec l'Angleterre, comme M. Asquith en avait indiqué l'intention, — ce qui d'ailleurs aurait été absolument conforme aux intérêts de la France. Mais cette

possibilité ne fut pas comprise par nos négociateurs; de même, dans les premiers jours d'août, l'idée d'une conférence internationale qui aurait pu être encore une solution, au point de vue français, fut abandonnée *parce qu'à Berlin, on n'en voulait pas.*

La France s'abandonne seule à la conversation avec Berlin.

Donc, une fois que l'Allemagne eut tenu compte de l'avertissement anglais, elle resta seule en tête à tête avec la France et, constatation capitale, elle resta constamment sur le terrain de la force, et non pas du tout sur celui des arguments juridiques ou du respect des traités, car elle affecta de ne pas parler du traité de 1909.

Les négociations reprirent donc.

Une manchette du *Matin* nous apprit le 22 août 1911 :

La France peut faire des concessions.

Oui : à une condition.

A une condition : il faut que l'irritation que le pays a subie sans cesse depuis six ans disparaisse une fois pour toutes.

Il faut que, dans le contrat que nous ferons avec l'Allemagne, il soit déclaré d'une façon qui ne laisse subsister aucun doute, qui ne permette aucune fausse interprétation, que nous avons les mains libres au Maroc.

Mais ce qui s'appelle les mains libres.

Après le traité de 1909, nous croyions les avoir.

L'Allemagne « se désintéressant politiquement du Maroc », n'était-ce pas le droit reconnu de la France de faire la politique qui lui plairait dans la limite des conventions passées avec l'Europe?

Mais l'Allemagne nous a prouvé à Agadir que la formule n'était pas suffisamment nette et claire.

C'est donc elle-même qui nous oblige à réclamer cette fois une clarté complète, définitive, absolue.

Le 24 août, *Le Matin* annonça que les décisions de la France ont été « arrêtées mardi par M. Caillaux et son

gouvernement », mais, indication un peu inquiétante, le même organe apprit que ces décisions sont « inspirées d'un esprit très large de conciliation et d'un désir réel de vouloir tenir compte du point de vue allemand dans une mesure aussi grande que possible, afin d'arriver à une entente ».

Pour les gens avertis, cette formule signifia déjà qu'on céderait énormément. Bientôt, il fut rendu public qu'il n'était plus question que l'Allemagne abandonnât le Togo à la France, comme on l'avait fait entrevoir au début des négociations, quand on avait parlé d'une « rectification de frontières ».

Les journaux allemands étaient unanimes alors à déclarer qu'un territoire où a flotté le drapeau de l'empire allemand ne saurait, pour aucune raison, être cédé à une puissance étrangère. Par contre, ils trouvaient tout naturel que la France, elle, fît abandon à l'Allemagne d'un énorme territoire comme le Congo où flottait le drapeau tricolore.

Encore *La Gazette de Cologne* (1er septembre 1911) ajouta-t-elle :

L'entente finale avec la France dépendra des garanties que la France pourra fournir pour la défense de l'égalité des droits économiques allemands au Maroc. (Cité par *L'Écho de Paris*, 2 septembre 1911.)

Dès ce moment, il n'est plus question pour la France d'avoir les mains entièrement libres au Maroc, *même au prix d'une cession congolaise*. Une manchette du *Matin* (10 septembre 1911) nous apprit d'ailleurs :

L'ALLEMAGNE, DANS SES CONTRE-PROPOSITIONS QU'ELLE A FAITES AUX PROPOSITIONS DE LA FRANCE, DEMANDE DES PRIVILÈGES SPÉCIAUX POUR SON COMMERCE AU MAROC. LA DEMANDE ALLEMANDE EST INAPPLICABLE, DONC INADMISSIBLE.

Cette prétention, en effet, était d'autant plus exorbitante que l'Allemagne, après tout, n'occupe que le quatrième rang des puissances qui commercent au Maroc. Quoi qu'il en soit, vers le milieu de septembre, les journaux qui avaient des contacts officieux commencèrent à indiquer les bases générales du sacrifice vers lequel on s'acheminait.

La protestation de M. Paul Leroy-Beaulieu.

M. Paul Leroy-Beaulieu, dans un fort remarquable article de *L'Économiste français* (septembre 1911) montra alors le danger de la cession congolaise qui disloquera notre empire africain en tronçons épars « en plaçant, en outre, le Congo belge sous les serres de l'aigle allemand... ». Il exposa que le fait qu'une puissance, « au glorieux passé de la France, consacrant à l'heure actuelle 934 millions de francs à son armée de terre et 416 millions à son armée de mer, ensemble : 1 350 millions, aille ainsi, sans coup férir, offrir 500 000 ou 600 000 kilomètres carrés (chiffre des premières offres de M. Caillaux) du domaine qu'elle doit au courage et au bonheur de ses explorateurs et de ses soldats », constituera « la plus grande humiliation que la France ait subie depuis plusieurs siècles ».

Offrir des « immensités à une nation qui n'a pas risqué un seul soldat, ni un seul centime, et qui se contente de nous soumettre à un chantage obstiné, » c'est en encourager la répétition indéfinie.

Tout cela parce que « l'Allemagne nous céderait (au Maroc) des droits immatériels, impossibles à évaluer, sur un pays qu'elle ne possède pas, où deux autres puissances, la France et l'Espagne, ont, par l'acte authentique d'Algésiras, beaucoup plus de droits qu'elle et où une dizaine d'autres puissances, les autres signataires de l'acte d'Algé-

siras, ont chacune autant de droits que l'Allemagne ».

Ces avertissements n'eurent aucun effet. M. Caillaux obstinément poursuivit son œuvre.

Le 13 septembre, *Le Matin,* évidemment informé de bonne source, déclara dans d'imposantes manchettes :

Le gouvernement français a arrêté hier les conditions définitives de l'accord avec l'Allemagne.

CE QUE NOUS VOULONS :

LA LIBERTÉ POLITIQUE ABSOLUE POUR LA FRANCE AU MAROC, L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ABSOLUE POUR TOUTES LES PUISSANCES, NOUS N'ACCEPTERONS RIEN DE MOINS.

CE QUE NOUS DONNONS :

LE MOYEN-CONGO AVANT AU SUD LA RIVIÈRE SANGHA POUR FRONTIÈRE AVEC UNE BANDE DE TERRITOIRE DONNANT ACCÈS SUR L'ATLANTIQUE AU-DESSUS DE LIBREVILLE.

C'est alors que les journaux commencèrent à publier des cartes représentant les énormes cessions territoriales en projet.

L'opinion mise en présence du fait accompli.

L'opinion française fut stupéfaite et douloureusement surprise de ce qu'on lui annonça. Elle commença à trouver tout à fait étrange l'attitude de son gouvernement et ses efforts continus pour que la vérité sur les négociations ne soit connue qu'après que des engagements fermes ont été contractés.

M. Caillaux sentit le besoin de rassurer l'opinion qui s'émouvait. Dans son discours d'Alençon, le 24 septembre 1911, il déclara :

Qu'il s'efforce de régler la question marocaine avec l'Allemagne « *de telle façon que la France ait sa pleine liberté d'action*

dans une contrée qui touche aux parties essentielles de son empire africain ».

Le président du Conseil refit à nouveau sa théorie :

Les affaires — et à la vérité il s'agit d'une affaire qui se débat — ne sont bonnes que quand elles sont à l'avantage des deux parties qui contractent. (Voir *Le Matin*, 25 septembre 1911.)

Le 12 octobre 1911, on apprit que M. Cambon avait paraphé la veille le document relatif au Maroc.

L'accord marocain donne, à la France : le protectorat politique; aux puissances : la liberté économique; à l'Allemagne : une compensation à déterminer », constata *Le Journal* (12 octobre 1911).

On enregistra ainsi une première et considérable reculade, par rapport aux assurances de M. Caillaux. Nous ne voulions céder un morceau de Congo qu'en ayant les mains absolument libres au Maroc à tous les égards. Or, alors que, dans l'accord de 1904, nous avions accordé à l'Angleterre la libre concurrence commerciale au Maroc pendant trente ans seulement, l'Allemagne a obtenu pour elle et pour toutes les autres puissances, donc y compris l'Angleterre, sans limitation de durée, tous les avantages du régime d'internationalisation économique, de telle sorte qu'en réalité la France s'est engagée à ne tirer aucun avantage économique qui lui soit particulier de son protectorat marocain. Tout cela fut concédé à l'Allemagne, contrairement aux promesses faites par M. Caillaux, contrairement aux volontés de l'opinion dont on se cacha soigneusement. Comme le remarqua très justement M. Sembat dans *L'Humanité :* « Il s'agit à la rentrée de mettre la Chambre et la France en présence du fait accompli. » (Cité par *Le Matin,* 13 octobre 1911.)

Or, bien que la France eût perdu la partie au Maroc sur un point essentiel, elle consentit néanmoins à discuter la cession des terres congolaises.

III. — TEXTES PRÉCIS DU TRAITÉ DU 4 NOVEMBRE 1911

Les négociateurs français acceptèrent tout. Le 3 novembre, on apprit que l'accord relatif au Congo avait été paraphé la veille à Berlin.

L'ensemble du traité fut signé le 4 novembre. Les journaux en publièrent le texte ainsi que la carte du Congo avec ses monstrueuses tentacules allemandes orientées vers le Congo belge, taillées en terre française et représentant avec les autres parties cédées un territoire de 275 000 kilomètres carrés. La lecture de certaines parties du traité lui-même est plus saisissante que tous les commentaires qu'on en peut faire.

Les obligations de la France au Maroc.

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement impérial allemand déclare que ne poursuivant au Maroc que des intérêts économiques... il donne son adhésion aux mesures de réorganisation, de contrôle et de garantie financière que, *après accord avec le gouvernement marocain, le gouvernement français croira devoir prendre à cet effet, sous la réserve que l'action de la France sauvegardera au Maroc l'égalité économique entre les nations*, etc.

ART. 4. — Le gouvernement français déclare que, fermement attaché aux principes de la liberté commerciale au Maroc, *il ne se prêtera à aucune inégalité, pas plus dans l'établissement des droits de douane, impôts et autres taxes, que dans l'établissement des tarifs de transport par voie ferrée, voie de navigation fluviale, ou toute autre voie et notamment dans toutes les questions de transit.*

Le gouvernement français *s'emploiera* également auprès du gouvernement marocain *afin d'empêcher tout traitement diffé-*

rentiel entre les ressortissants des différentes puissances; il s'opposera notamment à toute mesure, par exemple à la promulgation d'ordonnances administratives sur les poids et mesures, le jaugeage, le poinçonnage, etc., qui pourraient mettre en état d'infériorité les marchandises d'une puissance, etc.

Art. 5. — *Le gouvernement français veillera à ce qu'il ne soit pas perçu au Maroc aucun droit d'exportation sur le minerai de fer exporté par les ports marocains.* Les exploitations de minerai de fer ne subiront sur leur production ou sur leurs moyens de travail aucun impôt spécial...

Le gouvernement français veillera à ce que les taxes minières soient régulièrement perçues sans que des remises individuelles du total ou d'une partie de ces taxes puissent être consenties sous quelque prétexte que ce soit.

Art. 6. — *Le gouvernement de la République française s'engage à veiller à ce que les travaux et fournitures nécessités par les constructions éventuelles de routes, chemins de fer, ports, télégraphes,* etc., *soit octroyées par le gouvernement marocain suivant les règles de l'adjudication.*

Il s'engage également à veiller à ce que les conditions des adjudications, particulièrement en ce qui concerne les fournitures de matériel et les délais impartis pour soumissionner, ne placent les ressortissants d'aucune puissance dans une situation d'infériorité...

Le gouvernement français veillera à ce que dans l'exploitation des chemins de fer et autres moyens de transport, comme dans l'application des règlements destinés à assurer celle-ci, aucune différence de traitement ne soit faite entre les ressortissants des diverses puissances qui useraient de ces moyens de transport...

Art. 7. — Le gouvernement français s'emploiera auprès du gouvernement marocain pour que les propriétaires des mines et d'autres exploitations industrielles ou agricoles, *sans distinction de nationalité,* et en conformité des règlements qui seront édictés en s'inspirant de la législation française sur la matière, puissent être autorisés à créer des chemins de fer d'exploitation destinés à relier leurs centres de production aux lignes d'intérêt général ou aux ports.

Art. 10. — *Le gouvernement français veillera à ce que les ressortissants étrangers continuent à jouir du droit de pêche dans les eaux et ports marocains.*

On peut aisément imaginer les difficultés innombrables que renferment en germe ces textes fourmillant de précautions et d'engagements. En réalité, les seules clauses bien précises qu'on trouve dans le traité concernant le Maroc sont relatives aux obligations contractées par la France.

A propos de l'accord relatif au Congo.

Il en est de même d'ailleurs de l'accord relatif au Congo.

L'article premier déclare :

« La France cède à l'Allemagne les territoires dont la limite est fixée comme suit, etc. »

Voilà qui est encore très positif. Par contre, dans les deux traités ce que l'Allemagne cède à la France est vague et nébuleux.

Les lettres explicatives.

Les caractéristiques de ces deux traités sont encore accusées par les lettres explicatives échangées entre M. de Kiderlen-Waechter et M. Jules Cambon et qui renforcent l'accord du 4 novembre 1911. Ces lettres, datées elles aussi du 4 novembre, contiennent des passages fort significatifs. Dans l'une d'elles, M. de Kiderlen-Waechter déclare :

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que, dans l'hypothèse où le gouvernement français croirait devoir assumer le protectorat du Maroc, le gouvernement impérial n'y apporterait aucun obstacle.

Le mot de protectorat ne se trouve pas, en effet, dans le texte du traité lui-même. L'Allemagne nous dit en somme : « Appelez protectorat votre situation au Maroc, si

vous voulez. Baptisez carpe ce lapin, si cela vous convient, je n'y vois aucun inconvénient. »

Dans la même lettre, M. de Kiderlen Waechter précise encore ce point :

Le gouvernement allemand, en renonçant à demander la détermination préalable de parts à faire à l'industrie allemande dans la construction des chemins de fer, compte que le gouvernement français sera toujours heureux de voir des associations d'intérêts se produire entre les ressortissants des deux pays pour les affaires dont ils pourront respectivement obtenir l'entreprise.

Après ce texte insidieux, dans la même lettre on trouve encore :

Enfin, lorsque le réseau des voies ferrées d'intérêt général sera mis à l'étude, le gouvernement allemand demandera au gouvernement français de veiller à ce que l'administration marocaine ait le plus réel souci des intérêts économiques du Maroc, et à ce que, notamment, la détermination du tracé des lignes d'intérêt général facilite dans la mesure du possible la jonction des régions minières avec les lignes d'intérêt général ou avec les ports appelés à les desservir.

Ainsi, *même dans plusieurs années*, le gouvernement allemand s'est ménagé les moyens de demander quelque chose au gouvernement français concernant le tracé des chemins de fer d'intérêt général que nous aurons à établir !

Dans l'une de ses réponses à ces lettres, notre ambassadeur, M. Cambon, dit à M. de Kiderlen Waechter :

Je me plais aussi à vous informer que, le gouvernement allemand renonçant à demander la détermination préalable de parts à faire à l'industrie allemande dans la construction des chemins de fer, le gouvernement français sera toujours heureux de voir des associations d'intérêt se produire entre les ressortissants des deux pays pour les affaires dont ils pourront respectivement obtenir l'entreprise .

Évidemment, on peut dire que, « être heureux d'une chose » ne signifie pas *qu'on sera obligé de la faire.* Il n'en est pas moins vrai que, si le gouvernement allemand a exigé du négociateur français que cette assurance « d'être heureux » soit exprimée par écrit, c'est qu'il y voit le moyen de prétendre plus tard que le gouvernement français doit faciliter la conclusion d'ententes économiques entre Français et Allemands.

Ces diverses stipulations ne suffisent-elles pas à montrer à quel point notre liberté d'action est restreinte au Maroc?

Or, c'est une pareille liberté que nous avons consentie à payer de 275 000 kilomètres carrés de notre empire de l'Afrique équatoriale!

Est-ce fini d'ailleurs? N'est-il pas permis de se demander si l'extravagante configuration géographique des cessions effectuées au Congo n'engage pas l'avenir? Dès le lendemain de la conclusion du traité franco-allemand, M. Caillaux, dans son discours de Saint-Calais, le 5 novembre 1911, prononça cette phrase inquiétante :

J'en arrive ainsi à marquer une autre des idées directrices qui nous ont guidés au cours de ces négociations. C'est que, dans le centre de l'Afrique, les positions ne peuvent être considérées comme définitivement prises, qu'il sera d'une politique prévoyante et sage, pour beaucoup de puissances européennes, de préparer des règlements de comptes et des échanges, où chacune des diverses parties contractantes ait à trouver son profit.

M. Caillaux commenta ensuite ainsi l'accord qui venait d'être signé entre Berlin et Paris :

Et, pour conclure, il me paraît que le caractère de l'accord que nous venons de signer et qui aboutit si heureusement au maintien de la paix, c'est de ne nuire à aucune des deux grandes nations en cause, c'est d'être pleinement satisfaisant

pour l'une comme pour l'autre. Il est à notre avantage puisque, délivrés de l'opposition qui nous faisait obstacle, ayant purgé le Maroc des plus lourdes hypothèques qui pesaient sur lui; nous pouvons, sous l'unique condition de respecter l'égalité économique, étendre notre action sur un pays plus vaste, plus fertile et plus peuplé que ne le sont l'Algérie et la Tunisie réunies et qui sera sans doute, dans l'avenir, le plus beau fleuron de notre couronne coloniale. Il est également à l'avantage de l'Allemagne, dont nous ne pouvions en aucun cas envisager l'installation au Maroc et qui agrandit, pour le plus sûr profit de son activité commerciale et industrielle, ses domaines dans l'Afrique équatoriale.

Enfin — et c'est là un point de vue qui dépasse les questions de tractation et d'échange — nous avons considéré que nous servirions utilement la cause du progrès et de la civilisation générale dans le monde, *en parvenant à un règlement de compte qui épuisât une fois pour toutes, entre la France et l'Allemagne, l'affaire marocaine* et qui, pour reproduire les expressions dont s'est récemment servi à Dundee un des ministres du pays auquel nous attachent des liens si précieux d'amitié, « permît aux deux grands États qui ont rendu et rendent à l'humanité d'inestimables services, de vivre côte à côte, en se respectant ».

Irai-je trop loin et serai-je taxé d'exagération, si j'indique qu'il était difficile d'espérer pour la France une issue plus honorable et plus avantageuse d'une question que la force des choses obligeait à liquider et à régler? Je ne crains pas d'affirmer, en tout cas, que l'immense majorité s'applaudit aujourd'hui d'une solution qu'elle a attendue avec le calme et la dignité qui sont l'effet des peuples forts. (Voir *Le Temps*, 6 novembre 1911.)

IV. — LES COMMENTAIRES DU TRAITÉ AU REICHSTAG ET AU PARLEMENT FRANÇAIS

La discussion du traité franco-allemand qui eut lieu, tant au Reichstag que devant le Parlement français, ne confirma pas les vues optimistes de M. Caillaux, car elle permit d'apprécier la redoutable portée de l'accord du 4 novembre 1911.

M. de Bethmann Hollweg.

Le 9 novembre 1911, le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann Hollweg, déclara devant le Reichstag :

Il est faux d'affirmer que nous ayons songé, en envoyant la *Panther* à Agadir, à prendre pied au Maroc. C'était impossible après l'accord de 1902, qui a été le principe directeur de notre programme...

Le principe de la négociation avec la France fut que les Marocains étaient incapables de rétablir l'ordre dans leur propre pays ; l'action d'une puissance était nécessaire. Cette puissance, pour la majeure partie du Maroc, ne pouvait être que la France.

Notre effort a été d'obtenir que la France prît la responsabilité et se portât garante de la liberté du commerce et de l'industrie au Maroc, de l'égalité des différents pays lors de l'adjudication des travaux publics. La juridiction consulaire et le droit de protéger les indigènes sont garantis autant qu'il est possible. La question de l'extraction de minerais a été réglementée avec un soin particulier. Je crois qu'en multipliant ainsi les réglementations, nous avons rendu un bon service aux intérêts économiques allemands au Maroc...

Notre programme a donc été rempli. Nous avons assuré nos intérêts économiques au Maroc et nous avons accru notre domaine colonial...

Laissez-moi conclure en faisant la somme de nos opérations diplomatiques. *Avant Fez et Agadir, le Maroc était nominalement indépendant, en fait, déjà au pouvoir de la France. Cette situation pouvait troubler continuellement nos rapports avec la France. Nous n'avions pas de garanties, de porte ouverte, et nous avions renoncé aux aspirations politiques.*

Or, quelle est la situation actuelle? Nous n'avons rien donné au Maroc que nous n'ayons déjà donné, et NOUS AVONS GAGNÉ UN AGRANDISSEMENT DE NOTRE DOMAINE COLONIAL. (Voir *Le Temps*, 10 novembre 1911.)

M. de Kiderlen Waechter.

Notez qu'au moment même de ces déclarations, le bateau allemand continuait à monter sa garde insul-

tante devant Agadir. Il y était encore quand, le 21 novembre 1911, M. de Kiderlen Waechter fit l'historique des négociations à la commission du budget du Reichstag. Il y déclara :

Dès qu'il a été question de compensations, nous avons songé au Congo.

Le gouvernement français voulait tout d'abord se borner à une rectification de la frontière du Cameroun. Mais nous tenions à arriver jusqu'au Congo, *afin de pouvoir à l'avenir dire aussi notre mot dans toute modification territoriale au centre de l'Afrique.*

Si nous avons accepté, après coup, moins que nous avions demandé, *c'est que nous tenions avant tout à ne pas faire échouer le traité avec la France, car il n'y avait pas à songer à un rétablissement de l'acte d'Algésiras et il nous fallait avoir égard à la situation difficile dans laquelle se trouvait le gouvernement français vis-à-vis de son Parlement.* (Voir *Le Matin*, 22 novembre 1911.)

Cette déclaration dépouillée d'artifice du secrétaire d'État aux Affaires étrangères allemand mit en vive lumière la responsabilité de M. Caillaux qui se prêta avec tant d'étonnante candeur à tous les désirs du négociateur de Berlin.

M. Caillaux.

Par une singulière coïncidence, le jour même où parlait ainsi M. de Kiderlen Waechter, M. Caillaux entendu par la commission des Affaires extérieures se félicita d'avoir pu obtenir la définition du « Maroc intégral ». (Voir *L'Écho de Paris*, 22 novembre 1911.)

Les interprétations du traité qui se multipliaient à Berlin n'empêchèrent point d'ailleurs M. Caillaux, dans son discours à la Chambre, le 19 décembre 1911, de s'efforcer de démontrer que les critiques dirigées contre le

traité n'étaient pas fondées, que l'accord avait l'avantage de clore « une discussion qui s'est prolongée depuis des années. La France, par cela même, a reconquis une liberté d'action dont sur le vaste théâtre où se joue la partie politique, elle peut avec fruit faire usage aux côtés de ses alliés et de ses amis, dont elle n'entend en aucun cas se séparer ». (Voir *Le Temps*, 20 décembre 1911.)

Le vote de la Chambre.

Ces arguments ne convainquirent pas la Chambre. Le sentiment des dangers contenus dans le texte de l'accord franco-allemand conclu sous le canon d'Agadir persista. Il fut tel qu'après la déclaration des députés de l'Est constatant qu'ils ne voulaient pas ratifier le traité du 4 novembre afin de ne pas paraître souscrire à un rapprochement avec l'Allemagne, M. Lebrun, ministre des Colonies, député de Briey, ne put retenir ses larmes.

C'est au milieu d'une profonde émotion que la Chambre, le 20 décembre 1911, ratifia le traité par 393 voix seulement. Il y eut 141 abstentions; 36 députés votèrent contre.

Il fut manifeste que la plupart de ceux qui votèrent *pour*, votèrent la mort dans l'âme dans le seul espoir de reculer tout au moins les difficultés qui ne manqueraient pas de surgir immédiatement si le traité avait été rejeté.

L'examen du Sénat.

A son tour, la commission sénatoriale examina le traité.

Le 9 janvier 1912, se produisit le coup de théâtre formidable d'où il résulta que M. Caillaux, président du Conseil, et M. de Selves, ministre des Affaires étrangères, n'étaient pas d'accord sur certaines vérités matérielles relatives aux négociations officieuses. M. Caillaux dut quitter le pouvoir. (Voir p. 241.)

Enfin, la discussion de l'accord vint devant le Sénat tout entier.

M. Jenouvrier. Le 5 février 1912, M. Jenouvrier, dans son discours, constata : qu' « on a pu se demander qui parlait au nom de la France, des représentants officiels ou des mandataires officieux » ; que M. Caillaux, membre du cabinet présidé par M. Monis, sans y avoir le moindre droit, estima devoir reprendre personnellement les négociations qui furent la suite de l'affaire de la N'goko-Sangha, que M. Caillaux demanda à M. Fondère de se rendre à Berlin pour traiter avec M. Semler, député pangermaniste allemand, de questions économiques relatives à l'Afrique équatoriale, que dès le 28 mai 1911 M. Caillaux et ses négociateurs officieux s'arrêtèrent à un texte définitif, que M. Monis, président du Conseil, ne connut que le 28 décembre de la même année. Or, ce projet avait été examiné par les bureaux des colonies qui refusèrent de l'approuver, parce qu'à leur avis il constituait la mainmise de l'Allemagne sur tout le Congo.

M. Jenouvrier constata encore que, « lorsque M. de Selves reprit la direction du ministère des Affaires étrangères, M. Caillaux s'entoura des précautions les plus minutieuses pour continuer ses tractations secrètes ».

M. Jenouvrier affirma enfin que M. Caillaux prétendit étendre son action à tous les éléments essentiels de la politique extérieure de la France, promettant à l'Allemagne que la France renoncerait à toute opposition au chemin de fer de Bagdad, que des facilités seraient accordées à l'Allemagne pour l'admission à la Bourse de Paris de certaines valeurs allemandes, etc. (Voir *L'Écho de Paris*, 6 février 1912.)

M. Caillaux fit démentir par l'Agence Havas cette partie du discours de M. Jenouvrier, mais sans appuyer son démenti d'aucun argument positif.

M. Pichon.

Le 8 février 1912, M. Pichon, ancien ministre des Affaires étrangères, intervint à son tour. Il montra la faute énorme qui fut commise en abandonnant le terrain délimité par le traité de 1909. Dans ce traité, en effet, le gouvernement déclarait « *ne poursuivre au Maroc que des intérêts économiques* ». Il reconnaissait *que les intérêts politiques particuliers de la France « sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure, et il se proclamait « décidé à ne pas entraver ces intérêts* ». M. Pichon soutint avec raison que, quand l'Allemagne prétendit ne pas tenir compte du traité de 1909, « il fallait lui résister », car si l'Allemagne trouvait que l'acte de 1909 avait été inopérant au point de vue allemand, il avait été opérant au point de vue français. On peut évidemment admettre que l'accord de 1909, n'était qu'un compromis, mais il « *réservait l'avenir, il conjurait les difficultés présentes, il interdisait à l'Allemagne des compensations territoriales dans une région qui devait rester livrée à notre action* ».

Ce n'était pas une raison parce que l'Allemagne poursuivait de nouvelles exigences pour « changer radicalement d'attitude, de point de vue, pour modifier la direction de notre politique et offrir à l'Allemagne des compensations territoriales en échange d'avantages au Maroc » ?

Si les exigences de l'Allemagne se sont produites, ce fut parce qu'elles se trouvaient évidemment encouragées « par les pourparlers officieux qui s'échangeaient à la fois avec son ambassadeur et à Berlin avec différents personnages ». Ce fut, en somme, depuis le commencement du mois de mai 1911, qu'on parla du Congo, à l'instigation de M. Caillaux, ce dernier refaisant la faute commise par M. Rouvier qui, pour la première fois, avait en novembre 1905 parlé, lui aussi, du Congo.

C'est donc, après ces pourparlers engagés en mai 1911

par M. Caillaux, après la marche sur Fez et les négociations de Kissingen que, le premier juillet, l'Allemagne envoya la *Panther* à Agadir, afin « d'accélérer la marche des négociations ».

En faisant ainsi une pression sur le ministre français, le calcul était juste car M. Caillaux se prêta d'un bout à l'autre à toutes les exigences de l'Allemagne, le chancelier de l'empire, constata M. Pichon, le déclara dans son discours du 5 décembre 1911 :

Quel était au fond l'intérêt principal dans cette affaire? C'était de nous entendre avec la France et *avec la France toute seule* sur la base que nous désirions. Nous avons donc dû subordonner à ce but tous les autres désirs, y compris celui de satisfaire à l'impatience du public et de l'éclairer sur les négociations... Nous devions tenir compte de l'opinion publique française. Si nous ne l'avions pas fait, je crois qu'il eût été difficile au gouvernement français de triompher de la résistance de l'opinion publique.

« *Ainsi, remarqua M. Pichon, c'est parce que l'opinion se serait soulevée qu'on lui a caché la vérité si longtemps.* » C'est « leur mystère excessif, qui a comprimé l'essor et l'appui de l'opinion publique, les contradictions et les engagements graves résultant de pourparlers officieux; le fait que nous avons accepté sans nécessité une conversation à deux avec l'Allemagne; l'isolement de l'Espagne, en dehors de laquelle nous avons traité, comme on l'a dit, pour tout le Maroc, alors que nous avions avec elle des engagements inéluctables pour la création de zones espagnoles dans l'empire chérifien ».

Le traité du 4 novembre 1911 paraît tellement peu satisfaisant que personne n'en veut et que « *la majorité le subit plus qu'elle ne l'accepte* ».

« Il est excessif de dire, constata encore M. Pichon,

que l'Allemagne ne nous a rien donné au Maroc par le traité de 1911; elle nous a donné d'abord des charges considérables que nous n'avions pas : charges militaires, financières, administratives, diplomatiques. Elle a déclaré qu'elle ne ferait pas obstacle à l'établissement de notre protectorat sur l'empire chérifien, le jour où nous croirons pouvoir en assumer la responsabilité et où nous serons d'accord avec le sultan; elle a admis que, dès maintenant, ce serait nous qui serions substitués au *makhzen* pour ce qui concerne l'ordre, la sécurité des étrangers protégés, censaux et autres, sur le territoire marocain. » « *Ce n'est plus,* a-t-elle dit, *les autorités marocaines auxquelles nous aurons affaire, c'est la France qui devient responsable vis-à-vis de nous des engagements qu'elle a pris par traité.* »

« Il semble que la pensée secrète des négociateurs allemands, conclut M. Pichon, ait été ou bien de nous retirer d'une main les avantages qu'ils nous concédaient de l'autre, ou bien de se réserver pour l'avenir la possibilité de réclamer de nous de continuelles compensations en échange des concessions qu'ils pourraient bien avoir plus tard à nous consentir... Et de fait l'Allemagne nous a mis par le traité en face d'un régime qui est un enchevêtrement de complications et d'embûches, et qui nous ôte dans les plus graves matières la liberté de nos mouvements...

« *En somme, le Maroc demeure internationalisé sous le rapport industriel et financier avec des garanties particulières pour l'Allemagne à laquelle nous avons concédé un véritable privilège économique et le droit de priorité dans la construction de la ligne de chemin de fer Tanger-Fez qui l'intéresse spécialement.* »

En outre, par notre cession du Congo, « nous avons brisé l'unité géographique de notre empire ». Nous

avons inquiété nos amis belges en facilitant l'accès de l'Allemagne aux rives du Congo. M. de Kiderlen Waechter n'a pas manqué de faire valoir cette concession de notre part à la commission du Reichstag, le 16 novembre 1911, en disant : « *Le jour où la question du Congo s'ouvrirait, l'Allemagne serait appelée à jouer un rôle.* » « Enfin, l'enclave que nous avons conservée entre le fleuve et les nouvelles possessions allemandes n'est-elle pas déjà convoitée comme le prix de compensations ultérieures ? »

En présence de ces désastreuses constatations, M. Caillaux, termina M. Pichon, n'était donc guère autorisé à dire dans son discours de Saint-Calais :

« Nous avons voulu que la France eût au Maroc sa pleine liberté d'action. » Et il déclarait avoir rejeté les privilèges économiques « qui auraient entraîné pour ceux auxquels nous les aurions concédés une domination plus complète ». Or, il reste « à concilier cette affirmation avec celle de M. de Kiderlen Waechter au Reichstag, le 22 novembre 1911 :

« *La politique allemande est vraiment parvenue à ses fins. L'Allemagne a seulement abandonné des droits qu'elle partageait avec d'autres puissances, tandis que la France, elle, a cédé des territoires français.* » (Voir *Le Temps*, 10 février 1912.)

M. Clemenceau.

Et le 10 février, M. Georges Clemenceau résuma ainsi son opinion :

Des négociations obscures ont condnit, par des phases mystérieuses à l'enfantement d'une sorte de monstre diplomatique qui n'est pas sans analogie avec ce fameux cheval de Troie qui était nne offrande à la paix et qui retentissait du son des armes... Le papier qu'on vous apporte a été délibéré sous le canon d'Agadir. (Voir *Le Temps*, 12 février 1912.)

Finalement le Sénat, cédant aux mêmes mobiles que la Chambre, vota l'accord franco-allemand par 222 voix contre 48.

Ainsi fut consommé le sacrifice. Pour la première fois depuis la guerre de 1870, la France a conclu avec l'Allemagne un traité inquiétant qui l'expose à des contacts multiples tant au Congo qu'au Maroc et elle l'a ratifié après s'être rendu compte de tous les dangers que renferme cet accord !

Si l'on va au fond des choses, si l'on ne se contente pas des simples apparences, — c'est-à-dire des fautes diplomatiques qui se constatent le plus aisément, — si l'on remonte à la première intervention allemande au Maroc en 1905, conséquence directe de notre affaiblissement militaire et naval, œuvre de MM. André et Pelletan, et de nos divisions intestines, on arrive à se convaincre que le traité du 4 novembre 1911, avec ses cessions de territoire et ses engagement multiples, est avant tout la rançon de nos fautes de politique intérieure et de la crise que nous traversons depuis douze ans.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

IL Y A POLITIQUE ET POLITIQUE

Parmi toutes les causes de la situation présente que nous venons d'étudier, il en est une dominante qui demande à être mise en vive lumière, car elle pénètre et renforce à peu près toutes les autres.

Cette cause dominante réside dans les dégradations successive subies chez nous par la notion de *politique*. L'aboutissement final a été tel que *ce que nous appelons maintenant la politique n'est pas, en réalité, la politique.*

Qu'est-ce que la « politique »? *C'est l'art de gérer au mieux les intérêts durables d'un peuple. C'est donc l'art de sauvegarder les intérêts généraux d'une nation.* Or, personne ne pourra soutenir que ce soit là le sens que le mot « politique » ait actuellement en France.

Chez nous présentement, le mot « politique » veut dire, en fait, combinaisons de personnes ou d'intérêts privés. Il s'agit de se faire élire député ou sénateur, afin de « décrocher » le plus tôt possible un maroquin ministériel ou d'obtenir des ministres, pour soi et ses amis, les sportules du pouvoir. L'esprit « arrondissementier » dans ce qu'il a de plus bas domine les neuf dixièmes de la vie politique ainsi comprise de nos représentants. Leurs intérêts particuliers coalisés oppriment absolument les intérêts généraux de la nation. De ceux-ci, les parlementaires ne se préoccupent que dans les crises graves, devant les menaces de l'étranger, sous la pression de l'opinion, *mais*

alors leur intervention est dépourvue d'efficacité, car elle est trop tardive. Ils en sont donc réduits à enregistrer et à sanctionner les engagements les plus manifestement dangereux pour la nation, comme l'a montré avec éclat la discussion parlementaire du traité du 4 novembre 1911 avec l'Allemagne.

Il semble donc qu'on puisse justement conclure : *la cause dominante de la crise actuelle du pays, c'est que nous faisons trop de « politique » selon la formule des politiciens, et pas de « politique » au sens initial et véritable du mot.*

TROISIÈME PARTIE

LES SOLUTIONS

Nous connaissons les *faits* et les *causes* essentielles de la situation présente. Faut-il chercher les *solutions?*

Bien souvent, lorsqu'on parle entre Français de la crise actuelle, on entend dire : « Certes, les choses ne vont pas bien chez nous, mais vont-elles mieux ailleurs? S'il y a en France des scandales, des concussions dus à l'action des politiciens, n'en est-il pas de même, par exemple, aux Etats-Unis? »

Quelle est la valeur de cet argument?

Il est exact que de New-York à San-Francisco, les scandales politiciens sont nombreux, mais si leur action est fâcheuse, elle est limitée et ne saurait avoir pour les États-Unis des conséquences aussi graves que chez nous.

D'abord, ces scandales s'exercent aux dépens des rouages secondaires de l'État, généralement des municipalités. Quant à la haute direction du pays, confiée à un président responsable devant le peuple et à des ministres choisis par lui, elle est d'une qualité supérieure à la nôtre, et, grâce à la valeur de la constitution américaine, elle ne peut pas être sensiblement influencée par les scandales des municipalités.

En outre, les États-Unis peuvent sans grand danger supporter certaines infériorités politiques dont nous n'avons pas la possibilité de nous permettre le luxe. Les États-Unis sont bordés à l'est par l'Atlantique, à l'ouest par le Pacifique, au nord par le Canada, au sud par le Mexique. Aucun voisin vraiment dangereux ne les menace immédiatement. Quant à nous, il nous faut vivre sous la pression constante du plus grand empire militaire des temps modernes, en pleine crise d'expansion, puisque nous sommes sous les canons de l'Allemagne qui peut nous envahir avec une rapidité sans précédent dans l'histoire.

La vie entière et l'avenir de notre nation reposent positivement sur la valeur de notre appareil de défense nationale et sur la qualité de notre direction politique. Nous ne pouvons donc absolument pas, *sous peine de mort nationale*, nous accommoder, je ne dis pas d'un régime, mais d'un système qui, en faussant les principes sur lesquels repose la convention sociale, est susceptible d'introduire la politique dans l'armée et l'anarchie dans nos arsenaux, de tolérer la fabrication de poudres faisant sauter nos navires, etc., d'un système, enfin, qui aboutit à l'insécurité nationale et à la déliquescence gouvernementale.

On pourra répondre : Soit, les Etats-Unis sont dans une situation différente de la nôtre, mais l'Angleterre, mais l'Allemagne n'ont-elles pas leur crise également?

Assurément, en Allemagne, on peut discerner certains symptômes défavorables, je les signale plus loin (voir p. 403), mais il serait dangereux de leur attribuer une trop grande importance actuelle. D'abord, ces symptômes sont infiniment moins nombreux et significatifs que ceux qui se laissent constater chez nous. En outre, tout est relatif. Si l'Allemagne faisait dans la direction de l'affaiblissement du 20 à l'heure, par exemple, nous n'aurions nullement lieu de nous croire garantis si

nous faisions nous-mêmes du 60 dans le même sens.

Enfin, ce qui est capital à admettre, et ce que je montrerai également plus loin, c'est que, s'il existe certains éléments de désorganisation en Allemagne, leur action est infiniment moins virulente que chez nous. Nous ne constatons d'ailleurs en Allemagne aucun symptôme de relâchement dans l'application des lois. La répression des délits et des tentatives anarchistes et antimilitaristes y est immédiate. Comme cette répression a lieu en pleine paix avec une efficacité évidente, on doit admettre qu'en cas de guerre, elle serait beaucoup plus énergique encore.

Nous n'avons donc aucune bonne raison de nous rassurer en constatant outre-Rhin des symptômes fâcheux présentant certaines analogies avec les nôtres. Quand bien même d'ailleurs la situation de l'Allemagne serait identique à celle de la France, ce qui n'est nullement le cas, nous n'en devrions pas moins tenter de revenir à un état normal. Ce n'est pas parce que le voisin est malade que nous devons accepter de rester malades nous-mêmes.

Quant à la situation de l'Angleterre, elle est infiniment plus grave que celle de l'Allemagne. La crise sociale britannique a pris un caractère socialiste et même anarchiste tel que, par le simple effet de grèves colossales, la puissance économique et militaire de la Grande-Bretagne peut se trouver sérieusement compromise. (Voir p. 460.) Mais est-ce là un motif de nous consoler de nos propres maux? Au contraire, car la crise sociale anglaise ne fait qu'aggraver notre propre situation extérieure puisque l'affaiblissement de force qui en résulte pour la Grande-Bretagne se produit précisément dans la période où existe, pour la première fois, une communauté réelle des intérêts essentiels français et anglais. La crise britannique, par les dangers qu'elle présente, à notre propre point de vue, est donc

pour nous une raison de plus de vouloir sortir sans délai de nos difficultés actuelles.

Donc, il n'est pas vain de chercher les solutions possibles. Il y a même urgence à tâcher d'entrevoir les différentes hypothèses susceptibles de se réaliser.

En outre, il ne me semble pas moralemeut permis à un écrivain politique de faire la critique d'une situation sans indiquer en même temps ses opinions sur les moyens de sortir des difficultés par lui signalées.

En indiquant plus loin certaines solutions, je n'ai certes pas l'espoir naïf de croire qu'elles seront adoptées sous la forme où elles sont présentées. Il en est qui, heurtant de front les intérêts politiciens, rencontreront de nombreux obstacles. Cependant, il n'est pas inutile de mettre ces solutions et les idées qu'elles impliquent dans le courant de la discussion publique, car, autant qu'on peut lire dans un prochain avenir, il viendra un moment où les politiciens, submergés sous l'océan de leurs propres fautes, ne seront plus les maîtres de l'heure.

Ils devront s'incliner devant les nécessités impérieuses qui les dépasseront, car ils subiront dans cette période la pression irrésistible des événements. Alors, l'opinion publique, qui commence à comprendre qu'on mène ce pays peut-être à l'abîme, sera toute-puissante, si elle est bien armée, si son choix est fait, si elle sait clairement ce qu'elle veut, si elle sait le dire nettement.

En se basant d'ailleurs sur les précédents, il est raisonnable de supposer qu'une sorte de vague de fond des volontés nationales se prépare et que bientôt elle va passer sur la France. Les signes avant-coureurs de ce mouvement se discernent déjà. Mais, pour qu'à ce moment l'opinion soit victorieuse, pour que sa tâche ne soit pas négative, pour que sa volonté soit constructive, il est indispensable qu'elle préconise alors un programme précis et positif de

réformes qui, par leur simplicité relative, puissent être admises par la majorité du pays comme semblant avec évidence de nature à remédier aux maux de la situation présente.

C'est ce programme de réformes positives, pratiques, urgentes et essentielles que je vais exposer, non pas que j'aie aucunement la prétention de détenir la vérité, mais parce qu'il faut bien commencer et qu'il est indispensable de proposer dès maintenant à l'opinion, encore flottante et indécise, le cadre des solutions réalistes que la discussion permettra de préciser. De cette discussion publique, résultera peut-être finalement une orientation bien déterminée dans laquelle le pays décidera de s'engager.

CHAPITRE XXIII

PROBLÈMES ACTUELLEMENT INSOLUBLES

I. **Pourquoi une lutte efficace contre l'alcoolisme est présentement impossible.** — L'indulgence générale et excessive pour l'alcoolisme. — Les politiciens protègent l'alcool.

II. **Que pouvons-nous contre la dépopulation?** — Les palliatifs. — L'avenir est-il irrémédiablement compromis par la dépopulation?

Comme il est désirable de ne pas nous faire d'illusions et de n'envisager que des solutions pratiques et possibles dans un avenir immédiat, constatons que notre régime politicien actuel ne nous permet pas de songer raisonnablement à apporter un remède sérieux à deux problèmes cependant essentiels : l'alcoolisme et la dépopulation.

I. — POURQUOI UNE LUTTE EFFICACE CONTRE L'ALCOOLISME EST PRÉSENTEMENT IMPOSSIBLE

Qu'il y ait une nécessité impérieuse à agir d'urgence contre l'alcoolisme qui détermine une véritable déchéance de la race et fausse profondément la vie politique française, point de doute. Mais il est tout aussi évident que notre système électoral actuel nous interdit tout espoir de résultats vraiment positifs contre ce mal immense.

L'indulgence générale et excessive pour l'alcoolisme.

En réalité, l'expansion de l'alcoolisme est due, dans une large mesure, à notre dévoiement politique, au fait que nos députés savent ou croient, — ce qui revient au même, — que leur sort électoral est influencé par ce petit débitant qui, dans nos plus lointains villages, détient le seul local où se fait la politique de clocher. L'action de l'alcool, qui fausse à la base électorale des milliers et des milliers de volontés, se répercute sur toute la politique française qui subit ainsi la tyrannie du moderne Moloch, le dieu Alcool.

C'est un fait, les élus de la nation sont devenus pour l'alcoolisme d'une complaisance telle qu'elle a pénétré les mœurs au point d'être criminelle au sens strict du mot.

Dans un restaurant de la place Pigalle, à Paris, un consommateur a une discussion pour un prétexte futile. Un assistant, Regnard, acteur de café-concert, s'interpose; le consommateur se fâche et tue Regnard d'un coup de revolver.

Le jury de la Seine, en août 1911, a commis la monstruosité d'acquitter le meurtrier de l'acteur Regnard sous prétexte qu'il était en état d'ivresse. Un lecteur du *Petit Journal* (9 août 1911), ancien magistrat, fit de ce verdict scandaleux ce commentaire qui éclaire parfaitement la situation.

Ainsi voilà qui est net et clair : jusqu'à présent, on se contentait de ne plus appliquer la loi sur l'ivresse; maintenant on l'applique à rebours. Autrefois, dans tout crime ou délit, l'état d'ivresse du coupable constituait une aggravation; aujourd'hui il constitue non pas seulement une atténuation, mais une excuse absolue... L'alcoolisme est une sauvegarde; l'alcoolique émeut toutes les sympathies, toutes les indulgences; il est assuré de

l'impunité, même s'il va jusqu'au crime. Bref, on nous parle sans cesse du fléau de l'alcoolisme qu'il faut combattre et extirper de notre pays et voilà comment on s'y prend!

Il est incontestable que le verdict du jury de la Seine constitue un encouragement effroyable à l'alcoolisme, mais il a pour excuse le mauvais exemple donné par les politiciens. C'est en profitant de cette complaisance insensée que l'alcoolisme est devenu chez nous un chancre rongeur. Il est particulièrement redoutable dans nos ports de guerre où il compromet la tenue, la santé, la discipline de nos marins et soldats et la sécurité des passants.

Les politiciens protègent l'alcoolisme.

On en convient (de ce mal), dit *Le Temps*, 30 octobre 1911; on ajoute qu'on est désarmé. Par quel ennemi? Par la politique. Les débits de vin et les maisons louches abondent dans les ports. Lorsque les préfets maritimes veulent consigner les établissements par trop mal famés, ils se heurtent à la résistance des tenanciers, qui, eux, sont réellement syndiqués, et disposent, en outre, d'une valeur électorale.

Des influences politiciennes exigent qu'on laisse les marins gaspiller leur paye et leur santé, tant morale que physique, dans ces bouges... La politique, toujours et partout! Qui nous en délivrera?

La politique, telle est bien, en effet, la cause essentielle de ce mal effroyable, car toutes les tentatives faites pour remédier à l'alcoolisme ont échoué, se heurtant au Parlement à une opposition dissimulée mais absolument efficace.

Le 5 février 1912, la Chambre avait à se prononcer sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, concernant la limitation des débits d'alcool et de liqueurs alcooliques à consommer sur place, ainsi que sur la proposition de loi

de M. Joseph Reinach sur la réglementation des débits de boissons. Or, remarquons-le bien, la Chambre eut à exprimer sa volonté en pleine connaissance de cause. On lui exposa que Paris possède 30 000 débits de boisson, tandis qu'on en compte seulement 5 600 à Londres, qu'en 1860, la consommation de l'alcool pur à 100° était de 2 litres 27 par habitant; que l'année dernière, cette consommation était de 4 litres 13; qu'en 1869, les meurtres étaient de 135, qu'ils sont aujourd'hui de 359; qu'en 1835, il y avait en France 11 000 aliénés et aujourd'hui 75 000. Rien n'y fit. « La Chambre a osé commettre l'acte le plus préjudiciable au respect qui lui est dû, en donnant la mesure des entraînements auxquelles peut se laisser aller une Assemblée sans direction morale. » (Voir *Le Temps*, 7 février 1912.)

Par 360 voix contre 156, elle envoya au « cimetière des projets de loi » la proposition limitant le nombre des débits de boisson.

Pourquoi? Uniquement parce que les députés sont les prisonniers des débitants, leurs grands électeurs, et que, comme l'expliqua M. Joseph Reinach dans *Le Temps* (26 février 1912), depuis plusieurs jours, les députés étaient harcelés de dépêches menaçantes de syndicats de débitants et de marchands de vin. Or, depuis la constitution de ces syndicats, il en est de même chaque fois qu'une mesure menaçant l'alcool ou ses dérivés est introduite devant le Parlement.

En présence d'un scandale aussi ancien et d'un parti pris aussi manifeste, il tombe sous le sens commun que *la lutte contre l'alcool ne pourra être efficace, en France, que le jour où le système électoral étant transformé, de façon à nous donner plus d'hommes politiques que de politiciens,* il sera possible de prendre des mesures énergiques qui correspondront au développement extraordinaire pris par l'alcoolisme chez nous.

Le jour où la possibilité de réaliser des solutions efficaces existera, il suffira de s'inspirer des méthodes employées en Suède et en Norvège, pays qui, eux aussi, furent la proie de l'alcoolisme et qui, grâce aux mesures prises, commencent à échapper à l'étreinte du terrible mal.

II. — QUE POUVONS-NOUS CONTRE LA DÉPOPULATION?

Contre la dépopulation, nous sommes un peu moins désarmés que contre l'alcoolisme, mais ne nous exagérons pas nos moyens d'action.

Les palliatifs. Sans doute une plus grande mise en pratique des règles de l'hygiène pourra déterminer une diminution de la mortalité infantile qui, en relevant le chiffre des survivants, compensera, dans une certaine mesure, la faiblesse du chiffre des naissances, mais ce n'est là qu'un palliatif.

A une époque où le prix de la vie augmente dans des proportions énormes, il est vraisemblable que le raisonnement et le calcul perdront moins que jamais leurs droits. On ne saurait encore attacher une grande efficacité pour remonter le taux de notre natalité aux avantages qu'il est question d'assurer aux familles nombreuses. *En raison de l'esprit qui domine notre régime politicien, ces avantages ne seront jamais qu'un atome eu égard aux charges considérables qu'impose à un père de famille l'accroissement du nombre de ses enfants.* Pour qu'on pût espérer obtenir de sérieux résultats dans cette voie, il faudrait admettre une transformation fondamentale de nos directions politiques. Évidemment, si on consacrait à des primes, décernées aux pères de familles nombreuses et peu aisées, les sommes considérables qu'actuellement on dépense pour les retraites

ouvrières, l'assistance aux vieillards, etc., si, par exemple, on assurait pendant dix ou quinze ans une prime de 300 francs par an à chaque cinquième enfant vivant, on relèverait probablement dans une proportion notable le niveau des naissances. Développer la population, encourager l'énergie des adultes, l'esprit d'entreprise et d'économie serait peut-être, au point de vue de l'avenir français, une politique plus intelligente que celle consistant à présenter aux masses comme un idéal des retraites et des allocations qui deviennent, en fait, de véritables primes à l'indolence et à la paresse. Mais, comme un pareil renversement des tendances de la législation n'est pas à envisager actuellement, on ne voit aucune bonne raison pour que notre population ne continue pas à décroître ou tout au moins à rester stationnaire.

L'avenir est-il irrémédiablement compromis par la dépopulation?

Mais de ce fait inéluctable on tire souvent une conclusion excessive. Pour beaucoup, l'avenir de la France serait irrémédiablement compromis. Eh bien, non. Le danger de la dépopulation en France est certain mais, s'il est des plus sérieux, il n'est pas mortel. Si la France sait seulement maintenir le niveau actuel de sa population, elle peut parfaitement se défendre sur le terrain économique et militaire.

Au point de vue agricole, sans doute, nous manquons parfois de main-d'œuvre, il en résulte souvent dans nos campagnes une gêne réelle, mais on ne saurait nier que, par suite du concours des machines, le riche sol français ne soit complètement mis en valeur et qu'il fait vivre, grâce à l'extrême morcellement de la propriété, une population agricole qui, dans l'ensemble, jouit d'une indiscutable aisance. Sans doute, notre population est

insuffisante pour permettre un développement industriel indéfini, mais dans cette voie, si nous n'avions pas à craindre la politique tracassière de notre Parlement, nous pourrions encore faire des progrès notables.

Si l'on veut voir les choses sans parti pris, on peut donc dire que, somme toute, la France possède à peu près le chiffre de population qui est conforme à ses besoins économiques.

C'est au point de vue militaire que l'objection de la dépopulation paraît beaucoup plus grave. Mais là encore, le danger est surtout apparent. Avec sa population actuelle, la France qui a plus de quatre millions et demi d'hommes mobilisables peut parfaitement tenir tête, même seule, à l'Allemagne sur les champs de bataille; elle peut, en outre, accroître ses effectifs grâce aux troupes noires. La question des effectifs est d'ailleurs étudiée plus loin à ces deux points de vue. (Voir pages 471, 473, 474.)

Il faut considérer enfin qu'en Allemagne, l'accroissement de la population ne va pas être indéfini. Le raisonnement qui consiste à dire : l'Allemagne ayant eu tant d'habitants il y a vingt ans, en ayant tant maintenant, en aura par conséquent tant dans vingt ans est absurde. La courbe de la population n'est jamais indéfiniment régulière.

La croissance de la population s'arrêtera à brève échéance outre-Rhins car les mêmes causes produisent partout les mêmes effets. L'enrichissement de l'Allemagne détermine déjà le raisonnement de ses habitants. Le chiffre des naissances, quoique encore considérable, ne s'accroît plus dans la même proportion qu'il y a très peu d'années. En moins de dix ans, la natalité allemande est tombée de 37 pour 100 à moins de 35. Il est à peu près certain qu'on la verra encore décroître, puisque les plus récentes statistiques allemandes établissent que la fréquence des mariages et des naissances diminue avec une très sensible importance.

Donc, contre la dépopulation, nous ne pouvons employer que des palliatifs, aucune solution complète du problème ne se laisse entrevoir, mais *si nous tirons tout le bon parti possible économique et militaire de notre population,* le mal n'est pas mortel.

CHAPITRE XXIV

SOLUTIONS DÉPENDANT DE L'OPINION ET DE L'INITIATIVE INDIVIDUELLE

I. **Influence de l'esprit public.** — Contre la pornographie. — Contre les défaillances du jury.

II. **Pour créer une jeunesse bien préparée physiquement et moralement, introduisons en France les « Boy-Scouts ».** — Le général Baden-Powel et les *Boy-Scouts*. — Ce qu'est le *scoutisme*. — Le succès du *scoutisme* en Angleterre. — Le *scoutisme* convient-il seulement au tempérament anglo-saxon? — Le *scoutisme* en France. — *Les Eclaireurs de France*.

I. — INFLUENCE DE L'ESPRIT PUBLIC

Il est évident que la volonté de l'opinion est le meilleur remède aux maux qu'elle-même a laissés se créer dans les périodes d'abandon.

Contre la pornographie.

On constate déjà une amélioration sensible contre les excès de la pornographie. La lutte s'organise sérieusement contre l'ordure publique.

La société centrale de protestation contre la licence des rues, 10, rue Pasquier, à Paris, a fait, en juillet 1911, cette pétition qui mérite d'être reproduite entièrement, car elle constitue à la fois un excellent exposé du problème tel qu'il se pose et la preuve de l'union qui s'effectue pour combattre le mal envahissant.

Les soussignés protestent contre la tolérance singulière dont sont journellement l'objet les outrages les plus manifestes à la décence publique et aux mœurs.

Les exhibitions les plus honteuses, les publications les plus abjectes, les représentations les plus cyniques, restent le plus souvent sans répression. Qu'on en juge! Les délits sont publics, ils sont sans nombre. Sait-on combien il y a eu de poursuites en 1909? Quatre-vingt-quinze pour toute la France. Ce sont les statistiques officielles qui le disent.

Aussi l'impudence est-elle arrivée à dépasser toute borne. La pornographie se répand par le colporteur et le marchand nomade jusque dans les campagnes. Elle règne à peu près librement dans les villes. A Paris, c'était hier une grande affiche provoquant aux manœuvres anticonceptionnelles, si voisines de l'avortement. Chaque jour, c'est la distribution gratuite de prospectus ou de journaux d'une rare obscénité.

Le théâtre sous toutes les formes, cafés-concerts, music-halls, représentations foraines, cinématographes, grandes scènes mêmes, se sont mis à l'unisson et c'est un des plus grands dangers de l'heure actuelle.

La tradition française en a fait longtemps, dit-on, l'école des mœurs non moins que du bon goût. La décence et l'honnêteté y étaient du moins respectées.

Aujourd'hui, l'adultère, la vie galante, les vices infâmes, l'apologie de l'amour sensuel, le dénigrement de tous les sentiments élevés y sont le thème habituel des pièces à succès. Des titres bravant la pudeur, parfois même sans rapport avec le sujet, des affiches d'un genre nouveau où se donne, après le titre de la pièce, un commentaire audacieux, font appel aux plus bas instincts.

Des troupes ambulantes vont représenter ces ignominies en province. Parfois interdites par les municipalités, elles reviennent à Paris où elles se savent en sécurité.

Là, en effet, sauf quelques rares exceptions, tout semble toléré.

S'agit-il d'une exhibition révoltante sur la voie publique, étalage honteux, distribution d'écrits obscènes, l'agent appelé par

le spectateur indigné se récuse. Il n'a pas d'ordres. S'agit-il d'une représentation outrageante, même d'une de celles que les maires de province interdisent en vertu du droit incontestable que leur donne la loi, la préfecture de police se dit désarmée.

De pareils désordres sont dégradants pour un pays, offensants pour la femme, funestes pour la jeunesse.

La Patrie en subit à l'étranger une cruelle et lamentable atteinte.

S'ils étaient plus longtemps tolérés, ils finiraient par altérer profondément nos mœurs et compromettre le bon renom de notre littérature et de notre pays.

Les soussignés réclament énergiquement des Pouvoirs publics qu'il y soit mis un terme.

Fédération des sociétés contre la pornographie. — Société centrale de protestation contre la licence des rues. — Ligue française pour le relèvement de la moralité publique, et sa section parisienne. — Association catholique internationale pour la protection de la jeune fille. — Union internationale des amies de la jeune fille. — Association israélite pour la protection de la jeune fille. — Étoile blanche. — Fédération de Jeanne d'Arc. — Revue « Foi et Vie ». — Union française pour le sauvetage de l'enfance. — Les amis de l'Art dramatique. — Société d'Economie sociale. — Œuvre philanthropique des artistes lyriques. — Association catholique de la Jeunesse française. — Ligue des Femmes Françaises. — Action sociale de la femme. — Ligue patriotique des françaises. — Action libérale populaire. — Les journaux : *Le Relèvement social, La Croix, La Démocratie, Armée du Salut.*

Le fait que cette pétition a été reproduite par de nombreux journaux prouve qu'elle correspond au sentiment public. L'agitation antipornographique commence d'ailleurs à obtenir des résultats pratiques. En novembre 1911, le Sénat a examiné un projet de loi modifiant les lois de 1882, 1898 et 1908 sur les outrages aux bonnes mœurs. (Voir *Le Temps*, 30 novembre 1911.)

Le 21 décembre 1911, il a voté en seconde lecture et à l'unanimité le texte suivant réprimant la propagande pornographique :

Par leur distribution à domicile (d'imprimés pornographiques), par leur remise, sous bande ou sous enveloppe non fermée, à la poste ou à tout agent de distribution ou de transport;

Par des chants non autorisés proférés publiquement, par des annonces ou correspondances publiques, obscènes ou contraires aux bonnes mœurs ou faites sciemment en vue d'un but de même nature.

Les écrits, dessins, affiches, etc., incriminés et les objets ayant servi à commettre le délit seront saisis ou arrachés. La destruction en sera ordonnée par le jugement de condamnation. (Voir *Le Matin*, 22 décembre 1911.)

Il est donc certain qu'un effort se fait et il est probable qu'il aboutira car le public commence à être las du scandale pornographique. Cette constatation de M. Alfred Oulman dans *Le Petit Bleu* est intéressante à cet égard.

Il paraît que les théâtres où l'on espérait réaliser de splendides recettes, grâce à des revues un peu trop suggestives, commencent, au contraire, à connaître les « mauvaises soirées » et que le caissier ne « s'y frotte pas les mains ». C'est à la fois très consolant et très naturel. C'est, en effet, une erreur de croire que le public parisien est assoiffé de scandale.

Certes, il est des établissements dont l'attrait réside uniquement dans des tableaux pornographiques agrémentés de dialogues bêtes et malpropres à la fois : mais combien peu nombreux sont leurs habitués! Mettons, si vous le voulez, mille détraqués, candidats à la camisole de force, qui tour à tour payent pour « regarder » des pièces aux titres plus prometteurs que justifiés. Mais les autres, la foule? Eh bien, la foule, le scandale ne l'attire pas, bien au contraire. (Cité par *Le Matin*, 17 décembre 1911.)

En mars 1912, le deuxième congrès national de la *Société antipornographique* a eu lieu au Musée Social, rue Las-Cases, sous la présidence de M. Bérenger, sénateur. De nombreux professeurs de lycée et de facultés, des membres de l'Institut, des magistrats, des sociologues, des prêtres, des pasteurs, ont pris part à ce congrès. M. Pouréty, dans un travail très documenté, a examiné les différentes formes que revêt la pornographie contemporaine : livres et brochures, théâtres, music-halls et cafés-concerts, cinématographes, spectacles forains et musées anatomiques, propagande néo-malthusienne, cartes postales illustrées, albums du nu, presse, photographies et objets obscènes, annonces et poste restante.

Il a terminé en déclarant que le congrès doit s'attacher à obtenir les mesures légales ou administratives nécessaires pour combattre un mal qui risque de devenir tous les jours plus dangereux, et il lui semble que les points essentiels sont les suivants :

Vote, par la Chambre, du projet de loi élaboré par la conférence diplomatique en avril 1910 et qu'a déjà ratifié le Sénat. (Les délits nouveaux prévus dans cette loi sont précisément ceux qui comprennent les formes les plus générales de l'obscénité : détention et fabrication en vue d'en faire commerce; transports des documents délictueux; textes des annonces, et internationalisation de la répression);

Application des textes en vigueur contre les scandales du théâtre, à Paris et en province; instructions à donner aux maires en vue de l'application de la loi du 5 avril 1884 à ce sujet;

Répression des annonces concernant le néo-malthusianisme; vote du projet de loi Barthou;

Intervention auprès du Sénat au sujet du projet de loi accordant le droit de poursuite directe aux associations d'utilité publique;

Instructions précises à demander au garde des sceaux, pour les parquets de province, en vue de la répression des outrages

aux bonnes mœurs, même si le parquet de la Seine ne poursuit pas;

Modifications à apporter à la loi sur la presse, afin que le dépôt du livre soit fait au parquet au lieu d'être fait au ministère de l'Intérieur; juridiction de droit commun à lui appliquer; délit de mise en vente à réprimer par les lois des 16 mars 1898 et 7 avril 1908. (Voir *Le Temps*, 19 mars 1912.)

Contre les défaillances du jury.

L'impunité voulue par des juges pris dans le peuple est l'un des plus lamentables résultats que puisse donner une démocratie dévoyée.

A ce mal, c'est encore l'opinion publique qui peut porter remède en créant une atmosphère telle que les jurés n'osent plus avoir les défaillances coupables dont ils ont donné trop de preuves dans les dernières années. Sous la pression de l'opinion et du réveil des idées nationales, ils comprendront le danger de l'acquittement scandaleux d'antimilitaristes notoires et de meurtriers avérés.

La tendance dans ce sens est déjà très forte.

Jacques Dhur qui, pendant longtemps, dans *Le Journal*, a paru croire aux avantages de l'humanitarisme, revient maintenant sur le terrain des réalités et demande en termes excellents le châtiment du meurtre et les sanctions nécessaires.

Là encore, il faut se placer au point de vue social. La société doit être défendue. Et elle ne le sera que lorsque les jurys seront accoutumés de faire bon marché des billevesées sentimentales jetées par les avocats à pleine hottées d'éloquence rhétoricienne, dans les âmes, parfois romanesques, des propriétaires, boutiquiers, industriels et ouvriers qui sont chargés de juger les crimes. Un point doit être établi : quiconque tue volontairement — hors le cas de légitime défense ou d'imprudence — doit être châtié. Il ne faut pas que nos apaches ou

que nos meurtriers, qualifiés communément de « passionnels » — puissent impunément agir comme les brigands italiens qui lavent un assassinat avec une absolution du *padre* et retournent aussitôt en commettre un autre...

Poser la question, c'est en même temps la résoudre. Si les jurys avaient toujours envoyé en maison centrale ou au bagne les assassins passionnels, le meurtrier jugé l'autre semaine n'eût sans doute pas joué du revolver et il y aurait une existence de plus...

Une société harmonique et bien équilibrée doit se garder d'être injuste. Mais elle doit être impitoyable pour quiconque attente à cette chose sacrée : la vie humaine...

Pour cela, il importe qu'une loi soit inscrite au code, qui ordonne que quiconque — hors le cas d'imprudence ou de légitime défense — aura rougi ses mains du sang d'autrui ne pourra sortir indemne de la cour d'assises.

C'est là le seul moyen d'arrêter l'accroissement constant de la criminalité. (Voir *Le Journal*, 9 octobre 1911.)

Or, c'est là précisément ce que veut l'opinion elle-même. Après avoir fait preuve dans les dernières années d'une sensiblerie et d'une molesse absurdes, elle commence, depuis fort peu de temps d'ailleurs, à comprendre la nécessité de la répression.

Déjà, au début de cette année, elle a protesté contre les indulgences du jury.

Le jury des assises de la Somme vient de faire preuve dans l'audience d'aujourd'hui d'une indulgence *qui a surpris le public*. Un nommé Lucien Caille était accusé d'homicide volontaire pour avoir tué d'un coup de couteau, sans motif sérieux, un de ses camarades nommé Ruzé. Caille avait avoué les faits; de mauvais renseignements étaient fournis sur son compte, et on s'attendait à une condamnation sévère. Le jury, ne voulant pas envoyer Caille aux travaux forcés, a rapporté un verdict d'acquittement.

Un autre accusé, nommé Albert Bec, avait également sans

motif, tué à coups de couteau, son amie, Marie Rambure. Bec s'est excusé en invoquant son état d'ivresse. Il n'a été condamné qu'à quatre ans de prison.

De violentes manifestations ont accueilli ces deux jugements. Le président a dû faire évacuer la salle. (Voir *Excelsior*, 17 janvier 1912.)

Les crimes commis au moyen de l'automobile avec une sauvagerie si extraordinaire par la bande Bonnot, Carouy, Garnier et consorts ont activé l'évolution du public qui réclame maintenant les châtiments nécessaires à la sécurité sociale.

II. — POUR CRÉER UNE JEUNESSE BIEN PRÉPARÉE PHYSIQUEMENT ET MORALEMENT, INTRODUISONS EN FRANCE LES « BOY-SCOUTS »

Comme nous l'avons constaté (voir p. 272), notre enseignement public, surtout notre enseignement primaire, n'a pas donné les résultats que nous étions en droit d'espérer. Si l'instruction des jeunes enfants n'est pas toujours suffisante, leur éducation est à peu près nulle. On s'est bien occupé de meubler les intelligences, mais non pas de former les caractères. Les résultats de nos écoles primaires n'étant pas ce qu'il conviendrait, il faut tendre à les améliorer dans l'avenir. C'est l'affaire des pédagogues. Mais n'existe-il pas un moyen dépendant de l'initiative individuelle et permettant d'exercer, sans délai, une action utile sur la jeunesse en lui donnant les qualités morales, civiques et nationales indispensables à la formation des nouvelles générations?

Or, pour agir *dès maintenant* sur les jeunes gens, nous avons à notre disposition un mode d'action merveilleux qui a fait ses preuves ailleurs.

Le général Baden-Powel et les « Boy-Scouts ».

Il consiste à introduire, en France, les *Boy-Scouts* créés en Angleterre par le général Baden-Powel avec un si remarquable et si extraordinaire succès.

Le général Baden-Powel, le tenace défenseur de Mafeking contre les Boers, voyant se rapprocher les difficultés intérieures et internationales qui menacent la Grande-Bretagne, a estimé qu'il était d'une nécessité impérieuse pour l'avenir de son pays de préparer des générations de jeunes gens vigoureux, bien armés pour la vie, d'une moralité solide et profondément dévoués à leur patrie. C'est, en partant de cette idée, que le général Baden-Powel a créé de toutes pièces le *scoutisme* qui, grâce à certains éléments, est pour les jeunes gens un merveilleux procédé de formation morale.

Ce qu'est le « scoutisme ».

Le *scoutisme* est basé sur les trois observations pratiques suivantes :

La plupart des jeunes gens sont séduits par les récits de la vie active des explorateurs ou des cow-boys du Far-West américain. En France, le succès des romans : *Bas de Cuir, Le dernier des Mohicans,* etc. qui ne s'épuise jamais est une preuve que le même état d'esprit anime notre jeunesse.

D'autre part, les sports en plein air plaisent généralement aux jeunes garçons.

Enfin, on obtient d'eux beaucoup au point de vue moral, si l'on fait appel au respect de la parole donnée.

Le *scoutisme* (de *scout*, en anglais, « éclaireur », homme de frontière, bon observateur aux sens exercés et au cœur vaillant) résulte de la combinaison ingénieuse des idées suggérées par ces constatations. Le *scoutisme* permet aux jeunes gens, munis d'un uniforme pratique qui rappelle celui des Boers et des cow-boys, de mener, quand ils le

veulent, même aux alentours de nos cités les plus modernes, une vie qui, par certains de ses aspects, est analogue à celle des trappeurs coloniaux du Far-West américain. Ils apprennent à connaître pratiquement les plantes, les arbres, les animaux, à courir, à nager, à construire un radeau, une hutte, à retrouver et à suivre une trace, à s'orienter le jour et la nuit, à faire la cuisine en plein air, à bivouaquer, à soigner les blessés, à éteindre les incendies.

En outre, le *scout* doit agir conformément aux règles de l'honneur formulées en un bref serment et un code très court qui constituent ses règles de conduite dans *toutes les circonstances de la vie.*

Tel est en résumé le *scoutisme.*

Le succès du « scoutisme » en Angleterre.

Le mouvement créé sur ces bases par le général Baden-Powel a eu un succès extraordinaire. En quatre années, se sont organisés dans les îles Britanniques près de 500 000 *scouts,* jeunes garçons de onze à dix-huit ans, qui, par leur vigueur, leur discipline librement consentie et leur bonne tenue, ont conquis la sympathie générale, au point que, le 4 juillet 1911, le roi George V a tenu à leur témoigner son estime en passant en revue, à Windsor, 30 000 *Boy-Scouts* venus de tous les coins de la Grande-Bretagne et même des extrémités les plus reculées de l'empire.

Le « scoutisme » convient-il seulement au tempérament anglo-saxon?

Il faut bien comprendre que la valeur éducative du *scoutisme,* n'est nullement limitée à la Grande-Bretagne. La formation des jeunes gens sur la base des idées du général Baden-Powel, a, en effet, sa raison d'être dans tous les pays du monde. C'est ce qui a d'ailleurs

été compris dans la plupart des grands États. On trouve actuellement plus de 250 000 *Boy-Scouts* aux États-Unis. On les compte par milliers en Russie, en Allemagne, dans des pays latins comme l'Italie et comme l'Argentine. Par conséquent, l'expérience pratique a prouvé que le *scoutisme* n'est pas une conception nécessairement limitée aux pays anglo-saxons, puisque dans des pays purement latins il a donné les mêmes résultats qu'en Grande-Bretagne.

Le « scoutisme » en France.

Pourquoi donc un système qui a si bien réussi, même dans des pays latins, ne s'acclimaterait-il pas chez nous, alors que le *scoutisme*, appliqué dans son véritable esprit, est particulièrement propre à créer, dès maintenant, dans notre jeunesse, les sentiments conformes au bien de la nation? Il est aisé de s'en rendre compte.

Les *scouts* n'ont de supériorité entre eux que par leur aptitude à rendre des services plus ou moins étendus. Le pauvre est l'égal du plus riche. La fraternité est la règle des *scouts*. Le *scoutisme* repose donc sur la notion de la saine égalité. Il est démocratique au sens le meilleur du mot, mais il comporte l'idée de hiérarchie selon l'aptitude à bien servir : il n'est donc nullement entaché de la tare démagogique, obstacle radical au progrès et à l'élévation des individus.

Le *scoutisme* a pour base morale : l'honneur. Il tend ainsi à développer chez les jeunes gens le respect de la parole donnée dont l'arriviste effréné, qui n'a en vue que son intérêt strict et immédiat, n'a plus aucun souci.

Le *scout* reçoit une formation qui lui fait comprendre la nécessité de gagner sa vie, mais seulement par des moyens honnêtes. Pour le *scout*, l'argent n'est pas tout, il passe après l'honneur : encore un obstacle puissant au desséchant et mortel esprit d'arrivisme.

Le *scout* est toujours prêt à venir en aide à plus faible que lui et à défendre sa patrie. Le *scoutisme* favorise donc les idées généreuses et nationales.

Le *scout* enfin respecte les croyances religieuses quelles qu'elles soient. Le *scoutisme* apprend donc aux jeunes gens à être tolérant et sincèrement libéral.

En résumé, le *scoutisme* développe tous les sentiments qui sont nécessaires à l'union nationale et à la formation des futurs citoyens. N'est-ce pas là ce dont nous avons besoin?

« Les Éclaireurs de France ».

L'introduction du scoutisme en France est déjà commencée. Un groupe de Français, convaincus par l'initiative ardente de M. le lieutenant de vaisseau Benoit, ont créé à la fin de 1911 la société :

Les Éclaireurs de France (boy-scouts français).

Cette association est placée sous le patronage d'hommes éminents, représentant des nuances d'opinions différentes mais réunis par un commun désir de favoriser l'éducation physique et morale de la jeunesse.

Abel Ballif, président du Touring-Club de France.
André Beaumont, aviateur (lieutenant de vaisseau Conneau).
Vice-amiral Besson.
Gabriel Bonvalot, explorateur, directeur du comité Dupleix.
Docteur Jean Charcot, explorateur.
J. Charles-Roux, président de la Compagnie Transatlantique.
Paul Deschanel, député, de l'Académie française.
Henri Deutsch, de la Meurthe.
Général Dodds.
Paul Doumer, sénateur, ancien gouverneur de l'Indo-Chine.
Marcel Dubois, professeur à la Sorbonne.
Vice-amiral Fournier.
Gabriel Hanotaux, de l'Académie française.
Jules Harmand, ambassadeur honoraire.

Baron Hulot, secrétaire général de la Société de géographie.

Général de Lacroix, ancien *généralissime*.

Comte Henri de La Vaulx, vice-président de l'Aéro-Club de France.

Esnest Lavisse, de l'Académie française.

Georges Lecomte, président honoraire de la Société des gens de lettres.

Général Lyautey.

Colonel Marchand, explorateur.

Louis Marin, député de Nancy.

Colonel Monteil, explorateur.

Édouard Perrier, de l'Institut, directeur du Muséum.

Charles Prevet, directeur du *Petit Journal*.

L'Association des Éclaireurs de France s'est inspirée des résultats du puissant mouvement créé en Angleterre par le général Baden-Powel et a cherché à adapter le *scoutisme* au caractère des jeunes Français.

Le serment (1) des *Éclaireurs de France* est ainsi conçu :

Je promets sur mon honneur :

D'agir en toute circonstance comme un homme conscient de ses devoirs, loyal et généreux.

D'aimer ma patrie et de la servir fidèlement en paix comme en guerre.

D'obéir au code de l'Éclaireur.

Quant au code de l'Éclaireur, il est condensé en ces douze articles.

1° La parole d'un Éclaireur est sacrée. Il met son honneur au-dessus de tout, même au-dessus de sa propre vie.

(1) Le serment des *Boy-Scouts* anglais comporte l'engagement de fidélité à Dieu. Il est évident que cet engagement peut figurer dans la formule du serment prêté par les jeunes gens qui adhèrent à une fois religieuse. Les Éclaireurs de France, respectueux de toutes les forces, morales, n'entendent édicter aucune prohibition.

2° L'Éclaireur sait obéir. Il comprend que la discipline est une nécessité d'intérêt général.

3° L'Éclaireur est un homme d'initiative.

4° L'Éclaireur prend en toute circonstance la responsabilité de ses actes.

5° L'Éclaireur est courtois et loyal envers tous.

6° L'Éclaireur considère tous les autres Éclaireurs comme ses frères, sans distinction de classe sociale.

7° L'Éclaireur est généreux et vaillant, toujours prêt à se porter à l'aide des faibles, même au péril de sa vie.

8° L'Éclaireur fait chaque jour une bonne action, si modeste soit-elle.

9° L'Éclaireur aime les animaux et s'oppose à toute cruauté à leur égard.

10° L'Éclaireur est toujours gai, enthousiaste et doit chercher le bon côté de toute chose.

11° L'Éclaireur est économe et respectueux du bien d'autrui.

12° L'Éclaireur a le souci constant de sa dignité et du respect de soi-même.

Comme on le voit, il ne s'agit ni de bataillons scolaires, ni d'une société de gymnastique quelconque, mais d'une organisation très différente. Elle ne peut entraver en rien le développement de sociétés de sport, de préparation militaire, patronages ou autres en pleine prospérité.

Au contraire, ces sociétés ont intérêt à voir se former dans leur sein, et avec leur concours, une élite de jeunes gens animés de l'esprit de l'Éclaireur. Il s'agit, en somme, d'apprendre aux jeunes gens à goûter le charme d'une existence en plein air pleine d'enseignements utiles, tout en leur donnant une vigoureuse et solide formation morale qui fera d'eux de bons citoyens dans toutes les circonstances de la vie.

L'Association des Éclaireurs de France, 146, rue Montmartre, à Paris, a déjà un certain nombre de groupes de *scouts* vivants et organisés. Elle n'a aucun caractère poli-

tique. Elle est donc résolument ouverte à tous ceux qui veulent observer le Code des Éclaireurs, tous les jeunes Français de toutes conditions sociales, de toutes croyances, de toutes les opinions, le paysan, l'ouvrier, le bourgeois, le pauvre comme le riche. Cette société est avant tout une œuvre d'union nationale.

Si l'esprit de parti, souvent si pernicieux dans ce pays, ne vient pas entraver ses efforts, elle peut rendre un très grand service en acclimatant le *scoutisme* en France.

CHAPITRE XXV

DANS LA PÉRIODE PRÉSENTE, LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DOIT ABSOLUMENT DOMINER LA POLITIQUE INTÉRIEURE

I. **Les « fissures » de l'Allemagne.** — Tendances antimilitaristes et sabotages. — État d'esprit des fonctionnaires. — Les progrès du socialisme. — Ce qu'est le socialiste allemand. — Le pouvoir des socialistes au Reichstag. — Féodaux contre socialistes. — La répression outre-Rhin. — La grève des mineurs de mars 1912.

II. **La « dominante » de la situation actuelle de l'Allemagne.** — L'expansion économique. — L'extension territoriale.

III. **Comment les Allemands comprennent leurs rapports avec la France.** — Le pacifisme de Guillaume II. — La valeur relative du pacifisme des souverains. — Les Allemands qui aiment la France !

IV. **Les Allemands qui veulent la guerre.** — Les pangermanistes. — Les théories du général von Bernhardi.

V. **Les forces militaires de l'Allemagne.** — Leur état à la fin de 1911. — Les nouveaux armements allemands de 1912. — Les futurs effectifs de paix et de guerre. — Comment outre-Rhin on accepte les nouveaux armements. — La signification des nouveaux chemins de fer stratégiques. — L'état général de l'armée allemande.

Dans la période présente, tout porte à envisager avec une extrême attention les difficultés extérieures. L'horizon international est rien moins que clair. La question d'Orient, toujours en suspens, peut brusquement déclancher la conflagration européenne, la rivalité anglo-allemande sans solution reste grosse de menaces, mais au point de vue

français, le grand fait qui domine toute la situation extérieure, c'est le traité du 4 novembre 1911, qui, comme nous l'avons constaté (voir p. 356) contient d'innombrables causes de conflit entre la France et l'Allemagne.

Assurément, un traité n'est qu'un papier dont la valeur ne subsiste qu'autant que durent les rapports généraux des forces qui en ont déterminé la signature. L'histoire est là pour nous prouver que, dès que ce rapport des forces a notablement changé, le traité est violé tacitement ou ouvertement. Le traité de Paris de 1856, résultat de la guerre de Crimée, fut modifié, en ce qui concerne la mer Noire, par la Russie, quand la guerre de 1870 lui en fournit l'occasion. Le traité de Berlin, en ce qu'il a eu de relatif à la Bosnie et à l'Herzégovine, a été violé par l'Autriche-Hongrie lorsque le concours des circonstances le lui a permis. Il en a été et il en sera malheureusement ainsi longtemps encore.

Mais le traité franco-allemand est tout récent. Les circonstances qui l'ont vu naître ne se sont pas encore modifiées. *En le ratifiant, le Parlement français a implicitement accepté la nécessité impérieuse de faire face avant tout aux difficultés extérieures graves qui naîtront vraisemblablement de l'accord qu'il a accepté au nom de la France.*

Si l'on veut ne pas se faire d'illusion, on reconnaîtra que le traité du 4 novembre 1911 ne peut fonctionner pacifiquement que si on est bien résolu outre-Rhin à ne jamais ouvrir la boîte de Pandore, c'est-à-dire à ne pas vouloir profiter des innombrables causes de discorde que contient en puissance ce document diplomatique. Mais cette hypothèse suppose qu'à Berlin on abandonnera la méthode politique suivie depuis plus de deux siècles. C'est là une espérance singulièrement fragile. Si elle ne se vérifie pas, l'application du traité du 4 novembre mènera la troisième

République à une quasi vassalité à l'égard de l'Allemagne, car, telle serait bien la situation de la France, si elle acceptait d'aller jusqu'au bout des conséquences qu'un adversaire non scrupuleux pourrait chercher à tirer de certaines clauses du traité.

Si la France se refuse, comme elle le doit, à toute *capitis diminutio* et si l'Allemagne veut la contraindre à la subir, nous irons droit à la guerre.

Pour toutes ces raisons, et comme nous avons constaté que ce sont nos fautes intérieures qui déterminent surtout nos erreurs dans les rapports internationaux, nous dirons donc :

Dans la période présente, la politique extérieure doit absolument dominer la politique intérieure de la France.

C'est là une règle de conduite qui gagnerait à être observée en tout temps, car, si les directeurs de ce pays attachaient plus d'importance à la politique étrangère, il est une foule de fautes graves de politique intérieure qu'ils ne songeraient même pas à commettre. Mais, dans la période actuelle, la suprématie de la politique extérieure sur l'intérieure s'impose avec une rigueur particulière. Nous allons nous en convaincre en examinant l'état actuel de l'Allemagne et ses rapports possibles avec la France.

I. — LES « FISSURES » DE L'ALLEMAGNE

Faisons-nous d'abord une opinion sur ce qu'on peut appeler les « fissures » de l'Allemagne.

Tendances antimilitaristes et sabotages.

Certes, tout n'est pas parfait outre-Rhin. On y peut constater des symptômes défavorables.

Le 21 avril 1911, des réservistes

allemands arborèrent le drapeau rouge à Saint-Martin dans le Palatinat. (Voir *Le Matin*, 28 avril 1911). En décembre 1911, un matelot du cuirassé *Posen* aurait été arrêté pour avoir jeté à la mer plusieurs pièces importantes des canons de ce navire. Le 28 mars 1912, à la caserne d'Osterode, le capitaine Reetsch a été tué par un de ses soldats à cause de son excessive sévérité. (Voir *Le Matin*, 29 mars 1912.)

Les armements sont parfois retardés par des grèves. Le cas s'est produit sur les chantiers navals et même à Essen. Au commencement de juillet 1911, 12 000 ouvriers de Krupp ont tenu un meeting pour protester contre les taux du salaire et les conditions du travail. (Voir *Le Jeune Turc*, 13 juillet 1911.) On relève aussi quelques cas de sabotage sur la voie ferrée.

État d'esprit des fonctionnaires.

La crise de la vie chère par les difficultés exaspérantes qu'elle provoque dans les ménages modestes a déterminé les fonctionnaires subalternes à manifester publiquement leur mécontentement, ce qu'ils n'auraient probablement pas osé faire autrefois.

Les progrès du socialisme.

Les progrès du socialisme méritent de retenir beaucoup plus l'attention. Ils sont indéniables et particulièrement saisissants si on compare la progression continue des voix socialistes avec celles données au parti du centre qui, outre-Rhin, est après le parti socialiste le plus solidement organisé.

ANNÉES	POUR LE CENTRE		POUR LA SOCIALE-DÉMOCRATIE	
	Milliers de voix.	Pourcentage par rapport au total des voix exprimées.	Milliers de voix.	Pourcentage par rapport au total des voix exprimées.
1871	718,2	18,26	101,9	3,19
1874	1438,8	27,86	351,7	6,72
1877	1344,4	24,83	493,4	9,13
1878	1316,6	23,05	437,2	7,59
1881	1477,0	23,20	312,0	6,12
1884	1282,0	22,64	550,0	9,71
1887	1516,2	20,11	763,1	10,12
1890	1342,1	18,57	1427,3	19,75
1893	1468,5	19,14	1786,7	23,28
1898	1455,1	18,77	2107,1	27,18
1903	1876,3	19,75	3010,8	31,71
1907	2179,8	19,4	3259,0	29,0
1912	2012,9	14,13	4238,9	34,77

Donc aux dernières élections, les socialistes allemands ont eu 4 238 900 suffrages représentant 34,77 pour 100 du total des suffrages exprimés.

Le tableau ci-dessous indique la constitution du nouveau Reichstag, en comparaison avec l'ancien, et les gains et pertes subis par les divers partis.

	ANCIEN Reichstag.	NOUVEAU Reichstag.	PERTE ou gain.
Centre	103	91	— 12
Conservateurs	58	46	— 12
Conservateurs libres	45	28	— 17
Socialistes	53	110	+ 57
Nationaux libéraux	51	47	— 4
Radicaux	49	41	— 8
Polonais	20	18	— 2
Indépendants	17	16	— 1
Vacant	1	»	»
	397	397	

En 1912, les socialistes ont donc seuls progressé et ils ont gagné 57 sièges. Ils sont par suite, et de beaucoup, le parti le plus fort du Reichstag avec 110 députés.

En France, les socialistes et les pacifistes concluent de ces résultats : l'Allemagne ne va plus pouvoir faire la guerre, le socialisme va mettre un frein aux armements.

Ce qu'est le socialiste allemand.

Telle n'est pas cependant la conclusion qu'impose le résultat des récentes élections d'outre-Rhin.

D'abord le socialiste allemand n'est pas exactement comparable au socialiste français. Étant donné le régime féodal qui subsiste encore dans la plupart des États de l'Empire allemand, surtout en Prusse, il y a beaucoup de modérés français qui, outre-Rhin, seraient qualifiés de socialistes et voteraient pour des socialistes, comme c'est d'ailleurs le cas pour de nombreux modérés allemands. En outre, si les socialistes allemands veulent énergiquement des réformes dont beaucoup sont justifiées par les privilèges de la noblesse et des inégalités sociales flagrantes, ils ne sont cependant pas des « chambardeurs » comme nos « socialos ». Ainsi que l'a exposé Maximilien Harden :

L'ouvrier allemand ne fait pas de révolution. D'abord il aurait beaucoup à y perdre, et, somme toute, sa situation n'est pas désespérée. Puis tout socialiste révolutionnaire qu'il se dise, il est marxiste et n'attend le salut que de l' « évolution ».

Vaguement mystique, il n'est pas assez bête pour s'exposer au fusil de petit calibre, et, dans le fond de son âme, il est fier de sa patrie et prêt à lui donner s'il le fallait, son sang. (Voir *Le Matin,* 10 janvier 1912.)

L'ouvrier allemand, en effet, sait fort bien que son sort est lié à la prospérité de son industrie nationale. C'est ce

qui explique que Guillaume II qui connaît bien son peuple a pu dire : « Mes socialistes à moi ne sont pas si terribles. » (Voir *Le Matin,* 27 janvier 1912.)

Le pouvoir des socialistes au Reichstag.

Enfin, argument dont la valeur subsistera, encore au moins pendant quelques années, les députés socialistes ne peuvent aucunement avoir la même influence au Reichstag que les socialistes du Parlement français. On oublie trop en France que le Reichstag n'est pas comparable à notre Chambre des députés. Il ne peut pas renverser un ministère. Le chancelier n'est responsable que devant l'empereur. Le Reichstag est bien l'écho et le reflet des volontés de la nation, mais l'expérience a prouvé que l'empereur n'en tient qu'un médiocre compte puisque, jusqu'à présent, toutes les fois que le Reichstag a refusé de voter une loi réclamée par le chancelier de l'empire, le Reichstag a été dissous purement et simplement. Cette méthode changera-t-elle bientôt? Rien ne nous autorise à le supposer.

Féodaux contre socialistes.

Ce qui est incontestable, c'est que la marée montante du socialisme est une cause d'inquiétude pour la caste féodale qui est encore à la tête de l'État allemand. Mais cette inquiétude ne constitue pas une cause nécessaire d'apaisement et d'esprit pacifique. M. Scheidemann, le député socialiste qui fut un moment vice-président du Reichstag, assurait à Paris, le 30 mars 1912, que la victoire des socialistes allemands constitue la plus grande garantie de paix. (Voir *Le Temps,* 1er avril 1912.)

Vingt-quatre heure après, M. Scheidemann était démenti par l'organe tout-puissant de son propre parti le *Vorwaerts*

qui reconnaissait, le 31 mars 1912, à propos de la nouvelle loi militaire :

Ces augmentations de l'armée, le gouvernement les présente comme un meilleur gage de paix. Nous, socialistes, nous ne nous laissons pas prendre à de telles hypocrisies; nous savons que la lutte pour le marché mondial conduit fatalement les États civilisés à une politique impérialiste; cette politique est un danger permanent pour la paix, et elle a besoin, pour être menée, d'une armée et d'une flotte extrêmement puissantes. Voilà pourquoi en ce moment le danger de guerre flotte dans l'air, pareil à un nuage gros de malheurs.

En Allemagne, en particulier, la toute-puissance du militarisme est la cause principale de ces augmentations incessantes de l'armée et de la flotte; aucun parti bourgeois, pas même le parti radical, ne risquera d'engager la lutte contre pareil principe.

Les chefs de l'armée allemande préparent l'armée à prendre une offensive stratégique rapide comme l'éclair; 50 000 officiers attendent avec impatience l'heure à laquelle ils pourront mettre en pratique les théories de Clausewitz, et échanger la place d'armes contre le champ de bataille. (Cité par *L'Écho de Paris,* 1er avril 1912.)

Les progrès du socialisme n'arrêtent nullement ces tendances. Bien au contraire, car les opposants au socialisme en Allemagne sont amenés à se demander s'ils ne doivent pas essayer de faire la guerre pendant qu'ils sont encore les maîtres des grands rouages de l'empire, pendant que l'organisation militaire reste formidable entre leurs mains, et avant que la victoire des socialistes ne soit assez décisive pour les expulser des situations privilégiées qu'ils occupent. C'est là une opinion qui est ouvertement exprimée outre-Rhin.

« La patrie est en danger », s'exclamait le général von Wrochem dans le *Tag* au lendemain des élections. (Voir *L'Écho de Paris,* 25 janvier 1912.)

Nombreux sont les journaux qui croient qu'il y a seulement deux remèdes à opposer à la marée montante socialiste : la guerre civile ou la guerre étrangère. Ainsi dans *La Gazette de la Croix,* le comte de Roon estime que le peuple allemand n'est pas mûr pour le suffrage universel. Il préconise des lois d'exception contre un parti qui vise à l'abolition de la monarchie en Allemagne et il réclame des hommes d'État énergiques qui accepteront le combat. « La guerre rouge, dit le comte de Roon, est depuis longtemps déclarée. » Quant à la *Post,* elle préférerait la guerre étrangère. (Voir *L'Écho de Paris,* 28 janvier 1912.)

En attendant, le gouvernement allemand prend ses précautions contre le danger socialiste et, selon ses principes, il n'hésite pas.

La répression outre-Rhin.

Si l'on peut constater en Allemagne des fissures dans l'édifice impérial basé sur le militarisme, on doit reconnaître qu'elles sont relativement peu nombreuses et que les actes délictueux sont *tous* réprimés *immédiatement* avec une énergie indéfectible.

Quand il s'agit d'antimilitarisme, la répression est impitoyable. Ainsi, le conseil de guerre de la deuxième escadre a condamné à deux ans et demi de prison le matelot Bloc « pour avoir mal parlé de ses supérieurs et provoqué le mécontentement chez ses camarades ». (Voir *Le Matin,* 18 juillet 1911.)

Les fonctionnaires ainsi que les employés d'État socialistes sont pourchassés sans pitié. Le gouvernement de Berlin ne veut pas tolérer de cheminots socialistes.

Le 13 novembre 1911, M. de Breitenbach, ministre des chemins de fer, a déclaré au Reichstag :

Une exploitation telle que l'administration des chemins de fer ne peut exister et réaliser de façon durable son œuvre écono-

mique que si elle est soumise à la plus ferme discipline... *C'est surtout une nécessité lorsqu'il s'agit d'une administration qui se trouve à la frontière occidentale de l'Allemagne...*

Ceux qui acceptent de servir cette administration, soit comme fonctionnaires, soit comme ouvriers, doivent supporter une certaine limitation de leurs droits civiques, si le bon fonctionnement du service l'exige. *Il ne peut surtout être toléré, et nous ne le permettrons jamais, que nos employés se laissent entraîner à favoriser des tendances révolutionnaires...*

Nous n'admettons pas davantage le droit de grève pour l'obtention d'avantages économiques. En un mot, nous ne supporterons pas que nos ouvriers et employés méprisent les ordres de leurs supérieurs et leur refusent l'obéissance...

Quiconque, conclut le ministre, a suivi les progrès de ces organisations (de propagande socialiste) dans tous les pays voisins de l'Allemagne, quiconque a pu constater les effets terribles de ces associations sur le bien-être public, devra reconnaître que c'est un devoir pour l'administration de s'opposer à la réalisation de ces tendances socialistes.

En agissant ainsi, nous acquérons un droit à la reconnaissance de l'empire. (Voir *Le Matin,* 14 novembre 1911.)

La grève des mineurs de mars 1912.

La grève des mineurs qui éclata en Westphalie, en mars 1912, en même temps que celle des mineurs anglais, a montré une fois de plus quel parti les autorités allemandes savent tirer de « la manière forte ». Alors qu'en Angleterre, le gouvernement radical, prisonnier des éléments démagogiques, a capitulé devant eux et admis de préconiser des principes, comme le salaire minimum, sans minimum de production, susceptibles de porter un coup fatal à l'industrie britannique tout entière, dès les premiers jours de la grève, le gouvernement de Berlin envoya des troupes dans la région de la Ruhr.

Près de la mine *Deutscher Kaiser,* à Duisbourg, des grévistes voulurent empêcher « des jaunes » de se rendre

au travail. La police intervint. Les agents chargèrent sabre au clair. Huit arrestations furent opérées. (Voir *Le Matin,* 13 mars 1912.) A Essen, à Herne, les agents n'hésitèrent pas à se servir de leurs sabres et revolvers. Plusieurs mineurs furent tués. (Voir *L'Écho de Paris,* 14 mars 1912.)

A Herne, la police armée de carabines ordonna que toutes les fenêtres restassent fermées sous menace de fusiller les contrevenants. Le 14 mars, les soldats accompagnèrent les ouvriers qui voulaient travailler jusqu'au puits du Mont Cenis; ils chargèrent leurs fusils devant la foule et mirent baïonnette au canon. (Voir *L'Écho de Paris,* 15 mars 1912.)

A Essen, la police fit fermer à trois heures tous les locaux où se tenaient des bureaux de grève; elle menaça les restaurants dans lesquels étaient installés ces bureaux de leur enlever la concession en vertu de laquelle ils débitent des boissons. (Voir *L'Écho de Paris,* 16 mars 1912.)

Ces mesures intimidèrent les ouvriers. Dès le 15 mars, le *Berliner Lokal Anzeiger* attribuait la diminution de la grève au fait qu'une mitrailleuse avait été placée dans le voisinage des principaux puits et que sa présence éloignait les curieux. (Voir *L'Écho de Paris,* 16 mars 1912.)

Les troupes continuèrent à affluer dans les centres miniers en grève, en dépit de toutes les protestations.

« On avertissait la population qu'on serait sans pitié pour tous ceux qui porteraient atteinte à la liberté du travail. » (Voir *Le Matin,* 16 mars 1912.)

L'opinion allemande ne protesta pas contre ces mesures, bien au contraire. Comme le constatait le correspondant du *Temps* à Berlin :

Le gros public allemand a horreur de tout ce qui ressemble à une émeute. Alors que dans d'autres pays la mort de quatre mineurs tués par la police eût donné lieu à des incidents parlementaires sensationnels, peut-être même redoutables pour le

gouvernement, le public allemand a en général estimé que ces quatre morts prouvaient la gravité des troubles du bassin de la Ruhr et la nécessité d'y rétablir l'ordre au plus tôt.

Nous nous trouvions dans les couloirs du Reichstag lorsque arrivèrent les journaux de midi annonçant qu'une petite fille de dix ans avait eu les deux poumons perforés d'une balle au cours d'une manifestation. Personne n'en était ému ; personne même n'en parlait. Ce sens de la discipline, cette absence de sentimentalité sont fort caractéristiques chez ce peuple dont certains persistent à attendre dans un avenir plus ou moins lointain une révolution violente.

Le public sera toujours en Allemagne contre ceux qui veulent troubler l'ordre. (Voir *Le Temps,* 17 mars 1912.)

Telle est l'exacte vérité. S'il est certain que, dans un avenir plus ou moins prochain, l'empire allemand, lui aussi, subira l'effet de l'évolution universelle des idées, s'il est certain qu'alors les privilèges de la noblesse, et peut-être même la forme impériale, disparaîtront, ce moment n'est pas encore venu.

Actuellement, en considérant l'avenir immédiat, — le seul dont nous ayons à nous préoccuper ici, — nous devons admettre que les diverses « fissures » de l'Allemagne ne compromettent pas l'édifice impérial fondé sur la puissance militaire.

La répression outre-Rhin est à la fois immédiate et efficace. L'étouffement de la grève des mineurs de mars 1912 vient de le prouver sans contestation possible. Si le gouvernement de Berlin n'hésite pas devant l'emploi de la force en pleine paix, que serait-ce donc en temps de guerre?

II. — LA « DOMINANTE » DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'ALLEMAGNE

Ce n'est pas dans le progrès du socialisme ou du pacifisme outre-Rhin qu'il faut chercher la « dominante » de l'Allemagne actuelle. Cette « dominante », elle paraît bien

plutôt résider dans les désirs d'expansion qui correspondent aux volontés et aux besoins du peuple allemand. Cette expansion semble devoir être à la fois économique et territoriale.

L'expansion économique.

Avec sa population surabondante, l'Allemagne se sent à l'étroit dans ses frontières. En dépit de sa production agricole intensive, son sol ne peut la nourrir. Elle dépend de l'étranger pour les produits essentiels à la vie dans une proportion énorme. Chaque année, il lui faut faire venir d'au delà de ses frontières pour deux milliards de francs environ de produits qui se consomment par le seul usage qu'on en fait (grains, bestiaux, bois de construction, etc.).

Pour que la balance commerciale lui reste favorable, l'Allemagne a développé ses exportations dans des proportions considérables. Au prix d'un travail énergique auquel on doit rendre hommage, elle s'est constitué un incomparable outillage économique. En canaux, en ports, en chemins de fer, en usines, en fabriques, en machines, elle a immobilisé d'énormes capitaux qui jusqu'ici ont absorbé la majeure partie de ses gains, ce qui explique que l'Allemagne n'a pas les disponibilités d'argent facilement mobilisables qui au premier abord sembleraient devoir correspondre à son activité économique. Mais tout indique que cette période va cesser.

Une étude impartiale permet de constater que, lors de la crise franco-allemande de 1911, l'Allemagne n'a pas été aussi ébranlée financièrement qu'on l'a pensé en France. Par exemple, les retraits des caisses d'épargne n'ont été que de 70 millions de marks seulement pendant le mois de septembre, au moment maximum de la tension diplomatique entre Paris et Berlin. C'est là à la fois un symptôme de confiance et de richesse.

Aussi, la plupart de ceux qui suivent avec un esprit averti l'évolution économique de l'Allemagne estiment que maintenant que son outillage est créé, maintenant que nos voisins ne vont plus avoir à incorporer sous forme d'usines et de machines une partie notable de leurs bénéfices nets, ils vont pouvoir entrer dans une nouvelle phase de leur extension extérieure, en exportant leurs capitaux devenus disponibles et en faisant de nombreuses affaires allemandes à l'étranger avec leur propre argent.

Les prodromes de cette forme d'expansion allemande sont déjà visibles. Les Allemands, comme on sait, se préparent à participer largement aux entreprises marocaines, en terre politiquement française, de même que dans la France continentale, ils commencent à s'emparer de nombreuses industries. (Voir page 8.)

L'extension territoriale.

Cette expansion économique semble devoir être doublée de nouvelles extensions territoriales que les pangermanistes, avec leur intempérance de langage habituelle, nous annoncent déjà. Le général von Liebert, un des membres les plus en vue du comité de la *Société coloniale allemande* préconise dans la *Post* l'établissement d'un vaste empire colonial au centre de l'Afrique.

Le nouveau programme est le suivant : *le centre de l'Afrique allemand.* Et il faut l'approuver pour les raisons que voici. D'abord nous n'avons plus rien autre chose à prendre dans aucun coin du monde. Ensuite il faut réunir nos territoires de l'Est à ceux de l'Ouest. Enfin, il faut profiter du fait que nous pouvons mettre à exécution nos prétentions sur les colonies portugaises. (Voir *Le Temps,* 7 janvier 1911.)

Le président de l'*Association pangermaniste,* l'avocat Claas, indique dans un autre article de la *Post* sous

quelle forme l'effort colonial de l'Allemagne doit désormais se manifester.

1° Tout d'abord, nous devons veiller à ce que la France tienne les engagements qu'elle a pris au Maroc envers l'Allemagne;

2° Nous devons apporter un grand soin à ce que la représentation politique au Maroc soit ce qu'elle doit être;

3° Nous devons profiter de toutes les facilités que nous offre le Maroc;

4° Nous devons songer à agrandir notre domaine colonial et exhorter le gouvernement à acquérir le plus tôt possible la Guinée espagnole et les colonies portugaises. (Voir *Le Temps*, 26 janvier 1912.)

Que veut l'Allemagne? se demande dans les *Preussische Jahrbücher* le professeur Delbrück, professeur distingué, éditeur de la meilleure revue politique de Prusse.

Le *Morning Post*, du 12 mars 1912, a fait ce résumé des désirs du professeur allemand :

Il y aurait deux solutions. Par l'une, l'Allemagne pourrait prendre l'État du Congo, les colonies portugaises de l'Est et de Zanzibar, en y ajoutant les territoires français qui subsistent encore entre le Cameroun et l'embouchure du Congo.

Car le récent arrangement avec la France, dit M. Delbrück n'est que temporaire : il ne satisfait pas l'opinion allemande, parce que l'Allemagne n'y gagne qu'un morceau du territoire français. Mais c'est là au fond, estime le professeur allemand, un avantage, parce que cela crée une nécessité d'acquérir tout le reste.

Mais l'Angleterre accepterait-elle cet empire colonial allemand d'un Océan à l'autre? M. Delbrück estime que l'Angleterre, intimidée cet été (et c'est le sens qu'il donne à la visite de lord Haldane qui serait venu faire des excuses à Berlin), est désormais résignée à laisser à l'Allemagne sa place au soleil. Mais en tout cas, il y aurait un autre plan : l'Angleterre céderait la Gambie, Sierra Leone, la Côte d'Or, toute la Nigéria, territoires dont l'Allemagne rétrocéderait certains à la France en

prenant l'État du Congo. Ainsi, estime M. Delbrück, l'empire allemand serait groupé sur la côte ouest d'Afrique, des Achantis à la colonie du Cap.

De tout cela les lecteurs allemands de M. Delbrück, nous le craignons, retiendront surtout son regret « qu'on ne puisse tout prendre d'un coup », et que l'arrangement avec la France oblige l'Allemagne à prendre aussitôt que possible le reste du Congo. Ils concluront que plus tôt ils pourront persuader à l'Angleterre de leur donner quelques-unes de ses colonies, plus tôt ils pourront réclamer le reste.

C'est, en somme, exactement le même programme d'expansion politique qu'exposait de son côté, dès le 19 septembre 1911, l'organe officieux de l'ambassade d'Allemagne à Constantinople : l'*Osmanischer Lloyd :*

Quand nos possessions africaines auront traversé le centre de l'Afrique, d'après le désir de nos hommes d'État, la France devra se désister de bien des morceaux de ses possessions équatoriales ainsi que de l'achat du Congo belge.

Les tendances du gouvernement allemand correspondent très nettement à ces convoitises. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la carte du Congo franco-allemand telle qu'elle résulte du traité du 4 novembre 1911. Les deux tentacules allemandes sont symboliques. Il est impossible de douter qu'en acceptant de pareilles dispositions géographiques, l'Allemagne officielle n'ait pas le plan préconçu de s'emparer de toute l'Afrique équatoriale pour couper finalement en deux le continent noir à nos dépens, à ceux de la Belgique et de l'Angleterre.

L'expansion territoriale allemande ne doit pas être d'ailleurs limitée à l'Afrique, le professeur Delbrück nous en avertit :

L'Allemagne a une grande mission. Partout où il y aura encore dans le monde des modifications de frontières, nous

devrons faire exactement ce que nous avons fait au Maroc : déclarer que nous voulons des compensations et faire valoir nos prétentions. Le monde devra s'en accommoder. Il n'y a pas besoin pour cela d'en arriver à la guerre : nous pouvons parfaitement en pleine paix étaler tant de force que la pression en suffise à impressionner nos rivaux et à les faire céder. (Cité par le *Morning Post*, 12 mars 1912)

Il est difficile de faire un exposé plus positif de la politique du poing cuirassé.

Or, l'extension allemande en Afrique équatoriale ne peut se faire sans provoquer une foule de difficultés en Europe avec l'Angleterre et la France, de même que l'application du traité du 4 novembre, relatif au Congo-Maroc, ne peut qu· donner lieu à de menaçants conflits.

En présence des dispositions qui règnent outre-Rhin, il est donc d'une prudence élémentaire de prévoir une crise nouvelle d'expansion allemande et de nous attendre à ce qu'elle soit tentée à nos dépens.

III. — COMMENT LES ALLEMANDS COMPRENNENT LEURS RAPPORTS AVEC LA FRANCE

On nous dit souvent : mais l'Allemagne ne voudrait avoir que de bons rapports avec la France.

Comment outre-Rhin comprend-on ces rapports?

Si on se base sur les opinions exprimées et les tendances allemandes, on se convaincra aisément que l'Allemagne n'entend nullement traiter avec nous à égalité, mais n'accepte de nous laisser une tranquillité relative que si nous lui cédons ce qu'elle désire ou si elle espère nous utiliser contre ses adversaires éventuels, à la condition, en un mot, que la France admette d'être devant l'Allemagne dans un état de quasi vassalité.

Le pacifisme de Guillaume II.

Certains Français se rassurent sur les intentions de l'Allemagne en faisant état des sentiments pacifiques de Guillaume II. Un de ses amis personnels anglais, lord Lonsdale, cette année, même affirmait :

Il a la plus grande horreur pour l'idée de la guerre et ferait tout plutôt que d'en provoquer une, et derrière son apparence militaire, le souverain allemand cache un des cœurs les plus aimables qui ait jamais battu dans une poitrine humaine.

L'idée d'une guerre qui pourrait enlever des milliers d'hommes à ceux qui les aiment, lui inspire la plus vive répugnance et son vœu le plus fervent serait qu'il n'y ait jamais de conflit par lequel une seule personne pût être blessée ou tuée. (Voir *L'Écho de Paris,* 7 janvier 1912.)

En ce qui concerne la France particulièrement, l'empereur allemand ne serait animé que des meilleures intentions. Comment Guillaume II n'aimerait-il pas la France? Il connaît si bien les potins de Paris! Il parle si purement notre langue! N'est-ce pas lui qui fit à Mlle Provost, le 19 mars 1912, un éloge si enthousiaste du Palais des Papes en Avignon et du soleil de Provence!

N'a-t-il pas remis à l'ex-pensionnaire de la Comédie-Française, qui joua devant le kaiser *Un Caprice,* un fin bracelet d'or orné du chiffre W. II en saphir, brillants et rubis, — les trois couleurs françaises. Et comme Mlle Provost demandait à l'empereur :

— Pourquoi, si vous nous aimez tant, voulez-vous toujours nous faire la guerre?

— Moi, mais pas du tout, répondit Guillaume II. Demandez à votre ambassadeur, M Cambon, pour qui j'ai la plus profonde estime. Dans la lutte d'intérêts de nos deux peuples, nous n'avons — très sincèrement — jamais songé qu'à la paix. (Voir *Le Temps,* 23 mars 1912.)

La réponse à l'interprète de *Un Caprice* devant l'empereur allemand fut plus complète lorsque, quarante-huit heures plus tard, parut à Berlin le projet d'accroissement de 29 000 hommes de l'armée allemande. Il faut être singulièrement superficiel pour considérer comme une garantie les sentiments pacifistes de Guillaume II. Que l'empereur allemand ne désire pas la guerre, c'est certain, mais si nous tirons l'enseignement vrai de l'affaire marocaine, nous constaterons que c'est à la condition qu'on lui donne ce qu'il désire, selon la bonne formule prussienne. La cession de 275 000 kilomètres carrés au Congo et surtout la menace de l'intervention anglaise contenue dans le discours de Lloyd George ont grandement fortifié le pacifisme de Guillaume II à ce moment. En réalité, l'empereur allemand tire fort judicieusement parti de toutes les circonstances, il ne cesse pas d'engager ses sujets à tenir leur poudre sèche, leur épée aiguisée et tous les armements de l'empire allemand sur terre et sur mer se font à son instigation.

La valeur relative du pacifisme des souverains.

En outre, n'oublions pas que le pacifisme, même très sincère, d'un souverain n'a jamais constitué une garantie de règne pacifique. Le roi de Prusse, Guillaume Ier, n'était pas personnellement belliqueux. Cependant, il a fait la guerre au Danemark, à l'Autriche et à la France. Son ministre Bismarck a su l'y contraindre même contre ses préférences personnelles. Quant à Nicolas II, l'initiateur de la conférence de la Haye, il ne voulait certainement pas la guerre avec le Japon. Il a cependant dû la subir en raison des manœuvres de son entourage. Guillaume II, en supposant ses assurances sur la paix absolument sincères, sera, lui aussi, entraîné par les événements et l'ambiance des volontés allemandes lorsque sonnera l'heure de la guerre.

Les Allemands qui aiment la France !

Il y a des Allemands qui, comme leur empereur, aiment la France, mais c'est parce qu'ils voient la population française diminuer et la France, terre magnifique à leur portée, devenir pénétrable. C'est ce qui explique leur ruée chez nous dans les entreprises industrielles. L'abondance de nos capitaux leur paraît aussi enviable. C'est pourquoi beaucoup d'Allemands nous donnent, en somme, à entendre : « Arrangeons-nous dans le domaine économique. Nous sommes des travailleurs, vous manquez d'initiative, mais vous avez beaucoup d'argent. Laissez-nous le faire fructifier et vous recevrez un bon intérêt sans autre souci. Moyennant quoi nous vous laisserons la paix. » Mais il s'agit d'une paix relative, car ces Allemands qui pensent ainsi rêvent, en outre, d'utiliser contre la Grande-Bretagne les forces de la France.

Ce serait l'idéal d'une politique allemande, dit un auteur pangermaniste, si elle pouvait parvenir à une alliance avec la France et la Russie pour une offensive déterminée c'est-à-dire pour une guerre contre l'Angleterre.

En présence des symptômes très nets de réveil français qui se manifestent chez nous, les Allemands sont perplexes.

Les *Hamburger Nachrichten* (27 juin 1911) posaient la question : Quelle doit être l'attitude des Allemands en présence d'un changement de régime éventuel en France? Pour l'ancien organe de Bismarck :

Il est clair que les Allemands doivent, d'une part, souhaiter le maintien de la République. Tant qu'elle subsistera, il sera moins facile à la France de trouver contre l'Allemagne des alliés sûrs et forts auprès des grandes puissances monarchiques de l'Europe. L'alliance russe n'est pas une preuve là contre;

ce n'est que contrainte et forcée que la Russie a contracté avec la France cette liaison antinaturelle et elle ne l'a fait certainement qu'avec la réserve mentale de n'aider la République à aucune tentative contre la monarchique Allemagne.

Mais, d'autre part, l'Allemagne, adversaire du radicalisme démocratique et de l'observance socialiste, devrait souhaiter voir disparaître de France le pouvoir républicain et rétablir un gouvernement monarchique. Il est vrai qu'elle courrait alors un autre risque, celui de voir une monarchie catholique française se servir contre elle de l'Autriche-Hongrie.

L'Allemagne est donc, au regard de la situation en France, tout à la fois comme Jean qui pleure et Jean qui rit. Mais, en tout cas, elle fera bien de se préparer à toutes les éventualités possibles en France.

En résumé, les Allemands nous aiment dans la mesure où ils ne nous trouvent pas gênants. A aucun moment, ils ne songent à nous traiter en égaux. Dans l'hypothèse d'une guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre, la théorie de la France « otage » a déjà été faite. *La Gazette de Cologne* la formule ainsi :

En cas de guerre, la France ne serait qu'une chose secondaire, un vassal condamné à payer un tribut ou encore un condamné à une vassalité perpétuelle. (Cité par *Le Matin*, 12 novembre 1911.)

Ces récentes opinions qu'on constate outre-Rhin s'expliquent aisément. Comment les Allemands, avec leur sens profond de la discipline et leur admiration de la force, auraient-ils une considération sérieuse pour une République qui agit à l'encontre de ses principes, pour un gouvernement qui a laissé le champ libre à l'antimilitarisme, à l'anarchie, pour un pays dont la population reste stationnaire et qui se laisse ronger sans réagir par l'alcoolisme?

Ne nous payons pas d'illusions, pour eux, la France apparaît comme une proie ou une vassale.

Il y a près de vingt ans déjà, le Dr Rommel, dans son livre *Au pays de la Revanche*, écrivait :

Le terrain compris entre les Vosges et les Pyrénées n'est pas précisément fait pour que les 38 millions de Français y végètent sans s'accroître, alors que 100 millions d'Allemands y pourraient parfaitement vivre et y prospérer selon la loi divine...

La politique de race est impitoyable. Le moment approche où les cinq fils de la famille allemande, alléchés par les ressources et la fertilité de la France, viendront facilement à bout du fils unique de la famille française. Quand une nation grossissante en coudoie une plus clairsemée, qui, par suite, forme un centre de dépression, il se forme un courant d'air, vulgairement appelé invasion, phénomène pendant lequel la loi et la morale sont mises provisoirement de côté.

IV. — LES ALLEMANDS QUI VEULENT LA GUERRE

A côté des Allemands qui aiment la France, — à leur façon, — il y a ceux qui ne se cachent pas de vouloir nous faire la guerre le plus tôt possible.

Les pangermanistes.

Les pangermanistes ont subi un échec relatif aux dernières élections générales allemandes, mais croire que leurs idées ont cessé d'exercer une séduction puissante outre-Rhin constituerait une lourde erreur.

Ils continuent à enseigner que l'Allemagne, cœur de l'Europe, occupe en réalité une superficie de 850 000 kilomètres carrés. L'empire allemand n'en est que la partie principale. Autour de lui se rangent l'Autriche allemande, la principauté de Liechtenstein, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, pays qui, pour la plupart, au

moyen âge, ont fait partie du Saint-Empire romain de nations germaniques et qu'il s'agit de réunir à nouveau en un grand corps de nation.

Les sociétés pangermanistes sont restées très puissantes. Leur esprit dépasse largement les cadres de leurs adhérents. C'est cet esprit pangermaniste qui continue à exciter avec méthode l'opinion contre la France.

La *Post* est à la tête de ce mouvement systématique. Son article du 27 juin 1911, signé par le général von Gersdorff, est typique. Il montre que le grand procédé pour émouvoir l'opinion allemande est toujours celui de Bismarck qui consiste à exagérer les « grands efforts militaires » de la France.

On ne peut se dissimuler que la dernière action de la France au Maroc est en corrélation avec le plein sentiment de la force militaire qu'éprouvent les Français. Depuis la chute de M. Delcassé, la France s'est appliquée à remplir les lacunes de son armement et sait aujourd'hui qu'elle est armée pour une guerre en Europe.

L'époque transitoire du service de deux ans est passée, la France possède un corps d'officiers ardemment désireux de revanche, de bons généraux et au total 4 millions et demi d'hommes instruits et encore capables de service. La réorganisation de l'artillerie de campagne vient d'être achevée ; l'état-major français a pris soin que, malgré le nombre plus faible des corps d'armée français vis-à-vis de ceux de l'Allemagne, la force de l'armée française de première ligne soit rendue égale numériquement à celle des troupes allemandes correspondantes par l'adjonction de formations de réserves. L'armée française possède, en effet une réserve d'officiers suffisante pour occuper en cas de guerre la plupart des hauts grades des formations de réserve sans affaiblir les troupes de ligne. Dès le début d'une guerre presque toute la cavalerie, à part les faibles détachements qui restent auprès des divisions, trouvera son emploi à l'aile gauche de la marche française. Au point de vue de l'aviation militaire, les Français prétendent avoir l'avance sur nous.

Somme toute l'armée française se trouve dans les conditions qui permettent d'occuper le Maroc sans se sentir menacée en Europe.

La conclusion, le *leitmotiv,* de tous ces articles tendancieux parus dans les derniers six mois, c'est que l'Allemagne doit renforcer ses armements.

C'est afin d'obtenir le plus vite possible un accroissement immédiat des forces militaires que le général Keim, avec le concours du feld-maréchal von der Goltz, au début de 1912, a fondé la *Ligue de l'Armée* (*Wehrverein*) qui se propose pour objet de rendre à l'administration de la guerre les mêmes services de propagande dans les masses que la *Ligue navale* prodigue depuis des années à l'administration de la marine. Cette ligue « poursuit avant tout un renforcement du sentiment patriotique en Allemagne; elle cherche à maintenir un esprit viril dans le peuple allemand ». Tout homme et toute femme de plus de dix-huit ans peuvent entrer dans la Ligue. (Voir *Le Temps,* 30 janvier 1912.)

Les théories du général von Bernhardi.

A côté des pangermanistes, de hautes personnalités officielles soutiennent exactement la même thèse.

Le général de cavalerie von Bernhardi, ancien commandant du 10e corps d'armée, honoré depuis longtemps des faveurs particulières de Guillaume II, a publié des articles, réunis, en décembre 1911, en un ouvrage en deux volumes, intitulé : *La Guerre d'aujourd'hui.* Ces études méritent la plus grande attention, car elles contiennent, en réalité, toute la théorie des rapports de l'Allemagne avec la France, non pas que cette théorie soit nouvelle, mais c'est la première fois qu'elle a été rendue publique avec une si froide impudence.

Notre population est de 65 millions d'habitants et elle augmente d'un million par an ; il est impossible que l'agriculture

et l'industrie parviennent à procurer à cette masse humaine sans cesse croissante des moyens d'existence suffisants. Nous sommes donc acculés à la nécessité de déverser dans des colonies le trop-plein de notre population ; mais si nous ne voulons pas augmenter la puissance de nos rivaux par le flot de nos émigrants, *il nous faudra prendre des terres nouvelles dont nous avons besoin aux États voisins ou bien les acquérir d'accord avec eux.* (Cité par *L'Écho de Paris,* 8 décembre 1911.)

Dans la *Post* du 20 décembre 1911, le général von Bernhardi disait encore :

Nous marchons vers des temps très graves : la guerre mondiale semble inévitable d'ici peu de temps. Or, il nous faut vaincre, il faut que toute notre jeunesse allemande soit instruite dans le métier militaire et que nous introduisions en Allemagne le service obligatoire pour tous auquel nous avons été infidèles. La France a réalisé le service obligatoire et elle a conquis sur nous un grand avantage, qui se retrouvera sur les champs de bataille. Il est grand temps de nous reprendre. Cela va causer de gros sacrifices d'argent, mais il faut les accomplir. Il y a des époques dans la vie des peuples qui décident de leur avenir tout entier, *si les apparences ne sont pas trompeuses, nous venons d'entrer dans une de ces époques.* Menacés dans notre développement par une coalition puissante, nous serons forcés de prendre les armes pour défendre nos droits et pour assurer notre avenir.

Dans de pareils temps, une seule pensée doit inspirer un peuple qui désire rester un puissant facteur dans la vie civilisée de l'humanité. Il doit augmenter par tous les moyens sa puissance militaire ; toutes les autres considérations doivent être subordonnées à ce but : conserver son existence par la force de l'épée et par la volonté de vaincre. (Cité par *L'Écho de Paris,* 21 décembre 1911.)

« Dans son livre *Vom Heutigen Kriege (La Guerre d'aujourd'hui),* le général von Bernhardi ne se gêne pas pour

déclarer qu'il faut que l'Allemagne attaque, au plus tôt, la France; c'est en vue de cette attaque qu'il a écrit son livre. L'œuvre nouvelle du soldat expérimenté, du grand écrivain qu'est von Bernhardi, n'est pas, il le déclare expressément, une œuvre de philosophie sereine et de science pure, qui réviserait, en les mettant à jour, les théories de la guerre de Clausewitz; elle est cela, mais elle est beaucoup plus un effort en vue d'« un but pratique absolument déterminé » ; à savoir, la guerre inévitable et proche que doit préparer l'Allemagne. » (Voir *Le Journal d'Alsace-Lorraine,* 17 janvier 1912.)

Voici les considérations qui forment la partie saillante de l'introduction de *La Guerre d'aujourd'hui :*

Toujours, nous avons réalisé à temps les progrès qui nous ont ouvert les portes de la victoire et assuré à l'avance une certaine supériorité sur nos adversaires. Nous devons d'autant plus tâcher d'acquérir pour l'avenir cette supériorité que, dans la situation mondiale actuelle, il est fort possible que nous ayons à combattre en état d'infériorité numérique, alors que nos intérêts les plus essentiels seront en jeu. *Telle est, en vérité, cette situation mondiale actuelle que nous devons considérer cette guerre comme une nécessité dont dépend tout le développement futur de notre peuple...*

La Russie a un intérêt considérable à ne pas laisser croître notre puissance. La France garde la blessure de 70 et se souvient de sa prépondérance ancienne. L'Angleterre, comme elle, nous est particulièrement hostile.

Contre tous ces ennemis, il se pourrait que nous fussions isolés. L'Autriche et l'Italie n'ont avec nous qu'une alliance défensive et n'ont nul intérêt à ce que l'Allemagne élargisse sa politique mondiale. « Nous sommes donc réduits à nos propres forces : il faut que nous sachions bien que de notre seule puissance militaire dépend non seulement notre expansion future, mais même le maintien de notre situation actuelle. » (Voir *Le Journal d'Alsace-Lorraine*, 17 janvier 1912.)

Tant que nous avons compté avec la possibilité d'une guerre sur deux fronts, contre la France et la Russie, la situation était très simple au point de vue militaire : la formule que nous devions suivre était : attaque stratégique d'un côté et défense stratégique de l'autre ou bien attaque des deux côtés en s'appuyant sur l'armée autrichienne. Aujourd'hui les choses ont bien changé.

Du côté de la France et de la Russie, il nous faut compter avec l'Angleterre ; elle ne se bornera pas à attaquer nos côtes de la mer du Nord et de la Baltique ; elle débarquera une armée sur le continent, soit en Belgique, soit en Danemark. Il est possible aussi que l'Autriche ne soit pas en état de nous soutenir avec toute la force de son armée et qu'elle soit obligée de défendre ses propres intérêts du côté de l'Italie.

Enfin, nous serons très menacés dans la Baltique, si on laisse à la Russie le temps de reconstruire sa flotte.

La situation militaire est donc au plus haut point défavorable : nous pouvons être condamnés à la défense stratégique si fâcheuse au point de vue militaire, surtout dans de telles circonstances, et nous ne pourrons pas empêcher une invasion de l'un ou de l'autre côté.

Une guerre entreprise dans de telles conditions n'offre pas des chances de succès très grandes.

L'armée la plus valeureuse doit succomber si elle est amenée au combat contre des ennemis d'une supériorité numérique écrasante. Pour éviter une situation aussi défavorable, *il faut que la politique allemande nous fournisse l'occasion d'une hardie offensive ; il nous faut pouvoir écraser l'un des adversaires avant que l'autre puisse arriver à son secours ;* il nous faut savoir bien regarder en face une telle vérité.

On peut objecter, il est vrai, que si nous attaquons la France, la Russie est tenue par traité d'intervenir. *C'est donc la tâche de notre diplomatie d'embrouiller si bien les cartes que la France soit forcée de nous attaquer.* Ce point de vue mérite d'être pris en considération, mais il ne faut pas espérer provoquer cette attaque de la France ou de l'Angleterre par une attente inactive ; tant que nous reculerons devant une agression de la

France, l'Angleterre ou la Russie pourront nous imposer leurs volontés par des moyens diplomatiques. L'affaire du Maroc l'a suffisamment prouvé. (Cité par *L'Écho de Paris*, 28 février 1912.)

Le ministre de la Guerre, dit-il encore, et le chef du grand état-major doivent être tenus au courant de toutes les fluctuations et de toutes les possibilités de la politique, il faut qu'ils puissent exercer une certaine influence sur la politique, de façon à pouvoir adapter leurs décisions aux besoins de la politique, qu'ils puissent même agir sur l'homme d'État quand la situation militaire leur semblera particulièrement favorable.

De son côté, le chef de la politique étrangère ne doit jamais perdre de vue les possibilités militaires; il doit être tenu constamment au courant de la préparation militaire sur terre et sur mer, car il ne peut tenter que ce qu'il sera possible d'obtenir par une guerre en cas de nécessité. *La menace déguisée ou non d'une guerre est le seul moyen dont dispose la politique pour réaliser ses projets, car, finalement, c'est la représentation des suites possibles d'une guerre qui amène l'adversaire à céder.* Si on renonce à ce moyen, on aboutit à une politique de compromission qui ne satisfait nul parti et ne peut que rarement créer une situation durable. Si l'homme d'État laisse entrevoir la possibilité d'une solution par les armes, la menace ne doit pas être vaine, mais elle doit s'appuyer sur une puissance effective et sur une volonté ferme, sinon elle aboutit à une défaite politique et morale.

« Le général von Bernhardi se défend de soutenir une thèse académique. Il prétend créer des conjonctures favorables pour « la guerre qui menace d'une façon inévitable ». Il prône donc des moyens inoffensifs mais veut cependant user de moyens diplomatiques pour mettre les torts du côté de l'adversaire. »

Si nous voulons, écrit-il, provoquer une attaque de nos ennemis, nous devons commencer une action politique qui, sans assaillir la France, aboutisse à blesser si gravement ses inté-

rêts ou ceux de l'Angleterre que ces deux États se voient contraints à l'attaque. Les données d'une semblable action peuvent se trouver en Afrique et même en Europe. (Voir *Le Temps*, 10 mars 1912.)

L'allusion aux services que peut rendre à la diplomatie allemande la complexité systématiquement voulue à Berlin du traité du 4 novembre 1911, relatif au Congo et au Maroc, est à peine voilée. Il suffira, en effet, d'ouvrir cette boîte de Pandore pour que la guerre en sorte tout armée. En tout cas, après les déclarations si explicites du général von Bernhardi, on ne pourra vraiment pas dire plus tard que nous n'avons pas été prévenus.

V. — LES FORCES MILITAIRES DE L'ALLEMAGNE

Leur état à la fin de 1911.

A la fin de 1911, l'armée allemande comprenait :

Soldats et caporaux.....	515 321	hommes.
Volontaires d'un an.....	13 500	—
Soldats ouvriers.....	5 000	—
Sous-officiers.....	87 500	—
Officiers environ	25 500	—
Le total de l'effectif était donc sur le pied de paix de.....	646 821	hommes.

(Voir *L'Écho de Paris*, 20 décembre 1911)

D'après *La Gazette de l'Allemagne du Nord* de décembre 1911, les dépenses en 1912 pour l'armée de terre étaient fixées à 988 millions de francs, soit 54 millions de plus qu'en 1911.

Les dépenses de la marine comportaient :

221 millions de dépenses permanentes;

245 millions de dépenses une fois faites;

103 millions de dépenses extraordinaires, soit un total de 569 millions, sensiblement équivalent aux chiffres de 1911.

Le budget global de l'armée et de la marine devait donc représenter en 1912, 1 557 millions de francs.

A ces chiffres, on devait ajouter une somme de 20 millions prévue pour la construction de fortifications. Mais déjà, on annonçait qu'une nouvelle loi navale et une nouvelle loi militaire viendraient grossir ces chiffres. (Voir *Le Temps*, 21 décembre 1911.)

Les nouveaux armements allemands de 1912.

La campagne des pangermanistes ne tarda pas, en effet, à porter ses fruits.

Le 22 mars 1912, *La Gazette de l'Allemagne du Nord* publia les grandes lignes des nouveaux projets de loi sur l'augmentation de l'armée et de la flotte.

Dans les nouveaux armements, c'est l'armée qui reçoit la part du lion. La théorie du général von Gersdorff triomphe. Dans les *Berliner Neueste Nachrichten*, il déclarait :

Nous le répétons sans cesse, c'est sur terre que se décidera la bataille entre l'Allemagne d'une part et la France et l'Angleterre de l'autre. Que nous servirait une victoire navale près de l'île d'Héligoland si la France nous battait près de Nancy? Une victoire de l'Allemagne, au contraire, à Nancy ne serait pas réparée pour les alliés par une victoire navale à Héligoland. (Voir *L'Écho de Paris*, 30 janvier 1912.)

Armée

La loi militaire représente dans son ensemble un très important complément de la loi du quinquennat accepté l'an dernier par le Reichstag. On peut dire qu'elle est plus considérable que la loi du quinquennat. Le projet du quinquennat de 1911

prescrivait un accroissement de 11 000 hommes de troupe. *La loi de 1912 en prescrit un de 29 000 hommes. Il faut noter que les sous-officiers ne figurent pas dans ce chiffre.* Ces deux lois représentent dans leur ensemble une augmentation de plus de 40 000 hommes. C'est un cas d'une rapidité presque sans précédent si on songe que ce projet doit être exécuté à la fin de 1916. Voici, en effet, les chiffres d'accroissement prescrits par les lois militaires antérieures :

1880, augmentation de 27 000 hommes répartie sur sept années;

1887, augmentation de 19 000 hommes répartie sur trois années;

1893, à la suite de la loi militaire française du 15 juillet 1889 et de la conclusion de l'alliance russe, augmentation de 60 000 hommes répartie sur six années;

1899, augmentation de 20 000 hommes répartie sur six années;

1905, augmentation de 38 000 hommes répartie sur six années.

La loi actuelle représente donc l'accélération d'armements la plus importante depuis la conclusion de l'alliance franco-russe.

Il convient d'ajouter, pour se rendre compte de ses conséquences, que, pour accroître l'effectif de paix de 40 000 hommes, il faudra appeler chaque année sous les drapeaux environ 20 000 conscrits de plus.

La réserve et la landwehr se grossissent de cet apport. C'est donc, à s'en tenir aux chiffres de le *Morgen Post*, une augmentation brute de 200 000 hommes.

Comment seront réparties ces troupes nouvelles? Deux corps d'armée seront créés : l'un à la frontière russe, probablement à Allenstein, l'autre à la frontière française, vraisemblablement à Trèves. (Voir *Le Temps*, 24 mars 1912.)

Dès à présent, on peut résumer ainsi les créations nouvelles et les effets du projet :

Une nouvelle inspection d'armée à cause de la création des deux corps nouveaux :

Un état-major pour chacun des nouveaux corps d'armée;

Un état-major pour chacune des deux nouvelles divisions;

Dix-sept bataillons d'infanterie;

Environ cent compagnies de mitrailleuses;

Un régiment de cavalerie;

Deux brigades d'artillerie, soit quatre régiments, huit sections, vingt-quatre batteries;

Trois bataillons de pionniers;

Deux bataillons du train;

Une troupe d'aviateurs;

Une augmentation des troupes de communication;

Une augmentation du budget de l'infanterie et de l'artillerie de campagne ainsi qu'un accroissement de la cavalerie bavaroise;

Augmentation du nombre des officiers, principalement des capitaines et des officiers supérieurs;

Achèvement pour le premier octobre 1912 des formations décidées par la loi de 1911 pour l'année 1916;

Élévation de la solde des soldats. (Voir *Le Temps*, 24 mars 1912.)

Marine

Le projet de loi sur la flotte est sensiblement moins important que la loi militaire. Si on le compare au plan primitif, on remarque qu'il a été réduit, peut-être à la suite de la visite de lord Haldane à Berlin. Cependant, ce projet indique aussi d'assez considérables accroissements :

Constitution d'une troisième escadre en y faisant entrer le matériel de réserve et en construisant trois nouveaux dreadnoughts et deux petits croiseurs. L'un de ces dreadnoughts devra être commencé en 1913; un autre en 1916. La date de construction du troisième n'est pas fixée.

Augmentation du personnel, qui sera jusqu'en 1920 d'environ 1 500 hommes et 75 officiers par an, ce qui ferait en huit années environ 12 600 hommes et officiers;

Accroissement du nombre des sous-marins. (Voir *Le Temps*, 24 mars 1912.) Le nombre actuel de 16 doit être considérablement augmenté.

En 1920, l'Allemagne disposera de 61 vaisseaux de premier ordre dont 24 cuirassés appartenant à la flotte active.

Aérostation et aviation

Elles ont déjà reçu un développement considérable.

En ce qui concerne les dirigeables, les Allemands ont sur nous une supériorité marquée. La flotte aérienne allemande comprend 26 croiseurs de l'air; la France en possède 10 seulement.

On est obligé de reconnaître, constatait *Le Temps* (6 janvier 1912), la clairvoyance et la persévérance du gouvernement allemand qui, loin de se décourager par les accidents sans nombre arrivés à ses dirigeables, se trouve aujourd'hui à la tête d'une flotte aérienne de 26 unités.

Tous les autres pays réunis pourraient difficilement mettre en ligne un nombre d'unités aussi important.

La supériorité des dirigeables allemands sur les nôtres tient non seulement à leur nombre, mais à leur puissance ascensionnelle qui leur permet d'emporter des quantités d'explosifs considérables et surtout à leur vitesse dont l'importance est capitale dans la lutte contre le vent. Sur les points les plus importants de l'empire, d'immenses hangars sont préparés pour abriter les navires de l'air. On aménage actuellement dix halls pour recevoir les dirigeables dont six peuvent accueillir deux croiseurs aériens. Trois de ces halls doubles sont situés à Cologne, Metz et Kœnigsberg. (Voir *L'Écho de Paris*, 24 mars 1912.)

En matière d'aviation, nos voisins font les plus grands efforts pour rattraper l'avance que nous avons sur eux.

De nouvelles stations d'aviation militaire allemande s'ouvrent sur divers points. Les officiers détachés comme aviateurs jouissent des mêmes avantages que s'ils faisaient partie de corps expéditionnaires.

En même temps, en vue de soulever davantage l'enthousiasme populaire, les journaux invitent la population à souscrire pour le développement de l'aéronautique et de l'aviation. Le prince Henri de Prusse s'est mis à la tête du mouvement et lui a donné une vigoureuse impulsion.

Les futurs effectifs de paix et de guerre.

Quand le nouveau projet aura été voté par le Reichstag, l'effectif de paix de l'armée allemande se répartira à peu près ainsi :

Soldats et caporaux	544 000	hommes.
Sous-officiers	91 000	—
Volontaires d'un an	14 000	—
Ouvriers militaires	2 500	—
Soit au total	651 500	hommes.

A ces 650 000 soldats de l'armée de terre s'ajouteront :
61 000 marins
soit 711 000 hommes, ce qui avec :
29 000 officiers environ représentera :
un nombre de 740 000 Allemands présents sous les drapeaux. (Voir *Le Temps,* 25 mars 1912.)

D'après le général de Falkenhausen, l'Allemagne peut mobiliser :

Armée active	20 à 22 ans	600 000	hommes.
Réserve	22 à 26 ans	1 100 000	—
Landwehr	27 à 37 ans	2 200 000	—
Ersatz-réserve	20 à 31 ans	1 300 000	—
		5 200 000	hommes.

(Voir *Le Matin,* 12 février 1912) auxquels il convient d'ajouter près de 200 000 hommes qui résulteront de l'application des lois militaires de 1912.

L'Allemagne pourra donc mettre sous les armes en chiffres ronds 5 *millions et demi* de soldats.

Comment outre-Rhin on accepte les nouveaux armements.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les nouveaux projets d'armements ont été accueillis par la presse allemande, à part les organes socialistes, avec une satisfaction à peu près unanime. Le seul reproche qu'on leur fait est d'être insuffisants.

Notre armée, conclut le *Berliner Lokal Anzeiger*, se trouvera à la hauteur de sa tâche ; après cette augmentation, elle pourra accepter une guerre sur plusieurs fronts, à *condition, bien entendu, que le Reichstag n'introduise pas de mesquines réductions dans ce projet sur l'augmentation de l'armée.*

En ce qui concerne la flotte, « c'est un plan magnifique réalisé avec des moyens relativement restreints. *Mais le défaut de ce plan, c'est de s'étendre jusqu'à l'année 1918. Les derniers cuirassés seront lancés en 1920. D'ici là, le vent peut souffler sur la mer du Nord et les Anglais ne s'endormiront pas* ». (Cité par *L'Écho de Paris,* 23 mars 1912.)

Pour *La Gazette de la Croix :*

Il nous semble que la situation politique exigeait un plus grand effort. En tout cas, si le Reichstag apportait des réductions, il commettrait une faute impardonnable. (Cité par *L'Écho de Paris*, 24 mars 1912.)

La nouvelle loi sur l'armée est évidemment très réjouissante et très complète, dit le général Litzmann, puisqu'elle répond, sur presque tous les points, à des besoins de l'armée ; *cependant, si l'on est d'avis que la situation politique exige, en ce*

moment, de l'Allemagne un effort désespéré, cette loi nouvelle n'est pas encore suffisante. (Voir *L'Écho de Paris*, 24 mars 1912.)

La signification des nouveaux chemins de fer stratégiques.

La frontière franco-allemande étant relativement peu étendue et l'offensive germanique devant fatalement se heurter sur notre territoire à de très sérieux obstacles, le flot de l'invasion teutonne ne pourra pas sur cette seule ligne se déployer avec toute son ampleur. Afin de donner plus de puissance à leur attaque, les Allemands ont décidé d'aborder la France également par sa frontière avec la Belgique. La neutralité de ce pays n'arrête pas un instant les stratèges du grand état-major allemand. Aussi a-t-il décidé la construction de voies ferrées qui aboutissent à la frontière germano-belge. Le travail qui s'est accompli dans cette région depuis 1904 est prodigieux. Les quais militaires sont déjà construits et la concentration des corps d'armée allemands se fera dans cette contrée avec la plus grande facilité.

L'état général de l'armée allemande.

Quel est l'état vrai de l'armée allemande au point de vue de sa valeur? Le colonel Repington, collaborateur militaire du *Times*, a fait une très vive critique des manœuvres militaires impériales de 1911. Il a conclu que « l'armée allemande a désormais cessé d'être le modèle militaire supérieur qu'elle fut pendant quarante ans ». (Voir *Le Temps*, 22 novembre 1911.) Sur des points précis, il fait, en outre, de nombreuses critiques. Cependant, à certains égards, elles semblent exagérées, notamment lorsque le colonel Repington affirme que la cavalerie allemande commet des erreurs dont la *yeomanry* anglaise serait honteuse. La sévérité extrême de cette appréciation

porte préjudice aux autres qui cependant doivent contenir une large part de vérité.

Après la longue période de paix par laquelle nous venons de passer, il n'est pas surprenant que l'armée allemande n'ait plus les mêmes qualités qu'au lendemain de 1870. Relativement peu de ses chefs actuels ont fait la guerre. Mais il en est de même de la plupart des armées européennes. Il est donc fort possible que la réalité de l'armée allemande ne soit pas à la hauteur de son prestige ancien, mais, malgré tout, nous ne devons pas en France tabler sur des lacunes discutables dont seule l'expérience sanglante du champ de bataille permettra d'apprécier la véritable importance. Si nous ne voulons pas nous tromper, une fois de plus, en mésestimant notre adversaire, nous devons considérer l'armée allemande comme le plus grand organisme militaire du monde, jouissant du grand état-major le mieux organisé, le moins gangrené par la politique et par conséquent parfaitement capable d'exercer sur la direction de la guerre une influence pouvant être décisive.

Si l'on tient compte de ces divers faits et considérations, on admettra que la situation se tend de plus en plus entre la France et l'Allemagne. Il faut être aveugle ou de mauvaise foi pour ne pas comprendre que le traité du 4 novembre 1911 avec l'Allemagne constitue une véritable mine de conflits. (Voir p. 356.) Ils s'annoncent déjà. Cette information donne une idée de la façon dont à Berlin on interprète le nouveau traité.

Le service radiotélégraphique de la côte ne suffisant plus aux besoins du commerce, *le gouvernement allemand, ému par les difficultés éprouvées par ses ressortissants, fit, par l'entremise du secrétariat des télégraphes allemands, exprimer ses vives doléances à l'administration des télégraphes chérifiens, demandant qu'il fût remédié à cette situation.*

Les télégraphistes chérifiens répondirent qu'ils avaient déjà pris des mesures pour l'installation du télégraphe avec un fil devant relier Casablanca à Tanger, et que l'avance des travaux permettrait de penser que les communications seraient établies vers le 15 avril

A la suite de cette communication, le secrétariat des postes allemandes avait fait remercier l'administration des télégraphes chérifiens

L'arrêt par les Espagnols des travaux du télégraphe avec fil aggravera singulièrement la situation.

D'autre part l'accumulation des télégrammes commerciaux et privés dans les ports de la côte sera une cause de nouveaux retards dans les transmissions.

En présence de ces faits, M. Biarnay, directeur des télégraphes chérifiens, dut déclarer officieusement à la légation allemande que, loin de pouvoir donner satisfaction aux exigences du commerce allemand, à partir du 15 avril il se trouvait dans la nécessité de restreindre encore les communications radiotélégraphiques entre la côte marocaine et l'Europe.

Étant donnée l'importance qu'attache le gouvernement allemand aux communications, il convient de prévoir les difficultés avec la chancellerie allemande. (Voir *L'Écho de Paris,* 13 mars 1912.)

Or, à la suite de divers faits analogues, l'avocat Claas, président du comité de l'association pangermaniste, a déclaré :

Tous les jours les Français donnent quelques coups de canif dans le traité. Nous persistons à considérer le Maroc comme le pays qui deviendra dans un avenir, espérons-le prochain, la colonie de peuplement de l'Allemagne. Nous avons la conviction que le travail de l'été dernier ne sera pas perdu ! (Voir *Le Temps,* 17 avril 1912.)

Voilà qui promet.

Or, les nouveaux armements outre-Rhin ont pour objet manifeste d'appuyer les pressions sur ses rivaux auxquelles

se prépare le gouvernement de Berlin, conformément à la formule du professeur Delbrück. (Voir p. 416.)

L'Humanité, les 21 décembre 1910 et le 18 février 1911, constatait l'énormité des dépenses militaires de l'Allemagne et leur progression effrayante. Maintenant, le journal de Jaurès parle relativement fort peu des nouveaux armements. *L'Humanité* voudrait-elle cacher à ses lecteurs l'importance de faits qui sont un démenti formel à ses théories? C'est là une attitude étrange, car si les socialistes français étaient vraiment conséquents avec eux-mêmes, ils comprendraient que, *même en se plaçant à leur seul point de vue,* pendant quelques années encore, la France doit rester en condition de vaincre, car, enfin, il est clair que la défaite de la France impliquerait une prolongation du pouvoir de la féodalité et du militarisme à la prussienne en Europe centrale et sa restauration, au moins partielle, en France, comme conséquence de sa vassalité à l'égard de l'Allemagne; au contraire, si la France est victorieuse, l'empire allemand s'effondrera et les principes démocratiques pourront librement évoluer en Germanie.

Donc, si nos socialistes étaient vraiment des réalistes, s'ils avaient une réelle hauteur de vues, *même sans rien abandonner de leurs théories,* ils comprendraient la nécessité, pour eux, à la fois tactique et pratique de faire jusqu'à la prochaine guerre un bail de paix sincère avec le militarisme français.

Nous conclurons donc :

La connaissance réaliste de la situation internationale fait un devoir impérieux à tous les Français de s'unir pour résister aux prochaines pressions allemandes. Aucun procédé d'ailleurs n'est plus propre à reculer la redoutable éventualité de la guerre.

Après le traité du 4 novembre 1911, *il ne nous reste plus une faute à commettre; aussi, dans la période présente, la politique extérieure doit-elle absolument dominer la politique intérieure.*

CHAPITRE XXVI

LES CONDITIONS EXTÉRIEURES POSSIBLES D'UN CONFLIT FRANCO-ALLEMAND

I. **La valeur du pacifisme.** — Ce que nous démontre l'histoire. — L'enseignement des faits contemporains. — La force et l'évolution de l'idée de guerre. — L'élément moral de la notion de guerre.

II. **L'état de la Triplice.** — L'alliance dynastique entre Vienne et Berlin. — Les armements de l'Autriche-Hongrie. — L'Italie et la France. — Conséquences de l'installation de l'Italie en Tripolitaine.

III. **Où en est la Triple-Entente.** — En quoi elle diffère de la Triplice. — Le rapprochement anglo-russe. — Les relations anglo-allemandes. — Les armements navals de l'Angleterre. — L'armée anglaise. — L'opinion anglaise et l'intervention de l'armée britannique sur le continent. — Action possible de la crise sociale outre-Manche sur l'efficacité d'une intervention militaire anglaise. — Le concours de la Russie.

Il n'est pas sans doute un homme raisonnable qui, à notre époque, veuille la guerre pour la guerre et les formidables violences qu'elle implique. On doit donc espérer que la paix universelle régnera un jour sur la terre. Souhaitons que nos enfants connaissent un régime plus doux que le nôtre. Mais, avant tout, il s'agit de ne pas être dupes. Nous avons à mener la politique pour *maintenant*. Notre premier devoir est de la faire purement réaliste. Constatons donc quelle est la valeur actuelle du pacifisme.

I. — LA VALEUR DU PACIFISME

La seule base de jugement solide que nous puissions trouver réside dans les leçons de l'histoire et des faits

contemporains. Leurs enseignements sont des plus nets.

Ce que nous démontre l'histoire.

Depuis des milliers d'années, la guerre est l'*ultima ratio* des grandes rivalités humaines. Jamais encore les protestations pacifiques des chefs de peuples n'ont empêché les conflits des nations. Quelques mois avant la guerre de 1870, Napoléon III et le roi de Prusse échangeaient des protestations d'amitié, parlaient de désarmement et d'alliance. Bismarck, qui, silencieusement et avec méthode, préparait le choc sanglant, s'inspirait évidemment de ce conseil de Machiavel : « Si l'on vise un ennemi puissant que l'on se propose d'attaquer un jour, il est sage d'user avec lui en attendant de bons procédés et de détourner son attention. »

L'enseignement des faits contemporains.

Les faits contemporains nous prouvent que rien n'est changé. La paix est tellement difficile à faire régner entre les hommes que les pacifistes eux-mêmes n'arrivent pas toujours à s'entendre calmement. Dans les derniers jours de 1911, a eu lieu à New-York un banquet de la Paix qui a donné lieu à tant d'antagonismes que « le comité avait réquisitionné une force respectable d'agents de police en habit noir, qui ont fourni une garde au président Taft ». (Voir *Le Temps,* 1er janvier 1912.) Grâce à cet appel à la force, les partisans de l'arbitrage et de la paix entre nations ont pu dîner sans altercations.

Les négociations franco-allemandes à propos du Congo-Maroc n'ont mis en relief que le triomphe de la force. Ce fut une monumentale erreur des négociateurs français d'avoir voulu porter la question sur le terrain du droit. L'Allemagne n'avait pas plus le droit d'intervenir au

Maroc que la Hollande qui, au même titre qu'elle, est signataire de l'acte d'Algésiras.

Si l'on veut ne pas se payer de mots, c'est sous la menace latente de la guerre que l'Allemagne nous a proposé de négocier et c'est exactement dans la mesure où nous-mêmes et l'Angleterre avons été prêts à supporter la guerre, c'est-à-dire à opposer la force à la force, que nous avons limité l'étendue de nos concessions au gouvernement de Berlin.

La guerre italo-turque constitue un autre exemple saisissant qui ne permet pas d'épiloguer; il établit la faillite de l'arbitrage pour solutionner les grands conflits internationaux. En somme, l'Italie a dit à la Turquie : « J'ai besoin d'un morceau de votre territoire : la Tripolitaine. Si voulez me le céder, nous resterons bons amis, mais si vous ne voulez pas, vous aurez la guerre. » Et il en fut ainsi.

Même M. Frédéric Passy a dû reconnaître le fait dans une lettre adressée aux pacifistes français réunis dans un banquet de la Paix, le 22 février 1912.

Une grande nation, une nation amie — celle qui, la première, avait donné l'exemple de la plus absolue confiance dans le recours à l'arbitrage et qui, par l'organe de ses représentants, nous faisait dire, il y a deux ans, qu'aucune puissance, grâce à l'opinion que nous avions formée, ne pouvait plus se permettre de déchaîner les hostilités, — a engagé la guerre (je ne dirai pas absolument sans déclaration même), mais sans accorder seulement aux bons offices des puissances amies le temps de se produire et en se refusant par avance à toute négociation.

Et l'Europe, l'Europe officielle, liée par tant de congrès, de traités et de conférences, a paru assister, indifférente, à cette violation de tous les engagements. (Voir *Le Temps*, 24 février 1912.)

Mais la constatation des faits les plus péremptoires reste sans action sur les idéologues. Singulière ironie, les con-

grès de la Paix constituent même des symptômes médiocrement rassurants! En 1869, M. Frédéric Passy a présidé le premier congrès de la paix. 1870 et Sedan ont suivi de quelques mois. Quarante-deux ans plus tard, M. Frédéric Passy a encore présidé le congrès de la paix de 1911. Les arguments qui y furent développés ont été exactement les mêmes qu'avant 1870, bien que la situation générale présente soit évidemment plus menaçante que celle qui précéda la guerre franco-allemande. Actuellement, MM. Frédéric Passy, Jaurès et leurs amis parlent comme les Garnier-Pagès, les Jules Favre et les pacifistes d'avant 1870. Lorsque le canon allemand réveilla brutalement ceux-ci de leur rêve chimérique, ils revinrent tardivement aux réalités, affirmant ne vouloir céder « ni un pouce de territoire, ni une pierre de nos forteresses ». Paroles grandiloquentes, prétentions ridicules puisque déjà les armées allemandes victorieuses foulaient le sol de la patrie !

Les pacifistes d'aujourd'hui sont donc aussi aveugles que ceux de jadis. Ils ne veulent pas voir à nos portes le plus grand empire militaire qu'ait connu l'humanité préparer la fatale échéance par un inlassable effort. Même leur raisonnement pèche par la base.

Ils disent : « Voyez les années passent et maintes fois déjà nous avons évité le conflit avec l'Allemagne. La paix donc continuera. » Mais, tant qu'on ne nous démontrera pas par des motifs certains la possibilité de la paix perpétuelle, un raisonnement mathématique, qui fait sourire au premier abord mais qui à la réflexion apparaît plein de bon sens, établit, en se basant sur l'expérience des siècles, que la guerre pour la France est fatale à cause de l'écoulement du temps. Précisément, par le seul fait que nous nous éloignons de la date de 1870, nous nous rapprochons de celle du prochain conflit sanglant.

Donc aujourd'hui comme hier, qu'on le veuille ou non, la force reste l'argument suprême entre les nations.

La force et l'évolution de l'idée de guerre.

Mais ne soyons pas absolus, reconnaissons un certain progrès résultant de l'évolution de l'idée de guerre. Elle ne repose plus comme jadis sur l'attrait du pillage ou sur l'âpre désir d'une vengeance sanglante, mais elle apparaît comme étant encore la seule solution possible qui puisse terminer les grandes convoitises économiques des impérialismes contemporains ou garantir la sécurité et l'honneur des nations. Les grandes guerres deviennent plus rares que jadis, et en ceci consiste le progrès. Si l'on veut faire la part de ce progrès, on dira qu'en ce qui concerne la guerre, l'idéal raisonnable de notre civilisation actuelle consiste, non pas à nier la force des armes, mais à la posséder pour ne s'en servir que le plus rarement possible et, autant que le permettent les intérêts vitaux des nations, dans les limites du droit.

L'élément moral de la notion de guerre.

Reconnaissons encore que la conception moderne de la guerre comporte un élément moral dont il ne faut pas méconnaître la valeur : l'idée de solidarité et de dévouement de l'individu poussé jusqu'à la mort pour la défense de la collectivité sociale à laquelle il appartient, collectivité qui aujourd'hui s'appelle la nation et qui est la famille agrandie.

Peut-on nier que dans cet esprit de sacrifice suprême et librement consenti, réside l'un des plus puissants moyens d'élévation morale des individus?

Nous conclurons donc : le pacifisme qui a tenu tant de place dans les conversations et les discours des dernières

années n'en tient encore aucune dans les événements.

Il ne faut pas désirer la guerre. Elle comporte tant d'horreurs que, pour l'éviter, il faut sincèrement, loyalement et raisonnablement faire tous les sacrifices compatibles avec l'honneur, *mais, sous peine de décadence définitive, une nation ne doit pas vouloir la paix à tout prix. Nous basant sur l'expérience du passé et l'enseignement des faits contemporains, nous considérerons la guerre comme devant venir à un moment ou un autre. Notre devoir le plus urgent, le plus impérieux est donc de nous préparer à cette éventualité formidable car, cette fois, pour la France, il s'agira d'être ou de ne plus être.*

La guerre entre la France et l'Allemagne est possible, probable, presque certaine même. Dans quelles conditions extérieures est-elle susceptible de se produire?

Ceci implique la connaissance de l'état respectif des deux grands groupements politiques : Triplice et Triple-Entente ainsi que de l'efficacité d'intervention armée des puissances qui les composent.

II. — L'ÉTAT DE LA TRIPLICE

Nous connaissons déjà les tendances et les moyens d'action de l'Allemagne (voir chapitre XXV). Examinons ceux de l'Autriche-Hongrie, son alliée la plus étroite.

L'alliance dynastique entre Vienne et Berlin.

Les intérêts des deux pays ne sont pas cependant absolument concordants. Ils divergent même déjà dans les Balkans où la pénétration allemande se fait aux dépens de la pénétration austro-hongroise, mais la liaison étroite des dynasties des Habsbourg et des Hohenzollern forme la solidité de l'alliance.

Ce n'est vraisemblablement pas la prochaine arrivée sur le trône de l'archiduc François-Ferdinand qui relâchera ces liens. L'Autriche-Hongrie ne deviendra réellement indépendante de l'Allemagne que quand son évolution sociale intérieure sera suffisamment avancée, ce qui sera peut-être le grand fait politique d'après-demain ou même de demain, mais rien ne nous permet de l'escompter encore aujourd'hui.

Les armements de l'Autriche-Hongrie.

Le seul fait qui doive retenir notre attention, c'est qu'actuellement en Autriche-Hongrie la question des armements prime toutes les autres. L'effectif de paix de l'armée austro-hongroise, aujourd'hui de 293 000 hommes, va être augmenté de 50 000 hommes, et comprendra par conséquent 343 000 hommes. L'effectif de la marine, se montant aujourd'hui à 13 500 hommes, sera augmenté de 7 000 hommes. (Voir *L'Écho de Paris,* 3 janvier 1912.) De puissants cuirassés sont en construction.

Or, tous ces armements sur terre et sur mer sont la conséquence d'un étroit accord entre Vienne et Berlin. L'armée de terre austro-hongroise est destinée à opérer contre la Russie et les nouveaux dreadnoughts des Habsbourg constitueront l'escadre allemande de la Méditerranée.

L'Italie et la France.

En ce qui concerne l'Italie, les incidents provoqués par la guerre de Tripolitaine ont montré l'erreur manifeste de ceux qui, en France, croyaient possible de faire abandonner la Triple-Alliance par la monarchie de Savoie.

On n'a pas suivi d'assez près chez nous la crise de mégalomanie qui s'est préparée au delà des Alpes dans

les dernières années. Quant aux sentiments actuels de beaucoup d'Italiens sur la France, ils sont assez exactement résumés dans cette lettre adressée, au moment de l'incident du *Manouba*, à M. Maurice de Waleffe, rédacteur en chef de *Paris-Midi*.

Monsieur,

Les articles comminatoires que vous écrivez ces jours-ci dans *Paris-Midi* auraient un sens si le gouvernement de la République avait la ferme intention d'exiger, au besoin par la force, la mise en liberté des vingt-neuf prisonniers turcs de la *Manouba :* or, vous savez aussi bien que moi que jamais la France n'obtiendra satisfaction dans la forme exprimée dans vos articles.

S'il y a lieu de relâcher les prétendus infirmiers turcs, *ce ne sera qu'après constatation de leur identité par les autorités italiennes.*

Votre gouvernement, malgré les rodomontades de la presse française, devra se contenter de cette mesure et soyez *assuré qu'il s'en contentera.*

Vous êtes incapables, vous autres Français, d'obtenir autre chose de nous, non pas que votre nation, prise dans son ensemble, soit moins courageuse qu'une autre, mais parce que votre système politique basé sur la « paix à tout prix » ne vous le permet pas.

En remettant en liberté les prisonniers turcs après examen, l'Italie aura exercé ses droits souverains, en dépit des protestations de la France, *et si, en apparence, la France paraîtra avoir obtenu gain de cause, il n'en sera pas ainsi dans la réalité.*

Toute une partie de votre presse fait appel à de ridicules considérations sentimentales pour le règlement de l'incident; *sachez que les affinités de race ne comptent pas quand les intérêts de notre Italie sont en jeu. La France n'est pas pour nous une sœur, mais une proie future. La sottise d'un de vos ministres nous a permis de nous installer aux portes de la Tunisie, et dans un avenir prochain les 110 000 Italiens qui habitent la Régence seront unis politiquement à leurs compatriotes établis en*

Tripolitaine. C'est la loi de la vie, les plus nombreux remplaceront les plus faibles et la moralité internationale ne pèsera pas d'une once en face des nécessités de l'expansion italienne.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Carlo Pisani,

Lieutenant de réserve dans l'armée italienne

(Voir *Paris-Midi*. Cité par l'*Action française*, 26 janvier 1912.)

Conséquences de l'installation de l'Italie en Tripolitaine.

Il est tout à fait certain, en effet, que l'installation de l'Italie en Tripolitaine, surtout après les difficultés du début, ne peut qu'accentuer au delà des Alpes l'acrimonie envers la France et consolider l'alliance du gouvernement de Rome avec celui de Berlin.

L'Italie en Tripolitaine, c'est l'Italie visant à un rôle plus actif encore que par le passé dans la Méditerranée, ce qui est entièrement conforme aux vues politiques allemandes. Un article de la *Deutsche Tageszeitung* les a en partie dévoilées.

Il s'agit maintenant de constituer une ligne méditerranéenne qui puisse tenir tête à la dictature anglaise et à ses ambitions sans limites en créant un contrepoids qui soit naturel. Déjà, à Roconiggi et à Potsdam ont été posées les bases préliminaires qui amèneront la séparation de la Russie et de la Triple-Entente. (Cité par *L'Écho de Paris*, 3 mars 1912.)

En Italie même, *La Ligue navale*, organe de l'association de ce nom est d'avis que « l'Italie est bien loin d'avoir atteint le maximum de puissance maritime nécessaire à sa sécurité, et doit, par une préparation vigilante et assidue, s'efforcer de réaliser son objectif qui est de posséder la flotte la plus puissante de la Méditerranée. (Voir *L'Écho de Paris*, 4 février 1912.)

Actuellement, d'ailleurs, s'élaborent à Rome les plans de nouveaux dreadnoughts formidablement armés.

L'installation de l'Italie en Lybie et en Cyrénaïque ne peut que fortifier ces tendances et rendre plus étroits les rapports avec Berlin. Déjà, l'Italie et l'Allemagne sont d'accord, en principe, pour construire, dès que les circonstances le permettront, une grande ligne de chemin de fer destinée à relier la Tripolitaine au Congo allemand. (Voir *L'Écho de Paris,* 7 janvier 1912.)

Il est évident, enfin, qu'en cas de conflit franco-allemand, l'Allemagne a un moyen très simple de s'assurer la coopération des forces italiennes sur terre et sur mer, c'est de dire à l'Italie :

« Vous êtes maintenant en Tripolitaine, après avoir éprouvé d'énormes difficultés. Indemnisez-vous en prenant la Tunisie. L'aménagement économique du pays a été fait par la France. Vous ferez une riche acquisition. Nous vous donnons carte blanche, mais marchez à fond avec nous. »

L'opération est déjà psychologiquement préparée.

Il y a en Tunisie constata Gaston Chérau, à son retour de Tripoli, un locataire qui est devenu étrangement turbulent et qui rêve parfois tout haut de nous rendre la maison inhabitable. C'est l'Italien... Tout formidable que cela semble, il est vrai que les 80000 Italiens qui sont en Tunisie veulent la Tunisie. (Voir *Le Matin*, 30 janvier 1912.)

La presse italienne d'ailleurs nous avertit :

On ne doit pas se faire d'illusions, dit le *Secolo :* l'amitié entre la France et l'Italie qui a été rétablie avec peine a faibli, et cela signifie que l'alliance avec l'Allemagne s'est renforcée. (Voir *L'Écho de Paris*, 21 mars 1912.)

Pour toutes ces raisons, il nous faut admettre que le

gouvernement de Rome demeure absolument solidaire de celui de Berlin.

Donc, en définitive, nous devons considérer que la Triplice reste une réalité positive, une combinaison politique disposant de forces militaires très puissantes et concentrées, dont le rôle a été étudié et coordonné à l'avance pour correspondre aux diverses hypothèses susceptibles de se présenter.

III. — OU EN EST LA TRIPLE-ENTENTE

En quoi elle diffère de la Triplice.

La Triple-Entente n'est pas exactement comparable à la Triplice. Il y a bien un traité précis entre la France et la Russie, mais il n'y en a pas entre la France et l'Angleterre. La Triple-Entente résulte surtout de la volonté de l'opinion publique dominante en France, en Angleterre et en Russie qui a compris la solidarité des intérêts de ces trois pays devant les prétentions de l'Allemagne à l'hégémonie. Mais si cette force de l'opinion publique est puissante, elle ne nous donne pas une garantie absolue en cas de conflit, parce que la Triple-Entente ne constitue point une association de forces militaires aussi rigide, aussi précise et aussi bien réglée que celle de la Triple-Alliance.

Certes, l'Angleterre et la Russie commettraient une faute colossale si elles laissaient écraser la France par l'Allemagne, car, au lendemain d'un désastre français, elles se trouveraient impuissantes devant une Allemagne dont cette fois les exigences seraient sans contrepoids et sans limites. Cette vérité est si certaine que des traités ne sauraient la renforcer. Mais les États sont comme les hommes, ils n'agissent pas toujours conformément à leurs véritables intérêts. Ils se trompent ou on les trompe. La France a commis la faute insigne de ne pas attaquer la

Prusse en 1866 au moment où elle marchait contre l'Autriche. L'Angleterre et la Russie ont commis la même erreur en laissant l'Allemagne vaincre la France à Sedan. Ces puissances peuvent donc encore se tromper. En outre, pour des raisons qu'on ne saurait ignorer, leur intervention aux côtés de la France peut manquer d'efficacité. La situation de la Triple-Entente comporte, en effet, divers éléments qu'il faut étudier.

Le rapprochement anglo-russe.

Le rapprochement anglo-russe qui s'est opéré, il y a peu d'années, constitue à notre point de vue un fait favorable. Il n'y a pas bien longtemps cependant les défiances entre l'Angleterre et la Russie paraissaient incurables. Les tendances de l'Allemagne à l'hégémonie ont fait ce miracle de rapprocher les deux gouvernements de Londres et de Saint-Pétersbourg et, *jusqu'à présent*, ils donnent la mesure de leurs sincères désirs d'entente et de conciliation réelle en ne permettant pas à la question persane de les diviser à nouveau.

La visite des parlementaires anglais à Saint-Pétersbourg, en janvier 1912, a montré le bon vouloir de l'opinion britannique. Par l'accueil chaleureux qu'ils ont fait à la délégation britannique, les Russes ont prouvé qu'ils correspondaient pleinement aux sentiments du gouvernement de Nicolas II.

Le *Novoïé Vrémia* a constaté ainsi l'état des relations anglo-russes.

Le rapprochement anglo-russe n'est pas sans compter beaucoup d'adversaires. Les radicaux anglais blâment leur gouvernement parce qu'il cherche à rendre plus étroites ses relations avec la plus conservatrice des monarchies. Nos extrémistes de leur côté cherchent à effrayer la Russie en faisant miroiter à ses yeux le danger d'une amitié avec un pays parlementaire.

Enfin les israélites du monde entier font tout ce qu'ils peuvent pour briser l'entente anglo-russe, afin d'isoler politiquement la Russie.

Le rapprochement devient cependant de plus en plus étroit, les sentiments d'amitié s'enracinent plus profondément dans les deux pays. La visite de la délégation parlementaire britannique en est une preuve. La visite anglaise est un pas important dans la voie de nouveaux accords sur d'autres questions venant se greffer sur l'accord original. (Cité par *Le Matin,* 25 janvier 1912.)

Les relations anglo-allemandes.

Les intérêts de la Grande-Bretagne et de l'empire allemand paraissent inconciliables depuis que Guillaume II a prononcé la phrase fameuse : « Notre avenir est sur l'eau. » Mais en dépit de l'antagonisme créé par l'accroissement des forces navales et économiques de l'empire germanique, en raison de l'action sur le cabinet britannique des députés pacifistes radicaux et socialistes de la Chambre des communes, il y a beaucoup de « petits Anglais » qui souhaitent une entente ou tout au moins une détente avec l'Allemagne.

Le voyage de lord Haldane à Berlin (février 1912) a été une manifestation de ce désir. L'amiral lord Beresford l'a exprimé sous une forme qui correspond assez bien à l'expression moyenne de l'opinion britannique.

Je ne comprends pas pourquoi nous n'arrivons pas à nous entendre avec l'Allemagne sur une base excluant tout différend. Je crois que ce serait possible si nous déclarions franchement que nous ne pouvons pas nous passer de la suprématie sur mer, que nous devons défendre les intérêts anglais et respecter fidèlement nos traités avec les autres nations, mais que le monde est assez vaste pour de grands empires comme l'Angleterre et l'Allemagne. (Voir *Lloyd Ottoman,* 2 mars 1912.)

Lord Haldane est allé à Berlin, semble-t-il, avec une

mission étendue, car il a déclaré au banquet annuel de l'Université de Londres (18 février 1912) : « Nos conversations n'ont pas seulement été très franches, *je ne crois pas qu'elles aient laissé beaucoup de choses de côté.* » (Voir *L'Écho de Paris,* 19 février 1912.)

Mais il est probable qu'après examen, aucune solution vraiment satisfaisante entre Londres et Berlin n'a pu être trouvée car, jusqu'à présent tout au moins, le voyage de lord Haldane ne semble pas avoir donné de résultats positifs.

Les armements navals de l'Angleterre.

Un instant, on annonça que le budget naval anglais pour 1912-1913 allait être diminué de 25 millions de francs par rapport au précédent. Cette diminution n'a été que de 7 677 500 francs.

En déposant son budget naval, M. Winston Churchill a exposé ainsi très nettement la politique navale de l'Angleterre à l'égard de l'Allemagne.

Dans le cas où des augmentations se produiraient ailleurs, il sera nécessaire de vous présenter un budget supplémentaire, aussi bien pour le chiffre des hommes que pour les constructions.

Le 18 mars 1912, il déclarait devant la Chambre des Communes :

Les Allemands sont un peuple de trop de bon sens et de trop de courage pour prendre ombrage d'un énoncé de faits, si l'expression en est franche et courtoise.

La marge de supériorité que l'amirauté anglaise s'est attachée à maintenir sur la marine allemande dans ces dernières années est une marge de 60 pour 100 à l'égard des cuirassés de fort tonnage du type « dreadnought ».

Cette marge est suffisante en raison de la supériorité que possède la marine britannique en navires du type antérieur ou

« prédreadnought ». Mais, à mesure que ces dernières unités perdront de leur valeur, il sera nécessaire pour la sécurité de l'empire, d'accroître sa supériorité relative en « dreadnoughts »...

Mais, ajouta M. Winston Churchill, *si nous sommes actuellement, comme il semblerait que nous le sommes* — et je crains que ce ne soit une certitude — *en présence d'une addition de deux navires du type « dreadnought » au programme allemand des six prochaines années, nous proposerons de répondre à cette augmentation d'une manière qui élève notre marge de supériorité, en mettant en chantier quatre « dreadnoughts » de plus pendant la même période.*

Si l'Allemagne en construit trois, nous en construirons six...

Je tiens cependant à dire clairement que tout ajournement, toute réduction des constructions allemandes serait aussitôt suivi en Angleterre d'une réduction proportionnelle, la plus large qu'il sera possible. Notre ligne de conduite est d'agir de telle sorte que les Allemands ne puissent rien gagner en puissance navale en forçant les constructions, et qu'ils n'aient rien à perdre à les ralentir. (Voir *Le Matin,* 19 mars 1912.)

La Gazette de Cologne, organe national-libéral, répliqua en résumant ainsi le point de vue allemand :

M. Winston Churchill ne pourra pas nous en vouloir de réserver notre décision sur la nécessité de renforcer notre marine. Comme l'Angleterre ne reconnaît que ses intérêts pour seules bases de ses actes, nous sommes obligés d'en faire autant et nous ne pouvons pas encore nous prononcer sur la portée de nos nouveaux armements navals.

L'Allemagne ne possédera peut-être jamais une flotte, qui, en nombre, égalera celle de l'Angleterre ; mais si jamais notre flotte devait être détruite, l'ennemi ne pourrait arriver à un tel résultat qu'après avoir subi lui-même de telles pertes qu'il ne s'en relèverait jamais et ne pourrait plus tenir le rang qu'il occupe actuellement dans le concert international. (Voir *Le Matin,* 20 mars 1912.)

« A ne considérer que les bâtiments récents, du type

dreadnought, la situation comparée des deux marines est la suivante :

		ANGLETERRE	ALLEMAGNE
En service ...	Cuirassés.....	11	7
	Croiseurs cuirassés.	4	2
En essais	Cuirassés.....	3	»
	Croiseurs cuirassés.	2	»
En achèvement à flot.....	Cuirassés.....	2	5
	Croiseurs cuirassés.	3	1
En chantier...	Croiseurs.....	6	4
	Croiseurs cuirassés.	1	2
En projet....	Croiseurs.....	4	2

« Si bien qu'en 1915, en supposant que la durée de construction reste ce qu'elle est aujourd'hui, les escadres anglaises comprendraient 36 dreadnoughts et les escadres allemandes 23. Mais il ne faut pas oublier que la durée de construction étant plus courte en Angleterre, les bâtiments du programme 1913-1914 (qui ne sont pas compris dans le tableau ci-dessus) pourraient être plus rapidement mis en service en Angleterre qu'en Allemagne.

« A cette même époque, la proportion des bâtiments des anciens types serait théoriquement de 18 à 15 ; mais sur les 15 bâtiments allemands, 5 n'ayant qu'une artillerie insignifiante, la proportion réelle est de 18 à 10. » (Voir *Le Temps*, 4 avril 1912.)

En outre, l'efficacité d'intervention des escadres britanniques a été accrue par suite de la nouvelle répartition de la flotte à laquelle M. Winston Churchill vient de procéder.

Cette nouvelle répartition établit une concentration plus grande dans les eaux territoriales des forces navales des mers d'Europe, et elle les place plus étroitement sous l'autorité d'un même chef. Le commandant en chef des *Home fleet* aura sous

son commandement direct telles flottes et escadres que les lords de l'amirauté considèrent utiles; dans les circonstances normales son commandement comprendra la première, la deuxième et la troisième flotte.

Ces trois flottes, qui remplacent la *Home fleet* et ses divisions et aussi la flotte de l'Atlantique, comprennent huit escadres dont quatre, armées continuellement à effectif complet, forment la première flotte ; deux autres, armées avec équipages noyaux devant être complétés avec des hommes du service actif, forment la seconde flotte, et les deux dernières, armées avec des équipages noyaux à compléter avec des hommes de la réserve, forment la troisième.

C'est un ensemble de 65 cuirassés accompagnés de nombreux croiseurs et de tous les bâtiments nécessaires aux forces navales de haute mer comme ravitaillement et réparation. C'est la flotte la plus puissante qui ait jamais été placée sous l'autorité d'un seul homme A cet ensemble formidable sont jointes quatre flottilles de bâtiments torpilleurs composées des torpilleurs les plus neufs et les plus forts. (Voir *Le Temps,* 5 avril 1912.)

En définitive, on doit admettre que l'Angleterre conservera, au moins pendant quelques années encore, une supériorité navale notable sur l'Allemagne.

L'armée anglaise. En ce qui concerne son armée de terre, la situation de l'Angleterre est beaucoup moins satisfaisante.

Lord Rosebery parlant à Glasgow a déclaré que, selon lui, l'Angleterre pourrait être entraînée prochainement dans un conflit pour lequel, avec sa petite armée, elle n'est pas préparée. (Voir *Le Temps,* 15 janvier 1912.)

En effet, la mobilité de l'armée britannique de première ligne, composée de soldats de métier et excellente d'ailleurs, que le gouvernement de Londres pourrait envoyer sur le continent, dépend dans une large mesure de la qua-

lité de l'armée territoriale créée par lord Haldane et à laquelle doit être confiée la défense des îles Britanniques.

L'armée territoriale, établie par la loi du 2 août 1907, doit avoir un effectif légal de 315 000 hommes dont 11 200 officiers. Elle est basée exclusivement sur des engagements volontaires d'une période de quatre ans.

Par conséquent, toute l'armée territoriale de lord Haldane repose sur le patriotisme et le bon vouloir de la jeunesse britannique. Au début un grand enthousiasme s'est manifesté. Le 25 février 1910, l'armée territoriale comptait 276 000 hommes, puis, sous l'influence de la crise constitutionnelle et des socialistes et pacifistes, une période de déclin a commencé. Le chiffre des engagements a diminué et, comme en 1912-1913 plus de 100 000 engagements arrivent à expiration, on craint outre-Manche qu'ils ne soient pas renouvelés et cela dans des proportions considérables. Dans ce cas, ce serait la faillite de l'armée territoriale anglaise et la pleine justification des critiques de lord Roberts qui, depuis longtemps déjà, déclare que l'Angleterre doit adopter le service obligatoire lui permettant de mobiliser un million de soldats si elle veut vraiment assurer sa sécurité.

Malgré cette situation, le colonel Seely, sous-secrétaire d'État au ministère de la Guerre, qui représente ce département aux Communes, a déclaré le 13 mars 1912, en répondant à M. Amery, député de l'opposition, que l'armée de première ligne anglaise était prête à intervenir là où il le faudrait.

Je tiens là, a-t-il dit, une enveloppe destinée à mon honorable collègue et j'enverrai une enveloppe analogue à chacun des membres de cette Chambre s'il veut bien garder le secret sur son contenu, qui apporte la preuve qu'au cas où nous aurions besoin d'envoyer des renforts demain au Natal, nous pourrions, sans retirer un seul homme d'aucune de nos garnisons de l'Est.

expédier là-bas, en quelques jours, 150 000 hommes bien armés et équipés, suffisamment approvisionnés pour trois mois.

Si l'ordre de mobilisation était donné aujourd'hui, d'ici à quelques jours, — et ce nombre de jours est donné dans cette enveloppe, — nous pourrions faire un envoi de 150 000 soldats. Ceci marque une amélioration extraordinaire dans l'histoire militaire de ce pays. (Voir *Le Matin*, 14 mars 1912.)

Telle est, en résumé, la situation militaire de la Grande-Bretagne.

L'opinion anglaise et l'intervention de l'armée britannique sur le continent.

Dans ces conditions, quel est donc le concours que, sur terre, l'Angleterre pourrait donner à la France? Beaucoup l'annoncent chez nous comme certain. D'après l'écrivain militaire qui signe colonel Royet, il y a quelques mois un général d'état-major anglais faisait à un officier français cette déclaration :

Vous semblez craindre une invasion allemande par la Belgique... Rassurez-vous, les Allemands ne feraient pas deux marches le long de la Meuse belge sans se heurter aux « tommys » (nom populaire des fantassins anglais). (Voir *Le Matin*, 8 février 1912.)

On cite même le chiffre de 160 000 Anglais qui dès le début de la guerre viendraient sur le continent prendre part à la lutte aux côtés des troupes françaises. Mais ces affirmations ne reposent sur rien de positif. Ce qui est certain, c'est que le concours de l'Angleterre dépendra dans une large mesure de l'état de l'opinion outre-Manche au moment de l'ouverture des hostilités. Il y a, certes, beaucoup d'Anglais influents qui comprennent que le concours immédiat donné à la France serait d'une importance vitale pour la Grande-Bretagne.

L'*Observer* déclarait le 23 mars 1912 :

L'écrasement de la France nous mettrait en face d'un nouveau système continental où l'empire allemand prendrait la place de l'empire de Napoléon. Notre intérêt autant que nos amitiés exigent donc que nous soyons en mesure d'apporter à la France une aide efficace si l'heure de l'épreuve vient, ou mieux de faire en sorte que cette heure n'arrive pas.

Mais pour cela il est nécessaire que nous soyons en mesure de fournir à la France l'appui d'une force armée équivalente à l'augmentation projetée des forces de terre allemandes.

Il est évident que l'Allemagne veut d'abord attaquer la France pour avoir ensuite les mains libres et agir contre nous. Notre réponse à ce projet doit être deux cuirassés contre un et une armée efficace pour aider l'armée française. (Cité par *Le Temps*, 25 mars 1912.)

Mais ce point de vue n'est pas unanimement partagé en Angleterre. D'après le même *Observer* (cité par *L'Écho de Paris*, 19 novembre 1911), au lendemain d'Agadir, le cabinet anglais était divisé. Une partie estimait que le concours britannique envers la France devait être purement naval.

Depuis, la question a été d'ailleurs discutée publiquement.

Au début de janvier 1912, le *Times*, dans un long et important article, a mis en doute la possibilité et l'opportunité pour l'Angleterre, en cas de conflit franco-allemand, d'envoyer immédiatement sur le continent le corps expéditionnaire. L'auteur a conclu « qu'une expédition militaire sur le continent ne peut être entreprise par l'Angleterre, tant que la flotte ennemie (la flotte allemande) n'aura pas été immobilisée, rendue inoffensive ou mieux détruite. Cela peut demander beaucoup de temps ou peu suivant les circonstances, *mais cela ne peut être fait en un clin d'œil et jusque-là il est inutile et dangereux de parler*

d'envoyer sur le continent un corps expéditionnaire ». (Voir *Le Temps,* 6 janvier 1912.)

Peu après le *Times,* le *Naval and Military Record,* un des journaux militaires anglais les mieux informés, est arrivé à une conclusion identique.

Ces conclusions ont été si nettement formulées qu'elles peuvent avoir pour nous la valeur de véritables avertissements.

Ces opinions émises par des Anglais qui se placent surtout au point de vue des possibilités d'exécution technique des opérations militaires ne sont pas pour déplaire à certains pacifistes anglais qui, depuis quelques années, exercent une réelle influence outre-Manche. Ceux-là sont inquiets de ce qu'ils appellent les progrès du chauvinisme en France depuis l'affaire d'Agadir. (Voir la *Saturday Review,* 23 mars 1912.) Ce sont eux qui favorisent toutes les tentatives de rapprochement avec l'Allemagne et envisagent avec faveur l'idée, en cas de guerre franco-allemande, de donner carte blanche à l'Allemagne contre la France afin que la Grande-Bretagne puisse rester en dehors du conflit. Certes, cette hypothèse n'a guère de chances de se réaliser, mais il suffit qu'elle soit possible pour que nous devions l'envisager.

Action possible de la crise sociale outre-Manche sur l'efficacité d'une intervention militaire anglaise.

Il nous faut, enfin, envisager un élément tout nouveau du problème. Quelle influence la crise sociale anglaise est-elle susceptible dans la période présente d'exercer *sur les débuts* des hostilités franco-allemandes?

Par la rapidité stupéfiante de son évolution sociale depuis peu d'années, la Grande-Bretagne déconcerte les Anglais eux-mêmes. La crise qui se développe outre-

Manche avec une force si soudaine est un fait capital dans l'histoire du monde contemporain. Le prolétariat anglais, si longtemps le mieux organisé, le plus réfléchi, le plus calculateur de l'Europe, a subi une évolution radicale. Qu'on ne s'y trompe pas, le mouvement ouvrier britannique est dominé maintenant dans une large mesure, notamment dans le pays de Galles, par des éléments de tendances anarchistes.

La fameuse grève des mineurs anglais de mars-avril 1912 a été due autant à des causes politiques qu'à des causes économiques. Depuis quatre ou cinq ans, les mineurs anglais ont été travaillés par une propagande socialiste des plus actives et les chefs socialistes imbus aujourd'hui des sentiments les plus subversifs, en déchaînant la grève des mineurs, ont surtout songé à réaliser leurs plans chimériques, en faisant faire d'un seul coup un bond énorme au socialisme, c'est-à-dire en obtenant la nationalisation des mines qui, d'après eux, serait le commencement de la transformation sociale.

D'autre part, en même temps que le prolétariat anglais obéit à des tendances révolutionnaires, la situation des partis à la Chambre des communes, en raison de la nécessité pour les libéraux de tenir un large compte de leurs intérêts électoraux (66 sièges radicaux, dont ceux de 7 ministres parmi lesquels M. Asquith, dépendent du bon vouloir de la Fédération des mineurs), des Irlandais et des socialistes est telle que le gouvernement de Londres a envisagé des solutions qui dépassent en démagogie tout ce qui a été fait dans le même sens sur le continent. Comme disait *Le Temps,* « on ne reconnaît plus l'âme du grand pays libéral qu'est l'Angleterre dans le langage du chef de son gouvernement. Les paroles de M. Asquith sont l'expression d'une sorte de jacobinisme social qui offense à la fois la justice et la raison ».

L'attitude de M. Asquith a été d'autant plus étonnante qu'il avait un moyen relativement simple de déjouer la tactique des éléments révolutionnaires, c'était de s'entremettre entre ouvriers et propriétaires de mines pour leur proposer l'entente sur la base de la participation aux bénéfices, solution équitable et d'une application assez facile dans l'industrie minière.

M. Asquith a cru plus habile de se rallier au principe du *salaire minimum* réclamé par les ouvriers. Il a d'abord espéré que les ouvriers refuseraient de l'accepter pour éviter l'arbitrage obligatoire qui en est la conséquence logique.

Puis, devant la durée de la grève, par une seconde capitulation, M. Asquith ne considérant que les difficultés du moment a fait voter une loi accordant le salaire minimum. Mais dans quelles conditions! Cette loi (*Coal Mines minimum wage act*) n'est qu'une mesure de circonstance ne prévoyant aucune solution pour régler les grèves futures. Les ouvriers ne voulant de l'arbitrage obligatoire à aucun prix, le soin de trancher les difficultés qui se produiront a été remis à des commissions mixtes vouées d'avance à l'impuissance, puisque la loi ne prévoit aucun moyen légal de forcer les parties à s'incliner devant leurs décisions.

Une solution aussi imparfaite ne garantit donc nullement l'avenir. Le travail a repris dans les mines, mais l'état d'esprit des ouvriers ne permet pas d'espérer un apaisement de longue durée, si l'on tient compte des déclarations de Tom Mann, l'un des plus influents meneurs de l'agitation actuelle.

« Rien, dit-il, dans sa revue *Le Syndicaliste industriel,* n'engage à respecter les accords quand il y en a de conclus. *Il n'est pas besoin de garder la foi jurée au patron.* »

Un des disciples de Tom Mann, Charles Watkins, dit

encore : « *Quand un conflit de classe sociale est soulevé, la Force prime le Droit toujours et partout.* » (Cité par *Le Temps,* 19 mars 1912).

Nos amis anglais se trouvent donc devant une ère d'énormes difficultés. Il n'est pas très difficile, dès maintenant, de les prévoir. L'idée de limiter à l'industrie des mines le salaire minimum est manifestement chimérique. Après les mineurs, les cheminots l'exigeront. Ils le réclament déjà, et il n'y a aucune raison pour que, quand les grandes exploitations d'intérêt général britannique fonctionneront, — au moins momentanément, — *sur la base du salaire minimum sans garantie de minimum de production,* les ouvriers de l'industrie privée ne se réclament pas du même principe. On aboutira alors à des difficultés telles pour l'industrie et le commerce de nos voisins qu'il est difficile d'évoquer l'énormité du désastre pouvant en résulter.

En attendant, la loi sur le salaire minimum aura vraisemblablement trois conséquences immédiates.

Certaines mines anglaises peu favorisées deviendront inexploitables, les frais du nouveau régime égalant ou dépassant les recettes.

Comme aucun minimum de production n'est garanti, en cas de travail insuffisant, les propriétaires de mines renverront, quand ils le pourront, les ouvriers incapables ou trop faibles pour assurer une production de charbon au moins équivalente au salaire minimum imposé.

Enfin, il est probable que le prix du charbon montera comme conséquence de la nouvelle loi, et que de ce chef toute l'industrie anglaise, surtout la métallurgie, perdra dans une certaine mesure l'un des avantages qui lui permettent de lutter avec succès sur la plupart des marchés du monde.

Ce qui est stupéfiant, angoissant, et ce qu'il faut

retenir de cette grève, c'est que les mineurs anglais ont développé leur mouvement sans raisons péremptoires et sans aucun souci des conséquences de leur action pour les intérêts de la collectivité britannique. Il leur eût été aisé cependant de comprendre qu'en tout cas, ils allaient contraindre au chômage des centaines de milliers d'ouvriers et enrayer les exportations anglaises dans toutes les parties du monde, favorisant ainsi les concurrents américains et surtout allemands qui ont profité de cette circonstance inespérée pour s'emparer de débouchés extérieurs indispensables au commerce de la Grande-Bretagne.

Par la force des choses, une certaine partie de la clientèle mondiale a déserté ses fournisseurs anglais, au grand dommage, non seulement des exportateurs et des industriels patrons, *mais aussi des ouvriers britanniques qui n'échapperont pas aux conséquences inéluctables des lois de l'incidence économique.*

Selon le mot de M. Asquith lui-même, la grève des mineurs a constitué une catastrophe nationale. Ses conséquences immédiates : diminution des moyens de communication, hausse du prix de certaines denrées, arrêt de nombreuses usines, arrêt dans l'exportation des produits fabriqués, déjà si graves et qui représentent une perte d'un milliard et demi environ (voir *Le Matin,* 9 avril 1912) ne sont rien à côté de celles qui se dessinent pour l'avenir. On peut donc craindre que la crise actuelle ne porte un coup terrible à la prospérité économique de la Grande-Bretagne et n'influe profondément sur le prestige de l'empire britannique tout entier. Le public anglais a envisagé ces éventualités avec un flegme admirable et il est à prévoir qu'après une période de graves difficultés, l'opinion anglaise voudra à tout prix la sauvegarde des intérêts généraux de la nation par une restriction de

l'agitation démagogique et de l'influence des *Trade Unions* qui menacent l'existence même du pays.

Mais, en attendant, devant un aussi monumental oubli des intérêts de la collectivité britannique par les ouvriers anglais, on est fondé à redouter que, dans une période de tension politique avec l'Allemagne, ils ne s'inspirent pas plus des intérêts généraux de l'empire qu'ils ne l'ont fait lors de la grève des mineurs.

Comme l'Angleterre ne dispose pas ainsi que l'Allemagne d'une grande armée permanente, le gouvernement de Londres serait presque réduit à l'impuissance si, au moment critique, les mineurs et les ouvriers des chemins de fer arrêtaient brusquement le travail.

Si, comme certains Anglais le prétendent, une action occulte allemande a attisé les tendances anarchistes des ouvriers britanniques, notamment dans le pays de Galles, on doit admettre que les Allemands ont maintenant un moyen nouveau, mais extrêmement efficace, de neutraliser éventuellement la puissance militaire anglaise, au moins pendant quelques jours, en déchaînant à la fois des troubles sociaux dans les îles Britanniques et en faisant agir énergiquement la flotte allemande dans la mer du Nord.

C'est là une hypothèse avec laquelle nous devons désormais compter. Nous ne pouvons pas oublier qu'elle a menacé de se réaliser l'automne dernier, quand la grève des cheminots anglais a éclaté au plus fort du conflit franco-allemand. On doit prendre d'autant plus au sérieux cette éventualité qu'elle est envisagée très nettement par les ouvriers anglais eux-mêmes. Fait sans précédent en Angleterre, le 26 janvier 1912, le *Labour Party* a tenu à Birmingham une conférence dans laquelle a été examinée la possibilité de déclarer la grève générale en cas de guerre et une résolution a été votée demandant que la question fût mise à l'étude. (Voir *Le Matin,* 27 jan-

vier 1912.) M. Keir Hardie, l'un des députés socialistes d'outre-Manche, a d'ailleurs déclaré : *En cas de guerre, les ouvriers anglais pourraient contraindre la Grande-Bretagne à la paix.* Déjà, le 23 octobre 1910, dans un discours à Bristol, il préconisait la grève en temps de guerre. (Voir *Le Matin,* 24 octobre 1910.)

En tenant compte de cet ensemble, nous sommes donc obligés de conclure que le déchaînement du mouvement socialiste et démagogique outre-Manche est susceptible de compromettre dans une large mesure la valeur du concours militaire et naval de l'entente franco-anglaise, puisque, au moment où s'ouvriraient les hostilités entre la France et l'Allemagne, le gouvernement anglais pourrait se trouver dans l'impossibilité pratique de donner à la France le concours efficace qu'il désirerait et qui serait conforme aux intérêts vitaux de la Grande-Bretagne.

Le concours de la Russie.

La coopération militaire russe nous est garantie par un traité d'alliance positif, *mais d'alliance défensive.*

Donc, *si l'Allemagne nous place dans une condition telle que nous paraissions être les agresseurs,* dans cette hypothèse, d'après la lettre même du traité, la Russie ne serait pas obligée strictement de nous donner son concours. Certes, il est fort possible que la Russie marche, même dans le cas où les apparences seraient contre nous, car ce serait son intérêt. D'ailleurs, une guerre contre l'Allemagne serait populaire dans les masses russes. La guerre contre le Japon ne l'a pas été parce qu'elle revêtait le caractère d'une entreprise coloniale contre un pays dont le moujik russe ne soupçonnait même pas l'existence. Mais, depuis longtemps déjà, l'homme russe sait que le *Niemetz,* l'Allemand, n'est pas son ami. Il a un vieux compte à régler avec lui. Il est

donc très probable que, quand l'occasion se présentera, le « petit père russe » ne sera pas fâché de se payer en une fois des humiliations séculaires que le Germain a fait supporter à la race slave.

Il est donc possible de concevoir une guerre enthousiaste du peuple russe contre l'Allemagne. Mais nous devons prévoir aussi certaines déceptions éventuelles.

Les influences allemandes sont toujours très puissantes à Saint-Pétersbourg. Ce sont elles qui ont déterminé l'entrevue de Potsdam. Malgré toutes les assurances qui ont été données, on peut supposer qu'il a été conclu à cette occasion un accord entre Berlin et Saint-Pétersbourg qui est un affaiblissement de l'alliance franco-russe. Cette supposition, on est bien obligé de la faire, quand on voit, à la suite de la création d'un nouveau corps d'armée allemand à Allenstein sur la frontière russe, le *Novoïé Vrémia* s'exclamer : « *Que cette mesure n'était pas nécessaire après les entretiens de Potsdam, l'Allemagne ne devant pas garder le moindre doute sur les dispositions de la Russie.* » (Cité par la *Kölnische Zeitung,* 3 avril 1912.)

Devant ce langage, qui oblige à penser et à supposer beaucoup, on admettra que les influences allemandes, toujours si fortes à Saint-Pétersbourg, sont susceptibles d'empêcher ou tout au moins de retarder l'entrée de la Russie en campagne. Enfin, *même si l'ordre de mobilisation russe est donné dès le début des hostilités franco-allemandes,* en raison des lenteurs dues à l'immensité russe, de la nouvelle répartition des troupes du tsar, qui auront à faire front contre l'armée austro-hongroise et peut-être au sud du Caucase contre la Turquie, à cause des difficultés susceptibles de naître en Pologne à la suite de la fâcheuse politique suivie par les Russes à Varsovie, il faut bien nous persuader, qu'en mettant les choses au mieux, l'intervention russe ne se fera pas sentir d'une façon vrai-

ment puissante sur le territoire allemand avant six semaines ou deux mois après le début de la guerre.

C'est là une vérité qu'il faudrait faire pénétrer dans le dernier des villages de France, où on s'imagine, bien à tort, que la coopération russe peut avoir une réaction utile immédiate sur notre frontière de l'Est.

Donc, si l'on tient compte des incertitudes du concours anglais et de l'intervention utile forcément tardive de la Russie, même dans le cas de son plein concours, nous devons conclure : *tout bien considéré, le peuple français ne peut se trouver garanti contre les plus néfastes désillusions que si son moral est porté à un niveau tel qu'il accepte l'idée de combattre seul contre l'Allemagne et l'Italie.*

La question maintenant est de savoir si nous en avons les moyens.

CHAPITRE XXVII

LA FRANCE DEVANT LA GUERRE

I. **Avons-nous les moyens essentiels de soutenir seuls dans des conditions de chances acceptables la guerre contre l'Allemagne et l'Italie?** — La valeur de nos officiers. — Nos effectifs de guerre sont-ils suffisants? — L'exemple italien. — Pouvons-nous accroître nos effectifs? — L'armée africaine. — Les troupes noires. — Les Allemands et nos troupes noires.

II. **Pouvons-nous faire face aux dépenses croissantes nécessitées par les armements sur terre et sur mer?** — Les pacifistes et les dépenses militaires. — Les dépenses militaires constituent-elles une perte d'argent. — Où va l'argent du budget de la guerre? — Les dépenses de la défense nationale tombent dans la poche des petits contribuables et surtout des ouvriers. — L'erreur économique des pacifistes.

III. **Les avantages de l'Allemagne.** — Le choix de l'heure de la guerre. — Le caractère foudroyant de l'attaque allemande. — La supériorité du service d'espionnage allemand. — Les socialistes français et allemands en cas de guerre.

IV. **Les avantages de la France.** — La valeur de notre artillerie de campagne. — Notre supériorité en aviation militaire et les conditions de son maintien. — Les rapports de notre officier avec notre soldat. — La puissance financière. — Les facilités du ravitaillement.

V. **Les conditions du succès pour la France.** — La France ne doit compter que sur elle-même. — Avant tout, il faudra dominer nos nerfs. — Il faudra s'engager à fond. — Il faudra réaliser l'union de tous. — Il faudra résister à de premiers échecs possibles. — A tout prix, il faudra savoir tenir pendant un an.

En dehors des qualités morales permettant de faire la guerre, qualités qu'une petite nation peut posséder aussi bien qu'une grande, il s'agit de savoir si la France a les

moyens indispensables pour affronter la lutte dans l'hypothèse la plus défavorable, celle que nous venons d'envisager au chapitre précédent.

I. — AVONS-NOUS LES MOYENS ESSENTIELS DE SOUTENIR SEULS DANS DES CONDITIONS DE CHANCES ACCEPTABLES LA GUERRE CONTRE L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE?

La réponse à cette question demande une opinion précise sur les trois éléments principaux du problème : la valeur de nos officiers, la puissance de nos effectifs, notre faculté de supporter les frais des armements.

La valeur de nos officiers.

La valeur de nos officiers ne saurait être mise en doute, car elle est universellement reconnue. Seule l'introduction de la politique dans l'armée a empêché certains postes du haut commandement d'être confiés aux plus dignes par leurs capacités techniques. Mais tout cela change, grâce à l'heureuse action de M. Millerand. (Voir p. 559.) Nous avons déjà à la tête de bon nombre de nos corps d'armée des hommes d'incontestable valeur et les grades de colonels, de lieutenants-colonels, surtout de commandants et de capitaines sont littéralement bondés de chefs remarquables dont précisément la politique des dernières années a empêché l'avancement qu'ils auraient dû recevoir. Il n'y a aucune forfanterie à dire, — car c'est une vérité reconnue par nos observateurs étrangers les plus attentifs, — que, dans son ensemble, notre corps d'officiers est d'une valeur intellectuelle supérieure au corps des officiers allemands. Outre-Rhin, la supériorité existe dans la constitution du grand état-major, mais cette supériorité est grandement diminuée par les heureuses et toutes récentes réformes de MM. Messimy et Millerand.

Partout où on les laisse faire leurs preuves d'intelligence et de dévouement, dans les territoires militaires du Tonkin, dans les bureaux arabes, dans l'aviation, nos officiers se montrent réellement supérieurs et pleins de ressources. La garantie de leur valeur résulte encore de ce qu'ils ont su rester, malgré l'incroyable régime auquel on les a soumis depuis une douzaine d'années.

Ayons donc pleine confiance dans notre corps d'officiers. Il renferme toutes les ressources morales et techniques qu'une nation peut souhaiter. Nous avons dans l'armée et dans la marine un admirable personnel de chefs. A nous de savoir l'utiliser. Le vrai et unique problème est de savoir mettre chaque officier à la place où il peut donner le meilleur rendement.

Nos effectifs de guerre sont-ils suffisants?

Pour mener la guerre moderne, il faut des effectifs considérables. Les nôtres sont-ils suffisants?

Au mois de septembre 1911, M. Klotz, ministre des Finances, dans un discours officiel, proclamait qu'en cas de guerre, nous pouvions mettre sous les armes 4 millions et demi de combattants. (Voir *Le Matin,* 18 septembre 1911.) Nous avons vu (p. 435) *qu'après l'application de ses lois militaires de* 1912, l'Allemagne pourra mobiliser 5 millions et demi de soldats.

Évidemment, l'action de l'Italie contre nous sur terre immobilisera deux de nos corps d'armée, mais il faut tenir compte en notre faveur du fait que la frontière montagneuse des Alpes est relativement facile à défendre et que l'Allemagne, elle aussi, aura à laisser plusieurs corps d'armée en observation sur sa frontière de l'Est, *même si la Russie ne prenait pas part immédiatement à la lutte.* Par conséquent, nous pouvons dire que nous sommes à l'égard de l'Allemagne, *au point de vue des hommes mobili-*

sables, à peu près dans la proportion de 4 à 5. C'est là une proportion qui vraiment n'a rien d'effrayant. En outre, on remarquera que notre chiffre de 4 millions et demi d'hommes actuellement mobilisables est plus que suffisant pour faire face aux éventualités militaires les plus complexes. Nos effectifs de guerre actuels sont même tellement énormes que probablement on ne pourra même pas tous les employer.

Tous les techniciens reconnaissent que le théâtre relativement restreint de la prochaine lutte (frontières suisse, allemande et belge) ne permettra d'utiliser au début qu'une partie relativement faible de nos troupes. Nos meilleurs officiers protestent d'ailleurs contre la folie du nombre qui a régné pendant les dernières années. La guerre, en effet, ne se résout pas par une simple addition du chiffre des combattants. L'histoire nous prouve que ce n'est pas le nombre des soldats engagés mais leur valeur et leur bon emploi qui décident de la victoire.

L'exemple italien. La victoire ne suit pas nécessairement les gros bataillons. A la séduction des masses, elle préfère le génie des conducteurs de batailles. Napoléon a maintes fois vaincu avec des forces numériquement inférieures. A l'heure présente, 130 000 Italiens occupent les bords maritimes de la Tripolitaine, dans le rayon d'action de leurs canons de marine. Ils n'ont devant eux que 30 000 ou 40 000 Turcs et Arabes, mais les soldats de Victor-Emmanuel ne peuvent sortir loin de leurs retranchements, parce qu'ils ont affaire à des adversaires d'un moral militaire supérieur au leur. Les fils du désert cyrénaïque, entraînés depuis l'enfance aux combats entre tribus et conduits par des officiers turcs de haute valeur, Nechat Bey, Fethi Bey,

Enver Bey, font preuve d'un incomparable mordant. En dépit des feux redoublés des engins les plus modernes, ils arrivent à franchir les zones sablonneuses qui les séparent des retranchements italiens. Nombre d'entre eux parviennent même à franchir le réseau des chausse-trapes et des fils de fer barbelés et arrivent se faire tuer à quelques mètres des tranchées italiennes, ayant réalisé ce qui paraît à la raison presque impossible. Donc, le nombre n'est pas l'élément capital de la guerre.

Finissons-en avec l'idée des gros bataillons nécessairement victorieux. Elle est aussi fausse que déprimante.

Convainquons-nous que nos effectifs mobilisables sont suffisants et que dans la prochaine guerre les excédents d'effectifs de l'Allemagne par rapport à nous ne pèseront pas dans la balance du destin un poids proportionnel à leur nombre, mais que leur influence dépendra entièrement de savoir si la valeur du haut commandement et la volonté offensive des troupes se trouvera à l'est où à l'ouest du Rhin.

Pouvons-nous accroître nos effectifs?

Mais, dira-t-on, les Allemands accroîtront encore leurs effectifs grâce à leur population surabondante. Alors la disproportion pourra devenir trop grande puisque nous avons déjà atteint le maximum possible en raison de notre population stationnaire.

Or, même dans ce cas, nous avons à notre disposition tous les moyens de parer au danger. La suppression de l'inscription maritime nous permettrait de gagner à près de 50 000 hommes environ (voir p. 597), mais nous avons une autre solution possible : celle des troupes arabes et noires.

L'armée africaine. Notre empire colonial compte environ 42 millions d'habitants. Sans doute, ce sont pour la plupart des indigènes, mais ces indigènes sont des *sujets français* qui constituent la part la plus notable de *la plus grande France*. C'est eux que nous devons, de plus en plus, faire bénéficier progressivement des avantages de notre vieille civilisation. Il est donc naturel que nous fassions une place dans nos armées à ceux de nos éléments indigènes qui ont un goût naturel pour le métier des armes et qui sont tout disposés à concourir de leur plein gré à la défense du grand empire dont ils font partie.

Certes, la plupart de nos sujets indigènes habitent trop loin de la métropole pour concourir à la défense continentale de la France, mais nous avons cette bonne fortune que nos possessions africaines, l'Afrique occidentale, l'Algérie, le Maroc notamment, contiennent des populations arabes ou noires naturellement guerrières et dont certains éléments ne demandent pas mieux que de servir sous les drapeaux partout où nous voudrons les utiliser.

C'est de cette idée qu'est né le projet de création d'une armée africaine consistant en un corps de 40 000 hommes dont 20 000 noirs, le reste étant des Arabes et surtout des Berbères. *Une fois ce corps créé, il suffirait de lui donner le développement qui correspondrait au déficit de notre natalité et aux accroissements des effectifs allemands.*

Les troupes noires. En raison de ses ressources numériques et de ses qualités militaires, l'élément noir de cette armée africaine est destiné à prendre une importance particulière, car il pourrait être utilisé même en Europe.

C'est là l'idée puissante qu'ont mise en pleine lumière

avec netteté et vigueur MM. le colonel Mangin, Roume, ancien gouverneur, et Merlaux-Ponty, gouverneur actuel de l'Afrique occidentale. Grâce au concours de la presse, la question des troupes noires a fait de rapides progrès. L'ancien généralissime, le général de Lacroix, les généraux Langlois, Bonnal, Zurlinden, Archinard, etc., ont reconnu tous les avantages que peuvent offrir les bataillons noirs.

L'histoire des troupes nègres depuis les armées des Pharaons jusqu'à l'expédition de Cuba montre que, parmi les qualités militaires essentielles du soldat noir, la plus importante est peut-être celle de pouvoir vivre sous les climats les plus froids.

Quant à la volonté de nos sujets noirs de l'Afrique occidentale de combattre éventuellement à nos côtés, elle n'est pas douteuse. Les résultats de la mission conduite par le colonel Mangin ont démontré tout ce que l'on peut attendre du nouveau sentiment patriotique né dans l'âme des noirs sénégalais à l'égard de la France. En effet, l'amour de la terre natale a pris conscience dans l'âme de ces indigènes et cet amour s'étend aussi à la nation qui a ramené la paix et le bien-être au Sénégal. « Le noir sénégalais s'affirme Français, qualifie tout étranger de « sauvage » et revendique pour lui-même le droit de prendre les armes pour défendre un drapeau qu'il considère comme le sien. » Au point de vue de la résistance des Sénégalais aux fatigues d'une campagne dans des climats très différents du leur, toutes les expériences pratiques faites au Maroc et dans le Sud oranais ont donné les meilleurs résultats.

Le séjour des tirailleurs sénégalais en Algérie démontre que la mortalité a été considérablement moindre parmi eux que parmi les troupes algéro-tunisiennes. Or, il convient de noter que, parmi les Sénégalais cantonnés

dans le Sud oranais, on a commis la faute de comprendre beaucoup d'hommes fatigués ou malingres. 379 sur 782 venaient de faire colonne ou de séjourner dans des régions en guerre. En dépit de ces conditions défavorables, la morbidité a également été sensiblement inférieure chez les Sénégalais à celle des troupes algéro-tunisiennes. C'est ce qui a permis au médecin aide-major Rigaux de conclure dans son rapport d'ensemble pour le détachement de Beni Ounif : « L'état sanitaire des Sénégalais est aussi satisfaisant que possible et même supérieur à celui des autres corps de la garnison d'Ounif. » (Voir *Le Temps,* 8 janvier 1912.)

Quel peut être maintenant au point de vue numérique le concours que nous pouvons tirer de nos populations noires?

D'après les hommes les plus compétents sur ce point, si on utilisait les possibilités actuelles de nos sujets noirs, susceptibles de faire de bons soldats, au bout de dix ans, nous aurions 75 000 hommes sous les drapeaux. Mais en tirant parti de toutes les ressources militaires que nous offrent nos populations indigènes, la France, avec une organisation appropriée, pourrait en un petit nombre d'années compter sur le concours en Europe de plusieurs centaines de mille hommes de troupes noires et arabes. Il convient, en outre, de savoir que ces possibilités s'accroîtront avec le temps, car la période de doublement de la race arabe est de 70 ans environ et celle de la race noire de 37 ans seulement.

La France peut donc tirer un magnifique parti de ses troupes indigènes et notamment de ses soldats noirs qui, dès l'enfance habitués à l'idée de guerre, auraient dans une guerre continentale une écrasante supériorité d'offensive morale sur des recrues à peine sorties des usines et des bureaux.

Pour créer une armée noire, il nous suffit de vouloir et de bien comprendre les conditions du succès. Comme l'a démontré le colonel Mangin, il n'y a pas d'utilisation possible des troupes noires à l'extérieur, soit au Maroc, soit en Algérie, soit ailleurs, sans la création en Afrique occidentale française d'un service de relève correspondant, comme chiffre, aux deux tiers des contingents employés à l'extérieur. Faute de cette réserve d'hommes, de ce « réservoir », on condamne les troupes noires à un surmenage qui se traduit par des pertes excessives, ce qui est doublement déplorable au point de vue de la simple humanité, à laquelle ont droit nos troupes noires au même titre que nos troupes blanches, et au point de vue de la fâcheuse impression produite au sein des populations de l'Afrique occidentale française.

Jusqu'au commencement de 1910, la situation de la relève, du « réservoir » des troupes noires a été tout à fait insuffisante, mais tout récemment M. Millerand a fait bénéficier l'organisation des troupes noires de l'heureuse influence de son esprit de décision. (Voir page 563.)

Les Allemands et nos troupes noires.

L'importance de la question des soldats noirs est encore démontrée par la crainte qu'ont les Allemands de nous voir accroître dans de notables proportions ces troupes indigènes.

La *Tægliche Rundschau* (10 décembre 1911) reconnaît :

Si, en cas de guerre, le bon ordre dans les colonies ne peut être maintenu que par l'intervention de troupes européennes, qui seront remplacées par des troupes noires sur le théâtre des hostilités, la France n'est pas certaine de la supériorité du nombre, la victoire n'est pas certaine ; *mais si la France confie*

le bon ordre des colonies à une armée de légionnaires et si elle jette toutes ses troupes noires sur le continent, la supériorité numérique lui est acquise. Il est certain que les dirigeants de l'amée française ont pensé à la création d'une armée noire puissante, et c'est avec ce fait que l'Allemagne doit compter, quoi qu'en dise M. de Kiderlen Waechter.

Les Allemands sont donc fort désappointés de nous voir, au moyen de nos populations indigènes, trouver une solution aussi élégante qu'effective au problème de la stagnation de nos effectifs. Ils se rappellent avec amertume la valeur des turcos en 1870 et ils constatent que, *si nous le voulons,* ils ne peuvent même pas nous submerger sous le nombre.

En réalité, l'extension plus ou moins grande à donner à nos troupes noires dépend entièrement de nous; c'est une simple question d'argent et d'esprit d'organisation.

II. — POUVONS-NOUS FAIRE FACE AUX DÉPENSES CROISSANTES NÉCESSITÉES PAR LES ARMEMENTS SUR TERRE ET SUR MER?

Les pacifistes et les dépenses militaires.

M. Jaurès, à propos de la paix armée qui dévore les budgets, a bien des fois constaté :

« L'absurdité d'un régime, qui coûte tous les ans neuf milliards à l'Europe, éclate à tous les yeux. (Voir *La Revue de Paris,* 15 avril 1910.)

Tel est le fameux argument, si souvent répété, qui consiste à dire que l'armée et la marine sont pour l'argent des peuples des gouffres sans fond. Combien de fois n'a-t-on pas affirmé chez nous qu'il est absurde de continuer à détruire le plus clair de nos ressources en vue de la préparation à la guerre? La folie des armements épuise les contribuables et les nations, etc.

Or, pour n'avoir jamais été nettement combattus, ces

arguments sont généralement acceptés comme une vérité dogmatique. Et cependant, pour peu qu'on y réfléchisse leur valeur apparaît singulièrement relative.

Il est totalement faux que les dépenses militaires aient les conséquences néfastes qu'on leur attribue. Cela est si vrai qu'on ne saurait les supprimer ou même les restreindre dans une proportion importante sans déchaîner une redoutable crise économique dont auraient à souffrir, — nous ne nous préoccupons ici que de la France, — notre industrie et surtout nos agriculteurs et nos ouvriers.

Les dépenses militaires constituent-elles une perte d'argent?

Tout d'abord constatons qu'il est inexact de dire que les dépenses militaires entraînent *une perte d'argent.*

Si les millions consacrés à la défense nationale étaient réellement perdus, il y a longtemps que la France aurait fait faillite. Non, cet argent n'est pas perdu. Il est facile de le démontrer. Posons le principe, que nous allons d'ailleurs immédiatement vérifier, que *les dépenses militaires ne déterminent qu'une circulation particulièrement active d'argent, or, l'argent qui circule n'est pas nécessairement de l'argent perdu.*

En effet, les sommes que les contribuables français versent dans les caisses de l'État pour subvenir aux dépenses militaires n'y restent pas; elles ne font que les traverser avec une extrême rapidité. *Notre argent destiné à l'armée et à la marine une fois entre les mains du percepteur en sort presque aussitôt et rentre, non pas dans la poche de tous les contribuables,* mais, surtout, constatation intéressante qu'on n'a pas assez mise en évidence, *dans la poche des contribuables qui paient rela-*

tivement le moins d'impôts, comme je vais l'établir plus loin.

Cette vérité apparaît d'une façon lumineuse pour peu qu'on se donne la peine d'examiner les détails du budget de la guerre.

Où va l'argent du budget de la guerre?

Consultons, d'après *Le Journal officiel* du 31 décembre 1907, la loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1908. (Les résultats de notre examen seraient analogues pour n'importe quelle année.)

Nous constatons que le budget de la guerre de 1908 s'est élevé en chiffres ronds à 780 millions. Cherchons maintenant à discerner dans quelle mesure et sous quelle forme cette énorme somme d'argent a fait retour aux contribuables et à quelles catégories de ceux-ci. En se plaçant à ce point de vue, nous constatons qu'il faut répartir les 107 chapitres de ce budget de 780 millions en quatre groupes distincts.

Premier groupe

Ce groupe comprend les dépenses représentées par des traitements et des soldes payés au *personnel* des multiples services de l'armée, qu'il s'agisse du ministre, des états-majors, des sous-officiers, ou soldats, des employés ou des ouvriers civils. L'ensemble de ces dépenses s'élève à..... *299 millions.*

Deuxième groupe

C'est le groupe des dépenses faites pour le *matériel* des diverses écoles militaires, des différentes administrations de la Guerre, les munitions d'instruction, de tir, les poudres et salpêtres, l'habillement, le harnachement, le couchage, les hôpitaux, l'armement de réserve, les armements extraordinaires, etc., soit ..... *212 millions.*

Troisième groupe

Le troisième groupe est celui des dépenses mixtes, c'est-à-dire l'ensemble des chapitres du budget, servant à payer à la fois du *personnel* et du *matériel*. Les chapitres du budget présentant ce double caractere sont peu nombreux. Ils ne représentent qu'un chiffre de..... *36 millions.*

Quatrième groupe

Ce groupe est formé des dépenses faites pour l'achat des chevaux, des fourrages et des vivres nécessaires à la troupe, soit..... *233 millions.*

Quelles déductions permettent ces constatations? Elles sont bien simples.

Les 299 millions du premier groupe représentent entièrement des soldes, des traitements ou des salaires payés à des citoyens français, donc à des contribuables, qui, par le simple mécanisme de leur *propre consommation et de celle de leur famille, restituent très rapidement à la circulation générale l'argent qu'ils reçoivent de l'État.*

Remarquons, en outre, qu'une très faible partie de ces 299 millions sert à payer les grades supérieurs. *Les principaux bénéficiaires, et de beaucoup, de cette somme considérable sont de simples soldats, des sous-officiers, des ouvriers, ou de petits fonctionnaires, donc de petits contribuables.*

Quant aux 212 millions de matériel du deuxième groupe, ils représentent surtout de la main-d'œuvre et tombent par conséquent dans la poche des ouvriers. En effet, *la valeur du matériel de guerre provient surtout de la main-d'œuvre qui sert à l'établir. Le prix de la matière ne compte que pour une part relativement très faible.*

Prenons un exemple topique. Considérons le fusil Lebel que la plupart de mes lecteurs ont eu entre les mains.

Voilà une arme qui, si nous prenons des chiffres ronds, revient à l'État à environ 60 francs.

Or, si l'on fait le compte des multiples opérations de main-d'œuvre nécessaire pour façonner le bois d'un fusil Lebel, pour traiter le métal qui le compose, pour établir les pièces détachées interchangeables dont l'ensemble réuni constitue l'arme dont est dotée notre armée, *on arrive à constater que la main-d'œuvre, sous ses aspects les plus divers, absorbe environ 55 francs ; c'est-à-dire onze journées de travail payées à un ouvrier à raison de 5 francs par jour.*

Quant aux cinq francs restant, qui correspondent aux matières premières, que représentent-ils? *Ils représentent la prime d'assurance que paye la collectivité française pour avoir une arme capable de contribuer à sa sécurité.*

Or, ce qui est vrai pour le fusil l'est également pour les mêmes raisons pour tous les autres éléments de l'armement, pour les canons, les mitrailleuses, les sous-marins, les cuirassés, pour tous les objets d'équipement, les uniformes, les sacs, les chaussures, etc.

Sans doute, les chefs d'industrie et leurs commanditaires, d'ailleurs contribuables eux aussi, reçoivent une certaine fraction de ces 212 millions, mais la plus grosse partie, et de beaucoup, va certainement rétribuer des ouvriers.

Les 36 millions du troisième groupe participent aux observations qui précèdent puisqu'ils servent, par parts à peu près égales, soit à rétribuer du *personnel,* donc des contribuables consommateurs, soit à payer du *matériel*, donc à rémunérer surtout les ouvriers.

Enfin, les 233 millions du quatrième groupe servent à payer, sur tous les points de la France, les agriculteurs qui vendent à l'armée les chevaux, les fourrages et les vivres dont elle a besoin.

Par conséquent, les 780 millions du budget de la guerre de 1908 ont été :

A des contribuables consommateurs employés par l'armée : les 299 millions du premier groupe, plus la moitié du troisième groupe, soit 18 millions, donc ensemble.....	317 millions.
Aux contribuables industriels et surtout aux ouvriers : les 212 millions du deuxième groupe, plus la moitié du troisième groupe, soit 18 millions, donc ensemble.....	230 millions.
Aux contribuables agriculteurs : les dépenses du quatrième groupe, soit.....	233 millions.
Nous retrouvons ainsi le total du budget de la Guerre, soit.....	780 millions.

Or, ce qui est vrai pour l'armée l'est également pour la marine, avec cette différence que, dans la marine, la part du *matériel* étant infiniment plus considérable que celle du *personnel,* les ouvriers sont de beaucoup les principaux bénéficiaires des dépenses navales.

La démonstration qui précède et qui paraît convaincante permet maintenant de discerner ce qu'est réellement le budget de la défense nationale par rapport au peuple et aux contribuables.

Les dépenses de la défense nationale tombent dans la poche des petits contribuables et surtout des ouvriers.

Nous constatons donc :

Que pour un pays comme la France, qui trouve sur son sol ou dans ses colonies les matières premières nécessaires, les industries et les ouvriers dont elle a besoin pour son armée et sa marine, *les dépenses militaires sont une simple cause de circulation d'argent et déterminent un mouvement considérable d'affaires ;*

Que presque tout cet argent revient très vite aux contribuables, soit parce que ceux-ci reçoivent un traitement, une solde ou un salaire de l'armée, soit parce qu'ils sont ses fournisseurs comme industriels, ouvriers ou agriculteurs.

(C'est pour cette raison d'ailleurs que les villes luttent entre elles, et s'imposent souvent de lourdes charges afin d'avoir une garnison ou d'accroître celle qu'elles possèdent déjà, la seule présence de la troupe étant une source de prospérité pour le commerce local.)

De tous les contribuables, seuls les simples rentiers ne recouvrent aucune partie du budget de la défense nationale, car s'ils doivent payer une fraction importante de l'impôt, en raison de leur fortune élevée, ils n'appartiennent à aucune des catégories de contribuables auxquels revient l'argent de la défense nationale pour les raisons exposées plus haut.

On est donc, par suite, en droit de conclure que le budget de la défense nationale, puisque ses principaux bénéficiaires sont de modestes fonctionnaires, des agriculteurs, des ouvriers, est, en fait, le plus démocratique de nos budgets.

C'est une constatation importante à faire dans une démocratie et qui ne manque pas de piquant étant données les idées en cours.

On voit donc que nos antimilitaristes avoués ou cachés sont de pitoyables économistes quand ils invoquent pour justifier l'abandon des dépenses militaires, l'argument tiré des ruines qui en résultent. Quant aux ouvriers qui les écoutent et les suivent, ils font preuve d'une incompréhension manifeste de leur intérêt personnel, car en abondant dans le sens de MM. Jaurès, Hervé et consorts, ils travaillent simplement à se priver de leurs moyens d'existence.

On le constate d'ailleurs quand les plus fougueux ouvriers antimilitaristes de nos arsenaux s'empressent

d'envoyer délégations sur délégations auprès des ministres de la Guerre et de la Marine et de faire intervenir leurs députés, généralement socialistes, lorsqu'il est question de renvoyer des arsenaux quelques centaines d'ouvriers par suite du ralentissement dans la production du matériel de guerre.

Enfin, il faut constater que la vie économique est si complexe à notre époque, qu'il existe à l'heure actuelle sur notre territoire tant d'usines, tant de fabriques, tant de manufactures, tant d'agriculteurs, tant d'ouvriers, tant de Français qui vivent directement ou indirectement de l'armée ou de la marine qu'il serait impossible à n'importe quel gouvernement de restreindre sérieusement les dépenses de la défense nationale sans déchaîner la plus intolérable des crises économiques.

Plus tard l'organisation économique générale permettra peut-être un déplacement et une transformation des buts de la production, mais, avant de parvenir à cette époque, un temps considérable s'écoulera encore.

L'erreur économique des pacifistes.

Si l'on tient compte de ces considérations et de ces faits, on arrive à se convaincre de l'inconséquence des affirmations économiques des pacifistes.

Dans une brochure intitulée : *Limitation des charges navales et militaires,* M. d'Estournelles de Constant assure :

Un gouvernement qui limiterait spontanément, dans la mesure qui lui paraîtrait raisonnable, ses dépenses navales et militaires, s'exposerait à moins de dangers que celui qui appauvrira son pays en lui demandant des sacrifices excessifs. En cas d'agression, il aurait à son service moins de cuirassés, mais plus d'enthousiasme de ses populations indigènes, plus de ressources et, en outre, plus de sympathies et plus d'appui de l'opinion universelle. (Cité par *L'Écho de Paris,* 4 mars 1912.)

M. d'Estournelles de Constant a réédité ces théories des « dépenses improductives » au Sénat même, lors de la discussion du programme naval, se plaignant que le prélèvement des sommes consacrées à la défense nationale rendît plus lente l'exécution des réformes sociales. (Voir *Le Temps*, 30 mars et 3 avril 1912.)

Il est regrettable que le ministre de la Marine n'ait pas songé à faire évaluer en journées de travail ce que représente l'exécution du programme naval. Il lui eût été alors facile de démontrer par des chiffres précis à MM. les pacifistes que les dépenses navales feront entrer dans la poche des ouvriers infiniment plus d'argent que les fameuses retraites ouvrières et cela tout de suite sans attendre qu'ils aient soixante-cinq, ni même soixante ans. *Cette évaluation des dépenses militaires en journées de travail serait à produire désormais toutes les fois qu'il faudra demander de nouveaux crédits au Parlement pour les besoins de la défense nationale.*

En résumé, nous possédons tous les éléments indispensables à la conduite de la grande guerre moderne, officiers de valeur, effectifs suffisants, ressources financières.

Accueillons donc, sans doute sans enthousiasme évidemment, mais avec courage, puisqu'elles sont une simple cause de circulation d'argent, les lourdes dépenses nouvelles qui s'imposent à nous, pour maintenir notre armée et notre marine au niveau de toutes les éventualités et faisons en sorte que ces dépenses soient réellement et complètement profitables. Il en sera ainsi, à la condition que *nous comprenions bien clairement que les armes les plus perfectionnées ne suffisent pas pour s'assurer la victoire, que la valeur morale est infiniment supérieure à la guerre, à la puissance simplement matérielle des armements.*

Le fusil à pierre des grognards de Napoléon, entre les mains d'un soldat ayant la volonté implacable d'avancer, est un gage plus certain de la victoire qu'un fusil à répétition automatique confié à un disciple d'Hervé, décidé à jeter son arme à la première alerte ou à s'en servir contre ses chefs.

Comme il est capital que nous n'ayons aucune illusion sur les difficultés de la lutte, il nous faut encore connaître les bonnes et les mauvaises cartes que nous pouvons avoir dans notre jeu.

La France et l'Allemagne ont, en effet, chacune des supériorités qui constituent pour l'autre des infériorités. Tâchons de discerner la nature de ces avantages respectifs.

III. — LES AVANTAGES DE L'ALLEMAGNE

Le choix de l'heure de la guerre.

Le choix de l'heure de la guerre appartiendra sûrement à l'Allemagne et non à nous, *même si nous avons l'apparence d'être les agresseurs*.

Il faut bien comprendre, en effet, que la guerre pourra éclater dans des conditions telles que le gouvernement allemand nous aura mis dans la nécessité de nous battre, par exemple, en se servant d'une des nombreuses clauses si complexes du traité du 4 novembre 1911 relatif au Congo-Maroc, de telle sorte que l'opinion française excédée, trouvant l'honneur du pays engagé, se verra placée devant l'obligation de la lutte. C'est là une hypothèse très vraisemblable. Elle est conseillée ouvertement par le général von Bernhardi (voir p. 428). Or, dans la tâche qui consiste à mettre les torts apparents du côté de l'adversaire, la diplomatie berlinoise excelle. On sait avec quel art elle l'a accomplie avant la guerre de 1870.

Depuis Sadowa, Bismarck n'a cessé de harceler la France pour nous amener à commettre une imprudence. Il est si bien parvenu à ses fins que la France a été l'agresseur, ce qui a singulièrement servi la Prusse devant l'Europe. On peut donc admettre qu'à la veille de la future guerre, le successeur de Bismarck à la Willhelmstrasse cherchera à s'assurer le même avantage, *qui permettrait à la Russie de se trouver dans un cas de non-application de son traité d'alliance avec nous, qui est purement défensif.*

Or, même dans cette hypothèse, c'est l'Allemagne qui aura, en fait, le choix de l'heure de la guerre, *car elle ne nous provoquera qu'à l'instant choisi par elle et qu'elle aura préparé.* Il n'y a rien à faire à cela. L'organisation du gouvernement de Berlin, plus concentrée que la nôtre au point de vue de la guerre par rapport à notre parlementarisme délabré, lui assure cette supériorité sur nous. Admettons donc que l'Allemagne quelles que soient les apparences aura sur nous l'avantage assurément considérable du choix de l'heure de la lutte.

Le caractère foudroyant de l'attaque allemande.

Que cette hypothèse concernant les apparences diplomatiques se réalise ou que la guerre soit faite sans cette préparation des décors moraux du conflit, il est certain encore que l'offensive allemande commencera contre nous, par un choc d'une violence inouïe et terrifiante, car *à Berlin on sait que l'Allemagne ne peut pas faire une longue guerre ; il s'agit donc de nous abattre vite, afin de ne pas donner aux éléments qui nous sont sont favorables le temps d'agir en notre faveur.*

Le caractère foudroyant de l'attaque allemande constituera encore un avantage évident pour nos adversaires.

La supériorité du service d'espionnage allemand.

C'est alors que nous verrons se produire les résultats de la supériorité incontestable du service d'espionnage allemand chez nous déjà signalés. (Voir p. 163.)

Dans une étude magistrale, parue dans *Le Correspondant* (25 février 1912), le général Maitrot a remarquablement montré quel rôle formidable jouera le service d'espionnage allemand dès le début de la prochaine guerre.

Les deux nations sont à égalité, au point de vue transports stratégiques et rapidité de concentration : c'est cette égalité que nos adversaires chercheront à rompre en leur faveur.

Mais comment? Pas en augmentant le nombre de voies de concentration déjà existantes en Alsace-Lorraine ; il semble bien qu'il y ait saturation sur le front considéré, mais en ralentissant par des destructions méthodiques le rendement du réseau français. Et c'est ici que nous entrons dans le vif du sujet.

Toutefois, nous demandons tout d'abord au lecteur de vouloir bien se figurer, en pensée, le spectacle offert par nos voies ferrées au début d'une guerre : tout le trafic arrêté, le réseau national est requis par l'armée ; 1 800 trains de troupes vont rouler vers la frontière de l'Est, 100 trains par corps d'armée, la plupart de 50 wagons et long de 350 mètres. Si on forme 5 trains d'éléments d'armée soit 1 000 trains, en tout 2 800 trains. Et il n'y a pas que ces trains qui suivent les lignes de transport aboutissant à la zone de concentration ; il y a des trains d'approvisionnements de toutes sortes pour les places fortes, pour les grands centres de population.

Le ravitaillement de Paris, en dehors du ravitaillement journalier, exigerait 8 000 trains de 500 tonnes, aussi confiera-t-on les deux tiers des transports aux canaux ; il n'en restera pas moins 2 600 trains à destination de Paris.

Pendant tout le temps que dure la concentration, ces énormes trains, avons-nous dit plus haut, se succèdent de vingt en vingt minutes sur les lignes à double voie, à la vitesse de trente kilomètres à l'heure. C'est un mouvement ininterrompu, une

lente montée vers l'Est de toutes les forces vives de la nation; un million d'hommes, que d'autres qui attendent dans les dépôts s'apprêtent à suivre.

S'imagine-t-on l'effet que produirait dans cette masse de trains un accident quelconque, déraillement, rupture de pont, éboulement dans un tunnel, etc. etc. C'est l'arrêt immédiat sur une bonne partie de la ligne. Nous savons que tous les cas qui pouvaient être prévus l'ont été, que dans le plan de transport on a étudié des « variantes » dans l'hypothèse ou tel ou tel ouvrage serait détruit; on détournera les trains par la ligne de X... qui n'est pas, ou est peu utilisée et on rejoindra la voie initiale de la station de Z..., etc.

Le voilà, le danger réel, terrible, et soyons bien convaincus que les Allemands mettront tout en œuvre pour le faire naître et provoquer un désastre irréparable.

N'en doutons pas, les ouvrages à détruire, les portions de voies à faire sauter ou à saboter sont déjà repérés, reconnus et les moyens d'exécution arrêtés dans tous leurs détails..

Mais, dira-t-on, il y a un service de protection des voies ferrées prévu pour tout le réseau; de plus, certains ouvrages d'art à proximité des villes de garnison seront gardés par des postes de l'armée active que viennent relever des postes de territoriaux.

Voici un bateau, qui, au pas lent de ses deux chevaux de remorque, s'avance sur le canal de la Marne au Rhin. Il est monté par un honnête équipage, il va à Toul ou à Bar-le-Duc porter un convoi de bois ou quelques tonnes de farines. Il est accompagné d'un convoyeur militaire qui se tient en tenue près du patron. Les papiers sont en règle, rien de suspect, rien d'anormal. Soudain, en passant sous le pont du chemin de fer, à Sermaise, ce paisible bateau se transforme en un volcan. Sous son bois, ses sacs de farine, il y avait 500 kilogrammes de dynamite. Tout a sauté; bateau, attelage et pont du chemin de fer. Voilà la voie coupée sérieusement, il s'agit d'une grosse réparation. Détourner les trains sur des voies latérales, il n'y faut pas songer, on est au deuxième jour de la mobilisation, tout marche à plein. C'est l'arrêt pour combien de jours!

Nous avons cité un moyen pour « réussir un accident », nous en citerons dix contre lesquels seront désarmés les gardiens de la voie.

Qu'on ne crie pas au roman, à l'invraisemblable, tout cec n'est que trop réel, les événements le prouveront.

Quant aux hommes nécessaires pour faire ces coups d'audace, les Allemands n'en manquent pas. Ils n'auront que l'embarras du choix.

Il y a leurs officiers d'abord, qui circulent comme ils l'entendent dans toute la région frontière, qui peuvent faire à loisir des reconnaissances et qui, lorsque l'heure aura sonné, seront heureux de risquer leur vie dans une entreprise qui doit tourner au profit de la patrie. *Il y a ensuite les trop nombreux Allemands, qui se sont fixés dans les 6e et 20e corps, et dont la plupart ont des missions secrètes qu'ils sauront accomplir le moment venu.*

Nous nous rappelons avoir eu entre les mains une fiche concernant un Allemand qui était arrivé, certain jour, dans le village de X... et y avait acheté une petite ferme toute proche d'un important ouvrage d'art de Nancy. Cet homme recevait un volumineux courrier et vivait sur un pied que ne justifiaient pas les maigres ressources qu'il pouvait tirer de sa modeste ferme.

C'était certainement suspect, il ne se faisait pas de doute pour nous qu'il avait une mission, celle de détruire le grand point de la voie avec quelques complices qui l'auraient rejoint à l'heure fixée. *Le gouvernement français prévenu aurait dû l'expulser, les Allemands dans un cas analogue n'hésiteraient pas une seconde. On s'est borné à l'inscrire sur le registre des suspects et, en face de son nom, on a écrit gravement : « A arrêter en cas de mobilisation générale! »*

L'homme est peut-être toujours là. Il y a longtemps qu'il aura disparu, et que le pont aura sauté quand on viendra pour l'arrêter.

Nous sommes entourés d'espions et d'agents suspects, et nous ne faisons rien pour nous en débarrasser. Nous l'avons déjà dit, nous le répétons et nous le redirons encore : les Français sont incorrigibles la sévère leçon de 1870 *ne leur profitera même pas.*

Les socialistes français et allemands en cas de guerre.

Il s'agit ici pour l'Allemagne d'un avantage non pas absolu mais relatif. Il existe chez nous des groupes socialistes, révolutionnaires et anarchistes qui comprennent des hommes prêts à tout, dont l'action mauvaise dans la période de tension politique et de mobilisation viendra renforcer et compléter celle des espions allemands.

En Allemagne, au contraire, où les socialistes sont infiniment plus nombreux qu'en France, ils ne représentent pas le même danger pour la conduite de la guerre que les plus exaltés des nôtres, parce que ces socialistes d'outre-Rhin sont au fond nationaux et comprennent fort bien qu'en réalité leur intérêt personnel est solidaire de celui de l'industrie allemande. Nous constatons d'ailleurs qu'en pleine paix, ils n'osent pas faire appel à la propagande par le fait comme les anarchistes français. Le bon sens amène donc à conclure qu'*a fortiori* les révolutionnaires allemands seront encore moins disposés à employer la violence en cas de guerre, assurés qu'ils sont d'une répression impitoyable.

Cette vérité apparaît d'ailleurs très nettement pour peu qu'on étudie l'attitude respective des socialistes français et allemands dans la période récente.

La crise franco-allemande de 1911 a été une occasion remarquable d'apprécier l'énorme différence entre la puissance d'action des révolutionnaires des deux côtés du Rhin.

En France, pendant l'été et l'automne de 1911, d'innombrables saboteurs, la C. G. T., Hervé et consorts ont travaillé très résolument et pratiquement au sabotage de nos voies ferrées, ont préparé le sabotage de notre mobilisation et l'organisation de la grève générale en cas de guerre. (Voir page 56.) En Allemagne, rien d'analogue n'a eu lieu.

Au congrès des cheminots français, le 2 août 1911, le citoyen Bonnet de l'Est a même fort loyalement déclaré :

Je suis, moi, certain que les cheminots allemands ne marcheraient pas, eux ! Et cela me suffit pour ne pas conseiller à mes camarades français de faire un jeu dont le plus clair résultat serait de donner à l'ennemi un avantage. (Voir *Le Matin*, 3 août 1911.)

Rien n'est plus certain.

Lorsque les compagnons français et anglais émirent au congrès de Copenhague, en septembre 1910, l'idée d'une grève générale en cas de guerre, les compagnons allemands, conduits par M. Ledebour, refusèrent de les suivre sur ce terrain. Cette attitude se confirma lorsqu'en juillet 1911, nos cégétistes se rendirent à Berlin.

A la réception solennelle des délégués des syndicats français, dans le superbe immeuble du quai Engel, propriété privée des syndicats allemands, M. Yvetot répondit à la harangue de M. Legien, président de la commission générale des syndicats et député au Reichstag, par un discours violent.

On ne peut nier, même si on n'est point chauvin, le fait que des deux côtés des frontières existent des tempéraments absolument différents.

Vous avez du système et de la persévérance ; nous avons l'enthousiasme et l'élan. Surveillons la jeunesse, fondons les écoles syndicales pour y enseigner les vrais principes, à la génération prochaine, *afin que, si la guerre éclate, les soldats fassent de leurs armes un usage autre que celui qui est attendu.*

Puis se laissant emporter, M. Yvetot, faisant allusion aux gouvernants, s'écria :

Essayez donc, idiots que vous êtes, d'armer deux peuples l'un contre l'autre, vous verrez alors l'usage que ces peuples feront de leurs armes ; ils ne s'en serviront que contre leurs ennemis intérieurs.

Le député allemand Legien répliqua au citoyen Yvetot avec calme et non sans ironie :

Nous, Allemands, nous n'avons pas la grande tradition révolutionnaire des Français, nous n'avons pas non plus ce tempérament qu'ils viennent de nous montrer, et suivons d'autres méthodes. *Nous n'attendons rien des émeutes, rien des sabotages, rien des troubles dans la rue; nous nous organisons méthodiquement; les résultats ne sont pas trop mauvais, vous êtes quatre cent mille syndicalistes en France, ce qui est bien; nous, en Allemagne, nous sommes un million trois quarts. Nous vous laissons vos méthodes, mais permettez-nous de garder les nôtres.* (Voir *L'Écho de Paris*, 26 juillet 1911.)

La seconde réponse que reçut le citoyen Yvetot lui fut faite par le gouvernement allemand lui-même.

Le 27 juillet 1911, le citoyen Yvetot fut expulsé de Berlin pour avoir, dit la communication officielle, « excité des hommes allemands à diriger leurs armes contre leurs supérieurs en cas de guerre ». (Voir *L'Écho de Paris*, 28 juillet 1911.)

Veut-on encore des preuves de l'impuissance des socialistes allemands à empêcher pratiquement la guerre.

Au congrès socialiste d'Iéna, le 11 septembre 1911, le « camarade » français Bracke assura :

Si l'on se sert de l'affaire marocaine pour rallumer les haines, le prolétariat français affirmera sa solidarité intime avec la classe ouvrière allemande et manifestera à chaque instant sa solidarité.

Mais presque aussitôt Rosa Luxembourg jeta à la face de Bebel cette apostrophe qui nous permet une constatation intéressante :

Oui, j'accuse le comité d'avoir commis une grave négligence et d'avoir appuyé avec froideur les protestations des socialistes

contre la politique marocaine du gouvernement, *alors que les socialistes des autres pays ont été unanimes à s'élever contre le péril marocain.* (Voir *Le Matin*, 12 septembre 1911.)

Richard Fischer ajouta sans précautions oratoires :

Si nous ne voulons pas nous payer de mots, avouons qu'il s'agit surtout, quand on parle d'entente internationale, de préparer la grève générale. *Or, le moyen de la grève générale a été condamné à Stuttgart, et plus récemment à Copenhague.* (Voir *L'Écho de Paris*, 13 septembre 1911.)

Le député allemand Ledebourg dit encore :

Il ne suffit pas de lever les mains, fussent-elles au nombre de deux cent mille, pour empêcher la guerre.

Nous ne savons pas si nous ferons la grève générale, nous ne savons pas davantage si nous ne la ferons pas. (Voir *Le Journal*, 12 septembre 1911.)

Or, « le citoyen Bebel, » fit remarquer *Le Temps* (16 septembre 1911), s'est nettement prononcé contre la grève générale.

« Les Français, dit-il, proposaient la grève générale internationale, *les Allemands s'y sont opposés.* »

Cette affirmation catégorique, à propos de laquelle aucune ambiguïté n'est possible, n'empêche pas les socialistes français d'affirmer, avec un jésuitisme tout scolastique, que les Allemands sont décidés à résister « à un conflit criminel par tous les moyens économiques et politiques ». Or, le seul moyen économique, c'est précisément la grève générale que Bebel condamne ! Mais le leader allemand est allé plus loin. Il a déclaré « *que les socialistes ne doivent pas perdre de vue les intérêts allemands, et c'est pourquoi ils appuieront la demande tendant à ce que les privilèges accordés à l'Allemagne soient équivalents aux privilèges dont jouira la France.* »

En d'autres termes, ils soutiendront M. de Kiderlen. Que

M. Jaurès se pende, car ses amis de Berlin auront pu proclamer une pareille monstruosité, et il n'était pas là pour vilipender à la même heure le gouvernement français!...

Pendant ce temps, nos socialistes, même parlementaires, se traînent aux genoux des saboteurs et de M. Gustave Hervé. Il y a tout de même une petite différence.

L'attitude prudente, dès le temps de paix, des socialistes allemands se trouve d'ailleurs parfaitement expliquée par ces lignes de la *Kölnische Zeitung* (7 septembre 1910) après le congrès de Copenhague :

M. Ledebour et les compagnons allemands savent trop bien que jouer avec de pareils plans de grève générale, dans les pays de militarisme, mettrait trop facilement en mouvement contre la social-démocratie toute la machine législative. *Ils savent vraisemblablement aussi trop que la notion du devoir militaire est si bien entrée « dans la chair et le sang » de la plus grande partie de la population ouvrière allemande, qu'elle ne répondrait pas à une motion de grève générale en cas de guerre.* On a compris à Copenhague le fâcheux dilemme où se trouvaient les compagnons allemands.

Enfin, dernière constatation particulièrement nette :

Un rédacteur du *Matin* demanda, le 29 juillet 1911, à la fin de la réunion socialiste tenue à Berlin, en faveur de la paix, au député au Reichstag Molkenbuhr, chef du parti socialiste allemand :

— Quelle est à votre avis la signification exacte de la présente manifestation?

— Il est difficile de prévoir, répondit-il, quels seront les résultats pratiques du voyage de la C. G. T. française à Berlin et de cette manifestation ouvrière franco-allemande. *Pour ma part, je ne crois pas que le parti ouvrier puisse jamais empêcher la guerre.*

Supposons un cas de mobilisation, les ouvriers allemands ne

pourraient faire autrement que de rejoindre leur régiment. Il ne faut pas oublier que le parti socialiste n'a encore réuni jusqu'ici, en Allemagne, que le tiers des voix électorales de l'empire.

Même s'ils n'obéissaient pas à l'ordre de mobilisation, il resterait donc deux tiers de l'armée pour écraser la rébellion. Encore ce chiffre d'un tiers n'est-il véritablement applicable qu'au contingent électoral, et non à l'armée qui ne comporte certainement pas un tiers de socialistes. (Voir *Le Matin*, 30 juillet 1911.)

Les socialistes français, se rendant parfaitement compte de cette situation, cherchent par tous les moyens à la masquer et à persuader aux Français que les « camarades » d'outre-Rhin sont tout aussi prêts qu'eux-mêmes à intervenir contre la guerre. C'est probablement dans ce but qu'à la fin de janvier 1912 *L'Humanité* publia une interview du leader socialiste Karl Liebknecht.

Vous me demandez si je crois que la force du parti socialiste au Reichstag peut empêcher la guerre?

Eh bien, si la guerre est empêchée, je ne crois pas que ce soit par le Parlement. Ce ne sera que par la force de notre parti en dehors du Reichstag. Puisque nous pouvons redouter d'être amenés à la catastrophe, il faut que tous nos efforts soient concentrés pour rendre notre organisation plus puissante. Notre force doit être plus grande en vue du temps de guerre que pour le temps de paix. Il faut, si la guerre devait être déclarée, que nous puissions l'empêcher, simplement en nous y opposant.

— Cela veut donc dire que la guerre serait terminée avant d'être commencée?

— Parfaitement, non pas que les cinq millions de citoyens qui forment la réserve de l'armée allemande soient tous des socialistes, mais nous en avons bien la moitié qui sortent de nos rangs. De plus, les deux premières années de réserves composées de citoyens qui ne sont pas encore âgés de vingt-cinq ans, et

par conséquent pas électeurs, et les deux années qui précèdent les listes d'appel composées de jeunes gens de dix-huit à vingt ans sont en majorité avec nous. (Voir *Le Temps*, 3 février 1912.)

Or, le 1er février 1912, Liebknecht, à la tribune de la Chambre des députés prussienne *démentit formellement cette interview* et, pour accentuer ce démenti, un autre député socialiste, M. Stræbel, déclara :

Nous sommes patriotes, et nous ne voulons pas désarmer la patrie allemande en face de l'étranger. Au contraire, nous désirons mettre au service de notre armée toutes les forces de notre pays.

Ce que nous ne voulons pas, c'est que l'on impose au soldat allemand une obéissance cadavérique que l'on emploiera contre l'ennemi intérieur. (Voir *Le Temps*, 3 février 1912.)

Voilà qui est net. Tenons donc pour acquis que, dans la période présente, les socialistes d'outre-Rhin ne gêneront pas d'une façon appréciable la mobilisation allemande.

IV. — LES AVANTAGES DE LA FRANCE

Si les Allemands ont des avantages incontestables, nous avons aussi les nôtres. Nos voisins les connaissent d'ailleurs. *La Gazette de Voss* les résume ainsi en partie :

En France, ils ont beaucoup plus d'aéroplanes que chez nous, ils sont de meilleure qualité que les nôtres. L'artillerie est supérieure à celle de l'Allemagne. Dans l'armée française règne un meilleur esprit. Les relations des hommes et des officiers sont tout à fait autres que chez nous. Il faut aussi compter avec ces impondérables, se souvenir que la discipline « cadavérique » a fait son temps. Aujourd'hui, il faut la discipline de la liberté. Cet esprit-là a fait merveille. (Cité par *Le Matin*, 12 octobre 1912.)

La valeur de notre artillerie de campagne.

La supériorité de notre artillerie de campagne est universellement reconnue.

« Si le canon allemand peut tirer avec soin trois coups, constate le colonel anglais Repington, alors que le canon français en tire cinq, c'est tout ce qu'on peut espérer de lui. » (Cité par *Le Stamboul*, 5 novembre 1911.)

Reste à savoir si nos approvisionnements en munitions sont maintenant suffisants pour alimenter l'effrayant consommateur qu'est le canon à tir rapide (ce qui n'était pas le cas, il y a peu de mois encore), et si, point capital, nos fabriques de munitions sont équipées de façon à être en mesure de fournir pendant la guerre aux dépenses énormes du champ de bataille.

Notre supériorité en aviation militaire et les conditions de son maintien.

En matière d'aviation, nous dépassons les Allemands sans conteste, grâce à la fois à l'ingéniosité de nos constructeurs et à l'audace de nos pilotes. Le major allemand Parseval le proclame avec une entière loyauté : « L'habileté des pilotes français, leur courage et leur sang-froid ont enfin assuré à l'aviation française un succès prodigieux. » (Voir *Le Temps,* 25 mars 1912.)

C'est à nous maintenant de garder l'avance prise. L'aviation est une science bien française dans laquelle les qualités d'audace, de décision, d'individualisme de la race mises au service de l'armée peuvent être pour nous une cause de supériorité, *mais c'est à la condition de ne pas nous exagérer les possibilités actuelles de la quatrième arme, de la perfectionner sans cesse, à la condition surtout que, sous prétexte d'attendre les renseignements des aviateurs, nos chefs militaires ne se dispensent pas de prendre sur le champ*

de bataille les décisions rapides qui sont indispensables à une offensive victorieuse.

Il faut encore, comme le recommande le général Maitrot :

Ne pas négliger la construction des dirigeables ; il est de toute nécessité qu'à bref délai la France ait une flotte aérienne puissante et nombreuse, dont le rôle au début de la guerre, sera de porter le trouble dans la concentration allemande, de la ralentir et de l'entraver. Ici, la mission est nette, elle saute aux yeux : *toutes les voies de concentration de notre adversaire dépendent des huit ponts de chemin de fer qui traversent le Rhin entre Cologne et Bâle. Ce sont donc ces ponts que nos dirigeables devront viser.* (Voir *Le Correspondant*, cité par *Le Matin*, 25 février 1912.)

Comme des aéroplanes ne pourront pas de longtemps emporter des poids d'explosifs suffisants pour de pareilles destructions, de toute évidence, ce rôle capital, essentiel, est réservé aux dirigeables dont nous sommes encore insuffisamment munis.

Nous devons, en outre, nous persuader que, dans le domaine de l'air, nous ne conserverons une supériorité durable qu'à la condition de faire preuve d'une volonté indéfectible.

Nous avons vu (v. p. 433) avec quelle ténacité les Allemands, qui ont déjà l'avantage en dirigeables, travaillent à mettre au point leurs services d'aviation. Les dirigeables et les aéroplanes sont des engins délicats. On ne peut s'en servir efficacement et en grand nombre qu'à la condition d'avoir prévu tous les moyens de ravitaillement possibles : les hangars, les pièces de rechange, les mécaniciens expérimentés. Dans ce domaine, les Allemands feront certainement preuve des mêmes qualités organisatrices qu'ils ont montrées dans la création de leur marine, grâce à leur persévérance, qui, reconnaissons-le, a été jus-

qu'ici plus grande que la nôtre. Ne conservons donc aucune illusion. *Si nous ne faisons pas à notre tour preuve d'un esprit de suite remarquable, en dépit de l'enthousiasme et du concours de notre opinion publique, après avoir été les initiateurs et les maîtres de l'aviation, nous devrons finalement constater la supériorité de nos voisins de l'Est dans les airs comme nous sommes obligés de reconnaître aujourd'hui qu'ils nous ont dépassés sur mer.*

Les rapports de notre officier avec notre soldat.

L'intimité du lien moral entre le soldat et l'officier a une importance capitale à la guerre. A cet égard, notre avantage est considérable. Comme l'a montré le général Bonnal, dans notre armée, la fusion de l'officier et de la troupe est complète, nullement superficielle et véritablement admirable.

Ce n'est pas le cas outre-Rhin, où l'officier est le représentant d'une caste, un féodal qui s'ingénie à n'avoir avec ses hommes que les rapports rigides et distants du supérieur à l'inférieur.

C'est là une méthode qui n'est plus moderne. La crise morale par laquelle vient de passer notre armée, et qui a entraîné tant de conséquences fâcheuses, a eu au moins ce résultat excellent que nos officiers, avec un dévouement admirable, afin de maintenir, malgré l'action des politiciens, les bases essentielles de l'armée, se sont ingéniés à éliminer de leur commandement ce qui subsistait encore de rigide et d'excessif dans l'application de la discipline militaire. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui si la discipline de notre troupier est moins rigoureuse que celle du soldat allemand, elle est plus librement consentie et laisse plus d'initiative à l'intelligence de notre soldat, plus vive que celle du Germain. C'est là un point capital.

L'ordre dispersé des batailles modernes oblige souvent

les soldats à être loin de leurs officiers ou même privés d'eux. Dans ces cas, qui se multiplieront à l'infini, le troupier français si débrouillard saura beaucoup mieux ce qu'il doit faire que le soldat allemand habitué à une obéissance passive et automatique. Grâce aux conditions présentes des rapports de nos officiers et de nos soldats, si l'étincelle de l'enthousiasme et l'implacable volonté de vaincre animent, dès le début de la guerre, l'âme de nos troupes, nos qualités nationales pourront faire merveille.

La puissance financière.

Dans le domaine financier, nous disposons d'un atout formidable qui, judicieusement employé, peut neutraliser bien des avantages des Allemands. Le sort de la prochaine guerre dépendra pour beaucoup de sa durée. Or, la plus longue durée de la lutte ne sera possible, au point de vue matériel, qu'à la puissance qui disposera de plus d'argent que son adversaire. A cet égard, nous sommes les favorisés. Les Allemands le savent bien, aussi tâchent-ils de s'organiser en conséquence. Au commencement d'avril 1912, le professeur Otto Fischer, de l'université de Breslau, a fait devant un nombreux auditoire une conférence sur « la puissance financière de l'Allemagne en cas de guerre ».

Il faut, a déclaré l'orateur, qu'en cas de guerre, l'État puisse tout payer comptant.

En 1870, les trois millions d'hommes des armées de terre et de mer nécessitèrent une dépense journalière de 22 500 000 fr., soit 675 millions par mois, soit 8 milliards 725 millions par an.

Actuellement il faudrait pour les premières six semaines 3 437 500 000 francs, qui seraient couverts par une émission de billets de banque.

La Banque d'empire dispose, en temps normal, de 1 500 000 000 en espèces monnayées auxquelles s'ajouteraient les 150 millions conservés dans la tour de Spandau.

Il est de toute nécessité qu'en cas de guerre non seulement les banquiers, mais aussi le public gardent le calme nécessaire.

Cependant si la fière parole de Bismarck, « l'Allemand ne craint rien sur la terre », devait n'être plus vraie en matière d'argent, les banques se trouveraient en présence d'une difficulté insurmontable. (Voir *Le Matin*, 6 avril 1912.)

En effet, les banques allemandes, engagées dans des quantités d'affaires industrielles, n'ont pas les capitaux aussi facilement mobilisables que les nôtres. En outre, la France, banquier et créancier par ses innombrables valeurs mobilières étrangères de tous les États du monde, jouit d'un crédit universel incontestablement supérieur à celui de l'empire allemand. Enfin, tous nos emprunts d'État sont souscrits par nous-mêmes avec une aisance qu'on ne trouve nulle part ailleurs. Nous avons donc une résistance financière possible certainement plus grande que celle de notre adversaire éventuel. C'est là pour nous une supériorité colossale dont les conséquences peuvent être énormes en notre faveur, *si nous savons en tirer un complet parti.*

Les facilités du ravitaillement.

Là encore, nous constaterons de notre côté un avantage considérable. La durée de la guerre, *condition de la victoire*, sera non seulement entre les mains de celui qui aura le plus d'argent aisément mobilisable, mais de celui qui pourra se ravitailler le plus aisément. Les deux questions sont d'ailleurs intimement liées puisque le meilleur payeur, donc le plus riche en argent comptant, trouvera le plus de facilités de se ravitailler à l'étranger. Or, non seulement nous avons l'argent, mais nous avons aussi les facilités du ravitaillement dues à la situation géographique.

D'abord, le sol français produit à peu près tout ce qui

est essentiel à notre consommation et, de plus, les deux Amériques seront les sources inépuisables de nos ravitaillements de toute nature, *à la condition que nous sachions garder la maîtrise de la Manche et de l'Atlantique.*

Pourvu que, dès maintenant, nous prévoyions nos nécessités possibles, nous n'avons rien à craindre pour nos ravitaillements en vivres et en matériel de guerre s'il en est besoin. Les États-Unis sont là. A Washington et à New-York, il y a de bons commerçants et de bons politiques. Les premiers ne demanderont pas mieux que de nous vendre tout ce dont nous aurons besoin et les seconds comprendront sans doute que les États-Unis n'ont aucun intérêt à l'hégémonie allemande en Europe, car une défaite de l'Allemagne sera bien plus avantageuse pour les États-Unis que sa victoire. Comme le déclarait la *New-York Tribune,* au moment du conflit colombo-américain :

Ce n'est point le Japon que nous devons surveiller dans le Pacifique, mais bien l'Allemagne dans l'Atlantique. C'est avec ses cuirassés, dont le nombre augmente avec rapidité, que nous pouvons avoir éventuellement à nous mesurer. (Voir *Le Matin,* 12 mars 1912.)

La *Tægliche Rundschau* s'est vivement émue de ce langage :

Quelle est l'attitude du gouvernement de New-York vis-à-vis d'une pareille hostilité à l'égard de l'Allemagne? Cette attitude étonne d'autant plus que *La Tribune* passe pour être inspirée de M. Taft. (Voir *Le Matin,* 13 mars 1912.)

Or, au point de vue des ravitaillements, l'Allemagne, de par sa situation géographique, se trouve placée dans des conditions nettement défavorables. On peut admettre que ses approvisionnements lui seront très difficiles à réaliser par la Belgique et la Hollande, car ces deux pays seront

neutres, volontairement ou par nécessité, pour ne pas s'exposer à des représailles.

La Russie, en supposant même qu'elle ne marche pas avec nous, ne pourra pas ravitailler l'Allemagne dans une proportion suffisante, car, en pareille conjoncture, l'empire des tsars sera contraint de garder pour lui-même ses moyens de subsistance. Reste donc l'Autriche-Hongrie, mais elle aussi se trouvera dans les mêmes conditions que la Russie et *a fortiori* bien davantage encore, si elle prenait part à la lutte.

Par conséquent, l'Allemagne qui, déjà en pleine paix, dépend de l'étranger pour les produits de consommation dans une énorme proportion, représentant plus de 2 milliards de francs par an, verra croître ses difficultés de ravitaillement avec une rapidité d'autant plus grande que la guerre entravera nécessairement la culture intensive de son sol.

Pour ces diverses raisons, l'avantage en matière de ravitaillement appartient incontestablement à la France, *si nous savons rester maîtres de la Manche et de l'Atlantique.*

V. — LES CONDITIONS DU SUCCÈS POUR LA FRANCE

Y a-t-il une formule brève résumant les nécessités capitales de la France pour vaincre le jour où elle se trouvera en face de la guerre?

Il est évident qu'une telle formule ne saurait être bonne et contenir en elle-même les possibilités de la victoire que si elle tient compte des conditions les plus défavorables possibles pour la France.

Essayons donc de dégager les éléments de cette formule.

La France ne doit compter que sur elle-même.

Ceci est capital. La France doit s'habituer à l'idée de soutenir *seule* la guerre, s'il le faut, *car elle le peut,* comme nous l'avons déjà constaté par

l'examen des ressources dont elle dispose. En outre, *il faut considérer que l'acceptation par la nation de l'idée de combattre seule constituera pour la France un incroyable accroissement de puissance morale.*

Étant donné le tempérament français, on est vraiment autorisé à croire que la conclusion de l'alliance avec la Russie et l'espoir d'un concours armé de l'Angleterre ont diminué le niveau de nos forces morales nationales bien loin de l'avoir élevé. En effet, la notion des alliances et des ententes s'est diffusée chez nous dans des conditions telles que la masse du pays s'est habituée peu à peu à l'idée que, si une difficulté grave se produit, les alliés seront là et que l'on marchera seulement si les alliés marchent eux-mêmes. Dans le désir excessif d'avoir des concours étrangers, on a même été jusqu'à préconiser l'idée d'obtenir, au moyen de cessions de territoires en Indo-Chine, le concours des Japonais en Europe!

Ce sont là des conceptions néfastes au point de vue de la force morale d'un peuple.

Certes, il appartient à notre diplomatie de nous ménager en cas de conflit tous les concours utiles. Il est de son devoir de préparer de la façon la plus étendue possible la coopération anglaise et la coopération russe. C'est là une obligation dont je suis pour ma part profondément convaincu et j'ai toujours défendu l'alliance russe et préconisé l'entente avec l'Angleterre, *mais ce doit être là une tâche diplomatique et ce concours doit être considéré par le public français comme un élément supplémentaire de succès, nullement comme une condition indispensable de la lutte.*

L'opinion française ne sera dans les meilleures conditions morales possibles pour affronter la bataille que si elle considère comme hautement souhaitables, *mais accessoires,* les concours anglais et russe. Quand le moment suprême de la guerre lui sera imposé, ce sera à la France

d'agir pour son propre compte, d'après la seule et haute conception qu'elle a de son honneur et de ses droits. Elle devra regarder nettement dans les yeux son adversaire germanique et lui donner l'impression profonde qu'à regret, sans doute, mais avec une résolution implacable elle accepte le combat.

Avant tout, il faudra dominer nos nerfs.

Pour vaincre dans cette lutte décisive, il nous faudra, surtout au début, dominer nos nerfs dans toute la mesure humaine possible.

Brusquement, nous serons placés dans une situation telle qu'il nous faudra instantanément faire preuve de la plus grande résistance morale qui ait jamais été demandée à un peuple.

Ce qui distinguera l'offensive allemande sera le caractère foudroyant de sa violence inouïe. Les Français auront à faire face au choc sanglant le plus effroyable que l'histoire ait jamais connu. Jamais spectacle aussi terrifiant n'aura été donné au monde. Il faudra à nos populations un cœur d'airain pour résister aux multiples et affolantes nouvelles que nous apprendrons, dès les premiers instants des hostilités, sur tous les points de notre territoire.

La violence allemande poussée au paroxysme est, en effet, considérée par le grand état-major allemand comme indispensable au succès des armes germaniques, car on sait à Berlin que l'Allemagne, pour les raisons financières et de ravitaillement plus haut exposés (voir page 502, 504), ne peut pas supporter une longue guerre. Aussi, les Allemands comptent-ils sur notre nervosité et notre impressionnabilité pour nous porter dès le début un coup tel que nous subissions de grandes défaites susceptibles de nous enlever la force morale nécessaire à la continuation de la lutte

jusqu'au moment où les facteurs qui doivent nous être favorables, *et qui tous dépendent de la durée de la guerre, viendront nous donner la victoire.*

Aussi, dès que la décision suprême aura été prise à Berlin, lorsque la dépêche : « Mobilisez » courra sur tous les fils télégraphiques de l'empire voisin, notre frontière de l'Est sera violée avec une intensité sans précédent. Grâce à leur minutieuse préparation faite sans répit, dès le temps de paix, les chemins de fer allemands déverseront derrière les armées de premier choc, avec une précision mathématique, des troupes innombrables et un matériel formidable.

Nous apprendrons à la fois l'entrée des troupes allemandes dans Nancy et la violation de la neutralité de la Belgique. Nous constaterons en même temps l'action simultanée des groupes anarchistes existants chez nous et du service d'espionnage allemand. Des ponts seront dynamités, des gares incendiées, des trains chargés de nos soldats dérailleront, des poudrières sauteront, des tunnels s'écrouleront, des villes seront bombardées par les dirigeables et les aéroplanes germaniques. Dans nos ports de guerre, on apprendra que des navires auront été immobilisés par un peu d'émeri versé dans le palier d'une machine.

Bientôt, on assurera que des insurrections ont éclaté en Indo-Chine, en Tunisie, en Algérie, au Maroc. *Beaucoup de ces nouvelles seront fausses,* mais leur ensemble constituera ce choc moral d'épouvante qui est préparé à Berlin et qui doit s'ajouter au choc matériel des armées allemandes.

Or, nous n'avons qu'un moyen de nous prémunir contre cette fantastique violence qui sera tentée contre nous, c'est de ne rien cacher *dès maintenant* à notre opinion publique des horreurs qui marqueront les débuts de la prochaine guerre. *Le plus sûr moyen de déjouer la tactique allemande*

basée sur la terreur, c'est de la prévoir, de nous y habituer, de nous persuader que, si nous sommes résolus à être maîtres de nos nerfs, cette période passée, nous marcherons vers la victoire.

Il faudra s'engager à fond.

Étant donnés nos défauts nationaux : souci insuffisant des détails, manque d'esprit de suite, en raison des défectuosités organiques de notre parlementarisme actuel, à cause de ce fait que l'heure de la guerre nous sera imposée par l'Allemagne, il n'est pas vraisemblable qu'au moment où aura lieu l'attaque allemande, la France se trouve dans des conditions de préparation aussi parfaites que nous pourrions le souhaiter.

Nous aurons des lacunes d'ordre matériel. Des ministres peut-être médiocres pourront se trouver à la tête de nos affaires. Eh bien, de cela, il faut d'avance prendre notre parti et nous dire que, quand la guerre nous sera imposée, il ne s'agira pas de récriminer sur le temps perdu ou sur les réformes nécessaires qui n'auront point encore été accomplies, *il faudra comprendre que le seul moyen que nous aurons de compenser nos lacunes sera de nous engager sans hésitation, à fond, avec toutes nos ressources, tous nos moyens d'action, en donnant sous toutes les formes le maximum d'efforts possible.*

L'effondrement momentané du marché qui se produira fatalement à la Bourse ne pourra nous impressionner si nous sommes convaincus de cette vérité que l'unique moyen de relever les cours sera de capturer la victoire. Il n'y a pas d'exemple que la hausse à la Bourse n'ait pas sanctionné le prestige de la gloire militaire.

Nous aurons donc des lacunes inévitables, mais c'est à ce moment que les qualités françaises d'improvisation et d'initiative auront à se déployer dans toute leur ampleur.

Il faudra réaliser l'union de tous.

Ce maximum d'efforts implique l'union morale de tous les Français qui sera facile à réaliser si nos autorités publiques savent rapidement mettre hors d'état de nuire nos éléments anarchistes numériquement peu nombreux, *et si, dès maintenant, nous savons répandre dans nos plus lointains villages cette conviction que la prochaine guerre signifiera un duel à mort dans lequel les intérêts de chaque Français seront aussi nettement menacés que les intérêts collectifs de la nation tout entière.* Comme l'a dit Bismarck : Cette fois, il s'agira de « se saigner à blanc ».

Cette union presque instantanée de tous les Français, il faudra qu'elle se fasse avec une rapidité électrique sur toute l'étendue du territoire. Il faudra que chaque Français mobilisé parte en campagne avec la volonté réfléchie, inébranlable d'apporter au pays le concours de toute son énergie, de son esprit de sacrifice total, de sa détermination formidable et indéfectible de vaincre à tout prix. La levée morale en masse de la nation : aucune riposte ne saurait être plus efficace à la pression de stupéfiante terreur qui accompagnera l'agression allemande.

Il faudra résister à de premiers échecs possibles.

Tous les avantages de l'Allemagne sur la France sont destinés à se manifester *seulement* dans la première partie de la lutte. Il nous faut donc prévoir l'hypothèse de premiers échecs possibles. *Notre préparation morale ne sera d'ailleurs parfaite et complète que si nous sommes préparés à subir quelques défaites en étant bien convaincus que la victoire ne peut nous échapper, si nous savons durer.*

Supposons plusieurs grandes batailles perdues par nous dans l'Est. Évidemment, l'impression en France sera profonde et fâcheuse, mais si nous avons le courage de la dominer, que se produira-t-il?

L'Allemagne, malgré ses victoires, aura besoin d'un certain temps matériel pour avancer. Or, nous ne sommes plus dans les conditions de 1870. Sur toute l'étendue de notre territoire, nous avons la possibilité de reconstituer nos forces et nos armements.

A tout prix, il faudra savoir tenir pendant un an.

Donc, *si nous avons une force morale suffisante pour durer,* si nous savons utiliser toutes nos ressources en hommes, argent et facultés de ravitaillement par les deux Amériques, peu de semaines après les échecs envisagés, nous serons encore en état de continuer la lutte.

Il n'en sera pas de même pour l'Allemagne, car ses difficultés croîtront dans des proportions considérables par le seul fait de la durée du conflit, *même si elle a l'avantage au début.*

En raison de sa pénurie relative de capitaux aisément mobilisables et des conditions pénibles de son ravitaillement, au bout de trois ou quatre mois de guerre, le gouvernement de Berlin se trouvera en face d'une détestable situation économique et financière. *Or, c'est à ce moment, à peu près, que les éléments destinés à être favorables à la France commenceront à produire immanquablement leur action.*

N'est-il pas difficile de supposer que le jour où l'Angleterre aura vu la France soutenir courageusement la lutte pendant trois ou quatre mois, la Grande-Bretagne ne prendra pas part à la guerre, *en supposant qu'elle ne l'ait pas fait dès le début des hostilités;* non seulement parce que, — ce qui serait une raison suffisante, — ce sera pour elle une question de vie ou de mort, mais encore parce qu'Albion voudra prendre après la victoire sa part des dépouilles opimes de l'adversaire germanique?

Le même raisonnement peut se faire pour la Russie. Mais, comme nous l'avons vu, même en admettant, — ce dont nous ne voulons pas douter, — que la Russie tienne toutes les obligations de son alliance, l'avance des troupes du tsar ne sera pas assez énergique avant six semaines, deux mois, pour contraindre les Allemands à leur faire tête avec de très gros effectifs.

Par conséquent, si nous nous plaçons au bout de trois ou quatre mois de guerre, l'Allemagne que nous avons supposée victorieuse au début se trouvera aux prises avec d'énormes difficultés alimentaires, financières et militaires qui croîtront de jour en jour. C'est alors, *si nous avons su tenir jusque-là,* que les troupes françaises, reformées derrière la ligne de leurs premiers échecs pourront reprendre l'offensive et commencer en avant une marche cette fois victorieuse.

Comme celle-ci pourra demander encore quelques mois d'efforts, nous dirons donc : *Il faudra tenir un an.*

Cette formule de cinq mots, par les réalisations morales et matérielles qu'elle suppose, renferme pour la France le secret de la victoire.

Si les Français savent tenir un an, c'est qu'ils auront un moral tel qu'ils iront non pas seulement à Berlin, mais, s'il le faut, jusqu'à Kœnigsberg.

Tenir un an, c'est là la formule rationnelle, celle qui tient compte des éléments réalistes.

Il en est une autre fondée, celle-là, sur les impondérables français.

Si les chefs de notre pays, à l'heure décisive de la guerre, e rappellent la leçon des crises suprêmes de notre histoire, s'ils comprennent la psychologie de notre nation, ils ne demanderont pas à la France de combattre à armes égales, ils lui demanderont : le prodige.

CHAPITRE XXVIII

LE PROGRAMME POSITIF D'UN GOUVERNEMENT RÉPARATEUR IMMÉDIAT

I. **Les conditions primordiales de l'efficacité de son action.** — Agir sur le Parlement en s'appuyant sur le pays. — Il faut refaire l'union entre Français. — Les bases d'une politique sociale. — Il faut mettre un terme aux luttes religieuses. — La paix dans l'école est nécessaire à la nation.

II. **Il faut rétablir la sécurité publique.** — Récents crimes et récentes mesures. — Réformes restant à faire. — Il faut appliquer réellement les lois. — Contre l'antimilitarisme. — Contre le sabotage. — Contre les apaches. — Mesures à prendre contre l'invasion étrangère. — Vers la répression nécessaire.

III. **Surveillons notre politique envers les indigènes de nos colonies.** — Le réveil de l'Asie et de l'Islam. — En Tunisie et au Maroc. — Éducation, mais non exploitation.

IV. **Établissons de justes rapports entre la finance et la diplomatie et faisons leur alliance.** — Les deux thèses. — Ce que nous permettrait l'énormité de notre épargne. — Le danger des prêts à l'Allemagne. — Notre épargne, nos alliances et nos ententes. — Comment réaliser l'alliance de la finance et de la diplomatie.

Les résultats néfastes que nous avons dû constater n'ont, en réalité, rien de surprenant. Ils tiennent tous aux errements suivis par le gouvernement de ce pays depuis une douzaine d'années surtout. « Le poisson se pourrit par la tête » dit un proverbe japonais. Chez nous, il en a été ainsi. Le mauvais exemple est venu d'en haut. Les surenchères d'un parlementarisme dévoyé ont eu pour résultat d'éliminer le bon sens de la direction de la nation

et de vouloir la faire vivre sur des conceptions en contradiction absolue avec l'enseignement des siècles. En favorisant la négation de tous les principes de discipline et de paix sociale, on s'est attaché à résoudre un problème aussi absurde que celui qui consisterait à faire tenir la Tour Eiffel sur la pointe.

De cette situation, le pays tout entier commence à avoir le sentiment croissant. Il comprend, de plus en plus, que « ça ne peut pas continuer comme ça ». De cette perception, résulte la preuve que la maladie dont nous souffrons ne vient pas de la nation. Il ne s'agit que d'une maladie parasitaire prise au contact des « mauvais bergers » que vient d'avoir ce pays.

Un gouvernement réparateur a donc une tâche grande et urgente à accomplir. Or, il peut la tenter dès maintenant, en dépit des tares parlementaires, grâce précisément au puissant mouvement d'opinion qui se manifeste actuellement dans toute la France.

Quel que soit ce gouvernement, il se trouve en présence de cette situation :

A l'extérieur, des conjonctures graves et même menaçantes ;

A l'intérieur, une désorganisation profonde de la plupart des services publics ;

Un Parlement qui n'a plus la pleine confiance du pays ;

Une population qui a l'immense désir de trouver « un gouvernement qui gouverne », qui assure la sécurité et remette tout en ordre.

I. — LES CONDITIONS PRIMORDIALES DE L'EFFICACITÉ DE SON ACTION

Dans ces conditions, la tâche d'un gouvernement clairvoyant qui voudra immédiatement être le gouvernement réparateur attendu a un premier devoir urgent à accomplir.

C'est de parer *avant tout* au danger extérieur d'où dépend le sort du pays tout entier. Or, ce devoir, il ne pourra le remplir qu'en faisant à l'intérieur un énergique retour aux principes qu'enseigne le bon sens. Il n'est pas très difficile de les discerner.

Agir sur le Parlement en s'appuyant sur le pays.

Désormais *le gouvernement doit gouverner avec le pays et pour le pays*. L'appui de l'opinion est d'ailleurs indispensable au ministère pour contre-balancer l'influence désastreuse des politiciens qui ne vivent que de nos divisions, mais, d'autre part, un ministère ne recherchera l'appui du pays que si les hommes au gouvernement sont convaincus de cette vérité qu'un fossé s'est creusé entre le Parlement et la nation, que tous ces qualificatifs parlementaires de conservateurs, progressistes, radicaux, radicaux-socialistes, etc., ne présentent plus d'intérêt que pour des coteries électorales organisées, mais n'en ont à peu près plus pour la nation.

C'est, en somme, ce que semblait avoir compris le ministère Poincaré.

« Dans les circonstances présentes, — disait sa déclaration ministérielle, — nous avons pensé que notre devoir le plus impérieux était de grouper en un même sentiment national toutes les fractions du parti républicain. » Cette formule eut l'adhésion presque unanime du pays. Malheureusement, les débats sur la R. P. ont prouvé que le gouvernement actuel subit encore plus qu'il ne le voudrait, sans doute, la tyrannie des groupes parlementaires et au moment où j'écris ces lignes, le ministère Poincaré est déjà menacé par la coalition des « arrondissementiers ». Il n'est donc pas vain de rechercher plus complètement que ne l'a fait la dernière déclaration ministérielle, qu'elle

devrait être la tâche positive d'un gouvernement réparateur immédiat.

Comprenons bien que la remise en ordre du pays n'implique pas du tout la nécessité d'une politique dite réactionnaire.

La France a assez de la terreur rouge, mais elle ne veut pas de la terreur blanche. La formule, malheureusement prostituée par beaucoup de politiciens : « Ni réaction, ni révolution », correspond à une vérité. En réalité, si l'on met à part les réformes fondamentales d'ordre constitutionnel que nous examinerons plus loin, on peut distinguer un certain nombre de mesures pratiques à prendre qui s'imposent d'urgence. Les unes sont réalisables par simple décret ministériel; les autres exigent des lois, par conséquent le concours de la Chambre et du Sénat, mais en raison de l'excellent état d'esprit de l'opinion, qui se fortifie chaque jour, on peut estimer qu'un gouvernement réparateur *s'appuyant sur le pays* obtiendrait beaucoup du Parlement même tel qu'il est constitué actuellement. En effet, les mesures et les réformes que j'indique ici, sans avoir aucunement la prétention d'en donner un exposé complet ou détaillé, correspondent à des besoins immédiats et semblent vivement souhaitées par l'immense majorité des Français.

En outre, elles n'ont pas le caractère de mesures de parti. Je n'ai envisagé que celles correspondant à l'intérêt général. On peut donc dire que ce sont au premier chef des réformes républicaines, non pas sans doute au sens étroit et sectaire que de nombreux politiciens donnent au mot républicain, mais au sens supérieur et initial du mot, en entendant par République : la chose publique.

Elle est encore républicaine l'orientation générale préconisée ici, en ce sens que, si le gouvernement du pays avait la clairvoyance et l'énergie de l'adopter, elle resti-

tuerait en quelques mois à la République une notable partie du prestige perdu. Ce sont là des arguments dont un cabinet qui s'appuierait sur l'opinion pourrait se servir avec efficacité devant le Parlement.

Il faut refaire l'union entre Français.

La première tâche qui s'impose à un gouvernement réparateur, c'est de travailler par tous les moyens possibles à l'union entre Français. Ce pays-ci a été abominablement divisé, il faut refaire l'entente nationale. *La situation extérieure l'exige et la politique intérieure en deviendra plus facile.*

Il faut en finir avec ce système d'ostracisme et de contradictions qui consiste pour un ministère à déclarer, comme M. Caillaux l'a fait à Saint-Calais, vouloir à l'extérieur une politique « hautement et résolument nationale », alors qu'à l'intérieur la politique ne doit pas être une politique d'apaisement et d'union. C'est à n'y rien comprendre. Aux heures de crise, contre les périls de toute nature extérieurs ou intérieurs, c'est l'union sans phrases de la grande masse des citoyens qui seule peut faire la force d'un gouvernement. En outre, la politique sectaire d'ostracisme n'est-elle pas le plus sûr moyen d'écarter de la République ceux qui voudraient la voir menée conformément à ses principes?

Les bases d'une politique sociale.

La politique sociale constitue évidemment l'une des principales difficultés de l'heure présente. C'est dans ce domaine surtout qu'il convient d'éviter de revenir à des mesures réactionnaires au sens fâcheux du mot. Rien ne serait plus contraire à l'intérêt général du pays. Il y a du vrai dans le socialisme et ce vrai d'ailleurs n'est pas nouveau. Le socialisme compris d'une façon élevée

n'est, en somme, que la paraphrase rationaliste de la parole chrétienne : « Aimez-vous les uns les autres. »

Il faut donc favoriser sincèrement et loyalement les réformes propres à améliorer ou à adoucir la condition des travailleurs, mais dans la mesure des forces financières du pays, sans que ce soit aux dépens des nécessités primordiales de la défense nationale et sans faire de ces réformes un bas instrument de surenchère et de flagornerie électorale, *car c'est précisément l'esprit de surenchère qui introduit dans les réformes ces éléments mauvais qui les rendent inapplicables.*

Il y a là pour un gouvernement une attitude à prendre nécessaire mais délicate, car *il s'agit en même temps de ne pas être dupe* en acceptant le principe de réformes sociales dont l'aboutissement logique est la ruine de l'industrie.

Les meneurs du socialisme ne s'en soucient guère, ils ne voient dans les surenchères que des moyens de garder leur influence sur les ouvriers si faciles à duper. Exiger des salaires toujours relevés en même temps qu'une production de travail sans cesse diminuée, c'est vouloir la catastrophe économique. Il n'y a pas de gouvernement digne de ce nom qui puisse, dans l'intérêt général aussi bien que dans l'intérêt des ouvriers, se prêter à cette manœuvre facile, en somme, à discerner.

Il n'y a pas à se dissimuler que l'aboutissement logique des efforts anarchiques des ouvriers est une ère de désordres inouïs et de ruines.

M. Vaillant est le saint Jean Bouche d'or du socialisme, constate *Le Temps* (9 mars 1912). Cet intrépide révolutionnaire ignore les subtilités de la diplomatie ; il va droit au but. Ses discours sont parfois un peu longs, mais ils sont souvent bien expressifs. Celui qu'il a prononcé hier à la Chambre, au cours du débat sur la journée de dix heures, dont la durée lui semble, naturellement excessive, contient un aveu bon à retenir.

« La grève des mineurs anglais est une des résultantes de la journée de huit heures, a-t-il dit. L'ouvrier veut, en effet, la journée plus courte, mais il ne veut pas qu'un travail plus intensif ou une réduction de salaire vienne contrarier l'effet de la réduction du travail. Il réclame, comme complément de la journée de huit heures, la suppression du travail à la tâche et le minimum du salaire. »

Il ne nous déplaît pas de voir nos conclusions corroborées par un socialiste de la valeur et de l'importance de M. Vaillant. En ses paroles se trouve dévoilée avec une brutale franchise toute la tactique socialiste.

Que peut faire un gouvernement en faveur d'hommes qui pensent comme Tom Mann l'agitateur anglais : « *Rien n'engage à respecter les accords quand il y en a de conclus. Il n'est pas besoin de garder la foi jurée au patron* » ? (Cité par *Le Temps*, 19 mars 1912.)

Or, c'est la même tendance que nous retrouvons dans les prétentions de la C. G. T. *Si la notion de droit et de contrat doit être écartée des réformes sociales, il n'y a rien à faire. Toute réforme réalisée par un gouvernement en dehors de ces bases mènera le pays à une catastrophe.*

Certes, en raison de l'influence excessive prise par les meneurs anarchistes sur les syndicats, la tâche d'un gouvernement n'est pas aisée à l'heure présente. *Il ne peut s'en tirer qu'à force de loyauté et de bon sens.* Il faudrait qu'il ne manquât pas une occasion de dire aux ouvriers que, s'ils ont des droits, ils ont aussi des devoirs et des devoirs sociaux très étendus envers la collectivité à laquelle ils appartiennent. Un syndicat ouvrier, si puissant soit-il, n'a pas le droit de servir les intérêts particuliers de ses membres aux dépens du grand syndicat plus intéressant encore qui s'appelle la nation. Un gouvernement réparateur devrait s'efforcer de faire comprendre aux ouvriers que quand, par exemple, les cheminots se mettent

en grève, ils portent injustement et sans aucune excuse un préjudice considérable à des millions de Français qui ne leur ont fait aucun mal. L'emploi de la grève pour les grands services publics n'est compatible ni avec le droit, ni avec la justice. Il faudrait encore convaincre les ouvriers, — et c'est là une condition de tout progrès démocratique réel, — que quand des concessions excessives leur sont faites, en vertu des lois inéluctables de l'incidence économique, ce sont les travailleurs eux-mêmes qui finissent par en supporter le choc en retour le plus pénible.

La crise de la vie chère, conséquence dans une large mesure des concessions faites aux travailleurs et surtout du moindre rendement de la main-d'œuvre, constitue un exemple topique.

Enfin, idée capitale que tous ceux qui ont la charge du gouvernement devraient développer devant les travailleurs, c'est que les intérêts des employés et des employeurs ne sont pas, en réalité contradictoires, qu'ils se pénètrent, au contraire, dans une large mesure, puisque de toute évidence, — et c'est ce que comprennent fort bien les ouvriers allemands, — les intérêts des travailleurs d'un même pays sont solidaires de la prospérité de l'industrie nationale et que seule la prospérité de l'industrie rend possibles les réformes réalisables.

Sans doute, un gouvernement doit encore faire respecter le droit de grève dans les cas où il ne lèse pas la collectivité sociale, mais à la condition d'assurer également la liberté du travail. Il est inadmissible que chez nous la tyrannie syndicale mette d'honnêtes travailleurs dans l'impossibilité de gagner leur pain et celui de leurs familles.

Évidemment, étant données nos mœurs politiques, une pareille attitude n'est pas facile à prendre pour un gouver-

nement, mais il n'y en a pas d'autre qui corresponde aux réalités saines et durables. D'ailleurs, en se plaçant sur cette base, on obtiendrait peut-être des résultats plus aisément qu'on ne serait tenté de le croire. A côté des meneurs des syndicats, il y a la grande foule des ouvriers qui, au fond, est raisonnable, souffre de la tyrannie des chefs révolutionnaires et ne demande qu'à s'y soustraire.

Le pays tout entier lui-même commence à en avoir assez des prétentions syndicalistes. Il y a donc de solides raisons de penser qu'il appuierait un gouvernement déclarant nettement que, s'il soutient le droit syndical dans les limites légales, il entend ne pas permettre que les syndicats deviennent dans le pays l'équivalent des maîtrises et des jurandes de l'ancien régime dont la tyrannie insupportable a été l'une des causes principales, mais trop oubliée, de la Révolution de 1789.

Il faut mettre un terme aux luttes religieuses.

Pour rendre possible l'union des Français, plusieurs conditions s'imposent. La plus évidente de toutes, c'est de mettre un terme aux luttes religieuses *ou tout au moins d'en atténuer l'importance dans la plus large mesure possible*. Maintenant que la crise aiguë de la séparation des Églises et de l'État est passée, l'apaisement en matière religieuse peut faire d'autant plus de progrès qu'une bonne partie du pays le souhaite vivement. Une quantité croissante de Français, même de non-croyants, en comprennent la nécessité. Certaines mesures sectaires, comme celles qui consistent à poursuivre les religieuses qui soignent les malades infortunés, uniquement parce qu'elles sont catholiques, révoltent la conscience d'hommes appartenant à tous les partis.

Les déclarations ci-dessous montrent combien nouvelle et profonde est l'évolution des esprits à cet égard.

Je suis protestant par le baptême, écrit un médecin de Lyon, et je ne pratique aucune religion. Dans ma maison de santé, si j'ai demandé des religieuses catholiques, ce n'est pas pour fonder une congrégation; je les ai demandées pour que les malades qui se confient à moi soient aussi bien soignés que dans les cliniques suisses qui, avec leur personnel religieux, font la plus grande concurrence aux cliniques de chez nous... J'ai vu passer dans ma clinique des francs-maçons, des juifs, des protestants, et même un musulman, et tous ont conservé le meilleur souvenir de mes religieuses.

Ces religieuses de Sainte-Marthe, qui ont accepté, avec l'autorisation de leur évêque, de venir ainsi sous le toit d'un huguenot et d'un athée comme moi, qu'elles ne pouvaient se flatter de convertir, ces religieuses ont témoigné d'une largeur d'esprit qui, en regard de l'intolérance dont le gouvernement les menace et nous menace, est une véritable humiliation pour la morale laïque tout entière. — (Voir *L'Écho de Paris,* 22 décembre 1911.)

Le Temps (24 novembre 1911) signale que, dans la séance du 22 novembre, le conseil municipal de Nîmes, après une longue discussion et par 18 voix contre 8, a voté la motion suivante à propos des religieuses « pernettes » menacées d'expulsion par application des lois sur les congrégations :

Considérant que les petites sœurs de l'Assomption, dites sœurs pernettes, soignent gratuitement à domicile, sans distinction d'aucun culte ou d'opinion, la population pauvre de la ville de Nîmes; considérant que les bienfaits rendus par elles chaque jour, depuis vingt-cinq ans qu'elles sont établies dans la cité, sont unanimement reconnus et appréciés; considérant que toutes mesures rendant difficiles sinon impossible leurs services frapperaient douloureusement la population nîmoise et auraient pour conséquence de grever plus lourdement le budget de l'assistance, sans que ceux-ci qui devraient y avoir recours puissent recevoir les mêmes soulagements, le conseil, après

en avoir délibéré, émet le vœu que les pouvoirs publics ne prennent contre les petites sœurs de l'Assomption aucun mesure pouvant porter atteinte directement ou indirectement à l'accomplissement de leur œuvre et qu'ils les laissent à Nîmes dans l'immeuble qu'elles occupent depuis si longtemps, rue Briconnet, 4; charge le maire de transmettre au plus tôt au président du Conseil copie particulière de la présente délibération du conseil municipal de Nîmes.

Un peu partout, la masse de la nation est dans les mêmes sentiments. Le 28 février 1912, une délégation de médecins, d'industriels et d'ouvriers de Puteaux sont venus apporter à M. Paul Morel, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, une pétition signée de 10 400 électeurs, sans distinction de parti, demandant le maintien des Petites Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres à domicile, qui sont établies à Puteaux depuis plus de trente ans et qui, se trouvant visées par l'article 18 de la loi du 17 juillet 1901, étaient sur le point d'être expulsées.

Le sous-secrétaire d'État à l'Intérieur a assuré les membres de la délégation que leur pétition serait de la part du gouvernement l'objet de l'examen le plus attentif. (Voir *Le Temps,* 29 février 1912.)

Cette attitude compréhensive et plus bienveillante que celle de jadis du gouvernement peut être confirmée et étendue. Si les hommes au pouvoir veulent réellement panser les blessures faites, il leur suffit d'être scrupuleusement respectueux de la liberté de conscience, ce qui implique l'abstention de toute hostilité systématique contre les catholiques. La pratique du catholicisme ne doit vraiment pas être considérée comme une tare pour des fonctionnaires. Mais, pour que le gouvernement puisse avoir cette attitude, il faut que les croyants lui facilitent cette évolution. Il est nécessaire qu'ils comprennent qu'il est de leur intérêt, comme de l'intérêt général du pays,

d'éviter de mêler la foi à la politique. Que les catholiques luttent contre toute tendance gouvernementale à opprimer ou à blesser leurs convictions religieuses, rien de plus légitime. Sur ce terrain, ils trouveront pour les aider tous les non-croyants de bonne foi et ils sont beaucoup plus nombreux qu'on ne pense. Certes, la frontière entre la religion et la politique est souvent difficile à trouver, mais les catholiques qui sont d'excellents Français sauront la discerner s'ils comprennent l'immense intérêt qui existe, devant la situation extérieure si grave, à refaire l'union nationale.

La paix dans l'école est nécessaire à la nation.

La paix religieuse dans le pays implique la paix dans l'école primaire qui doit être respectable et respectée. Il est inadmissible et intolérable que l'école chargée de former les jeunes enfants de la nation soit un champ de propagande utilisé par des instituteurs cégétistes pour répandre des idées qui ne sont pas de l'âge des enfants et qui sont aussi contraires aux volontés des parents qu'à l'intérêt du pays.

Il est grand temps qu'on revienne sur de pareils errements. Tous les hommes qui s'intéressent sincèrement à l'école primaire le proclament sous des formes plus ou moins explicites.

M. Ferdinand Buisson :

> ... ne veut pas que l'école primaire, fréquentée par des élèves de moins de douze ans, soit une lice ouverte au conflit des idées religieuses et des systèmes métaphysiques... A ses yeux toute foi est respectable. (Voir *Le Temps*, 14 janvier 1912.)

En réalité, bien des difficultés et des méfiances seraient écartées si les instituteurs appliquaient purement et simplement les programmes tels qu'ils existent, car alors

les tendances de l'école ne seraient pas antireligieuses.

Comme le fait très exactement remarquer *Le Temps,* du 19 novembre 1911 :

La loi est la loi et les programmes sont les programmes... Quant aux programmes de 1882, ils ne sont pas, que nous sachions, abrogés, et ils comportent, au cours moyen qui reçoit les enfants de neuf à onze ans, un paragraphe sur les *Devoirs envers Dieu.* En voici le texte précis : « L'instituteur n'est pas chargé de faire un cours *ex professo* sur la nature et les attributs de Dieu : l'enseignement qu'il doit donner à tous indistinctement se borne à deux points : d'abord il leur apprend à ne pas prononcer légèrement le nom de Dieu ; il associe étroitement dans leur esprit à l'idée de la Cause première et de l'Être parfait *un sentiment de respect et de vénération,* et il habitue chacun d'eux à environner du même respect cette notion de Dieu, alors même qu'elle se présenterait à lui sous des formes différentes de celle de sa propre religion. Ensuite, et sans s'occuper des prescriptions spéciales aux diverses communions, l'instituteur s'attache à faire comprendre et sentir à l'enfant que le premier hommage qu'il doit à la divinité, c'est l'obéissance aux lois de Dieu, telles que les lui révèlent sa conscience et sa raison. » Nul homme de bonne foi ne niera que le texte soit formel. Et l'on voit que Jules Ferry avait prévu toutes les difficultés qu'on pouvait lui opposer. *Car enfin, au nom de Dieu, à la notion de Dieu, l'école doit attacher la vénération : c'est un fait.*

Au congrès des jeunesses laïques, M. Poincaré, tout en tâchant de ne pas heurter les instituteurs qui veulent considérer l'école laïque comme menacée, leur a, en réalité, indiqué le seul moyen d'obtenir que son enseignement ne soit plus contesté.

L'école, doit être en mesure d'abriter toutes les confessions et toutes les croyances sans en gêner aucune.

Libre au dehors de ses opinions, en classe l'instituteur doit s'abstenir de prononcer un seul mot qui puisse trahir sa foi reli-

gieuse ; il faut que les parents croyants ou incroyants ne soient point blessés dans leur amour filial. Il faut que l'éducation que reçoivent les élèves dans leur famille ne soit ni contrariée ni contredite.

Cette neutralité rigoureuse qui peut être assez mal observée dans les cours secondaires est une nécessité à l'école primaire qui est obligatoire. (Voir *Le Matin*, 7 août 1911.)

Mais le respect dont l'école primaire doit bénéficier dans le pays implique, en fait, que les instituteurs cessent de se mêler de politique.

Il faut, reconnaît *La Petite République*, que l'école s'impose même aux esprits les plus prévenus, sinon par sa perfection, du moins par sa supériorité. Le moyen d'y parvenir n'est évidemment point celui qu'emploie certains instituteurs « syndicalistes », qui ravalent leur haute et noble mission jusqu'à descendre sur la place publique prendre part ès qualités à la mêlée des partis. (Cité par *Le Matin*, 8 août 1911.)

En réalité, il serait souhaitable que l'instituteur ne se mêlât pas plus de politique que l'officier. Un gouvernement ayant une perception vraie de l'intérêt du pays et de celui du corps enseignant devrait s'efforcer de faire comprendre ce point de vue aux instituteurs.

La tâche n'est peut-être pas aussi difficile qu'on pourrait le croire, car un mouvement inattendu très intéressant se produit dans ce sens chez les maîtres de l'école primaire.

Les instituteurs commencent à être las de faire de la politique et d'être les instruments des politiciens. Ils commencent à tenir un langage nouveau qui est la résultante de l'excès du mal causé par le favoritisme dans le personnel enseignant.

L'Amicale des instituteurs et institutrices de la Dordogne a adressé, en décembre 1911, au ministre de l'Ins-

truction publique cette lettre très révélatrice de ces nouvelles tendances.

Monsieur le Ministre,

Au nom de l'Amicale, j'ai l'honneur de vous transmettre l'ordre du jour suivant :

« Le bureau de l'Amicale, la commission centrale chargée de rechercher les faits du favoritisme, le conseil d'administration et l'assemblée générale, dans leurs séances des 15 octobre, 5 novembre et 3 décembre 1911 :

« Considérant que le dernier mouvement du personnel, préparé par l'inspecteur d'académie, *a été saboté par la plupart des hommes politiques du département; que depuis fort longtemps d'ailleurs les nominations, permutations, les changements et les déplacements d'office se font sous la dictée des députés et des sénateurs; que les maires eux-mêmes des petites et grandes communes sont appelés à indiquer des nominations : vu l'énumération de divers faits de favoritisme;*

« Considérant que le personnel de la Dordogne, dans son ensemble, est las de cet état de choses qui semble inhérent à ce département; que rester muets et impassibles plus longtemps devant tant de passe-droits, de faveurs, d'injustices, serait indigne d'un corps d'hommes appelés à enseigner la dignité aux autres et à eux-mêmes; *qu'un régime républicain, sous peine de déchéance prochaine, ne peut tolérer davantage de tels errements;*

« Protestent contre l'omnipotence scandaleuse des hommes politiques dans un domaine où ils ne peuvent apporter ni compétence ni impartialité ; demandent la nomination par les chefs avec la collaboration du personnel, suivant les conclusions du congrès de Nantes; déclarent qu'ils sont déterminés à faire appel à l'opinion publique par tous les moyens légaux, presse, affiches, réunions, jusqu'à ce que les garanties auxquelles ils ont droit leurs soient accordées; décident, enfin, qu'en attendant la réalisation de leurs vœux, l'Amicale va demander à ses membres un engagement écrit de ne reconnaître à l'avenir qu'un seul facteur pour l'attribution des postes ordinaires (postes d'adjoint

et de chef d'école à une classe) : l'ancienneté générale des services devant laquelle chacun devra s'incliner, tout cas d'espèces étant réservé et solutionné par les représentants de l'Amicale.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, etc.

MICHEL,
Président de l'Amicale.

(Voir *Le Matin,* 27 décembre 1911.)

Voilà n'est-il pas vrai un état d'esprit nouveau et excellent, qui, bien compris par un gouvernement impartial, soucieux à la fois des intérêts du personnel enseignant et de l'avenir du pays, lui permettrait de pacifier la question scolaire? *Nos instituteurs sont au fond en grande majorité de fort braves gens.* La plupart d'entre eux ne demandent qu'à rester dans les limites de leur véritable rôle et ils le disent. Quant aux instituteurs dévoyés par le contact des politiciens, aux irréductibles, aux meneurs qui font une propagande anarchiste et antinationale, ils doivent être écartés du corps enseignant, car d'une façon manifeste ils trahissent la confiance de la nation. Le temps où l'instituteur anarchiste était plus intangible qu'un préfet et surtout qu'un officier ne peut plus durer. Chargé de la haute mission de confiance de discipliner la jeunesse de la France, l'instituteur doit donner lui-même l'exemple de la discipline à ses chefs et de son dévouement aux intérêts nationaux.

II. — IL FAUT RÉTABLIR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'un des devoirs les plus urgents d'un gouvernement réparateur est de redonner confiance à la population en mettant un terme aux exploits des saboteurs, apaches, assassins et malandrins de toute espèce dont les attentats multipliés depuis quelques années désolent le pays.

Récents crimes et récentes mesures.

Les crimes inouïs de la bande des assassins en automobile (bande Bonnot, Carouy, Garnier) ont mis à nu la plaie qui résulte de l'insuffisance et de la désorganisation de la police. Celles-ci dépassent tout ce qu'on peut imaginer.

Dans le seul quartier de la Madeleine, plus de cent vols ou cambriolages ont été commis dans des chambres de domestiques depuis le 1er janvier jusqu'au 21 mars 1912. (Voir *Le Matin,* 22 mars 1912.)

Quant aux attentats en province, ils sont innombrables. Nous sommes devenus la risée des étrangers qui, en outre, redoutent de parcourir nos belles routes en automobile craignant de voir à chaque coin de bois luire le canon d'une carabine.

Le correspondant parisien de la *Tægliche Rundschau,* écrit à Berlin :

L'insécurité, à Paris et autour de la capitale, est devenue une véritable plaie nationale, donnant lieu aux inquiétudes les plus sérieuses. La police est impuissante, la population tremble, la presse réclame en vain que l'on remédie à cet état de choses... *Cette situation n'est que la conséquence de l'impunité dont jouissent les apaches, grâce à une application trop indulgente de la loi, à une sensiblerie maladive des autorités françaises.* (Cité par *Le Matin,* 28 mars 1912.)

Le Rappel, organe de M. Combes, se préoccupe, non sans raison, des conséquences de cet état de choses pour le « régime ».

Ces crimes révèlent en même temps la désorganisation lamentable des services publics et laissent prévoir ce qui pourrait advenir du régime, le jour où une poignée d'hommes ne redoutant rien et résolus à tout tenteront le coup de force qui hante certains esprits.

Ainsi, on habitue insensiblement le peuple à ne plus s'émouvoir de rien et à penser que « tout est possible ».

Républicains, prenons garde qu'une crise d'insécurité générale n'achève — par notre faute — ce que la discontinuité et l'impuissance du pouvoir ont commencé. (Cité par *L'Écho de Paris,* 27 mars 1912.)

Sous la pression de l'indignation soulevée par le crime de Chantilly, on a fait quelque chose. M. Steeg, ministre de l'Intérieur, a obtenu de la Chambre près de 800 000 francs de crédits pour renforcer la police, et la munir d'engins modernes, automobiles, carabines, brownings, afin de permettre aux agents de lutter avec les bandits à armes égales. Détail significatif, ces crédits ont été votés à l'unanimité de la Chambre moins trois voix : celle de MM. Vaillant, Colly, Dejante et 45 abstentions de députés socialistes parmi lesquels M. Jaurès, Jules Guesde et Marcel Sembat. (Voir *Le Temps,* 28 mars 1912.)

Mais à la Sûreté générale, on pense que tous les malfaiteurs ne seront réellement atteints qu'après la réorganisation de tous les services de police de sûreté des municipalités françaises et lorsque tous les commissariats de police et toutes les brigades de gendarmerie seront dotés du téléphone. Cette réforme indispensable se heurte malheureusement à la résistance des fonctionnaires intéressés qui redoutent d'être maintenus en permanence à leur service et contrôlés d'une manière constante. (Voir *Le Temps,* 30 mars 1912.)

Combien d'ailleurs durera ce beau zèle?

Cette « affaire » suivra la marche habituelle, dit *La Gazette de Voss.* D'abord une agitation et une indignation immenses, des déclarations enflammées à la Chambre, de légers craquements dans le nid ministériel, de beaux discours sur l'honneur de la nation ; puis l'oubli, et tout restera comme par le passé. (Cité par *Le Matin,* 27 mars 1912.)

Un gouvernement vraiment réparateur ne laisserait pas tomber dans l'oubli une question aussi essentielle que la sécurité générale.

Réformes restant à faire.

Il comprendrait que les mesures à prendre sont, en somme, fort simples mais doivent être étendues. Il ne suffit pas d'augmenter le nombre des agents de la sûreté et de les mieux payer, il faut encore cesser de leur faire perdre un temps précieux à des filatures politiques qui les détournent de leur véritable mission laquelle est avant tout de découvrir et de capturer les malfaiteurs. Il faut aussi améliorer le sort des gardiens de la paix, mais ne pas tolérer que l'indiscipline s'introduise chez ces braves gens qui ne demandent d'ailleurs qu'à rester parfaitement dévoués aux intérêts du public.

Il est indispensable encore de relever la solde des gendarmes qui est vraiment dérisoire et de leur assurer des avantages suffisants pour que la gendarmerie puisse rester un corps d'élite. Il faudrait aussi créer dans le plus bref délai la gendarmerie mobile dont on a tant parlé. Ainsi, en cas de grève violente ou de troubles comme ceux de Champagne, on n'aurait plus à désorganiser les brigades de gendarmerie existantes à postes fixes, aux dépens de la sécurité des communes où elles sont installées, et la troupe ne serait pas détournée de son instruction régulière. Il conviendrait de munir cette gendarmerie mobile non pas du terrible fusil Lebel, mais d'un fusil spécial faisant beaucoup de bruit et très peu de mal. On peut très bien concevoir une arme à petite portée, au projectile, peut-être en caoutchouc, antiseptisé si l'on peut, ne pénétrant pas sérieusement mais capable d'infliger dans les cas sérieux aux énergumènes la bonne petite correction qu'exige le maintien de la paix sociale qui ainsi serait

assurée au plus juste prix et aussi humainement que possible.

Il faut appliquer réellement les lois.

Mais quand on aura fait tout cela, on n'aura rien fait si on n'est pas fermement décidé à appliquer les lois et règlements tels qu'ils existent, à tous et sans exception, aussi bien aux amis qu'aux adversaires politiques. C'est là une condition *sine qua non* du rétablissement de la sécurité publique.

L'insécurité actuelle n'a qu'une cause aussi nette que simple : l'impunité, due soit à un humanitarisme maladif et imbécile, soit aux protections politiciennes.

A l'heure actuelle, constate *Le Temps* (26 mars 1912), il faut être bien abandonné, n'avoir jamais fait partie d'un comité électoral, ne pas connaître un député ou un simple conseiller municipal « avancé » pour accomplir des mois ou des années de prison auxquels on a été condamné par une magistrature cependant bien indulgente.

La justice est mystifiée, l'application des lois est une dérision. Les condamnés à la relégation qui devraient être à la Guyane tiennent le haut du pavé à Paris. Il s'en est fallu de peu qu'on ne supprimât la peine de mort, le seul châtiment redouté des assassins, et dont l'expérience démontre tous les jours davantage la salutaire nécessité. Sans la révolte du bon sens et de l'opinion, on aurait supprimé la guillotine et donné ainsi aux « apaches » le permis d'assassiner :

Tu peux tuer cet homme avec tranquillité.

Le gouvernement, et en particulier le garde des sceaux, ont une excellente occasion de justifier la confiance que le pays a mise en eux. Il est en leur pouvoir que « les bons se rassurent et que les méchants tremblent », que les châtiments soient vraiment des châtiments, et que le Code, au lieu de rester une menace ridicule, un croquemitaine bafoué, redevienne enfin une réalité.

Notez que le jour où un gouvernement appliquera strictement la loi, ce qui est son devoir primordial, sa position sera inattaquable au Parlement. Aucun parti, même politicien, ne pourra ouvertement lui en faire un grief.

L'application automatique des lois et des règlements suffira peut-être à exercer la répression que la longue abdication des autorités a rendu nécessaire et urgente. Cette répression est d'ailleurs beaucoup plus facile à effectuer qu'on ne l'imagine communément.

Les éléments réellement perturbateurs ne représentent numériquement qu'une proportion infime de l'ensemble de la population. Si l'on « bouclait » justement, fermement et définitivement quelques bonnes douzaines d'anarchistes et d'agitateurs dont tout le courage actif résulte de l'abdication des pouvoirs publics, on serait stupéfait de constater avec quelle aisance relative serait réalisée cette opération de sécurité générale attendue par le pays qui a soif d'ordre, de sécurité et de travail paisible.

Le gouvernement et les tribunaux n'ont d'ailleurs qu'à agir. Tout le monde leur demande maintenant d'appliquer les lois.

Il s'agit de ne pas se laisser illusionner par de vaines apparences et de faire au délit d'opinion un crédit véritablement absurde. Il faut frapper effectivement des sanctions de la loi tous les perturbateurs de la paix publique.

Comme le dit *Le Rappel :*

Arrêter et traduire devant les tribunaux les Broutchoux et leurs « aminches », c'est le plus clair et le plus court pour distinguer l'incitation au crime du délit d'opinion. Nous réclamons toute liberté pour la pensée, pour la plume et pour la parole. Aucun gouvernement ne saurait leur accorder la licence d'organiser l'assassinat, le pillage et la désertion devant l'ennemi. (Cité par *Le Journal,* 12 septembre 1911.)

Il faut, dit *Le Radical,* que la magistrature rende toute leur force aux lois dont nous sommes armés. Certains accusent la faiblesse du code ; en réalité, cette prétendue faiblesse tient surtout aux mains défaillantes qui sont chargées de l'appliquer. Avec ces criminels d'exception, il faut donner aux lois une vigueur exceptionnelle. (Cité par *Le Matin,* 26 mars 1912.)

On estime également, à la Sûreté générale, qu'il convient que les tribunaux se décident enfin à une répression efficace et sévère, et que les condamnés ne soient plus libérés bien avant l'accomplissement de leur peine. (Voir *Le Temps,* 30 mars 1912.)

« *Que les tribunaux condamnent, déclare M. Lépine, préfet de police, et tout ira bien! Ce sera la meilleure des inventions pour tenir en respect les criminels!* » (Voir *Le Temps,* 28 mars 1912.)

Il n'y a pas de doute, si on appliquait les lois existantes, si on reléguait ceux qui doivent l'être, si l'interdiction de séjour fonctionnait réellement, on verrait bien vite la sécurité renaître.

Contre l'antimilitarisme.

Il suffirait d'appliquer des textes qui sont formels pour que l'antimilitarisme perde singulièrement vite de sa puissance. L'article 54 de la loi du 15 juillet 1889 sur le recrutement de l'armée dit :

Le seul fait, pour les hommes inscrits sur le registre matricule prévu à l'article 36 ci-dessus de se trouver revêtus d'effets d'uniforme dans un rassemblement tumultueux et contraire à l'ordre public et d'y demeurer contrairement aux ordres des agents de l'autorité ou de la force publique, les rend passibles des peines édictées par l'article 226 du Code de justice militaire.

Le texte suivant *bien appliqué* permettrait de mettre un frein sérieux au mal de l'insoumission.

L'article 74 de la même loi dit : « Quiconque est reconnu coupable d'avoir sciemment recélé, *ou pris à son service* un insoumis

est puni d'un emprisonnement qui ne peut excéder six mois. Selon les circonstances, la peine peut être réduite à une amende de 50 à 500 francs. — Quiconque est convaincu d'avoir favorisé l'évasion d'un insoumis est puni d'un emprisonnement d'un mois à un an. — La même peine est prononcée contre ceux qui, par des manœuvres coupables, ont empêché ou retardé le départ des jeunes soldats, etc. »

L'article 2 de la loi du 28 juillet 1894, ayant pour objet de réprimer les menées anarchistes, ordonne :

Sera déféré aux tribunaux de police correctionnelle et puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 100 à 2 000 francs tout individu qui, au dehors des cas visés par l'article précédent, sera convaincu d'avoir dans un but de propagande anarchiste... adressé une provocation à des militaires des armées de terre ou de mer, dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs dans ce qu'ils leur commandent pour l'exécution des lois et règlements militaires et la défense de la Constitution républicaine.

L'article 25 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881 déclare encore :

Toute provocation par l'un des moyens énoncés en l'article 23, adressée à des militaires des armées de terre ou de mer, dans le but de les détourner de leurs devoirs militaires et de l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs dans tout ce qu'ils leur commandent pour l'exécution des lois et règlements militaires, sera punie d'un emprisonnement de un à cinq ans et d'une amende de 100 à 3 000 francs.

Les moyens énumérés dans l'article 23 de cette loi sont les suivants :

... les discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics, les écrits, les imprimés vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publics, soit par des placards ou affiches exposés au regard du public...

Tous ces textes sont formels, précis, impératifs. Il suffit de les appliquer.

En réalité, notre arsenal de lois est très abondant. Il est aisé d'ailleurs de compléter celles-ci sur les rares points où elles sont notoirement insuffisants, en raison de la nouveauté ou de la multiplication de certains délits.

Contre le sabotage. Contre le sabotage, une loi est en préparation, mais elle ne prévoit, assure-t-on, comme sanction maximum, qu'un emprisonnement de deux à cinq ans de prison et à une amende de 200 à 2 000 francs. « Ainsi le cheminot dévoyé, l'ouvrier de l'arsenal entraîné par les meneurs, pourront provoquer un déraillement ou faire sauter un navire sans qu'il leur en coûte un trop grand châtiment. » (Voir *La Patrie,* 27 novembre 1911.)

Il faudrait que la future loi sur le sabotage comportât une échelle de peines suffisamment étendues pour que les sanctions puissent être proportionnées à la gravité de sabotages qui peuvent aller jusqu'au crime.

Contre les apaches. Pour mettre un terme rapide au règne intolérable des apaches, on a déjà proposé un moyen dont l'efficacité n'est pas douteuse. M. Calchas, ex-brigadier de la sûreté, dit :

C'est ma plus absolue conviction que le malfaiteur ne craint que les châtiments corporels.

Ne faisons pas de sentiment avec les criminels et punissons-les en nous servant des mêmes moyens dont ils se servent pour troubler la société.

En Angleterre, on préfère leur appliquer une peine d'emprisonnement légère et leur infliger cinquante coups de *schlague.* Les contribuables y gagnent et le criminel s'amende. Double avantage !

Les malfaiteurs savent qu'il faut six semaines pour se remettre de trois coups de *schlague*. Quant ils sont immobilisés par leurs souffrances, qu'ils ne peuvent faire un mouvement sans rouvrir leurs plaies, ils ont tout le temps de réfléchir aux conséquences de leurs forfaits. Et, croyez-le bien, ils ne pensent pas à autre chose qu'aux inconvénients du crime.

J'ai entendu des bandits redoutables s'écrier : « Ah ! c'est bien fini ! Je ne recommencerai plus jamais ! » (Cité par *La Patrie*, 2 février 1912.)

Je sais bien qu'il y a encore chez nous des gens pour dire : « Mais l'emploi de la *schlague* n'est pas compatible avec la dignité de la personne humaine. » Et l'emploi croissant et cynique par les bandits du « citoyen Browning » l'est-il davantage?

Mesures à prendre contre l'invasion étrangère.

Une réorganisation réelle de la sécurité et de la paix publique en France implique l'adoption de certaines mesures rendues indispensables par l'invasion croissante des étrangers en France.

Ces mesures à prendre sont de deux sortes. Les unes doivent avoir pour objet de ne pas permettre aux étrangers de concurrencer sur le sol français nos nationaux en supportant des charges moindres que les nôtres; les autres doivent avoir pour résultat de faire que la présence de nombreux étrangers chez nous ne puisse pas compromettre la sécurité publique ou la défense nationale.

Dans les deux cas, le gouvernement devra avoir recours au Parlement pour obtenir de lui les lois nécessaires, mais il est assuré d'avance du concours de l'opinion publique qui commence à s'émouvoir de l'envahissement étranger.

Le 17 novembre 1911, sous les auspices de l'*Association indépendante des gens de maison français des deux sexes*

dont le siège social est 40, avenue Malakoff, plus de 2 000 maîtres d'hôtel, cuisiniers, valets de chambre, cochers, etc., ont tenu, salle Wagram, une importante réunion. Elle avait pour but de protester contre l'existence des deux cents bureaux de placements payants et clandestins, qui fonctionnent encore dans Paris pour les gens de maison et contre l'emploi au rabais de la main-d'œuvre étrangère, notamment des Allemands,

Un ordre du jour « protestant avec indignation contre la concurrence déloyale faite aux gens de maison français par les employés étrangers » fut adopté à l'unanimité. (Voir *Le Matin,* 18 novembre 1911.) D'autres manifestations analogues ont encore eu lieu.

Comme conséquence de ce mouvement, plusieurs députés ont déposé à la Chambre, au début de décembre 1911, l'article additionnel suivant à la loi de finances :

Dans le délai de six mois à partir de la promulgation de la présente loi toute autorisation, tout bail ou tout autre acte de concession fait au nom de l'État, des départements ou des communes, concernant l'établissement de casinos, hôtels, restaurants, cafés, ou débits de quelque nature que ce soit, devra contenir une clause stipulant qu'il ne sera pas employé dans ces casinos, hôtels, restaurants, cafés ou débits une proportion d'employés étrangers supérieure à 10 pour 100 de l'ensemble du personnel de chacun de ces établissements, sauf autorisation spéciale du ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

La question est donc nettement posée, les tendances de l'opinion sont précisées. Il suffit de vouloir pour aboutir.

En ce qui concerne les intérêts de la sécurité publique et de la défense nationale, il convient de prendre au plus tôt les mesures permettant de surveiller et de suivre plus attentivement les étrangers qui résident en France. Actuellement, ils sont bien astreints, en principe, à certaines dé-

clarations de résidence aux autorités, mais, en fait, un grand nombre de ces formalités n'ont pas lieu car leur absence est dépourvue de sanction. Si l'on veut un modèle des règlements à adopter, il suffit de nous inspirer de ce qui se fait outre-Rhin. Dans ce domaine, nous ne ferons jamais mieux que les Allemands. Leurs règlements de police sont formels et minutieusement appliqués. Les hôteliers allemands, qui savent qu'on les surveille de près, font très soigneusement inscrire, sur le registre de police qui leur est remis, tous les voyageurs qui descendent chez eux. Quand ceux-ci résident dans le même endroit au delà d'un certain nombre de jours, ils doivent être enregistrés directement au bureau de police de leur quartier et parfois il leur faut s'y présenter en personne.

Chaque étranger qui voyage en Allemagne a ainsi son dossier qui permet de suivre aisément ses pérégrinations lors de ses différents séjours. Ce système est rigoureux sans doute, mais il donne au gouvernement allemand à l'égard des étrangers des garanties exceptionnelles. Nous pourrions donc lui faire au moins quelques emprunts.

Vers la répression nécessaire.

Le retour au bon sens, c'est-à-dire vers une application complète des lois et dans leur véritable esprit s'annonce déjà.

M. Aristide Briand, garde des sceaux, ministre de la Justice, a adressé en mars 1912 une circulaire aux procureurs généraux près les cours d'appel pour leur recommander de veiller à ce que les tribunaux ne fassent plus une application exagérée de la loi de 1906 en ce qui concerne les mineurs de dix-huit ans ayant agi sans discernement, application fréquemment excessive qui les exempte souvent des conséquences pénales de leurs actes. (Voir *L'Écho de Paris,* 12 mars 1912.)

Il y a là, avec les récentes mesures prises pour renforcer la police, les symptômes d'un mouvement bien orienté qui continuera *si l'opinion publique reste en éveil.*

En exerçant la répression nécessaire, un gouvernement réparateur, bien loin de manquer à l'humanité, ne fera que la servir : une seule condamnation justement et légalement appliquée et *connue du public* empêche par la crainte de la sanction une multitude de délits et de crimes. Les attentats inouïs et incroyablement variés de la récente période nous ont une fois de plus démontré que l'application des lois est l'unique façon de maintenir la paix sociale.

III. — SURVEILLONS NOTRE POLITIQUE ENVERS LES INDIGÈNES DE NOS COLONIES

Notre empire colonial est immense, nous avons donc un intérêt moral permanent à ce que nos fonctionnaires coloniaux pratiquent avec nos sujets indigènes une politique bienveillante et compréhensive de nature à leur faire apprécier « la paix française ».

Le réveil de l'Asie et de l'Islam.

Mais cet intérêt prend une importance plus grande que jamais en raison de la situation internationale. Il est fort possible que les événements de Chine aient prochainement une répercussion fâcheuse en Indo-Chine, ou malheureusement certains « annamitophobes » ne font guère aimer la France.

De même, les idées panislamiques, auxquelles la révolution jeune-turque de 1908 a donné une puissance d'expansion nouvelle, sont susceptibles de nous créer rapidement des difficultés sérieuses dans presque toutes nos possessions africaines.

En Tunisie et au Maroc.

La guerre de Tripolitaine a créé une situation particulièrement délicate en Tunisie. La grève des tramways de Tunis a prouvé la force de cohésion des éléments musulmans contre les Italiens que les Arabes ont systématiquement boycottés. Or, il y a en Tunisie des colons « arabophobes » qui voudraient pousser le gouvernement à la compression de l'élite indigène qui se crée peu à peu. C'est là une tendance singulièrement dangereuse, car son aboutissement fatal serait de tourner les Arabes à la fois contre nous et contre les Italiens. Il est cependant évident que nous avons intérêt à éviter l'insurrection de nos sujets annamites ou arabes qui ne manquerait pas de se produire en cas de guerre si notre politique coloniale paraissait comme anti-indigène. La récente insurrection de Fez n'est pas pour affaiblir la portée de ces considérations au moment où il nous faut conquérir et organiser le Maroc.

Éducation, mais non exploitation.

Il convient donc que notre gouvernement ait plus que jamais la perception nette de cette situation et pratique une politique d'assimilation progressive conforme à l'intérêt à la fois des indigènes et au nôtre propre. Le gouvernement doit donc décourager les tendances systématiquement hostiles aux indigènes de certains colons et surtout être impitoyable pour les exactions ou les abus commis par ses fonctionnaires.

Ce sera la meilleure manière de persuader à nos indigènes que nous voulons être auprès d'eux des éducateurs et non pas des exploiteurs.

Mais, en réalité, ce résultat ne sera atteint que lorsque nous aurons dans nos colonies des fonctionnaires sachant la langue de la région, ce qui n'est pas le cas, car un bon nombre d'entre eux n'ont été nommés que sur la recom-

mandation d'hommes politiques et on ne s'est guère soucié de leur imposer la connaissance d'une de nos grandes langues indigènes, arabe ou annamite, connaissance dont l'obligation eût rendu impossible leur nomination.

Or, *il y a là une réforme indispensable à faire.* Il est inadmissible que nos fonctionnaires coloniaux continuent à être entre les mains d'interprètes souvent peu scrupuleux. Les représentants de la France doivent être à même de discerner directement ce qui se passe vraiment dans les cerveaux de nos indigènes asiatiques ou africains, au masque si difficilement pénétrable. Et cela n'est possible pour un Européen que s'il connaît la langue du pays.

Sur la question des rapports avec nos sujets d'outre-mer, M. Paul Bourdarie dans *La Revue Indigène* émet des opinions documentées qui demanderaient à être prises en très sérieuse considération.

IV. — ÉTABLISSONS DE JUSTES RAPPORTS ENTRE LA FINANCE ET LA DIPLOMATIE ET FAISONS LEUR ALLIANCE

Nous abordons ici une question capitale pour l'avenir de notre politique extérieure. Il est intolérable que les financiers influent sur les directions générales de notre politique étrangère comme certains ont tenté de le faire dans ces dernières années.

Un correspondant parisien de *La Dépêche de Toulouse* a été jusqu'à affirmer que le coup d'Agadir a été machiné d'accord entre les groupes français et les groupes allemands, pour briser les résistances de l'opinion française, pour imposer cette politique financière à la France (la coopération économique franco-allemande en Afrique) dans l'intérêt de l'industrie allemande et de quelques courtiers français de finance. (Cité par *L'Action française,* 10 janvier 1912.)

Il y a malheureusement du vrai dans cette information. Il faut, au plus vite, revenir à une situation normale. *C'est le quai d'Orsay qui doit exercer une action sur les financiers et non subir la leur.*

Un gouvernement réparateur veillera donc à ce que les financiers restent à leur place, ce qui est indispensable si nous voulons éviter à l'avenir les humiliations et les fautes que nous devons à l'ingérance des financiers dans notre politique étrangère. (Voir p. 302.) Ceci n'implique pas d'ailleurs l'idée d'une hostilité quelconque contre les financiers, car en même temps qu'il fera en sorte que la hiérarchie des influences soit observée, un gouvernement avisé cherchera à réaliser l'alliance de notre épargne et de notre diplomatie. Toutes deux sont à même de se rendre de mutuels services et de leur entente pourrait résulter d'immenses résultats pour l'influence française au delà des frontières.

J'ai montré (voir p. 334) sous quelle forme une partie de l'épargne française travaille contre la France. La question se pose de savoir si, dans les délicates conditions actuelles de la politique internationale, l'État français doit laisser librement drainer l'épargne française au profit de l'étranger ou intervenir, soit quand cette épargne est dirigée vers des entreprises nettement douteuses qui peuvent constituer une escroquerie, — comme le récent emprunt du Paraguay, — soit quand cet argent français doit servir à vitaliser une industrie étrangère nettement rivale de la nôtre, soit enfin quand un État étranger prétend émettre en France de grands emprunts et que notre argent ainsi obtenu doit servir finalement à des armements dirigés contre la France ou ses alliés.

Les deux thèses.

Deux opinions sont en présence. La *Neue Freie Presse* a soutenu la

thèse que l'alliance de la finance et de la diplomatie est « abominable ».

Lorsque l'État hongrois, dit la *Neue Freie Presse* (13 septembre 1910), offre un emprunt au public français, les banques et les banquiers qui négocient à ce sujet, n'ont à s'occuper que du cours auquel il est offert et de l'avantage que le public peut trouver, en présence des conditions faites, à confier son capital à l'État hongrois.

Le *Budapesti Hirlap* (27 juillet 1910) soutient :

La question de savoir si l'argent à emprunter est employé à des armements ne regarde en rien l'opération financière elle-même.

D'après cette thèse, la France ne doit pas même examiner si l'argent qu'elle prête à des États étrangers servira à des buts politiques ou non.

En France, certains financiers partagent ce point de vue. Au nom de la liberté des affaires, ils réprouvent l'ingérence diplomatique de l'État français, même quand il s'agit de l'émission d'un emprunt d'État étranger.

Cette opinion ne résiste pas à l'examen.

La *Neue Freie Presse*, qui s'indigne de voir la France tendre à faire l'alliance de la finance et de la diplomatie, ne trouve aucun blâme pour le gouvernement de Berlin qui, loin de pouvoir influencer en Allemagne autant de capitaux à exporter qu'il en existe en France, ne manque pas une occasion de faire servir l'argent allemand à sa diplomatie et réciproquement?

Veut-on des exemples? Une information de la *Vossische Zeitung* du 12 janvier 1910, nous apprend que, lorsqu'il fut question pour le Creusot d'obtenir en Serbie une importante commande, aussitôt le ministre allemand à Belgrade intervint et demanda « *une commande immédiate*

de matériel de chemin de fer et, dans le cas d'un refus, déclara que l'Allemagne empêcherait l'emprunt serbe d'être coté à Berlin ».

De même, au début de 1911, le gouvernement allemand, pour des raisons purement politiques, décida de fermer son marché financier aux titres du chemin de fer américain Milvaukee, Chicago, Saint Paul. A cette occasion, le ministre alors en fonctions, M. Delbrück, déclara :

Il ne faut pas que les placements à l'étranger nuisent au développement de notre industrie, non plus qu'aux besoins de l'Empire ou des communes. *Par conséquent, il est légitime que l'État intervienne pour interdire à la Bourse l'introduction de certains papiers.* (Voir *L'Écho de Paris*, 12 février 1911.)

Or, le ministre allemand de toute évidence avait raison.

En soutenant cette opinion, le ministre allemand a défendu la seule théorie des rapports entre la finance et la diplomatie qui soit conforme au bon sens.

De tout temps, l'argent a été le nerf de la guerre, mais les conditions de notre civilisation moderne ont immensément étendu son pouvoir. L'action de l'argent d'un peuple est devenue permanente. Il serait absurde et même criminel pour une nation de ne pas tirer parti d'un pareil élément en sa faveur, *dès le temps de paix.*

Or, l'épargne française est une puissance formidable. Bon an, mal an, elle met plus de deux milliards à la disposition des étrangers.

Ne tombe-t-il pas sous le sens commun que le gouvernement de Paris a le devoir impérieux d'intervenir et de protéger le petit épargniste quand il voit drainer des capitaux français en faveur d'entreprises étrangères qui ne sont parfois que de vastes escroqueries? Mais il y a mieux à faire.

Ce que nous permettrait l'énormité de notre épargne.

Pourquoi donc l'exportation de nos capitaux ne deviendrait-elle pas un soutien efficace à notre diplomatie?

La France, c'est un fait, est devenue le banquier du monde. Tous les États empruntent ou voudraient emprunter chez nous. *Pourquoi nos prêts à des pays étrangers ne nous serviraient-ils pas à obtenir des commandes en faveur de notre industrie?*

N'est-il pas élémentaire, en outre, puisque nous avons le choix des prêteurs, que notre argent ne serve pas aux combinaisons politiques et militaires de nos adversaires éventuels?

Comment, les grandes puissances s'imposent des sacrifices considérables pour qu'en cas de guerre la victoire sanctionne les efforts continus, intenses et minutieux de leur préparation du temps de paix, la France possède seule sur le continent l'incomparable privilège d'avoir par ses exportations de capitaux un puissant moyen d'action permanent et non seulement elle ne s'en servirait pas, mais encore elle armerait contre elle ses adversaires natuturels! Or, nous commettons cette folie.

Le danger des prêts à l'Allemagne.

Ce qui est tout à fait désolant, dit M. le député Ajam, c'est que les capitaux allemands (qui seront contre nous l'âme de leurs corps d'armée) sont alimentés par des capitalistes français...

Il est triste de penser qu'en cas de guerre, une très grande quantité des balles qui viendront frapper nos fils auront été fondues avec de l'argent français...

Oui, nous avons le nerf de la guerre, nous l'aurions dix fois plus puissant si nous n'étions pas si bêtes. (Voir *La France militaire,* citée par *L'Action française,* 31 juillet 1911.)

N'est-il pas encore évident que le prêt à l'Allemagne de sommes importantes, même à court terme, présente cer-

tains dangers. D'abord des relations financières étendues impliquent entre débiteur et créancier une certaine confiance qui vraiment n'existe pas encore à un degré suffisant entre la France et l'Allemagne. Sans doute, lors de la crise franco-allemande de septembre 1911, on a pu faire rentrer les sommes prêtées à court terme à l'Allemagne. Mais que serait-il arrivé si la guerre avait éclaté quelques jours après l'incident d'Agadir?

Certains financiers prétendent que, grâce aux crédits consentis à l'Allemagne, nous exerçons sur sa situation économique une pression utile à l'action de notre diplomatie. C'est possible tant que Berlin n'est pas décidé à jouer la grande partie. Mais le jour où les directeurs suprêmes de l'Allemagne seront résolus à la guerre, on ne nous donnera pas des mois pour réfléchir, pour nous préparer, pour faire rentrer nos capitaux. Le grand état-major allemand mettra en mouvement la formidable machine militaire et nos emprunteurs d'outre-Rhin garderont notre argent en attendant l'issue des combats.

Notre épargne, nos alliances et nos ententes.

Mais il n'y a pas d'ailleurs en jeu que nos intérêts français, il y a ceux de nos alliés et amis.

Peut-on nier qu'il existe un lien entre les grandes opérations financières internationales d'un pays comme la France et sa politique extérieure générale après l'inquiétude soulevée tant en Angleterre qu'en Russie par les récents projets d'emprunts d'État hongrois et austro-hongrois? (Voir p. 340.)

A Londres et à Saint-Pétersbourg, on fut stupéfait de la tentative d'emprunt 1909-1910.

Le 11 août 1910, le *Novoïé Vrémia* disait :

Ouvrir le marché français à l'Autriche-Hongrie, c'est l'ouvrir à la Triplice et précisément dans un but militaire. Ce

serait un étonnant exemple que de voir Paris fournir Berlin et Vienne d'obus et d'engins qui finiront plus tard par exploser sur des territoires ne dépendant pas de la Triplice.

La Voix de Moscou (22 août 1910) ajoutait :

L'emprunt hongrois est surtout dicté par des nécessités militaires ; il serait non seulement étrange, mais presque absurde que la France aiguise de ses propres mains le glaive dirigé contre elle.

La nécessité d'un lien entre la diplomatie et les finances s'est encore manifestée lors des négociations relatives à l'emprunt ottoman de la fin de 1910. Lorsque Djavid Bey échoua à Paris, il essaya de réussir à Londres avec le concours de Sir Ernest Cassel. Or, bien que l'action ne soit pas aussi facile au gouvernement de Londres, parce qu'il n'a pas son avis à donner sur l'admission à la cote comme le gouvernement de Paris, *par simple solidarité politique avec la France, les Anglais refusèrent tout concours financier aux Turcs.*

Dès le 23 septembre 1910, le *Daily Mail* disait :

Nos amis de France peuvent se tranquilliser : aucun emprunt turc ne trouvera asile chez nous si le gouvernement et l'opinion publique peuvent empêcher la chose. L'expérience nous a appris que ce sont là les deux facteurs qui influencent le plus l'attitude des capitalistes.

L'attitude de Londres et de Pétersbourg a été analogue lors de la tentative d'emprunt austro-hongrois d'un milliard à la fin de 1911.

Dès que la *Neue Freie Presse* annonça que l'Autriche, rencontrant des difficultés à Paris, négocierait peut-être un emprunt à Londres, le *Times*, du 30 décembre 1911, dans son supplément financier, publia cette note significative :

La Cité a accueilli avec *une surprise mêlée de désapprobation*

le bruit retélégraphié de Vienne qu'une tentative était faite pour négocier un emprunt autrichien à Londres.

Il est évident qu'il existe des personnes toutes prêtes à se lancer dans une opération de ce genre moyennant une commission suffisante, bien qu'elles sachent que les sommes recueillies seraient dépensées d'une manière qui ne saurait être approuvée dans ce pays.

Nous pensons cependant que ces gens ne sont pas nombreux, *car les considérations auxquelles nous venons de faire allusion ne manqueraient pas d'influencer les capitalistes britanniques...* Il est bien possible que nous n'entendions plus parler de cette affaire maintenant qu'elle a été livrée à la publicité. (Voir *Le Matin*, 30 décembre 1911).

C'est en effet ce qui arriva.

Le *Novoïé Vrémia* du 17 décembre 1911 (vieux style) ne fut pas moins explicite.

Maintenant ce sont les diplomates autrichiens qui s'occupent de compléter les fonds de l'alliance austro-allemande.

On assure que M. Caillaux leur a promis son concours et que l'emprunt austro-hongrois sera admis sur le marché français.

Voici ce que cela signifie. L'industrie austro-hongroise qui se trouve dans une situation difficile se relèvera grâce à l'argent français. L'armée austro-hongroise sera renforcée au moyen des mêmes ressources. L'Autriche-Hongrie achèvera ses armements grâce aux économies françaises.

En cas d'un malentendu nouveau entre la France et une des puissances de la Triplice, l'Autriche-Hongrie n'aura plus besoin d'un secours financier de la part de l'Allemagne. L'Allemagne de son côté sera en mesure d'utiliser toutes ses ressources pour ses propres besoins.

Ce conflit aigu sera-t-il dirigé contre la France elle-même ou contre ses amis ou alliés? La question est indifférente, car en fin de compte les insuccès de ses amis se répercutent sur cette même France En procurant des ressources à l'alliance austro-allemande, la France forgera une arme contre elle-même On

dit que M. Caillaux ne pouvait que consentir à l'admission de l'emprunt austro-hongrois sur le marché français. En effet, assure-t-on, les banques françaises pourraient placer cet emprunt directement sans bruit, de façon privée, sans recourir à la cote officielle de la Bourse... Mais c'est une erreur de soutenir que les banquiers sont en mesure d'assurer le succès d'un grand emprunt étranger directement et sans bruit, sans le concours du peuple et contrairement à son sentiment et à sa volonté. Ces banquiers disposent non de leurs disponibilités propres mais de l'épargne nationale. Sans l'admission à la cote officielle, il est impossible de réaliser un emprunt important en France. Aussi, le refus d'admettre les nouveaux titres austro-hongrois sur la Bourse française équivaudrait à un échec de cet emprunt...

Porter remède à l'anémie austro-hongroise avec l'or français ce serait rompre l'égalité réciproque des forces dans les deux groupements politiques européens (Triplice et Triple-Entente), et par conséquent créer des conditions défavorables au maintien en quelque sorte automatique d'une paix équitable. Malgré toutes les sympathies et tous les concours que la France a trouvés auprès des autres membres de la Triple-Entente, elle ne serait pas sortie si facilement de la crise qu'elle vient de traverser, si elle s'était dépouillée de ses ressources en les plaçant dans des emprunts autrichiens et hongrois.

Non seulement les sentiments patriotiques, mais les simples intérêts des masses françaises nationales épargnantes doivent engager la France à se retenir d'armer avec ses propres moyens la monarchie riveraine du Danube.

Le *Daily Mail* (30 décembre 1911) conclut dans le même sens :

L'Angleterre et la France doivent considérer que l'Autriche est liée à l'Allemagne par une alliance formelle...

On demande donc au peuple français et au peuple anglais de trouver de l'argent pour des armements qui peuvent être utilisés contre eux, des armements qui nécessiteront des contre-armements, de nouvelles dépenses et de nouveaux efforts pour eux *Dans de telles circonstances, les financiers anglais doivent*

à leur pays et à la Triple-Entente de ne rien faire pour aggraver la rivalité des armements.

« Pas d'argent pour la guerre » doit être leur devise. Ils peuvent plus que toute autre classe, plus que les hommes d'État préserver la paix en gardant une attitude raisonnable et résolue.

Le lien entre la finance et la diplomatie apparaît aux Anglais avertis si fort et si étroit dans les conditions actuelles du monde que le *Times*, le plus perspicace des organes britanniques en politique étrangère, n'a pas hésité lors de la tentative d'emprunt austro-hongrois, fin 1911, à exprimer la crainte que M. Caillaux par des combinaisons financières ne fît dévier la politique étrangère de la France et ne la liât « peut-être pour la durée d'une génération contre la volonté du peuple français ». (Cité par *Le Temps*, 1er janvier 1912.)

Évidemment, on dira : Si les Russes et les Anglais ont parlé ainsi, c'est qu'ils y ont intérêt. Certes, la Russie a intérêt à ce que l'épargne française ne serve pas à armer l'Autriche-Hongrie, alliée de Berlin ; d'abord pour n'avoir pas à combattre éventuellement un adversaire plus redoutable et ensuite pour qu'un changement de la politique générale française ne fasse pas perdre à l'empire des tsars la précieuse faculté de trouver en France l'argent dont il peut avoir encore besoin.

L'Angleterre également a intérêt à ce que l'épargne française ne facilite pas les armements navals de l'Autriche-Hongrie dans la Méditerranée, évidemment dirigés contre elle, d'accord avec l'Allemagne. La Grande-Bretagne a encore intérêt à ce que l'argent français n'aille pas vitaliser l'industrie allemande qui est la principale concurrente de la sienne.

Tout cela est vrai et certain, mais quoi de plus naturel? Toute la politique étrangère ne consiste-t-elle pas à

grouper, pour les mieux défendre, les intérêts communs?

Or, dans le domaine que nous étudions, les intérêts supérieurs français que nous avons examinés plus haut ne s'orientent-ils pas dans le même sens que ceux des Russes et des Anglais? Évidemment oui.

Nous conclurons donc : faisons l'alliance de notre finance et de notre diplomatie.

Comment réaliser l'alliance de la finance et de la diplomatie.

Mais comment, dira-t-on, empêcher que l'épargne française travaille contre la France?

Faut-il, comme viennent de le demander quelques députés, dans une proposition de loi déposée le 29 décembre 1911, à la suite de la tentative d'emprunt austro-hongrois et de l'emprunt du Paraguay, décider que « les emprunts d'États étrangers ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'un décret délibéré en conseil des ministres » ?

Il est désirable qu'une solution aussi rigide puisse ne pas être adoptée. Il existe d'ailleurs un procédé conciliant à la fois la liberté qu'il est nécessaire de laisser aux affaires, la protection de notre épargne et son utilisation en faveur de la politique extérieure de la France.

Ce procédé, ayant le précieux avantage de ne pas faire intervenir officiellement le gouvernement, on éviterait que le cabinet français ait à prendre des décisions publiques pouvant paraître blessantes pour certains États ou donnant lieu à de fâcheuses interprétations. Ce procédé se résume fort simplement dans un accord bien réalisé entre le ministre des Affaires étrangères d'une part et les grands financiers de l'autre.

Pour en comprendre l'application pratique, il suffit de savoir comment on procède actuellement.

Jusqu'à présent, les États étrangers ou les étrangers qui

désirent faire un grand emprunt chez nous commencent par se mettre en rapports *d'abord* avec le *consortium* des grands banquiers et des grands établissements de crédit. Ceux-ci se préoccupent avant tout des garanties offertes par l'emprunteur et surtout des commissions et des courtages qui forment leur bénéfice et justifient leur intérêt à l'opération envisagée.

Une fois cet aspect de la question précisé et arrêté, on s'entend avec le ministère des Finances pour régler les formalités : droits de timbre, etc., et, en même temps, on demande la cote officielle à la Bourse et, par conséquent, le consentement du ministre des Affaires étrangères.

Dans maintes circonstances, celui-ci s'est trouvé en présence de dispositions si complètement prises, d'intérêts si bien liés, de groupes si puissamment formés qu'il n'a pas pu repousser l'admission à la cote de la Bourse.

Or, pour obtenir le résultat souhaité, d'un accord entre la finance et la diplomatie, il suffirait que désormais cette méthode soit renversée et qu'*avant* que les financiers placent le ministre des Affaires étrangères en face d'un fait à peu près accompli, ils s'adressent *d'abord au quai d'Orsay* pour savoir si le principe même de l'opération qu'ils ont en vue n'est pas actuellement contraire aux combinaisons de notre politique générale. *Après, mais seulement après une réponse favorable,* les financiers s'entendraient définitivement avec leurs solliciteurs étrangers et opéreraient le lancement de l'emprunt en France. De toute évidence, cette méthode pourrait fonctionner sans intervention officielle et publique du gouvernement, puisqu'elle n'impliquerait que quelques conversations discrètes entre le quai d'Orsay et les chefs peu nombreux de la haute finance.

Mais, dira-t-on, cette méthode ne peut fonctionner

qu'avec le bon vouloir des grands financiers? D'accord, mais nous allons voir que ceux-ci ont un intérêt personnel à tenir compte des suggestions discrètes du ministre des Affaires étrangères. D'abord les financiers ont toujours avantage pour la défense de leurs intérêts à l'étranger à rester en contact amical avec le quai d'Orsay. En outre, ils se trouvent désormais en présence du mouvement d'opinion, naissant mais très puissant, qui s'est manifesté en France, à la fin de 1911, lors des tentatives d'emprunt austro-hongrois et d'emprunt du Paraguay. Ils ont pu apprécier la force de ce mouvement lors de la discussion qui eut lieu à cette occasion au Palais-Bourbon.

Un député socialiste, M. Voilin, ayant constaté que, sans l'intervention de M. Delahaye, député d'opposition, le gouvernement n'aurait rien fait pour empêcher l'emprunt du Paraguay qui paraissait une escroquerie, M. Caillaux dut promettre qu'une instruction allait être ouverte et la Chambre, le 29 décembre 1911, par 522 voix contre, adopta un ordre du jour « invitant le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour défendre l'épargne publique ».

Le dépôt du projet de loi signalé plus haut tendant à n'autoriser les emprunts étrangers en France qu'après un décret rendu en conseil des ministres eut lieu après ce vote.

Or, les financiers sont gens trop avertis pour ne pas comprendre qu'il est conforme à leur intérêt de tenir compte des tendances de l'opinion et qu'une simple entente préalable et discrète avec le ministre des Affaires étrangères est pour eux infiniment préférable à l'établissement d'une législation soupçonneuse et rigide qui porterait nécessairement atteinte à la liberté des transactions.

Quant au ministre des Affaires étrangères, dans ses réponses aux financiers, il aura sans aucune idée préconçue à s'inspirer des circonstances. Toute proposition relative à un pays triplicien ne devra pas être nécessairement écartée *a priori*. C'est affaire de discernement. Par exemple, il y a en Autriche et en Hongrie de grandes villes slaves dont les tentatives d'emprunts n'ont pas lieu d'être repoussées en France pour des raisons politiques. D'abord, ces villes peuvent donner de sérieuses garanties. En outre, en aidant à leur extension, nous favoriserions la croissance d'éléments qui nous sont très sincèrement sympathiques et dont le renforcement ne peut que hâter l'évolution interne de l'Autriche-Hongrie et par conséquent le moment où ce grand empire n'aura plus une politique extérieure aussi étroitement liée qu'actuellement à celle de Berlin.

Nous conclurons donc : *l'alliance de notre finance et de notre diplomatie est indispensable. Elle devient possible si des relations permanentes existent entre le ministère des Affaires étrangères et les grands financiers.*

Pour donner des résultats considérables, sans inconvénients, ces relations ne demandent que de la discrétion, du tact et du discernement. On notera, enfin, que la méthode que nous préconisons n'aurait pas pour effet de diminuer l'activité de la haute finance, mais simplement de faire que cette activité s'exerce dans le même sens que nos intérêts nationaux.

En mettant cette méthode en pratique, on évitera les lourdes erreurs d'un récent passé et on obtiendra le résultat souhaité par M. Raymond Poincaré à la fin de sa déclaration ministérielle :

« *Concilier, comme des forces jumelles et convergentes, cette puissance financière qui est d'un si grand secours pour la France, avec sa puissance militaire et navale.* »

Telles sont, semble-t-il, les tâches les plus indispensables qui s'imposent à un gouvernement réparateur immédiat dans le domaine civil. Il reste à examiner quel pourrait être son programme le plus urgent à remplir au point de vue de la défense nationale.

CHAPITRE XXIX

LES NÉCESSITÉS URGENTES DE LA DÉFENSE NATIONALE

I. **L'œuvre de M. Millerand.** — A quoi tient la valeur de l'action de M. Millerand. — Résumé des réformes réalisées.

II. **Ce qui reste à faire pour l'armée.** — La stabilité du haut commandement. — A propos de la loi des cadres. — Quelques réformes d'ordre moral sont encore à exécuter. — Exerçons les cadres destinés aux mitrailleuses de la réserve. — Contre la marée montante de l'insoumission. — La réforme des conseils de guerre. — Contre l'espionnage. — La question du contre-espionnage. — Remédions à la lacune capitale de la loi de deux ans.

III. **Marine.** — L'œuvre de M. Delcassé. — Nos divers projets de programmes navals. — Le programme naval de 1912. — Comment les Allemands jugent notre programme naval par rapport à leur propre situation maritime. — Le programme naval de 1912 et la répartition de la flotte répondent-ils à toutes nos nécessités? — Le programme naval qu'il nous faudrait. — Nos besoins en personnel. — A propos de l'inscription maritime. — Ports et arsenaux. — Bassins. — La question des ouvriers des arsenaux.

Le devoir le plus urgent d'un gouvernement réparateur est évidemment de parer sans délai aux sérieuses lacunes qui existent dans notre système de défense nationale. (Voir page 305). Les circonstances sont telles que le mot du roi Frédéric, parlant de la Prusse après la guerre de Sept ans, s'applique aujourd'hui à la France :

« Si jamais on négligeait l'armée, c'en serait fait de ce pays. »

Ainsi que nous l'avons constaté, nos principales défectuosités militaires tiennent à l'action de la politique sur l'ar-

mée et la marine. C'est une situation qui exige des réformes avant tout morales. Le ministère Poincaré l'a bien compris et, en toute justice, on doit reconnaître que MM. Delcassé et Millerand ont fait jusqu'à présent tout ce qu'il était possible de faire étant données les conditions actuelles.

I. — L'OEUVRE DE M. MILLERAND

Dans ce livre de bonne foi où j'ai dû montrer bien des côtés défectueux de notre situation présente, c'est avec une joie toute particulière que je puis louer sans réserves l'œuvre excellente jusqu'à présent accomplie au ministère de la Guerre par M. Millerand. Depuis qu'il commande rue Saint-Dominique, M. Millerand n'a pris que des mesures dont l'ensemble est conforme aux intérêts de l'armée et aux aspirations du pays. Il s'est montré un ministre de la Guerre vraiment national.

En peu de semaines, M. Millerand a rendu confiance à l'armée. Avec un clair bon sens, il a su parfaitement distinguer ce qui dans l'œuvre de ses prédécesseurs était contraire à l'esprit militaire. En quelques décisions rapides, il a déjà fait justice d'une partie des aberrations plus haut signalées.

A quoi tient la valeur de l'action de M. Millerand

Or, ces résultats, M. Millerand les a obtenus simplement parce qu'en prenant possession de son poste rue Saint-Dominique, il a su se dépouiller entièrement de tout esprit politicien. Depuis qu'il est ministre de la Guerre, M. Millerand n'a pas vu les intérêts d'une faction quelconque, il a considéré uniquement la France et il a compris cet élément capital du succès dans la période présente que toutes les réformes actuellement nécessaires doivent se faire en harmonie et avec le concours de l'opinion dominante du pays.

Au banquet de la presse militaire, le 6 mars 1912, M. Millerand constatait :

La presse est une collaboratrice de premier ordre, dont le rôle est important et utile.

Les idées ne manquent pas, mais il faut faire un choix. En outre, il faut montrer au public ce qu'il faut faire tout de suite, comment on peut le faire, ne pas le laisser s'emballer, car dans toutes les questions relatives à la préparation militaire, il faut de l'ordre et de la méthode. Certes, l'opinion est la grande maîtresse, mais il faut que la presse fasse l'éducation de cette opinion.

Dans la presse militaire, il n'y a ni politique, ni religion, tous ne doivent plus avoir qu'une seule idée, comme l'armée n'a plus qu'un devoir : servir la patrie. Il faut oublier dans cette tâche sacrée tout ce qui peut diviser les patriotes et garder comme devise : La France avant tout. (Cité par *La Patrie*, 7 mars 1912.)

En rétablissant les retraites militaires, petit fait en lui-même mais qui a causé tant de joie, M. Millerand a permis aux sentiments populaires, depuis si longtemps comprimés, de se manifester enfin et de témoigner du véritable état d'âme de la France. M. Millerand d'ailleurs a été vite récompensé de son initiative de ministre clairvoyant et vigoureux car il est présentement l'un des hommes les plus légitimement populaires de ce pays.

Résumé des réformes réalisées.

Comme nous l'avons vu (voir p. 176), M. Millerand a rendu ce très grand service d'organiser le haut commandement à peu près aussi complètement que le permet la Constitution en vigueur.

Il a ensuite travaillé à éliminer la politique de l'armée, à mettre fin à la situation invraisemblable qu'il a trouvée

en arrivant rue Saint-Dominique et que *Le Temps* (19 septembre 1911) caractérisait ainsi :

Dans le moment même où il fallait faire confiance à nos officiers pour leur permettre d'utiliser au mieux les crédits consacrés à la défense nationale, la majorité au pouvoir les tenait en suspicion, les attaquait dans leur prestige et les énervait dans leur foi... Le retour à une plus juste appréciation des choses était nécessaire pour maintenir intacte la force française, et fatal parce que rien ne justifiait une pareille méprise... Il faut que, dans l'avenir, les ministres se décident à accepter, comme valables les notes des chefs et ne les fassent plus contrôler, sous des prétextes ridicules, par des gens sans qualité, sinon sans mandat. Il faut aussi que les officiers désignés et reconnus par leurs pairs comme des hommes de valeur ne soient pas arrêtés dans leur carrière, ainsi qu'il est arrivé trop souvent, ne fût-ce que, pour citer un exemple, au général auquel on vient d'attribuer un des postes les plus importants de l'armée, auprès du généralissime, après lui avoir fait marquer le pas sans motif sérieux.

Puisque la France oublie ses malheurs intimes, qu'elle exige des politiciens qu'ils respectent dorénavant les bons serviteurs de la patrie, en évitant de les soumettre à un régime de brimades qui aurait pu provoquer les pires réactions. Qu'ils soient définitivement abolis les jours abominables où un ministre de la Guerre osait dire à la tribune du parlement : « L'avancement des officiers est entre les mains des députés. »

Nous avons constaté (voir page 322) comment M. Millerand, conformément aux désirs du pays, a résolument abrogé les instructions de M. Messimy et soustrait, enfin, les officiers à la surveillance des préfets.

Dans une circulaire aux commandants de corps d'armée, M. Millerand a dit excellemment :

La préparation à la guerre doit être l'objet des efforts constants et opiniâtres de tous.

J'entends, a déclaré encore M. Millerand, d'une part, qu'à tous les degrés de la hiérarchie le classement des officiers pour l'avancement au choix, la désignation des postes, les tableaux de concours d'office, etc., etc. ne soient établis que d'après les capacités militaires ou les services rendus, de façon à ce que ce soient seulement les plus aptes, les plus qualifiés qui occupent les postes dont dépend en partie la défense nationale et qui reçoivent les récompenses dues aux serviteurs du pays.

D'autre part, j'entends exiger de tous les officiers un loyalisme républicain complet. J'ajoute qu'il est des situations spéciales, au gouvernement de Paris par exemple, ou encore dans les directions du ministère, où ce loyalisme doit être plus net que partout ailleurs et d'autant plus exigé que la situation est plus haute.

Mais cela dit, ce n'est que d'après le seul mérite que doivent s'opérer l'avancement des officiers et la désignation du haut commandement, en dehors de toute question religieuse ou de parenté. *On ne peut rendre un officier responsable des croyances ou des opinions de sa famille : ceci ne peut entrer en ligne de compte.*

C'est dans cet esprit que j'ai signé toutes les nominations que j'ai faites depuis mon arrivée rue Saint-Dominique : c'est dans le même esprit, qu'avec le gouvernement tout entier, j'arrêterai les nominations futures. (Cité par *Le Petit Journal*, 2 mars 1912.)

Ce langage, et ces mesures quoique parfaites de droiture et de bon sens, ont eu le don d'exaspérer certains officiers républicains, mais, comme on sait, cette épithète désigne surtout un petit nombre de « prébendistes » qui ont cru que le qualificatif de « bon républicain » les dispenserait d'être avant tout des militaires.

Le Temps (6 février 1912) n'a laissé à ceux-ci aucune illusion.

Les jérémiades des militaires politiciens doivent cesser.

Qu'ils accomplissent leur devoir et qu'ils nous fassent grâce

de leurs convictions. La seule qu'on leur demande, c'est d'avoir la vertu nécessaire pour travailler au salut de la patrie.

C'est là non seulement l'intérêt de la patrie, mais aussi celui de la République que n'oublie pas d'ailleurs M. Millerand comme certains de ses adversaires le prétendent.

Le 4 mars 1912, M. Millerand a envoyé cette circulaire aux commandants de corps d'armée :

Mon attention a été appelée sur la propagande à laquelle se livre en ce moment dans l'armée le groupement royaliste dit *L'Action française*, notamment par l'envoi à des généraux commandants de corps d'armée d'un imprimé ainsi intitulé : *Le programme royal*, accompagné d'une proclamation aux Français.

J'ai l'honneur de vous prier de me signaler les actes de propagande qui auraient pu ou pourraient se produire de la part de ce groupement, dans l'étendue de votre commandement. (Voir *L'Écho de Paris*, 13 mars 1912.)

Certains organes d'opposition ont voulu s'émouvoir de cette circulaire. Ils ont tort. M. Millerand a été conséquent avec lui-même. S'il a le devoir d'empêcher l'action néfaste des officiers politiciens dits « bons républicains », il doit aussi s'opposer à toute propagande dans l'armée au profit de prétendants dynastiques. Il n'y a pas de gouvernement au monde qui puisse tolérer qu'on se serve de l'armée contre lui.

Dans l'ordre matériel, M. Millerand a remédié à certains maux urgents. Les ouvriers de nos établissements militaires sont l'objet d'une surveillance rendue nécessaire par les tendances anarchistes de quelques-uns. Les sections spéciales de discipline ont été réorganisées dans un sens qui a mis un terme au scandale d'Ouessant (voir page 117) et qui permet de renvoyer en Afrique les « fortes têtes » les plus intraitables. M. Millerand a encore fait voter, à la fin de mars 1912, par le Parlement le projet de loi en vue de

restreindre considérablement le nombre des condamnés de droit commun admis dans l'armée. Les apaches vont donc enfin repasser la Méditerranée.

Une circulaire a mis un terme à la concession fâcheuse d'un précédent ministre qui avait autorisé les sous-officiers à se mettre en civil. Rappelant que le port de l'uniforme est un « honneur, et un « devoir », M. Millerand a restreint la faculté de porter la tenue civile les dimanches et jours fériés et seulement aux seuls sous-officiers mariés à solde mensuelle.

Le 5 mars 1912, M. Millerand a déposé sur le bureau de la Chambre le premier projet de loi portant organisation de l'aéronautique militaire. Ce projet vraiment étudié et sérieux dote la quatrième arme d'une organisation autonome. Il crée un régiment d'aéronautique, fait entre les dirigeables et les aéroplanes une équitable répartition des crédits, crée l'unité d'aviation dénommée : escadrille d'avions. La réalisation pratique de ce projet prévoit, en 1912, une dépense de 22 250 000 francs. (Voir *Le Temps,* 6 mars 1912.) Depuis, deux circulaires du ministre (voir *Le Matin,* 28 mars 1911) ont réglé l'admission des officiers et des hommes de troupe dans les services de l'aviation militaire actuellement en plein travail d'organisation et de perfectionnement.

M. Millerand a encore fait faire un pas décisif à la question des troupes noires qui languissent depuis quelques mois. (Voir page 474.) En mars 1912, après entente avec le ministre des Colonies, il décida la constitution en Afrique occidentale d'une brigade de réserve formant un « réservoir » de 5 000 hommes, destinée à fournir la relève des bataillons sénégalais de l'Afrique du Nord (Algérie, et Maroc). Le ministre se propose, en outre, d'augmenter prochainement l'effectif sénégalais dans ces deux régions.

II. — CE QUI RESTE A FAIRE POUR L'ARMÉE

Mais en matière de défense nationale, rien n'est fait tant qu'il reste à faire.

La stabilité du haut commandement.

Maintenant que M. Millerand a restauré le principe de considérer avant tout les nécessités militaires en nommant les officiers à un poste quelconque, il est à souhaiter qu'on mette un terme à l'instabilité du haut commandement qui peut être néfaste dans certains cas. En trois ans, du 1er mars 1909 au 1er mars 1912, le 13e corps aura vu se succéder à sa tête trois généraux, le 9e corps, quatre généraux. (Voir *L'Écho de Paris,* 8 janvier 1912.)

Or, un commandant de corps d'armée ne peut déployer toute sa valeur que s'il connait à fond les qualités individuelles des principaux officiers sous ses ordres. Ce n'est pas en un an qu'il est possible d'arriver à cet égard à un résultat sérieux. N'est-ce pas l'évidence même?

A propos de la loi des cadres.

Au moment où j'écris ces lignes, une loi des cadres est en projet. Elle peut remédier aux lenteurs de l'avancement dans une certaine mesure mais il faudrait que ce soit sans augmenter le nombre de nos unités squelettes. Le problème à résoudre est d'ailleurs singulièrement complexe, car la conception nationale de notre armée, différente de celle régnant outre-Rhin, nous place en présence de nécessités difficiles à concilier.

En Allemagne, la force de l'armée est dans l'armée active mobilisée avec le moins de réserves possible dans ses rangs.

En France, au contraire, la force de l'armée est dans les réserves.

Il nous faut donc beaucoup d'officiers actifs pour encadrer nos réserves. Mais si nous voulons doter tous nos officiers actifs de commandements correspondants à leurs grades, nous créons alors trop d'unités pour notre contingent relativement restreint, en raison de notre faible natalité.

Nous aboutissons ainsi à avoir, comme à présent, des unités squelettes insuffisamment dotées en hommes, ce qui rend très difficile d'abord de donner aux soldats de deux ans une instruction militaire sérieuse et ensuite ne permet pas aux officiers d'apprendre à manœuvrer des unités normalement constituées.

D'autre part, en raison des lenteurs de l'avancement et du désir qu'on a de donner une satisfaction légitime aux officiers, certains ont tendance à créer encore de nouvelles unités afin d'avoir des possibilités d'avancement, mais alors on accroît par là même le nombre des unités squelettes et on affaiblit, en réalité, la force de l'armée. La loi des cadres à faire, qui est dans une large mesure une loi d'avancement, est donc des plus délicates à établir. Voici longtemps d'ailleurs qu'on y songe.

Comme l'a expliqué M. le lieutenant-colonel Debon dans son livre : *Faut-il transformer l'armée française?* (Lavauzelle, 1912) dès 1902, M. Maurice Berteaux, en qualité de rapporteur du budget de la guerre, constata déjà que nous avions beaucoup trop de cadres d'officiers et de sous-officiers pour le nombre des hommes incorporés.

En 1907, M. Messimy, alors rapporteur du budget de la guerre, nota, lui aussi, que nous n'avons que des unités ou squelettes ou gonflées artificiellement avec des recrues affaiblies, des malingres. Il concluait qu'il faudrait supprimer des centaines de compagnies dans notre infanterie afin de n'avoir que des unités vivantes permettant de donner

à l'armée active une instruction militaire sérieuse et de préparer de bons cadres pour les réserves. Or, au lieu de procéder à des concentrations, on a fait le contraire.

La loi des cadres de l'artillerie du 24 juillet 1909 a augmenté le nombre de nos batteries sans les doter d'un nombre suffisant d'hommes et de chevaux d'attelage pour une solide instruction militaire. M. Messimy, contrairement à ses propres idées de rapporteur du budget de la guerre, a proposé un nouveau projet de loi des cadres de l'infanterie qui augmenterait encore dans des proportions considérables le nombre des officiers en augmentant celui des compagnies squelettes. Le lieutenant-colonel Debon souhaite donc que l'esprit de décision et de jugement dont a fait preuve M. Millerand s'applique à la future loi des cadres de l'infanterie. Il ne faut pas oublier « qu'en guerre ce n'est pas avec un grand nombre d'unités qu'on bat l'ennemi, mais bien avec des corps d'armée vigoureux, bien instruits, bien commandés par de vrais chefs et conducteurs d'hommes que l'on obtient la victoire décisive.

« N'ayons donc pas toujours en tête la folie du nombre; la France aura pendant longtemps plus d'hommes pour tenir tête à tous ceux qui voudraient l'attaquer et la battre; mais à une condition, c'est que toutes nos forces valides, armée active et réserves, soient et dès le temps de paix, sainement instruites en vue de la guerre seule. » (Lieutenant-colonel Lebon. (Voir *Le Matin,* 8 février 1912.)

Quelques réformes d'ordre moral sont encore à exécuter.

Le ministre de la Guerre a encore une œuvre importante à accomplir en abrogeant toutes ces circulaires néfastes dont il a été fait plus haut l'énumération (voir p. 310, 314, 324) et qui ont systématiquement introduit la politique et la division dans le corps des officiers, des sous-officiers,

l'indiscipline et le mépris de la hiérarchie chez les soldats. On pourrait même mieux faire. Il ne suffit pas d'empêcher que des primes soient données aux mauvais soldats, il faudrait, en outre, que le service militaire accompli d'une façon particulièrement satisfaisante devînt une cause de supériorité utile pour les jeunes soldats rentrés dans la vie civile. A ce point de vue, le rétablissement de la mention du certificat de bonne conduite sur les livrets militaires semblerait ne pouvoir présenter que des avantages.

Il faut surtout et au plus vite revenir sur le décret du 25 mai 1910 qui a réservé au chef d'unité le droit de punir et dont les effets néfastes ont été déjà signalés. (Voir p. 325.)

L'intérêt supérieur de l'armée, donc du pays, demande que le droit de punir soit restitué à tous les officiers et sous-officiers, peut-être même aux caporaux. En effet, depuis la mise en vigueur du décret du 25 mai 1910, le caporal n'a plus aucune supériorité morale qui le relève à ses yeux. Sa situation est devenue à la fois si difficile et si ridicule que de nombreux caporaux ont rendu leurs galons. Le malheureux caporal, en effet, continue à avoir tous les tracas et toutes les responsabilités inhérentes à son grade comme autrefois mais il n'a plus comme jadis les droits attachés à ses galons de laine qui lui donnaient le sentiment d'être déjà quelqu'un et l'encourageaient à bien faire son service (1).

Exerçons les cadres destinés aux mitrailleuses de la réserve.

Il y a dans notre organisation militaire une lacune peu connue mais qui ayant une réelle importance demande à être signalée. Les mitrailleuses destinées à nos régi-

(1) Pendant l'impression de ce livre, M. Millerand a rétabli, le 24 mars 1912, le droit de punir. Grâce à cette nouvelle décision du ministre de la Guerre, la crise qui pesait si lourdement sur l'armée semble de plus en plus devoir toucher à sa fin.

ments de réserve existent, mais ce matériel ne rendrait presque aucun service car les cadres destinés à manœuvrer ces mitrailleuses, cadres qui sont représentés par les adjudants de bataillon de l'active et des mitrailleurs-réservistes, ne sont jamais exercés. Or, la mitrailleuse est un instrument de guerre remarquable, mais d'un emploi délicat. Son mécanisme peut s'enrayer facilement, surtout si l'on n'en use pas judicieusement, et le tir de cet engin, en raison de sa précision même, ne donne des résultats utiles que s'il est dirigé par un chef de section ayant de cette arme une très sérieuse pratique.

Pour remédier à l'état de choses actuel, on a bien essayé de verser dans les sections des régiments de réserve, lorsque cela a été possible, des sergents et des caporaux ayant fait des stages à Châlons comme mitrailleurs, mais on aboutit alors à cette situation stupéfiante : des caporaux ou des sergents connaissant leurs fonctions quand les chefs de sections (adjudants de bataillon) l'ignorent.

Contre la marée montante de l'insoumission.

La plaie de l'insoumission qui nous priverait le jour de la mobilisation de près de 50 000 hommes (voir p. 161) est devenue si profonde qu'il n'est plus possible de la tolérer davantage. Le mal est si grand que seul un traitement énergique pourra avoir des résultats pratiques.

Le colonel Rivet, chef du recrutement de Seine-et-Oise, comme conclusion d'un très remarquable rapport adressé au gouverneur militaire de Paris, a indiqué nettement la voie à suivre.

... Tout citoyen qui déserte le drapeau national ou qui, sciemment, se dérobe aux charges militaires par un acte d'insoumission, se met en révolte contre la loi, et comme tel, mérite qu'on se montre inexorable à son égard.

On devrait toujours avoir présent à la pensée que la loi de recrutement est la base de l'armée. Tout individu qui s'y soustrait commet une faute que la loi apprécie comme un simple délit. A mon avis, esquiver les obligations militaires devrait être considéré comme un crime même en temps de paix. *Le coupable devrait être privé de ses droits civiques; son nom devrait être affiché non seulement dans toutes les communes de son canton, mais encore dans sa résidence effective, et l'État devrait être autorisé par une addition à la loi sur le recrutement de l'armée, à aliéner les biens que pourraient posséder les insoumis et déserteurs.*

Les uns et les autres devraient être exclus pendant un temps déterminé de toutes fonctions publiques et de tout emploi rétribué par l'État, les départements ou les communes. (Cité par le sénateur Charles Humbert. (Voir *Le Journal*, 9 juillet 1911.)

En attendant que le Parlement vote la loi rendue nécessaire par le scandale croissant de l'insoumission, loi qui pourrait être inspirée des idées du colonel Rivet, l'administration de la guerre devrait employer les moyens dont elle dispose pour prévenir et réprimer l'insoumission et la désertion. Comme le sénateur Humbert l'a montré (voir p. 161), elle est très loin d'avoir utilisé ces moyens; de ce chef, elle a une part de responsabilité considérable et très directe dans l'intolérable état de choses actuel.

La réforme des conseils de guerre.

La réforme des conseils de guerre qui est préparée va demander la plus grande attention. Il importe de ne pas perdre de vue que le nouveau projet de loi qui va venir en discussion a été conçu sous l'influence des idées qui depuis douze ans nous ont fait commettre toutes nos fautes graves en matière militaire, politique et sociale. En effet, ce projet diminue considérablement les pénalités pour les soldats. Il prévoit, en outre, que les condamna-

tions militaires bénéficieront de tous les adoucissements qui ont été introduits dans notre système pénal. D'une façon générale, il tend donc à diminuer considérablement les moyens de maintenir la discipline dans l'armée, car il est empreint des idées d'humanitarisme et de sensiblerie auxquelles nous devons l'extension de la criminalité dont le pays tout entier est aujourd'hui effrayé.

Qu'on adoucisse l'ancien code militaire trop sévère à certains égards ce serait parfait, mais il serait vraiment étrange, qu'au moment même où nous constatons les résultats néfastes de l'humanitarisme, nous commettions la faute insigne de procéder à une réforme des conseils de guerre dans un esprit qui serait en contradiction formelle avec les volontés actuelles de la nation.

Contre l'espionnage. L'espionnage se fait chez nous avec une désinvolture intolérable (voir p. 163). Il s'agit d'abord d'appliquer automatiquement et au plus vite les articles de nos lois qui visent l'action des agents étrangers et ensuite de les renforcer, car leur insuffisance notoire nous met dans un état d'infériorité manifeste à l'égard de l'Allemagne.

Comme le demande le général Maitrot dans *Le Correspondant,* il faudrait en finir avec tous les espions allemands établis à l'état sédentaire chez nous, notamment dans la région frontière et qui sont susceptibles d'entraver notre mobilisation. A ce sujet, Émile Hinzelin a rappelé très judicieusement dans *Le Petit Journal* (28 mars 1912) ce qui s'est passé avant 1870.

A la veille de la déclaration de guerre, en effet, la France était pleine d'Allemands. Dans les fabriques, dans les usines, voire dans les brasseries, officiers, sous-officiers et soldats d'outre-Rhin avaient trouvé un emploi doublement fructueux.

Ils étudiaient particulièrement la région de l'Est, jusque dans ses moindres sentiers et ses moindres ressources. Ils partirent, au moment où la guerre fut déclarée.

Ils devaient revenir chez nous le mois suivant, presque tous en costume de uhlans, de dragons ou d'artilleurs.

On les vit alors aussi hautains et grossiers qu'ils avaient été humbles et flatteurs...

Et toute la France de se dire : « On ne m'y prendra plus. »

Pendant quelques années, la France se garda. Ses portes ne furent plus grandes ouvertes. Mais la France est d'humeur si tolérante, si bienveillante, si hospitalière! Peu à peu, les enseignes allemandes reparurent dans les rues. Bientôt, les Allemands eux-mêmes recommencèrent à s'introduire dans les maisons. Ce fut un envahissement patient, muet, adroit, méthodique.

Aujourd'hui, les usines, de plus en plus nombreuses dans la région de l'Est, regorgent d'étrangers. Des marchands ambulants, à l'accent germanique, se promènent autour de nos forts ou dans les défilés de nos montagnes... Plus d'un vieux patriote qui conserve l'image du passé s'écrie : « On se croirait revenu en 1869. »

Il y a cependant, entre cette époque et la nôtre, une différence importante, laquelle constitue encore un progrès dans l'invasion allemande.

Voici cette différence.

D'après l'enquête d'un ami sûr, nous pouvons affirmer que presque toutes les fermes isolées échelonnées le long de la frontière et, d'ordinaire, construites sur des positions stratégiques, sont habitées par des Allemands. Certes, les propriétaires de ces fermes ne se rendent nul compte de ce qui se passe. Leurs anciens fermiers étaient parfois en retard. Que l'année soit bonne ou mauvaise, leurs fermiers actuels apportent leurs écus avec une exactitude... toute militaire. Rien ne dispose mieux un propriétaire en faveur d'un fermier.

Et puis, dès que se forme quelque vague soupçon, il se dissipe si vite dans cette réflexion : « Que veut-on que ces gens-là espionnent? C'est une manie absurde que de voir des

espions partout. » Sans doute, mais n'est-ce pas une habitude dangereuse que de ne voir d'espions nulle part ?

Pourtant, nous l'avouons bien volontiers, les fermiers en question n'espionnent pas. Que font-ils? Ils occupent un lieu de ravitaillement. Ils tiennent à la disposition de leurs compatriotes des provisions de vivres et de fourrages pour le cas où Guillaume II, de son quartier général situé au château d'Urville-lès-Metz, donnerait l'ordre d'une attaque soudaine avec ou sans déclaration de guerre.

Si la France prenait l'offensive, ces fermes cacheraient aisément des combattants isolés, chargés de retarder la marche en avant et de provoquer des accidents sur les routes, sur les chemins de fer, sur les ponts, sur les travaux d'art de tout genre.

Cette situation, nous ne la révélons sans doute qu'à un petit nombre de nos lecteurs. Elle n'a rien de mystérieux. Elle n'en est pas moins dangereuse.

Et pourtant, il est si facile de prendre un arrêté d'expulsion contre un étranger. On en a pris pour de vaines raisons politiques. Pourquoi hésiterait-on, quand l'intérêt et même le salut de la patrie sont en cause?

Or, on se contente d'inscrire sur le carnet B, tenu dans chaque brigade de gendarmerie, les étrangers suspects au point de vue national et qui devraient être arrêtés à la mobilisation. Mais c'est là une mesure tout à fait insuffisante. Il suffit pour s'en convaincre de se représenter quelle sera la tâche colossale incombant aux gendarmes au moment de la mobilisation, surtout dans l'Est. Auront-ils le temps matériel de courir dans les campagnes après les inscrits du carnet B, qui, bien entendu, ne les attendront pas? En supposant même qu'ils soient tous arrêtés par les gendarmes, ceux-ci disposeront-ils de locaux suffisants pour les « mettre à l'ombre » dans des conditions donnant toute sécurité contre les risques d'évasion?

Là, encore, nous pouvons nous inspirer de ce qui se fait outre-Rhin. En Allemagne, la répression de l'espion-

nage est impitoyable. Très fréquemment la cour d'Empire de Leipzig rend des jugements sévères, presque toujours d'ailleurs à huis clos.

Nos voisins de l'Est viennent encore de renforcer leurs mesures préventives contre l'espionnage. Même les commandes pour l'armée transmises à l'industrie privée sont entourées de précautions, notamment la fabrication des appareils radiotélégraphiques, des instruments d'optique de précision, des machines électriques, des projecteurs, des aéroplanes, des ballons dirigeables et des machines pour les navires.

Les industries qui fournissent les deux ministères de la Guerre et de la Marine viennent d'être invités à imposer la plus stricte discrétion à leur personnel, sans préjudice de la surveillance constante dont ils doivent s'entourer. (Voir *Le Temps,* 30 décembre 1911.)

La question du contre-espionnage.

La question de la protection contre l'espionnage des étrangers pose la question de l'espionnage en notre faveur à l'étranger car les deux problèmes sont intimement liés.

Avant l'Affaire Dreyfus, le service de l'espionnage et celui du contre-espionnage, l'attaque et la défense dans cette branche de la sécurité nationale, se trouvaient concentrés au ministère de la Guerre, à la section de statistique, autrement dit au service de renseignements.

Cette organisation était *pratiquement* bonne.

Il est certain, et de nombreux faits sont là pour le prouver, que la recherche des renseignements militaires secrets à l'étranger ne peut produire tous ses résultats que si celui qui en a la charge et la responsabilité, dirige en même temps le contre-espionnage sur le territoire national. Pratiquement, il n'est pas possible de séparer les

deux ordres de recherches qui chevauchent perpétuellement l'un sur l'autre. Cela tient à trois raisons principales : tout d'abord le chef du service des renseignements a une police à lui qui surveille ses propres agents. C'est une précaution indispensable vis-à-vis de la plupart de ceux-ci. En second lieu, il est assez commun, étant donnés les milieux dans lesquels peuvent se recruter un grand nombre d'agents, que l'on tombe, sans les chercher, sur des agents étrangers. D'autre part, enfin, un agent de renseignements est fréquemment amené par ses relations à découvrir des individus suspects, à la solde du gouvernement voisin. La frontière des deux services : renseignements et contre-espionnage est donc mal définie. Aussi, les deux services se pénètrent-ils mutuellement et à chaque instant.

Il n'est pas douteux cependant, au point de vue légal, que si la recherche des renseignements militaires appartient à l'état-major de l'armée, seul capable de le diriger utilement, c'est-à-dire au ministre de la Guerre, le contre-espionnage ou la surveillance des menées étrangères en France incombe à la Sûreté générale, donc au ministre de l'Intérieur, seul responsable de la sécurité publique en temps de paix.

Néanmoins et jusqu'aux premiers mois de 1899, le contre-espionnage avait été dirigé et assuré presque exclusivement par le service de renseignements de l'état-major de l'armée. C'était une solution de fait qui s'était établie peu à peu sans reposer sur aucun fondement légal, et à laquelle avait été amené le colonel Sandherr par la pratique même de ses fonctions.

Le contre-espionnage de Sandherr avait obtenu d'ailleurs des résultats importants. Il avait pu mener à bien notamment les affaires Thomas, Boutonnet, Greiner, Borupt, Schwartz, etc., mais il est juste cependant de

reconnaître que le colonel Sandherr avait fini par donner à son service de contre-espionnage une importance peut-être exagérée. Des deux attributions de la section de statistique, celle-ci était la plus importante. Il est certain que la recherche des renseignements à l'étranger aurait dû avoir le pas sur le contre-espionnage et qu'en ce qui concerne celui-ci on aurait pu faire appel plus souvent à la Sûreté générale. Avant 1889, cette administration marchait d'ailleurs très volontiers lorsque la section des renseignements, dite encore de statistique, du ministère de la Guerre l'en priait et lui fournissait les éléments d'une affaire.

Quoi qu'il en soit, l'idée qui consiste à réunir les deux services : espionnage et contre-espionnage étant pratiquement juste, il était donc conforme à l'intérêt national qu'un seul chef fût donné aux deux services. En outre, on conçoit difficilement comment ce chef pourrait ne pas être un militaire. Un fonctionnaire de la Sûreté, en effet, peut parfaitement, et avec une grande habileté, diriger le contre-espionnage, mais il ne peut diriger la recherche des renseignements à l'étranger, partie essentiellement technique, qui exige un professionnel. Donc seul un officier peut être apte à diriger les deux services et c'est ce qui avait lieu avant 1889.

Il est à remarquer que cette confusion entre les attributions régulières et légales des deux services de la Sûreté générale et de la section de statistique n'avaient cependant jamais amené de conflit jusqu'à l'Affaire Dreyfus. Les différents directeurs qui s'étaient succédé à la Sûreté générale avaient tous eu pour l'œuvre du colonel Sandherr une réelle admiration. Tous s'étaient appliqués avec le plus grand soin à correspondre aux demandes de la section statistique. Un certain nombre de commissaires dépendant du ministère de l'Intérieur étaient attachés à

cette section et, en fait, ne recevaient d'ordres que d'elle, c'est-à-dire du ministère de la Guerre.

Les fonctionnaires de la police, les préfets eux-mêmes, en particulier dans les départements de la frontière, avaient reçu à plusieurs reprises des instructions formelles pour agir toujours en union avec le service de renseignements militaires. Les fonctionnaires de la police savaient si bien l'importance qu'attachait leur administration aux services rendus au ministère de la Guerre, qu'ils considéraient, comme la meilleure condition d'avancement ou de récompense, le fait de voir leur zèle signalé au ministère de l'Intérieur par la section de statistique.

Lorsque prit naissance la campagne révisionniste à propos de Dreyfus, les premiers symptômes d'une attitude nouvelle de la Sûreté générale ne tardèrent pas à se manifester. Un certain nombre de fonctionnaires de cette administration sentirent soudain leurs susceptibilités s'éveiller. Ils trouvèrent étrange que le ministre de la Guerre leur fît parvenir des instructions, à eux, agents de l'Intérieur. Les petites rancunes, les amours-propres froissés, les jalousies se coalisèrent contre cette section de statistique dont on sentait l'autorité faiblir et qui n'avait plus la force incontestée d'autrefois, ni pour imposer sa direction, ni pour récompenser ceux qui la servaient. Cette hostilité, d'abord contenue par le directeur de la Sûreté générale, s'accentua vers la fin de 1898 à une époque où les partisans de Dreyfus gagnaient visiblement du terrain.

Enfin, dans les premiers mois de 1899, la Sûreté générale revendiqua pour elle seule le droit exclusif de s'occuper du contre-espionnage et demanda à la section de statistique de renoncer en conséquence à la surveillance des menées étrangères en France qu'elle avait organisée.

En somme, la Sûreté générale revendiquait un droit qui, incontestablement, lui appartenait légalement. En

outre, pour exercer ce droit qui était en même temps un devoir, elle demanda que la section de statistique lui versât une annuité sur les fonds qui lui étaient alloués par le budget de la guerre.

Il était bien difficile de déterminer, même d'une façon approximative, ce que le contre-espionnage avait jusqu'alors coûté annuellement à la section de statistique. Beaucoup, le plus grand nombre même d'agents de ce service, s'employaient également à la recherche des renseignements militaires. Il n'était pas pratiquement possible de faire le départ dans les sommes qui leur était allouées entre ce qu'ils touchaient pour une branche de leur service et ce qu'ils touchaient pour l'autre. Ce départ eût-il été possible, qu'on ne pouvait songer à diminuer le traitement de ces agents. Pour la plupart dévoués et consciencieux, ils n'étaient pas responsables de ce changement d'organisation et ne touchaient guère plus que ce qui était indispensable pour vivre suivant leur condition sociale et leur milieu.

D'ailleurs, le budget modique de la section de statistique (480 000 francs par an) ne permettait déjà qu'avec peine de faire face aux charges indispensables.

Quoi qu'il en soit, satisfaction complète fut donnée à la Sûreté générale. Dès le commencement de 1899, la section de statistique cessa de s'occuper elle-même du contre-espionnage et versa à la Sûreté générale pour assurer ce service une certaine mensualité.

Un commissaire spécial de police fut néanmoins laissé à ce moment à la disposition de la section de statistique. Son rôle consistait surtout à assurer les relations de la Sûreté et de la section de statistique.

La nouvelle organisation fut consacrée par une convention entre les services du ministère de l'Intérieur et ceux du ministère de la Guerre. Cette convention n'est pas

connue, bien que plusieurs allusions y aient été faites dans certains documents du procès Dautriche et de l'enquête de la Chambre criminelle. Elle comprend naturellement des engagements réciproques. Rien de précis n'a été divulgué à ce sujet.

Ce qu'on sait, c'est qu'après 1889, quand elle eut organisé son service de contre-espionnage, la Sûreté générale établit un système régional de surveillance. Un certain nombre de circonscriptions territoriales furent créées. Elles avaient comme centre une agglomération importante au point de vue militaire, un port, une grande place, un établissement comme Bourges ou le Creusot, une localité présentant un intérêt particulier à la mobilisation, etc. Ces circonscriptions avaient à leur tête un commissaire spécial de la Sûreté générale. Aujourd'hui, les brigades mobiles créées, il y a deux ou trois ans, paraissent avoir absorbé cette organisation qui n'a duré qu'un temps.

Quant à l'espionnage, le service des renseignements s'en occupe, mais en raison même du régime de la séparation actuel, l'initiative et la liberté d'action de la section de renseignements du ministère de la Guerre ont été fortement réduites. Il en résulte que son rendement est beaucoup plus maigre que par le passé, malgré le dévouement dont continue à faire preuve son personnel.

En somme, nous avons bien une organisation satisfaisante au point de vue légal, mais non pas au point de vue du rendement maximum possible du service des renseignements et de la surveillance des espions qui jouissent chez nous d'une liberté vraiment excessive.

Il serait donc hautement désirable qu'une formule pût être trouvée pour que les deux services : espionnage et contre-espionnage puissent à nouveau se trouver sous une direction militaire, puisque telle est la condition du succès.

Remédions à la lacune capitale de la loi de deux ans.

La France peut-elle rester 4 mois par an avec une armée de première ligne dont l'effectif est réduit de moitié? Plus haut (voir p. 166), on a vu le danger de cette situation et quel expédient on a dû employer en 1911 pour y remédier pendant la crise franco-allemande. Comment peut-on combler cette lacune capitale de notre loi militaire? La solution n'est pas facile. On a proposé d'appeler le contingent à des périodes différentes de l'année, mais on se heurte à des difficultés matérielles de casernement et d'instruction. Il y a une première solution qui consisterait à appeler « les bleus » en août et septembre, au moment où les autres soldats se trouvant en manœuvres, les casernes sont vides ; on gagnerait ainsi deux mois. Pour gagner les quatre mois nécessaires, on a proposé de créer des corps d'instructeurs spéciaux. Peut-être alors pourrait-on appeler la classe en juin. Pendant juin et juillet, les recrues seraient envoyées dans des camps d'instruction, pendant août et septembre dans les casernes devenues vides en raison des manœuvres. Mais, dans les deux cas, on se heurterait à l'objection résultant de ce qu'ainsi on appellerait les recrues à la caserne à une époque de l'année où leur présence serait très utile chez elles pour les travaux des champs. C'est là un inconvénient des plus sérieux assurément, il est toutefois infiniment moins grave que de laisser la France à demi désarmée le tiers de l'année.

Quelle qu'elle soit, il faut une solution.

III. — LA MARINE

L'œuvre de M. Delcassé.

Dans la marine, les lacunes restent graves, mais il est juste de reconnaître qu'actuellement on tra-

vaille dans toute la mesure possible à les réparer.

M. Delcassé a continué rue Royale l'œuvre de relèvement de la marine commencée par l'amiral Boué de Lapeyrère.

Il a nommé une commission de réorganisation du personnel présidée par l'amiral Germinet qui a fait d'excellente besogne. Grâce à elle, le rendement du matériel sera amélioré étant confié à un personnel plus instruit et mieux préparé. Désormais la spécialisation sera obligatoire pour les officiers. Le haut commandement de nos flottes de la Méditerranée est organisé. Il reste encore une certaine indécision sur le commandant en chef de nos forces navales réunies. « Jamais ensemble de mesures aussi réellement militaires n'avait été étudié dans notre marine. » (Voir *L'Opinion,* 6 avril 1912.)

M. Delcassé a encore travaillé à expurger les équipages des apaches susceptibles de les gangrener.

Dans une circulaire du 23 octobre 1911, il rappelait aux commandants de nos escadres :

Ceux de ces hommes qui, soit par l'effet d'une nature rebelle à toute discipline, soit par leur mauvais esprit se montrent incorrigibles, doivent, ainsi que des circulaires antérieures le rappellent, être considérés comme se trouvant dans les circonstances exceptionnelles prévues au paragraphe 1er de l'article 351 du décret du 17 juillet 1908, modifié le 23 décembre 1910, et sont susceptibles d'être destinés aux sections spéciales, sans avoir préalablement encouru toutes les sévérités du pouvoir disciplinaire quel que soit le temps de service qui leur reste à faire

Vous voudrez bien rappeler aux commandants placés sous vos ordres qu'ils ont pour devoir d'user largement de cette faculté et les assurer que je suis résolu à sanctionner, comme je l'ai, du reste, toujours fait, les propositions d'envoi aux sections spéciales formulées par les conseils de discipline. (Voir *Le Petit Journal,* 24 octobre 1911.)

Dans le même esprit, en février 1912, M. Delcassé donnait l'ordre d'étudier les mesures destinées à empêcher l'incorporation dans les équipages de la flotte de jeunes gens de la classe ayant subi une condamnation correctionnelle quelconque ou ayant été condamnés comme ayant agi sans discernement. (Voir *Le Petit Journal,* 8 février 1912.)

M. Delcassé a, enfin, mis les officiers en garde contre l'indulgence excessive qui a été l'une des conséquences de ces dix dernières années d'aberration et a été néfaste pour la discipline.

Certains hommes ont obtenu des notes de valeur générale comprises entre 16 et 20, malgré de toutes récentes et parfois très graves punitions pour ivresse, scandale, absence illégale, etc. Je ne puis admettre que l'on considère comme parfait, excellent, ou même très bon un homme qui se rend coupable de telles fautes, et *a fortiori* celui qui récidive; c'est mal reconnaître le mérite des bons serviteurs, et c'est aussi les décourager que de différencier à peine leur valeur générale de celle des serviteurs médiocres. L'échelle de notation est assez étendue pour permettre d'exprimer la valeur respective de chaque homme.

Les officiers qui, systématiquement, pour des raisons de sentiment, coteraient entre 15 et 20, iraient directement à l'encontre du but poursuivi, qui est d'assurer une sélection sérieuse de laquelle dépend entièrement la valeur de la maistrance.

Je vous prie, ajouta le ministre, de rappeler aux officiers placés sous vos ordres l'importance primordiale que j'attache à cette question. Je n'hésiterais pas à prendre des sanctions vis-à-vis de ceux d'entre eux qui ne se conformeraient pas aux dispositions très nettes de l'article 432 de l'arrêté du 30 juillet 1910, et j'attire particulièrement à ce sujet votre attention sur le dernier alinéa de cet article.

Un des devoirs les plus élevés du commandement, c'est d'appliquer, au point de vue de l'avancement, la maxime : « A chacun

selon ses mérites », la valeur de notre maistrance ne pouvant être que ce que les officiers eux-mêmes la font. » (Voir *Le Temps*, 30 janvier 1912.)

Mais le grand service qu'a rendu à la marine et au pays M. Delcassé a été de faire aboutir, il faut le reconnaître, grâce à son influence personnelle au Parlement, le programme naval en suspens depuis si longtemps.

Nos divers projets de programmes navals.

Plusieurs projets de programmes navals furent successivement présentés par le conseil supérieur de la marine.

1° Sous l'impulsion de M. de Lanessan, un premier projet fut présenté, relatif à l'organisation de la flotte, se bornant à demander la construction de :

6	cuirassés d'escadre de.....	14 865 tonnes
5	croiseurs cuirassés de	12 500 —
28	contre-torpilleurs de.....	305 —
112	torpilleurs.	
26	sous-marins,	

mais dans les motifs exposés au Parlement, le ministre expliquait que le Conseil supérieur de la marine consulté avait arrêté, ainsi qu'il suit, le programme *minimum* qu'il considérait comme nécessaire à la France.

28 cuirassés d'escadre soit 4 escadres à 6 unités.
et 4 cuirassés de remplacement.
24 croiseurs cuirassés soit 8 divisions à 3 navires.
52 contre-torpilleurs.
263 torpilleurs.
38 sous-marins.

2° Lorsque M. Thomson fit voter les 6 *Danton*, en 1906, il communiqua à la Chambre l'avis du Conseil supérieur de la marine demandant cette fois, en raison des arme-

ments navals allemands, pour la composition de la flotte française :

34 cuirassés.
18 croiseurs cuirassés de première classe.
18 croiseurs cuirassés de deuxième classe.
6 éclaireurs.
109 contre-torpilleurs.
170 torpilleurs.
131 sous-marins.

3° M. Picard, successeur de M. Thomson, provoqua à son tour de nouvelles délibérations du Conseil supérieur qui établit le programme suivant :

45 cuirassés.
20 éclaireurs.
60 contre-torpilleurs d'escadre.
84 torpilleurs.
64 sous-marins.

4° L'amiral Boué de Lapeyrère tenant compte de la situation parlementaire et financière réduisit ces demandes au programme que M. Delcassé, grâce à sa ténacité, vient de faire voter par la Chambre, le 13 février 1912, par 452 voix contre 72 et par le Sénat le 29 mars 1912.

Le programme naval de 1912.

Ce programme, dont l'urgence était indispensable en présence des progrès considérables accomplis par les marines rivales, était en souffrance depuis près de deux ans. Nous devenions la risée du monde, après avoir laissé tomber notre marine au cinquième rang des puissances maritimes.

M. Pelletan et le Parlement, constate *Le Temps* (30 mars 1912) étaient responsables de cette situation, car la loi de

1907 contenait une restriction considérable du pouvoir du ministre de la Marine ; « si bien que, pendant les trois années qui suivirent, aucun navire important ne put être mis en chantier. La défense navale était subordonnée à une telle procédure devant le Parlement qu'on pouvait absolument désespérer de son avenir ».

Le vote du programme naval de 1912 constitue un réel progrès en ce sens, qu'il affirme « un principe trop longtemps méconnu chez nous : celui de la constitution régulière de nos forces navales à l'abri des fluctuations des idées ministérielles et aussi des variations nerveuses de la politique du Parlement. Un programme est chose de longue haleine et c'est son exécution en quelque sorte automatique que procure le projet de loi ». (Voir *Le Temps*, 30 mars 1912.)

La situation est maintenant changée au bénéfice de la nation. Comme le dit M. Chautemps dans son rapport :

Alors qu'une loi, loi spéciale ou loi de finances a été jusqu'ici nécessaire pour permettre au ministre d'ordonner la mise en chantier d'un cuirassé, il faudra désormais une loi pour empêcher ou simplement retarder la construction d'une unité du programme. (Cité par *Le Temps*, 30 mars 1912.)

M. Delcassé a exposé ainsi en quoi consiste le programme naval et les avantages qu'il lui trouve.

Le programme naval soumis au Sénat, après avoir reçu l'approbation de la grande majorité de la Chambre, comprend :

28 cuirassés.
10 éclaireurs.
52 torpilleurs de haute mer.
94 sous-marins.
10 bâtiments pour les destinations lointaines.

Étant donné les bâtiments déjà construits ou en construction, l'effort à faire pour exécuter ce programme se résume en la cons-

truction de 16 cuirassés, 20 torpilleurs, 50 sous-marins ; il faudra cependant y ajouter le cuirassé destiné à remplacer la *Liberté*.

A l'origine, le programme devrait être exécuté en 1922 ; les progrès dans la construction ont permis d'abréger la durée d'exécution ; l'échelonnement des mises en chantier peut être fait tous les vingt mois.

La France ne peut pas fermer les yeux aux efforts des puissances étrangères et y rester indifférente. Hier encore, le gouvernement allemand déposait un projet de loi qui comporte un relèvement des crédits anciens ; l'Italie vient de mettre en chantier deux cuirassés, et elle se prépare à en commander deux autres ; l'Autriche va construire quatre cuirassés.

Nous n'avons pas pensé qu'il y avait lieu d'augmenter le nombre des cuirassés prévus au programme ; mais il importe d'avancer leur exécution, qui doit être terminée en 1919. La dépense totale n'est pas accrue, mais elle est répartie sur un moins grand nombre d'exercices.

Elle est au total de 1 320 millions, comprenant les stocks de rechange et l'approvisionnement à terre. Il faut prévoir le remplacement de la *Liberté*, soit 64 millions.

Nous arrivons à une dépense de près de 1 400 millions à répartir en huit ans. Le gouvernement n'a pas voulu recourir à l'emprunt pour couvrir les dépenses normales de la défense nationale, et il a prévu huit années budgétaires différentes, mais oscillant autour de 180 millions.

Ce qu'il faut avant tout, c'est une construction régulière, sans à-coups.

J'ai réglé les travaux des ports sur l'accélération des constructions navales.

Ces divers travaux représentent une dépense totale de 120 millions, soit 15 millions pendant huit ans.

Je n'essaye pas d'atténuer l'effort financier demandé au pays, mais voyez ceux de l'Angleterre, des États-Unis, de l'Allemagne. Il est indispensable pour donner à ce pays la sécurité de vivre et de travailler.

Le réduire, ce serait réduire l'influence de la France dans le conseil de ses amis et de ses alliés.

Ce n'est pas la France qui mène le train dans cette course aux gros bateaux et aux gros bataillons; notre amour-propre le cède à l'intérêt. Nous voulons une flotte qui soit de nature à défendre les intérêts vitaux du pays là où ils doivent être protégés.

Dans la Manche et l'Atlantique, nous pouvons nous contenter d'une défense attentive et vigilante, mais cela n'est pas suffisant dans la Méditerranée; notre flotte doit y assurer les communications, en étant prête à courir sus à qui menacerait de les couper.

On chercherait vainement aujourd'hui une puissance qui soit, dans la Méditerranée, l'ennemie nécessaire de la France; mais c'est dans sa force propre qu'une nation doit chercher la garantie de la paix. Cette garantie sera fortifiée par le programme qui vous est soumis. *Il n'est pas intangible, et il sera modifié si les événements l'exigent; mais il a l'avantage qu'il donne à la marine cette charte, cette constitution dont l'armée a été dotée; il la met à l'abri de l'arbitraire; il fixe la composition de la flotte française; il en assure le rajeunissement et l'amélioration progressive; il permet le perfectionnement de l'outillage; il donne une construction économique, méthodique et rapide.* (Voir *Le Temps*, 30 mars 1912.)

Comment les Allemands jugent notre programme naval par rapport à leur propre situation maritime.

Dès le 30 mars 1912, le capitaine de vaisseau en retraite, L. Persius, publia dans le *Berliner Tageblatt* une étude sur les récentes réformes de la marine française et sa situation actuelle. Les appréciations qu'elle contient sont dépourvues d'indulgence, mais elles ont l'avantage de permettre à certains égards une comparaison de notre situation avec celle de l'Allemagne.

L'avenir matériel de la puissance maritime française est assuré d'une façon modeste. Il y a plus d'une année, l'amiral Boué de Lapeyrère, prédécesseur de M. Delcassé, a prononcé la

phrase si connue : la France veut-elle oui ou non avoir une marine? Peu de temps après, il quitta le ministère. Depuis douze mois, le nouveau ministre de la Marine dirige les destinées de la marine. On espérait beaucoup de lui. On voyait en lui l'ange sauveur de la flotte de la République, un nouveau J.-B. Colbert. Mais le mauvais destin poursuivit M. Delcassé depuis sa récente entrée au ministère. Il ne faut pas lui faire l'injustice de lui reprocher les innombrables accidents qui sont survenus. Les conséquences de la mauvaise méthode de la « jeune école », le perpétuel changement du ministre de la Marine, l'économie exagérée et les menées socialistes en sont responsables. On ne peut réprimer un sourire devant le joyeux optimisme de M. Delcassé.

Il a expié assez durement ses bâbleries de la revue de Toulon. La catastrophe du cuirassé *Liberté*, les différentes collisions, les actes d'indiscipline sur les navires et dans les arsenaux ne sont pas encore oubliés. En février, les débats à la Chambre sur le budget de la marine furent pénibles pour lui. Et cependant ses demandes furent regardées comme nécessaires, il obtint 340 millions, 8 de plus que l'année passée. Mais il sait que l'habituelle économie doit régler sa conduite.

Il est fort dangereux de mépriser son adversaire. La comparaison entre les flottes allemande et française ne peut faire admettre les fières paroles de l'amiral Bienaimé pendant les débats. A nos 15 dreadnoughts, la France ne peut en opposer que 2. On ne peut compter les *Danton* à cause de leur faiblesse d'armement parmi les dreadnoughts. Le drapeau tricolore ne flotte encore sur aucun navire de ce type quand nous en avons 9 dans notre flotte de haute mer.

D'après les propres déclarations de M. Delcassé, on ne peut sérieusement tenir compte que de 11 cuirassés vieux modèle, tandis que l'Allemagne peut au moins mettre en ligne 20 navires du même modèle. La flotte française manque complètement de croiseurs cuirassés modernes et de croiseurs protégés pendant que nous en avons un grand nombre et en fort bon état. En ce qui concerne la qualité, le matériel français n'est dépassé par personne, l'artillerie possède une grande supériorité, grâce à

l'unité de calibre, la poudre serait la meilleure du monde si elle était préparée avec soin. Il faut regarder ces déclarations avec scepticisme lorsqu'on les examine avec compétence.

Les plus récents navires de guerre français type *Danton* sont regardés comme manqués. Leur armement pesant, leur diversité de calibre ont été appréciés différemment à la Chambre. Le matériel entier représente une carte d'échantillons de tous les modèles. L'homogénéité n'existe pas. Dans aucune marine n'existe une telle diversité de calibres, 30,5, 24, 7,5 et 4,7 centimètres, tandis que, par exemple, la flotte anglaise n'a que deux sortes de calibres 30,5 et 10,2 centimètres.

Au nord, contre l'Allemagne, la France se contente de torpilleurs et de sous-marins. Sa suprématie dans la Méditerranée est loin d'être assurée si elle se trouve en face des flottes alliées de l'Autriche et de l'Italie. Actuellement, elle possède encore une légère supériorité. Mais pendant que la France n'a sur chantier que 4 dreadnoughts, l'Autriche en a déjà 2 en service et l'Italie 4. Ces deux puissances ont déjà projeté la construction de 2 nouveaux navires de ce type. Le nouveau budget de la marine française prévoit la construction de 3 cuirassés dans l'année, dont un comme remplaçant de la *Liberté*. En outre, il envisage la mise en chantier de quelques torpilleurs et sous-marins. La France, si elle ne veut pas descendre comme puissance maritime de la 4e à la 5e place, doit faire de sérieux efforts.

Avec l'adoption du nouveau programme français, l'état de la marine est le suivant : 28 navires de combat, 10 navires extra-métropolitains, 52 torpilleurs et 94 sous-marins. La différence avec le programme allemand est grande : 28 navires de combat vis-à-vis des 58 nôtres (plus 3 prévus par le projet).

Pour l'avenir, il s'agit seulement de savoir si M. Delcassé parviendra à régénérer la marine française. S'il n'a pas à compter avec de nouveaux coups du sort, avec de nouvelles collisions, de nouvelles explosions ou de nouvelles émeutes, peut-être pourra-t-il oser, dans quelques années, se présenter devant la Chambre avec un programme qui ne soit pas d'une insuffisance ridicule. Mais il faudra au trente-huitième ministre de la Marine et de la République française une immense énergie, et

peut-être devra-t-il aussi ne plus se griser à l'éloquence de ses discours improvisés.

« En marine, rien ne s'improvise », a dit le vice-amiral Aube.

Il y a dans ces critiques une part d'exagération.

La sévérité du jugement sur notre type *Danton* est évidente. *Le Temps* (1er avril 1912) le prouve ainsi :

... Si le cuirassé français n'est pas un *dreadnought,* les cuirassés allemands sont des dreadnoughts, ratés, si ratés que si l'Allemagne voulait opposer à nos six Danton ses six premiers dreadnoughts, la salve française serait dans une rencontre de 18 480 kilos contre une salve allemande de 15 840 kilos.

Mais ce qui est terriblement vrai dans ce que dit le capitaine de vaisseau Persius et ce qui doit être retenu, c'est qu'*au Nord, contre l'Allemagne, la France se contente de torpilleurs et de sous-marins.*

Le programme naval de 1912 et la répartition de la flotte répondent-ils à toutes nos nécessités?

Quels sont actuellement les avantages et les faiblesses du nouveau programme?

Comme l'a fait remarquer M. Monis au Sénat, ce programme est « relativement modeste ».

Il ne comporte pas la construction de *scouts*, c'est-à-dire de bâtiments vraiment éclaireurs, réclamés par le Conseil supérieur de la marine. De sorte que nos escadres seront toujours aveugles. Elles seront difficilement renseignées sur les mouvements de l'ennemi, tandis que celui-ci le sera pour les nôtres. Il y a là une véritable infériorité que, *peut-être,* pourront compenser, dans une certaine mesure, les progrès de l'aviation marine.

Par comparaison avec l'Allemagne, notre programme naval de 1912 est notoirement insuffisant.

La logique voudrait que nous ayons deux armées navales très puissantes, une dans chaque mer, la Manche-Océan et la Méditerranée. Si l'on ne veut pas actuellement posséder deux flottes d'égale importance, une au nord, une au sud, au moins devrions-nous nous inquiéter de répartir nos navires au mieux de nos intérêts. Cette question a une importance capitale. Comme le fait remarquer M. de Lanessan, avec la répartition actuelle : « En fait dans la Manche et surtout dans l'Atlantique, la défense du pays sera remise aux soins de l'Angleterre (Voir *La Dépêche de Brest*. Cité par *Le Matin*, 12 avril 1912.)

Voilà qui est singulièrement grave, car si le concours naval anglais ne peut pas être donné instantanément, — et nous avons constaté (voir page 465) que le cas peut se produire, — que se passera-t-il? La guerre prochaine avec l'Allemagne commencera par un coup foudroyant. Si la France doit combattre seule, quelques heures après l'ouverture des hostilités, nous verrons surgir, dans la mer du Nord et la Manche une puissante escadre allemande composée aujourd'hui de 18 cuirassés, précédée par 4 magnifiques croiseurs cuirassés (dont le dernier *Von der Tann* de 19 000 tonnes), 9 petits croiseurs rapides et d'une centaine de contre-torpilleurs tout neufs de 600 à 1 500 tonnes.

Qu'avons-nous en ce moment à opposer à cette force?

Notre escadre du Nord est composée de 6 cuirassés sans aucune valeur militaire, dits « chavirables » (*Saint-Louis, Charlemagne, Bouvet, Carnot, Jauréguiberry, Gaulois.*)

Dans ces conditions, notre escadre serait livrée aux deux alternatives suivantes : *ou fuir le combat,* en cherchant à rejoindre la flotte de la Méditerranée, *ou s'enfermer dans la rade de Brest*, où elle serait bloquée. Dans les deux cas, elle ne servirait à rien.

La France perdrait ainsi toute offensive dans le Nord, verrait ses forces maritimes diminuées d'une escadre ; sa base d'opérations serait reculée jusqu'en Méditerranée.

Nos navires de commerce ne pourraient plus circuler dans l'Atlantique, ni dans la Manche, condition capitale de notre ravitaillement (voir page 504), tandis que la flotte commerciale germanique continuerait librement son trafic sous la sauvegarde de la flotte militaire allemande.

Il faut donc, au plus vite, défendre notre point faible, en organisant dans le Nord, si nous ne pouvons y avoir une escadre importante comme celle des « Danton », de si puissants et de si nombreux sous-marins et torpilleurs que nous restions maîtres de la Manche et de l'Atlantique, condition inéluctable de notre victoire dans la prochaine guerre.

Nous en remettre uniquement à l'Angleterre de notre protection dans le Nord constitue une faute impardonnable. Nous ne doutons pas de la loyauté anglaise, mais nous avons vu (p. 465) que le concours britannique peut ne pas être immédiatement efficace. A propos d'un élément aussi capital de notre défense, nous ne devons compter que sur nous-même.

Pourquoi donc n'aurions-nous pas une troisième escadre de haut bord dans le Nord? Contre cette idée on objectera notre « entente » d'aujourd'hui avec l'Angleterre, le rôle que cette grande puissance navale jouerait dans une prochaine guerre, la nécessité d'avoir des forces importantes dans la Méditerranée, d'assurer à tout moment la communication de nos possessions d'Algérie et de Tunisie, etc.

Mais des marins fort distingués font remarquer que, dans aucuns des cas considérés, rien ne vient détruire la thèse d'une escadre importante dans le Nord. Si l'Angleterre se joint à nous, dès le début de la guerre, la maîtrise de l'Atlantique est assurée aux forces navales alliées. Il nous suffira alors de laisser dans le Nord quelques croi-

seurs-cuirassés en couverture et de donner l'ordre à notre escadre de Brest de rallier la Méditerranée.

En tout cas, avec les deux autres escadres séjournant dans le Midi, notre flotte est assez puissante pour empêcher que nous soyons inquiétés de ce côté. L'arrivée de notre escadre de Brest assurerait notre suprématie et rendrait la lutte tout à fait impossible aux alliés de l'Allemagne.

Ce qui est certain, c'est qu'à l'heure actuelle, la répartition de nos flottes ne nous offre pas les garanties même les plus essentielles.

Il en est de même de la répartition de nos petits navires. Nous avons des flottilles de sous-marins et de torpilleurs à Dunkerque, Calais, Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon, Bizerte, Ajaccio, Oran, Alger.

Pourquoi ne supprimerait-on pas les flottilles de Rochefort, de Lorient et d'Alger se demandent d'excellents officiers? Ces flottilles, assurent-ils, n'existent qu'à la demande des députés et des autorités de ces ports qui devraient d'ailleurs eux-mêmes disparaître, c'est-à-dire être supprimés de la marine.

La guerre se fait par masses. Il importerait donc, puisque l'ennemi c'est l'Allemagne, de concentrer en attendant mieux à Dunkerque, Calais, Cherbourg, un grand nombre de torpilleurs et de sous-marins, qui garderaient le Pas-de-Calais.

Dans la Méditerranée, étant donnée l'entente avec l'Angleterre, nous n'avons rien à faire à proximité de Gibraltar, trois passages sont importants pour nous : le canal entre la Corse et la Provence; les bouches de Bonifacio et le canal de Bizerte-Sicile.

Les flottilles d'Alger et d'Oran sont inutiles, celle de Toulon est beaucoup trop importante. Il faudrait plus de bâtiments à Ajaccio, Bonifacio, Bizerte, et ne pas oublier le reste de la Corse.

Ces flottilles ainsi massées joueraient un rôle considérable en temps de guerre. Dans l'état actuel, elles sont trop éparpillées pour porter à l'ennemi les coups formidables qui seraient nécessaires.

En réalité, le programme naval qui vient d'être voté ne nous fera rien regagner du rang perdu par la faute de certains ministres et d'une politique néfaste. *Ce programme une fois rempli, en effet, en raison des efforts de nos rivaux, le premier janvier 1920, la France n'occupera même plus le cinquième rang, où elle est déjà tombée. Et que se sera-t-il passé d'ici là?*

On conclura donc que le programme naval qui vient d'être voté est un programme minimum, un programme d'attente, un effort tout à fait provisoire. On ne peut vraiment le considérer que comme un premier échelon de ce qui nous est indispensable.

Le programme naval qu'il nous faudrait.

D'après des officiers de marine qui connaissent bien les conditions militaires de la politique européenne, il nous faudrait le plus tôt possible revenir aux décisions du Conseil supérieur de la marine de 1909.

45 cuirassés répartis en 5 escadres à 8 unités, plus 5 cuirassés de remplacement.

14 croiseurs cuirassés (ce qui est à peu près le chiffre actuel.)
20 scouts.
60 grands destroyers, de 700 à 800 tonnes
84 torpilleurs.
64 sous-marins.

C'est ce programme qu'il faut reprendre, encore qu'il nous laisse inférieur à l'Allemagne.

En tout cas, dans la Méditerranée, notre flotte doit être *au moins égale,* c'est un minimum, aux flottes réunies de

l'Autriche et de l'Italie. L'Angleterre concentre ses forces autour de la métropole. C'est donc à nous qu'incombe la tâche de maintenir la maîtrise dans la Méditerranée. Avec le programme voté à Paris et les armements décidés à Vienne et à Rome, notre flotte sera rapidement insuffisante pour tenir tête à la flotte austro-italienne. Le programme de 1912 ne nous donne pas de garanties, même à cet égard.

Or, si pour l'armée de terre, une question capitale se pose, celle des effectifs, qui sont d'autant plus nombreux que la population est plus considérable, le *relèvement ou la création d'une marine dépend de tout autre chose. C'est, avant tout, une question d'argent.*

Si nous ne pouvons pas avoir une armée *blanche* aussi nombreuse que celle de nos voisins, *nous pouvons nous constituer une flotte aussi forte que celle de l'Allemagne parce que nous sommes plus riches et que, comme nous l'avons constaté* (voir p. 483), *les armements navals ne constituent nullement une perte d'argent pour le pays.*

Nos besoins en personnel.

Si les effectifs n'ont pas, en marine, la même importance que dans l'armée, il faut cependant avoir un personnel suffisant pour assurer le fonctionnement convenable de toutes les unités, ce qui n'est pas notre cas actuellement.

Voyons ce qui serait nécessaire pour la flotte de combat, seulement pour celle qui vient d'être votée par le Parlement :

28 cuirassés à 950 hommes.....	26 600
10 croiseurs cuirassés à 720 hommes...	7 200
52 contre-torpilleurs à 70 hommes	3 640
94 sous-marins à 25 hommes.....	2 350
Relevés indispensables (congés, décès, maladies, etc., etc.)	10 000
	49 790 hommes.

Une nation comme la nôtre pourrait facilement trouver régulièrement 50 000 hommes pour le « service de mer », mais pour cela il faudrait abandonner les anciens errements et se lancer dans une voie nouvelle.

Nous ne sommes plus au temps de la marine à voile. Tous les navires en bois étaient à peu près semblables ; il suffisait d'avoir passé sa jeunesse sur un bateau de pêche et d'avoir navigué au long cours, pour rendre des services sur un navire de guerre, le lendemain de son arrivée. Seuls, les « canonniers » devaient avoir une instruction spéciale, et encore le bagage d'artillerie technique était-il faible à cette époque.

Aujourd'hui, chaque matelot doit recevoir une éducation spéciale. Les cuirassés sont devenus des organes mécaniques de précision, très difficiles à manier. Il faut des mécaniciens, des torpilleurs, des électriciens, des canonniers. Le tir demande un long apprentissage. On compte que, pour faire un bon spécialiste, il faut plus d'une année, question d'argent encore, et aussi de bonne organisation dans le recrutement du personnel. C'est ce à quoi s'emploie, d'ailleurs, M. Delcassé, ainsi qu'il a été signalé plus haut.

A propos de l'inscription maritime.

Or, chez nous la question du personnel est intimement liée à celle de l'inscription maritime. On comprend que jadis on ait créé cette organisation qui, pendant de si longues années, fut la gloire de la marine française.

Contre des avantages spéciaux, elle assurait le concours de toute une population exercée aux choses de la mer.

Ces avantages sont entre autres : droit exclusif de se livrer à la pêche, certitude de jouir d'une retraite, droit de fournir seul les équipages de la marine marchande, etc.

Mais cette œuvre, édifiée par Colbert, ou plutôt par Seignelay son fils et successeur, paraît maintenant arrivée à son terme.

Le défaut capital de cette institution est que les inscrits sont, en majeure partie, insuffisamment instruits par leur vie de pêcheurs pour rendre aujourd'hui à la marine des services ayant une qualité spéciale.

La loi de l'inscription maritime, quoique retouchée il y a peu d'années, n'a pas du reste fait disparaître les abus depuis longtemps signalés. Elle admet encore, comme inscrits, une foule de gens qui naviguent exclusivement sur les rivières, les étangs et ne rendent aucun service, même à la marine marchande. Or, par un effet étrange, tandis que l'inscription maritime fournit, à peine, la moitié des marins dont notre flotte militaire a besoin, elle garantit en temps de guerre contre tout service un nombre considérable d'inscrits maritimes.

En effet, la loi sur l'inscription maritime stipule, très nettement « que les inscrits sont dispensés de tout autre service public que celui de l'armée navale ». Comme résultat, à la mobilisation, après que tous les services de la flotte auront été pourvus, il restera inutilisés de 45 000 à 50 000 inscrits environ, âgés de moins de cinquante ans!

D'autre part, comme il faut beaucoup de temps pour instruire les marins des différentes spécialités, le service de deux ans ne peut donc être appliqué dans la marine. Les marins doivent être aujourd'hui « gens de métier ».

C'est pourquoi, il nous faut des engagés à longs termes et contractant des rengagements.

Or, au 1er janvier 1912, sur 39 000 marins, il y avait 25 000 engagés et 14 000 inscrits maritimes seulement.

Dans ces conditions, il est facile de se rendre compte que, ni la marine de guerre, ni la marine de commerce,

n'ont intérêt à la conservation de l'inscription maritime qui ne correspond plus aux nécessités actuelles. Les contribuables auraient, eux aussi, un avantage véritable à sa suppression, car elle coûte au minimum une quinzaine de millions de francs par an. Voici longtemps d'ailleurs que la question est à l'étude. Il faut qu'elle aboutisse, car la suppression de l'inscription maritime permettrait, en outre, de relever sensiblement nos effectifs de l'armée de terre. Comme on l'a vu, la mobilisation de la totalité de nos forces navales laissera sans emploi de 45 à 50 000 inscrits. Il serait donc normal et logique de verser tout simplement dans les différents corps de troupe de l'armée l'excédent des ressources en hommes affectés, théoriquement mais non pratiquement, à la flotte. Le chiffre en vaut la peine.

Cette solution a été déjà depuis longtemps préconisée mais elle n'a pas encore été adoptée, uniquement en raison de l'opposition des intéressés, soutenus par leurs représentants au Parlement. Là encore, donc, on constate l'action néfaste des politiciens d'arrondissement venant se mettre en travers des intérêts généraux du pays.

La question se trouve à nouveau posée par le projet de loi sur le recrutement de l'armée de mer dont le Parlement est saisi depuis plus d'un an.

Étant donné que, d'après ce projet, le ministre de la Marine serait libre de demander annuellement, à son collègue de la Guerre, l'affectation d'office à l'armée de mer d'hommes en quantité suffisante pour compléter les effectifs, il résulte que, par l'effet de cette seule disposition, le problème serait résolu ; le régime militaire devenant ainsi le même pour tous les Français, qu'ils soient destinés à l'armée de mer ou de terre. En outre, ce projet de loi permettrait de développer les engagements volontaires conformément aux nécessités de la marine.

Il convient d'ajouter que les inscrits maritimes sont

très hostiles à ce projet. Au dix-neuvième congrès de la *Fédération nationale des syndicats d'inscrits maritimes* qui a eu lieu, en décembre 1911, à Saint-Malo, l'ordre du jour suivant a été adopté :

Considérant que cette soi-disant réforme affirme la supériorité de l'élément militaire sur le civil ou plutôt le considère comme plus intéressant et plus méritant, qu'elle lui accorde ses faveurs au détriment de l'autre, au mépris de l'égalité des citoyens français et de la justice, qu'elle dénie en partie le droit à la vie de ceux d'entre les marins qui en ne voulant accomplir que la période légale de service militaire sont convaincus de mieux servir les intérêts généraux du pays et de l'humanité, qu'elle modifierait la loi du 14 juillet 1908 (demi-soldes) obtenue par les navigateurs après une lutte de vingt ans, qu'enfin elle tend à détruire l'inscription maritime :

Réclament la suppression des articles :

1° Établissant les levées périodiques, les levées permanentes à l'âge de vingt ans étant conservées;

2° Versant au recrutement de la guerre une partie du continent d'inscrits maritimes (art. 10, 23, 24, 26);

3° Mettant l'inscrit levé en demeure d'opter pour le service de deux ans ou pour un engagement de quatre ou cinq ans (art. 22);

4° Réservant les emplois civils à tous ceux qui ont fait plus de deux ans de service;

5° Réservant sur tous les navires subventionnés un certain nombre de place aux engagés. (Voir *L'Ouest-Éclair,* 17 décembre 1911.)

Dans ces conditions, il est certain que la discussion du nouveau projet de loi n'ira pas tout seul au Parlement.

Il faut vivement souhaiter que ce soit la solution conforme à l'intérêt général qui triomphe. Il y va de l'avenir de la marine française.

Ports et arsenaux. Au point de vue des arsenaux, nous avons considérablement à faire.

Sans être technicien, il suffit de visiter nos ports de guerre pour constater à quel point ils sont encombrés de vieilleries inutilisables, mal distribués, mal agencés et incontestablement inférieurs à des ports étrangers : Portsmouth et Kiel notamment.

Nous avons, en Europe, 5 arsenaux : Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon et 3 établissements : Ruelle, Indret, Guérigny. Enfin un 6e arsenal, en Tunisie, Bizerte où la main-d'œuvre est surtout militaire, ce qui ne la fait pas marcher plus mal.

Deux de nos ports seulement, Toulon dans la Méditerranée et Brest à l'entrée de la Manche peuvent vraiment servir de point d'attache à des armées navales, parce que seuls ils sont susceptibles d'offrir aux grands cuirassés modernes la sécurité contre l'ennemi du large, les moyens de réparations, d'entretien et de ravitaillement.

Mais l'un et l'autre offrent le grave inconvénient de pouvoir être facilement bloqués, parce qu'ils n'ont qu'une entrée. Brest, surtout, a ce défaut au plus haut degré, à cause de l'étroitesse et de la longueur de son goulet.

Il est par conséquent indispensable que Toulon et Brest soient pourvus de ports auxiliaires, bien situés pour reposer ou ravitailler les navires qui seraient mis dans l'impossibilité de rentrer dans le port principal.

Dans la Méditerranée, nous avons, répondant admirablement à ce *desideratum*, Bizerte, mais il faudrait mieux protéger le port et l'arsenal, surtout du côté de la terre et outiller davantage les ateliers.

Dans la Manche, un seul port, celui de Cherbourg pourrait servir d'auxiliaire utile à Brest, mais il n'est protégé que par une digue fortifiée, par-dessus laquelle l'ennemi peut bombarder les navires sur rade.

Quant à Lorient et Rochefort, ils devraient disparaître de la marine, comme ports militaires. Lorient n'a qu'une

rade étroite, mal abritée contre le large, et insuffisamment profonde. Malgré les petites améliorations qu'on pourrait y apporter, les cuirassés du type *Danton* ne pourront jamais remonter la rivière en pleine charge qu'un jour par mois, et encore! Pour utiliser Rochefort, il faudrait des travaux énormes et très coûteux.

Ne répartissons pas tous nos crédits entre ces cinq ports de guerre. Il est nécessaire de frapper un grand coup, d'améliorer les arsenaux réellement utiles et d'abandonner franchement les autres. De ce nombre est Rochefort et Lorient. Ce dernier ne devrait être conservé que comme port de construction avec un état-major et un personnel des plus réduits.

Enfin, dans tous les ports, il faudrait améliorer l'outillage qui est démodé à un degré inouï. Nos arsenaux ont ignoré les machines électriques jusque dans les dernières années. Partout, faudrait munir nos ateliers d'installations « dernier cri ».

Bassins. Les bassins demandent des travaux urgents. Aucun de nos ports n'est en état de remplir convenablement le rôle qui lui reviendrait en temps de guerre.

L'accroissement des unités de combat a fatalement une grande répercussion sur l'outillage des ports, notamment en ce qui concerne les « cales de radoub ». Or, à l'heure actuelle, nous manquons de bassins pour caréner et réparer les monstres nouveaux. Il faudrait achever au plus vite les quatre formes de Brest et les deux de Cherbourg.

Il faudrait en prévoir deux de plus à Toulon qui en auraient ainsi quatre et deux à Bizerte. En outre, Lorient, port de construction, devrait posséder, lui aussi, deux formes pour l'achèvement des grands cuirassés, après leur lancement.

Mais, pour tous ces travaux, les crédits manquent tou-

jours. On les exécute également trop lentement. On met en France plus de temps à construire un bassin de radoub qu'un cuirassé de 23 000 tonnes.

Il est encore d'autres travaux indispensables à exécuter dans nos ports. Les nouveaux cuirassés risquent de s'échouer en rade de Toulon faute de profondeur. Un dragage immédiat des fonds s'impose donc.

A Brest, il faut fermer la « rade abri », afin d'empêcher la houle d'y pénétrer. A Cherbourg, la partie Est de la rade est encombrée au voisinage de l'île Pelée, par un banc de sable indispensable à supprimer.

La question des ouvriers des arsenaux.

La question des ouvriers des arsenaux est une des tâches les plus difficiles qu'ait à régler le ministre de la Marine. Nous avons constaté (voir p. 134) que nos arsenaux sont de véritables foyers d'anarchie.

La marine entretient, dans la métropole, plus de 25 000 ouvriers, et cela ne suffit pas! Elle est obligée, chaque année, de faire appel à l'industrie privée pour la construction de ses bâtiments.

Les arsenaux militaires anglais occupent bien aussi une moyenne de 25 000 ouvriers, mais il n'y en a guère que 6 à 7 000 qui soient permanents, les autres sont des auxiliaires que l'on embauche ou licencie, suivant les conditions du travail.

Si les ouvriers des arsenaux s'étaient syndiqués pour la defense de leurs intérêts professionnels, c'eût été parfait; mais ils ont profité de l'autorisation pour faire de l'agitation politique, pour injurier les chefs, etc. C'est par la menace, l'intimidation et le chantage, qu'ils prétendent obtenir du gouvernement l'amélioration de leur sort. Ils ne sont pas aussi payés que dans l'industrie privée, il est vrai, mais ils jouissent d'avantages appréciables :

secours, jours de repos et de congés payés, retraite. En outre, ils ne travaillent que huit heures, *théoriquement*, en réalité, sept heures, quelquefois six heures et demie. Quant à la production, elle est d'une faiblesse singulière.

A Toulon, on travaille le moins possible. L'arsenal est considéré comme une sorte de maison de retraite anticipée précédant la vraie, la définitive. C'est cet état d'esprit qui explique que nos arsenaux mettent plus de temps à construire un submersible de 400 tonnes que l'Angleterre ou l'Allemagne à construire et faire entrer en service un cuirassé de 25 000; cela parce que les contremaîtres n'ont plus d'autorité et que les ouvriers ne leur obéissent plus, comptant sur l'indulgence du Parlement.

L'esprit des syndicalistes des arsenaux est encore caractérisé par ce fait scandaleux que raconte *Le Temps* (19 mars 1912) :

Deux ouvriers de l'arsenal de Cherbourg étaient surpris, il y a un mois, sortant frauduleusement des matières dérobées dans les services dont ils dépendaient. Ils ont été condamnés pour vol par le tribunal maritime, mais les peines ont été suspendues par la loi de sursis. Le préfet maritime n'a pas voulu permettre leur rentrée à l'arsenal, ce qui est de toute justice.

Ces deux ouvriers étaient membres du *Syndicat des travailleurs réunis du port de Cherbourg,* autrement dit le syndicat rouge de l'arsenal, dont le titre n'aurait certainement pas paru à propos dans cette affaire si ce groupement n'avait voulu faire acte de solidarité avec les deux voleurs. Il vient, en effet, de publier le procès-verbal de sa dernière séance dans lequel on lit :

Le bureau fera le nécessaire pour demander un secours pour deux camarades qui ont eu la loi de sursis devant le conseil de guerre et se voient mis à la porte de l'arsenal par ordre préfectoral; le nécessaire sera fait auprès du ministre.

Le syndicat estime sans doute que les vols perpétrés par les deux ouvriers ne leur ont pas assez rapporté et qu'ils ont droit à une compensation.

Un pareil état de choses n'est-il pas intolérable et le ministre de la Marine n'a-t-il pas pour devoir absolu de se faire obéir?

Comment pourrait-il faire pour obtenir ce résultat?

Voici l'opinion d'hommes qui pensent uniquement à l'intérêt de la marine.

Maintenant qu'on a mis, tout récemment (10 mars 1912) à Paris, un amiral à la tête de la Direction générale, comprenant les constructions navales, l'artillerie, etc., il faudrait aussi que, dans les ports, un contre-amiral ou un capitaine de vaisseau soit mis à la tête de l'arsenal, *avec tous les services sous ses ordres*. Il communiquerait avec la Direction générale de Paris, et donnerait lui-même des instructions aux divers chefs de service.

La marine, étant une institution militaire, doit appartenir aux militaires et non aux corps auxiliaires.

Il est regrettable que la réforme de M. Delcassé ne vise que l'administration centrale. Dans les arsenaux, c'est le vice-amiral Préfet maritime qui commande en chef. Il a sous ses ordres, un contre-amiral, chef d'état-major, et un major général. Celui-ci devrait être en temps de paix le directeur de l'arsenal puisque, en temps de guerre, il le serait de par les règlements. Mais actuellement, pendant la paix, il ne dirige guère que la police de l'arsenal. Le vrai Directeur dans la pratique est l'ingénieur, chef du service des constructions navales. Chaque chef de service est d'ailleurs son maître. De là des retards, des rivalités dont les conséquences sont néfastes.

Une direction unique est donc nécessaire, indispensable, sinon les abus et les erreurs du passé se reproduiront toujours, pour le plus grand dommage de la marine.

Nos arsenaux ont besoin d'une réforme radicale, d'un commandement absolument militaire, avec un chef responsable. En Allemagne, il en est ainsi. Si nous adoptions ce

système, la discipline renaîtrait vite et avec elle l'autorité des directeurs, des contremaîtres et des surveillants.

Mais, en même temps, il faudrait être constamment équitable et assurer aux ouvriers des arsenaux toutes les fois qu'ils le méritent le meilleur salaire possible. La fermeté n'exclut pas la bienveillance ni la justice, au contraire.

Bien entendu, la remise en ordre des arsenaux comporte l'expulsion des quelques douzaines d'anarchistes connus qui s'y trouvent. Aucun argument ne peut être invoqué en leur faveur. Ces éléments de sabotage et de trahison doivent être éloignés sans délai des instruments de la défense nationale.

Quant à la militarisation des ouvriers des arsenaux que la majeure partie des officiers de marine estime comme une condition nécessaire du travail et du bon ordre dans nos établissements militaires, mesure dont les ouvriers ne veulent pas, il faut noter qu'elle pourrait ne toucher qu'un nombre relativement restreint d'ouvriers.

En effet, *tous les ouvriers des arsenaux qui sont employés aux constructions neuves peuvent continuer à être payés aux pièces comme dans la grande industrie.* Par conséquent, leur rendement en travail est susceptible d'être excellent et il l'a été dans les dernières années, ainsi que l'ont prouvé la construction rapide de nos grosses unités.

La militarisation ne s'appliquerait qu'aux ouvriers travaillant à réparer la flotte déjà construite, où le travail aux pièces n'est pas possible.

Il suffit de visiter un de nos ports de guerre pour se convaincre que l'état de chose scandaleux actuel ne saurait se prolonger. Des pertes de temps incroyables et systématiques, des gabegies sans excuses ont pour prétexte les réparations faites à la flotte. C'est donc seulement pour le groupe d'ouvriers affectés à ces réparations que la militarisation s'impose.

Toutes les fois qu'il a été question de cette mesure, ceux qu'elle peut toucher font aussitôt intervenir leurs députés qui marchent avec d'autant plus d'ardeur que la perte de leurs électeurs impliquerait peut-être leur brusque disparition du Parlement.

Ces démarches politiciennes ont pu avoir de l'influence sur un gouvernement politicien, elles devraient rester sans effet sur un gouvernement véritablement national.

Comme le fait remarquer M. Chautemps, l'ancien ministre, la situation des ouvriers des arsenaux n'est pas si terrible qu'ils veulent bien le dire.

Débuter à 4 francs par jour pour huit heures d'un travail qui n'a rien d'acharné, avec douze jours de vacances payés, les frais de traitement en cas de maladie et une retraite d'un minimum de 600 francs après vingt-cinq ans de service, ne sont-ce pas là des conditions d'existence, si modestes qu'elles soient, qu'envieraient la majorité de nos travailleurs de la terre? Le Parlement est d'ailleurs disposé à faire mieux encore, et il est tout prêt notamment à donner des allocations supplémentaires aux ouvriers chargés de famille. (Voir *L'Événement*, cité par *Le Matin*, 21 février 1912)

Mais, en échange de ces avantages, la nation a le droit d'exiger des garanties, elle aussi, de ceux à qui elle confie le soin de son matériel naval. Que la question de la militarisation soit donc sérieusement étudiée et si elle est vraiment reconnue comme nécessaire qu'on l'applique sans délai. Les préférences de quelques milliers d'ouvriers ne doivent pas peser un atome quand il s'agit de l'intérêt supérieur et de la sécurité du pays.

Telles semblent, en raccourci, les nécessités les plus urgentes de la défense nationale : Si les pages qui les concernent ont quelque valeur, je tiens à en reporter tout l'honneur aux excellents Français qui ont bien voulu m'aider à me documenter et à dégager des idées nettes.

CHAPITRE XXX

LA CRISE DU RÉGIME

I. **Un changement est nécessaire et fatal.** — Il n'y a rien à espérer des Parlementaires actuels. — L'état d'esprit du pays. — L'absence de programme chez les « républicains » actuels.

II. **Les hommes et les formules politiques.** — La vanité des formules gouvernementales. — Ce que peut la valeur d'un homme.

III. **Les diverses hypothèses qui se posent pour la France.** — Une restauration monarchique ? — Le rétablissement de l'Empire ? — La dictature ? — Une quatrième République ?

I. — UN CHANGEMENT EST NÉCESSAIRE ET FATAL

Nous venons de rechercher quel pourrait être pour un gouvernement réparateur, fonctionnant avec le système politique actuel, l'ensemble des mesures les plus urgentes à prendre pour assurer la paix sociale à l'intérieur et sauvegarder nos intérêts vitaux devant l'étranger ; il nous faut maintenant examiner un problème qui, sans doute, ne peut pas recevoir une solution immédiate, mais qui est d'un intérêt capital pour l'avenir de ce pays. Ce problème est celui posé par la *crise du régime*.

Certes, suivant la gravité des événements intérieurs ou extérieurs, le présent régime peut encore traîner quelques années, mais les rouages constitutionnels sont tellement faussés, les difficultés qui s'accumulent en raison des fautes commises tendent à devenir si difficilement solubles, que notre parlementarisme politicien finira bien par s'écrouler sous l'action d'un choc décisif.

Dans les milieux les plus divers et les plus dévoués à la République, on reconnaît qu'elle est en danger, mais on ne saurait trop insister sur ce fait que ce danger vient *uniquement* des républicains eux-mêmes, ou du moins de ces politiciens républicains qui ne songent qu'à leurs intérêts mesquins, et ne veulent pas comprendre que leurs fautes répétées sont la *seule* raison de la désaffection du pays à leur égard. Assurément, quand la menace extérieure devient trop pressante, ces politiciens semblent avoir un retour d'esprit vraiment national, mais à peine le péril immédiat a-t-il cessé que, selon le mot de l'Écriture, ils « reviennent à leur vomissement ».

Il n'y a rien à espérer des parlementaires actuels.

La discussion de la réforme électorale ne permet plus aucune illusion. C'est vainement que, dans une question de cette importance, M. Poincaré a fait appel à la « clairvoyance et au désintéressement de la Chambre ». (Séance du 14 février 1912.) Rien n'a pu ébranler le bloc énorme des politiciens qui, vivant de la politique, ne veulent d'aucune autre réforme électorale que celle qui les consolidera avec certitude sur leur siège. Ceux-là trouvent dans « la mare stagnante » le palladium de la République. (Voir *Le Temps*, 7 mars 1912.) Ils ne veulent pas savoir autre chose.

L'impuissance parlementaire, le mot est encore de M. Poincaré, est évidente. (Voir *L'Écho de Paris,* 15 février 1912.) « C'est parce que la Chambre ressemble chaque jour à une mer désemparée que tous les yeux se tournent vers la barre du navire guettant le geste du pilote. » (Voir *Le Temps*, 7 mars 1912.)

L'état d'esprit du pays.

Quant au pays, il est partagé entre l'indifférence et le dégoût, mais c'est le dégoût qui gagne du

terrain. L'élection de Limoux (mars 1912) a été symptomatique. Quand l'aviateur Védrines s'est présenté, dans une de ces circonscriptions du Midi où le système actuel a joui longtemps d'un si puissant crédit, « on voyait en lui, constatait *Le Temps* (19 mars 1912), un candidat antiparlementaire et, de ce fait, l'élection avait un caractère très intéressant, presque symbolique ».

A l'heure présente, c'est un fait : le peuple français se soucie de moins en moins des étiquettes politiques : progressiste, radical, radical-socialiste, etc. auxquelles il s'est intéressé pendant les dernières années. On sent parfaitement que, dans la phase actuelle, il suivra et acclamera tous ceux, quelle que soit leur origine, qui feront une politique de relèvement national conforme aux instincts du pays.

La popularité légitime et très nette que vient de conquérir M. Millerand, en quelques semaines, est une preuve éclatante de cet état d'esprit. Simplement parce que, comme ministre de la guerre, il s'est libéré de toute préoccupation politicienne et s'est inspiré des seuls intérêts généraux français, M. Millerand vient de conquérir à la fois les suffrages enthousiastes et sincères des ouvriers revenus de l'aberration antimilitariste et des bourgeois qui jusqu'ici lui avait tenu rigueur du discours de Saint-Mandé.

L'effondrement des partis politiciens est si net que M. Camille Pelletan écrivait dans un article du *Matin*, entre deux croix funèbres, en parlant du parti radical : *Priez pour lui.* (Voir *Le Matin*, 16 janvier 1912.)

L'absence de programme chez les « républicains » actuels.

Cette faillite des groupes politiciens devant la nation était d'ailleurs fatale car, ayant abandonné tous les principes pour ne se préoccuper que de leurs intérêts, ils n'ont plus ni programme ni doctrine à pro-

poser au pays. Et ceci est singulièrement dangereux au point de vue républicain.

M. Édouard Herriot, le jeune et distingué maire de Lyon, reconnaît dans *Le Rappel :*

Nous manquons de doctrine. Cette insuffisance d'idées générales est même, à mon sentiment, la cause principale de notre *recrutement difficile* parmi les nouveaux venus.

La jeunesse aime qu'on lui tienne la tête haute. Ne fût-ce que pour elle, nous devrions restaurer notre programme dans son ampleur et dignité, surtout à l'époque où le gouvernement tente de donner au Parti radical une action sociale vigoureuse. (Cité par *L'Action française,* 11 décembre 1911)

Avec sa netteté incisive coutumière, M. Marcel Sembat précise plus énergiquement encore dans *La Revue de l'enseignement primaire* du 26 novembre 1911 :

Les monarchistes ont un plan. Les républicains n'en ont pas. Charles Maurras et *L'Action française* proposent de reconstruire sur le plan de la vieille maison d'avant la Révolution. Ils ne refusent pas d'employer les matériaux modernes, mais ils s'en tiennent aux vieux plans. Ils proposent donc une solution. Les Républicains n'en proposent aucune. Tout homme averti de la puissance des idées comprend aussitôt que, si nous restons dans cette situation réciproque, l'idée royaliste finira infailliblement par l'emporter sur l'absence d'idée républicaine. *Le problème constitutionnel est posé devant l'opinion par les derniers scandales avec cruauté.* Il faut réveiller de son sommeil l'opinion républicaine et préciser nos idées sur l'organisation du pouvoir exécutif dans une démocratie. (Cité par *L'Action française,* 1er décembre 1911.)

Le fait qui domine tout, c'est que la France veut sortir des scandales politiciens et, comme le système actuel a ses rouages faussés, que le personnel politique est usé, l'éventualité d'un changement de régime se pose avec une précision grandissante.

Les diverses hypothèses qui peuvent se présenter pour la France sont en nombre limité. On peut entrevoir seulement :

Un retour aux véritables principes du régime républicain qui sera seulement rendu possible par une révision constitutionnelle fondamentale,

Une restauration monarchique,

Un rétablissement de l'Empire,

Ou encore une transition à l'un quelconque de ces régimes représentée par une dictature.

II. — LES HOMMES ET LES FORMULES POLITIQUES

Mais avant d'examiner et de discuter ces diverses hypothèses, persuadons-nous que les formules gouvernementales : république, empire, monarchie ne peuvent pas constituer par elles-mêmes des garanties absolues de bon gouvernement.

La vanité des formules gouvernementales.

Sans doute l'efficacité des lois constitutionnelles contribue à la qualité de la vie sociale des nations. Les lois sont des lisières dont l'expérience a démontré la nécessité. Leurs obligations constituent des sacrifices rendus obligatoires par l'imperfection de notre nature, car elles empêchent les hommes au pouvoir de trop facilement dérailler. Mais, en réalité, les formules politiques ont moins d'importance que le caractère des hommes qui les appliquent. De la valeur de ceux-ci, de leur esprit de décision, de leur loyauté surtout dépendent la qualité du régime qu'ils représentent.

Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de considérer le monde contemporain. Nous venons de voir des monarchies absolues comme la Turquie, ou presque absolues comme la Russie, passer par des crises effroyables. La

concentration plus théorique que pratique des pouvoirs qui avait lieu en la personne du tsar Nicolas II, souverain personnellement bon et très désireux de bien faire, n'a pas empêché la Russie d'être entraînée dans la désastreuse guerre russo-japonaise. L'Angleterre est une monarchie constitutionnelle et cependant elle passe par une crise sociale et démagogique d'une exceptionnelle gravité. La France est une République, mais on vient d'y pratiquer un régime contraire à tous les principes républicains.

Le seul exemple qui, au premier examen, paraît probant au point de vue de la valeur d'une formule gouvernementale est celui de l'Allemagne. Mais si l'on va au fond des choses, on constate que c'est moins la formule de son régime qui fait la force de l'Empire allemand que les qualités gouvernementales des hommes chargés de l'appliquer.

L'Allemagne, en effet, a cette bonne fortune d'avoir à sa tête une dynastie, celle des Hohenzollern, qui depuis le Grand-Électeur a produit une série de souverains ayant, dans l'ensemble, le sentiment profond de leurs devoirs de chefs d'État.

Ce sont, en réalité, ces qualités personnelles des souverains prussiens, servies par l'esprit de discipline de la population allemande, qui ont permis à l'Allemagne son unité, son extension et ses nombreux succès.

D'autre part, si, dans un pays républicain, les gouvernants mettent au service des intérêts généraux leur valeur, leur caractère et leur activité, on constate aussitôt un bon gouvernement. L'exemple si intéressant de la Suisse est là pour le prouver.

Ce que peut la valeur d'un homme.

Ce qu'on observe présentement en Grèce est encore une preuve convaincante de ce que peut le caractère d'un homme.

Il y a deux ans seulement, le royaume hellénique était déchiré par d'effroyables rivalités de personnes et de partis. Le gâchis était à son comble. La révolution menaçait et on ne voyait pas d'issue. Or, ces circonstances presque désespérées ont porté au pouvoir un homme d'une haute valeur morale, d'une droiture absolue et d'une volonté ferme, M. Venizelos.

En quelques mois, la situation de la Grèce a été si profondément transformée que personne aujourd'hui ne conteste plus l'action bienfaisante de M. Venizelos. Le Parlement hellénique qui, avant lui, ne pouvait réaliser aucun effort sérieux, s'est montré, sous l'impulsion de ce véritable homme d'État, travailleur et discipliné.

En quelques mois, il a été voté l'an dernier plus de 150 articles de loi dont certains de la plus haute importance. L'administration a été modifiée d'une façon radicale. La charte constitutionnelle a été adaptée aux nécessités nouvelles. Les abus de l'administration qui existaient dans tous les services publics ont été combattus avec énergie. Des travaux d'utilité publique : chemins de fer, routes, outillage des ports, desséchement de marais ont été entrepris.

L'armée, qui était minée par la politique, est en voie de renaissance sous la direction d'une mission militaire française dirigée par le général Eydoux. M. Venizelos a donné aux officiers étrangers le concours le plus loyal et tout marche pour le mieux. L'effectif réel de l'armée hellénique, qui ne s'élevait jusqu'à présent qu'à 80 000 recrues, comptera désormais un contingent de 130 000 hommes bien armés et bien équipés. Des mesures efficaces sont prises pour soustraire les officiers à l'action néfaste de la politique. Au point de vue naval, on constate le même effort de relèvement. Une mission anglaise dirigée par l'amiral Tuffnell procède à d'excellentes réformes dans la mesure des crédits mis à sa disposition.

Or, malgré toutes ces réformes, par le seul fait que les abus de l'administration ont été en grande partie supprimés, les exercices de 1910 et de 1911 laissent un excédent budgétaire.

Au point de vue de la politique extérieure, M. Venizelos a fait preuve des mêmes qualités qu'à l'intérieur.

Quoique ayant pris lui-même jadis une part très active au mouvement crétois, il a eu la remarquable sagesse de comprendre que le moment n'était pas venu de réaliser l'union de la Crète à la Grèce; il a donc su se raidir contre les sollicitations des Crétois qui demandaient leur admission au Parlement hellénique.

Ainsi donc, dans tous les domaines, M. Venizelos a fait preuve des véritables qualités de l'homme d'État.

Les résultats qu'il a obtenus sont tellement évidents que des élections générales triomphales viennent dans toute la Grèce de sanctionner sa politique. M. Venizelos a été réellement le sauveur de la Grèce.

Or, ces résultats considérables, si profitables à son pays, M. Venizelos les a obtenus uniquement parce qu'il a rompu avec tous les procédés politiciens. Il a su céder dans les détails mais résister sur les questions de principe. Il s'est placé au-dessus des partis, au seul point de vue de l'intérêt général de son pays, et il a réussi parce que son caractère a été égal à son intelligence. *Le caractère, voilà la force supérieure des chefs de peuples.* Les politiciens n'en ont pas parce que seules les combinaisons d'intérêts mesquins les préoccupent. *Seul l'homme d'État véritable sait résister aux intérêts particuliers et agir dans l'intérêt général.*

Mais évidemment, si la valeur des hommes joue un rôle considérable dans le gouvernement des États, elle n'est pas tout car le choix d'un bon régime peut singulièrement faciliter la tâche des hommes de caractère.

III. — LES DIVERSES HYPOTHÈSES QUI SE POSENT POUR LA FRANCE

Une restauration monarchique?

Examinons d'abord l'hypothèse la plus éloignée du régime actuel : une restauration monarchique.

Il y a peu d'années, il aurait été presque superflu d'en parler.

Elle mérite maintenant considération en raison du talent et de la vigueur avec lesquels Charles Maurras et ses amis préconisent le retour du roi. Le groupe de *L'Action française* composé d'éléments jeunes, ardents, désintéressés, attire à lui une partie de la jeunesse désabusée et détachée de la République actuelle par ses scandales, ses fautes à l'extérieur et son absence d'idéal. Un élément des progrès de *L'Action française* réside encore dans le fait qu'à l'heure actuelle elle est seule à avoir un plan bon ou mauvais. Aucun autre parti, en effet, ne propose à l'opinion un programme politique cohérent et adapté aux nécessités présentes.

En outre, le talent personnel de Maurras est si certain, ses convictions sont tellement énergiques qu'il est arrivé à fanatiser littéralement ses disciples et à leur inspirer une sorte de croyance mystique dans la vertu toute-puissante du pouvoir royal. Ce mysticisme qui consiste à affirmer et à croire que le roi par le seul fait de ses qualités intégrales et indubitables arrangera tout pour le mieux des intérêts français est singulièrement avantageux pour un parti d'opposition. Il dispense d'entrer dans certaines explications qui sont cependant nécessaires pour juger de la valeur pratique des théories de *L'Action française*. En résumé, Charles Maurras et ses amis nous disent que tout ce qui s'est fait en France depuis 1789 est vicié à la base,

que la démocratie et le régime électoral qui en est la conséquence ne sauraient produire que des résultats néfastes, qu'il faut en revenir à la glorieuse lignée des rois de France et s'en remettre à eux avec confiance du soin de débrouiller la situation et de tout remettre en place. Croyons au Roi, au Roi, au Roi.

Cette doctrine, qui est pour une bonne part un acte de foi, sans doute peut s'étayer par des arguments historiques, empruntés à la période antérieure à 1789 ou grâce à la dialectique dont Maurras se sert remarquablement. Une doctrine ainsi établie est tout à fait de nature à créer un parti d'opposition qui attire les éléments excellents que ne sollicite aucune autre organisation, éléments qui se renforcent encore du nombre croissant des mécontents et des dégoûtés. Mais ceci admis, il n'empêche que la doctrine de Maurras ne saurait satisfaire ceux qui, tout en reconnaissant les vices profonds du système actuel, n'oublient pas ce qui s'est passé dans le monde depuis 1789 et qui, surtout, ont les yeux ouverts sur le mouvement universel contemporain. La formule monarchique de Maurras, qui réprouve toute conception démocratique et tout système électoral qui en procède, va directement contre la tendance mondiale des peuples d'adopter, puis d'organiser, sans doute au prix de mille vicissitudes, la démocratie et par suite le suffrage qui en est la conséquence. Or, on ne va pas contre le courant universel des idées. Autant vouloir faire remonter un fleuve à sa source.

Pour d'autres motifs d'ailleurs, la monarchie de Maurras ne séduit pas la raison. Charles Maurras et ses amis veulent la monarchie surtout pour assurer à la France les bénéfices d'une bonne politique extérieure. Mais la monarchie n'offre à cet égard aucune garantie particulière. C'est sous le pouvoir absolu de Nicolas II, souverain personnellement excellent et sincèrement désireux de

maintenir la paix, que la Russie a été engagée dans la désastreuse guerre contre le Japon, dans des conditions d'imprévoyance qui peuvent être atteintes sans doute, mais n'ont jamais été dépassées par un gouvernement républicain.

Maintenant Maurras et ses amis veulent-ils une monarchie absolue, ce qui serait l'aboutissement logique de leur mysticisme politique? Or, cette forme de régime est en train de disparaître de la surface de la terre, puisque les monarchies qui semblent encore plus ou moins absolues tendent à devenir constitutionnelles.

En dehors des questions de principes, une raison toute pratique suffit à expliquer le caractère inéluctable de cette évolution.

Un monarque réellement absolu à l'époque actuelle serait le plus malheureux des hommes. Bientôt physiquement et moralement, il ne pourrait suffire à sa tâche. Comment, en effet, en présence de la complexité extraordinaire de la vie sociale contemporaine, un souverain absolu pourrait-il arbitrer, même par l'intermédiaire de délégués qu'il lui faudrait bien contrôler, les difficultés qui seraient soumises à sa seule autorité?

Le pouvoir réellement absolu avait sa raison d'être dans les temps où la vie des nations était relativement simple; aujourd'hui, non seulement les peuples n'en veulent pas, mais il devient de plus en plus impraticable.

Quant à la monarchie constitutionnelle, en réalité, transition entre la monarchie absolue et la République, elle ne saurait convenir à Charles Maurras et à ses amis en raison de leur aversion pour le principe électif. Il n'existe pas, en effet, à l'heure actuelle une seule monarchie constitutionnelle qui fonctionne sans un système électoral appliqué sous une forme ou sous une autre et celles qui ont encore des suffrages restreints voient se

développer chez elles un courant d'opinion qui les oriente rapidement vers le suffrage universel.

La monarchie constitutionnelle ne met d'ailleurs aucun obstacle à ces tendances démocratiques que réprouvent avec horreur *L'Action française*. L'heure présente nous fournit une démonstration péremptoire. En Grande-Bretagne, le roi George V a été tout à fait impuissant à empêcher la capitulation de la Chambre des lords devant la Chambre des communes et, pas davantage, il n'a pu faire obstacle aux tendances démagogiques de ses ministres, MM. Lloyd George et Asquith qui, en acceptant l'idée du salaire minimum sans minimum de production, viennent de dépasser en surenchère les politiciens du continent sans considérer un instant que la réalisation, même momentanée, d'un tel principe est susceptible de porter un coup fatal à la prospérité du royaume britannique tout entier.

Par conséquent, si on sait ce que Charles Maurras et ses amis veulent détruire, on ne comprend pas très bien comment leur système fonctionnerait pratiquement alors que leurs tendances sont diamétralement opposées au courant d'idées universel.

Quant à la séduction du principe d'hérédité, elle devient de plus en plus faible. Cet intérêt est presque nul, s'il s'agit d'une monarchie constitutionnelle où le roi n'est qu'un décor. S'il est question d'une monarchie absolue, l'hérédité peut avoir des conséquences terribles quand le souverain est incapable ou méchant. Les exemples de ce cas ne sont-ils pas nombreux?

La seule hypothèse où on puisse admettre que le roi de Maurras régnera un jour sur la France serait celle où, à la suite des fautes sans nombre du régime actuel, un coup d'État royaliste réussirait. Dans ce domaine, tout est possible. Alors, si le roi de Maurras est vraiment un homme

de haute valeur, de grande intelligence, de caractère, comprenant bien les nécessités modernes, il pourra réussir, pendant quelque temps, à gouverner la France et à lui rendre des services, mais dans ce cas ce ne serait pas en tant que roi, mais en tant qu'homme de valeur. Par conséquent, en dépit du titre de roi que se donnerait le chef de la France, il s'agirait dans cette hypothèse d'une solution non pas réellement monarchique, mais d'un coup de force dictatorial de forme en réalité bonapartiste.

Le rétablissement de l'Empire ?

Le rétablissement de l'Empire dans un pays comme la France présente beaucoup plus de vraisemblance qu'une restauration monarchique. Les raisons en sont simples. Le bonapartisme est une solution infiniment plus rapprochée des conceptions modernes que la monarchie de *L'Action française*. Le bonapartisme, drapé dans le manteau de la Révolution, et appuyé sur le plébiscite, fait une large part à la consultation populaire et au régime électif. En outre, il comporte l'existence d'un souverain tangible. Il y a donc un chef visible, ce qui est conforme aux aspirations des Français qui, quoiqu'on en dise, aiment l'autorité. Enfin, il y a le souvenir de l'épopée impériale et de la légende de l'Aigle qui, comme une nuée de gloire, plane encore sur le monde et a laissé une séduction latente dans bien des cœurs français.

Enfin, le prétendant bonapartiste actuel, le prince Victor, a l'habileté de ne pas alarmer de puissants groupes d'intérêts politiques ou financiers comme le fait *L'Action française*. Au contraire, il donne à entendre qu'il fera appel à toutes les bonnes volontés. On prétend même que certains républicains, sentant que le régime actuel est fortement compromis, ont déjà été à Bruxelles établir des contacts utiles avec l'héritier de Napoléon.

Pour toutes ces raisons, l'éventualité d'une restauration bonapartiste avec le prince Victor comme empereur peut être envisagée comme la plus probable, au cas où la République s'effondrerait.

La dictature? Il existe encore l'hypothèse de la dictature de X. Il ne s'agirait pas alors d'un régime ancien à rétablir, mais simplement d'une période transitoire. Il faut bien la ranger au nombre des possibilités pour le cas où des événements intérieurs et surtout extérieurs graves feraient s'évanouir en quelques heures le gouvernement actuel et où un homme, encore inconnu mais hardi, profiterait de cet instant de tumulte national pour s'emparer du pouvoir.

Il est bien évident qu'alors cet homme pourrait conduire la France à l'abîme ou peut-être la sauver s'il était un génie, mais l'aboutissement serait fatalement douloureux, d'abord parce que la dictature n'est pas un système viable, et qu'ensuite, l'histoire nous le prouve; tous les dictateurs font subir fatalement aux peuples les conséquences désastreuses de l'orgueil qui se développe dans le cerveau d'un homme dont le pouvoir est sans contrôle et sans limites.

Une quatrième République? Arrivons, à la dernière hypothèse. Celle-là, — je ne m'en cache pas, — à mes préférences, c'est la solution républicaine; c'est-à-dire un retour aux véritables principes républicains. Car enfin, pour peu qu'on y réfléchisse de bonne foi, cette solution n'est pas rendue impossible par les constatations douloureuses que nous avons dû faire sur le régime actuel.

Comme nous l'avons remarqué (voir page 200), les maux qu'il vaut à la France proviennent non pas des principes du gouvernement républicain, mais, au contraire, de la né-

gation de ces principes par les politiciens et les « profiteurs » qui pèsent sur le pouvoir depuis trop d'années.

Beaucoup de raisons très fortes militent en faveur d'un retour aux principes républicains.

D'abord, si le Parlementarisme, tel que nous l'avons, est intolérable, on ne peut pas concevoir un gouvernement moderne qui puisse se passer d'un Parlement, c'est-à-dire de la représentation de la nation. Le vrai et unique problème consiste à ce que le Parlement soit fondé sur des bases solides. Or, le nôtre ne l'est pas.

Nous constaterons au chapitre suivant que nos rouages constitutionnels et législatifs sont encore à l'état rudimentaire, qu'ils peuvent être perfectionnés dans des proportions considérables et donner un rendement infiniment meilleur qu'actuellement.

Enfin, autre argument qui, à la suite de ce que j'ai observé à l'étranger, possède à mes yeux une puissance de conviction considérable :

L'abandon de la formule républicaine par la France serait une faute énorme, car une telle décision serait absolument contraire au courant universel des idées.

Sans doute, les démocraties comportent des inconvénients et des excès. Tous les régimes ont les leurs, mais ces excès n'ont rien de surprenant, car, en somme, les démocraties sont encore dans l'enfance, elles ne sont pas organisées. En tout cas, qu'on le veuille ou non, c'est la démocratie s'organisant qui de plus en plus tend à gouverner le monde.

Les vieilles formules : empire, monarchie, sont frappées à mort. Les deux Amériques, sauf le Canada, sont républicaines. L'immuable Chine, elle-même, avec les hauts et les bas inséparables d'une aussi extraordinaire évolution, vient de passer à la république. En Europe, dans les États qui conservent encore le décor monarchique ou impé

rial, nous voyons ou nous sentons que se préparent des courants d'opinion qui étendront demain le domaine des idées républicaines.

Le Portugal vient de faire sa révolution. L'Espagne et peut-être l'Italie sont à la veille de la subir.

Eh bien, ne serait-ce pas une faute immense, colossale, impardonnable devant l'histoire des nations, si la France, l'initiatrice, ne comprenant plus le sens profond de l'évolution universelle, cherchait à la crise actuelle une solution autre que dans l'établissement d'un système qui permettrait une application véritable des principes républicains dont personne ne peut contester tout au moins la valeur théorique? Ce qui nous manque, c'est leur application pratique.

Reconnaissons donc et proclamons toutes les fautes, toutes les tares du régime actuel qui n'a de républicain que le nom, mais comprenons que l'évolution générale des idées universelles nous fait un devoir et un intérêt de chercher la solution à la crise du régime actuel dans une application réelle de la forme républicaine.

Si nous voulons faire l'économie d'une révolution, c'est vers la quatrième République qu'il faut marcher. Des solutions raisonnables permettant de la réaliser sont parfaitement possibles. C'est ce qui me reste à exposer.

CHAPITRE XXXI

LA CONSTITUTION DE 1875 ET SES RÉSULTATS

I. **Des conditions essentielles d'un régime républicain.** — Du principe à l'application. — Démocratie. — Démocratie, sélection, élite. — La démocratie et la notion de chef. — L'égalité dans la démocratie. — Les principes irréductibles d'un gouvernement démocratique.

II. **Quelques conséquences néfastes de la Constitution de 1875.** — Notre Président et ses pouvoirs. — Nos ministres. — La solidarité ministérielle.

III. **Comment la représentation et la volonté de la nation sont profondément faussées dans notre régime actuel.** — Les injustices scandaleuses de notre régime électoral. — Comment notre suffrage est faussé et pourquoi il n'est pas universel. — Comment même une fois les députés élus, les volontés de la nation sont encore transgressées.

IV. **La « proportionnelle » va-t-elle remédier au mal politicien?** — Comment les politiciens envisagent la réforme. — Les résultats de leurs efforts. — Conséquences probables de la R. P.

I. — DES CONDITIONS ESSENTIELLES D'UN RÉGIME RÉPUBLICAIN

Du principe à l'application.

Comprenons d'abord nettement qu'un régime républicain, précisément parce qu'il est rationnel et basé sur des principes abstraits tendant à la réalisation de l'absolu dans les domaines de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, est de toutes les formules gouvernementales à la fois la plus attrayante pour l'esprit mais aussi la plus difficile à appliquer. Pour son bon fonctionnement, le

gouvernement républicain exige des lois plus précises et des hommes ayant plus de talents et même, on peut dire, plus de vertus qu'un régime monarchique. En effet, dès que les principes sont violés par les gouvernants d'une République, la différence entre la théorie et l'application apparaît aussitôt; la déception et le détachement des masses populaires se produisent fatalement. Le peuple incrimine le régime et songe à en changer. C'est le mouvement d'opinion qui se manifeste actuellement chez nous.

Démocratie. Mais les principes théoriques du gouvernement républicain contiennent en eux-mêmes tant de puissance; ces mots de liberté, d'égalité, de fraternité, exercent tant de séduction sur les peuples qu'en dépit de ses applications incomplètes dues aux défaillances des hommes et à l'imperfection des lois, l'idée républicaine est en train de conquérir le monde. Elle le conquiert encore parce que, quoi qu'on en puisse dire, de toutes les formules gouvernementales, elle favorise le mieux l'essor de la démocratie. Démocratie! Sans doute, il est bien facile de prendre ce mot dans un sens péjoratif, et de rendre la démocratie responsable de tant d'excès démagogiques. Mais c'est là un procédé de polémique et non une façon impartiale de juger.

En réalité, la démocratie, c'est-à-dire le peuple organisant sa souveraineté, est peut-être l'idée la plus juste, la plus féconde qui ait jamais fait agir les hommes dans le domaine politique. La démocratie, c'est la protestation légitime contre ces organisations de castes des régimes anciens, qui ont bien eu leur raison d'être et leur utilité jadis, mais qui vraiment ne pouvaient pas subsister indéfiniment.

Peut-on nier qu'en dépit de tous ses excès, la démo-

cratie a permis à un plus grand nombre d'êtres humains qu'autrefois de goûter au fruit savoureux de la justice et de la liberté?

Certes, la démocratie ne s'est pas réalisée complètement, à bien des égards elle est encore dans l'enfance, mais comment peut-on honnêtement en combattre le principe alors que, comprise dans son sens initial et véritable, elle n'est que la forme politique de l'idée chrétienne fondée sur l'impérissable : « Aimez-vous les uns les autres » ?

Démocratie, sélection, élite.

Mais si démocratie existe dans l'intérêt de la masse, son application implique-t-elle la négation des valeurs intellectuelles et le nivellement par en bas comme on le prétend si souvent? C'est le contraire qui est vrai.

Pour peu qu'on y réfléchisse, en raison même de ses fondements rationnels et abstraits, un gouvernement républicain démocratique ne peut durer et se perfectionner qu'avec le concours des hommes de valeur, c'est-à-dire grâce à l'effet de la sélection intellectuelle portant au pouvoir législatif et exécutif les élites du pays.

La démocratie et la notion de chef.

Or, la notion de sélection, de valeur, implique finalement celle de chef et de discipline envers le chef inséparable du progrès des groupements humains. Cette notion de chef, de discipline est si puissante que les socialistes eux-mêmes la subissent. Ils ont des chefs sous la forme de leurs *leaders,* comme Guesde ou Jaurès, et ces chefs font les plus grands efforts pour assurer la discipline de leur parti.

Reconnaissons donc, enfin, que démocratie ne signifie nullement nivellement par en bas mais comporte, au contraire, les notions de sélection et d'élite.

Cette conception de la démocratie est-elle contraire à celle d'égalité? Point du tout.

L'égalité dans la démocratie.

La déclaration de droits de l'homme et du citoyen dans son article 1er qui proclame l'égalité des droits reconnaît en même temps la nécessité des « distinctions sociales » « fondées sur l'utilité publique », donc de la sélection, de la valeur et, par voie de conséquences, la notion de chef dont la raison et l'expérience, à la fois, démontrent l'inéluctable nécessité.

L'égalité dans une démocratie, qui veut réellement vivre et prospérer, consiste non pas à combattre les élites mais à s'en servir en permettant aux plus modestes par la naissance ou la fortune d'en faire partie et d'arriver au rang suprême de l'État, précisément par l'effet de la sélection intellectuelle.

Les principes irréductibles d'un gouvernement démocratique.

Quels sont, en somme, les principes irréductibles d'un gouvernement républicain démocratique? Il semble qu'ils se réduisent à trois!

Le gouvernement doit être établi dans l'intérêt des plus nombreux et des moins armés pour la vie.

Le contrôle du peuple sur le gouvernement doit être assuré et efficace.

Ce contrôle doit s'exercer par l'effet du droit de suffrage aussi étendu et indépendant que possible.

Quant aux moyens d'assurer l'observance de ces principes, ils sont susceptibles d'être modifiés et perfectionnés sans cesse selon les leçons de l'expérience. Or, celle que nous sommes en train de faire nous prouve que nous avons énormément à changer dans le système actuel. Un

examen de notre constitution et de notre parlementarisme qui en est la résultante va nous convaincre, qu'au point de vue de l'organisation de la démocratie, nous sommes encore dans l'enfance.

II. — QUELQUES CONSÉQUENCES NÉFASTES DE LA CONSTITUTION DE 1875

La Constitution de 1875 a été élaborée dans une heure de deuil, au lendemain d'un immense désastre national, par une assemblée qui n'était pas très profondément convaincue de la nécessité d'asseoir solidement la République en France. En outre, les conditions fondamentales de fonctionnement d'un tel régime étaient assez mal connues.

Il fallait un modèle. On s'inspira du parlementarisme anglais sans tenir suffisamment compte des immenses différences de tempérament entre le peuple français et le peuple anglais et surtout de l'existence outre-Manche d'une aristocratie, alors encore toute-puissante, qui, grâce à une pratique séculaire du pouvoir, assurait avec aisance la direction des destinées britanniques.

Si l'on fait la part des circonstances de sa création, les défauts de notre constitution et son caractère rudimentaire n'ont rien de surprenant.

Notre Président et ses pouvoirs.

La loi constitutionnelle du 25 février 1875 a donné à notre Président de la République plus de pouvoirs qu'on ne le croit généralement. Il peut prendre l'initiative des lois ; il dispose de la force armée ; il nomme à tous les emplois civils et militaires, il nomme donc les ministres, mais comme ensuite chacun de ses actes doit être contresigné par un ministre, le pouvoir d'action

du Président sur les ministres est plus formel que réel.

Il peut dissoudre la Chambre, mais avec l'avis conforme du Sénat. Il a le droit de message aux Chambres. Il négocie et ratifie les traités, enfin *il n'est responsable que dans le cas de haute trahison*. Chacun peut reconnaître parmi ces divers droits ceux que nos Présidents de la République exercent et ceux qu'ils ont laissé tomber en désuétude, sans doute pour ne pas alarmer un Parlement qu'inquiète la moindre manifestation de pouvoir personnel. En réalité, *le vice fondamental de notre Constitution consiste en ce qui concerne le Président dans son irresponsabilité*. En droit et en fait, notre Président n'est pas un chef mais un simple décor, puisque chacun de ses actes n'est valable que contresigné par un ministre et que le cabinet seul a effectivement le pouvoir exécutif.

Nos ministres.

Or, nos ministres, s'ils sont choisis par le Président, subissent, en réalité, les influences parlementaires les plus fâcheuses et cela parce qu'ils sont responsables devant les Chambres. L'expérience nous prouve, en effet, que pour durer, pour rester quelques jours de plus au pouvoir, beaucoup de nos ministères sont prêts aux pires concessions devant les parlementaires. C'est à cause de cette responsabilité du cabinet devant les Chambres que s'est établie peu à peu la confusion profonde de pouvoirs que nous constatons aujourd'hui entre le législatif et l'exécutif. Il en résulte que le cabinet n'a plus l'indépendance nécessaire pour gouverner réellement.

Une autre conséquence de cet état de choses, c'est le favoritisme effréné qui résulte des pressions des députés et sénateurs, c'est-à-dire d'un millier de personnes, en faveur de leurs clients électeurs sur les quinze ministres. Or, c'est ce favoritisme qui a engendré le détraquement de nos administrations publiques que nous constatons aujourd'hui.

La solidarité ministérielle.

La responsabilité du cabinet devant le Parlement même, en outre, a cette véritable absurdité qu'on appelle la solidarité ministérielle.

Déjà, en 1884, Sibyl (M. Charles Benoist) écrivait dans *La Revue Bleue :*

N'est-il pas absurde, en vérité, que, dans un grand pays comme la France, tous les changements ministériels puissent compromettre l'œuvre de longue haleine que sont forcément l'organisation de la défense nationale et la conduite des affaires extérieures !

N'est-ce pas un contresens que le ministre de la Guerre, en train de diriger des réformes, par exemple la réorganisation de l'artillerie de campagne ou l'armement de nos forts; que le ministre de la Marine, en plein travail de réorganisation des arsenaux ou de construction d'unités navales; que le ministre des Affaires étrangères, au cours des négociations de longue haleine qui veulent unité de vues et persistance d'efforts, puissent être brusquement renversés par un vote de la Chambre qui, mécontente de l'attitude d'un préfet, émettra un vote de défiance à l'égard du ministre de l'Intérieur!

N'est-ce pas insensé d'imaginer que toute notre politique extérieure pourra être modifiée, parce qu'un ministre des Finances n'aura pas su établir un budget satisfaisant la majorité!

N'est-il pas incroyable que nous puissions trouver la Guerre et la Marine désorganisées, parce que le ministre de l'Instruction publique ou celui du Commerce se serait attiré les foudres de groupes parlementaires dans l'une ou l'autre Assemblée! (Cité par M. Henri Turot dans *La Petite République*. Voir *L'Action française,* 10 novembre 1911.)

C'est bien là, en effet, le comble de l'aberration. La France voudrait être d'abord mal gouvernée, puis vaincue par l'étranger qu'elle ne trouverait pas de procédé plus sûr pour y parvenir.

Et ce régime insensé dure depuis quarante ans!

Le résultat, c'est que le cabinet Caillaux a été le quarante-septième de la troisième République qui en quarante et un an a donc usé plus d'un ministère par an. Dans ces quarante et un ans, le ministère de la Guerre a changé cinquante-sept fois, celui de la Marine cinquante et une fois, celui des Affaires étrangères quarante-neuf fois !

La solidarité ministérielle est le poison lent le plus sûr qu'on puisse administrer à un pays. Que la France soit encore ce qu'elle est après avoir subi pendant près d'un demi-siècle l'action de cette toxine, de ce régime vraiment humiliant pour la raison, c'est là une des preuves les plus éclatantes qu'on puisse donner de l'extraordinaire vitalité française.

III. — COMMENT LA REPRÉSENTATION ET LA VOLONTÉ DE LA NATION SONT PROFONDÉMENT FAUSSÉES DANS NOTRE RÉGIME ACTUEL

A côté des vices de notre Constitution, il y a ceux qui résultent directement de notre régime électoral singulièrement primitif.

Les injustices scandaleuses de notre régime électoral.

Comme chez nous la péréquation électorale, c'est-à-dire la répartition égale d'un même nombre de députés pour un même nombre d'habitants, n'existe pas encore, nous voyons constamment se produire l'énormité qui consiste à ce qu'une circonscription très faiblement peuplée peut avoir droit à un député aussi bien qu'une circonscription habitée par une population extrêmement dense.

Par exemple à Sisteron, le 8 mai 1910, M. Joly a été élu par 1 813 voix.

A Barcelonnette, le 24 avril 1910, M. Honnorat a été élu par 1478 voix.

Par contre, dans la quatrième circonscription de Nantes, le 24 avril 1910, M. de Dion a été élu député par 19 957 voix.

En Seine-et-Oise, le 24 avril 1910, M. Berteaux a été élu député par 20 286 voix.

De pareilles divergences dans les droits électoraux de la population ne sont-elles pas scandaleuses et intolérables?

Comment notre suffrage est faussé et pourquoi il n'est pas universel.

Un nombre croissant de ceux qui déplorent notre situation actuelle en font remonter la faute au principe même du suffrage universel. « Décidément, disent-ils, les masses manquent de clairvoyance et ne comprennent pas leurs intérêts. Il est impossible de continuer dans cette voie, il faut supprimer ou restreindre le droit de suffrage, etc. »

C'est là un jugement qui semble bien superficiel, car, pour peu qu'on réfléchisse, il apparaît très nettement que, si nous avons théoriquement le suffrage universel à l'application, nous n'avons qu'un suffrage restreint et faussé par :

1° *Les abstentions :*

Elles sont considérables. Lors des élections de 1910, sur 11 millions d'électeurs inscrits, il y a eu seulement 9 millions de votants. Il résulte de ce fait que *les 597 députés de la Chambre actuelle représentent un peu plus de 5 millions d'électeurs et un peu moins de la moitié des électeurs inscrits.*

2° *La pression officielle :*

Il est de notoriété publique qu'elle s'exerce par l'intermédiaire des préfets qui ont leurs candidats officiels, comme sous l'Empire, et qui pèsent sur les électeurs, soit

par le canal d'une partie de nos innombrables fonctionnaires, soit en faisant miroiter l'appât des faveurs gouvernementales, soit par la menace de leur suppression.

3° *Les fraudes électorales :*

Elles n'ont pas lieu partout certes, mais elles fleurissent particulièrement dans certaines circonscriptions du Midi avec une impudence incroyable. Les scandales électoraux de Toulouse sont encore dans toutes les mémoires. Il y a eu des cas de vol correspondant fort exactement à la définition du *fur manifestus* des Romains.

4° *L'effet de la circonscription d'arrondissement :*

C'est maintenant une vérité reconnue que notre mauvaise géographie électorale, le petit territoire qu'est l'arrondissement, favorise à la fois la pression officielle et les hommes les plus médiocres. Pour se faire élire, il suffit, en effet, à ces derniers d'avoir l'appui du préfet et de cultiver patiemment pendant quelques années le jardin électoral que représente leur future circonscription. Ils y créent des coalitions d'intérêt qui, en raison des abstentions nombreuses et de la pression préfectorale, leur permettent souvent d'être élus contrairement au vœu réel de la majorité de la population.

Si l'on tient compte de cet état de choses indéniable, on peut donc justement dire que, si légalement et apparemment le Parlement actuel représente la France, il n'en est la représentation ni exacte, ni fidèle.

Bien loin de refléter l'opinion et des sentiments vrais du pays, il ne représente réellement que les intérêts de minorités électorales organisées.

Donc, si nous avons le principe du suffrage universel, nous n'en avons pas la réalité. L'expérience faite condamne assurément l'application du suffrage telle qu'elle est réalisée chez nous, mais pas du tout son principe. Si l'on tient

compte des protestations de plus en plus manifestes de l'opinion devant le système actuel, si l'on fait état de ce que nous sentons correspondre aux volontés du pays, nous pouvons dire que *le suffrage ne donne chez nous des résultats détestables que parce qu'il n'est pas réellement universel, et que, s'il était réellement universel et non faussé, nous aurions un Parlement infiniment meilleur.* La réforme fondamentale à réaliser, en matière électorale, consiste, en réalité, à rendre le suffrage vraiment universel et libre.

Comment même, une fois les députés élus, les volontés de la nation sont encore transgressées.

Aucun doute ne peut subsister à cet égard. La volonté du pays est nettement violée, *même une fois les députés nommés.*

Après chaque élection, par l'effet d'une disposition déplorable, la Chambre procède elle-même à la vérification des pouvoirs de ses propres membres. Le résultat, depuis que notre parlementarisme est complètement dévoyé, est que la majorité valide ses amis et invalide ses adversaires toutes les fois qu'elle le peut et avec un cynisme absolu. Par conséquent, pour être élu de la nation, il ne suffit pas d'avoir surmonté les prodigieux obstacles qu'oppose la pression officielle des préfets, il faut encore que les circonstances de la vie intérieure du Palais-Bourbon permettent de se faire valider et il y a des cas où cela n'est pas facile.

Mais voici la Chambre constituée, les mandats vérifiés. Les députés vont-ils au moins refléter dans leurs votes les volontés et les désirs de leurs électeurs? Pas toujours. Pourquoi? Parce que le règlement de la Chambre aussi rudimentaire à certains égards que la Constitution de 1875 a des lacunes extrêmement graves.

Ainsi le vote par procuration pratiqué par les députés

aboutit à cette monstruosité que le vote d'un député peut être rectifié après le scrutin alors que son vote non rectifié compte seul pour le résultat réel du vote de la Chambre. On ne sait pas assez, en effet, dans le grand public que les députés (il en est de même pour les sénateurs) votent pour leurs collègues absents en prenant dans leurs boîtes les bulletins de la couleur qui correspond suivant les cas à *pour* ou *contre*.

Par exemple, la loi sur les retraites ouvrières a été votée à une séance du matin où se trouvaient à peine une trentaine de députés. Par l'effet du vote par procuration, ces trente députés, grâce aux boîtes dont ils disposaient, donnèrent à la loi 502 voix contre 5. (Voir *L'Écho de Paris,* 5 juin 1911.)

D'autre part, comme le vote par procuration est une liberté commode, mais de toute évidence excessive, donnée aux députés, on leur laisse la faculté de rectifier leur vote pour le cas où pendant leur absence un collègue les aurait fait voter par suite d'une erreur matérielle, qui peut d'ailleurs se produire de bonne foi, dans un sens opposé à leur opinion. Mais, peu à peu, cette faculté de rectifier son vote après le scrutin s'est généralisée en dehors des cas d'erreurs matérielles et comme d'autre part, d'après le règlement des Chambres, *le résultat du vote annoncé en séance demeure acquis en dépit de toutes les rectifications,* on arrive à ceci :

Un député peut voter contrairement aux vœux de ses électeurs tout en ayant l'apparence de s'y être conformé. Il lui suffit, en effet, de rectifier son vote après le scrutin. *Or, ce vote rectifié est contraire au vote non rectifié du même député et c'est ce vote non rectifié qui seul a compté pour le résultat réel et définitif du scrutin de la Chambre.* Il est facile d'imaginer à quelles défaillances morales aboutit un pareil système.

Si l'on tient compte de cette série de déformations successives, on arrive à constater que la volonté nationale est déformée une première fois du fait d'élections frelatées et une seconde fois au Palais-Bourbon comme conséquence d'invalidations scandaleuses ou de la rectification des votes.

Il est donc bien vrai que notre Parlement actuel n'est et ne peut pas être l'image de la nation que nous sentons dans son ensemble d'un niveau moral infiniment supérieur à celui de ses représentants d'aujourd'hui. Quand on tient compte de la gravité des lacunes que nous venons de signaler, le seul étonnement qu'on puisse avoir, c'est que le Parlement actuel ne soit pas encore pire qu'il ne l'est.

Après avoir constaté ces conditions déplorables de fonctionnement de notre parlementarisme dues, en grande partie, au caractère rudimentaire de la Constitution de 1875, aux défauts évidents de notre régime électoral et du règlement de la Chambre, il n'est vraiment pas excessif de conclure qu'on peut concevoir un régime constitutionnel meilleur que celui qui nous régit. Les causes du mal sont certaines, tangibles, évidentes. Pour les supprimer, il suffit de le vouloir réellement.

IV. — LA PROPORTIONNELLE VA-T-ELLE REMÉDIER AU MAL POLITICIEN?

Les vices de notre système électoral et surtout du scrutin d'arrondissement sont tellement éclatants que le projet de réforme électorale basé sur la représentation proportionnelle avec le scrutin de liste, préconisé avec tant d'énergie par M. Charles Benoist, a trouvé l'adhésion de la plus grande partie du pays. Le scrutin de liste permet de remédier au mal « arrondissementier » et la R. P. repose sur une idée de justice certaine : la représentation des minorités, idée qui a fait son succès.

A la suite du mouvement d'opinion, la Chambre a donc dû s'occuper de la réforme électorale. Mais dans quelles conditions! Les « arrondissementiers » défendent leurs fiefs avec une énergie farouche et, en tout cas, la majorité de ceux qui acceptent le principe de la réforme ne la veulent que si elle est de nature à servir leurs intérêts de parti. Ils ne se demandent pas si la réforme est juste ou non. Ils ne la considèrent pas au point de vue du pays ni même de l'intérêt de la République.

Comment les politiciens envisagent la réforme.

Ils veulent purement et simplement donner une satisfaction de forme à l'opinion, en gardant le plus possible du système actuel dont ils ont éprouvé les avantages personnels.

C'est cet état d'esprit qui explique les manœuvres astucieuses employées au Palais-Bourbon soit pour faire échouer la R. P., soit pour la « truffer » de garanties satisfaisantes au point de vue des « prébendistes » actuels. C'est pourquoi nous venons d'assister à tous les efforts des « arrondissementiers » pour jouer « un bon tour » à la R. P., pour lui envoyer du « plomb dans l'aile », pour tâcher de mettre la réforme électorale en perdition ou la rendre d'une application difficile.

Le résultat de ces efforts, c'est que, si la R. P. est votée, elle présentera un amalgame de dispositions étranges.

Les résultats de leurs efforts.

A l'origine, en effet, la proportionnelle était claire et simple en apparence, mais, en réalité, la proportionnelle ne peut fonctionner qu'en ayant pour base une région électorale très étendue.

Aussi, lorsqu'il s'est agi de la faire fonctionner dans nos départements représentant une surface électorale trop restreinte, on a été contraint de chercher des modalités de fonctionnement, l'apparentement régional et interdépartemental, qui ont déjà compliqué la réforme.

C'est alors que ses adversaires ont utilisé ces difficultés d'application pratique pour compliquer encore la R. P. autant qu'il est possible. Sous l'influence de toutes ces causes, il est bien certain que, si la R. P. est votée, elle sera d'une complexité rare, un « jeune monstre » auquel les Français amoureux de clarté ne comprendront pas grand'chose avec l'apparentement régional, l'apparentement interdépartemental, le groupement des listes, l'attribution des sièges à pourvoir dans la circonscription ou dans la région, l'attribution des restes, etc.

Les adversaires de la réforme se réjouissent naturellement de ces complications. M. Ponsot, parmi ceux-ci, a fait avec humour l'exposé de la charge en douze temps que nécessitera, selon lui, le mécanisme de la R. P.

M. Pelletan, qui s'entendait si bien à empêcher la construction de cuirassés, s'avoue vaincu. Il « a lu et relu les textes votés sans parvenir à en rien dégager d'un peu clair ». (Voir *Le Matin,* 23 mars 1912.) Les bons apôtres rient sous cape d'une obscurité à laquelle ils ont aidé de toutes leurs forces.

Conséquences probables de la R. P.

Étant données ces circonstances, même votée, la R. P. exercera-t-elle une influence bien sérieuse sur les vices profonds de notre parlementarisme?

Il faudrait être singulièrement naïf pour se bercer de cet espoir. En mettant fin au scrutin d'arrondissement, elle remédiera à un système assurément néfaste, mais on peut craindre que, si la R. P. est réalisé dans les condi-

tions que nous voyons probables, elle ne fera que fortifier la puissance des comités électoraux, donc des minorités organisées, qui sont l'une des causes du mal actuel.

Or, comme rien, concuremment à la réforme appelée la R. P., ne vient garantir les électeurs contre la tyrannie des comités, on ne conçoit pas très bien les résultats vraiment profonds et bons qui pourraient sortir de cette réforme *étant données les conditions et l'esprit dans lesquels elle semble devoir être faite.* « On ne résout pas par des tours d'escamotage, constatait *Le Temps* (8 février 1912), des difficultés où l'avenir de la République est en cause. »

On peut donc admettre que l'adoption de la R. P., *tout en constituant un incontestable progrès,* ne résoudra pas le problème de la crise du régime qui se pose actuellement devant nous. A la vérité, la R. P. n'est qu'un élément de le réforme électorale beaucoup plus profonde qu'il serait nécessaire d'accomplir.

Il y a beaucoup plus et beaucoup mieux à faire.

Voyons les choses comme elles sont. La Constitution de 1875 aux rouages rudimentaires, faussés et usés, a fait son temps. On peut justement la comparer à une de ces automobiles d'il y a dix ans dont le mécanisme était encore imparfait et qui, au bout de quelques années de service, faisait un fâcheux bruit de ferraille. Le changement de vitesse grinçait, l'allumage défectueux avait de continuels ratés.

Toutes ces autos démodées ont été mises au rancart parce qu'elles ne peuvent plus suffire aux nécessités actuelles. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant avec la Constitution de 1875 rudimentaire, faussée, usée, qui a déjà trop vécu? La France est assez travailleuse et riche pour s'offrir une confortable limousine, une souple et silencieuse quatre cylindres, dernier modèle, qui lui permette

de parcourir sans peine et à bonne allure la grande avenue mondiale du progrès.

Cette limousine dont a besoin la France, c'est une Constitution nouvelle. Comme le constatait encore M. Louis Passy, à la tribune du Palais-Bourbon, au commencement de cette année :

« La République constitutionnelle après vingt ans d'efforts n'est pas encore réalisée. (Voir *Le Temps,* 10 janvier 1912.) Il s'agit de l'obtenir, cette Constitution, conforme enfin aux principes d'un gouvernement républicain et de la substituer sans violence au régime déraisonnable et dangereux à tous égards que nous subissons.

Réviser la Constitution, c'est le seul moyen de résoudre pacifiquement la crise du régime en rendant possible : la quatrième République.

CHAPITRE XXXII

COMMENT ET SUR QUELLES BASES POURRAIT-ON RÉVISER LA CONSTITUTION ET LE RÉGIME ÉLECTORAL?

I. **Le but à atteindre et le moyen d'exécution.** — Les objectifs désirables. — La Constituante et ses conditions.

II. **Les rouages essentiels du gouvernement.** — Le Président. — Les ministres

III. **Pour assurer le respect constant des lois.** — La cour suprême.

IV. **Le nombre des députés.** — Par rapport au pays. — Par rapport à la population. — Les circonscriptions électorales.

V. **Comment obtenir la qualité des députés.** — L'effet des grandes circonscriptions électorales. — Les députés en mission à l'étranger.

VI. **Pour que le vote soit véritablement universel.** — Le vote obligatoire. — Le vote plural. — Le vote des femmes.

VII. **Pour que le vote soit sincère.** — Précautions matérielles. — La limitation des dépenses électorales. — Contre l'influence de l'alcool pendant la période électorale.

VIII. **Pour que, même après les élections, la volonté de la nation soit respectée.** — La vérification des pouvoirs des élus. — Le *referendum*.

I. — LE BUT A ATTEINDRE ET LE MOYEN D'EXÉCUTION

Les objectifs désirables.

Une démocratie consciente des nécessités gouvernementales et nationales doit vouloir une constitution dont l'agencement soit tel :

1° Qu'il crée des obstacles efficaces à l'accession des politiciens professionnels au pouvoir;

2° Qu'il facilite l'arrivée au Parlement d'hommes réellement représentatifs des volontés et des intérêts généraux de la nation;

3° Qu'il permette au gouvernement de gouverner efficacement et avec continuité, grâce à une séparation absolue du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif;

4° Que la responsabilité du gouvernement soit effective;

5° Que le contrôle du peuple puisse s'exercer d'une façon pratique, même pendant la durée du mandat des législateurs.

La Constituante et ses conditions.

La révision de la Constitution paraît si bien la seule issue non violente de la crise actuelle que les hommes indépendants des partis les plus divers constatent sa nécessité. M. Camille Sabatier dans *La Dépêche de Toulouse* a dit notamment : « Pour remédier à l'anarchie constitutionnelle d'où vient tout le mal d'aujourd'hui, il faut la réforme constitutionnelle. » Il adjurait même le cabinet Poincaré de se faire le champion de cette réforme et il exposait cette idée juste et essentielle à retenir que *la réforme constitutionnelle doit être faite, non pas par le congrès des parlementaires, dont les vices constituent précisément la contagion dont il s'agit de se guérir, mais en rendant la parole au peuple qui nommerait une Constituante.* Celle-ci serait conçue à peu près sur le type du congrès américain. *Elle fonctionnerait en même temps que les deux Chambres qui seraient chargées d'assurer l'expédition des affaires courantes.* (Voir *La Liberté,* 25 janvier 1912.)

Aucune objection sérieuse ne peut être opposée à un pareil fonctionnement de la Constituante, mais pour que cette Constituante puisse être légalement réunie,

il faut évidemment que le Parlement issu du régime actuel, donc la Chambre et le Sénat, en vote le principe dans une loi.

C'est là qu'est la difficulté. Il est bien certain que, si on les laisse livrés à eux-mêmes, les parlementaires actuels ne voteront jamais une révision de la constitution dont l'objet essentiel et proclamé est de mettre un terme aux vices du système dont ils bénéficient. *Mais il en sera tout autrement si un grand courant d'opinion créé et organisé dans le pays manifeste sa puissance en faisant de la révision de la Constitution la plate-forme électorale des prochaines élections générales.* Si, à ce moment, les électeurs témoignent de leur volonté absolue de ne donner leurs suffrages qu'à des candidats s'engageant formellement à voter le principe d'une Constituante telle que l'a exposé M. Camille Sabatier, on trouvera certainement assez de candidats au Parlement pour s'incliner, dans des conditions, devant la volonté manifeste de la nation.

II. — LES ROUAGES ESSENTIELS DU GOUVERNEMENT

Mais supposons la Constituante réunie et cherchons à discerner sur quelles bases elle pourrait établir les lois organiques du pays.

Il est bien certain que, pour combiner les rouages essentiels de l'exécutif et du législatif, la Constituante ne saurait mieux faire que de s'inspirer de l'expérience déjà faite par d'autres peuples.

Il est de toute évidence inadmissible que le Président continue à être impuissant et irresponsable, que les ministres restent les esclaves des députés qui les maintiennent au pouvoir et les députés les esclaves des ministres afin d'obtenir leurs faveurs. La cloison étanche

entre l'exécutif et le législatif doit être assez puissante pour être infranchissable.

Le Président. Or, pour arriver à ce résultat, il suffirait d'adopter pour le Président de la République le système américain qui, à cet égard, a entièrement fait ses preuves.

Le Président américain est élu par le peuple dans des élections à deux degrés, mais c'est là une complication qui semble sans grand intérêt. Peut-être serait-il plus simple de faire élire notre futur Président au suffrage universel direct.

Le Président américain n'est élu que pour quatre ans. En droit, il peut être réélu indéfiniment, mais en pratique il ne se représente jamais une troisième fois. On pourrait faire de cette pratique une obligation constitutionnelle précise afin de donner des garanties à ceux qui craignent le pouvoir personnel.

Les pouvoirs du Président américain sont assez étendus pour en faire réellement un chef et un guide de la nation. Il peut obliger le Congrès à examiner une seconde fois les résolutions votées par lui. Le Président a le droit de communiquer avec la nation au moyen d'adresses ou de proclamations. Naturellement, il ne peut pas déclarer la guerre. Il nomme les ambassadeurs, les consuls, les juges de la Cour suprême et tous les autres hauts fonctionnaires avec le consentement du Sénat. Enfin, il nomme les ministres, *en fait seul, car, si à leur égard il doit prendre l'avis du Sénat, la pratique s'est établie que le Sénat ne refuse jamais sa sanction.*

Tandis qu'actuellement chez nous, le Président a un premier ministre et un cabinet dépendant du Parlement sur lesquels il se repose et qui l'éclipsent, en Amérique, le cabinet du Président est une partie de lui-même et n'a

rien à faire avec le Congrès ou Parlement. Toute la force du Président américain réside dans des droits qui lui viennent directement du peuple. En somme, si le Président a moins de prestige, il a plus d'autorité réelle qu'un roi constitutionnel d'Europe.

Mais par contre, aux États-Unis, *le Président est personnellement responsable de ses actes et non pas devant le Parlement, mais devant le peuple qui l'a choisi.* Sans doute, la mise en accusation est le seul moyen de mettre en pratique cette responsabilité, mais comme le pouvoir présidentiel se trouve limité à quatre années seulement, il suffit au peuple, pour éviter d'avoir recours à la procédure compliquée de la mise en accusation, de ne pas renommer un Président qui l'a déçu dans ses espoirs.

D'ailleurs, dans la pratique, cette garantie essentielle, c'est-à-dire la courte durée de son mandat, suffit à faire, comme le Président est, en outre, le point de concentration de l'attention publique et qu'ayant le pouvoir effectif, il en a aussi la responsabilité, que son intérêt personnel l'incline à se conformer aux volontés dominantes de la nation.

A ceux qui craindraient qu'en France l'adoption d'un pareil pouvoir présidentiel facilite la restauration d'un régime impérial, on peut objecter qu'un article introduit dans notre future constitution suffirait à interdire même la candidature d'un descendant d'une famille ayant régné en France. A l'heure actuelle, le paragraphe 5 de l'article 8 de notre loi constitutionnelle du 25 février 1875 décide bien :

« Les membres des familles ayant régné sur la France sont inéligibles à la présidence de la République. »

On peut très bien concevoir le renforcement de ce texte de telle sorte que même les candidatures de prétendants soient écartées et que les bulletins déposés en leur faveur soient annulés d'avance.

Les ministres.

La constitution américaine fait à peine allusion aux ministres. *Le Président les nomme avec la plus grande liberté et les prend en dehors du Parlement* avec, comme on l'a vu, l'avis du Sénat qui, en pratique, n'est jamais refusé. Les ministres américains ne sont donc pas des personnages politiques, mais simplement les chefs des grandes administrations de l'État. Mais, comme le Président est responsable de ses ministres devant la nation, sa grande préoccupation est de choisir des hommes qui soient capables de bien mener les affaires. Ses ministres ne sont pas autre chose que des délégués de sa volonté, obligés de lui obéir et indépendants du Congrès. Il les change d'ailleurs individuellement dès qu'ils ne se montrent pas à la hauteur de leur tâche.

La situation respective du Président et de ses ministres aux États-Unis est donc le contraire de ce qui existe dans les monarchies constitutionnelles de l'Europe où, par l'effet d'une conception vraiment singulière, le souverain est irresponsable et les ministres responsables des actes qu'ils font au nom du souverain. L'organisation du pouvoir exécutif américain n'est-elle pas infiniment plus logique que la nôtre? Introduite chez nous, elle supprimerait radicalement et d'un seul coup la chasse des politiciens aux maroquins ministériels, notre absurde solidarité ministérielle et le favoritisme effréné qui est la conséquence fatale des incessantes pressions des parlementaires sur des ministres responsables devant eux comme les nôtres. Il suffirait d'adopter chez nous le Président et les ministres à l'américaine pour diminuer dans d'énormes proportions nos maux les plus essentiels : recommandations, favoritisme, incompétence, instabilité et irresponsabilité ministérielle dont seuls profitent, en France, quelques centaines de politiciens aux dépens des grands intérêts permanents du pays.

III. — POUR ASSURER LE RESPECT CONSTANT DES LOIS

L'expérience que nous venons de faire prouve avec évidence que les lois peuvent tomber en désuétude. Il y a donc lieu de prévoir dans notre future constitution un organisme de nature à assurer le respect constant des lois et cet organisme doit être tel que le plus modeste citoyen puisse le mettre lui-même en action. Or, le type de ce rouage nécessaire existe et fonctionne aux États-Unis : c'est la cour suprême.

La cour suprême. En Amérique, la cour suprême comprend neuf juges, nommés par le Président et confirmés dans leurs fonctions par le Sénat. Ils conservent leurs sièges « tant qu'ils observent une bonne conduite ». (Voir *La République américaine,* par James Bryce, t. I, p. 329.) Ce qui, en pratique, équivaut à une quasi inamovibilité. Cette Cour suprême a certaines attributions particulières, mais à l'égard de la nation elle est « la voix vivante de la constitution, c'est-à-dire de la volonté du peuple, dont la loi fondamentale qu'il a votée est l'expression. C'est, comme on l'a dit, la conscience du peuple. Résolu à se préserver lui-même de tout acte égoïste ou irréfléchi, le peuple (américain) a placé au-dessus de ses représentants une loi permanante qui est la garantie de la minorité. C'est à elle que la minorité peut faire appel lorsqu'elle est menacée par la majorité, et c'est dans une cour placée bien haut au-dessus des assauts des factions, qu'elle trouve un interprète et un défenseur. Pour s'acquitter de ces fonctions importantes, la Cour doit être aussi stable que la constitution. » (Voir *op. cit.*, p. 388.)

Assurément, comme toute création humaine, la Cour suprême est sujette à un fonctionnement imparfait. Il

n'empêche qu'elle constitue une garantie supplémentaire et très considérable en faveur des citoyens. L'expérience des États-Unis l'a prouvé. L'idée d'une cour suprême est donc à retenir pour notre future constitution.

Mais toutes les améliorations possibles des rouages essentiels du gouvernement qu'on pourra faire ne constitueront qu'une œuvre incomplète, si, en même temps, notre régime électoral n'est pas, lui aussi, établi sur des bases de nature à donner des garanties réelles à la nation.

IV. — LE NOMBRE DES DÉPUTÉS

La première réforme à réaliser, pour obtenir une Chambre soustraite aux principales causes d'affaiblissement et de discrédit dont nous constatons les lamentables effets, consiste à restreindre considérablement le nombre des députés.

A l'heure actuelle, nous avons près de 600 députés. 597 exactement. Pourquoi? *Aucune raison de principe ne nous y contraint.*

Par rapport au pays.

La nation doit être représentée, mais rien n'oblige à ce que ce soit par une foule. Or, l'expérience est là pour démontrer que 600 personnes, même si on les suppose remarquables, groupées dans une même salle n'auront jamais le calme, la dignité et la puissance de travail d'une assemblée, plus médiocre peut-être comme intelligence moyenne, mais moins nombreuse. C'est là une vérité qui d'ailleurs est en train de se faire jour. Elle est si conforme aux désirs latents du pays que M. Maginot, dans un amendement de surenchère destiné à faire échouer la R. P., a proposé une disposition qui réduirait de cent

environ le nombre des députés. (Voir *Le Matin*, 26 mars 1912.) *Le Petit Journal* (28 mars 1912) a alors constaté que « le nombre de nos députés est beaucoup trop grand, que nos législateurs feraient une merveilleuse besogne s'ils n'étaient pas une foule qui, trop facilement, se transforme en cohue, qu'il sera impossible de supprimer à l'avenir cette réduction (proposée par M. Maginot), d'ailleurs promise au moment du vote des 15 000 francs, dont elle devait être la rançon ».

On perçoit, en effet, aisément les avantages de cette restriction du nombre des députés, dépenses moindres, tenue morale meilleure de l'assemblée; on n'en discerne pas les inconvénients. Le principe de la réduction du nombre des députés est donc déjà à peu près admis, mais, pour que cette réduction ait une valeur pratique, il faut qu'elle soit réalisée dans de sérieuses proportions.

Pourquoi la France, qui a 40 millions d'habitants, ne se contenterait-elle pas de 300 députés? On va voir que ce nombre suffirait amplement.

Par rapport à la population.

Les députés ont à représenter la France tout entière (hommes, femmes et enfants); leur nombre doit donc être envisagé par rapport à la population française totale et non pas du tout eu égard au chiffre des électeurs inscrits, comme on l'a proposé récemment, ce qui entraînerait des injustices certaines.

Or, la France, d'après les chiffres du dernier recensement, sur une population

totale de.	39 601 509	habitants
compte	1 132 696	étrangers
donc en définitive . . .	38 468 813	Français seulement.

Par conséquent, si on admet le chiffre de 300 députés, un député représenterait en chiffres ronds 128 000 habitants.

C'est là une représentation très suffisante si l'on considère qu'après tout l'unique tâche des députés autorisée par la Constitution consiste à voter le budget et à faire les lois. Ils n'ont nullement à s'occuper des intérêts privés de leurs coteries électorales, ce sont là des fonctions parasitaires entièrement nuisibles à la nation. Le chiffre de 1 député pour 128 000 habitants français n'a rien d'ailleurs qui puisse effrayer, puisque à l'heure présente, en raison de l'injustice de notre régime actuel résultant de l'absence de péréquation électorale, nous avons déjà certains députés qui représentent des circonscriptions comprenant à peu près ce chiffre d'habitants et ceux-ci ne s'en portent pas plus mal.

Il va sans dire qu'un nouveau régime électoral ne pourrait fonctionner dans des conditions équitables sans une rigoureuse péréquation des circonscriptions électorales, afin de rendre impossibles les irrégularités monstrueuses signalées plus haut. (Voir p. 629.)

Les circonscriptions électorales.

On arriverait aisément à ce résultat, si les départements français étaient groupés de façon à former seulement vingt circonscriptions électorales. Chacune d'elles par conséquent comprendrait environ 1 924 000 habitants français qui auraient à élire 15 députés.

Le premier avantage de ces grandes circonscriptions électorales serait de permettre un fonctionnement aisé du scrutin de liste avec la représentation proportionnelle qui ne peut fonctionner sous sa forme la plus simple que sur un territoire suffisamment étendu ; mais, comme on va le voir, cet avantage ne serait pas le seul.

V. — COMMENT OBTENIR LA QUALITÉ DES DÉPUTÉS

Il ne suffit pas d'avoir des députés, il faut encore que ce soient des hommes de valeur, susceptibles de faire un travail pratique, rapide et bon.

Il faut que de plus en plus « élection » signifie réellement « sélection ». Ce sont les meilleurs et les plus aptes à la fonction qui doivent être élus.

L'effet des grandes circonscriptions électorales.

Or, la grande circonscription électorale que nous venons d'envisager contribuerait automatiquement à ce résultat.

Il est bien évident que les organisations électorales d'un parti quelconque, désireuses de vaincre dans la grande circonscription, n'admettront sur leur liste que des candidats ayant une notoriété suffisante pour être connus dans le territoire relativement vaste représenté par la circonscription. Or, cette notoriété des candidats ne pourra résulter que du fait de leur activité dans un domaine déterminé : commerce, industrie, organisation sociale, professions libérales, notoriété, qui impliquera nécessairement chez le candidat choisi une certaine valeur. Notez bien que l'extension de la superficie de la circonscription électorale ne peut pas être considérée comme une mesure dirigée contre la représentation des masses ouvrières, puisqu'à l'heure actuelle celles-ci sont suffisamment organisées pour avoir à leur service des hommes connus de tous, susceptibles d'être candidats avec autant de chances de succès que les hommes plus favorisés de la fortune.

Par suite, il semble difficile de prétendre que l'extension territoriale des circonscriptions électorales ne produirait pas *ipso facto* une amélioration sensible du niveau de la

valeur des candidats, donc des députés, donc du Parlement. Cette réforme écarterait évidemment dans une large mesure du Palais-Bourbon les simples politiciens. En effet, le candidat simple politicien pour arriver n'a, sous le régime actuel, qu'à cultiver pendant plusieurs années son petit jardin électoral, c'est-à-dire sa petite circonscription. Un homme très médiocre, doué simplement de patience et d'absence de scrupules, peut suffire à cette tâche. Il lui suffit de se ménager l'appui des débitants, de se créer un peu partout des amis personnels qu'il attache à sa fortune par la promesse de faveurs et de passe-droits.

Le jour où la circonscription électorale serait devenue beaucoup plus vaste et comporterait près de deux millions d'habitants, ce travail indéfendable de préparation électorale serait rendu pratiquement presque impossible et c'est seulement la notoriété fondée sur la valeur du candidat qui serait prise en considération. Si cette réforme était adoptée, il est raisonnable de supposer que les candidats désignés par les comités seraient surtout des chefs de groupements ouvriers, de grands industriels, de grands commerçants, des avocats connus, mais non pas des avocats sans cause, donc en définitive, des hommes pratiques, des hommes d'affaires. N'aurait-on pas ainsi une Chambre des députés beaucoup plus qualifiés pour gérer les intérêts généraux du pays que celle actuellement composée surtout de politiciens professionnels?

Les députés en mission à l'étranger.

Grâce à l'application des diverses réformes envisagées, nous avons obtenu, par hypothèse, une Chambre de 300 députés qui sont pour la plupart des hommes pratiques et des hommes d'affaires. Une autre mesure, pouvant résulter simplement du futur règlement intérieur de la Chambre, permettrait d'amélio-

rer encore la qualité des services que les députés seraient à même de rendre au pays. Il s'agit ici d'une idée neuve qui surprendra peut-être parce qu'on n'y est pas encore préparé, mais dont l'intérêt pratique apparaîtra peut-être plus tard.

Étant donnée la complexité de la vie moderne internationale, il est certain que, de plus en plus, nos législateurs auront intérêt à savoir directement ce qui se passe à l'étranger.

Pourquoi ne déciderait-on pas que, par roulement, les députés feraient un stage de 3 ou 6 mois au delà des frontières, chacun d'eux étant chargé d'étudier une question déterminée d'intérêt actuel et de faire ensuite un rapport au Parlement? Notez que cette mesure ne coûterait absolument rien. L'allocation de 1 250 francs par mois que touchent actuellement nos honorables serait suffisante pour subvenir à leurs frais de voyage et de séjour à l'étranger.

Les conséquences pratiques de cette décision seraient les suivantes. De deux choses l'une : ou bien le député s'occupera utilement pendant son séjour à l'extérieur et alors il recevra l'enseignement réellement admirable que donne *infailliblement* la vie au delà des frontières, il reviendra donc au Palais-Bourbon avec des notions nouvelles qui lui permettront de rendre des services plus qualifiés. Ou bien, ce qui est fort possible, le député n'aura pas réellement travaillé à l'étranger. On peut même admettre qu'il s'y sera fortement ennuyé, mais alors par comparaison il appréciera mieux la France et il l'aimera davantage. Dans les deux cas, il aura reçu l'impression si féconde en enseignements de la puissance et de l'activité des grandes nations qui nous entourent et il rentrera en France plus incliné à remplir sérieusement son rôle de législateur, plus convaincu de la réalité des grands dangers extérieurs

qui nous menacent et comprenant ce point essentiel que la politique extérieure doit désormais dominer notre politique intérieure.

VI. — POUR QUE LE VOTE SOIT VÉRITABLEMENT UNIVERSEL

Le futur Parlement français ne sera jamais une représentation fidèle et vraie de la nation tant que le vote ne sera pas réellement universel et sincère. L'universalité du vote peut être obtenu au moyen de certaines réformes.

Le vote obligatoire. La première condition du vote universel, c'est qu'il soit obligatoire. Le nombre considérable des abstentionnistes en France (voir p. 630) rend cette mesure indispensable. Est-il admissible d'ailleurs qu'un citoyen puisse se désintéresser du sort du pays au point de ne pas même exprimer ses préférences sur ceux qui sont chargés de procéder à sa gestion? Le vote n'est pas seulement un droit, il doit être envisagé comme un devoir au même titre que le service militaire. Mais il est évident que le vote ne deviendra effectivement obligatoire que si, comme en Belgique, où il est en vigueur, des sanctions très sérieuses assurent l'application de cette obligation légale.

Seuls les électeurs dans l'impossibilité matérielle absolue dûment constatée d'aller voter sont dispensés de déposer leur bulletin dans l'urne. Une amende frappe les abstentionnistes sans excuse valable. Ne pourrait-on pas décider chez nous que cette amende serait proportionnelle au chiffre des impôts payés par le délinquant? Par ce procédé, on arriverait à réprimer la faute de l'abstentionniste proportionnellement à l'intérêt qu'il a à la bonne gestion des affaires de la nation?

Le vote plural.

Après le vote obligatoire, se pose la question du vote plural qui, en raison de son équité, semble devoir être adopté dans une démocratie vraiment éduquée, organisée, consciente de toutes les réalités sociales.

Comme nous l'avons déjà remarqué, les députés ont à représenter non pas seulement les électeurs inscrits, mais toute la nation, donc aussi les femmes et les enfants. Par conséquent, il semble tout à fait logique de donner d'abord *une* voix à chaque électeur puis ensuite une *seconde* voix à chaque électeur, père de famille. Cette seconde voix étant représentatrice de la quote-part d'intérêt de la femme et des enfants à la bonne gestion de la collectivité sociale. Le vote du chef de famille sera particulièrement justifié tant que le vote des femmes n'existera pas chez nous.

On peut encore soutenir qu'il faudrait attribuer une voix à l'électeur muni de certains diplômes d'État. Une démocratie comprenant l'intérêt que comporte pour sa bonne direction l'influence des élites intellectuelles s'honorerait en adoptant le principe du vote capacitaire. Aucune raison sérieuse ne permet de le combattre, si ce n'est des objections d'ordre non pas démocratique mais démagogique.

Le vote des femmes.

Enfin, il faut prévoir un prochain avenir. Il est certain qu'en voulant rendre le suffrage vraiment universel, on aboutira logiquement au vote des femmes. C'est là un problème politique qu'on ne peut plus traiter par de simples plaisanteries. Étant donnée la place de plus en plus grande que prennent les femmes dans l'industrie et dans la vie économique, il n'y a pas de bon argument qui permette de leur refuser le droit de suffrage.

Peut-on prétendre que la femme n'a pas son mot à dire

sur des charges publiques dont elle supporte aussi sa part?

Les craintes qui ont été exprimées sur le droit du vote concédé aux femmes n'ont pas de fondement sérieux. Des colonies anglaises ont accordé le droit de suffrage aux femmes. Il n'en est résulté aucune révolution dans la vie publique. Dans des régions des États-Unis où les femmes votent, les conséquences de cette réforme ont été plutôt satisfaisantes. Dans ces divers pays, le seul résultat général qu'on a pu constater du vote des femmes a été de rendre insensiblement la législation plus compréhensive et plus large. Peut-on dire que ce soit là un mal?

Un peu partout, dans le monde d'ailleurs, même en Chine, l'idée du vote des femmes est en progrès. Il suffit de regarder ce qui se passe de l'autre côté de la Manche. Grâce à leur remarquable organisation, à leur volonté, à leur opiniâtreté, les suffragettes anglaises sont sur le point de faire triompher leurs revendications en dépit de tous les obstacles. Seules leurs récentes et excessives violences ont retardé leur succès. Comme en Angleterre le nombre des femmes adultes dépasse de un million celui des hommes, il est hors de doute qu'elles aboutiront, et avant qu'il soit longtemps. Déjà, elles ont cause gagnée auprès d'un certain nombre de ministres actuels. Sir Edward Grey, Lloyd George, lord Haldane au début de décembre 1911 se sont déclarés publiquement partisans du vote des femmes.

Sir Edward Grey, le chef du *Foreign Office* de George V, parlant à l'*Horticultural Hall,* à un meeting organisé par la *Womens Liberal Federation*, n'a pas hésité à dire :

Tant que les femmes n'auront pas le droit de voter, les hommes pourront parler autant qu'ils voudront de démocratie et de gouvernement du peuple par le peuple, cela n'empêchera pas que la représentation du peuple sera absolument incomplète. Les femmes n'ont-elles pas une part pour le moins aussi

grande que celle des hommes dans le succès et la prospérité du pays?

Puisque les femmes rendent au pays de grands services, elles doivent pouvoir faire entendre leurs voix. (Voir *Le Matin*, 17 décembre 1912.)

Or, étant donnée la pénétration universelle des idées, croit-on qu'une réforme aussi considérable que le vote des femmes restera localisée en Angleterre? Il est impossible de le penser raisonnablement. En France, le mouvement en faveur du vote des femmes a déjà abouti à certain résultats. Déjà, les femmes votent pour les élections aux tribunaux de commerce et aux conseils de prud'hommes. Des projets de loi demandent que le suffrage législatif leur soit également conféré.

La conséquence du vote des femmes chez nous serait vraisemblablement d'incliner plus encore le législateur à renforcer les lois qui protègent la mère, l'enfant et la famille. C'est là un résultat dont on ne pourrait que se féliciter.

Assurément, en France, nous ne sommes point encore préparés à l'idée du vote des femmes. La question traînera donc encore sans doute plusieurs années. Lorsqu'elle prendra un caractère plus aigu, peut-être, pour la trancher, pourrait-on adopter chez nous le procédé que conseille Théodore Roosevelt aux États-Unis, c'est-à-dire instituer un *referendum* féminin. Si les femmes en majorité demandent le droit de vote, il est probable qu'en présence d'une pareille manifestation, les hommes se rendront galamment à l'expression d'un désir dont le temps ne fera que démontrer la légitimité.

Quoi qu'il en soit, tout en faisant la part de nos préjugés actuels, considérons que l'extension du droit de vote aux femmes est du domaine de l'équité électorale et du prochain avenir. Envisageons donc cette hypothèse sans parti pris et sans animosité.

VII. — POUR QUE LE VOTE SOIT SINCÈRE

Il ne suffit pas que le vote soit universel, il faut encore qu'il soit sincère. Une organisation appropriée doit donc assurer l'exercice loyal du droit de suffrage.

Précautions matérielles.

Certaines mesures d'ordre matériel sont indispensables. Il est absolument inadmissible qu'un espionnage habile ou des pressions redoutables puissent empêcher les fonctionnaires, par exemple, de voter selon leur conscience. Il faut donc mettre en vigueur certaines mesures d'ordre matériel qui ont déjà été étudiées d'une façon complète. Elles comportent :

1° La cabine d'isolement ou isoloir dont l'emploi doit être obligatoire et non facultatif. Il ne faut pas que l'électeur qui se servirait de l'isoloir puisse être soupçonné de trahir ses amis. Or, ce soupçon devient impossible, si tous les électeurs passent par l'isoloir.

2° Le dépouillement du scrutin en présence de mandataires du candidat faisant partie du bureau. Par ce procédé toutes les fraudes susceptibles de se produire pendant le dépouillement deviennent impossibles.

3° Le vote sous enveloppe. Le bulletin étant placé sous enveloppe par l'électeur dans l'isoloir, le secret du vote est assuré par une garantie supplémentaire tout à fait efficace.

La limitation des dépenses électorales.

De toute évidence, la sincérité du vote est impossible, si l'argent peut faire sentir son influence oppressive. Il convient donc de limiter les dépenses électorales comme cela a lieu en Angleterre. Il

existe outre-Manche à cet égard une législation très précise, bien appliquée et qui donne des résultats sérieux. Pourquoi ne s'en inspirerait-on pas en France?

Contre l'influence de l'alcool pendant la période électorale.

Une autre condition de la sincérité du vote réside dans la suppression de l'influence de l'alcool sur les élections.

Actuellement, comme le reconnaît M. Eugène Fournière dans *La Dépêche de Toulouse :* « L'urne s'incline devant le broc. » *Le Briard,* le plus ancien journal radical de Seine-et-Marne, reconnaît de son côté : « Le Parlement règne, mais le distillateur gouverne. » (Voir *Le Temps,* 26 février 1912.)

Cette situation reconnue par des journaux de toutes nuances est intolérable. Nous avons constaté la difficulté qu'il y a à supprimer l'alcoolisme en tout temps (voir page 378), mais on doit tout au moins exiger que l'alcool ne fausse pas les élections. On obtiendrait ce résultat en fermant complètement les débits la veille et le jour de l'élection.

On pourrait d'ailleurs faire que les débitants ne supporteraient aucun préjudice du fait de cette fermeture. Il suffirait de décider que la perte représentée par le manque à gagner des débitants, perte qui est en somme possible à déterminer, serait compensée par une indemnité payée aux débitants par l'État.

L'adoption des principes de la législation anglaise sur la limitation des dépenses électorales serait d'ailleurs d'un puissant concours pour supprimer l'action de l'alcool en période électorale.

Outre-Manche, il est rigoureusement interdit à un candidat d'offrir aux électeurs une consommation quelconque et il suffit que le concurrent d'un candidat élu

puisse prouver que son adversaire plus heureux a usé de ce moyen de corruption pour que l'élection soit cassée.

Il y a donc possibilité de déterminer un ensemble de mesures, en somme, assez simples qui mettraient un terme à ce scandale intolérable de l'influence de l'alcool sur la représentation de la nation, donc sur ses destinées.

VIII. — POUR QUE, MÊME APRÈS LES ÉLECTIONS, LA VOLONTÉ DE LA NATION SOIT RESPECTÉE

Les mesures précédentes assurent la libre manifestation des volontés du peuple pendant le scrutin, il faut encore que d'autres procédés garantissent à la nation que ses mandataires respecteront sa volonté.

La vérification des pouvoirs des élus.

En se plaçant à ce point de vue, il est indispensable de supprimer la vérification des pouvoirs des parlementaires élus par les assemblées auxquelles ils appartiennent. Les validations et invalidations cyniques et scandaleuses dont nous sommes les témoins ne permettent plus la continuation du système actuel.

Rien de plus facile d'ailleurs que de remédier au mal. Il suffit de décider que la vérification des pouvoirs des parlementaires élus aura lieu par une commission constituée, par exemple, de membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation et de la future Cour suprême. Les membres de cette commission n'ayant aucun intérêt personnel en jeu, il est bien évident qu'ils seraient plus impartiaux pour juger les cas douteux que les députés qui cèdent si facilement aux intérêts de leur parti.

Le referendum.

Enfin, l'adoption du *referendum* serait le grand moyen de permettre au peuple de rester le permanent souverain, *même après*

avoir nommé ses représentants. Comme on sait, le *referendum* n'est plus une innovation théorique. Il fonctionne en Suisse à la satisfaction générale et dans des conditions très simples. Pour qu'il y ait lieu à *referendum*, il suffit, lorsqu'une loi a été votée par les députés, qu'un nombre déterminé d'électeurs réclame par voie de pétition un *referendum*. Le *referendum* a alors lieu de plein droit et le pays, se prononçant à son tour, approuve ou rejette en dernier ressort la loi qui a été votée par les députés. Il n'y a aucune bonne raison pour que le *referendum* fonctionnant fort bien en Suisse ne puisse être introduit en France.

L'idée du *referendum* profondément juste deviendra facilement populaire. Il sera difficile de la combattre, car d'une façon manifeste ceux qui voudront s'y opposer se rangeront avec évidence parmi ceux qui ne pensent qu'à extorquer au peuple un mandat afin de vivre ensuite pendant sa durée en simple politicien.

Si cet ensemble de réformes était réalisé, aurait-on un régime parfait? Certes non. Les passions humaines parviennent toujours à fausser plus ou moins les lois les plus solides, mais ce qu'on peut dire c'est que nous aurions un régime constitutionnel d'une qualité bien supérieure à celui qui nous régit actuellement.

La France aurait un chef tangible et efficace, le Président responsable devant elle, nommé à court terme dans des conditions mettant obstacle aux dangers du pouvoir personnel. La continuité de l'effort d'un gouvernement qui gouverne serait rendue possible. La séparation de l'exécutif et du législatif serait réalisée dans des conditions propres à réduire au minimum l'action du favoritisme politicien. La représentation du pays au Parlement serait infiniment plus complète et plus fidèle qu'actuellement.

Le Parlement serait réduit à son rôle unique et véritable de faire des lois et de voter le budget. Grâce au *referendum*, la nation exercerait un contrôle permanent sur les directions données à la législation.

De cet ensemble, on peut conclure que la France serait dotée d'un organisme constitutionnel et gouvernemental qui permettrait de faire de la politique d'homme d'État et non plus de la politique de politicien.

Maintenant est-ce à dire que la révision de la constitution triomphera plutôt qu'un autre des solutions envisagées? Pour l'affirmer, il faudrait admettre que les hommes se dirigent en politique suivant la raison, ce qui de toute évidence bien souvent n'est pas le cas.

Sans doute, la France dans la révision de la constitution a à sa disposition un moyen sûr, pacifique et légal de remédier aux causes profondes de la crise actuelle, mais ce moyen suppose un grand et persistant effort de l'opinion soutenu par de nombreux journaux et appuyé par ceux des républicains, non politiciens, qui ont encore conservé du crédit dans le pays. Ce concours complexe d'éléments du succès en faveur de la quatrième République fondée sur une nouvelle constitution se produira-t-il? Voilà toute la question.

Ce qui est sûr, c'est que, si ce concours de circonstances favorables n'a pas lieu, nous marchons fatalement dans un délai X, probablement comme conséquence d'événements extérieurs, vers un coup de force quelconque, c'est-à-dire vers une forme de dictature, vers l'inconnu.

CONCLUSION

Maintenant, quelle conclusion d'ensemble peut-on dégager de la situation actuelle de la France?

Il semble qu'on puisse dire en résumé : *la crise française est due à l'action simultanée pendant les douze dernières années des idéologues pacifistes et humanitaristes, des jacobins sectaires et des politiciens dont l'influence néfaste et croissante a été favorisée par les lacunes incontestables de nos lois constitutionnelles.*

Dans ces conditions, *la crise française* n'a rien de surprenant; il est aussi impossible de laisser agir dans un pays de tels éléments sans avoir un mauvais gouvernement que d'empêcher la combinaison chimique de corps destinés par les lois naturelles à s'unir intimement.

D'autre part, *la crise française,* pour grave qu'elle soit, n'a rien de positivement alarmant parce qu'elle est le résultat d'une maladie parasitaire d'origine politicienne et non pas d'une tare incurable venant de la nation puisque, comme nous l'avons constaté, la France a en elle-même tous les moyens, *si elle veut les employer,* de guérir le mal et de faire face à toutes les éventualités en paix comme en guerre.

Les dévouements existent dans tous les éléments de notre peuple.

En outre, si l'on cesse de considérer les milieux politiciens, on remarque que la population française récèle des trésors de dévouements qui se manifestent au moment précis où le pays en a besoin.

Si nos officiers ont été découragés par l'abominable régime auquel on les a soumis, il a suffi de la direction ferme et juste de M. Millerand pour faire renaître chez eux la confiance et l'enthousiasme. L'influence de M. l'amiral Boué de Lapeyrère et de M. Delcassé sont en train d'obtenir un résultat analogue dans la marine.

Au moment de l'affaire des poudres, un officier canonnier écrivait dans *Le Moniteur de la flotte* du 2 décembre 1911 :

Les cuirassés sont faits pour porter des canons, les canons pour brûler de la poudre et les marins pour promener sur la mer, à l'ombre du pavillon, les cuirassés, les canons et la poudre.

Le cuirassé peut sauter, le canon peut éclater et la poudre peut s'enflammer; ce sont les dangers de la profession, et ils en font l'honneur.

C'est cette mentalité là que j'ai toujours connue; j'affirme qu'elle est encore extrêmement répandue dans les états-majors et qu'elle est unanime dans les équipages...

Non, gardons nos poudres à bord...

Tâchons d'obtenir de meilleure poudre, il y a moyen; mais sautons fièrement avec la mauvaise, si l'on ne peut nous en donner de plus sûre qui garantisse aussi bien la victoire que celle qui, de temps en temps, fait rejaillir sur les vivants, avec leurs lambeaux, un peu de la gloire des morts.

Nos officiers aviateurs ne reculent pas devant le plus angoissant péril et cependant déjà beaucoup d'entre eux sont venus se briser sur cette terre de France qu'ils veulent plus grande et plus respectée.

Quant aux soldats et aux matelots, si on a pu observer chez eux des fléchissements inadmissibles de la discipline, *en réalité, ces fléchissements ont été provoqués par les aberrations venues d'en haut,* et ils possèdent dans leur quasi unanimité une abnégation à laquelle on ne fait jamais appel en vain.

On l'a bien vu, sous une forme modeste mais significative, lorsque, après le renvoi de la classe en septembre 1911, on a appelé des quantités de réservistes pour compenser dans l'Est par leur présence la faiblesse des effectifs de nos troupes de première ligne en attendant l'instruction des recrues. Or, cet effort spécial a été obtenu sans difficultés. Sa nécessité a été bien comprise et tous ces hommes ont fait preuve de la plus grande bonne volonté en attendant, sur la frontière, la guerre d'un jour à l'autre, avec une calme résolution.

On l'a bien vu encore, lors du sauvetage du *Delhi*, près du cap Spartel, lorsque les marins du *Friant* se sont sacrifiés avec une vaillance à laquelle, outre-Manche, on a rendu un magnifique hommage.

Jamais, constatait la *Westminster Gazette,* nous n'avons lu le récit d'un acte de courage plus héroïque que celui des hommes du *Friant,* dont la chaloupe s'est retournée, a échoué et qui sont repartis quand même au secours des malheureux passagers. (Cité par *Le Matin,* 15 décembre 1911.)

Enfin, tout récemment M. Jouin, le sous-chef de la Sûreté, qui savait que sa vie à tout moment était menacée et fut finalement assassiné par le bandit Bonnot, a fait preuve dans l'accomplissement de son devoir d'une intrépidité qui ne saurait être dépassée. Une bravoure identique a été manifestée quelques jours après le meurtre de M. Jouin par le lieutenant Fontan et tous les agents de la Sûreté lorsqu'il fallut s'emparer à Choisy-le-Roi du même bandit Bonnot, après un véritable siège.

Et combien d'exemples semblables pourrait-on donner!

Une nation qui dispose de tels éléments n'a pas à douter de l'avenir. La France est d'ailleurs un pays dont on n'a pas le droit de jamais désespérer. Toute notre histoire nous prouve qu'elle peut sortir des circonstances les plus critiques. Certes, notre développement national présente plus d'à-coups que celui des autres nations. Pendant toute une période, la France s'abandonne, laisse ses dirigeants commettre les fautes les plus graves, subit parfois de grands désastres, elle arrive au bord de l'abîme puis subitement la nation se ressaisit, sort d'une situation qui paraisssait inextricable et aux yeux du monde étonné son étoile scintille à nouveau, avec un éclat particulier dans la constellation des nations.

Si notre peuple renferme de si grandes ressources morales, c'est qu'il est passionné pour sa terre.

La terre de France.

La France! Quel incomparable pays! J'ai visité les régions les plus intéressantes du globe, je n'en connais pas qui, dans son ensemble, soit plus favorisée de la nature que notre France.

En Europe, bien des contrées sont d'un haut pittoresque, aucune n'a le privilège des aspects infiniment variés qu'offre la France. Dans ce territoire, relativement très petit, qui s'étend entre les plaines flamandes et le pays basque, entre les neiges éternelles des Alpes grandioses et les landes poétiques de la Bretagne, presque chaque heure de chemin de fer nous amène devant un tableau nouveau. Notre climat lui-même, bien que modéré, permet à notre riche terre de nous donner les produits les plus divers. A l'extrémité de l'Europe, la France baignée par trois mers jouit d'une situation géographique incomparable qui lui assure toutes les facilités d'enrichissement que peut désirer une nation. Aucun pays au monde n'est parsemé de

tant de monuments vénérables ; aucun ne contient autant de vestiges du passé artistique ou glorieux. Comment un Français n'aimerait-il pas la France. Comment ne se passionnerait-il pas pour elle?

La France et son empire.

La France! Désormais, il nous faut la voir non plus sous sa forme restreinte mais dans son ensemble. La France n'est pas un pays de 40 millions d'habitants comme on le dit trop souvent. Avec ses territoires d'outre-mer qui abritent 42 millions de sujets français, elle est un magnifique empire de 82 millions d'habitants. Sans doute, l'Allemagne abrite 65 millions d'âmes, mais elle n'a que 10 millions environ de sujets dans ses colonies. La suzeraineté de l'empereur allemand ne s'étend que sur 75 millions d'êtres humains, celle de la République française sur 82.

C'est à nous de savoir tirer tout le parti possible social, économique et militaire des éléments humains si divers qui peuplent notre empire dans la métropole comme au delà des mers.

Notre idéal national.

Mais, pour remplir l'œuvre magnifique qui le sollicite, le peuple français a besoin désormais d'avoir une conscience permanente de son idéal national obscurci par la tourmente des dernières années. Un idéal national est nécessaire à tous les peuples. Il est leur raison d'être, de vivre, de durer et de travailler. Aussi, est-ce une faute énorme de nos derniers gouvernements d'avoir donné à notre législation des tendances de nature à ralentir l'effort des individus. C'est cependant bien là le résultat d'un certain nombre de nos récentes lois, dites sociales, profondément marquées de la tare politicienne. Comme le dit très justement *Le Temps* (10 mai 1911) :

Proposer comme idéal à un peuple le repos, le diriger vers la cessation du travail, donner ce dissolvant aux âmes est d'une politique singulièrement basse. Elle prête aux luttes électorales les moins nobles, aux surenchères les plus lamentables.

La politique des seuls intérêts matériels ne peut pas suffire à constituer l'idéal d'une nation. Un peuple a besoin d'un but qui soit noble, qui implique l'idée de sacrifice et de grandeur. Son idéal doit non pas seulement séduire son imagination, mais aussi faire battre son cœur. Sans cet idéal, qui seul peut assurer l'union de tous, une nation marche avec certitude à la désagrégation.

L'idéal national qui s'impose de la France est très net. Il semble composé de ces trois éléments :

Maintenir dans le monde le prestige qu'ont donné au peuple français, ses penseurs, ses écrivains, ses inventeurs, ses savants, ses initiateurs dans tous les domaines;

Aménager « la plus grande France » et éduquer progressivement pour les conduire à la civilisation les innombrables sujets français de races si diverses qui peuplent nos territoires d'outre-mer;

Reconquérir l'Alsace-Lorraine. Un peuple qui oublie la chair de sa chair est destiné à la mort nationale. Mais comprenons bien que, si la France a le devoir imprescriptible de se souvenir des provinces perdues, elle n'a pas le droit de mettre le feu à l'Europe pour son seul intérêt particulier. Sans doute, la question d'Alsace-Lorraine ne se résoudra jamais que par la guerre, mais cette guerre ce n'est pas à nous d'en prendre l'initiative. Elle viendra des Allemands eux-mêmes et résultera du choc des événements, probablement comme une conséquence presque fatale des tendances de l'Allemagne à l'hégémonie. La question d'Alsace-Lorraine se résoudra alors par l'effet de cette grande lutte née, non directement à cause d'elle, mais à propos de l'équilibre européen. Il s'agira à cet

instant suprême d'être victorieux et, comme nous ne pouvons pas connaître le moment précis de ce formidable conflit, le problème consiste pour nous à être toujours prêts.

Notre épargne et nos intérêts matériels.

Mais la conception d'un idéal national très élevé n'empêche pas un peuple de surveiller et de développer ses intérêts matériels. Au contraire.

Notre épargne est colossale. Si nous savions mieux l'utiliser, si nous avions une politique financière coordonnée, raisonnée, notre épargne, par son énormité même, servirait puissamment notre idéal national.

D'abord, il est désirable qu'une partie plus notable des économies françaises s'emploie sur le territoire français, soit métropolitain, soit colonial. Notre argent doit servir avant tout au perfectionnement de notre outillage économique national et au développement de nos affaires avant d'aller féconder la prospérité de nos rivaux. Mais il est bien certain qu'un tel résultat ne pourra être obtenu que lorsque le gouvernement aura abandonné les mesures de fiscalité tracassières, inquisitoriales et spoliatrices qui font fuir actuellement les capitaux au delà des frontières.

En ce qui concerne la fraction toujours considérable de l'épargne française qui continuera à s'employer à l'étranger, il est souhaitable qu'au lieu d'être presque exclusivement mise au service d'entreprises étrangères dirigées par des étrangers, elle serve à vitaliser en pays étrangers des entreprises françaises dirigées par des Français.

Ainsi, notre esprit d'entreprise serait énergiquement stimulé et ce seraient des Français qui recueilleraient la plus importante part des bénéfices résultant de l'exportation de notre argent au delà des frontières tandis qu'actuellement, comme nous l'avons vu (voir p. 339), notre épargne mise au service des étrangers ne rapporte à la

grande masse des souscripteurs français qu'un bénéfice infime, à peine plus grand que celui qui serait obtenu si cet argent était employé en France.

Enfin, il est désirable que notre public mieux informé ne dirige ses placements que vers des pays étrangers qui ne font pas une politique directement opposée à la nôtre ou dont l'industrie n'est pas spécialement concurrente de l'industrie française.

Pour obtenir ce résultat, il suffit de savoir et de vouloir. Il existe de vastes contrées en plein développement où l'épargne française peut travailler sans aucun préjudice pour notre politique générale tout en donnant à nos capitaux des bénéfices plus grands que ceux susceptibles d'être trouvés dans des pays tripliciens. Par exemple, dans l'immense empire russe, au Canada, dans différents États de l'Amérique du Sud, notamment en Argentine, des affaires bien étudiées et sérieusement conduites peuvent procurer, sous la forme la plus légitime, des bénéfices considérables.

Sans doute, dans ces pays, les capitaux français s'emploient déjà en abondance, mais leur importance pourrait être infiniment plus grande encore qu'actuellement.

Le réveil de l'opinion.

Or, tous ces éléments d'action nouvelle et puissante, qui sont à notre portée, peut-être allons-nous pouvoir les utiliser grâce au réveil de notre opinion publique et avec son concours.

Après la longue période d'atonie qui suivit les violences de la crise dreyfusienne, le premier symptôme de réveil national se manifesta à la fin de 1908, lors de l'incident franco-allemand, né à propos des légionnaires de Casablanca.

M. Clemenceau, alors au pouvoir, interprétant le sentiment général du pays, sut tenir à Berlin le langage qui

convenait et il obtint aussitôt la satisfaction nécessaire.

La crise franco-allemande qui se déroula dans la deuxième moitié de 1911 a marqué la seconde étape. A la vérité, lorsque la *Panther* fut envoyée à Agadir, l'opinion française ne comprit pas immédiatement toute la gravité du problème qui se posait, mais quand les prétentions de l'Allemagne furent connues, dans les villages les plus écartés de la province française on pensa : « Assez, les Allemands abusent. S'il faut la guerre, acceptons-la. »

Tous les observateurs français et étrangers ont pu alors constater la tenue excellente de notre opinion publique.

Contrairement à ce qui se passa avant 1870, aucun mouvement belliqueux n'agita le pays. Personne n'eut la pensée de crier : « A Berlin ! » ni de se livrer à la moindre fanfaronnade, mais l'ensemble du pays accepta l'idée d'un conflit armé avec la résolution froide d'un homme qui comprend la nécessité d'une opération chirurgicale pénible, mais nécessaire et immédiate.

Mais M. Caillaux ne voulut pas comprendre, il ne se servit pas de la force de l'opinion, il continua ses négociations occultes et mit la France en présence d'un fait accompli. L'accord du 4 novembre 1911 en a été la conséquence. Si en lui-même ce traité présente de grands dangers, il a rendu à la France un immense service, celui d'avoir réveillé pour longtemps notre opinion publique endormie par les narcotiques pacifistes. Peut-être même un jour devrons-nous des remerciements à M. de Kiderlen Waechter pour le concours énergique qu'il a donné à notre ressaisissement national. Il est certain que la façon dont il a conduit les négociations constitue, au point de vue allemand, une faute considérable. Ou bien les Allemands devaient nous surprendre au moment d'Agadir et nous faire la guerre sans délai, ou bien il eût été conforme à leurs intérêts de ne pas irriter l'opinion française, de

ne pas la réveiller nationalement par l'attitude rogue, blessante, intolérable qui a accompagné les pourparlers pendant que le bateau allemand montait sa garde humiliante pour nous devant Agadir.

Aujourd'hui, il est trop tard pour revenir en arrière. La tactique de M. de Kiderlen-Waechter nous a rendu l'immense service de nous rendre conscients à nouveau du danger allemand. Actuellement, la masse des Français, revenue de l'illusion pacifiste, a compris toutes les fautes de son gouvernement pendant les négociations du traité franco-allemand; elle est saturée d'humiliations et ne veut pas en supporter de nouvelles.

Les récents incidents de notre vie publique manifestent l'intensité du réveil de l'opinion.

La revue de Vincennes, le 10 mars 1912, a permis d'entendre les battements du cœur du peuple de Paris. Ils ont été si nets que M. Alfred Mézières a pu dire avec émotion que cette journée était une « grande journée ». (Voir *Le Temps,* 12 mars 1912.)

Je n'ai jamais vu à Paris une aussi remarquable manifestation de patriotisme militaire que celle de dimanche dernier, écrivait, au *Daily Telegraph,* son correspondant parisien.

Le changement dans le tempérament national du peuple français depuis l'été dernier est l'un des événements les plus remarquables de l'Europe contemporaine. (Cité par *L'Opinion,* 16 mars 1912.)

Partout, les retraites militaires ont permis aux sentiments de la foule de se manifester enfin sans contrainte De nouveau, les fronts se découvrent devant les drapeaux en un geste souvent visiblement ému. De nouveau, les « Vive l'Armée » ! enthousiastes crépitent au passage des soldats et, détail symptomatique, en plein Belleville, dans ce centre où s'agitent tant d'éléments révolution-

naires, au cours d'une représentation cinématographique, au moment où le film représentait la charge finale de la revue de Vincennes, un antimilitariste protesta. A peine avait-il lancé son cri de « A bas l'armée ! Le drapeau dans le fumier », qu'il fut empoigné, passé de main en main, comme un paquet, frappé, sifflé et finalement jeté comme une balle jusqu'à la porte de sortie. (Voir *Le Petit Journal,* 13 mars 1912.)

Ce réveil des sentiments nationaux populaires n'a rien de très surprenant. Au fond, la grande masse des ouvriers français n'est pas internationaliste et ceux qui le sont encore le seront de moins en moins quand ils saisiront clairement le danger pour eux de la concurrence de la main-d'œuvre étrangère. Déjà, de petits faits indiquent qu'ils sont en voie de mieux comprendre leurs véritables intérêts. Par exemple, au moment des incidents du *Carthage* et du *Manouba,* à la gare de Blainville-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle) 250 terrassiers français demandèrent le renvoi immédiat de 35 ouvriers italiens. (Voir *Le Temps,* 31 janvier 1912.)

Les sentiments nouveaux de la jeunesse.

Mais de tous les symptômes celui qui est peut-être le plus réconfortant réside dans le nouvel esprit qui anime notre jeunesse. Le mouvement qui a lieu dans les nouvelles générations présente le plus grand intérêt.

La jeunesse a toujours voulu connaître les mystères qu'on lui impose, cette tendance produit aujourd'hui un curieux choc en retour. Jadis, les fils des classes moyennes, sortis des écoles congréganistes, se sont montrés bien souvent inférieurs à leur tâche et bon nombre d'entre eux, par simple arrivisme, ont fait preuve d'un anticléricalisme systématique.

Aujourd'hui, l'anticléricalisme officiel détermine un mouvement inverse. On a tellement cherché à masquer dans les écoles de l'État tout ce qui touche au domaine religieux que la curiosité des jeunes gens est éveillée en même temps qu'un esprit de libéralisme qui est une manifestation directe contre le sectarisme de certains de leurs maîtres.

Au Quartier latin, l'évolution de la jeunesse est saisissante. Pendant les dix années qui ont suivi l'affaire Dreyfus, les étudiants ne manifestèrent aucun sentiment patriotique; il semblait que pour eux la Patrie fût chose morte, méprisable ou ridicule.

La crise franco-allemande et les insultes de la *Strasburger Post* contre la jeunesse française ont déterminé l'étincelle nécessaire. Ce fut bien vite une flambée de jeunes enthousiasmes qui, longtemps contenus, ne demandaient qu'à s'embraser.

L'union s'est faite entre les groupes les plus divers. Les affiches de protestation qui eurent lieu contre la cession du Congo à l'Allemagne ont été signées par :

La Ligue des étudiants plébiscitaires.

L'Union des étudiants républicains de Paris.

La ligue des étudiants républicains nationalistes.

Le Groupe des étudiants de l'Institut catholique.

La Fédération des jeunesses républicaines patriotes.

Le Comité des étudiants radicaux et radicaux-socialistes.

La Ligue des jeunes amis de l'Alsace, etc., etc.

La transformation des tendances de la jeunesse est si profonde que, dans un article intitulé : « Au Quartier latin », *Le Temps* (22 mars 1912) pouvait constater :

La jeunesse ne veut plus écouter le « ratiocinateur » scolastique qui, dressé sur ses ergots, remet tout en question, discute l'amour de la patrie, conteste la discipline sociale, nie

la tradition et oppose à toutes les certitudes de la conscience morale le sempiternel dicton des écoles périmées : *Quidquid dixeris argumentabor*. La France nouvelle, trop longtemps troublée par des « ratiocinations pédantesques » se détourne de cette direction fausse et cherche ailleurs son orientation.

C'est un fait, une nouvelle génération se lève. M. Alfred Capus constate ainsi, dans *Le Figaro*, ce qui la distingue des autres :

Pour se rendre compte des différences qui existent entre deux générations de Français, celle qui arrive à sa maturité et celle qui débute sous nos yeux, il n'y a qu'à comparer un étudiant et un député moyens d'aujourd'hui, ou bien comme l'a fait un de nos collaborateurs une séance de la Chambre et un meeting des étudiants en médecine. Le député a quarante-cinq ans, l'étudiant vingt-cinq. Le sérieux, la sincérité, le naturel que celui-là n'a pas encore et n'aura probablement jamais, celui-ci les a déjà. Il a, en outre, de l'allure et de la gaieté, le sens de la réalité et la précision du langage, l'offensive et la tenue. Ces deux types ne sont séparés que par vingt ans de notre histoire. Ne dirait-on pas que ces vingt ans ont été mystérieusement employés par notre race à aller rechercher dans son passé les vertus anciennes, et comme du renfort pour continuer la route? (Cité par *L'Action française*, 19 décembre 1911.)

Une enquête complète qui vient d'être faite sur la jeunesse a établi que nos jeunes gens n'ont plus comme jadis pour idéal de devenir fonctionnaires ou politiciens. Ils sont séduits bien davantage par les réalités positives, l'activité et les chances de succès que donnent les affaires pratiques, industrielles et commerciales. (Voir *Le Temps*, 28 avril 1912.)

Envoyons nos jeunes gens à l'étranger.

Ce sont là des tendances excellentes. Si nous voulons les confirmer vigoureusement, envoyons nos jeunes gens passer quelques mois à l'étranger. Il n'y a pas de procédé de formation plus efficace pour

faire des hommes complets. Le séjour au delà des frontières, spécialement en Allemagne, a pour double résultat de faire perdre à un jeune Français ses préjugés nationaux et de développer ses qualités nationales.

Après avoir eu le spectacle de l'activité de nos voisins, il lui est impossible de revenir en France sans être persuadé que notre pays doit faire, *avant tout,* tous les sacrifices nécessaires pour garder sa place au milieu des compétitions universelles, que chaque Français doit être un bon soldat résolu à sacrifier sa vie, s'il le faut, pour la collectivité française, en attendant que d'autres générations plus favorisées puissent, dans un avenir plus ou moins lointain, jouir de l'avènement de la fraternité universelle. Ce résultat du passage à l'étranger est immanquable. Le courageux aviateur Védrines, autrefois plus ou moins antimilitariste, est redevenu national, pour avoir volé par-dessus les frontières.

Mais, si le séjour à l'étranger, surtout en Allemagne, rend un Français plus patriote, il fait de lui un patriote éclairé. Son patriotisme est réfléchi, résolu, équitable, car l'un des effets de la vie hors frontières est de rendre plus juste pour les autres peuples et d'aider à comprendre leurs propres points de vue nationaux. Aucun Français ne peut vivre en Allemagne sans rendre hommage à l'activité, au travail, à la discipline, au respect des règlements et de la loi, à l'esprit patriotique de nos voisins de l'Est. Or, cette équité à l'égard d'adversaires éventuels devient une véritable force. Le Français, qui est devenu équitable pour les autres peuples, a horreur des rodomontades chauvinistes parce qu'il en a compris le ridicule et le danger.

La foi patriotique de 1890 à 1912.

Agathon, dans *L'Opinion* (20 avril 1912), a fort exactement montré la profondeur de l'évolution de la foi patriotique entre 1890 et 1912.

Il y a quelques années, M. Frédéric Rauh, représentant alors l'état d'esprit de la Sorbonne et de l'Ecole normale, après avoir recherché, selon la méthode scientifique, « si le patriotisme est un sentiment raisonnable et s'il résiste à l'épreuve des faits », déclarait : « *Les patriotes ne comptent pas, ce sont des sentimentaux purs.* » Il y a quinze ans, M. Jules Renard répondait à une enquête du *Mercure de France* sur l'Alsace-Lorraine :

J'espère que bientôt la guerre de 1870-1871 sera considérée comme un événement historique de moindre importance que l'apparition du Cid *ou d'une fable de La Fontaine.*

Aujourd'hui, on voit groupés chaque année en une importante manifestation les étudiants de toutes les opinions devant la statue de Strasbourg.

Le mouvement de ressaisissement national des masses populaires est si net qu'il inquiète grandement les « mauvais bergers » qui les ont dévoyées pendant ces dernières années :

Nous approchons des heures tragiques, constate Gustave Hervé, dans *La Guerre Sociale*.

Depuis deux ans, la vague nationaliste et conservatrice a grossi dans des proportions effrayantes : il y a des symptômes, comme l'accueil enthousiaste fait au café-concert et au théâtre aux chansons, aux exhibitions et aux tirades patriotardes, qui ne trompent aucun de ceux qui ont vu, dans leur jeunesse, se préparer la crise boulangiste ou la crise nationaliste.

En même temps, la guerre entre l'Allemagne et l'Angleterre, qui depuis cinq ans nous a fait pousser le cri d'alarme, approche au triple galop.

Pour la centième fois, nous crions à tous nos amis que nous n'avons pas trop de l'union de toutes les forces populaires pour tenir tête à l'orage qui se forme au-dessus de nos têtes, et que seuls les aveugles n'aperçoivent pas encore !

Il n'y a plus une faute à commettre ! (Cité par *Le Travailleur de l'Ouest*, Saint-Nazaire 16 décembre 1911.)

Les récents symptômes favorables sont concordants.

Les symptômes favorables qui se manifestent, depuis le début de cette année surtout, sont donc nettement concordants.

La grande masse des Français commence à comprendre que l'anticléricalisme a fait son temps; l'antimilitarisme existe encore, mais il est « stoppé » dans ses progrès. Quant aux pacifistes, les événements comme la guerre italo-turque, l'éventualité de nouveaux conflits avec l'Allemagne, les nouveaux armements outre-Rhin, les mettent en complète déroute. L'armée et la marine se réorganisent. Tous les incidents de la vie publique témoignent que nos vertus nationales, si longtemps opprimées, se réveillent enfin.

Tous ces symptômes sont si positifs, qu'ils frappent les étrangers.

M. Maxse, le clairvoyant directeur de la *National Rewiew*, constatait, en janvier 1912, après un séjour à Paris :

En vérité, une France nouvelle est sortie des récentes épreuves; les Anglais visitant à nouveau la France après la crise ne peuvent manquer d'être frappés de la grande amélioration « morale » du peuple entier due à la conviction que l'Allemagne, persuadée de la supériorité de sa force, est déterminée « coûte que coûte », à chercher querelle à sa voisine sans qu'aucune amabilité de la part de celle-ci puisse l'en empêcher. L'amélioration n'est pas seulement morale; les spectateurs impartiaux sont d'accord pour penser qu'en cas de lutte entre l'Allemagne et la France, malgré les différences de nombre, les résultats seraient grandement différents de ceux de l'Année terrible grâce au développement surprenant de l'armée française, au brillant dévouement des officiers français, et au magnifique « esprit de corps » qui anime la nation entière en armes, les divisions disparaissant sous les menaces du tyran de l'Europe. La France n'a, d'ailleurs, pas à craindre d'être seule si une pareille éventualité se réalisait; les événements de cet été

démontrent que toutes les ressources de l'empire britannique, aussi bien que toutes les ressources de la nation amie et alliée (la Russie) seraient à son service, en cas de guerre défensive ou agressive. Tel a été le résultat que l'Allemagne a obtenu en déployant cet été « sa brillante armure ».

Le rôle de l'opinion et le concours de la presse.

Le ressaisissement de la France est incontestable, mais un danger subsiste. C'est que notre opinion publique réveillée, ne se trouvant plus en présence de difficultés extérieures immédiates, s'assoupisse à nouveau ; alors les narcotiques politiciens pourront encore agir, l'indifférence et l'apathie regagneront du terrain.

Or, il faut que l'opinion publique monte une garde vigilante afin de protéger les destinées du pays, car elle est la seule force qui puisse donner au gouvernement assez de vigueur pour résister à l'action toxique de notre parlementarisme agonisant mais délétère. Or, qui dit opinion dit : la presse, qui est l'instrument quotidien de transmission au ministère et au Parlement des volontés du pays. Sans le concours des journaux, la force de l'opinion est singulièrement affaiblie. C'est pourquoi, dans la période qui s'ouvre, le rôle de la presse peut être immense. Il est déjà très bienfaisant, car c'est la presse qui tient l'opinion publique en haleine en évitant de l'exciter inutilement mais en lui montrant toujours la réalité des dangers extérieurs. La presse, en continuant dans cette voie, peut même avoir une action bienfaisante décisive sur les destinées de la nation, surtout si elle fait pénétrer dans nos plus lointains villages cette conviction que la crise du régime peut être légalement et pacifiquement solutionnée au moyen de la réforme constitutionnelle profonde qui s'impose.

Certains journaux de nuances diverses ont déjà com-

mencé cette grande œuvre, il est probable que leur nombre s'augmentera. S'il en est ainsi, jamais la liberté de la presse n'aura servi plus efficacement les grands intérêts de la Patrie.

C'est donc sur une conclusion sincèrement optimiste que je crois pouvoir terminer ce livre, car si nous avons fait un inventaire aussi méthodique et aussi précis que possible des éléments anormaux de la situation présente, à côté des faits fâcheux, nous avons pu constater les symptômes favorables et les ressources infinies dont dispose notre pays.

La France est de nouveau à un tournant de son histoire. Lentement, péniblement, elle remonte la pente et termine sa crise.

Si elle comprend l'impérissable vérité du vieil adage : L'UNION FAIT LA FORCE, *si elle sait faire un bail avec l'esprit de suite et de méthode, si elle veut porter le fer rouge dans l'ulcère politicien, elle est à l'aube d'une nouvelle renaissance.*

FIN

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS

A

Abd-ul-Aziz, p. 301.
Abel, p. 248.
Achille, p. 59.
Aehrenthal, p. 342, 343.
Agathon, p. 674.
Agnières (André), p. 72.
Aimond, p. 238.
Ajam, p. 546.
Allard (Maurice), p. 195.
Allary, p. 93.
Allemane, p. 280.
Almereyda, p. 53.
Amelot (Maurice), p. 72.
Amery, p. 457.
Ancel, p. 75.
André (Général), p. 151, 226, 227, 306, 307, 308, 313, 346, 370.
Anglure, p. 219.
Archinard, p. 475.
Ardouin, p. 268.
Arnoult, p. 49.
Asquith, p. 350, 461, 462, 464, 617.
Aube (Vice-amiral), p. 589.
Augagneur, p. 22, 24, 25, 26, 75, 146, 240, 290.
Aulard, p. 193.
Ayala, p. 77.

B

Baden-Powel (Général), p. 394, 395, 398.
Ballif (Abel), p. 397.
Bapst, p. 111.
Barbier (Frères), p. 93.
Baritaud, p. 54, 55, 147, 149.
Barthou, p. 1, 13, 193, 286, 390.
Baudin (Pierre), p. 277.
Baudon, p. 231.
Beaumeister, p. 291.
Beaumont (André), p. 397.
Bebel, p. 494, 495.
Bec (Albert), p. 392, 393.
Bellue (Vice-amiral), p. 37, 228.
Benoist (Charles), p. 628, 634.
Benoit (Lieutenant de vaisseau), p. 397.
Benoit-Malon, p. 280.
Bérard, p. 35.
Béraud (Jean), p. 46.
Bérenger (Henri), p. 34, 56, 191, 244.
Bérenger, sénateur, p. 390.
Beresford (Lord Charles), p. 184, 452.
Bernhardi (Von), p. 424, 425, 426, 428, 429, 487.
Berteaux (Maurice), p. 170, 217, 224, 320, 565, 630.

Bertillon (Dr Jacques), p. 5.
Bertrand de Mun, p. 78, 80.
Berryer (Vice-amiral), p. 140.
Besserat, p. 76.
Besson (Vice-amiral), p. 397.
Besson (Mme), p. 93.
Besson (A.), p. 93.
Bethmann-Hollweg, p. 362.
Beugnier (Henri), p. 129.
Biarnay, p. 438.
Bienaimé (Amiral), p. 587.
Bisinger, p. 76, 81.
Bismarck, p. 272, 301, 419, 420, 423, 441, 488, 503, 510.
Bled, p. 53.
Bloc, p. 409.
Bollot, p. 155.
Bonafous (Sergent), p. 130, 131, 132.
Boncour (P.), p. 217.
Bondoux, p. 251.
Bonnal (Général), p. 328, 475, 501.
Bonnefous (Député), p. 133.
Bonnet, p. 493.
Bonningues, p. 84.
Bonnot, p. 393, 529, 663.
Bonvalot (Gabriel), p. 397.
Borupt, p. 574.
Botticher (Ernest), p. 186.
Boucard, p. 53, 55, 147, 148.
Boué de Lapeyrère, p. 179, 580, 583, 586, 662.
Bouge, p. 221.
Bofrdarie (Paul), p. 542.
Bourgeois, p. 245.
Bourgoin, p. 30.
Boury (de), p. 74.
Boutonnet, p. 574.
Boyer (Émile), p. 120.
Bracke, p. 494.
Breitenbach (de), p. 409.
Breton, p. 192.
Briand (Aristide), p. 15, 245, 286, 59
Bricheteau, p. 57.
Brière (Charles), p. 130.
Bryce (James), p. 645.
Brousse (Emmanuel), p. 232, 301.
Broutchoux, p. 84.
Brugère, p. 168.
Brun (Général), p. 30, 157.
Brunières, p. 82.
Brunschwig (Mardochée), p. 120.
Buisson (Ferdinand), p. 272, 524.

C

Caillaux (Joseph), p. 26, 75, 146, 187, 188, 217, 220, 221, 227, 228, 241, 242, 243, 244, 249, 298, 302, 303, 342, 343, 347, 348, 349, 351, 353, 354, 355, 360, 361, 363, 364, 365, 366, 367, 369, 517, 549, 550, 551, 554, 629, 669.
Caille (Lucien), p. 392.
Caïn, p. 248.
Calchas, p. 536.
Calmette (Gaston), p. 173.
Cambon (Jules), p. 355, 358, 359, 418.
Capus, p. 11, 195, 210, 673.
Carel, p. 107.
Carouy, p. 393, 529.
Cassel (Sir Ernest), p. 548.
Castelnau (Général de), p. 176.
Cauzeray (de), p. 253.
Chargot (Dr Jean), p. 397.
Charles-Roux (J.), p. 397.
Chaumet, p. 217.
Chautemps (Émile), p. 145, 584, 605.
Chéraf (Gaston), p. 449.
Chéron, p. 21, 22, 309, 310.
Chevalier-Bouchet, p. 93.
Chevrier, p. 254.
Claas, p. 414.
Clair-Guyot, p. 62, 76, 81, 82.
Claudinon, p. 93.
Clausewitz, p. 408, 426.
Clemenceau (Georges), p. 211, 242, 287, 347, 369, 668.
Clémentel (E.), p. 172.

Colas (Abel), p. 106.
Colrat, p. 216.
Colbert (J.-B.), p. 587, 596.
Colly, p. 240, 530.
Combes (Emile), p. 15, 116, 231, 298, 529.
Compagnon, p. 251.
Conneau (lieutenant de vaisseau), p. 397.
Constant (C.), p. 170, 217.
Contenson (G. de), p. 215, 216.
Coussit (Gaston), p. 140.
Coté (Gaston), p. 51.
Couvreur, p. 77.
Couyba, p. 234.
Crettiez, p. 80.
Crozier, p. 342, 343.
Cruppi, p. 217, 221.

D

Damian, p. 129.
Danger (Louis), p. 63.
Daubresse, p. 84.
Dautriche, p. 578.
Dax (O.), p. 188.
Debierre, p. 306.
Deron (Lieutenant-colonel), p. 309, 565, 566.
Derrier (Dr), 212.
Deghilage, p. 275.
Deron, p. 84.
Dejean, p. 30.
Dejeante, p. 530.
Delahaye, p. 554.
Delathe, p. 46, 47.
Delbrech, p. 164.
Delbruck, p. 415, 416, 439, 545.
Delcassé, p. 30, 31, 41, 154, 177, 179, 217, 245, 303, 346, 423, 558, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 586, 587, 588, 595, 603, 662.
Deleftze (Colonel), p. 126.
Demans, p. 93.
Demimuid (Capitaine), p. 120.
Deschamps (Maurice), p. 132, 133.
Deschanel (Paul), p. 397.
Deutsch de la Meurthe (Henri), p. 397.
Deutz, p. 77.
Deville, p. 280.
Dhur (Jacques), p. 391.
Dion (de), p. 630.
Djavid (bey), p. 548.
Dodds (Général), p. 397.
Dolié, p. 53.
Doumer, p. 15, 397.
Doumic, p. 112.
Dreyfus, p. 125, 163, 204, 205, 206, 207, 208, 274, 297, 299, 305, 345, 573, 575, 576, 672.
Driant, p. 252.
Dubail (Général), p. 176.
Dubochet, p. 18.
Dubois (Marcel), p. 397.
Ducoin, p. 77.
Dudragne, p. 53.
Dufz, p. 117, 185.
Dujardin-Beaumetz, p. 217.
Dulac, p. 53.
Dumas (Emile), p. 149.
Dumont (Charles), p. 217, 218 285, 290.
Dumont, p. 147, 149.
Dumoulin (Georges), p. 49.
Durvin, p. 77.
Dussinger (Mme), p. 76.
Duverne (Louis), p. 130.

E

Eon, p. 19.
Enver bey, p. 473.
Estournelles de Constant (d'), p. 485, 486.
Etienne, p. 308.
Eydoux (Général), p. 612.

F

Faguet (Émile), p. 216.

Falkenhausen (de), p. 434.
Fallières, p. 243, 268.
Faralicq, p. 50.
Faure, p. 93.
Favre (Jules), p. 443.
Ferry (Jules), p. 525.
Fethi bey, p. 473.
Fischer (Otto), p. 502.
Fischer (Richard), p. 495.
Flamidien, p. 263.
Fondère, p. 241, 365.
Fontan (Lieutenant), p. 663.
Forain, p. 64, 200.
Fournier (Vice-amiral), p. 397.
Fournière (Eugène), p. 657.
François-Ferdinand (Archiduc), p. 446.
Frédéric (Roi de Prusse), p. 213, 557.

G

Gaedke (Colonel), p. 332.
Gallet (Lieutenant-colonel), p. 306.
Garnier (Bandit), p. 393, 529.
Garnier-Pagès, p. 443.
Gauchot (Contre-amiral), p. 142.
Gaudin (Général), p. 30.
Gauthier (A.-E.) p. 193, 241, 291.
Gauthier, p. 77.
Geldermann, p. 77.
George V, p. 395, 617.
Germinet (Amiral), p. 580.
Gesdorff (Général Von), p. 423, 430.
Gilbert (Capitaine), p. 299.
Giraud, p. 102.
Goiran (Général), p. 153, 168, 169, 170.
Goltz (Von der), p. 424.
Gomel, p. 286, 289.
Goude, p. 232.
Gouin (Mme), p. 158.
Gourmelon (Paul), p. 73.
Greiner, p. 574.
Grey (Sir Edward), p. 654.
Gross (Eugène), p. 122.
Griffuelhes p. 56, 149, 280.
Guérin, p. 93.
Guérin (Albert), p. 114.
Guernic (Abbé), p. 143.
Guesde (Jules), p. 530, 624.
Guesde, p. 280.
Guibault, p. 120.
Guillaume, p. 50.
Guillaume Ier, p. 419.
Guillaume II, p. 123, 345, 407, 418, 419, 424, 452, 572.
Guyot de Villeneuve, p. 315.

H

Habert (Marcel), p. 111, 112.
Hagron, p. 168.
Haldane (Lord) p. 415, 432, 452, 453, 457, 654.
Halgan, p. 306.
Hamlet, p. 178.
Hanotaux (Gabriel), p. 397.
Harden (Maximilien), p. 406.
Harmand (Jules), p. 397.
Hélitas, p. 328.
Henri IV, p. 272.
Henri de Prusse, p. 434.
Henri-Robert, p. 115.
Henry, p. 139.
Herbette (Jean), p. 195.
Herriot (Edouard), p. 609.
Hervé (Gustave), p. 44, 49, 50, 52, 53, 56, 77, 119, 124, 183, 195, 246, 250, 254, 255, 301, 484, 487, 492, 496, 675.
Hervey, p. 307.
Hinzelin (Emile), p. 570.
Hoche, p. 170.
Honnorat, p. 630.
Hulot (Baron), p. 398.
Humbert (Charles), p. 161, 306, 307, 569.

J

Jacolot, p. 119.
Jacquet, p. 93.

Jamont, p. 168, 328.
Jaurès, p. 55, 183, 206, 222, 240, 266, 285, 298, 299, 300, 301, 342, 343, 439, 443, 478, 484, 496, 530, 624.
Jaurès (Commandant), 222, 223, 224, 228.
Jean (Alexis), p. 130.
Jeanne d'Arc, p. 260, 272.
Jenouvrier, p. 365.
Joffre (Général), p. 175.
Joly, p. 629.
Josset, p. 222.
Jofin, p. 663.
Junius, p. 113.

K

Keim (Général), p. 424.
Keir-Hardie, p. 466.
Kergueven (Quartier-maître), p. 164.
Kideblen-Waechter (de), p. 347, 358, 359, 362, 363, 369, 478, 495, 669, 670.
Klotz, p. 471.
Kropotkine, p. 131.

L

Labori, p. 307.
Lacroix (Général de), p. 398, 475.
Lapon, p. 63.
La Fontaine, p. 264.
Lamarque (Jean-Albert), p. 138.
Landouzy (Colonel), p. 155.
Lanessan (de), p. 190, 582, 590.
Langlois (Général), p. 261, 299, 322, 475.
Lantelme, p. 59.
Larroque, p. 36.
Laroue (Abbé), p. 263.
Latapie, p. 56.
Lauche, p. 149.
Lauraine, p. 64, 65.
Laurent, p. 93.
La Vaulx (Henri), p. 398.
Lavisse (Ernest), p. 398.
Lebel, p. 481, 482, 531.
Le Bris (Edmond), p. 129.
Lebrun (Ministre), p. 364.
Lecat, p. 232.
Lecomte (Georges), p. 398.
Le Courvoisier, p. 143.
Le Dantec, p. 133.
Lefebvre, p. 84.
Lefrançois, p. 268.
Léger, p. 276.
Legien, p. 493, 494.
Légitimus, p. 232.
Legoas, p. 72.
Le Gouverneur (Paul), p. 114.
Le Guennic, p. 152, 153.
Lenoir (Abbé), p. 262.
Léon XIII, p. 203.
Lépine, p. 59, 112, 195, 226, 227, 534.
Leroux, p. 85, 86.
Leroy-Beaulieu (Paul), p. 230, 353.
Lesueur, p. 62.
Leygues (Amiral), p. 139.
Levret (Henri), p. 232.
Liebert (Général von), p. 414.
Liebknecht (Karl), p. 497, 498.
Litzmann (Général), p. 485.
Lloyd-George, p. 349, 350, 419, 617, 654.
Ledebour, p. 493, 495, 496.
Louis-Philippe, p. 273.
Loupp, p. 35, 138.
Lucbau (Mme veuve), p. 158.
Lyautey, p. 309, 398.

M

Machiavel, p. 441.
Maginot, p. 646, 647.
Mahé (Mme), p. 143.
Maimon, p. 109, 110.
Maire (Capitaine), p. 78.
Maissin, p. 27, 29, 30, 34, 35, 36, 38, 138.

Maitrot (Général), p. 489, 500, 570.
Malvy, p. 170, 217.
Mallet, p. 124.
Manchez (Georges), p. 235.
Mangin (Colonel), p. 475, 477.
Manrès, p. 55, 249, 250, 251.
Marcel (Jean), p. 132.
Marchand (Colonel), p. 398.
Mardochée-Brunschwig, p. 120.
Maret (Henry), p. 224, 228, 303.
Marin (Louis), p. 398.
Marolles (Vice-amiral de), p. 136, 137.
Maroussem (Pierre de), p. 338.
Marques (Mlle Jeanne), p. 131.
Marques (Marcelle), p. 131.
Marqueyrol, p. 30.
Massé (Léon), p. 77.
Massé (ancien ministre), p. 234.
Matter (Avocat général), p. 52.
Maurras (Charles), p. 609, 614, 615, 616, 617.
Maury (François), p. 11.
Maxse, p. 676.
Meallier, p. 93.
Meley, p. 93.
Ménard, p. 62.
Merck, p. 63.
Merlaux-Ponty, p. 475.
Mermier, p. 92, 93.
Messimy, p. 32, 33, 35, 133, 173, 174, 175, 176, 217, 220, 262, 321, 470, 560, 565, 566.
Métivier, p. 53.
Metzinger (Général), p. 151.
Mézières (Alfred), p. 670.
Michel (Général), p. 168, 170, 172, 173, 175.
Michel (Instituteur), p. 528.
Millerand, p. 16, 109, 119, 160, 176, 245, 286, 322, 323, 470, 477, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 566, 567, 608, 662.
Mirman, p. 4.
Mollin, p. 306.
Molkenbuhr, p. 496.
Moltke (de), p. 168.
Monis, p. 170, 183, 187, 217, 239, 284, 285, 365, 589.
Montérus, p. 120.
Monteil (Colonel), p. 398.
Montorgueil (Georges), p. 284.
Morel (Paul), p. 523.
Morton-Fullerton, p. 295.
Moulaï Hafid, p. 301.
Mourmetas, p. 254.
Murphy (Marcaret), p. 256.

N

Napoléon Ier, p. 168, 272, 273, 297, 299, 487, 618.
Napoléon (Victor), p. 11, 194, 246, 618.
Napoléon III, p. 224, 441.
Nechat bey, p. 472.
Nègre, p. 284.
Négrier (Général de), p. 328.
Neymarck (Alfred), p. 101.
Nicolas II, p. 419, 451, 611, 615.
Nietsche, p. 131.
Nolot (Henri), p. 158.
Nouguè (Jules), p. 7.

O

Oulman (Alfred), p. 389.

P

Painlevé, p. 28.
Pams, p. 170, 217, 234.
Parseval (Major), p. 499.
Passard (Colonel), p. 129.
Passy (Frédéric), p. 442, 443.
Passy (Louis), p. 232, 638.
Pataud, p. 54.
Pau (Général), p. 173, 174, 175.
Paul-Boncour, p. 170, 217.

Paulet (Mme), p. 93.
Pallic (René), p. 114.
Pelletan (C.), p. 15, 134, 177, 227, 308, 346, 370, 583, 608, 636.
Perceau, p. 53.
Percin (Général), p. 306.
Perdreau (Charles), p. 20.
Perrier (Edmond), p. 398.
Perrier (ancien ministre), p. 217.
Persius, p. 586, 589.
Philipponnat (Gustave), p. 77.
Picard, 583
Pichart (Mme), p. 70.
Pichon, p. 110, 366, 367, 368, 369.
Pisani (Carlo), p. 448.
Poincaré (Raymond), p. vii, 13, 16, 119, 188, 245, 515, 525, 555, 558, 607, 640.
Ponget, p. 281.
Ponsot, p. 636.
Portenseigne, p. 50, 51.
Poterie, p. 119.
Pouget, p. 1.
Pourety, p. 390.
Pourquery de Boisserin, p. 289.
Prevet (Charles), p. 18, 398.
Provost (Mlle), p. 418.
Puech, p. 23.

R

Rambure (Marie), p. 393.
Ratier, p. 234.
Rauh (Frédéric), p. 675.
Reetsch (Capitaine), p. 404.
Regnard, p. 120, 379.
Régnier (Député), p. 192.
Reinach (Joseph), p. 318, 320, 321, 381.
Renard, p. 10.
Renard (Jules), p. 675.
Renault, p. 65.
Repington, p. 436, 499.
Revol, p. 107.
Reymondier, p. 93.
Richard (Abbé Antoine), p. 263.
Ricordeau, p. 248, 249.
Rigaux (Aide-Major), 476.
Rivet (Colonel), p. 568, 569.
Roberts (Lord), p. 457.
Roget (Général), p. 328.
Rolland, p. 93.
Rommel, p. 422.
Roon (Comte de), p. 409.
Rosa Luxembourg, p. 494.
Rosebery (Lord), p. 456.
Rouet, p. 109, 110.
Roume, p. 475.
Roussel, p. 275, 276.
Rousset, p. 49.
Rouvier, p. 276, 302, 303, 308, 346, 347, 366.
Roux-Costadan, p. 283.
Roy, p. 253.
Royet, p. 458.
Ruzé, p. 392.

S

Sabatier (Camille), p. 279, 640, 641.
Saint Louis, p. 273.
Sandherr (Colonel), p. 574, 575.
Sarrail (Commandant), p. 306.
Sarraut, p. 30.
Sarrien, p. 191.
Saussier, p. 168.
Sauvaire-Jourdan, p. 31.
Scheidemann, p. 407.
Schnoebelé, p. 204.
Schopenhauer, p. 131.
Schwartz, p. 574.
Schwerer (Capitaine de vaisseau), p. 30, 31.
Seely (Colonel), 457.
Seignelay, p. 596.
Sembat (Marcel), p. 355, 530, 609.
Selves (de), p. 111, 220, 221, 241, 242, 243, 364, 365.
Semler, p. 241, 365.
Shakespeare, p. 273.

Siben, p. 251.
Siryl, p. 628.
Steeg, p. 217, 276, 530.
Straebel, p. 498.
Strauss (Paul), p. 237.
Symian, p. 106.

T

Taft, p. 441, 504.
Taillandier, p. 126, 127.
Taine, p. 332, 333.
Talleyrand, p. 297.
Targe (Commandant), p. 306.
Terme (Colonel), p. 307, 308.
Teveneau (Auguste), p. 113.
Teyseneau (Gabriel-Jean), p. 113.
Théry (Edmond), p. 100.
Thomas, p. 574.
Thomson, p. 177, 582, 583.
Thyssen, p. 8.
Tisseau (Benjamin), p. 158.
Tom-Mann, p. 462, 519.
Touchard, p. 93.
Touron, p. 238.
Tuffnell, p. 612.
Turot (Henri), p. 628.
Trévenneuc (de), p. 169.

V

Vaillant, p. 518, 519, 530.
Vautel (Clément), p. 48.
Védrines, p. 608, 674.
Venizelos, p. 612, 613.
Verpy, p. 218, 219, 220.
Viau, p. 147, 149.
Victor-Emmanuel, p. 472.
Vieille, p. 35.
Viel de Hautmesnil, p. 268.
Voilin, p. 128, 554.

W

Waleffe (Maurice de), p. 447.
Watkins (Charles), p. 462.
Weiss, p. 218, 220.
Wellington, p. 273.
Wiston-Churchill, p. 453, 454, 455.
Wrochem (Général von), p. 408.

Y

Yvetot, p. 82, 493, 494.
Yves-Guyot, p. 27.

Z

Zurlinden, p. 475.

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE. . . . . p. I

PREMIÈRE PARTIE

LES FAITS. . . . . p. 1

CHAPITRE PREMIER

NOS INFÉRIORITÉS D'ORDRE GÉNÉRAL, GRAVES ET PERMANENTES. . . . . p. 3

I. **La dépopulation**, p. 3. — Raison ancienne de notre faible natalité, p. 3. — Quelques chiffres topiques, p. 4. — Comparaison avec l'Allemagne, p. 5.

II. **Les étrangers en France**, p. 5. — Données statistiques, p. 6. — L'afflux des étrangers renforce-t-il la France ? p. 6. — La pénétration économique de la France par les étrangers, p. 7. — Les Allemands dans l'industrie française, p. 8.

III. **L'alcoolisme**, p. 9. — La progression des débits, p. 9. — L'alcool et la santé publique, p. 10. — L'alcool et la criminalité, p. 10.

CHAPITRE II

OU EN EST NOTRE PARLEMENTARISME. . . . . p. 11

I. **Le prestige des parlementaires**, p. 11. — Influence des séances scandaleuses, p. 11.

II. **Le député**, p. 12. — Autrefois et aujourd'hui, p. 12.

III. **Les ministres**, p. 13. — S'occupent-ils des intérêts généraux? p. 13.

IV. **Les résultats**, p. 15. — Appréciations autorisées, p. 15.

CHAPITRE III

OU NOUS MÈNE L'ÉTATISME POLITICIEN . . . . . p. 17

I. **L'Ouest-État**, p. 17. — Légèreté de la décision prise lors du rachat, p. 18. — L'ancienne Compagnie est-elle responsable des mécomptes actuels? p. 18. — L'insuffisance du matériel et le service de la clientèle, p. 18. — Les indemnités à payer, conséquence du mauvais service, p. 20. — La gestion financière, p. 21. — Désordre et gâchis, p. 22. — Les accidents sur l'Ouest-Etat, p. 22. — La politique et l'Ouest-Etat, p. 23. — L'Etat va-t-il étendre son monopole sur d'autres Compagnies? p. 24.

II. **L'étonnant scandale des poudres**, p. 27. — L'intervention de M. Maissin, p. 27. — Comment on fabriquait et radoubait nos poudres, p. 28. — La mauvaise fabrication des poudres était connue, p. 29. — Les résultats de l'enquête du capitaine de vaisseau Schwerer, p. 30. — Les pertes résultant du scandale des poudres, p. 33. — Les sanctions, p. 33. — La nouvelle organisation du service des poudres, p. 36. — Conséquences de l'affaire des poudres dans la marine, p. 37. — Le noyage des soutes, p. 39. — Dans quelles conditions la flotte française devrait actuellement combattre, p. 40.

CHAPITRE IV

COMMENT S'ORGANISE CHEZ NOUS L'ANARCHIE ET LA RÉVOLUTION. . . . . p. 43

I. **La discipline passée de l'autre côté de la barricade**, p. 43. — Exemples topiques, p. 44.

II. **La Confédération générale du travail** (C. G. T.), p. 44. — Croissance de la C. G. T., p. 45. — Méthode d'action de la C. G. T., p. 45. — Les délégués de la C. G. T., p. 45. — Contre le patronat, p. 47. — La C. G. T., organisation révolutionnaire, p. 48.

III. **Gustave Hervé, « La guerre sociale » et ses amis**, p. 49. — Caractère dominant de *La Guerre sociale*, p. 50. — Les condamnations d'Hervé, p. 52. — Le service de sûreté révolutionnaire, p. 53.

IV. **L'appel à la violence**, p. 54. — Force et action directe, p. 54. — La violence au nom de l'Humanité, p. 54.

V. **La défaite organisée**, p. 56. — Opinions, p. 56. — Faits, p. 56.

CHAPITRE V

L'ÉTAT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. . . . . p. 58

I. **Police et gendarmerie**, p. 58. — L'impuissance de la police et

l'esprit syndicaliste, p. 59. — Les difficultés de la gendarmerie, p. 59.

II. **La sûreté individuelle**, p. 60. — La police en baisse, le crime en hausse, p. 60.

III. **Où en est la liberté du travail**, p. 61. — Jaunes et rouges, p. 61. — La chasse aux renards, p. 62. — Jusqu'à la mort, p. 63. — Comment les jaunes peuvent se défendre, p. 63. — Patrons malgré eux, p. 64.

IV. **Sous l'empire du sabotage**, p. 64. — Origine du sabotage, p. 64. — Les méthodes de sabotage, p. 65. — Quelques formes de sabotage, p. 66. — Le déraillement de Pont-de-l'Arche, p. 70. — Les arrestations de saboteurs, p. 72. — L'impunité du sabotage, p. 73. — Le Parlement et le sabotage, p. 74. — L'opinion et le sabotage, p. 75.

V. **Les troubles de Champagne**, p. 76. — Le sac d'Ay, p. 76. — Le gouvernement a laissé faire, p. 77. — L'affaire Crettiez et ses suites, p. 80. — A quoi sert la force publique, p. 80.

VI. **Les émeutes de la vie chère**, p. 82. — L'influence de la C. G. T., p. 82. — A Creil, p. 85. — Encore la C. G. T., p. 85.

CHAPITRE VI

QUELQUES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE NOTRE RÉGIME POLITICIEN . . . . . p. 87

I. **L'insuffisance de notre outillage économique national**, p. 87. — Nos ports, p. 88. — Qu'aurait-on pu faire, p. 88. — Les Allemands dans nos ports, p. 90. — Canaux et chemins de fer, p. 90.

II. **Notre industrie est entravée dans son expansion**, p. 90. — Pourquoi nous sommes handicapés, p. 91. — Quelle est maintenant en France la vie de beaucoup d'industriels, p. 91. — Ceux qui sont à bout de force, p. 93.

III. **L'influence du sabotage du temps de travail sur la vie chère**, p. 94. — Causes du renchérissement du prix de la vie, p. 95. — Encore un des résultats de la C. G. T., p. 96. — L'employeur qui paye en argent n'est pas toujours payé en travail, p. 96. — L'ouvrier est frappé lui aussi par les conséquences du sabotage du temps de travail, p. 98.

IV. **Notre épargne fuit l'industrie nationale**, p. 98. — Les établissements de crédit et l'industrie, p. 98. — Notre insuffisance de production, p. 99. — L'émigration des capitaux, p. 100.

V. **Notre politique fiscale et sociale tend à tuer l'esprit d'épargne chez les Français**, p. 100. — L'impôt ne doit pas être spoliation, p. 100. — Anomalies fiscales, p. 101. — Répercus-

sion des lois sociales sur l'épargne, p. 102. — Conséquence économique générale de nos fautes politiciennes, p. 103.

CHAPITRE VII

DIVERS SYMPTOMES DE LA DÉSORGANISATION GÉNÉRALE. p. 105

I. **Preuves du désordre et du gâchis régnant partout**, p. 105. — Le vol de la *Joconde*, p. 105. — Les cercueils égarés, p. 106. — Le rôle d'équipage de la *Liberté*, p. 107. — Comment on enterre nos héros, p. 107. — L'incurie dans les services de l'aviation militaire, p. 108. — Même le quai d'Orsay est atteint, p. 109.

II. **Indices fâcheux dans l'ordre moral**, p. 111. — Les progrès de la pornographie, p. 111. — Notre théâtre contribue à fausser l'opinion des étrangers sur la France, p. 112. — Il n'y a plus d'enfants, p. 113.

III. **La fréquence et la gravité des scandales financiers**, p. 116. — Le milliard des congrégations, p. 116.

IV. **L'aberration « humanitariste » et « intellectuelle »**, p. 117. — Le scandale d'Ouessant, p. 117. — L'amnistie en faveur d'Hervé, p. 119. — Les défaillances du jury, p. 120.

V. **Les fautes de notre politique coloniale envers les indigènes**, p. 121. — En Indo-Chine, p. 122. — L'émigration arabe, p. 122.

VI. **Quelques cas de névrose antifrançaise**, p. 123. — Vive l'Allemagne! p. 123. — Le drapeau dans le fumier, p. 124.

CHAPITRE VIII

L'ANTIMILITARISME. . . . . p. 125

I. **Origines et organisation du mouvement antimilitarisme**, p. 125. — Comment se fit la propagande, p. 125.

II. **Les résultats de la propagande antimilitariste**, p. 127. — Indices d'antimilitarisme généralisé dans le pays, p. 127. — Dans l'armée, p. 129. — Le cas du sergent Bonafous, p. 130. — Le vol de la mitrailleuse, p. 132. — Le sabotage du matériel de guerre, p. 133. — Dans la marine, p. 133. — L'antimilitarisme chez les ouvriers des arsenaux, p. 134. — Ouvriers et préfets maritimes, p. 136. — L'internationalisme et les ouvriers des arsenaux, p. 138. — État d'esprit des ouvriers à la poudrerie du Moulin-Blanc, p. 138. — Comment les ouvriers des arsenaux comprennent le droit de grève, p. 139. — Le cas du *Jean-Bart*, p. 140. — Le cas du *Cassini*, p. 141. — L'antimilita-

risme et les équipages, p. 142. — A bord du *Condorcet*, p. 142. — A bord du *Mirabeau*, p. 142. — L'énigme de la *Liberté*, p. 142.

III. **Le gouvernement et l'antimilitarisme**, p. 146. — Le *Sou du Soldat*, p. 146.

CHAPITRE IX

QUELQUES LACUNES DE LA DÉFENSE NATIONALE. . . . . p. 151

I. **Le fléchissement de la discipline**, p. 151. — Aux colonies, p. 152. — Dans la métropole, p. 152. — Dans les ports de guerre, p. 153. — Indiscipline collective, p. 154. — La panique de Toulon, p. 155. — La tenue extérieure des soldats, p. 157.

II. **Les apaches dans l'armée**, p. 157. — Leur cynisme, p. 158. — La contagion organisée, p. 158.

III. **Les insoumis et les déserteurs**, p. 160. — La progression des insoumis, p. 160. — L'accroissement des déserteurs, p. 160. — L'impunité et l'inapplication des règlements sont les causes de l'accroissement des insoumis, p. 161.

IV. **Notre infériorité en matière d'espionnage et de contre-espionnage**, p. 163. — Avant et après 1870, p. 163. — Comment on nous cache la vérité, p. 164. — Les sabotages de 1911 ont servi le grand état-major allemand, p. 165.

V. **Un danger grave de la loi sur le service de deux ans**, p. 166. — Le procédé de fortune utilisé en 1911 pour y remédier, p. 167. — Expédients et non solution, p. 167.

VI. **Où en est l'organisation du haut commandement**, p. 167. — Le *généralissime* avant juin 1911, p. 168. — Les déclarations du général Goiran, p. 169. — La crise du haut commandement, p. 172. — M. Messimy et le général Pau, p. 173. — Le décret du 28 juillet 1911, p. 175. — La réforme de M. Millerand, p. 176. — Politiciens et dictateur, p. 176.

VII. **Situation générale de notre marine**, p. 177. — La marine à la fin de 1908, p. 177. — Comment les Anglais jugeaient notre marine à la fin de 1911, p. 179.

CHAPITRE X

OPINIONS SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA FRANCE. . . . . p. 181

I. **Ce que pensent les étrangers**, p. 181. — Sur la tenue de Paris, p. 181. — Sur le sabotage, p. 182. — Sur les demandes de réintégration des cheminots, p. 182. — Sur les instruments de notre défense

nationale, p. 183. — Sur les scandales d'argent, p. 185. — Sur la situation générale de la France, p. 186.

II. **Ce que disent les Français**, p. 189. — Sur la désorganisation générale, p. 189. — Sur la nécessité de la répression, p. 190. — Sur la déliquescence du principe d'autorité, p. 191. — Crise de pouvoir ou crise de régime, p. 191.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

SOMMES-NOUS EN RÉPUBLIQUE? . . . . . p. 196

DEUXIÈME PARTIE

LES CAUSES. . . . . p. 201

CHAPITRE XI

L'INFLUENCE DE FAITS HISTORIQUES . . . . . p. 202

I. **Les erreurs des classes dites dirigeantes après 1870**, p. 202. — La bourgeoisie, p. 202. — Les patrons, p. 203. — Le clergé, p. 203. — L'arrivée au pouvoir des politiciens, p. 203.

II. **L'alliance franco-russe**, p. 203. — Le moral de la France après 1870, p. 204. — Influence psychologique inattendue de l'alliance avec l'Empire des Isars, p. 204.

III. **Les suites de l'Affaire Dreyfus**, p. 204. — Qui a fait l'Affaire? p. 205. — Les conséquences générales de l'Affaire, p. 207.

CHAPITRE XII

L'ACTION DE CERTAINS DÉFAUTS NATIONAUX. . . . . p. 209

I. **Notre légèreté**, p. 209. — Les Allemands n'ont pas ce fâcheux défaut, p. 209.

II. **Notre individualisme**, p. 210. — Où en sont nos œuvres d'intérêt général, p. 210.

III. **Nos efforts ne sont pas toujours proportionnés à l'importance du but à atteindre**, p. 211. — En 1908 et en 1911, p. 211.

IV. **Notre souci insuffisant de la méthode et des détails**, p. 212. — Exemples, p. 212. — Comparaison avec les Allemands, p. 213.

CHAPITRE XIII

RAISONS DE LA FAILLITE DE NOTRE SYSTÈME PARLEMENTAIRE. . . . . p. 241

I. **L'empire excessif des mots**, p. 214. — La force des épithètes, p. 215. — Le flux oratoire, p. 215.

II. **La prépondérance politique injustifiée du Midi**, p. 215. — Chiffres convaincants, p. 215. — Souillac, capitale de la France, p. 216.

III. **Le régime de l'incompétence**, p. 216. — Les hommes vraiment pratiques sont exclus en fait du gouvernement, p. 217. — Le cas Dumont-Weiss-Verpy, p. 218. — Le choix des ministres, p. 220. — Chacun n'est pas à sa place, p. 221.

IV. **Les meilleurs principes des lois nouvelles sont dégradés ou faussés par leur application politicienne**, p. 225. — L'apprentissage compromis, p. 225. — Les résultats de la loi d'assistance aux vieillards, p. 226.

V. **Les recommandations et le favoritisme**, p. 226. — Constatations du général André et de M. Lépine, p. 226.

VI. **L'irresponsabilité à tous les degrés**, p. 227. — L'irresponsabilité ministérielle, p. 227. — L'irresponsabilité des fonctionnaires, p. 228.

CHAPITRE XIV

CAUSES DU DISCRÉDIT DES PARLEMENTAIRES. . . . . p. 229

I. **Les scandales d'argent et l'égoïsme des députés**, p. 229. — Autour de l'assiette au beurre, p. 230. — Les hommes indépendants sont en fait écartés du Parlement, p. 230. — Les 5 000, p. 231. — Sectarisme et autoritarisme des parlementaires, p. 231. — Le rôle électoral des préfets, p. 232.

II. **La surenchère électorale**, p. 233. — La question des délimitations, p. 234. — Les retraites ouvrières, p. 235. — La rétroactivité des retraites des agents de chemins de fer, p. 237. — La surenchère du 14 avril 1911, p. 238. — Comment finit la question des cheminots, p. 240. — Les surenchères coûtent cher au pays, p. 241.

III. **Les conditions de la chute du ministère Caillaux**, p. 241. — L'intervention de M. Clemenceau, p. 242. — Opinions exprimées, p. 244. — L'arrivée au pouvoir du ministère Poincaré constitue un répit, p. 245.

CHAPITRE XV

LES LOIS NON APPLIQUÉES PERDENT LEUR EFFICACITÉ. . p. 247

I. **Quelques cas typiques**, p. 248. — Le cas Ricordeau, p. 248. — Le cas Manhès, p. 249. — L'incendie du *Calédonien*, p 251. — On a laissé librement se multiplier les apaches militaires, p. 252. — Pendant et après les troubles de Champagne, p. 252. — Le cas de Jean Mourmetas, p. 254. — La prison ridicule, p. 255.

II. **La répression à l'étranger**, p. 255. — Le sabotage en Allemagne et en Angleterre, p. 255. — Comment en Grande-Bretagne on protège la vie humaine, p. 256.

III. **La notion du droit s'affaiblit chez nous**, p. 256. — Action des recommandations politiciennes, p. 256. — Effet de la propagande de la C. G. T., p. 257.

CHAPITRE XVI

LA QUESTION RELIGIEUSE. . . . . p. 258

I. **Les deux anticléricalismes**, p. 258. — L'anticléricalisme à base historique, p. 258. — L'anticléricalisme sectaire, p. 259.

II. **Exemples d'anticléricalisme indéfendable**, p. 259. — Contre Jeanne d'Arc, p. 260. — L'incident de Nancy, p. 261. — Les tendances d'un ministre de la Guerre, p. 262. — L'abbé Richard et la Légion d'honneur, p. 263. — Le prêtre suspect *a priori*, p. 263. — Comment l'université comprend la neutralité religieuse, p. 264.

III. **L'acception minimum du mot Dieu**, p. 264. — Ce qu'enseigne la vue des mondes, p. 265. — La cause génératrice du sentiment religieux, p. 266. — Les bienfaits mêmes de l'illusion, p. 266. — Bonheur et vérité, p. 267.

IV. **L'anticléricalisme dévoyé n'est pas une école de noblesse morale**, p. 267. — L'anticléricalisme favorise parfois de mauvais instincts, p. 267.

V. **L'anticléricalisme est épargné à nos indigènes**, p. 268. — Déclaration de M. Fallières à Sfax, p. 268. — L'article 10 des droits de l'homme et du citoyen, p. 268.

CHAPITRE XVII

LES TENDANCES ANORMALES DE NOTRE ENSEIGNEMENT PUBLIC. . . . . p. 270

I. **Dans les universités**, p. 270. — Savants à fiches, p. 271. — Influence de la crise dreyfusienne, p. 271.

II. **Les résultats de l'enseignement primaire,** p. 271. — Faillite technique, p. 272. — Comparaison avec l'étranger, p. 273.

III. **Les instituteurs et la politique,** p. 274. — Agents électoraux, p. 274. — Socialistes et antimilitaristes, p. 274.

IV. **Les instituteurs et la discipline,** p. 275. — Agitation et insubordination, p. 276.

CHAPITRE XVIII

IL Y A DES ÉTATS DANS L'ÉTAT. . . . . p. 279

I. **La Franc-maçonnerie,** p. 280. — Son caractère utilitaire en France, p. 280. — Son influence sur le déclin, p. 281.

II. **Le syndicalisme se tourne contre les intérêts généraux de la nation,** p. 281. — Les syndicats de débitants et de marchands de vin, p. 282. — La C.G.T. révolutionnaire, p. 283.

III **Les coalitions de fonctionnaires et d'employés des grands services nationaux,** p. 283. — S. M. le Révoque, p. 284. — Le cas des cheminots, p. 284. — La lettre du ministre des Travaux publics, p. 285. — La réponse de la Compagnie de l'Est au ministre, p. 286.

IV. **Le droit de grève et les fonctionnaires,** p. 290. — Ce qu'en a dit M. Augagneur, p. 290.

V. **Les syndicalistes allemands constituent-ils un État dans l'État,** p. 290. — Leur caractère réaliste, p. 291.

CHAPITRE XIX

LA PERTE DE L'IDÉAL ET L'ABAISSEMENT DES CARACTÈRES. p. 293

I. **L'idéal français et ses transformations,** p. 293. — Après 1870, p. 293. — Influence de l'expansion coloniale, p. 294. — Action des théories pacifistes, p. 294.

II. **Notre façon de donner des décorations, cause d'abaissement moral,** p. 295. — Le principe de la décoration et son application, p. 296.

III. **Une atmosphère spéciale a permis le développement de toutes les fâcheuses influences,** p. 297. — Le combisme, p. 298. — L'idéologie à la Jaurès, p. 298. — Les financiers MM. Rouvier, Caillaux et la politique extérieure, p. 302.

CHAPITRE XX

RAISONS DE NOS LACUNES MILITAIRES . . . . . p. 305

I. **L'œuvre du général André et de son cabinet,** p. 306. — Les fiches et leurs suites, p. 306.

II. **On a voulu une armée sociale et pas militaire**, p. 308. — Les enseignements variés donnés au régiment, p. 309. — Les réformes de M. Chéron, p. 309.

III. **Comment on a donné systématiquement des primes aux mauvais soldats, à l'indiscipline et aux apaches militaires**, p. 310. — Décisions officielles symptomatiques, p. 310.

IV. **La politique dans l'armée**, p. 313. — Les recommandations des parlementaires ont détourné les soldats de l'entraînement militaire. p. 313. — Des mesures officielles ont introduit la politique dans les régiments, p. 314. — Les officiers et les parlementaires, p. 316. — Les préfets et les officiers, p. 317. — L'état d'esprit des officiers à la fin de 1911, p. 318. — L'intervention de M. Joseph Reinach, p. 318. — La circulaire Messimy, p. 321. — La circulaire Millerand, p. 322.

V. **La condition présente des officiers**, p. 323. — Mesures ministérielles qui ont porté atteinte au prestige et à l'esprit de corps des officiers, p. 324. — Le malaise actuel des cadres, p. 326. — La crise de l'avancement, p. 326. — Le Parlement et l'insuffisance des soldes, p. 327. — Le discrédit des fonctions militaires, p. 327.

CHAPITRE XXI

UNE PARTIE DE L'ÉPARGNE FRANÇAISE TRAVAILLE CONTRE LA FRANCE . . . . . p. 334

I. **L'exportation de l'argent français à l'étranger**, p. 334. — Causes et conséquences, p. 334. — Une partie notable de notre épargne est mise au service de l'Allemagne, p. 335. — Comment cet argent vitalise l'industrie de nos voisins à l'insu des Français, p. 336. — Le capitaliste français ne gagne d'ailleurs à peu près rien à cet exode, p. 339. — Constatations d'ensemble, p. 339.

II. **Les tentatives d'emprunts politiques d'Etats étrangers en France**, p. 340. — Le projet d'emprunt hongrois de 500 millions 1909-1910, p. 340. — Le projet d'emprunt austro-hongrois d'un milliard à la fin de 1911, p. 341.

CHAPITRE XXII

LES FAUTES DE NOTRE POLITIQUE INTÉRIEURE ONT DÉTERMINÉ LES FAUTES GRAVES DE NOTRE POLITIQUE EXTÉRIEURE. p. 344

I. **Avant Algésiras**, p. 345. — Le Maroc sphère d'influence et l'Allemagne, p. 345. — L'humiliation de 1905, p. 346. — Encore une suite de notre crise intérieure, p. 346.

II. **D'Algésiras au traité du 4 novembre 1911**, p. 347. — Le

traité de 1909, p. 347. — Agadir, p. 347. — L'intervention de l'Angleterre, p. 349. — La France s'abandonne seule à la conversation avec Berlin, p. 351. — La protestation de M. Paul Leroy-Beaulieu, p. 353. — L'opinion mise en présence du fait accompli, p. 354.

III. **Textes précis du traité du 4 novembre 1911**, p. 356. — Les obligations de la France au Maroc, p. 356. — A propos de l'accord relatif au Congo, p. 358. — Les lettres explicatives, p. 358.

IV. **Les commentaires du traité au Reichstag et au Parlement français**, p. 361. — M. de Bethmann-Hollweg, p. 362. — M. de Kiderlen-Waechter, p. 362. — M. Caillaux, p. 363. — Le vote de la Chambre, p. 364 — L'examen du Sénat, p. 364. — M. Jenouvrier, p. 365. — M. Pichon, p. 366. — M. Clemenceau, p. 369.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

IL Y A POLITIQUE ET POLITIQUE. . . . . p. 371

TROISIÈME PARTIE

LES SOLUTIONS. . . . . p. 373

CHAPITRE XXIII

PROBLÈMES ACTUELLEMENT INSOLUBLES . . . . . p. 378

I. **Pourquoi une lutte efficace contre l'alcoolisme est présentement impossible**, p. 378. — L'indulgence générale et excessive pour l'alcoolisme, p. 379. — Les politiciens protégent l'alcool, p. 380.

II. **Que pouvons-nous contre la dépopulation**, p. 382. — Les palliatifs, p. 382. — L'avenir est-il irrémédiablement compromis par la dépopulation, p. 383.

CHAPITRE XXIV

SOLUTIONS DÉPENDANT DE L'OPINION ET DE L'INITIATIVE INDIVIDUELLE . . . . . p. 386

I. **Influence de l'esprit public**, p. 386. — Contre la pornographie, p. 386. — Contre les défaillances du jury, p. 391.

II. **Pour créer une jeunesse bien préparée physiquement et moralement introduisons en France les « Boy-Scouts »**, p. 393. — Le général Baden-Powel et les *Boy-Scouts*, p. 394. — Ce

qu'est le *scoutisme*, p. 394. — Le succès du *scoutisme* en Angleterre, p. 395. — Le *scoutisme* convient-il seulement au tempérament anglo-saxon, p. 395. — Le *scoutisme* en France, p. 396. — Les Éclaireurs de France, p. 397.

CHAPITRE XXV

DANS LA PÉRIODE PRÉSENTE, LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DOIT ABSOLUMENT DOMINER LA POLITIQUE INTÉRIEURE. . . p. 401

I. **Les « fissures » de l'Allemagne**, p. 403. — Tendances antimilitaristes et sabotage, p. 403. — Etat d'esprit des fonctionnaires, p. 404. — Les progrès du socialisme, p. 404. — Ce qu'est le socialiste allemand, p. 406. — Le pouvoir des socialistes au Reichstag, p. 407. — Féodaux contre socialistes, p. 407. — La répression outre-Rhin, p. 409. — La grève des mineurs de mars 1912, p. 410.

II. **La « dominante » de la situation actuelle de l'Allemagne**, p. 412. — L'expansion économique, p. 413. — L'extension territoriale, p. 414.

III. **Comment les Allemands comprennent leurs rapports avec la France**, p. 417. — Le pacifisme de Guillaume II, p. 418. — La valeur relative du pacifisme des souverains, p. 419. — Les Allemands qui aiment la France, p. 420.

IV. **Les Allemands qui veulent la guerre**, p. 422. — Les pangermanistes, p. 422. — Les théories du général von Bernhardi, p. 424.

V. **Les forces militaires de l'Allemagne**, p. 429. — Leur état à la fin de 1911, p. 429. — Les nouveaux armements allemands de 1912, p. 430. — Les futurs effectifs de paix et de guerre, p. 434. — Comment outre-Rhin on accepte les nouveaux armements, p. 435. — La signification des nouveaux chemins de fer stratégiques, p. 436. — L'état général de l'armée allemande, p. 436.

CHAPITRE XXVI

LES CONDITIONS EXTÉRIEURES POSSIBLES D'UN CONFLIT FRANCO-ALLEMAND. . . . . p. 440

I. **La valeur du pacifisme**, p. 440. — Ce que nous démontre l'histoire, p. 441. — L'enseignement des faits contemporains, p. 441. — La force et l'évolution de l'idée de guerre, p. 444. — L'élément moral de la notion de guerre, p. 444.

II. **L'état de la Triplice**, p. 445. — L'alliance dynastique entre Vienne et Berlin, p. 445. — Les armements de l'Autriche-Hongrie, p. 446. — L'Italie et la France, p. 446. — Conséquences de l'installation de l'Italie en Tripolitaine, p. 448.

III. **Où en est la Triple-Entente**, p. 450. — En quoi elle diffère de la Triplice, p. 450. — Le rapprochement anglo-russe, p. 451. —

Les relations anglo-allemandes, p. 452. — Les armements navals de l'Angleterre, p. 453. — L'armée anglaise, p. 456. — L'opinion anglaise et l'intervention de l'armée britannique sur le continent, p. 458. — Action possible de la crise sociale outre-Manche sur l'efficacité d'une intervention militaire anglaise, p. 460. — Le concours de la Russie, p. 466.

CHAPITRE XXVII

LA FRANCE DEVANT LA GUERRE. . . . . p. 469

I. **Avons-nous les moyens essentiels de soutenir seuls dans des conditions de chances acceptables la guerre contre l'Allemagne et l'Italie?** p. 470. — La valeur de nos officiers, p. 470. — Nos effectifs de guerre sont-ils suffisants? p. 471. — L'exemple italien, p. 472. — Pouvons-nous accroître nos effectifs? p. 473. — L'armée africaine, p. 474. — Les troupes noires, p. 474. — Les Allemands et nos troupes noires, p. 477.

II. **Pouvons-nous faire face aux dépenses croissantes nécessitées par les armements sur terre et sur mer?** p. 478. — Les pacifistes et les dépenses militaires, p. 478. — Les dépenses militaires constituent-elles une perte d'argent? p. 479. — Où va l'argent du budget de la guerre? p. 480. — Les dépenses de la défense nationale tombent dans la poche des petits contribuables et surtout des ouvriers, p. 483. — L'erreur économique des pacifistes, p. 485.

III. **Les avantages de l'Allemagne**, p. 487. — Le choix de l'heure de la guerre, p. 487. — Le caractère foudroyant de l'attaque allemande, p. 488. — La supériorité du service d'espionnage allemand, p. 489. — Les socialistes français et allemands en cas de guerre, p. 492.

IV. **Les avantages de la France**, p. 498. — La valeur de notre artillerie de campagne, p. 499. — Notre supériorité en aviation militaire et les conditions de son maintien, p. 499. — Les rapports de notre officier avec notre soldat, p. 501. — La puissance financière, p. 502. — Les facilités du ravitaillement, p. 503.

V. **Les conditions du succès pour la France**, p. 505. — La France ne doit compter que sur elle-même, p. 505. — Avant tout, il faudra dominer nos nerfs, p. 507. — Il faudra s'engager à fond, p. 509. — Il faudra réaliser l'union de tous, p. 510. — Il faudra résister à de premiers échecs possibles, p. 510. — A tout prix, il faudra savoir tenir pendant un an, p. 511.

CHAPITRE XXVIII

LE PROGRAMME POSITIF D'UN GOUVERNEMENT RÉPARATEUR IMMÉDIAT. . . . . p. 513

I. **Les conditions primordiales de l'efficacité de son action**, p. 514. — Agir sur le Parlement en s'appuyant sur le pays, p. 515.

— Il faut refaire l'union entre Français, p. 517. — Les bases d'une politique sociale, p. 517. — Il faut mettre un terme aux luttes religieuses, p. 521. — La paix dans l'école est nécessaire à la nation, p. 524.

II. **Il faut rétablir la sécurité publique**, p. 528. — Récents crimes et récentes mesures, p. 529. — Réformes restant à faire, p. 531. — Il faut appliquer réellement les lois, p. 532. — Contre l'antimilitarisme, p. 534. — Contre le sabotage, p. 536. — Contre les apaches, p. 536. — Mesures à prendre contre l'invasion étrangère, p. 537. — Vers la répression nécessaire, p. 539.

III. **Surveillons notre politique envers les indigènes de nos colonies**, p. 540. — Le réveil de l'Asie et de l'Islam, p. 540. — En Tunisie et au Maroc, p. 541. — Education, mais non exploitation, p. 541.

IV. **Établissons de justes rapports entre la finance et la diplomatie et faisons leur alliance**, p. 542. — Les deux thèses, p. 543. — Ce que nous permettrait l'énormité de notre épargne, p. 546. — Le danger des prêts à l'Allemagne, p. 546. — Notre épargne, nos alliances et nos ententes, p. 547. — Comment réaliser l'alliance de la finance et de la diplomatie, p. 552.

CHAPITRE XXIX

LES NÉCESSITÉS URGENTES DE LA DÉFENSE NATIONALE. p. 557

I. **L'œuvre de M. Millerand**, p. 558. — A quoi tient la valeur de l'action de M. Millerand, p. 558. — Résumé des réformes réalisées, p. 559.

II. **Ce qui reste à faire pour l'armée**, p. 564. — La stabilité du haut commandement, p. 564. — A propos de la loi des cadres, p. 564. — Quelques réformes d'ordre moral sont encore à exécuter, p. 566. — Exerçons les cadres destinés aux mitrailleuses de la réserve, p. 567. — Contre la marée montante de l'insoumission, p. 568. — La réforme des conseils de guerre, p. 569. — Contre l'espionnage, p. 570. — La question du contre-espionnage, p. 573. — Remédions à la lacune capitale de la loi de deux ans, p. 579.

III. **La Marine**, p. 579. — L'œuvre de M. Delcassé, p. 579. — Nos divers projets de programmes navals, p. 582. — Le programme naval de 1912, p. 583. — Comment les Allemands jugent notre programme naval par rapport à leur propre situation maritime, p. 586. — Le programme naval de 1912 et la répartition de la flotte répondent-ils à toutes nos nécessités, p. 589. — Le programme naval qu'il nous faudrait, p. 593. — Nos besoins en personnel, p. 594. — A propos de l'inscription maritime, p. 595. — Ports et arsenaux, p. 598. — Bassins, p. 600. — La question des ouvriers des arsenaux, p. 601.

CHAPITRE XXX

LA CRISE DU RÉGIME. . . . . p. 606

I. **Un changement est nécessaire et fatal,** p. 606. — Il n'y a rien à espérer des parlementaires actuels, p. 607. — L'état d'esprit du pays, p. 607. — L'absence de programme chez les « républicains » actuels, p. 608.

II. **Les hommes et les formules politiques,** p. 610. — La vanité des formules gouvernementales, p. 610. — Ce que peut la valeur d'un homme, p. 611.

III. **Les diverses hypothèses qui se posent pour la France,** p. 614. — Une restauration monarchique? p. 614. — Le rétablissement de l'Empire? p. 618. — La dictature? p. 619. — Une quatrième République? p. 619.

CHAPITRE XXXI

LA CONSTITUTION DE 1875 ET SES RÉSULTATS . . . p. 622

I. **Des conditions essentielles d'un régime républicain,** p. 622. — Du principe à l'application, p. 622. — Démocratie, p. 623. — Démocratie, sélection, élite, p. 624. — La démocratie et la notion de chef, p. 624. — L'égalité dans la démocratie, p. 625. — Les principes irréductibles d'un gouvernement démocratique, p. 625.

II. **Quelques conséquences néfastes de la Constitution de 1875,** p. 626. — Notre Président et ses pouvoirs, p. 626. — Nos ministres, p. 627. — La solidarité ministérielle, p. 628.

III. **Comment la représentation et la volonté de la nation sont profondément faussées dans notre régime actuel,** p. 629. — Les injustices scandaleuses de notre régime électoral, p. 629. — Comment notre suffrage est faussé et pourquoi il n'est pas universel, p. 630. — Comment même une fois les députés élus, les volontés de la nation sont encore transgressées, p. 632.

IV. **La proportionnelle va-t-elle remédier au mal politicien?** p. 634 — Comment les politiciens envisagent la réforme, p. 635. — Les résultats de leurs efforts, p. 635. — Conséquences probables de la R. P., p. 636.

CHAPITRE XXXII

COMMENT ET SUR QUELLES BASES POURRAIT-ON RÉVISER LA CONSTITUTION ET LE RÉGIME ÉLECTORAL . . . . . p. 639

I. **Le but à atteindre et le moyen d'exécution,** p. 639. — Les

objectifs désirables, p. 639. — La Constituante et ses conditions, p. 640.

II. **Les rouages essentiels du gouvernement**, p. 641. — Le Président, p. 642. — Les ministres, p. 644.

III. **Pour assurer le respect constant des lois**, p. 645. — La cour suprême, p. 645.

IV. **Le nombre des députés**, p. 646. — Par rapport au pays, p. 646. — Par rapport à la population, p. 647. — Les circonscriptions électorales, p. 648.

V. **Comment obtenir la qualité des députés**, p. 649. — L'effet des grandes circonscriptions électorales, p. 649. — Les députés en mission à l'étranger, p. 650.

VI. **Pour que le vote soit véritablement universel**, p. 652. — Le vote obligatoire, p. 652. — Le vote plural, p. 653. — Le vote des femmes, p. 653.

VII. **Pour que le vote soit sincère**, p. 656. — Précautions matérielles, p. 656. — La limitation des dépenses électorales, p. 656. — Contre l'influence de l'alcool pendant la période électorale, p. 657.

VIII. **Pour que, même après les élections, la volonté de la nation soit respectée**, p. 658. — La vérification des pouvoirs des élus, p. 658. — Le référendum, p. 658.

CONCLUSION . . . . . p. 661

Les dévouements existent dans tous les éléments de notre peuple, p. 662. — La Terre de France, p. 664. — La France et son empire, p. 665. — Notre idéal national, p. 665. — Notre épargne et nos intérêts matériels, p. 667. — Le réveil de l'opinion, p. 668. — Les sentiments nouveaux de la jeunesse, p. 671. — Envoyons nos jeunes gens à l'étranger, p. 673. — La foi patriotique de 1890 à 1912, p. 674. — Les récents symptômes favorables sont concordants, p. 676. — Le rôle de l'opinion et le concours de la presse, p. 677.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS CITÉS. . . . . p. 679

TABLE DES MATIÈRES . . . . . p. 687

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

Rue Garancière, 8

HF.
C521c
176715

Author Chéradame, André

Title La crise française, faits, causes, solutions.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU